A 537769

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

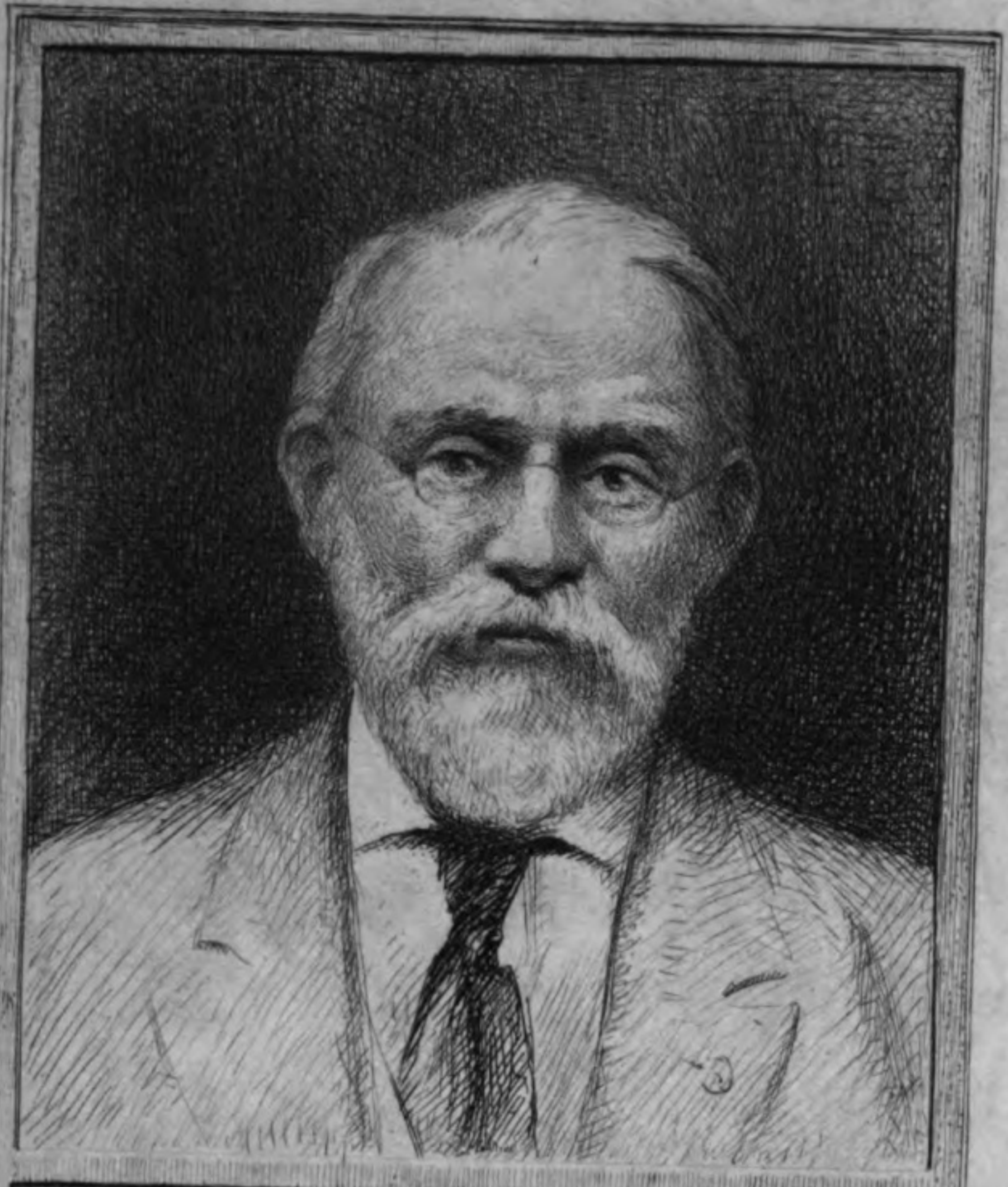

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DC
611
.S
S

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

fondée le 6 août 1855,
reconnue comme établissement d'utilité publique
par décret du 8 octobre 1881.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Société laisse à chaque auteur la pleine liberté et l'entière responsabilité de ses assertions et de ses opinions.

Toutes les communications, manuscrits, volumes et publications doivent être adressés au Secrétaire général : Place du Palais-de-Justice, à Chambéry (Savoie).

Les séances ayant lieu régulièrement le second dimanche de chaque mois, nos correspondants sont instamment priés de nous faire parvenir leurs lettres avant cette date, Sinon elles ne peuvent être portées à la connaissance de l'assemblée qu'à la séance suivante, et il en résulte un retard de plus d'un mois pour la réponse.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE

TOME LVII

DEUXIÈME SÉRIE — TOME XXXII

CHAMBÉRY

Au siège de la Société — au Palais de Justice

1916

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dunning
Nijhoff
10-1-26
13603

BUREAU ACTUEL

(1er octobre 1915).

Président : M. MICHEL Raymond-Jean, agrégé des lettres, directeur de l'Ecole préparatoire à l'Enseignement supérieur des sciences et des lettres, professeur de littérature à l'Ecole et de première au Lycée (O. I.). — Hôtel d'Allinges, rue Juiverie.

Vice-Présidents : M. METZGER Albert, publiciste, 1, place Saint-Léger, à Chambéry.

M. VERMALE François, docteur en droit, docteur ès lettres de l'Université de Lyon, avocat, rue Métropole, à Chambéry (O. A).

M. COCHON Jules, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, à Chambéry (L. H.) (O. I.).

Trésorier : M. PERRIER Jean, ancien banquier, juge au Tribunal de commerce, boulevard de la Colonne, à Chambéry.

Trésorier-adjoint : M. BONTRON, agent voyer principal, rue du Théâtre, Chambéry.

Secrétaire général honoraire : M. SCHAUDEL, receveur principal des douanes, 43, rue Jeanne-d'Arc, Nancy (O. I.).

Secrétaire général : M. SIMOND Joseph, agent voyer principal, à Chambéry (O. A).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Secrétaires : M. Corcelle Joseph, professeur agrégé de l'Université (O. I.).

M. Pérouse Gabriel, docteur ès lettres, archiviste départemental de la Savoie (O. A.), à Chambéry.

M. Falcoz Philibert.

Bibliothécaire : M. Cochon.

Archiviste : M. Pavèse.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Membres d'honneur et Membres honoraires

(au 1er octobre 1915)

MM.

ADRIANI, professeur d'histoire à l'Université de Turin.
ALENGRY, recteur de l'Académie, à Chambéry.
AUBERTIN Charles, conservateur du Musée et secrétaire de la Société d'histoire de la ville de Beaune (Côte-d'Or).
BRUCHET Max, archiviste du département du Nord, à Lille
CARUTTI DI CANTOGNO (le baron), consul de S. M. le roi d'Italie, à Chambéry.
CHEVALIER Ulysse, membre de l'Institut.
COUTIL, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à St-Pierre-du-Vauvray (Eure).
DEIGERIK, archiviste-professeur à l'Athénée d'Anvers.
FAUBERT, inspecteur d'Académie, à Chambéry.
GENEBRIER, préfet de la Savoie.
GUIMET, fondateur du Musée Guimet.
MEYNIEUX, premier président de la Cour d'appel, à Chambéry.
RITTER Eugène, professeur à la Faculté des Lettres à Genève.
SZERLECKI André-Alphonse, docteur en médecine de la Faculté de Paris, à Paris.
THÉVARD, procureur général.
VAN GENNEP, professeur, à Bourg-la-Reine (Seine).
VILLIOUD (abbé).

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Membres effectifs

(au 1er octobre 1915)

MM.

ARMINJON Pierre, professeur de droit au Caire (Egypte).
AUBRY, receveur de l'Enregt et des Domaines, Chambéry.
BACHELARD, avocat, rue Juiverie, à Chambéry.
BAL Joseph, manufacturier, à Chambéry.
BALMAIN, avocat, rue Métropole, Chambéry.
BARUT Jean, propriétaire, au Bourget-du-Lac.
BAUD Etienne, avocat, 30, rue du Rhône, à Genève.
BÉBERT François, ancien pharmacien, à Chambéry.
BERTIN Arthur, architecte, à Chambéry.
BLANC Albert (le baron), docteur ès sciences, professeur à l'Université de Rome, au château du Chaney, à Chambéry.
BLANC Henri, avocat.
BODIN, directeur honoraire de l'enregistrement, à Chambéry.
BOGET Auguste, géomètre, à Chambéry.
BONTRON Antoine, conducteur des ponts et chaussées, à Chambéry.
BOUCHAGE César, conseiller à la Cour d'appel, à Saint-Denis (Réunion).
BOUVIER Claudius, à Chambéry.
BOYER-RESSÈS, capitaine au 35e régiment d'infanterie, à Belfort.
BUTTIN Charles, ancien président de la Chambre des notaires, 3, villa Mozart, à Paris.
CAILLEMER Robert, professeur à la Faculté de Grenoble.
CARBON Emile, capitaine en retraite, 24, rue Vatable, Amiens.

CARLE, professeur au lycée de Chambéry.
CHABERTH Albert, propriétaire, à Chambéry.
CHALLIER Léon, négociant, 13, rue Sommeiller, Chambéry.
CHASTEL Joseph, président du Tribunal civil de Bonneville.
CHIRON François, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, à Chambéry.
CHIRON Lucien, industriel, à Chambéry.
COCHON Jules, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, à Chambéry.
CONCELLE Joseph, professeur en retraite, à Ceyzérieu (Ain).
COSTA DE BEAUREGARD (comte Olivier de), château de Ste-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
Le comte Léon COSTA DE BEAUREGARD, à La Ravoire.
DOMENGE Joseph, consul d'Italie et d'Espagne, à Grenoble.
DUFAYARD Charles, docteur ès lettres, professeur au Lycée Henri IV, 23, rue Servandoni, Paris.
DULLIN Etienne, sous-chef de gare, à Chambéry.
DULLIN Ferdinand, conseiller honoraire de Cour d'appel, à Chambéry.
DURAND-DRONCHAT Alexandre, avoué près le Tribunal civil, à Chambéry.
EVROT, professeur au lycée.
FALCOZ Philibert, rue Croix d'Or, à Chambéry.
FENOUILLET, instituteur en retraite, à Savigny (Hte-Savoie).
GAIDE Julien, imprimeur, Chambéry.
GAVARD, abbé, supérieur à l'école de théologie, à Metz, par Annecy.
GENTIL, imprimeur à Chambéry.
GIRARD-MADOUX, député, avocat, à Chambéry.
GLORIEUX Albert, agrégé de l'Université, à Paris.
GRILLET-TALRICK, auteur dramatique, 23, pl. des Vosges, Paris.
GRANGE François, industriel, à Randens (Savoie).
GUILLERMIN Victor, ingénieur, à Auxerre (Yonne).
GUINARD, inspecteur général des Ponts et Chaussées, 4, place de Rennes, Paris.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Hollande Edmond, dr-chirurgien-dentiste, à Chambéry.

Imbault-Huart, à La Villette.

Labully, vétérinaire départemental honoraire, à St-Genix-sur-Guiers.

Lathoud Paul, archieecte à Chambéry.

Laymond, avoué à Saint-Jean-de-Maurienne.

Lenoir Charles-Albert, greffier du Tribunal de commerce de Chambéry.

Lévêque, professeur au lycée, à Chambéry (*mort au champ d'honneur*).

Loridon, (abbé), professeur au sémiaaire de La Villette.

Manecy, receveur des douanes, à Bayonne, chalet Lasserrs-Lochepaillet.

Mareschal Amédée, avocat à Chambéry.

Maret Paul, inspecteur d'assurances, à Chambéry

Martin P., curé, à Cusy (Haute-Savoie).

Masse Jules, ancien magistrat, 7, rue J.-J.-Rousseau, Grenoble.

Ménard André, imprimeur, à Chambéry.

Menthon (le comte Henry de), château de Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie).

Metzger Albert, publiciste, Chambéry.

Michaud, docteur, avenue du Comte-Vert, à Chambéry.

Michel Amédée, à Thônes (Haute-Savoie).

Michel Raymond, agrégé des lettres, professeur au Lycée de Chambéry.

Minoret, instituteur à Saint-Julien-de-Maurienne.

Miquet François, receveur des finances honoraire, au Marquisat, Annecy.

Morel Henri, docteur en médecine, à St-Pierre-d'Albigny.

Moret Louis, docteur en médecine, au Havre.

Mottet Léon, ancien vice-président du Conseil de préfecture, à Grenoble.

Noyer de Lescheraine (le baron Eugène du), à Francin (Savoie).

Odru Laurent, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ONCIEU DE CHAFFARDON (marquis d'), château de St-Jean-d'Arvey.

ORSAT, avoué près la Cour d'appel, à Chambéry.

PASCAL, instituteur, à Saint-Pierre-de-Soucy.

PAVÈSE, ancien pharmacien, à Chambéry.

PAVY, directeur de la Banque de Savoie, à Chambéry.

PEREY, artiste-peintre, à Chambéry.

PÉROUSE Gabriel, docteur ès lettres, archiviste du département de la Savoie.

PERRIER Jean, ancien banquier, boulevard de la Colonne, à Chambéry.

PICCARD L.-E. (Mgr), protonotaire apostolique, à Thonon-les-Bains.

PISSARD, inspr des Postes et Télégraphes, à Ajaccio (Corse).

RAISIN Frédéric, avocat, 8, rue Senevrier, Genève.

RAYMOND, professeur au Lycée.

REINACH Théodore, docteur ès lettres, ancien député de la Savoie, membre de l'Institut, au château de la Motte-Servolex.

RENAUX Camille, professeur honoraire de l'Université, 41, rue des Jardins, à Carcassonne.

RÉVIL Joseph, président de la Société d'Histoire naturelle, à Chambéry.

RICHARD Humbert, avocat, conseiller général, à Chambéry.

ROUSSY DE SALES (comte François de), à Thorens-Sales (Haute-Savoie).

SCHAUDEL Louis, receveur principal des douanes, à Nancy.

SEYSSEL-CRESSIEU Marc (comte de), au château de Musin, près Belley (Ain).

SIMON, instituteur à Saint-Baldoph.

SIMOND, agent voyer principal, à Chambéry.

TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN (marquis de), au château de Candie, à Sainte-Ombre, près Chambéry.

USANNAZ-JORIS Marcel, avocat, 4, rue d'Angleterre, Tunis.

VALLET Mars, sculpteur, conservateur du Musée, à Chambéry.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vellat Félix, avocat, à Chambéry.
Vermale François, avocat, à Chambéry.
Vichier-Guerre, capitaine au 157e régiment d'infanterie
Vuillermet, agent d'assurances, à Aix-les-Bains.
Vullien François, conseiller municipal.
Xardel, commandant du génie en retraite, à Chambéry.

Sociétés correspondantes.

Agen. . . . . Société cent. d'agr., sciences et arts.
Aix (B.-du-Rhône) . Académie des Sciences.
— Bibliothèque de l'Université d'Aix.
Alexandrie (Piémont) Société d'histoire, art et archéologie.
Amiens. . . . . Société des antiquaires de Picardie.
Angoulême. . . . . Société archéologique de la Charente
Annecy. . . . . Société florimontane.
— Académie salésienne.
Anvers. . . . . Académie de Belgique.
Auxerre . . . . Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Avignon . . . . Académie de Vaucluse.
Bâle. . . . . Société d'histoire et d'antiquités.
Bar le Duc . . . . . Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc (Meuse).
Beaune. . . . . Société d'histoire et d'archéologie.
Beauvais. . . . . . . Société académique de l'Oise.
Belfort. . . . . . . Société belfortaise.
Belgique . . . . Revue Mabillon.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Belley	Société historique, archéologique, scientifique et littéraire du Bugey.
Besançon	Académie des sciences et arts.
—	Société d'émulation du Doubs.
Bordeaux	Société d'archéologie.
Bourg	Société d'émulation de l'Ain.
Brest	Société académique.
Bruxelles	Académie royale.
—	Société d'archéologie.
—	Société des Bollandistes.
Caire (le)	Institut égyptien.
Chalon-sur-Saône	Société d'histoire et d'archéologie.
Chambéry	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
—	Société centrale d'agriculture.
—	Société d'histoire naturelle.
—	Bibliothèque municipale.
Châteaudun	Société dunoise d'archéologie.
Colmar	Société d'histoire naturelle.
Constantine	Société archéologique.
Dax	Société de Borda.
Dijon	Académie des sciences, arts et belles-lettres.
	Archives générales de la Côte-d'Or.
—	Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.
—	Société bourguignonne de géographie et d'histoire.
Douai	Société d'agriculture, sciences et arts.
Epinal	Société d'émulation des Vosges.
Fribourg (Suisse)	Société d'histoire.
Gap	Société d'études des Hautes-Alpes.
Gênes	Società ligure di storia patria.
Genève	Société d'histoire et d'archéologie.
—	Institut national genevois.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Gratz (Styrie).....	Comité historique.
Grenoble..........	Académie delphinale.
—	Société de statistique de l'Isère.
—	Comité de l'enseignement supérieur
Havre (le).........	Société havraise d'études diverses.
Kninu (Dalmatie).	Starohrvatska Prosvjeta.
Langres...........	Société historique et archéologique.
Lausanne..........	Société d'hist. de la Suisse romande.
Lille..............	Commission historique du département du Nord.
Limoges...........	Société archéologique du Limousin.
Luxembourg.......	Section historique de l'Institut Grand-Ducal.
Lyon..............	Académie des Sciences et Belles-Lettres.
—	Société littéraire.
Mans (le).........	Revue histor. et archéol. du Maine.
Marseille..........	Société de statistique.
Melun.............	Société d'archéologie, sciences et arts.
Metz....	Société d'histoire et d'archéologie lorraine.
Mexico............	Museo nacional de Mexico.
Montauban........	Société d'histoire et d'archéologie.
Montbéliard.......	Société d'Emulation.
Montpellier........	Académie des Sciences.
Montréal (Canada).	Numismatic ad antiquarian Society
Moulins...........	Société d'émulation de l'Allier.
Moûtiers..........	Académie de la Val-d'Isère.
Nancy.............	Société d'archéologie lorraine.
—	Académie Stanislas.
Nantes............	Société académique.
Narbonne.........	Commission archéologique et littéraire.
Neufchâtel (Suisse)	Société de géographie.
Nice...............	Société des lettres, sciences et arts.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nimes.............	Académie du Gard.
Orléans	Société archéologique de l'Orléanais.
Ottawa	Institut canadien-français.
Parenzo (Autriche).	Società Istriana di archeologia e storia patria.
Paris..............	Académie des Inscr. et Belles-Lettres.
	Bibliothèque d'art et d'archéologie, 19, rue Spontini.
—	Bibliothèque de la Sorbonne.
—	Société d'anthropologie de Paris.
—	Société des antiquaires de France.
Pavie (Italie)	Società Pavese di storia patria.
Puy (le)...........	Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.
Rambouillet.	Société archéologique.
Reims	Académie nationale de Reims.
Rennes.	Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Rome.	Bibliothèque Vaticane.
—	Biblioteca apostolicana vaticana
Rouen	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.
Saint-Dié.	Société philomatique vosgienne.
Saint-Dizier. . . , .	Société des lettres, sciences, etc.
Saint-Jean-de-Maur'	Société d'histoire et d'archéologie.
St Maurice (Suisse).	Société helvétique de Saint-Maurice.
Saint-Omer.	Société des antiquaires de la Morinie.
Soissons	Société archéol., hist. et scientifique.
Saluces (Piémont) ..	Archivio storico dell' antico Marchesato di Saluzzo.
Stockholm.	Académie royale d'histoire.
Strasbourg	Société pour la conservation des monuments historiques.
—	Hist.-liter. Zweigverein des Vogesen-Clubs.
Torre Pellice	Société d'histoire vaudoise.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Thonon-les-Bains . .	Académie chablaisienne.
Toulon.	Société des sc., lettres et arts du Var.
Toulouse.	Société archéol. du Midi de la France.
—	Bibliothèque de l'Université de Toulouse.
Trèves	Historisches Archiv der Stadt Trier.
Troyes.	Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube.
Turin	Regia Accademia delle scienze.
—	Regia Deputazione sovra gli studj di storia patria.
—	Società di archeologia.
—	Società storica-bibliografica subalpina
Valence	Société d'arch. et de stat. de la Drôme.
Vannes.	Société polymathique du Morbihan.
Villefranche-s-Rh. .	Soc. des sciences et arts du Beaujolais.
Washington.	The Smithsonian Institution.
—	Office biologique.
Zurich.	Société des antiquaires.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA COMPAGNIE DE JÉSUS

ET

LE MONOPOLE UNIVERSITAIRE

I

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DU MÊME AUTEUR :

La Patience. — Discours prononcé à la distribution solennelle des prix du lycée du Puy, le 31 juillet 1884. — Chambéry, C.-P. Ménard, 1884, in-16, 32 p.

La Patience. — Discours prononcé à la distribution solennelle des prix du lycée d'Agen, le 5 août 1890. — Agen, L. Amade, 1890, gr. in-8°, 12 p.

La Gaieté. — Discours prononcé à la distribution solennelle des prix du lycée de Chambéry, le 31 juillet 1891. — Chambéry, C. Drivet, 1891, gr. in-8°, 13 p.

Antoine Favre. — Notice historique et littéraire lue à la séance solennelle de rentrée de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieure des sciences et des lettres, le 5 novembre 1892. — Chambéry, C.-P. Ménard, , 1893, gr. in-8°, 40 p.

L'Ecole et la Démocratie. — Discours prononcé à la distribution des prix des écoles communales laïques, le 2 août 1895. — Chambéry, C.-P. Ménard, 1895, in-16, 21 p.

Amélie Gex. — Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée de l'Ecole préparatoire à l'Enseignement supérieur, le 5 novembre 1898. — Chambéry, Imprimerie Nouvelle, 1899, gr. in-8°, de 28 p.

France et Italie; le Misogallisme d'Alfieri. — Notice historique et littéraire lue à la séance solennelle de rentrée de l'Ecole préparatoire, le 4 novembre 1901. — Chambéry, V^e^ Ménard, 1902, gr. in-8°, 40 p.

Le drapeau de l'Université (3 avril 1902). — Annales du Cercle savoisien de la Ligue de l'Enseignement, fasc. n° 3. — Chambéry, Impr. Nouvelle, 1904, in-16, 21 p.

L'Education républicaine et l'Université. — Discours prononcé à la distribution solennelle des prix des écoles communales laïques, le 1er août 1902.— Ann. du C. S. de la L. E., fasc. n° 4, 18 pages.

Les Universités populaires. — Discours prononcé à l'assemblée générale du C. S. de la L. E., le 3 décembre 1902.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA COMPAGNIE DE JÉSUS

ET

LE MONOPOLE UNIVERSITAIRE

PAR

J.-R. MICHEL

Ancien élève de l'Ecole normale supérieure,
Agrégé des lettres.

TOME PREMIER

1er VOLUME

Romantiques, philosophes et démagogues
contre les humanités classiques et l'esprit français :
J.-J. Rousseau, Séb. Mercier.
Les plans d'éducation de la Révolution.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DU MÊME AUTEUR *(suite)*

Les Lectures classiques. — ***Patriote Républicain*** des 21-22 janvier 1903 (Ann. du C. S. de la L. E., fasc. 6). — Chambéry, Impr. Nouvelle, 1904, in-16 de 41 p.

Le Cercle savoisien de la Ligue de l'Enseignement (Université populaire). — Sa fondation, ses débuts, son programme, son œuvre (25 nov. 1898-déc. 1904). — Chambéry, Ve C.-P. Ménard, 1906, grand in-8° de 171 p.

La Société savoisienne d'histoire et d'archéologie et les Etudes historiques en Savoie. — Notice nécrologique sur François Mugnier. — Soc. sav. d'hist. et d'arch., Ve Ménard, 1905, in-8°, de 73 p.

Le Préjugé anti-savoyard. — I. Election à l'Académie française du marquis A. Costa de Beauregard (23 janv. 1896). Conférence faite à l'Ecole préparatoire le 27 mars 1896. L'esprit d'intolérance. — Soc. sav. d'hist. et d'arch., Ve Ménard, 1906, in-8° de 152 p.

Le Préjugé anti-savoyard. — II. Charles Chalmot de Saint-Rhue, dit Saint-Ruth. Le parti dévôt au XVIIe siècle. Les dragonnades dans le Dauphiné (1683). La révocation de l'édit de Nantes (1685) et la conquête de la Savoie en 1690. Tome I. — Soc. sav. d'hist. et d'arch., t. LI.— Imprimerie Chambérienne, 1910, in-8° de 412 p.

Chronique artistique et théâtrale, variétés historiques et littéraires, dans l'*Indépendant de Lot-et-Garonne* (1887-1890) : — dans l'*Indicateur savoisien* (1892-1898) ; dans le *Patriote Républicain de la Savoie* (1898-1909).

A travers Chambéry. — Promenades archéologiques. — Chambéry, Dardel, 1913, in-8°, de 460 p.

POUR PARAITRE INCESSAMMENT :

La meule universitaire. — L'Enraciné (roman).

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

Copyright by J.-R. Michel,
Rue Juiverie — Chambéry (Savoie — France).
1916.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XI.

Les Jésuites et l'Université de Paris. — Le jansénisme et le gallicanisme. — Le plaidoyer d'Etienne Pasquier (1564). — Les Recherches de la France (1561-1617).

Dégagée de tous les incidents qui l'embarrassent et de tous les prétextes qui la déguisent, la grande querelle du jansénisme qui, pendant près de deux siècles, agita si profondément les esprits, peut être considérée comme la résistance opposée par l'esprit français et par la tradition gallicane à l'invasion de la Compagnie de Jésus, espagnole et ultramontaine. Elle se divise tout naturellement en deux périodes, que sépare l'apparition de l'*Augustinus* (1640). La famille Arnauld (1) forme le lien entre la première et la seconde période.

Dans la première période, le débat conserve un caractère particulièrement judiciaire. Ce sont les deux procès dans lesquels l'Université de Paris eut pour avocats, en 1564, Etienne Pasquier, et en 1594, Antoine Arnauld.

Le 16 août 1534, dans la chapelle de la Vierge

(1) Sur les Arnauld. — Cf. Mémoires d'Arnauld d'Andilly. — Coll. Petitot, t. xxxiii, p. 308 sq.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'église de Montmartre, sept étudiants de l'Université de Paris faisaient le vœu solennel de se consacrer à la conversion des infidèles et d'entreprendre le voyage de Jérusalem. Ils se nommaient Ignace de Loyola, né en 1491 en Biscaye ; Pierre Lefèvre, Savoyard (1) ; François Xavier, Navarrais ; Jacques Lainez ; Alphonse Salmeron ; Nicolas-Alphonse, surnommé Bobadilla, Espagnols, et Rodriguez, Portugais. Pierre Lefèvre leur dit la messe et leur donna la communion. Trois autres adeptes se joignirent à eux et prononcèrent leurs vœux, en même temps que les premiers renouvelaient les leurs. Parmi eux, se trouvait encore un Savoyard, Claude le Gay, en sorte que, sur les dix fondateurs de la Compagnie de Jésus, nous comptons deux de nos compatriotes. Les autres étaient Français et se nommaient Jean Codure et Pasquier Brouet. La guerre qui éclata contre les Turcs ne leur permit pas de passer en Orient. Ils se rendirent en Italie pour y recruter des adeptes. Loyola, accompagné de Lefèvre et de Lainez, vint à Rome. Ses démarches furent couronnées de succès. En 1539, il jetait les fondements d'un ordre religieux d'une constitution toute nouvelle. Aux trois vœux ordinaires de chasteté, de pauvreté, d'obéissance absolue aux supérieurs, il en ajoutait un qua-

(1) Fréquemment aussi les historiens l'appellent Favre.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trième, celui d'un dévouement complet et d'une entière soumission au souverain pontife. A son lit de mort, Ignace dictait les règles suivantes qui furent les lois essentielles de la Compagnie fondée par lui et le secret de sa puissance :

1° Dès que je serai entré en religion, mon premier soin sera de m'abandonner entièrement à la conduite de mon supérieur ;

2° Il serait à souhaiter que je tombasse entre les mains d'un supérieur qui entreprît de dompter mon jugement et qui s'y attachât tout à fait ;

3° Dans toutes les choses où il n'y a point de péché, il faut que je suive le jugement de mon supérieur et non pas le mien......

5° Il me faut obéir indifféremment à toutes sortes de supérieurs, sans distinguer le premier d'avec le second, ni même d'avec le dernier ; mais je dois regarder, en tous également, N. S., dont ils tiennent tous la place, et me souvenir que l'autorité se communique au dernier par ceux qui sont au-dessus de lui ;

6° Si le supérieur juge que ce qu'il me commande est bon et que je croie ne pouvoir obéir sans offenser Dieu, à moins que cela ne me soit évident, il faudra que j'obéisse. Si néanmoins j'y ai de la peine par quelque scrupule, je consulterai deux ou trois personnes de bon sens, et je m'en tiendrai à ce qu'elles me diront.....

7° Enfin, je ne dois point être à moi, mais à mon Créateur et à celui sous la conduite duquel il m'a mis. Je dois être entre les mains de mon supérieur comme une cire molle qui prend la forme qu'on veut et faire tout ce qu'il lui plaît ; par exemple, écrire des lettres ou n'en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

écrire point, parler à une personne ou ne lui parler pas et autres choses semblables ;

8° Je dois me regarder comme un corps mort, qui n'a de lui-même aucun mouvement, et comme le bâton dont se sert un vieillard, qu'il prend ou qu'il quitte selon sa commodité ; en sorte que la religion se serve de moi, suivant qu'elle jugera que je lui suis utile.

(*Ap.* Sainte-Beuve, *Port-Royal,* 3me édit. ; Paris, Hachette, 1867, in-12, t. III, page 136-137 ; cf. Ribadeneira, *Vita Ignatii,* livre V, ch. 4.)

Ignace faisait cette prière :

« Recevez, Seigneur, ma liberté toute entière ; recevez ma mémoire, mon entendement et toute ma volonté ; donnez-moi seulement votre amour et votre grâce ; je serai assez riche et je ne vous demanderai rien davantage ! » *(Ib.).*

Il disait encore :

« Si le pape me commandait de m'en aller droit au port d'Ostie et de traverser la mer sur le premier vaisseau que je trouverais, sans mât, sans voile, sans gouvernail, sans rien de ce qu'il faut pour la navigation, et même sans vivres, je le ferais à l'instant, non seulement sans trouble, mais avec joie et allégresse. Et ce que moi, général, je dis que je ferais sur un mot du pape, chaque membre de l'ordre le devra faire sur un mot, sur un signe de son supérieur immédiat » *(Ib.).*

Ainsi donc le jésuite jure une renonciation sans réserve à sa personnalité individuelle. Non seulement il s'interdit toute satisfaction charnelle,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mais il n'a de propriété que la propriété de la Compagnie, de volonté que celle de la Compagnie. Quelque mission qu'il reçoive, il ne l'examine point ; il la remplit sans retard. Jamais organisation communiste et collectiviste ne fut construite plus solidement. Jamais il n'y eut de « *bloc* » plus compact, plus homogène, plus étroitement hiérarchisé. Et cette force prodigieuse était mise à l'entière disposition du pape, chef infaillible de l'Eglise. Toute la constitution des jésuites repose en effet sur le dogme de l'infaillibilité pontificale. S'ils se livrent complètement à lui, s'ils sont purement et simplement les exécuteurs aveugles et passifs de ses volontés, c'est qu'ils sont inébranlablement convaincus que, continuellement assisté des lumières célestes, le pape ne peut ni les tromper, ni se tromper.

Les Papes ont leurs Décrétales par lesquelles ils soutiennent être non seulement Primats généraux de l'Eglise, mais princes temporels et spirituels de toute la chrétienté. Comme, de fait, par la Bulle du Jubilé de l'an 1600, du feu Pape Clément III[e], saint Pierre et saint Paul, desquels ils sont successeurs, sont appelés Princes de toute la terre. Nous n'approuvâmes cette clause et néanmoins embrassâmes avec une dévotion admirable ce grand et saint Jubilé *(Recherches de la France,* p. 412).

Ce fondement de principauté passé en forme de chose jugée dans Rome, toute voie leur est ouverte au préjudice de nos anciens droits. Et ne doutent point qu'ils ne puissent excommunier tous rois et tous empereurs,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

interdire leurs royaumes et empires et les transférer d'une main à autre, toutes et quantes fois qu'ils le trouvent bon ; qu'ils sont dessus les conciles généraux ; que les patriarches, archevêques et évêques dépendent d'eux en tout et partout comme étant leurs vice-gérants. En conséquence de quoi ils peuvent charger (1) leurs diocèses quand ils veulent. Que le concile de Trente doit être reçu sans aucun retranchement. Et finalement que c'est directement combattre la liberté ancienne ecclésiastique, de mettre bride aux acquisitions qui peuvent être faites par les Eglises ou en faveur d'elles.......

Ce qui rend les jésuites plus recommandés dedans Rome est l'obéissance aveugle qu'ils rendent au Saint-Siège, *obedientia cæca*, qui m'était inconnue, quand je plaidai la cause contre eux, parole latine plus fâcheuse à digérer que celle dont on use en français. Et, pour cette cause, leur sage Richeome, en son apologie, l'appelle obéissance aveugle, comme celle qui n'eut jamais lumière en ce sujet pour voir si ce qui leur était commandé était ou bien ou mal fait. Et leur bon Ignace l'appelait une sage folie. Obéissance qu'ils promettent rendre à sa Sainteté, entrant en cette compagnie à un seul clin-d'œil, sans parole, tout ainsi comme à notre Seigneur Jésus-Christ, voire à ce commandement de ne se donner le loisir de parachever une lettre commencée, mais d'y obéir, toute œuvre cessant, dépouiller son propre jugement pour épouser celui de notre Saint-Père le Pape, et se laisser emporter à cette obéissance, tout ainsi que le corps mort ou le bâton par celui qui le manie.

Je ne dis rien qui ne soit par leurs constitutions latines plus étroitement ordonné. Et est l'un des premiers vœux auxquels ils s'obligent entrant en leur

(1) Ce mot est bien celui que donne le texte.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

religion. Règle que Ignace de Loyola, leur auteur, soutenait devoir être si stable, comme j'ai dit en mon plaidoyer, que si, au milieu d'un orage, le pape lui eût commandé d'entrer en un petit esquif sans gouverneur, il se fût très volontiers exposé et que le semblable devait être fait par les siens. Bref, leur principale ambition est d'être reconnus pour les premiers et plus fidèles vassaux de la papauté. Et, pour cette cause, à chaque mutation de pape, leur général renouvelle entre ses mains nouveau serment de fidélité. Il ne faut donc point faire de doute qu'ils approuvent tout ce que les Décrétales attribuent à la papauté, ores qu'elles tendent à l'aversion générale des propositions par lesquelles nous avons soutenu notre Etat (*Ib.*, p. 412-413).

(Massée, en la *Vie d'Ignace*, l III, c. art. 2. — En la 6e partie de leurs Constit. c. I, art. 5. — Massée en la *Vie d'Ignace*, l. I, c. 7 — *(réf. données par Et. Pasquier)*.

E. Pasquier, *Recherches de la France*, ch. XXXVIII. — Quelle compatibilité il y a entre la profession des Jésuites et les règles tant de notre Eglise gallicane que de notre Etat.)

L'Ordre fut approuvé par une bulle spéciale du pape Paul III (27 septembre 1540). Jules III lui conféra les privilèges les plus étendus. Il attribua à ses membres tous les droits des Ordres mendiants et des prêtres séculiers. Il les exempta, eux et leurs biens, de toute juridiction, surveillance ou imposition, tant épiscopale que temporelle. Les jésuites ne devaient obéissance qu'à leurs supérieurs et au pape. Leur général exerçait sur tous les membres de l'Ordre une autorité absolue. Il pouvait les envoyer en mission là où il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'estimait utile; les établir, où il lui plaisait, en qualité de professeurs de théologie, leur décerner des dignités académiques équivalentes à celles des Universités.

Tout en demeurant étroitement unis les uns aux autres, les jésuites devaient se mêler au monde, entrer en contact permanent avec toutes les classes de la société, entretenir avec les hommes de toutes les conditions les relations les plus intimes, s'introduire dans la confidence de tous, afin d'exercer sur tous les actes de la vie une influence d'autant plus irrésistible qu'elle aurait été plus insensiblement et plus librement consentie.

Pour leur permettre de se rendre les maîtres des consciences et d'étendre sur le monde entier leurs conquêtes spirituelles, les pouvoirs les plus illimités leur avaient été concédés. Ils pouvaient se dispenser eux-mêmes de l'observation des heures canoniales, de l'abstinence des aliments interdits et même de la lecture du bréviaire. Ils pouvaient exercer les fonctions sacerdotales de tous genres, absoudre de tous les péchés, dégager de toutes les peines ecclésiastiques, commuer en obligation de fonder des œuvres pies les vœux contractés par des laïcs, acquérir et administrer des biens, sans autorisation spéciale du Saint-Siège, créer et ouvrir, partout où ils le jugeraient bon, des églises, des maisons, des collèges.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ils étaient divisés en cinq classes : les *novices* (parmi lesquels se rangent les collaborateurs, ceux que l'on a appelés les jésuites de robe courte. Le bruit fut assez accrédité, et Saint-Simon s'en est fait l'écho, que, sur la fin de sa vie. Louis XIV se serait à ce titre affilié à la Compagnie) ; les *coadjuteurs temporels ;* les *écoliers approuvés ;* les *coadjuteurs spirituels* et les *profès des quatre vœux*. Le général, élu par l'assemblée générale et nommé à vie, résidait à Rome. Son pouvoir était absolu et illimité. Il nommait à toutes les charges, excepté celles d'assistants et d'admoniteur. Il avait près de lui des assistants choisis par la Compagnie assemblée, qui portaient le nom des Etats dont ils étaient originaires. Ces assistants avaient le droit de convoquer une assemblée générale pour déposer le général, dans le cas où son administration leur paraîtrait de nature à compromettre les intérêts de la Société. En outre, un *admoniteur* devait, le cas échéant, lui adresser des observations et des remontrances.

Absent ou malade, il déléguait ses pouvoirs à un vicaire général. Sur le point de mourir, il devait également désigner un vicaire général chargé de gouverner pendant la vacance et de convoquer l'assemblée qui devait procéder à l'élection. Les profès seuls faisaient partie du collège électoral.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les *provinciaux* étaient à la tête des diverses *provinces* de l'Ordre. Ils nommaient provisoirement les *vice-provinciaux*, les *supérieurs* de maisons professes et de noviciats, les *recteurs* des collèges de leur ressort. Ils choisissaient les maîtres des novices, les procureurs, les ministres, les préfets spirituels, ceux des novices, ceux des études, ceux de la santé, les prédicateurs, les confesseurs, les consulteurs, les admoniteurs, les supérieurs, les régents des collèges, les professeurs et les premiers officiers des Universités, excepté les recteurs et les chanceliers; mais tous ces choix étaient soumis à la ratification du général.

Les supérieurs devaient adresser un rapport hebdomadaire à leur provincial et les provinciaux un rapport mensuel au général. Tous les membres de la Compagnie pouvaient s'adresser directement au général pour lui faire part de leurs désirs ou de leurs griefs.

Sous le nom de *commissaires* et de *visiteurs*, des envoyés du général inspectaient les maisons, faisaient au besoin des enquêtes sur place, donnaient verbalement des instructions, réformaient les abus qui auraient pu s'introduire. Chaque province, chaque maison professe, chaque collège, chaque noviciat avait son procureur particulier. Un procureur général résidait à Rome. Au procureur appartenait l'administration des biens

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

temporels ; il était à la fois économe et conseil judiciaire, avec l'instruction, en cas de procès, de transiger à l'amiable, s'il était possible, et de porter seulement, en cas de nécessité, les litiges devant les tribunaux. Il y avait, en outre, une foule d'emplois et de fonctions répondant soit à des intérêts spirituels, soit à des affaires temporelles.

Tout le plan de ce gouvernement avait été tracé par Lainez. Plus on l'examine, plus on est frappé de sa perfection. Tout y est réglé, mis à sa place, prévu. Une part est donnée au principe électif ; mais c'est le principe d'autorité qui domine toute la machine et fait que tous les ressorts y sont commandés et mis en branle par une seule main. A la fois souple et rigide, se mouvant à l'aise dans la diversité des pays, des coutumes, des législations, habile à se plier aux circonstances, n'étant entravée par aucun règlement tyranniquement uniforme, la Compagnie était à la fois merveilleusement mobile et merveilleusement centralisée. Tout aboutissait à Rome ; tout en partait. Mais Rome ne s'ingérait pas despotiquement dans le menu détail des affaires. Il n'y avait pas là des bureaux d'autant plus tracassiers, d'autant plus méticuleux, d'autant plus impérieux, qu'ils sont plus incompétents, plus assujettis à la lettre qui tue, plus étrangers à l'esprit qui vivifie, plus aveuglés par l'étroitesse

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de leur horizon, plus étrangers à la réalité des choses et à la diversité multiple de la vie, plus enivrés de leur puissance anonyme et irresponsable.

Grâce à l'excellence de son institution et au zèle de ses premiers adeptes, la Compagnie fit de rapides progrès. A la mort de son fondateur (31 juillet 1556), elle comptait mille membres répartis en douze provinces. En 1618, elle en comptait 13,112, répartis en 32 provinces.

Pendant que, de 1541 à 1551, François-Xavier et ses collaborateurs évangélisaient l'Asie et faisaient plusieurs centaines de mille prosélytes à Goa, à Travancore, en Cochinchine, à Malakka, à Ceylan et poussaient jusqu'au Japon, d'autres se rendaient dans l'Amérique du Sud, au Brésil et au Paraguay, et y jetaient les bases de leur futur empire.

En Europe, ce fut vers l'instruction de la jeunesse qu'ils tournèrent leur effort. Déjà plusieurs ordres religieux s'étaient occupés de répandre des lumières parmi les classes les plus pauvres et les plus humbles de la société. C'étaient les barnabites, les somasques, les pères de la doctrine chrétienne, ceux de l'Oratoire, et les piaristes. Les jésuites cherchèrent à attirer de préférence les enfants de la bourgeoisie opulente et de la noblesse, ceux parmi lesquels devaient être choisis, plus tard, les officiers du prince et qui devaient participer au gouvernement de l'Etat.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le quatrième de leurs généraux, Claudius Aquaviva (1581-1615), de la famille des ducs d'Atri, composa leur plan d'études, intitulé : *Ratio et Institutio studiorum Societatis Jesu* (1584-1598), et fut l'initiateur de leur doctrine pédagogique, comme Lainez avait été le créateur de leur statut intérieur et de leurs règlements.

Ils éprouvèrent, pour s'installer en France, les plus sérieuses difficultés. Quelques novices qu'Ignace avait envoyés à Paris pour y continuer leurs études, Espagnols ou Italiens la plupart, furent expulsés lorsque la guerre éclata entre François I[er] et Charles-Quint. Ils purent rentrer, après la paix de 1544. Guillaume Duprat, évêque de Clermont, les prit sous sa protection. Il les logea dans son hôtel de Clermont, rue de la Harpe, et leur légua 36,000 écus. Ils trouvèrent chez les Guise des patrons puissants. En 1550, le cardinal de Lorraine, sur la recommandation du pape, obtint d'Henri II des lettres-patentes les autorisant à bâtir à Paris, du produit de leurs aumônes, une maison et un collège de leur ordre. Le Parlement refusa de les enregistrer, et pria la cour d'adresser des remontrances au roi. En 1552, Henri II publia de nouvelles lettres, portant itérative jussion d'enregistrer les premières. Le 3 août 1554, le Parlement rendit un arrêt, par lequel il décidait, avant de passer outre, de soumettre à l'évêque de Paris et au doyen de la

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Faculté de théologie les lettres du roi et la bulle du pape. Tous deux donnèrent un avis défavorable, et l'évêque Eustache du Bellay leur défendit toutes fonctions.

Ils ne se découragèrent point. Ils obtinrent provisoirement asile à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Sous François II, les Guise portèrent leur requête au conseil privé du roi. Ils déclarèrent en leur nom que les jésuites renonçaient à tout ce que leurs privilèges pouvaient contenir de préjudiciable à l'autorité des évêques, des curés, des collèges, des Universités, aux libertés de l'Eglise gallicane (1), aux traités conclus entre la cour de France et le Saint-Siège. Sur ces assu-

(1) Voici en quels termes, Etienne Pasquier définit les libertés de l'Eglise gallicane :

I. Nous reconnaissons en cette France dès le bers [berceau] de notre religion chrétienne notre S. Père le Pape, pour chef, primat et Père des Pères de l'Eglise catholique et universelle.

II. Mais toutefois sous conditions que nos rois ne peuvent être par lui excommuniés de sa puissance absolue.

III. Qu'il ne peut interdire notre royaume de France.

IV. Moins encore le transférer d'une main à autre.

V. Qu'il n'a aucune juridiction et autorité sur le temporel de notre Royaume.

VI. Que, quelque grandeur qui réside en lui, il ne peut rien entreprendre au préjudice de nos Ordinaires, qui tiennent leur puissance non de lui, mais de notre Seigneur J.-C. lorsque, montant aux cieux, il commanda à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rances, et conformément à l'avis de son conseil, le roi, en 1560, publia de nouvelles lettres, ordonnant au Parlement de vérifier sans retard les lettres-patentes et d'homologuer les bulles pontificales. L'évêque de Paris exigea six articles

---

ses apôtres, desquels ils sont successeurs, d'épandre par tout l'univers la semence de la sainte doctrine.

VII. Que son Légat, que l'on appelle *a latere*, qu'il envoie selon les occasions en France, n'a aucune puissance chez nous, qu'elle ne lui soit auparavant accordée par le Roi et vérifiée par les cours de Parlement souveraines, chacune aux détroits de leurs juridictions.

VIII. Que si le Pape entreprend quelque chose au préjudice de ce que dessus, il nous est loisible d'appeler comme d'abus, non véritablement de lui, pour l'honneur et révérence que nous lui portons, mais bien de l'exécution de ses Bulles, en quoi nous apportons encore telle soumission, que ne le qualifions pas exécution, ains [mais] fulmination, comme procédant d'une main plus haute que de tous les autres Potentats.

IX. Que le Concile général est par dessus lui.

X. Et ores *(quoique)* il soit dessus lui, toutefois nous ne le recevons en France là et au cas qu'il entreprenne sur les droits ou de nos Rois ou de notre Eglise Gallicane.

XI. Et c'est pourquoi nous admettons fort bien en France le Concile de Trente en ce qui concerne les articles anciens de notre foi, mais non la nouvelle discipline que l'on y a voulu apporter.....

Voilà la foi générale que nous gardons de tout temps et ancienneté en cette France, pour laquelle nous ne fûmes jamais estimés hérétiques ; au contraire, nos Rois, entre tous les Rois, ont été tenus pour fils aînés

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

additionnels, portant notamment qu'ils ne prendraient plus le nom de jésuites, qu'ils ne pourraient modifier leurs constitutions, qu'ils seraient subordonnés aux évêques, qu'ils ne pourraient enseigner publiquement l'Ecriture sainte, sans

---

de l'Eglise romaine; et, vivant en cette façon, avons non seulement maintenu vertueusement en son entier notre Etat, mais celui même du Saint-Siège, lorsque quelques premiers prélats voulurent abuser de leurs dignités.

XII. J'ajouterai une chose dont je n'ai parlé en ce livre, pour ne s'en être l'occasion présentée. Qu'il n'est permis aux communautés Ecclésiastiques posséder biens temporels et les unir à leurs tables (1), soit par donations entre vifs, ou testamentaires, ou par acquisitions sans la permission expresse du Roi, lequel peut, s'il veut, leur enjoindre d'en vider leurs mains, afin que ces biens ne tombent point en main morte.

Que s'il leur veut permettre d'en jouir, anciennement c'était à la charge de lui en laisser le tiers par l'ordonnance de Charles VI, de l'an 1402, charge qui, par succession de temps a été réduite au revenu de trois années pour le moins. Et c'est ce que nous appelons amortissement, dont messire Gille le Maistre, premier Président du Parlement de Paris, a fait un beau traité tiré des Archifs et Mémoriaux de la Chambre des comptes de Paris.

(Et. Pasquier. — *Recherches de la France ;* Paris, Laurent Sonnius, 1617, in-4°, p. 411-412.)

(1) On emploie aujourd'hui plus fréquemment l'expression calquée sur le latin *menses*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

être admis par les facultés de théologie et les évêques. Sous ces conditions, le Parlement se résigna à enregistrer les lettres-patentes et les bulles (18 novembre 1560).

Sous le règne de Charles IX, ils introduisirent devant le Parlement une nouvelle requête aux fins d'être reçus comme religieux, ou, tout au moins, en forme de collège. Le Parlement s'estima incompétent et les invita à se présenter devant l'assemblée générale de l'Eglise gallicane, réunie à Poissy. Leur général, Lainez, comparut en personne, et soutint la cause de son ordre. Il obtint que ses membres seraient reçus, non comme corps religieux, mais comme société, ou collège. Il leur était d'ailleurs enjoint de quitter le nom de jésuites, de se soumettre au droit commun, à la juridiction des évêques et des Universités.

Ils vinrent alors s'établir, rue Saint-Jacques, dans une maison appelée la cour de Langres, qu'ils avaient achetée, réparée et agrandie au moyen des 36,000 écus que Guillaume Duprat leur avait légués. Ils intitulèrent leur nouvelle demeure : *Collegium Societatis nominis Jesu.* Leur devise était : *Ad majorem Dei gloriam.* Pour pouvoir distribuer l'enseignement public, l'autorisation de l'Université leur était nécessaire. Le recteur, Julien de Saint-Germain, sans la consulter, prit sur lui de leur accorder des lettres de scolarité, qu'ils publièrent seulement le jour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de saint Rémi (1564), lorsqu'ils ouvrirent leurs classes. L'Université, fort mécontente, leur défendit de donner aucune leçon jusqu'à ce qu'ils eussent changé d'appellation. Ils feignirent alors de céder. Ils demandèrent humblement à l'Université de les recevoir comme ses enfants. Elle n'en aurait pas de plus dociles, de plus obéissants à ses lois et règlements.

Cette soumission apparente ne dissipa nullement les suspicions de l'Université, qui, avant de leur ouvrir ses bras, voulait au moins savoir quelles gens ils étaient. Ils furent cités le 15 février 1564, aux Mathurins, devant le recteur et les délégués des facultés. Ils furent sommés de répondre catégoriquement à cette question : « Etaient-ils séculiers, ou réguliers, ou moines ? » Ils se dérobèrent à l'interrogatoire, déclarant qu'ils étaient en France, *tales quales*, en vertu d'un arrêt du Parlement. Sur ce refus de notifier leur qualité, l'Université les débouta.

Ils s'adressèrent alors au Parlement. Ils prirent pour avocat Versoris, et pour conseils Montholon, Chocart, Chauvelin et Chippart, qui étaient alors les jurisconsultes les plus renommés, et dont ils s'acquirent le concours. L'Université eut pour conseil Charles Dumoulin et pour avocat Etienne Pasquier.

Né à Paris en 1529, il était âgé de 35 ans, et n'était encore qu'un débutant connu seulement de ses maîtres et de ses condisciples, lorsqu'en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1564 il fut chargé de parole dans une affaire qui passionnait au plus haut point l'opinion publique. Il a lui-même inséré son plaidoyer dans son fameux livre des *Recherches de la France* (1). Il l'a fait précéder d'une sorte d'introduction, qui en résume les points essentiels :

Chap. xxxvi. — *De la secte des jésuites*. — Ayant dédié ce livre aux libertés de l'Eglise gallicane, je ne pense pas faire chose éloignée de mon intention de discourir de la secte des jésuites, laquelle a propositions toutes contraires aux nôtres, à la subversion de notre Etat..... (p. 372).

Quand Dieu veut affliger un Etat, il en plante de longue main les racines. Ces nouveaux hôtes gagnent le cœur du peuple par simagrées et belles promesses. Car même, comme s'ils eussent eu le don des langues que le Saint-Esprit épandit dessus les apôtres, ils se vantaient d'aller prêcher l'Evangile au milieu des sau-

(1) *Les recherches de la France* d'Etienne Pasquier, augmentées par l'auteur, en cette dernière édition, de plusieurs beaux placards et passages et de dix chapitres entiers. — Paris, Laurent Sonnius, au Coq et Compas d'or, 1617 ; in-4°, p 372-374 *pass*. — Le plaidoyer, qui forme le ch. xxxvii, va de la p. 377 à la p. 408. — Le ch. xxxviii, « quelle compatibilité y a-t-il entre la profession des jésuites et les règles tant de notre Eglise gallicane que de notre Etat (p. 409-420) », contient de nombreux textes confirmant ses assertions, et une déclaration très ferme, concernant les libertés de l'Eglise gallicane (p. 411). — Le privilège est du 5 novembre 1606.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vages, eux qui à peine savaient parler leur langage maternel. Sous ces beaux appas, chacun se laissait prendre par eux, à la pipée. Mais comme ils avaient introduit une religion bigarrée de régulier et séculier, troublant par ce moyen tout l'ordre hiérarchique de notre Eglise, aussi s'étudièrent-ils de là en avant de vouloir à bonnes enseignes troubler tous les Etats politiques de la chrétienté ; d'autant que, par une nouvelle règle, ils commencèrent de mêler l'Etat avec leur religion, et, comme il est fort aisé de glisser d'une liberté en une licence effrénée, aussi plantèrent-ils sur cette irrégularité une hérésie la plus détestable que l'on saurait dire, soutenant qu'il était permis de tuer un prince, qui ne se conformait à leurs principes.....

Lorsque je plaidai la cause, je ne fis état de ces deux propositions encontre eux. Car combien qu'ils les couvassent dans leurs âmes, si ne les avaient-ils encore écloses..... Toutefois, l'une et l'autre proposition a été par eux pratiquée au vu et su de toute la chrétienté..... Ils furent les premiers boute-feux de cette malheureuse Ligue qui a ruiné de fond en comble notre royaume ; elle fut chez eux premièrement concertée, et, ayant été conclue, ils déléguèrent leurs pères Mathieu, Lorrain et Odon Pigenat (ainsi appellent-ils leurs prêtres plus anciens), pour leur servir de trompettes par toutes les nations étrangères. Et depuis se déclarèrent à huis ouvert Espagnols, tant par leurs prêches que leçons publiques (p. 373-374).

En faveur desquels, ils voulurent mettre en œuvre leur seconde proposition, qui était de faire tuer notre roi, non pas lorsqu'il était éloigné de notre religion, car ils savaient que ce lui était un obstacle qui l'empêchait

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de régner ; mais, soudain qu'ils le virent réduit au sein de l'Eglise, ils subornèrent un Pierre Barrière, homme déterminé quant à la main, mais d'une âme et conscience faible, lequel ils firent confesser dedans leur collège, puis communier, et, après l'avoir confirmé d'une promesse certaine de paradis, comme un vrai martyr, s'il mourait sur cette querelle, laissent aller le vaillant combattant, qui, par trois fois, fut sur le point d'exécuter sa malheureuse entreprise, et, par trois fois, Dieu lui retint miraculeusement la main, jusqu'à ce qu'enfin ayant été pris dans Melun, il fut puni, en l'an 1593, ainsi qu'il le méritait (p. 374).

Je ne dis rien que je n'aie vu, ayant mêmement parlé à lui lorsqu'il était prisonnier. Recherchez toutes les impiétés qu'il vous plaira. Vous n'en trouverez une seule si barbaresque comme celle-ci : conseiller une impiété et la revêtir d'un masque de piété tel que celui là, et, à peu dire, perdre une âme, un roy, un paradis et notre église tout ensemble, pour donner lieu à leurs marranes [monstrueux] desseins (p. 374).

Nous détachons du *Plaidoyer* d'Estienne Pasquier les passages qui nous semblent les plus caractéristiques :

L'Université de Paris, soit qu'elle ait pris son commencement sous le grand empereur Charlemagne, ainsi que le vulgaire de nos Annales estime, ou sous cet autre grand Philippe-Auguste, sous lequel les bonnes lettres prirent grand avancement et progrès, spécialement en cette ville, par le moyen de messire Pierre Lombard, évêque du lieu..... a toujours été grandement chérie, aimée et favorisée de nos rois. Et certainement

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

non sans cause. Car si les rois ont été ordonnés par Dieu pour contenir leurs peuples en devoir et obéissance par leurs lois, ceux qui plus sainement ont discouru sur le fait des Républiques ont été d'avis ou que les lois sont du tout frustratoires [complètement inefficaces], ou pour le moins de petits effets, si elles ne prennent leur commencement et racine en une sage conduite et prudente institution de la jeunesse (p. 378).

C'est la cause pour laquelle ce grand philosophe Platon en l'une et l'autre de ses *Républiques* a sur toutes choses soin que ses enfants soient bien dignement instruits. Et a été cette maxime fort bien reconnue par ceux qui premiers mirent la main à la police et règlement de cette Université. Car, connaissant que tout le repos des sujets dépendait de l'endoctrinement des enfants, et néanmoins qu'il y avait deux fondements sur lesquels était établie toute République bien ordonnée, qui étaient la Religion et la Justice, ils établirent deux sortes de gens pour enseigner la jeunesse, les uns qui étaient séculiers et les autres nuement réguliers et religieux, ceux-là, afin que les enfants qui seraient par eux façonnés, pussent quelque jour être appelés au maniement de la justice, et ceux-ci aux prêches et exhortations chrétiennes d'un peuple ; voire eurent en ceci une si religieuse police, que, pour contenir toutes choses en leur devoir, ils ne voulurent point permettre aux religieux de vaquer et courir par la ville pour ouïr la leçon des séculiers, ni semblablement qu'ils pussent faire leçon aux gens laïcs. Mais ordonnèrent pour une bienséance publique que les séculiers fussent destinés pour les séculiers et les réguliers pour ceux qui étaient de leur ordre (p. 379).

L'on trouve aux anciennes pancartes de notre Université, que les frères prêcheurs, que l'on appelle Jacobins, voulurent anciennement se donner loi de lire en toutes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chaires et à toutes occurrences de personnes. Les recteurs et suppôts de l'Université s'y opposèrent et fut leur opposition allouée par arrêt de cette Cour, et enjoint à ces religieux de lire seulement dans leurs cloîtres à huis clos. Et, de fait, depuis ce temps-là chaques ordres des religions ont eu leurs collèges distincts et séparés, comme les quatre mendiants, Cluny, Mairemonstier. Voilà le collège de S. Bernard qui est notable, auquel il y a diversité de belles et grandes classes, plus qu'en nul autre ; toutefois la porte n'en est pas ouverte à tous écoliers allants et venants. Ainsi est le collège voué pour ceux qui ont fait ou veulent faire profession sous l'ordre de S. Bernard, lesquels sont envoyés des monastères de leur ordre pour étudier en cette ville de Paris. Ce qui s'observe en cas semblable en tous les autres ordres qui sont incorporés avec nous.

Et afin que l'on ne pense point que ceci ait été introduit par une curiosité superstitieuse, mais bien par une police très chrétienne, jamais ne fut que les chrétiens n'aient grandement abhorré la diversité des sectes de religions. Du commencement de notre christianisme, nous n'étions point divisés en ligues, mais adoraient les chrétiens leur créateur en lieux sombres selon que la commodité leur permettait de recevoir de leurs évêques et ministres l'administration des Saints Sacrements. Adonc on reconnaissait le chrétien comme chrétien et nous n'avions vœux et professions séparées les uns des autres, mais sous un commun étendard de J.-C., chacun s'exposait au martyre (p. 379).

Les affaires de la république chrétienne commencèrent petit à petit de s'ouvrir. Tellement qu'il n'y avait presque ville qui ne fût imbue plus ou moins de notre religion. Toutefois les chrétiens se trouvants assez souvent affligés par la cruauté et tyrannie des empereurs, ceux qui nous ont rédigé par écrit l'histoire ecclésias-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tique nous sont auteurs que cela apprêta occasion à plusieurs de se retirer en lieux écartés et du tout séparés du peuple, lesquels furent par les anciens appelés d'un mot grec (moines), qui veut dire, en sa primitive signification, solitaire. Et leurs supérieurs et abbés archimandrites, c'est-à-dire superintendants de ceux qui habitaient aux grottes et cavernes. Et le premier instituteur de ceux-ci que l'on remarque aux histoires de notre Eglise fut saint Antoine, à l'exemple duquel plusieurs s'habituèrent ès deserts, menant une vie monastique. Bien sais-je que depuis lui saint Basile par un nouveau zèle les voulut redresser dedans les villes. Qui fut cause que plusieurs commencèrent à se bigarrer en religions et monastères (p. 379-380).

Toutefois nos sages ancêtres, connaissants que la multiplicité des sectes n'apportait que divisions entre les chrétiens ne voulurent facilement leur ouvrir la porte, singulièrement dedans les bonnes cités, sachants bien que la vraie profession des moines est de se retirer des villes et de mener vie solitaire. Et, combien que l'opinion de ces sages personnages ait été de fois à autre faussée par la facilité des temps (chose qui a procuré de grandes querelles), toutefois ayant été notre Université contrainte d'incorporer avec soi plusieurs ordres de religieux, qui s'étaient venus ranger dedans Paris, ce fut avec cette modification qu'ils ne pourraient aisément se rendre communicables au peuple, mais que, tout ainsi qu'aux déserts ils n'avaient pas facile accès sinon à ceux qui étaient de leur suite, aussi ne leur serait-il permis d'endoctriner dedans leurs repaires que ceux qui seraient de leur ordre et profession. Car autrement, si on leur eût permis de faire lecture partout, même à une enfance qui trouve tous objets présents beaux et bons, ils eussent induit la plus grande partie du peuple à être de leur suite, plus par cette

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

communication que par zèle et dévotion, au très grand préjudice du commun trafic et commerce de cette société générale et universelle. Et voilà pourquoi nos prédécesseurs, dès le premier établissement de l'Université, par un sage conseil et prudence, firent séparation du séculier et régulier, avec lois totalement distinctes et séparées (p. 380).

Outre cette première police, nous en avons encore quelques autres qui sont aussi grandement considérables à la déduction de cette cause, parce que l'Université est divisée en quatre facultés, de Théologie, Décret [Droit], Médecine et des Arts. Cette dernière est un acheminement aux trois premières, symbolisant en quelque chose avec l'école de ce grand philosophe Pythagore de laquelle l'on récite que l'on y était premièrement condamné d'écouter avec un perpétuel silence, puis que l'on commençait d'entrer en la connaissance des mathématiques et sciences, et enfin était permis de discourir sur la nature de tout ce grand univers. Pour laquelle cause étaient les écoliers appelés auditeurs, puis mathématiciens, puis physiciens (p. 380).

Aussi pour n'enseigner point tumultuairement en notre Université les bonnes lettres, il y a certains degrés de commencement et progrès. Car l'on commence premièrement par la grammaire ; de là on suit à la rhétorique et explication des bons auteurs, puis on dresse ses pensées aux autres sciences, jusques à ce que finalement on arrive à la physique, qui était la dernière classe de l'école de Pythagore. Et encore, après avoir satisfait à nos études, nous avons certains ordres et degrés de promotions, Bacheleries, Licences et Doctorandes, qui sont approbations communes des plus doctes en chaque faculté, sans lesquelles il est défendu à tout homme, ou de s'exposer à la chaire, ou au maniement public d'un état. Je sais bien que tout

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

esprit brusque et gaillard pensera que cette police dépende d'une superstition..... Toutefois tant s'en faut que cette maxime doive gagner vogue entre nous que, si on la recevait, ce serait introduire un chaos et confusion en tous les Etats. Car si ès métiers et arts mécaniques, nous demandons un chef-d'œuvre et expérience de celui qui veut être reçu à maîtrise, combien plus ès sciences et disciplines libérales..... Je veux donc ici conclure que telles distinctions de degrés, telles approbations de suffisance et capacités des personnes ont été introduites par nos anciens pour bonnes et valables raisons...... (p. 380-381).

Nous avons encore autres lois et statuts ; pour autant qu'en cette division de régulier et séculier, nous voulons que les séculiers reçoivent les degrés de Bachelerie, Licence et Maîtrise, auparavant qu'ils puissent faire profession publique de leur savoir, ainsi qu'il a été dit maintenant. Et au contraire, par un passe-droit spécial, les religieux non seulement ne sont nécessités de ce faire, mais du tout on leur défend et interdit de passer maître ès arts, parce qu'on veut qu'ils ne fichent point leurs esprits sur les fleurettes des lettres humaines, ains que du tout ils s'adonnent à la lecture des saintes lettres et de la théologie ; induits par aventure nos ancêtres à ce faire, à l'imitation de S. Jérôme, auquel, en songeant, il fut avis qu'il était flagellé par un ange pour être trop ententif [passionné] à la lecture des œuvres de Cicéron..... (p. 381).

Telles ont été les premières institutions de notre Université esquelles elle a été de tout temps et ancienneté nourrie, et tant qu'elle y a été entretenue, je puis dire d'elle ce que disait Cicéron de l'école d'Isocrate que « *ex universa ejus schola, tanquam ex equo Trojano, innumeri principes exstiterunt* — [*de toute son école, comme du cheval de Troie, sont sortis en foule des*

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

gens du premier rang]. De là sortirent en la Faculté de Théologie les Gersons et les Clamengis, en la Faculté de Décret les Belleperches, Quintins et Rebusis ; en la Médecine, les Tagaux et les Fernels et en celle des Arts les Budez, Vatable et Tusans et une infinité de braves esprits, dont la postérité saura rendre le meilleur témoignage que moi. Sans vouloir parler des vivants, dont les noms se rendent recommandables par toute l'Europe (p. 381-382).

Telles ont été, dis-je, nos premières institutions, et, tant que nous avons vécu de cette façon, quand les supérieurs de l'Eglise ont voulu abuser de leur autorité au préjudice de la majesté du Roi, l'Université de Paris, autorisée de cette cour, leur a toujours fait contretête, sous le nom de l'Eglise gallicane, comme si c'eût été un Concile général qui eût été perpétuellement établi dedans cette ville, pour le soulagement des sujets, et avons toujours vécu en tranquillité, grâces à Dieu jusques à huy (p. 382).

Maintenant voici ces nouveaux frères, qui, sous un titre splendide et un beau masque extérieur, veulent enjamber sur notre repos. Toutefois, avant de passer plus outre, puisque nous avons sommairement touché quelques points de notre police, il faut, pour traiter chaque chose à son rang, que maintenant nous venions à celle des Jésuites et leur origine et progrès (p. 382).

Ignace fut un Espagnol, du temps de nos pères, qui, tout le temps de sa vie, avait été un guerrier. Il advint qu'il fut navré dans la ville de Pampelune, lorsque nous y mîmes le siège. Pendant que l'on le pansait, il s'amusa à lire la vie des Pères, car, pour l'ignorance qui était en lui, à plus haut sujet ne pouvait-il dresser son esprit. Sur le modèle de ce livre, il lui prit opinion de façonner là en avant tout le discours de sa vie, non pas à la vérité tant pour un zèle et dévo-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion qu'il eût à cette nouvelle austérité que pour autant qu'il se voyait par cette navrure (1) estropié et impotent de l'un de ses membres, quoi que soit, mal duit (2) à la suite des armes. Il s'accosta de quelques-uns et, entre autres, d'un maître Pasquier Brouëz, né natif de la ville de Dreux, homme qui, hormis quelques simagrées extérieures, n'avait rien de littérature au dedans, soit en lettres humaines, soit en théologie...... (p. 382).

Ces deux hommes, accompagnés de quelques autres, commencèrent à jurer une ligue ensemble, font quelques voyages en cette ville de Paris, à Rome, en Hiérusalem, et finalement sonnèrent quelque peu de temps après leur retraite dedans Venise, ville qui, pour être exposée à tous les vents et flots de la mer, est par quelques auteurs italiens reconnue pour réceptacle de plusieurs indignités et choses perverses. Là ils hypocrisent pour un temps quelque austérité superficielle de vie, et, voyant que leur superstition commençait à être suivie (car jamais une nouveauté ne trouve faute de suite parmi un peuple), ils prirent la hardiesse de se transporter à Rome, où ils commencèrent de publier leur secte et, combien que la plupart d'entre eux *ne in primis quidem rudimentis grammatices initiati essent, nedum in sacris theologiæ ministeriis versati ;* toutefois, ils commencent de promettre à pleine bouche deux choses, l'une de prêcher aux mécréants l'Evangile pour les convertir à la foi ; l'autre d'enseigner les bonnes Lettres à tous chrétiens, le tout gratuitement et sans rien prendre (p. 382).

Prennent pour cette cause le nom de religieux, sous la Société de Jésus, comme si tous ceux, qui n'adhérassent à leur secte, fussent séparés de cette compagnie et société. Ils se présentent au pape, Paul III[me], vers l'année 1540. C'était lorsque les Allemands commen-

(1) Blessure. — (2) Impropre à la carrière.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

çaient à se distraire de l'obéissance du pape, qui est un temps grandement à considérer, pour montrer de quelle renardise et finesse ces saints frères se sont insinués entre nous. Et, voyant que notre Saint-Père ne s'émouvait grandement de ces deux belles protestations (parce qu'il était lors ententif à la guerre, qui se brassait en Allemagne, pour le soutènement de sa puissance entre les catholiques et les protestants), ils s'avisent d'une nouvelle ruse pour captiver sa bénévolence (p. 383).

Ils voient que l'autorité du Saint-Siège était révoquée en dispute par les Luthériens. Par quoi, par une profession toute contraire, ils remontrent à ce sage Pape que le premier vœu qu'ils faisaient était de reconnaître le Pape par dessus toutes autres choses qui fussent en ce bas territoire ; qu'il n'y avait Prince vivant et terrien, qu'il n'y avait Concile, quoique général et œcuménique, qui ne dût passer et fléchir sous ses lois, statuts et décrets (p. 383).

Cela réveilla quelque peu les sens du pape Paul, auparavant endormis au fait de ces frères. Car [à] la vérité, il ne se pouvait, en aucune façon, induire à les recevoir. Toutefois, voyant qu'autant de religieux de cet ordre lui étaient autant de nouveaux vassaux, même en ce temps-là, il pensa que le meilleur était de ne les frustrer du tout de leur entreprise. Ce néanmoins, en leur faisant ouverture, ce fut avec certaines limitations. Parce que, du commencement, pour sonder le gué, il leur permit de pouvoir prendre le nom et qualité de religieux. Mais à la charge qu'ils ne pourraient être de cet ordre plus de soixante. Toutefois, depuis gagné par leurs importunités, il leur ouvrit pleine porte en l'an 1543. Et, après lui, Jules III en l'an 1550 (p. 383).

Or, comme les choses se maniaient de cette façon dedans la ville de Rome, il advint que feu messire

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Guillaume du Prat, évêque de Clermont, voyant ces nouveaux frères être grandement favorisés du Saint-Père, voulut semblablement leur gratifier en quelque chose. Au moyen de quoi il lui prit opinion de planter semblablement cette secte dedans notre ville de Paris et prit à cette occasion à sa suite maître Pasquier Brouëz..... qui est le premier maître et recteur qu'ils aient eu en cette ville. Et à la mienne volonté, que tout ainsi qu'un Pasquier a été le premier qui a voulu planter cette secte superstitieuse en cette florissante Université, aussi que la postérité entende qu'un avocat portant le surnom de Pasquier, ait été le premier qui publiquement se soit étudié de nous extirper cette malheureuse engeance (p. 383).

Ce Brouëz et les siens, sur leur premier avènement, se logèrent petitement et coiement en une chambre au collège des Lombards ; depuis ils établirent leur habitation en la maison de Clermont, rue de la Harpe, par le bénéfice du prélat qui les avait premier introduits ; et voyants que leurs affaires leur succédaient assez à propos, ils commencèrent de lever les cornes, et de fait se présentèrent par plusieurs fois en cette cour, afin d'être reçus et que leur secte fût approuvée, tant en qualité de Religion que de Collège. A toutes leurs requêtes s'opposa formellement ce grand Caton et Aristarque, feu M. Noël Brulard, Procureur général du roi en cette Cour. Il leur remontra plusieurs fois que, s'ils avaient le cœur éloigné du fait du monde, ils pouvaient, sans introduire nouvelle secte, faire vœu et profession sous l'une des anciennes religions qui étaient approuvées par les saints Conciles ; qu'il y avait les ordres des Bénédictins, des Bernardins, de Cluny, de Prémonstré, les quatre ordres de mendiants et plusieurs autres desquels la chrétienté avait ja recueilli plusieurs fruits, et, quant à celui qu'ils voulaient de nouveau provigner,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il était plein d'un événement incertain. La Cour, non contente de ces remontrances, eut en cette matière recours aux experts, c'est-à-dire à la Faculté de théologie ; laquelle, après avoir pleinement et mûrement délibéré sur cette affaire, interposa son avis par lequel elle résolut que cette secte était pleine d'une superstition et ambition damnable et introduite à la désolation de tout état régulier et séculier (p. 383-384).

Etant de cette façon rebutés, ils mirent tout leur fait en surséance, attendants, comme il est à présumer, leur appoint, ainsi que l'expérience nous en fait sages. Il advient sur ces entrefaites que l'évêque de Clermont décède et fait un testament par lequel il lègue une infinité de biens à ceux-ci, qui, par leur vœu original, font profession de pauvreté, tant en particulier qu'en commun. Le legs est par eux recueilli (p. 384).

Surviennent semblablement les troubles, au commencement desquels furent assemblés plusieurs prélats dedans la ville de Poissy. Les Jésuites qui, dès leur premier abord, sont en possession de croître par les ruines d'autrui, tout ainsi que, lors des guerres intestines d'Allemagne, ils s'empiétèrent à Rome, aussi voyants le grand brasier qui s'allait allumer par la France, estiment qu'il était adonc temps d'interrompre leur long silence pour mettre le pied ferme et stable dans cette ville de Paris. Par quoi ils commencent à ourdir une nouvelle trame et mener à chef leur intention. Ils s'avisent de présenter nouvelle requête à la Cour afin que son plaisir fût de recevoir et autoriser leur secte, non pas en forme de religion, mais bien en forme de collège, à la charge qu'ils n'entendaient rien entreprendre au préjudice du roi, des évêques, curés et chapitres, et que, de leur part, ils protestaient de renoncer à tous les privilèges qui leur auraient été octroyés à ce contraires. Car aussi, qu'est-ce qu'ils

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'eussent point promis, plutôt qu'ils ne fussent parvenus à leurs fins, se voyant gorgés et remplis de tant de richesses (p. 384).

La Cour, connaissant que cette requête concernait le fait de l'Eglise générale de France, les renvoya avec leur requête à l'assemblée de Poissy. En cette assemblée présidait, comme le plus ancien, un prélat, lequel aussi, par un nouveau zèle, avait leur fait en grande recommandation ; même avait établi une maison de Jésuites en une ville de laquelle il portait le titre. Cestui prend leurs affaires en main, sonde le gué de tous côtés pour voir quelle issue pourrait avoir cette requête ; il trouve les opinions de tous les prélats assez mal disposées à sa volonté. Cette requête fut baillée à un qui avait lors en pensée de soi défaire de son évêché et me fait-on dire que jamais elle ne fut rapportée en pleine et générale assemblée de tous. Chose dont peuvent porter assuré témoignage une infinité de personnes notables, qui avaient été convoqués à ce Colloque de Poissy. Aussi n'est cette requête signée que du rapporteur et du président ; président, pouvons-nous dire, auquel il eût été peut-être plus séant de s'en déporter du tout, comme celui qui ne pouvait présider en la cause de ceux desquels était protecteur et, si ainsi le faut dire, auteur, fauteur et promoteur (p. 384-385).

Non toutefois que je veuille suggiller [contester] en quelque façon son honneur, le reconnaissant personnage de marque et tel qu'on le doit reconnaître, mais il estimait qu'ayant l'opinion d'une douzaine de la troupe, cela était suffisant pour faire tenir lieu de décret et conclusion générale pour la question qui s'offrait. Et néanmoins, combien que ce prélat eût pris la cause des Jésuites du tout en main et qu'il en eût communiqué non pas à tout le corps des appelés, ains, à quelques particuliers seulement ; si ne put-il gagner autre chose

Digitized by Google | Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par la résolution qui fut baillée, sinon que cette compagnie des Jésuites « était reçue par forme de société et collège, et non par forme de religion nouvellement instituée, à la charge qu'ils seraient tenus de prendre autre titre que de Jésuites, ou de la Société de Jésus. Aussi qu'ils seraient tenus de se conformer en tout et par tout à la disposition du droit commun, sans entreprendre chose aucune, ni en spirituel, ni en temporel, au préjudice des évêques, et qu'au préalable ils renonceraient par exprès aux privilèges portés par leurs bulles. Autrement qu'à faute de se faire, ou que pour l'avenir ils en obtinssent d'autres, cette approbation serait nulle et de nul effet (p. 385).

Etant donc les Jésuites garnis de cette approbation dont j'ai récité mot après mot toutes les paroles, ils se présentèrent derechef en cette cour, laquelle à la vérité leur homologua le décret en tout et par tout, selon sa forme et teneur. Soudain, ayants obtenu cet arrêt, ils achètent un hôtel assis en la rue Saint-Jacques, pour y établir leur demeure, appelée vulgairement la cour de Langres. Mais quoi ? Se mettent-ils cependant en aucun devoir d'observer les conditions qui leur avaient été enjointes ? Non vraiment, et tant s'en faut qu'ils en aient fait quelque état, qu'au contraire, mettants en nonchaloir ce décret, comme s'ils eussent [cru] obtenir victoire de leur longue entreprise, ils font, avec une honte effacée, apposer sur le portail de leur collège, quasi pour éternel trophée, cet écriteau : « *C'est le collège de la Société du nom de Jésus* » (p. 385).

Reçoivent toutes sortes d'enfants, tant pensionnaires que dehors le collège, auxquels ils lisent. Font publier un catéchisme sous le nom de maître Edmond Auger, frère de la Société du nom de Jésus, et non seulement le font publier, mais le lisent publiquement dans leur maison. Non contents de cette première irrégularité et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

désobéissance, ils administrent les saints sacrements de l'autel et confession. Et, pour induire le peuple à leur suite, ils affichent des placards par les carrefours, à ce que, si aucun avait envie de recevoir ces saints ministères par leurs mains, ils se retirassent en l'hôtel de Langres vers cette compagnie (p. 385).

Il y a quatre ou cinq qui reluisent dessus tous leurs autres frères en quelque savoir et doctrine. Ces trois ou quatre nourris en la lecture de quelques livres particuliers, ont accoutumé d'être distribués par le Général de leur ordre aux provinces esquelles l'on veut commencer de planter un collège de Jésuites. Là ils débitent le peu de savoir qu'ils ont accueilli de longtemps. Et quand leur denrée est vendue, ils s'acheminent ès autres lieux ; par ainsi, il est malaisé qu'ils ne demeurent en quelque réputation envers le peuple. Parce qu'auparavant que leur marchandise s'évente, ils changent de lieu et demeure, traitants toujours un même sujet, lequel étant souvent par eux traité, il est fort mal aisé qu'en remuant une même escrime, ils ne se rendent assez admirables à ceux qui les écoutent pour une fois et qui n'ont découvert ce fard. En cette façon se gouvernèrent du temps de nos pères et aïeux quelques prédicateurs passagers qui voyageaient de lieu à autre. Ayants seulement trois ou quatre sermons dans leurs manches, dont ils repaissaient le pauvre peuple, si est ce que, par traite de temps, étant leur ruse découverte, furent explaudés [hués] d'un chacun, ne nous étant demeuré autre profit de leur mémoire, sinon un titre vil, quand d'un commun consentement en haine de leur piperie, nous les appelâmes porteurs de rogatons (p. 385-386).

Les trois ou quatre Jésuites arrivés commencèrent de se mettre en chaire et ores que par les institutions et ordonnances qui leur sont prescrites, desquelles ils

Digitized by Google | Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se disent être si grands observateurs, ils ne dussent lire en notre Université sans aveu et permission du Recteur, ce néanmoins continuant de mal en pis, et se montrants toujours discoles selon leurs premiers errements, sans aucune permission du Recteur, sans aucune approbation de leurs suffisances et capacités, sans avoir distinction des professions, telles que nous les pratiquons de tout temps et ancienneté, et mêlants, si ainsi faut dire, le ciel et la terre, ils commencèrent de faire lectures publiques, celui-là de la grammaire, celui-ci de la théologie, l'autre de la métaphysique et le dernier pour faire montre de sa grande et excellente doctrine, s'attache aux emblèmes d'Alciat..... Bien puis-je dire que la plus belle de leurs lectures est qu'ils ne sonnent aux oreilles des écoliers autre chose sinon qu'ils veulent et entendent lire au peuple gratuitement. Sous cet honorable prétexte, plusieurs vont à leurs leçons, les fripons et bons compagnons pour cuider corbiner [penser épargner] tous les mois un sol ou un carolus que l'on paie aux autres collèges à l'entrée de la porte ; les autres, par un esprit de curiosité (p. 386).

L'Université de Paris, voyant toutes petites menées, qui ne viennent qu'au désavantage non seulement d'elle, mais de tout le général de la France, commence à se vouloir opposer à toutes leurs indues entreprises. Et, parce que c'étaient gens nouveaux, gens ramassés de toutes pièces, dont l'un était extrait d'Espagne, qui d'Angleterre, qui d'Italie, gens qui, en toutes choses, corrompaient les ordres généraux de la discipline ancienne, on leur fait interdiction par le Recteur de plus lire (p. 386).

Ce nonobstant, ils ne laissent de passer outre, et, par un stratagème hardi, au lieu où on les assaillait auparavant, ils commencent de se rendre assaillants. Ils présentent leur requête à l'Université, et, en ceci je

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prie la Cour qu'il lui plaise remarquer quels en sont les termes. « Supplient les principal et collège de la Compagnie du nom de Jésus dit de Clermont qu'il vous plaise les incorporer en l'Université, jouissant des privilèges d'icelle. » Ce titre leur avait été interdit par l'approbation en vertu de laquelle ils se présentaient pour être incorporés avec nous, cenéanmoins faisants comme la chatte d'Esope, ils ne se peuvent contenir qu'ils ne retournent à leur ambitieuse superstition, à laquelle toute leur compagnie incline. L'Université, pour cette requête furieuse, fut lors solennellement congrégée. A cette congrégation se trouvèrent les principaux des jésuites. On leur demande s'ils n'entendaient point abjurer ce nom partial de Jésuite, suivant la teneur du Décret. Ils répondirent qu'ils se remettent à ce Décret pour leur forme de vivre en France, voulants de là inférer par une sophistiquerie affectée, qu'en France ils seraient collégiaux et boursiers, et en Italie religieux. On les somme qu'ils eussent à répondre catégoriquement sur ce point, et mêmement s'ils étaient ou religieux ou séculiers (p. 386-387).

Car, à bien dire, puisqu'ils voulaient se joindre avec nous, le premier règlement que nous pouvions prendre avec eux était de connaître leur qualité, pour ne brouiller et pervertir les ordres de notre Université, tels que nous avons ci-dessus déduits. A cela ils disent en termes généraux qu'ils ne pouvaient répondre autrement que suivant l'arrêt, et en paroles latines *tales quales eos Curia declaravit*. Interrogés de rechef s'ils étaient ou réguliers ou séculiers, on ne peut tirer autre réponse d'eux, sinon qu'ils étaient *tales quales*. Tellement que cette réponse souvent réitérée, ils ont apprêté un commun proverbe qui court maintenant par la bouche des écoliers, qui est que les Jésuites sont *tels quels*, c'est-à-dire non dignes d'être couchés en l'inventaire de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

notre Université. Par quoi l'Université connaissant que, pour satisfaire à leur requête, le premier règlement qu'elle pouvait prendre avec eux était de savoir s'ils étaient réguliers ou séculiers, car elle ne peut recevoir un corps et collège hermaphrodite, je veux dire qui ne soit ni l'un ni l'autre, et qui soit tous les deux ensemble, comme ces messieurs, déclara qu'elle ne pouvait, ni devait les unir et incorporer avec soi. Au moyen de quoi ces demandeurs se sont avisés de présenter requête à la cour, afin d'obtenir par son autorité ce dont ils auraient été refusés par l'Université. Et, en effet, c'est la requête qui se traite en ce lieu maintenant (p. 387).

La Cour donc a pu pleinement entendre par les choses qui ont été ci-dessus discourues quelle est en partie la commune police de notre Université, quelle a été l'origine et progrès de ces Jésuites, et de quelle façon cette cause a été introduite en cette Cour (p. 387).

Reste maintenant à déduire quelle a été aussi leur police afin que par le rapport et comparaison de la leur et de la nôtre, on voie s'il y a quelque compatibilité pour laquelle on les puisse joindre avec nous (p. 387).

Et combien qu'en ceci ils aillent clos et couverts, d'autant que facilement ils ne veulent découvrir les mystères de leur ordre, sachant bien qu'il n'y a homme de bon esprit, qui ne les improuve, si est ce que de ce que j'ai pu recueillir, tant par leurs pièces que du plaidoyer de leur avocat et mêmement par livres qu'ils font courir à leur avantage, je trouve que cette prétendue compagnie et société de Jésus est composée de deux manières de gueux, dont les premiers se disent être comme de la grande observance, et les autres de la petite (p. 387-388).

Ceux de la grande observance sont obligés à quatre vœux, parce qu'outre les trois ordinaires d'obéissance,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pauvreté et chasteté, ils en font un particulièrement en faveur du pape, qui est de lui obéir et le reconnaître sur toutes autres choses qui sont ici en ce bas être, sans exception ou réserve en tout ce qu'il leur voudra commander, et sont ces gens de bien si austères, qu'ils font vœu de pauvreté, tant en général qu'en particulier, tout ainsi que les Franciscains (p. 388).

Ceux qui sont de la petite observance sont, sans plus, astreints à deux vœux, l'un regardant la fidélité qu'ils promettent au pape et l'autre, l'obéissance envers leurs supérieurs et ministres. Ces derniers ne vouent pas pauvreté, ains leur est loisible de tenir bénéfices sans dispense, succéder à pères et mères, acquérir terres et possessions, comme s'ils ne fussent obligés à aucun vœu de religion. Et ceci est la voie par laquelle ils ont acquis tant de biens et richesses en ce nouvel ordre (p. 388).

J'attends déjà que l'on me demande s'il se peut faire que ces tant saints hommes, qui font profession de pauvreté, tant en commun qu'en privé, puissent posséder aucuns biens. Mais à ceux-ci je réponds que la vérité en est telle, et voici le moyen qu'ils y tiennent. L'exercice de leur ordre gît extérieurement en deux points. Par le premier, ils promettent de traiter le fait de la religion, administrer les saints sacrements, tant de pénitence que de l'autel, exhorter les infidèles. Le deuxième, c'est d'enseigner les arts libéraux (p. 388).

Par quoi, celui qui, premier, mit la main à l'établissement de cette secte, trouvant la pauvreté, telle qu'il avait vouée, de trop difficile digestion, par un esprit sophistique, s'avisa de faire une distinction, c'est à savoir que, puisque l'exercice de sa professsion était doublé, tant pour la religion que les bonnes lettres, ainsi devait son ordre consister tant en monastères que collèges ; et que les monastères seraient quelques pe-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tites chapelles ou cellules, comme étant le moindre de son opinion, et les collèges amples et spacieux palais ; et qu'en qualité de religieux ils ne pourraient rien posséder, ni en général, ni en particulier, mais bien en qualité d'écoliers, et néanmoins que l'administration de ce bien appartiendrait aux profès pour être distribué comme ils verraient être bon à faire. Ainsi tous ceux du petit vœu, qui sont les collégiaux, sont quelquefois quinze et vingt ans, avant que de franchir le pas de la grande profession, selon qu'il plaît au général de leur ordre. Pendant lequel temps ils se gorgent ; puis, quand ils se sont faits riches, si le Supérieur les trouve dignes, ils sont contraints, comme membres, de rapporter au corps général de leur ordre tout ce qu'ils avaient acquis (p. 388).

Et mêmement, afin que la Cour entende que leur premier législateur n'a rien omis de prudence humaine en ce qui servait pour l'enrichissement de sa secte, est besoin de remarquer ici une autre subtilité qu'il a semblablement introduite. Toutes les autres religions ont appris de donner un an entier à leurs novices, ayants atteint âge de médiocre connaissance pendant lequel les jeunes hommes se donnent loi et loisir de sonder et comparer leur portée avec le faix qu'ils voient leur être préparé. Et au bout du temps, s'ils se trouvent trop faibles pour ce fardeau, il leur est permis résilier de leur entreprise et sont tenues toutes choses pour non avenues. Cette règle ne se pratique pas quant aux Jésuites, mais, au lieu de ce, s'il y en a un qui par un nouveau zèle, par aventure indiscret, ou pour l'imbécillité de son âge, ou par un esprit de curiosité, veuille être agrégé avec eux, soudain on le prend à la chaudecole ; le présente l'on à un des prêtres profès, qui lui chante telle leçon qu'il lui plaît, et n'est certes pas à présumer que ce soit au désavantage de son ordre. Car

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jamais l'on ne vit homme dissuader à autrui le joug auquel il est entré. Ce pauvre esprit cependant, de cette façon chevalé, se laisse aller à la volonté et discrétion de celui qui le mène d'une parole amadouante. Voire le dérobent à leurs pères et mères et pour en disposer ainsi qu'il leur plaît. Pour le faire court, dès l'entrée, sans aucune probation, ce pauvre abusé est reçu aux deux vœux de la petite profession. Dès lors, il est pris aux rets sans qu'il s'en puisse déchevêtrer tout le demeurant de sa vie. Et néanmoins dix et vingt ans après, il n'est pas reçu au grand ordre, sinon qu'il plaise à celui qui a la superintendance. Qui fait qu'un pauvre homme ne puisse venir au repentir (p. 389).

Cette même ordonnance fait que toutes sortes de personnes peuvent être de cette religion. Car comme ainsi soit qu'en cette petite observance l'on ne fasse vœu ni de virginité, ni de pauvreté, aussi sont indifféremment reçus prêtres et gens laïcs, soit mariés ou non mariés ; voire ne sont tenus de résider avec les grands observantins. Mais leur est permis d'habiter avec le reste du peuple, moyennant qu'à jours certains et préfix, ils se rendent à la maison commune d'eux tous, pour participer à leurs simagrées. Tellement que, suivant cette loi et règle, il n'est pas impertinent de voir toute une ville jésuite (p. 389).

Voilà en somme les points généraux de leur police que j'ai pu recueillir de leurs livres, afin ce temps pendant que je ne passe par oubliance un autre par lequel il est permis à leur général de changer ses lois et statuts de sa seule autorité, ainsi qu'il estime servir à l'utilité de son ordre. Ordonnance qu'ils savent mieux mettre en œuvre que tous les autres statuts. D'autant que, par le moyen de cet article, ils estiment leur être permis de déguiser toutes choses selon les occasions, moyennant que ce déguisement se tourne au profit de leur secte..... (p. 389).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A tant la Cour, par ce qui a été ci discouru a pu tout au long entendre une bonne et meilleure partie, tant de la discipline de notre Université que de celle des Jésuites, ensemble leur origine et progrès...... Nous disons donc maintenant deux choses. La première que rapportant nos polices pièce à pièce, il est impossible d'associer le Jésuite avec nous ; la seconde que, quand possibilité y aurait, l'utilité publique, le devoir que nous avons à Dieu et à la religion chrétienne y répugnent et à peu dire toutes choses pour lesquelles nous devons plutôt combattre que pour nos propres personnes (p. 389-390).

En tant que touche le premier point, nous avons, comme j'ai déduit ci-dessus, deux sortes de maîtres et régents, les uns séculiers qui lisent dedans leurs collèges à tous allants et venants, tant les lettres humaines que la philosophie ; car en ces deux ministères est bornée leur vacation ; les autres qui, pour être religieux, sont confinés dans leurs cloîtres, auxquels il n'est permis que de lire à ceux de leurs ordres pour ôter la confusion (p. 390).

Nos Jésuites qui se disent religieux et comme tels, font les trois vœux ordinaires et un quatrième d'abondant, qui est le superlatif, observent-ils cette règle ? — Non vraiment. Quoi donc ? Leurs chambres sont ouvertes à tous enfants qu'on leur baille en pension et leur collège à tous martinets et galoches. S'ils veulent vivre comme nos régents séculiers, pourquoi donc font-ils ces vœux ? S'ils se publient religieux, que ne se tiennent-ils comme les autres, clos et couverts dans leurs monastères ? Et pourquoi se dispensent-ils en lectures à tous objets contre notre ancienne discipline ? (p. 390).

Davantage il n'est permis à tous régents séculiers de tenir classes qu'ils n'aient fait preuve de leurs suffisances et capacités ès écoles publiques introduites pour

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

cet effet et pris le bonnet de maîtrise. Et combien qu'ils soient passés maîtres ès arts, si leur est-il défendu de faire leçons de la théologie, s'ils ne sont Docteurs en cette faculté. S'est-il jamais trouvé un tout seul de nos Jésuites qui ait subi l'examen de notre Université, soit pour parvenir au degré de Maîtrise ès arts ou à celui de Doctorande en théologie. Et néanmoins eux qui sont un peuple ramassé de toutes nations, se donnent permission de lire, voire même en la théologie. Ils appellent leur collège un séminaire ; et certes je leur accorde. Car, en usant de cette façon, c'est le vrai moyen pour introduire un séminaire d'hérésie et impiété au milieu de nous (p. 390).

Ils ne sont faits Maîtres ni Docteurs (me dira-t-on), parce que leur société n'était incorporée avec nous. Cette réponse est trop faible ; la porte était ouverte, comme encore elle est à chacun pour passer par les examens et alambics de notre Université. En tout ceci je ne touche à leur religion, ains à ce qui concerne l'instruction de la jeunesse. Introduisez-donc cet ordre entre nous ; vous y introduisez par même moyen un désordre, chaos et confusion. Notre Université est composée de séculiers et religieux. Il faut être tout un ou tout autre, nous n'y admettons point de métis. Davantage, quelle remarque extérieure ont ces nouveaux moines pour être distincts de tous les autres, sinon une agrafe au bout de leurs robes ? Enseigne très manifeste, que tout ainsi que le pêcheur prend avec son hameçon garni d'un appât le poisson, ainsi ceux-ci nous apatellans [présentant l'amorce] de belles promesses sont destinés pour agrafer tous nos biens et se gorger de nos dépouilles..... (p. 391).

Par quoi c'est à votre prudence, Messieurs, de peser lequel des deux est plus expédient au public, ou que notre Université soit maintenue en ses anciennes pré-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

rogatives contre ces nouveaux moines composés de toutes pièces, ou bien de les gratifier en leurs statuts pleins de hasard et incertitude au préjudice des nôtres. Car si, en cette disproportion de statuts, vous les voulez incorporer avec nous, ce ne sera pas les unir, mais bien agréger l'Université avec un arrogant Espagnol, avec un chatemite Italien, celui-là ennemi ancien capital, celui-ci médisant perpétuel de la France, bref avec une troupe de sophistes, qui sont entrés commme timides renards au milieu de nous, pour y régner dorénavant comme furieux lions (p. 391).

Majores nostri (car il me plaît finir ce discours par ce décret ancien de Rome donné contre les nouveaux rhéteurs) *quæ liberos suos discere et quos in ludos itare vellent instituerunt. Hæc nova, quæ præter consuetudinem et morem majorum fiunt, neque placent, neque recta videntur.* [« Nos ancêtres ont déterminé par leurs règlements quelles matières devaient être enseignées aux enfants et quelles écoles ceux-ci devaient fréquenter. Ces nouveautés que l'on introduit et qui choquent l'usage reçu et la coutume des ancêtres ne me plaisent point et ne me semblent point correctes. »]

Nonobstant ce décret, ces rhétoriciens maîtres et enseigneurs d'un babil affecté, gagnèrent petit à petit crédit dans Rome et aussi petit à petit perdirent-ils l'Etat, selon le jugement de tous les politiques ; et ainsi vous, Messieurs, n'en devez pas moins attendre de ces Jésuites, si n'en extirpez dès le commencement et la race et la racine (p. 391-392).

Ce que j'ai déduit ci-dessus concerne principalement l'école et institution de la jeunesse qui est beaucoup en soi et néanmoins peu au regard de ce que je déduirai ci-après (p. 392).

Je veux maintenant toucher le haut point, qui est notre religion. Car si, par leur institution, ils rétablissent

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'état de notre Eglise, je passe condamnation et souhaite qu'ils aient quelque passe-droit entre nous. J'oublie ce que les anciens canons ont ordonné contre tous nouveaux ordres de religions. Ce ne me seraient que fleurettes, puisque je vois que, nonobstant ces décrets, notre Eglise en a approuvé plusieurs. Et nous serait malséant d'envier l'entrée à cestui, si tant est que notre Eglise en doive recevoir quelque fruit, encore que toutes nouveautés soient de périlleuse conséquence, et spécialement en notre religion catholique. Or au cas qui se présente, je ne suis pas si téméraire d'y interposer mon jugement de moi-même. Je veux avoir recours à notre vénérable Faculté de théologie de Paris. C'est mon but, c'est mon asile. C'est la franchise de ce que j'ai maintenant à dire (p. 392).

La Cour, en l'an 1554, se trouvant assiégée des importunités de ces nouveaux frères qui étaient porteurs des Bulles du pape Paul III, de l'an 1513 et de celles de Jules le Tiers de l'an 1550, renvoya la cause à cette Faculté, afin de lui en donner avis. Laquelle ayant fait chanter la messe du Saint-Esprit, interposa de cette façon son décret, toutefois sous un préambule de soumission telle qu'elle devait porter au Saint-Siège. Chose que je vous lirai tout au long, pour la nécessité de ma cause (p. 392).

[« .... C'est pourquoi nous avons lu à plusieurs reprises tous les articles de l'un et de l'autre diplômes. Nous les avons repris ; nous en avons pénétré le sens. En raison de la gravité de l'affaire, nous les avons pesés et examinés avec le plus grand soin, suivant notre habitude, pendant de nombreux mois, jours et heures. Puis enfin, d'un consentement unanime, mais toutefois avec infiniment de révérence et d'humilité, abandonnant la question entière à la correction du siège apostolique ; la Faculté de théologie a émis l'opinion que voici (p. 393) :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Cette nouvelle société, en revendiquant particulièrement pour elle l'appellation insolite du nom de Jésus, en admettant avec tant de licence n'importe quelles personnes, sans exclure celles qui sont chargées de crimes, violatrices de la loi, couvertes d'ignominie, en n'offrant rien qui la distingue des prêtres séculiers, ni dans l'habit extérieur, ni dans la tonsure, ni dans la récitation particulière ou dans le chant public au temple des heures canoniques, ni dans la clôture et le silence, ni dans les jeûnes et les autres diverses règles et cérémonies (qui distinguent les états des religieux et qui les conservent) ; cette société, dotée de tant de privilèges si divers, de tant d'indults et de libertés, surtout dans l'administration des sacrements de pénitence et d'eucharistie, et cela sans aucune distinction des lieux et des personnes et aussi dans l'office de prêcher, de lire et de tenir école au préjudice des ordinaires et de l'ordre hiérarchique, et pareillement au préjudice des autres ordres religieux et plus encore au préjudice des princes et seigneurs temporels et au mépris des privilèges des Universités, et enfin pour la grande surcharge du public (p. 393).

« Semble violer l'honnêteté de la religion monastique ; elle énerve le laborieux, pieux et nécessaire exercice des vertus, des abstinences, des cérémonies et des austérités ; bien plus, elle fournit l'occasion d'apostasier librement des autres ordres religieux ; elle abolit l'obéissance et la soumission dues aux ordinaires ; elle prive injustement de leurs droits les seigneurs aussi bien temporels qu'ecclésiastiques. Elle introduit la perturbation dans l'une et l'autre [civile et canonique] polices ; dans le peuple de nombreuses querelles, de nombreux procès, des différends, des rivalités, des émulations, des rébellions et divers schismes (p. 393).

« C'est pourquoi tous ces points et d'autres encore

4

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ayant été examinés et pesés dans leur détail avec le plus grand soin, cette société nous paraît périlleuse dans l'affaire de la foi, perturbatrice de la paix de l'Eglise et plus faite pour démolir que pour édifier (p. 393) (1). »]

Voilà en effet la censure de cette grande Faculté. Il n'était point lors question d'incorporer ces Jésuites avec nous et ne se doutait-on nullement de ce que nous voyons aujourd'hui. Tellement que l'on ne peut dire que, préoccupée de passion, elle ait donné cet avis. Autrefois l'on a vu quelques particuliers aboyer contre les nouveaux ordres de religions, un maître Guillaume de Saint-Amour, un maître Jean de Poulliar, un Jean de Mehun crier encontre les quatre ordres de mendiants. Toutefois leurs opinions furent condamnées. Mais quel jugement est celui ? De tout un collège. Quel collège ? De notre alme Faculté de théologie, par l'avis de laquelle non seulement nos Rois, ains les Papes, non seulement les Papes, ains les Conciles généraux se sont ordinairement guidés ès choses qui regardaient l'état de notre foi chrétienne. Mais elle y besogna peut-être tumultuairement ? Rien moins ; elle fut par quatre divers jours assemblée dans la Sorbonne, prêta le serment solennel, si comme dit est célébrer une messe du Saint-Esprit. Et vraiment, il faut bien qu'il y ait en nos Jésuites du déchet, puisqu'ils ont reçu de ces grands personnages cette atteinte, qui n'avait oncques été donnée en l'introduction de tous les autres nouveaux ordres de religions (p. 393).

Partant je ne rougirai jamais de lier ma conscience à celle de cette vénérable Compagnie et soutenir avec elle qu'il n'y eut oncques secte plus partiale et ambi-

(1) Le texte est en latin. Nous l'avons traduit le plus exactement possible.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tieuse et dont les propositions fussent de plus pernicieuses conséquences, que celle-ci (p. 393-394).

Je serai encore plus hardi. Car, pour bien dire, je suis du nombre de ceux qui, sans user de circonlocution, appellent pain ce qui est pain, et vin ce qui est vin. Je dirais volontiers que cette secte est en ses principes schismatique et conséquemment hérétique. Hérésie bâtie par Ignace sur une ignorance de l'ancienneté de notre Eglise. Toutefois, puisque notre Faculté de théologie n'a voulu user de ces mots, aussi n'en veux-je user (p. 394).

Bien vous dirai-je qu'Ignace de Loyola introduisit un erreur au milieu de notre Eglise aussi dangereux que celui de Martin Luther. L'un et l'autre naquirent sous une même centaine d'ans, celui-là en 1483, cestui en l'an 1491, à huit années l'un près de l'autre. Tous deux bâtirent leurs sectes, disant qu'ils rapportaient leurs principes à notre Eglise primitive, afin d'attirer plus aisément le simple peuple à leur cordelle. Et sur ce pied, l'un voulut du tout abroger l'autorité du Saint-Siège de Rome, et l'autre, par un vœu particulier, lui en donner plus que le général de notre Eglise ne donnait. Martin voulut supprimer la confession auriculaire et plusieurs constitutions canoniques reçues d'une longue et sainte ancienneté. Au contraire, Ignace non seulement les approuva, mais, comme grand capitaine et confanonnier [gonfalonier] de notre Eglise, voulut que lui et les siens administrassent les Saints Sacrements de pénitence et de l'autel (p. 394).

Je suis fils de l'Eglise romaine. Je veux vivre et mourir dans sa foi. Ja Dieu ne plaise que j'en forligne d'un seul point. Ce néanmoins je soutiens qu'Ignace n'a pas moins été partial et perturbateur de notre religion que Luther. J'ajouterai que sa secte est plus à craindre que l'autre, d'autant que, soudain que les consciences timo-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rées entendent parler de Luther ou Calvin, elles se tiennent sur leurs gardes, et, comme l'on dit en pratique, se gardent de méprendre. A l'opposite, elles se laissent fort aisément surprendre et enivrer du poison des Ignaciens pour les estimer premiers protecteurs de notre religion encontre les hérétiques, ores qu'ils en soient les premiers dissipateurs. Je les compare proprement au lierre, qui, attaché à une vieille paroi, fait montre extérieure de la soutenir, et néanmoins la mine intérieurement. Ainsi est-il de nos Ignaciens, lesquels faisant contenance de soutenir l'Eglise de Dieu, la ruinent et ruineront de fond en comble au long aller (p. 394).

Toutefois, parce que ma proposition semblera peut-être hagarde à quelques âmes chatouilleuses, je vous supplie humblement, Messieurs, vouloir suspendre vos jugements, jusqu'à ce qu'ayez tout au long entendu mes raisons (p. 394).

La vérité est qu'Ignace, ne sachant encore un seul mot de latin, mais se promettant de s'en rendre capable avec le temps, étant seulement nourri de la Légende Dorée, délibéra de quitter les armes et d'épouser une nouvelle vie, qui était, ainsi qu'il disait, de suivre au plus près qu'il pourrait les traces de N.-S. J.-C., et, pour cette cause, s'intitula Jésuite (p. 394).

Or, d'autant qu'il avait entendu que les apôtres avaient été les premières trompettes de notre Evangile, mêmement avaient administré le Saint-Sacrement de communion, qui devait être devancé par celui de pénitence et confession, il voulut aussi que lui et les siens pussent administrer ces deux sacrements et évangéliser par tout le monde notre religion chrétienne. Il ajouta qu'ils pussent aussi instituer les petits enfants, sans rien prendre (p. 394-395).

Promesses certainement braves. Sur cette imagi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nation, il se prosterna en l'an 1523 aux pieds du pape Adrien VI^{me}. En l'an 1524, il commença d'étudier la grammaire l'espace de quatre ans entiers. Quels progrès il y fit, je ne sais. Bien sais-je qu'en l'an 1528, il vint en cette ville de Paris pour étudier en philosophie jusques en l'an 1537, et lors il ferma son étude, parce qu'il employa le demeurant de sa vie à voyager en divers pays pour faire provigner sa société jusques à ce que finalement il établit sa demeure dedans Rome, où il mourut en l'an 1556 (p. 395).

Ne pensez pas toutefois qu'encore qu'il fût ignorant lorsqu'il commença d'étudier en cette ville et que sa secte ne fût approuvée et autorisée dans Rome, il délaissât avec les siens d'exercer sa religion dedans cette ville. Ce fut vu par nous, étant fort jeunes en la chapelle qui est en la première cour de nos chartreux, où les prêtres, qui étaient de sa suite, après avoir chanté leurs messes, confessaient et communiaient tous les dimanches ceux qui se présentaient devant eux. J'ajouterai que Ignace, voyant que, ni dans Rome, ni ailleurs, les supérieurs de notre Eglise ne pouvaient goûter sa doctrine, il fit un vœu particulier en faveur du pape, non commun à tous les autres chrétiens, afin de se rendre à lui agréable. Car, pour dire le vrai, encore qu'il fût ignorant, si le vous pluvi-je [je vous le garantis] pour l'un des plus sages mondains et avisés de notre âge (p. 395).

Voilà en peu de paroles les propositions, les causes, le temps et le fondement de cette sainte société. Permettez-moi donc, s'il vous plaît, Messieurs, de faire un commentaire tel que le devoir de ma conscience me commande, tant sur cette histoire que sur le décret de notre Sorbonne. Parce que j'espère vous montrer que cette secte, par toutes ses propositions, ne produit qu'une division entre le chrétien et le Jésuite, entre le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pape et les ordinaires, entre tous les autres moines et eux, et finalement que les tolérants, il n'y a prince ou potentat qui puisse assurer son état encontre leurs attentats. Je vous ai dit, et est vrai que cette secte a été bâtie sur l'ignorance d'Ignace. J'ajouterai qu'elle a depuis été entretenue par l'orgueil et arrogance de ses sectateurs (p. 395).

Je commencerai par la qualité qu'ils se donnent ; puis je viendrai à leurs propositions. Premièrement ils se qualifient Jésuites au milieu des chrétiens. Bon Dieu ! n'est-ce point faire le procès aux apôtres ? Ces grands Pères avaient eu cet heur et honneur de voir N.-S. J.-C. en face, de participer tous les jours à ses saintes exhortations, et, après qu'il fut monté aux cieux, de recevoir de lui son Saint-Esprit. Et, toutefois, sachant avec quelle humilité ils devaient honorer ce grand et auguste nom de Jésus, ils ne s'osèrent jamais nommer Jésuites, ains seulement Chrétiens dedans la ville d'Antioche, ainsi qu'il fut par eux arrêté. Les affaires de notre religion se comportèrent depuis de telle façon que, tout ainsi que, dedans Rome, les Papes ne prirent jamais le nom de Saint Pierre pour l'honneur et révérence qu'ils portent à leur chef ; aussi, en tout notre Christianisme ne se trouva jamais Chrétien qui fut baptisé du nom de Jésus. Sachant bien tous nos bons vieux Pères que c'eût été un blasphème d'attribuer à la créature le nom qui est dû au seul Créateur et sauveur du genre humain (p. 395-396).

Il faut donc que vous, Messieurs les Ignaciens, vous reconnaissiez que blasphémez encontre l'honneur de Dieu quand vous vous intitulez Jésuites. Voire, mais nous ne prenons pas le nom de Jésus (me direz-vous) ains seulement de Jésuites, pour faire entendre au peuple que nous sommes sectateurs de Jésus. Quoi ? les Apôtres, les autres Disciples de N.-S. et ceux qui leur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

succèdent immédiatement, bref tous les bons vieux Pères de notre première Eglise en étaient-ils moins sectateurs que vous, qu'il faille que, par privilège particulier, vous ayez emprunté ce titre, et non eux ? Davantage, je saurais volontiers si pour ne nous astreindre aux vœux de votre superstition arrogante nous sommes forclos de la société de N.-S. J.-C. (p. 396).

Et toutefois ne pensez pas, Messieurs, qu'ils se soient seulement contentés du nom de Jésuites, parce qu'en Portugal et aux Indes ils se sont appelés Apôtres ; ne connaissant pas toutefois que notre Seigneur a été si jaloux et de son nom et de la prérogative de ses disciples, que, lorsque quelques hypocrites ambitieux, par une arrogance trop grande ou ignorance trop lourde, voulurent prendre le nom de Jésuite ou d'Apôtre, il permit que leur entreprise vint de soi-même à néant (p. 396).

En l'an 1262, s'éleva dedans la ville de Sienne une secte de gens ignorants, qui, pour n'avoir autre chose de Jésus, que souvent ce mot en la bouche, se firent Jésuites. Volaterran nous enseigne qu'il y en eut d'autres qui se dirent de la suite de S. Sauveur. Eusèbe dit qu'anciennement il y eut un Manès, dont sourdit l'hérésie des Manichéens, lequel, pour contrefaire la puissance de N.-S., marchait toujours accompagné de douze Apôtres. S. Bernard nous raconte que, de son temps, il s'était élevé une sorte de gens vagabonds, qui se faisaient appeler la compagnie des Apôtres. Mais que sont devenues toutes ces arrogantes sectes ? Dieu les ayant mises en sens réprouvé les a aussi abîmées. Et n'en devons attendre autre chose de celle-ci quelque prudence qu'elle apporte pour sa manutention. Le premier point de nos Jésuites est un blasphème qui se commet encontre l'honneur de Dieu (p. 396).

Car, pour notre regard, nous nous confessons chré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tiens, militants en ce bas pourpris sous l'enseigne et étendard de notre grand capitaine J.-C. Si l'on nous demande quels sont nos parents, quels noms nous portons, qui nous sommes, à tout ceci nous répondrons, comme fit anciennement un brave diacre nommé Sanctus, lorsqu'on le menait au supplice dedans la ville de Lyon que nous sommes enfants de Chrétiens, que notre nom est Chrétien, issus du pays de la Chrétienté, ne voulant reconnaître Jésus sans Christ, ni Christ sans Jésus, le tout ainsi que nos vieux pères ont fait. Certainement, quand il n'y aurait que ce nom de Jésuite, que vous, Messieurs les Ignaciens, vous êtes si ambitieusement approprié, et souvent avez promis abjurer en cette France, sans nous avoir tenu promesse, vous méritez d'être punis de même peine à laquelle un Ignace, évêque, condamna autrefois les Priscilianistes, je veux dire de mourir d'une mort honteuse (p. 396).

Venons maintenant aux propositions d'Ignace. Il se promettait que lui et les siens iraient prêcher l'Evangile comme les Apôtres par tout l'univers, et les passeraient encore d'un point, parce qu'ils institueraient la jeunesse ès bonnes lettres. Mais quand commença-t-il de faire cette promesse ? Lorsqu'à peine il savait écrire. Car il est certain, et en sont ses disciples d'accord, qu'il commença d'étudier en l'an 1524, en la ville de Barcelone, et puis en celle d'Ascala, pays d'Espagne, l'espace de quatre (1) ans entiers, à la fin desquels se trouvant aussi savant, comme quand il y était arrivé, il s'achemina en la ville de Paris, où, dès son entrée, il se mit de la plus basse du collège de Montaigu, en février 1528, reconnaissant son ignorance, et après avoir donné quelques années à l'étude de la grammaire et de la philosophie, il retourna à son pays. Car, quant à la théorie,

(1) Ce texte donne *quarante*. La faute est manifeste.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il ne se donna jamais le loisir d'y étudier. Aussi ne voyez-vous un seul livre de sa façon, qu'il ait laissé à la postérité. Ce néanmoins j'excuse ces deux belles promesses. C'étaient de beaux appâts pour nous attraper (p. 396-397).

Mais comment peut-on excuser qu'il donnât autorité à lui et à ses disciples qui étaient prêtres, d'administrer les Saints Sacrements, tant de pénitence que de l'autel, même en qualité de religieux ? Etait-ce réduire les choses au premier ordre de notre Eglise, ou bien introduire un nouveau désordre et confusion ? Mais les Apôtres premièrement, puis leurs disciples en usèrent de cette façon. Les Apôtres ont ainsi vécu. — Donc, il vous est permis de ce faire. — Je vous le nie. Au contraire, d'autant qu'ils en usèrent ainsi, desquels vous n'êtes successeurs, ains les Evêques dont vous vous dites exempts, vous êtes autant et plus perturbateurs du repos de notre religion que ceux qui ont voulu faire une Eglise séparée d'avec nous. Dessillons, je vous prie, nos yeux. Tout bon catholique doit embrasser le Saint-Sacrement de l'Autel et celui de Confession. Mais ce doit être de la même façon que notre Eglise les a approuvés, c'est-à-dire sous l'autorité de nos Evêques et Curés auxquels seuls en appartient l'administration. Quiconque se sépare de cette proposition plante un schisme et division dedans notre Eglise. Et, parce que votre erreur ne provient que d'une ambitieuse ignorance, afin d'ôter d'ici en avant la taie des yeux de ceux qui vous favorisent, je veux qu'ils apprennent cette leçon de moi (p. 397).

Qui voudra considérer quel fut le premier plant de notre religion chrétienne, il n'y a celui de nous qui ne sache que N.-S. J.-C. choisit près de soi ses douze Apôtres, pour annoncer après lui la sainte parole par tout l'Univers. Depuis, étant monté au ciel et ayant en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

eux imprimé le caractère du Saint-Esprit, ils partagèrent par commune dévotion tout ce monde. Et, ne pouvant seuls fournir à cette grande entreprise, ils furent contraints de commettre sous eux en diverses provinces des prud'hommes, qui, après avoir reçu l'imposition de leurs mains, cultivèrent notre Religion. Ceux-ci furent appelés Evêques, sous lesquels, avec le temps, furent aussi commis dans les villes, bourgs et villages des prêtres que nous appelâmes Curés. A tous lesquels fut donnée la charge de l'administration des Saints-Sacrements de l'Eglise et non à d'autres (p. 397).

Je sais bien que, sur le moyen âge de notre Religion se plantèrent divers Ordres de Monastères, de la part de ceux qui, par une dévotion particulière, se voulurent séparer d'habits, et d'habitation, et de mœurs d'avec la commune usance. Mais aussi sais-je bien que sur leur avènement tant s'en faut qu'ils puissent administrer les Saints-Sacrements que même ils n'étaient réputés du corps du Clergé. « Autre est la cause du clerc », disait saint Jérôme à Héliodore, « autre est celle du moine. Les clercs nourrissent les brebis ; moi, je me nourris ». Et ailleurs : « Personne ne peut remplir les offices ecclésiastiques et demeurer régulièrement dans la règle monastique ». Même estimèrent ces bons vieux Pères l'un être si éloigné de l'autre que, dès lors qu'un Moine était appelé au Ministère Ecclésiastique, il lui fallait quitter son monastère. Au contraire le Clerc se vouant en un Monastère perdait le rang qu'il avait entre les Ecclésiastiques. Et, à peu dire, je vous renvoie à ce grand saint Jérôme, lequel, écrivant à Paulin de l'institution du moine, disait : « Si tu veux exercer l'office de prêtrise ; si par hasard, tu sens quelque goût pour la charge ou l'honneur de l'épiscopat, vis dans les villes et les châteaux et fais que le salut des autres soit le gain de ton âme. Mais si au contraire tu désires jus-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tifier le titre que tu portes de moine, c'est-à-dire de solitaire, que fais-tu dans les villes qui ne sont point du tout l'habitacle des solitaires, mais des hommes assemblés en grand nombre ». Et peu après : « Que les évêques et les prêtres prennent pour modèles les apôtres et les hommes apostoliques. Mais, pour nous, réglons-nous sur l'exemple de nos fondateurs devanciers, les Pauls, les Antoines, les Juliens, les Hilarions, les Macaires ».] Si votre auteur eût été tant soit peu nourri en l'ancienneté de notre religion, il eût trouvé que ce n'était pas *apostolizer,* mais bien *apostatizer,* que lui, religieux voulut, comme les Apôtres, administrer les Saints-Sacrements, même au milieu des villes, revêtu d'un habillement qui n'a rien de commun avec les moines (p. 397-398).

Je sais bien (afin que je ne flatte ma cause à crédit, car j'appelle Dieu à témoin, que je n'ai aucun maltalent contre vous, sinon de tant que je vous vois perturbabateurs de l'état ecclésiastique) ; je sais bien (dis-je) que la suite des ans permit aux moines d'être prêtres et de se confesser l'un l'autre, et de s'entrecommunier, mais non d'exercer telles charges et ministères sur tout le demeurant du peuple ; au contraire, on anathématisa en un Concile de Chalcédoine tous les moines qui en usèrent autrement. Comme aussi fit depuis ce grand Innocence III[me]. Je sais encore et veux reconnaître que, depuis notre bon saint Louis, on permit aux quatre ordres de mendiants de confesser. Mais jamais en notre Eglise, on ne dispensa ni moine, ni prêtre d'administrer le Saint-Sacrement de l'autel, sinon du consentement exprès ou de l'Evêque ou du Curé dedans leurs destroits. Voire furent nos anciens Français si étroits observateurs de cette règle, qu'il n'était permis à aucun d'ouïr la messe d'un curé, s'il n'était son paroissien, ni pareillement à un curé de célébrer une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

messe en la paroisse d'une autre. Voyez donc si vous suivez vraiment les pas de notre Sauveur J.-C., vous qui, par une nouvelle institution, troublez tout l'ordre hiérarchique de son Eglise, vous qui, religieux profès, entreprenez sur le ministère de nos Evêques, vous qui êtes perturbateurs de la discipline monastique, quand vous vaguez comme des prêtres au milieu de nous tous, sans aucune distinction d'habits et de tonsure (p. 398).

Je vois bien que, pour parer ce coup, vous me direz que, par les bulles de Rome, il vous est permis en qualité de moines, d'administrer les Saints-Sacrements de pénitence et de l'autel, même d'aller en habillements de séculiers parmi le monde. Toutes et quantes fois que vous le direz, autant de fois voudrez vous introduire un schisme et division en l'Eglise Romaine et la Gallicane (p. 399).

Nous reconnaissons en France le Pape pour chef et Primat de l'Eglise catholique et universelle, comme celui qui est successeur de saint Pierre, que Notre-Seigneur voulut particulièrement favoriser entre ses Apôtres. Mais, avec cette modification honnête, nous croyons qu'il ne peut rien entreprendre dedans cette France au préjudice de nos Evêques et ordinaires. Le Consulat de notre Eglise chrétienne s'exerce dans la ville de Rome et le Tribunat dans la France ; et, tout ainsi que les oppositions des tribuns dedans la République de Rome contre les consuls furent cause que chacun demeura dans les bornes de son devoir, chose qui conserva longuement l'Etat, aussi le semblable est-il advenu en notre République chrétienne. Privilège qui nous est acquis non depuis quelques centaines d'années, ains dès le bers [berceau] de notre religion (p. 399).

Ainsi voyons-nous dans Eusèbe, le clergé de Lyon admonester doucement Eleuthère, pape, d'acquiescer à la raison et de ne se séparer de la communion de quel-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ques autres Eglises, comme il avait fait. Ainsi Victor, Pape, ayant excommunié les Evêques du Levant pour ne s'accorder avec lui en quelques cérémonies qui concernaient le jour de la célébration des Pâques, est non seulement admonesté par saint Irène, Evêque de Lyon, ains très aigrement repris d'avoir apporté cette division en l'Eglise. Ainsi fut blâmé par notre grand saint Martin, Evêque de Tours, le Pape, qui favorisait l'opinion de quelques Ignaciens, qui lors étaient (p. 399).

Et ainsi ne faut-il trouver mauvais si maintenant notre Faculté de Théologie a interposé son avis contre nos nouveaux Ignaciens, après avoir vu et considéré les bulles tant du Pape Paule que de Jules. Ce sont les privilèges et libertés de notre Eglise Gallicane, dont nos rois, premièrement, puis cette grande Cour de Parlement, en après l'Université de Paris sont les protecteurs, et tant s'en faut que, par ces privilèges et ces libertés, nous soyons autres que nous devons envers l'Eglise Romaine, qu'au contraire, c'est par une abondance d'humilité et obéissance envers le Saint-Siège, que nous les appelons privilèges. Vu que cette liberté, tant rechantée par les nôtres, n'est autre chose qu'une réduction au droit commun et ordinaire, et que ce que l'on entreprenait sur eux était extraordinaire (p. 399).

Et c'est la cause pour laquelle chacun, par un commun consentement, s'est induit d'appeler nos Archevêques et Evêques ordinaires. Il n'est permis au Curé d'administrer le Saint-Sacrement de l'autel hors sa paroisse, et à l'évêque hors de son diocèse, combien que l'un et l'autre soient pour cet effet fondés de tout temps et ancienneté au droit commun, et il sera permis à ce nouveau peuple de les administrer en toutes provinces. Qu'est-ce autre chose cela que de les faire superintendants des Evêques, en leur donnant plus de permission qu'à eux? Introduire une zizanie en notre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Christianisme, et, au lieu de rappeler les choses à leur premier point, bouleverser toute notre Eglise. Je soutiens qu'il ne se doit faire, et vous appelle, Messieurs, à garants, comme ceux qui êtes protecteurs des privilèges de notre Eglise Gallicane. Aussi eux-mêmes nous en passent condamnation, par un paisible remords de leurs consciences, quand, par leur requête, avec une parole fardée, ils vous promettent qu'ils n'entendent vaquer à l'administration des Saints-Sacrements, ni entreprendre chose aucune au désavantage du droit des Evêques et Curés (p. 399-400).

Mais à ceci je vous demande, Messieurs les Ignaciens, vous qui n'êtes aujourd'hui que cinq ou six en cette ville, qui voulez, sous le masque d'un collège, donner vogue à votre religion, pouvez-vous, sans le supérieur et général, et encore sans assemblée générale de votre ordre faire cette protestation? Votre promesse est donc captieuse pour nous enchevêtrer dans vos rets.

D'ailleurs, qu'est-ce que [vous] nous promettez, que n'ayez autrefois promis? Voire, qui ne vous ait été enjoint au colloque de Poissy par nos prélats? Et toutefois nous avez-vous gardé parole? Et vraiment, encore que balanciez le point de votre religion, au contrepoids de l'utilité, et que, pour cette cause, selon les occasions, ménagiez votre dit et votre dédit, si est-ce que vous n'oseriez être si imprudents de dénier que, depuis ce grand colloque, n'ayez reçu au Saint-Sacrement de l'autel et de confession une infinité de personnes. Ainsi, puisque sur votre avènement, vous nous avez fait faillite, ne trouvez point étrange si nous ne voulons que soyez de nos personniers, [gens] vous, (dis-je), que nous [ne] pouvons reconnaître pour bons et loyaux marchands (p. 400).

Je viens maintenant à leur autre vœu par lequel ils ont estimé clore la bouche à tous ceux qui leur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voudront faire tête, parce que tous les autres religieux se lient seulement à trois vœux de pauvreté, chasteté et obédience envers leurs supérieurs. Mais ceux-ci en font un autre supernuméraire, qui est de reconnaître le Pape par-dessus toutes les autres dignités. Je saurais volontiers qui est celui d'entre nous, Catholiques, qui ne le reconnaisse pour tel. Que leur était-il besoin de faire ce nouveau vœu ? Il faut donc qu'il y ait quelque anguille sous roche que le commun peuple n'entend. Je les vous dirai, Messieurs, ne pensez pas que ce vœu soit une chose oiseuse et sans effets. Ce qui serait s'ils entendaient en user tout ainsi que nous. Que reconnaissent-ils donc par ce vœu (p. 400) ?

Ce sont des nouveaux vassaux qui avouent le Pape avoir telle autorité et puissance sur nous tous que tout ce qu'il veut, il le peut. Que, sans entrer en l'écrin de ses pensées, il lui faut en toutes choses obéir ; qu'il peut, sans aucun contrôle, ravaler l'autorité non seulement de tous les autres Prélats, mais des Empereurs, Rois et Monarques, qu'il lui est loisible de son autorité absolue, transférer les royaumes d'une famille à autre. Bref que, si le Pape leur commande de faire quelque chose, ils sont tenus d'obéir, sans aucune reconnaissance de cause. Proposition qu'ils tiennent si assurée que leur Père Ignace avait accoutumé de dire en ses communs propos que si, au milieu d'un orage et tempête, le Pape lui commandait d'entrer dans une nef dégarnie de pilote, mât, cordages, voiles et autres affûts, il n'y voulait contrevenir, parce que son vœu particulier l'y obligeait (p. 400-401).

Quoi donc ? Si nous ne sommes de ce vœu, nous ne sommes vrais enfants du Pape et de l'Eglise Romaine ? Y eut-il jamais proposition plus dangereuse que celle-ci, ou qui puisse procurer tant de maux ? Le malheur a

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voulu que, deux ou trois ans passés, nous ayons vu une guerre civile au milieu de cette France sous deux malheureux noms de faction, de Huguenot et Papiste. Celui qui usa du mot de papiste était un menteur, car nous combattions seulement pour l'autorité de notre Eglise Catholique, dans laquelle était véritablement comprise la dignité du Saint-Siège ; mais non telle que nos jésuites nous veulent figurer (p. 401).

Qu'adviendra-t-il désormais ? Que, sous une même Eglise, nous verrons une guerre civile entre le papiste qui sera jésuite et le vrai catholique français. Et pourquoi donc ? Parce que notre créance est toute autre. Nous reconnaissons en cette France le Pape pour chef et primat de notre Eglise universelle avec tout honneur et dévotion. Mais tel toutefois qu'il est sujet aux décrets des Conciles généraux et œcuméniques ; qu'il ne peut rien entreprendre sur notre royaume, ni contre la majesté de nos Rois, ni contre l'autorité des arrêts de cette Cour, ni pareillement au préjudice de tous nos diocésains, dedans leurs fins et limites (p. 401).

En sommes-nous pour cela moins catholiques ? Au contraire, nos Rois ont été de toute ancienneté intitulés très chrétiens et réputés dedans Rome fils aînés de notre Saint-Père. Quand je vous dis que le Pape est au-dessous du Concile général, fais-je faute ? Le plus grand théologien que nous eûmes jamais en France fut maître Jean Gerson, qui fleurit sous le règne de Charles VI. Et entre ses autres œuvres, nous en trouvons un dont le titre est *De Auferibilitate Papæ ab Ecclesia.* Non qu'il voulût soutenir qu'il fallait supprimer l'autorité du Pape de notre Eglise, comme quelque Lucain de notre temps le voulût aucunement suggiller [insinuer]. Mais parce qu'il nous enseigne par exprès qu'il est en la puissance d'un Concile général d'ôter un Pape de son siège et d'en élire un autre pour subvenir aux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

affaires de notre Eglise catholique, comme de fait il fut pratiqué aux conciles de Constance et de Bâle. Quand je dis que le Pape ne peut entreprendre chose aucune au préjudice des droits de nos ordinaires au dedans de leurs diocèses, ne suis-je ici assisté de notre Pragmatique Sanction, vrai guidon de notre discipline ecclésiastique (p. 401).

J'ai lu dedans un religieux de l'ordre de Cluny, nommé Glaber Radulphus, qui fut du temps du roi Robert, fils de Capet, qu'un comte d'Anjou voulut bâtir aux environs de la ville de Tours une église en l'honneur des Chérubins et Séraphins. Cestui avait grandement foulé son peuple de daces et maletoultes, et pensait, en faisant ce temple, se réconcilier de ses fautes avec Dieu. Il pria l'évêque de Tours de vouloir dédier cette église. Ce qu'il refusa de faire, jusqu'à ce que le seigneur eut rendu au pauvre peuple ce qu'il avait tyranniquement extorqué de lui. Sur ce refus, il se retire à Rome vers le pape qui envoya un légat pour célébrer cette dédicace. Ce que tous les évêques de France trouvaient très étrange. « Car (dit ce religieux), encore que, pour la dignité du siège ecclésiastique, le Pontife du siège apostolique soit tenu en plus grand honneur et révérence que ceux qui tiennent les autres sièges de l'univers, il ne lui est cependant loisible de se transporter dans aucun de ces sièges pour y prendre en main le gouvernail canonique. Car, comme chacun des Pontifes de l'Eglise orthodoxe et époux de son propre siège, est uniformément le représentant du Sauveur, ainsi, d'une manière générale, il n'appartient à aucun de s'ingérer dans le diocèse d'un autre Evêque (p. 401-402).

Quand je vous dis qu'en notre France nous ne souffrons que le Pape se donne puissance de toucher à la majesté de nos Rois, ni de donner en proie le royaume au premier prince étranger qui le pourrait occuper, ce

Digitized by Google | Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'est point une doctrine nouvelle que j'épande par notre France. Dès le règne de Charles VI^me^, sous lequel nul hérétique ne révoquait en doute la primace et grandeur de Rome, fut fait un livre exprès par maître Raoul de Presle, maître des requêtes de l'hôtel du Roi, par lequel il soutenait que c'était une proposition erronée de dire que le Roi de France et son royaume fussent sujets au Pape ès choses qui concernaient le temporel. Sous Charles V^me^ fut fait le *Songe du Verger*, depuis traduit en latin, auquel le gentilhomme et l'ecclésiastique dévisants de ce sujet, enfin ils concluent qu'il faut reconnaître le Pape non en la plénitude de grâce, telle que notre Seigneur J.-C. eut, étant monté au ciel, et à laquelle on rapporte ce verset de David : *Domini est terra et plenitudo ejus.*

[« Au Seigneur appartient la terre, et elle lui appartient dans toute sa plénitude »] ; mais bien telle qu'il se voulut donner, lorsqu'il se revêtit d'un corps humain, pour nous être un miroir et exemple d'humilité, parce qu'il se fit le Melchissédec de notre Eglise, mais non pour commander à la domination des Rois et Princes souverains. Qui fut cause qu'il enseigna à ses Apôtres de rendre à l'Empereur de Rome le bien et honneur qui lui était dû, et, étant devant ses juges, il reconnut que son règne n'était de ce bas monde. Et, à peu dire, sommé par quelques-uns de vouloir être juge et arbitre de leurs partages, il leur répondit franchement qu'il n'avait été envoyé de Dieu son père à cet effet *(Ib.*, p. 402).

Voilà les propositions régulières et canoniques que nous tenons en cette France, ni pour cela ne sommes réputés hérétiques. Toutefois elles ne plaisent pas à ceux qui sont nourris en cour de Rome. Car lors leurs maximes sont que dedans le sein du Pape, comme dedans un grand trésor sont encloses toutes les puissances, tant spirituelles que temporelles, qu'il peut com-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mander non seulement aux évêques ains [mais] aux empereurs et rois, transférer les royaumes de l'un à l'autre et les mettre en pleine interdiction. Quoi ! Si le malheur du temps nous renvoyait un autre Boniface VIII, qui voulût censurer le Roi et sonner une croisade encontre la France, en faveur d'un roi illégitime étranger, ayants ces nouveaux vassaux de la papauté, n'auriez-vous point autant d'ennemis profès dedans votre sein, qui suborneraient par leurs prêches le simple peuple contre notre Etat ? Que deviendront désormais nos anciennes appellations au Concile général futur ? Que deviendront nos appellations comme d'abus, principaux nerfs de notre république sans scandale contre les entreprises indues qui se peuvent faire en cour de Rome (p. 402).

Sous le règne de Charles VI^me^, le pape Bénédict XI^me^ délégua en cette Cour de Parlement l'archevêque de Narbonne, chargé des Bulles par lesquelles il censurait le Roi et tout son royaume. Le Parlement les renvoya à notre Université qui les déclara schismatiques. Et par arrêt du 19 de mai 1408, il fut ordonné que les Bulles seraient publiquement lacérées, et que l'archidiacre les ayant pendues au col ferait amende honorable, puis serait traîné sur une claie aux halles où il serait pilorié. Arrêt qui fut exécuté selon sa forme et teneur. Pourrons-nous désormais user de ce privilège, ayants ces Jésuites dedans cette ville ? (p. 402-403).

Nous serons partialisés en brigues, les uns portants devant le parti du pape, et les autres celui du roi. Anciennement Charlemagne, par loi expresse, défendit à ses sujets de se faire moines sans sa permission, disant que c'était par ce moyen perdre autant de ses hommes qui, delà en avant, ne porteraient les armes pour lui (p. 403).

Que dirait-il maintenant s'il revenait en ce bas monde,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quand il verrait au milieu de son royaume des hommes soudoyés aux dépens de la France, pour s'armer encontre lui et les siens ? Je ne parle point seulement pour la France ; je parle pour tous les autres royaumes et républiques. Introduisez-y ces messieurs, vous y introduisez autant d'ennemis, si le malheur veut que le pape les veuille guerroyer (p. 403).

Je ne veux rien mal présagir du Saint-Siège, mais, en matière d'Etat, il faut en assurance de tout, craindre tout. Les histoires ne racontent-elles la furieuse vengeance que Hildebrand, dit Grégoire VII, et son successeur firent au pauvre empereur Henri IV, quand, non contents de la dépouille de sa couronne, ils voulurent que ce fut par l'entreprise de son propre fils, et poursuivant leur inimitié jusques après sa mort, quand ils firent déterrer son corps de terre sainte ? Ne lisons-nous pas qu'un Alexandre Pape pétilla Frédéric Empereur lorsqu'il vint se prosterner devant lui à ses pieds, pour se réconcilier avec lui ? A la vérité, nous n'avons pas eu de telles secousses en France parce que nos propositions et maximes nous ont conservés ....(p. 403).

Je sais bien que ceux, ou qui par esprit de curiosité, ou par le peu de prévoyance qui est en eux, s'attachent seulement à la superficie des choses, me diront qu'il ne faut rien attendre de sinistre d'eux, attendu la simplicité dont nous les voyons se gouverner et maintenir avec nous. Car ainsi avocassent les simples femmes pour eux. Toutefois je vous supplie, messieurs, considérez de quelle simplicité ils ont mené tout leur fait. Car, quant à moi, je ne mesure leur simplicité, ni à leur robe agrafée, ni à leurs simagrées extérieures, mais à ce que j'apprends du dedans. Et ne découvre ce dedans que par leurs constitutions, par leurs statuts et ordonnances, et à peu dire par les préceptes au moyen desquels ils sont arrivés au rang qu'ils tiennent aujourd'hui (p. 403).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Après avoir donc discouru sur le vœu d'obédience, examinons, s'il vous plaît, celui qui regarde la pauvreté. Appelez-vous simplicité de faire comme religieux vœu de pauvreté tant en général qu'en particulier et néanmoins qu'il vous soit permis par le moyen d'un collège tenir terres et possessions ? N'est-ce pas ici un sophisme, par lequel non seulement vous surprenez ce pauvre peuple, ains [mais] faites gerbe de foirre à Dieu (1) ? (p. 403-404).

Gentils Cincinnats, qui ne voulez point avoir de biens comme religieux, mais qui voulez commander à ceux qui en auront, je vous supplie, dites-moi quand c'est que l'on vous a vus mendier depuis cet ample legs qui fut fait à votre ordre par votre évêque de Clermont ? Car encore que vous soyez grandement repus de la grâce du Saint-Esprit, comme apôtres de Dieu, aux Indes et en Portugal, et comme jésuites et religieux en Italie, si a-t-il fallu qu'en cette France vous ayez été nourris de quelque viande matérielle comme simples boursiers et collégiaux. De quoi est-ce que votre Congordan, et quatre ou cinq autres de votre séquelle, qui se disent être du grand vœu, ont vécu sinon du bien du collège. Et que j'appelle simplicité votre secte, n'y voyant qu'une renardise ? Je ne le ferai jamais (p. 404).

Et, pour ne m'arrêter vraiment en ce seul point, venons au demeurant de vos lois. Vous promettez par vos bulles de lire gratuitement. *Magnifica vero verba.* [Voilà vraiment de *fort belles paroles*] ; car, comme dit le proverbe, *nemo suis stipendiis militat.* [Personne ne

(1) On dit proverbialement : Faire la gerbe de fouarre à Dieu, pour dire : Donner au curé la plus méchante gerbe pour la dîme, celle où il n'y a que de fouarre et peu de grain. On a dit autrefois *Barbe* et, par corruption, « faire barbe de fouarre à Dieu » ; A. Furetière, *Dictionnaire Universel*, 1690, in-4°.

fait le métier de soldat à ses propres frais]. Et certes cette promesse est si grande pour gagner le cœur d'une pauvre et idiote populace, que moi-même, dès le premier abord de cette cause, me trouvai aucunement surpris. Toutefois, après avoir quelque temps discouru en moi que, dès leur premier avènement en cette France lorsqu'ils voulurent être reçus et autorisés par la Cour› ils faisaient les mêmes protestations et promesses, ce néanmoins que la Cour leur fit un perpétuel refus, je pensai que cette sage compagnie ne s'était point induite à ce faire sans grande et mûre occasion. Puis, ayant ramené devant mes yeux tout ce qui s'est passé, et que, lorsqu'ils vinrent en cette ville pour lire et former leur ordre qui est depuis dix ou douze ans en ça, ils étaient pauvres comme la même pauvreté, et toutefois maintenant qu'il n'y a collège, voire [ni même] compagnie qui soit plus riche que celle-ci, je commençai lors d'halener [flairer] leur fard et dire comme Martial :

Qui potes insidias dona vocas tuas ?

[Comment peux-tu appeler présents les pièges que tu tends ?] (p. 404).

Dois-je appeler libéralité de ne prendre un sou tous les mois pour l'entrée de votre collège, et néanmoins vous être rendus en dix ans riches de cent mille écus ? Où est le collège de toute notre Université qui soit parvenu depuis deux cents ans à telle richesse ? D'ailleurs faites-vous en ceci chose qui n'ait été pratiquée devant vous, et encore ne le soit aujourd'hui par les professeurs du Roi ? Nommez-vous libéralité de n'être contents de vingt et trente écus pour la pension d'un enfant, mais d'en exiger quatre-vingts et cent tous les ans ? Est-ce libéralité de ne prendre un denier ou un double pour examiner en confession la conscience d'un homme, et néanmoins extorquer de lui par forme de

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

don gratuit, vaisselle d'argent et infinité d'autres dons précieux qu'il n'est maintenant besoin de raconter en ce lieu ? (p. 404).

En cette façon est le gendarme [l'homme de guerre] libéral, quand, par honnêtes promesses, il attire son ennemi en ses embûches pour en faire un piteux carnage. Ainsi est le brigand libéral qui chevale [poursuit] par beaux semblants le pauvre passant, jusques à ce que, le tenant à son avantage, il lui ôte misérablement et sa vie et son avoir. Ainsi est le pêcheur libéral qui donne à une spacieuse mer un véron pour en rapporter un gros poisson. Ainsi est votre libéralité trop pire et plus dangereuse, que si, à pleine bouche, vous veniez crier par la ville que vous avez du savoir à vendre, comme l'on récite avoir été autrefois fait par un Alcuin et deux ou trois de ses compagnons du temps de l'empereur Charlemagne (p. 405).

Car, à dire le vrai, cette promesse est une piperie publique, à laquelle il faut que le sage magistrat tienne la main. Ces gens de bien (ils penseront que je me moque) qui se disent ne vouloir posséder bien ni en particulier, ni en public, veulent lire *gratis*. Mais en quel lieu de la Sainte Ecriture est-ce qu'ils trouveront cette charité imprimée, vu que, par passages du tout formels, nous sommes admonestés [avertis] que *Mercenarius dignus est mercede sua et qui servit altari de altari vivere debet* (p. 405).

[« Il est juste que le serviteur à gages reçoive ses gages, et celui qui sert l'autel doit vivre de l'autel »]. Vous êtes donc ou plus que celui duquel vous empruntez le nom, ou bien publics imposteurs (il faut que cette parole m'échappe) de publier votre libéralité gratuite ; car cette libéralité ne procède que d'un même fonds que votre vœu de pauvreté (p. 405).

Au demeurant, ne considérez-vous point, messieurs,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

combien il importe à la France que vos enfants ne soient nourris avec eux. On leur lit quelques livres d'humanité et philosophie, mais cependant on leur enseigne parmi cela toutes propositions contraires à l'ordre hiérarchique, tant de notre Religion qu'Etat, et, à peu dire, on en fait une pépinière pour être ennemis du Roi, quand les occasions s'y présenteront. Ceux qui sont versés en l'histoire d'Italie savent que les trois jeunes hommes qui tuèrent Ludovic, dernier duc de Milan, au milieu du Dôme, ne furent induits à ce faire que par les leçons de leur maître, qui ne leur prêchait ordinairement autre chose, sinon combien il était louable et méritoire d'assassiner un tyran. Les premières opinions que l'on sème dans les cœurs des jeunes gens, leur plaisent du commencement, comme n'ayant plus beaux objets que leurs précepteurs, et en après prennent longues racines dans eux. Ajoutez qu'il sera fort aisé de les transplanter en leur ordre, bon gré mal gré leurs pères et mères, les ayant ainsi avec soi. Ce qu'advenant, vous porterez dans vos maisons la juste pénitence de votre péché. Il n'y a moine qui ne soit très aise de gagner et attirer à sa cordelle tous ceux qui se présentent à lire. Chose toutefois qui ne peut advenir aux autres monastères si aisément, dans lesquels les religieux mènent vie séparée de tout le demeurant du peuple (p. 405).

La Cour donc peut entendre par les choses susmentionnées que cette secte est une vraie illusion, faite à la désolation tant de l'Etat ecclésiastique que politique, si nous considérons leur nom, leurs vœux, et l'exercice de leur superstition. Toutefois ne nous arrêtons à ceci, ne pénétrons si profondément aux secrets de leurs ministères qu'ils ne veulent pas être découverts à chacun. Mais pour autant qu'ils ne chantent aux oreilles des femmelettes que leur piété, laquelle ils attachent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au bout de leurs robes à une agrafe ou aiguillette, voyons encore, s'il vous plaît, s'ils se trouveront tels par effet comme ils se publient de parole (p. 406).

Nous avons les Bénédictins, Bernardins, Dominicains, Franciscains et autres tels ordres. Dès l'entrée de leurs professions, leurs auteurs furent de si sainte vie que, du commun consentement de l'Eglise, ils furent enregistrés au calendrier des Saints. Qui fut cause que plusieurs, induits par leurs bonnes vies, se voulurent mettre de leur suite (p. 406).

Par aventure aussi trouvons-nous que les premiers qui ont été de cette secte de Jésuites auront été d'une vie si sainte et austère, que tant s'en faut que nous leur fermions notre porte, qu'au contraire nous appétons d'être incorporés avec eux. Il y a environ dix ou douze ans que l'un de vos plus anciens suppôts s'achemina en cette ville, homme qui vous passe de tant en savoir, comme vous les simples manœuvres. C'était maître Guillaume Postel. Nous le vîmes prêcher, lire et écrire. Il avait une grande soutane jusques à la mi-jambe, la robe longue agrafée, le bonnet à l'épiscopale, accompagné en toutes ses actions d'un visage blême et sec, qui ne découvrait que grandissime austérité. Et nous célébrait une messe avec plusieurs cérémonies étroites, non communes à notre Eglise (p. 406).

Cependant que nous rapporta-t-il ? Une mère Jeanne, une impiété, une hérésie la plus détestable dont on ait oncques ouï parler depuis l'avènement de notre Sauveur Jésus-Christ. Les Donatistes, les Ariens, les Pélagiens n'y firent jamais œuvre. Où prêchait-il ? Ce n'était point en lieux montagnards ou déserts, esquels on a accoutumé de planter une nouvelle religion ; c'était au beau milieu de la France en cette ville de Paris. De quel ordre était-il ? De cette vénérable Société de Jésus. Hé ! vraiment, si votre Société produit de tels mons-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tres, si elle nous engendre de si damnables effets, ja Dieu ne plaise que nous soyons jamais de cette Société de Jésus (p. 406).

Et s'il vous plaît que j'attache mon plaidoyer à quelque plus haut sujet, nous avons vu un autre des vôtres, voire l'un des plus estimés d'entre vous, avoir, l'espace de quatorze ans entiers, dissimulé toute austérité sous le manteau de votre hypocrisie et avoir non seulement pris le nom de Jésuite, mais encore celui de Théatin ? Enfin, quand il fut arrivé au-dessus de toutes affaires, que nous apporta-t-il ? Par aventure une paix et union générale en notre Chrétienté ? Hélas ! une guerre la plus étrange et malheureuse dont il fut oncque parlé. Et, à vrai dire, depuis qu'il nous eut envoyé en cette France un gendarme masqué de l'habit d'un cardinal, pour nous apporter une épée, jamais nous n'avons eu en cette France que toutes sortes de maux et calamités. Et à qui en devons-nous rendre grâce ? A ce demi Jésuite. Je ne veux point rechercher exemples lointains ou sortir des murailles de votre collège. Depuis deux mois en ça, votre métaphysicien Maldonat a voulu par l'une de ses leçons prouver un Dieu par raisons naturelles, et, en l'autre, par mêmes raisons, qu'il n'y en avait point. Faire le fait et le défait sur un si digne sujet. Je demanderais volontiers auquel il y a plus d'impiété et transcendance, ou en la première ou en la seconde leçon ? (p. 406).

Et en effet, ce sont les saints mystères par lesquels vous reluisez sur le peuple ; ce sont les belles semences que vous dispersez entre nous. Par quoi, étant déjà acertenés [sûrement informés] du fruit que produit votre secte par les exemples familiers qui se présentent devant nos yeux, que nous vous recevions avec nous en cette incompatibilité de polices qui se trouvent entre vous et nous, en cette profession publique, qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contrevient à notre christianisme et à la grandeur de notre Prince, Nous ne pouvons, nous ne devons, et si autrement nous le fais[i]ons, nous estimerions être criminenx de lèse-majesté divine et humaine (p. 407).

Nous trouvons par les registres de cette Cour de Parlement qu'anciennement les avocats ès causes de marque et parade avaient accoutumé de commencer leurs plaidoyers par thèmes tirés de la Sainte Ecriture, ainsi que maintenant nos prêcheurs. Il y en eut un fort solennel qui fut fait autrefois, si je ne m'abuse, sous le règne de Charles VI pour notre Université auquel l'avocat, qui portait la parole pour nous, commença par ce verset : « *Tu es qui restitues hœreditatem meam mihi* » (p. 407).

« C'est toi qui me rendras mon héritage ». Il me plaît de finir mon plaidoyer par où celui-là commença le sien, et dire non pas que vous nous rendrez (1) nos héritages et possessions ; mais que vous nous entretiendrez en iceux : c'est-à-dire en nos privilèges, franchises et libertés. La cause qui se traite maintenant ne regarde point tant le corps de notre université que l'intérêt de nous et de nos enfants, bref de toute la postérité. Je ne doute point que les demandeurs, pour s'insinuer avec nous, ne masquent toutes leurs actions de paroles amadouantes et beaux prétextes extérieurs. Car aussi quelle est la secte qui n'ait toujours été accompagnée de telle hypocrisie, quand elle a voulu se planter et habituer en quelque lieu ? L'hypocrisie est celle qui fait planche à toutes nouvelles opinions, et qui leur donne puis après vogue et succès parmi les simples femmelettes (p. 407).

« (2) Ils lisent au milieu de nous, et nul de ceux qui se

(1) Le texte donne rend*iez*.

(2) Ce passage est dans l'original guillemeté au début de chaque ligne.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

sont poussés pour l'ouverture de leurs leçons ne passa jamais par les degrés de Bachelerie, Licence, Maîtrise et Doctorande. Ils se disent faire vœu de pauvreté, tant en général que particulier, ainsi qu'anciennement les quatre ordres mendiants. Ce néanmoins vous les voyez comblés de richesses. Ils administrent les saints Sacrements, tant de Pénitence que de l'Autel, partout où ils veulent et toutefois ils ne sont Evêques ni Curés. Ils se publient religieux et comme tels font trois vœux. Ce nonobstant, ils sont habillés au milieu de nous comme prêtres. Ils célèbrent le service divin dedans leurs églises, desquelles toutefois ils ont banni les chœurs, ancienne institution de toutes nos églises. Ils se mêlent de confesser. Mais, en confessant, ils apprennent à ceux qui, pour leurs délits sont condamnés à mort, qu'ils ne sont tenus de révéler au magistrat leur faute, moyennant qu'ils les aient confessées au prêtre, voire qu'ils les peuvent franchement dénier. Ils font un vœu particulier au Pape, nous déclarant par conséquent n'être de ses enfants par faute de faire même vœu. Et, en le faisant, ils ruinent toutes les anciennes propositions catholiques de notre France. Conclusion : Ils se disent vraiment de la société de Jésus. Quoi faisant, ils nous en exterminent taisiblement si nous ne sommes de leur suite. Vous, messieurs, voyez tout cela, et le voyant, le tolérez. Et vous, messieurs, serez aussi quelque jour les premiers juges de votre condamnation, quand, par le moyen de votre connivence, verrez les malheurs qui en adviendront, non seulement en la France, mais par toute la chrétienté » (p. 408).

Que si ces remontrances ne vous émeuvent, nous appelons pour conclusion de notre plaidoyer Dieu à témoin, et protestons devant le monde que nous n'avons failli à notre devoir. Afin que si les choses prennent autre trait qu'à point, pour le moins la pos-

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

térité connaisse que ce siècle n'a été dépourvu d'hommes, lesquels ont de longue main, et, comme d'une échauguette, prévu la tempête future. Et espérons que, par même moyen, il sera trompété aux oreilles de nos survivants, que tout ainsi que cette grande Université de Paris est la première de toute la France, voire de tout l'Univers, aussi ne fut-elle oncques [jamais] lasse, comme encore ne se lassera jamais, de combattre contre toutes sortes de sectes et novalités, premièrement pour l'honneur et soutènement de Dieu et de son Eglise, puis pour la majesté de notre Prince et finalement pour le repos et tranquillité de l'Etat.

(Et. Pasquier, op. cit., p. 408.)

Le succès du procès demeura incertain.

Je pensai que je pouvais en toute sûreté de ma conscience, combattre en champ clos ce monstre, qui, pour n'être ni séculier, ni régulier, était tous les deux ensemble, et, partant, introduisait dedans notre Eglise un ordre hermaphrodite. (Et. Pasquier, *ib.*, p. 373.)

Nous plaidâmes par deux matinées, Me Versoris et moi ; lui, pour les jésuites ; moi, pour l'Université, à la vue d'une infinité de personnes, qui attendaient quel serait l'événement. Me Baptiste du Menil, avocat du Roi....., fut pour moi Par mon plaidoyer, je remontrai la profession anormale qui se trouvait en eux, le jugement que la Faculté de Sorbonne en avait fait dix ans auparavant ; l'opposition dès lors formée par M. le Procureur général Brulard, à leur réception, que leur vœu contrevenait du tout au nôtre, que, les nourrissants, au milieu de nous, c'était y introduire un schisme, et, encore autant d'espions espagnols, et ennemis jurés de la France, dont nous sentirions les pre-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

miers effets au premier remuement que le malheur des temps nous pourrait apporter (p. 373).

Ce nonobstant, pour la conséquence, nous fûmes appointés au Conseil ; chacun perdit et gagna sa cause (1). Car ils ne furent agrégés au corps de l'Université, mais aussi ne leur fut-il défendu de continuer leurs lectures publiques..... (p. 373).

La ville de Paris étant réduite sous l'obéissance du Roi, l'Université voulut reprendre contre eux les anciens arrhements de son appointé au Conseil. La cause est plaidée fortement et dignement par Me Antoine Arnauld (p. 374).

XII.

Les Jésuites contre l'Université et les Curés de Paris. — Les plaidoyers d'Antoine Arnauld et de Louis Dolé. — Une leçon de Jean Passerat (1594).

Antoine Arnauld, fils aîné d'Antoine Arnauld, avocat général de Catherine de Médicis, né à Paris en 1560, était âgé de 34 ans, lorsque, les

(1) « C'était un coup fourré », dit E. Pasquier, dans une lettre à M. de Fonsomme où il reproduit presque textuellement les fragments essentiels de son plaidoyer. — (Les Lettres d'Estienne Pasquier, Conseiller et Avocat général du Roi en la Chambre des Comptes de Paris ; Paris, Abel l'Angelier, 1686, in-4°, p. 128-131.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

12 et 13 juillet 1594, il plaida pour l'Université de Paris contre les Jésuites.

Tout le monde sait cette espèce de guerre qu'il y a toujours eu entre l'Université de Paris et les Jésuites. Dès la naissance de leur Compagnie, la Sorbonne condamna leur institut par une censure où elle déclarait, entre autres choses, que cette Société était bien plus née pour la destruction que pour l'édification.

L'Université s'opposa de tout son pouvoir à son établissement en France, et, n'ayant pu l'empêcher, elle tint toujours ferme à ne pas souffrir qu'ils fussent admis dans son corps. Il y eut même diverses occasions, dont on ne veut point rappeler ici la mémoire, où elle demanda avec instance au Parlement qu'ils fussent chassés du royaume ; et ce fut dans une de ces occasions qu'elle prit pour son avocat Antoine Arnauld, père de la mère Angélique, l'un des plus éloquents hommes de son siècle.

Il était d'une famille d'Auvergne, très distinguée par le zèle ardent qu'elle avait toujours montré pour la royauté pendant toutes les fureurs de la ligue. Antoine Arnauld passait aussi pour un des plus zélés royalistes qu'il y eut dans le Parlement, et ce fut principalement pour cette raison que l'Université remit sa cause entre ses mains. Il plaida cette cause (1) avec une véhémence et un éclat que les jésuites ne lui ont jamais pardonné. Quoiqu'il eût toujours été très bon catholique, né de

(1) Ce plaidoyer ou plutôt ce réquisitoire a été partiellement reproduit dans l'*Histoire universelle* de J.-A. de Thou. Il a été plusieurs fois réimprimé, notamment en 1717, in-12.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

parents très catholiques, leurs écrivains n'ont pas laissé de le traiter de huguenot descendu de huguenots.

Mais cette querelle ne fut que le prélude des grands démêlés que le célèbre Antoine Arnauld, son fils, docteur de Sorbonne, a eu depuis avec cette puissante Compagnie.

(J. Racine, *Abrégé de l'Histoire de Port-Royal;* édit. P. Mesnard. (Collection des grands écrivains). P. Hachette, 1886, t. IV, p. 443-445.)

Le plaidoyer d'Antoine Arnauld contient déjà contre les jésuites toutes les accusations auxquelles ils n'ont cessé d'être en butte depuis. Ils sont représentés comme les agents de la domination espagnole et de la souveraineté pontificale, les ennemis de la monarchie française et des privilèges de l'Eglise gallicane. C'est à eux que remonte la responsabilité des troubles qui ont déchiré et affaibli la France :

« Cette puissante monarchie, si formidable à toute la terre, tant que la concorde et la paix y ont régné, est devenue le jouet et la fable de ses voisins, depuis que les factions l'ont déchirée ; et ces factions ne sont-ce pas les jésuites espagnols et d'origine et d'inclination, qui les ont excitées parmi nous..... Voici le nœud de tout le manège. Charles-Quint, enivré d'une longue suite de prospérités, conçut le dessein d'assurer à sa famille la monarchie universelle ; et, comme beaucoup de pénétration d'esprit et une longue expérience lui avaient appris que la conscience est le plus puissant aiguillon qu'il y ait pour faire agir la plupart des hommes, ce prince jugea qu'un excellent moyen pour s'en rendre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

maître, et pour les tourner à son gré, était de répandre dans tous les Etats voisins des religieux d'un certain ordre espagnol, sous prétexte d'y prêcher la foi ; que ces Pères, par les conseils secrets qu'ils donneraient dans le tribunal de la pénitence, et par les sermons publics qu'ils débiteraient dans la chaire, détacheraient insensiblement les peuples de l'obéissance qu'ils devaient à leurs princes légitimes, et les mettraient dans leurs intérêts (p. 468-469).

On sait que le premier et le principal vœu de ces religieux est d'obéir aveuglément à leur général, qui est presque toujours espagnol, ou du moins né dans des pays soumis à l'Espagne..... Au reste, si leur secte trouva d'abord de grandes contradictions en France et en Italie, elle eut toujours d'ailleurs beaucoup de succès en Espagne..... Le général des jésuites n'a qu'à ordonner qu'on assassine le roi de France, il n'a point d'inférieur qui ne soit obligé par son vœu de lui obéir.

Il est constant qu'ils prient Dieu tous les jours pour la conservation du roi d'Espagne, et il ne l'est pas moins qu'ils ne prient jamais pour le roi de France, parce qu'ils ne lui sont attachés par aucun serment. D'ailleurs, tous leurs projets tendent à la ruine de notre monarchie ; en voici une preuve sans réplique (p. 469).

Toutes les fois que les papes, passant les bornes de leur pouvoir, ont lancé leurs foudres contre ce royaume florissant, qu'on peut regarder comme le boulevard de toute la chrétienté, et plus encore de la foi catholique, il s'est toujours trouvé, parmi nous, des gens d'une grande piété, qui, soutenus d'un suffrage unanime de l'Eglise gallicane, se sont opposés avec courage aux entreprises téméraires de la cour de Rome (p. 469-470).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans ces derniers troubles, au contraire, il n'a plus été question de ces maximes ; tout le clergé s'est trouvé infecté du poison de cette secte ; et c'est aujourd'hui un sentiment généralement reçu par tous les théologiens qui sont imbus des principes de leur école, qu'un pape, une fois élu, fût-il espagnol de naissance ou d'inclination, fût il ennemi juré de la nation française, peut donner la France en proie à qui il lui plaira, et délier tous les Français du serment de fidélité qu'ils auront prêté à leur souverain légitime. Sentiment schismatique et détestable, absolument contraire à la parole de Dieu, selon laquelle il y a autant de différence entre la puissance spirituelle et temporelle, qu'il y a de distance du ciel à la terre ; et aussi opposé à la conservation des Etats, que la religion chrétienne dans sa pureté est propre à les affermir. Tels sont les principes monstrueux, telles sont les fureurs qu'ils ont inspirées à un grand nombre de Français, et qui ont produit tant de troubles et de désordres..... (p. 470).

C'est ce beau vœu de l'invention des Castillans qui oblige étroitement les consciences à commettre les crimes les plus horribles et à suborner des meurtriers pour assassiner les rois ; c'est ce vœu, dis-je, qui a effacé le souvenir des lois de la monarchie française, et des libertés de l'Eglise gallicane. La maxime de nos ancêtres était, que toutes les censures des papes ne pouvaient préjudicier au serment de fidélité, qui lie les Français à leurs rois. De cette doctrine dépend le salut et la conservation du royaume. On ne peut l'abolir sans exposer l'Etat à une ruine certaine. La puissance royale ne souffre point de compagnon, et ne reconnaît aucune juridiction qui lui soit égale..... (p. 470-471).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La maxime des pontifes romains, à qui la secte des jésuites est attachée par un lien particulier, c'est que le pouvoir des deux glaives leur appartient, et que tous les royaumes et tous les Etats du monde sont soumis au jugement de la puissance spirituelle, dont ils sont dépositaires. Ils le prouvent par ce passage de saint Paul, auquel ils donnent visiblement la torture : « L'homme spirituel juge tout et n'est jugé de personne ». Or, si nous ne rejetons pas une semblable doctrine, comme erronée et schismatique, ne sommes-nous pas obligés de nous reconnaître pour excommuniés, la France pour interdite, maudite et livrée à la puissance du démon. Opinion qui fait frémir tous ceux qui conservent encore quelque sentiment de piété. Ce n'est pas là la foi de nos pères..... (p. 471).

Au reste, les partisans de cette puissance exorbitante du pape ne sont pas entrés en France tous à la fois ; ils se sont insinués insensiblement à Paris, par la faveur des cardinaux de Tournon et de Lorraine ; mais, à peine y eurent-ils mis le pied, que, bientôt après, ils inondèrent tout le royaume, et par leurs intrigues secrètes et leurs sermons séditieux, armèrent les Français les uns contre les autres (p. 472).

C'est dans leur maison de Paris que se sont formés les premiers complots de cette conjuration, incomparablement plus pernicieuse que celle..... de Catilina. C'est là que les ambassadeurs d'Espagne tenaient leurs assemblées. C'est là que la noblesse française, après avoir confessé ses péchés, était forcée, pour obtenir l'absolution, de s'enrôler dans la Ligue..... Ce sont eux qui ont fait entrer dans Paris une garnison espagnole. C'est par leur conseil que les Seize, soutenus de ces troupes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

étrangères, envoyèrent, il y a trois ans [1591], leur père Mathieu à Philippe II, avec une lettre, par laquelle ils lui offraient la couronne de France ; et que, treize jours après, ils firent cette horrible exécution des premières têtes du Parlement ; entreprise qui sera détestée de tous les siècles, et qui fut hasardée par les Espagnols, pour voir jusqu'où irait notre patience. Paris était ce jour-là au pouvoir de ces étrangers, s'ils n'eussent été prévenus par le duc de Mayenne, qui aima mieux y rester le maître que de les y voir dominer. Le mot du guet de ces faux prêtres, c'est *un Dieu, un Pape, un Roi de toute la chrétienté ;* et ce roi, c'est le roi catholique à qui ils destinent la monarchie universelle. C'est dans la vue de l'y faire arriver, qu'ils excitent partout des guerres et des révoltes ; afin que la vaste puissance de ce monarque, qui menace tous ses voisins, s'augmente encore par ce moyen, et dévore tous les petits princes..... (p. 472-473).

N'ont-ils pas machiné encore la mort du Roi, l'année dernière dans leur collège de Lyon, et dans celui de Paris ? C'est un fait avéré par la déposition de Barrière, qui a été condamné à mort à Melun, pour s'en être trouvé complice. Il y avait déjà longtemps qu'ils le poussaient à commettre ce parricide, qu'ils l'avaient confessé, et lui avaient donné jusqu'à deux fois le viatique pour l'y disposer..... Les jésuites..... regardent..... comme martyrs de la religion chrétienne, tous ceux qui se dévouent à la mort pour assassiner les princes..... Une de leurs constitutions porte qu'ils doivent être le fléau des tyrans, et que c'est à eux d'arracher l'ivraie du champ du Seigneur ; or, nous savons qu'ils tiennent pour tyrans tous les princes que le pape hait ou

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

redoute. Que ne devons-nous donc pas craindre de la part de tels conseillers, de tels directeurs, de tels boutefeux? Faut-il attendre qu'il sorte encore de cette boutique de ténèbres quelque monstre, qui, plein de leur esprit furieux, aille, par un parricide exécrable, éteindre le soleil unique qui fait tout le bonheur de la France et pour la conservation duquel tous les gens de bien font des vœux? (p. 473-474).

Le soin, qu'ils prennent d'élever la jeunesse, ne doit point en imposer à notre crédulité. C'est moins à instruire nos enfants qu'ils travaillent qu'à corrompre leurs mœurs, sous prétexte de les former à la piété. Ils leur inspirent avec le lait des erreurs pernicieuses et leur font avaler le poison avec le miel; ils leur apprennent à tremper les mains dans le sang des rois, à se moquer des magistrats, à exciter les peuples à la révolte, à haïr le nom français, et à avoir pour les Espagnols une affection criminelle (p. 474).

Ces préceptes, qu'on inspire dans un âge tendre, jettent de profondes racines dans le cœur. Ces enfants, dont l'éducation leur est aujourd'hui confiée, deviendront dans peu des hommes faits, et apporteront au gouvernement de l'Etat ou de l'Eglise, ces passions d'amour ou de haine qu'ils auront puisées à leur école. Depuis que ces novateurs se sont emparés de l'esprit de notre jeunesse, les mœurs de nos pères ont changé, non plus insensiblement comme autrefois, mais avec une rapidité surprenante. Et que nos familles n'ont-elles pas à craindre d'eux? Ils arrachent tous les jours les enfants de la maison de leurs pères et d'entre les bras de leurs mères, et, après s'être rendus maîtres de nos héritiers, ils s'emparent encore de nos héritages.....

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On sait les testaments qu'ils ont eu l'adresse de faire dresser en leur faveur..... Leurs richesses les rendent déjà redoutables. Plus ils affectent de les mépriser, plus elles augmentent (1). Par ce moyen s'évanouissent les récompenses auxquelles les autres maîtres croyaient avoir droit d'espérer. Or, dès qu'il n'y a plus de récompense à espérer, les études peuvent-elles se soutenir ? (p. 474).

Après tout, qu'apprend-on dans leurs écoles ? A oublier l'amour qu'on doit à sa patrie, pour s'attacher aux intérêts de l'Espagne. Nous portons avec nous une semence divine répandue dans nous-mêmes. Si elle est cultivée par une bonne main, elle produit des fruits dignes de son origine. Mais, si elle tombe en de mauvaises mains, nous ne sommes plus qu'une terre marécageuse et stérile, qui étouffe ce germe divin, et qui, au lieu de froment, ne produit que des herbes inutiles (p. 474-475).

Voilà les grands ouvriers qui ont aidé Philippe à s'emparer du Portugal, qu'il regardait depuis longtemps d'un œil d'envie (p. 475).

Pourquoi donc différer plus longtemps un jugement auquel toute la France est attentive ? On nous oppose un arrêt du Parlement, qui a ordonné une surséance, il y a trente ans. Mais..... l'affaire était, dans ce temps-là, toute différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Les jésuites étaient alors demandeurs, et les membres de l'Université défendeurs ; aujourd'hui les jésuites sont

(1) Ceci paraît regarder l'instruction gratuite qu'ils donnaient ; mais ils savaient l'art de s'en dédommager. *(Note de l'éditeur.)*

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

accusés, et c'est l'Université qui accuse. Ajoutez que le fond de ces deux affaires n'est plus le même. Il s'agissait alors d'agréger les jésuites au corps de l'Université ; aujourd'hui il s'agit de les bannir du royaume (p. 475).

La surséance que la Cour accorda alors donna en quelque sorte gain de cause aux jésuites ; aujourd'hui, si on leur fait la même grâce, c'est proprement surseoir les précautions qu'il faut prendre pour mettre en sûreté la vie du Roi, qui est en très grand danger, tant que les jésuites sont en France. D'ailleurs les temps sont bien différents. Il n'y avait alors que des gens sages, qui vissent les malheurs dont on était menacé. Aujourd'hui, qu'ils sont arrivés et qu'ils subsistent, tout le monde en est témoin. Alors les jésuites n'avaient point encore fait entrer de garnison espagnole dans la capitale ; on n'avait point encore entendu les discours furieux de leurs pères Bernard et Commolet, qui traitaient le roi d'Holopherne, de Moab, de Néron et d'Hérode..... Ils n'avaient point encore ce *Livre de Vie*, comme ils l'appellent, où ils écrivent tous les secrets des familles, qu'ils apprennent par la confession. En un mot, leur faction n'avait pas encore bien pris racine, au lieu qu'aujourd'hui, elle s'est tellement fortifiée, que nos ambassadeurs, en Italie et en Espagne n'ont jamais négocié aucune affaire, qu'ils n'aient trouvé en leur chemin quelque jésuite qui s'opposait aux volontés du Roi et à la gloire du royaume..... (p. 475-476).

Enfin, dans le temps que le Parlement donna cet arrêt, on sait qu'il n'y avait point de liberté, que tous les gens de bien tremblaient et n'osaient ouvrir la bouche. Parler comme on pensait, c'était se perdre. Dire le contraire de ce qu'on pense, est-il un supplice plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grand ? Les sages voyaient bien dès lors que la faction espagnole prenait le dessus ; mais il n'était pas permis de s'en plaindre (p. 476-477).

Que pouvons-nous donc faire aujourd'hui de mieux, que de bannir sur le champ du royaume, comme les plus grands ennemis de sa conservation et de sa gloire, ces hommes si pénétrants à imaginer des intrigues, si hardis à les conduire, si vifs à les perfectionner, si vigilants dans la conduite d'un forfait et si pleins de ressources dans leurs disgrâces (p. 477).

La plus belle chose qu'ait jamais faite le maréchal de Matignon, qui a rendu de si grands services, c'est d'avoir chassé à main armée, et sans autre formalité, les jésuites de Bourdeaux, parce qu'il comprit qu'il ne pourrait jamais contenir cette ville dans le devoir, tant que ces Pères y resteraient. Voilà un bel exemple pour ceux qui souhaitent le salut de l'Etat. Qu'ils ne s'embarrassent point de ce que Rome dira. Les partisans des Espagnols condamneront une si belle action. Ils la regarderont comme une entreprise d'hérétiques. Mais n'ont-ils pas traité d'hérétiques tous ceux qui sont demeurés dans Paris tant que la guerre a duré, et qui ont soutenu la Loi Salique jusqu'à la fin. Tous ceux, au contraire, qui ne sont point de cette faction, loueront la sagesse des Français, et leur courage à maintenir leur liberté (p. 477).

Et qui ne sait que, dans tous les pays où les Espagnols ont mis le pied, ils en sont devenus les tyrans ? Pouvons-nous ignorer combien ils ont fait périr de milliers d'hommes dans les Indes ? Avec quelle barbarie ils ont séparé les maris de leurs femmes et condamné ces malheureux ou aux mines, où on n'envoyait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

autrefois que ceux qui avaient mérité la mort, ou à labourer la terre comme des esclaves? Combien d'autres ont perdu la vie à la pêche des perles, ou sous le poids des fardeaux dont ils les ont accablés? Ces inventions cruelles ayant absolument dépeuplé les Indes, que pouvions-nous attendre de ces tyrans impitoyables? S'ils eussent pu nous subjuguer, ils auraient fait sans doute des colonies de nos Français, et les auraient transportés aux Indes, où ils auraient ensuite été traités comme les habitants infortunés de ces contrées (p. 477).

On dira peut-être que si les jésuites sont coupables de ces crimes, il faut leur faire leur procès dans les règles et les bannir ensuite. Mais, pour des maux tels que les nôtres, il ne faut point de remèdes lents, ni de médecins timides..... Si nous demandions leur mort, peut-être faudrait-il prendre d'autres mesures; mais il n'est question que de les bannir. C'est un expédient pour les punir, sans que les juges aient lieu de se repentir d'aucun excès, ni de douceur, ni de sévérité! Dans les crimes qui regardent l'Etat, la notoriété suffit pour pouvoir prononcer la condamnation des coupables; il n'est pas alors besoin de preuves; les maux de la République sont sensibles et palpables (p. 477-478).

Il n'est pas même nécessaire d'examiner l'origine de ces Pères; je sais qu'ils ne sont pas tous nés en Espagne, mais je compterai plutôt pour Français un homme du fond de la Scythie, qui s'intéressera pour la nation, qu'un traître, qui, né et élevé dans Paris, sera assez scélérat pour vouloir ruiner le lieu de sa naissance, la gloire et la liberté de ses frères. Bernard, Commolet et les autres jésuites qui leur ressemblent, ont tant tra-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

vaillé que tous ceux qui ont sucé le lait de cette abominable Société, ont dépouillé tout amour de la patrie ; leur conduite, leurs mœurs, leurs affections n'ont point d'autre but que de se conformer en tout aux volontés du pape et du général. C'est leur père Varade, né dans Paris, qui a conseillé d'assassiner le Roi. Depuis que l'or d'Espagne et des Indes a passé les Pyrénées, il a gâté absolument les mœurs de nos Français ; ils sont devenus Espagnols..... » (p. 478).

Arnauld, se tournant ensuite vers les juges, les exhorta à montrer qu'ils étaient véritablement hommes à saisir l'occasion, et à se souvenir qu'ils étaient membres du plus respectable Sénat de l'univers. Il leur représenta que le temps était venu, trop tard à la vérité pour l'honneur de la nation, mais enfin qu'il était venu, et si à propos, qu'il n'y avait pas un moment à perdre ; que l'avis, qui irait à expédier cette affaire le plus promptement, était celui qu'on devait suivre..... Que les médecins ne laissaient rien dans un corps qu'ils avaient guéri, qui pût en troubler l'harmonie ; qu'il fallait, à leur exemple, couper tout ce qui menaçait notre liberté. Que l'unique moyen de rétablir la discipline des écoles françaises, qui avait été ruinée par nos guerres, était de détruire l'école espagnole, vraie sangsue, altérée du sang de nos étudiants, et que ces collèges qu'ils ouvraient dans tout le royaume étaient autant de saignées qui tiraient le suc et le sang de l'Université de Paris (p. 479).

..... Enfin, il conclut par demander que la cour ordonnât, conformément à la requête, que les jésuites seraient obligés de sortir du royaume quinze jours après que l'arrêt aurait été signifié à chacun de leurs

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

collèges ; et que, faute de se retirer dans ce terme, tout jésuite qui serait trouvé dans le royaume fut à l'instant condamné, sans autre forme de procès, comme criminel de lèse-majesté et convaincu d'avoir attenté à la personne sacrée de notre monarque (p. 479).

(*Histoire Univ.*, de J.-Auguste de Thou, trad. sur la nouv. édit. lat. de Londres, à la Haye, Henri Scheurleer, 1740, in-4°, t. VIII, p. 468, 479, *pass.*).

Le plaidoyer d'Antoine Arnauld avait été prononcé le 12 et le 13 août 1594. Trois jours après, Louis Dolé intervint dans le débat au nom des curés de Paris.

Le culte d'Isis et de Sérapis ayant été autrefois condamné à Rome, il avait été résolu que leur temple serait détruit jusqu'aux fondements, afin d'ôter aux prêtres de ces divinités l'espérance de se voir jamais rétablis. Ceux qu'on avait chargés de l'exécution de ce règlement ayant, par superstition ou par quelques scrupules mal fondés, refusé d'obéir, sous prétexte qu'ils craignaient la vengeance des dieux, Paul Emile, qui était alors consul, persuadé que ce qui se faisait pour le salut de la République ne pouvait être impie, quitta sa pourpre et, ayant pris une hache à la main, commença lui-même à démolir ce temple, et donna l'exemple aux maçons pour l'achever (*Ib.*, p. 480).

C'est ce que nous devons faire aujourd'hui à l'égard d'une secte déjà condamnée par avance, et nous avons droit d'attendre de la cour en cette occasion des résolutions, que des hommes timides n'oseraient hasarder. Rien de plus trompeur que la fausse conscience, lors-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'il s'agit de punir un crime couvert du manteau de la religion. En châtiant les actions les plus criminelles, on ne peut s'empêcher d'appréhender de violer par quelque endroit les lois de Dieu..... (p. 480).

Dans le premier procès qu'on eut contre les jésuites, Pierre Versoris, leur avocat, protesta..... qu'ils n'avaient fait aucune entreprise dont les curés pussent se plaindre..... Voilà quelle fut alors leur défense. Que diront-ils donc aujourd'hui, qu'ils ont non seulement renversé la discipline de l'Université, mais qu'ils ont attaqué même la hiérarchie ecclésiastique (p. 480).

Vous venez d'entendre les plaintes de l'Université ; écoutez présentement celles des curés. Il y a trente ans que cette secte a été condamnée d'une commune voix par la Sorbonne. Aujourd'hui, elle a un grand nombre de partisans dans la Faculté. Jugez par-là ce qu'on doit craindre de pareilles gens, qui non seulement ont fait un tort considérable à la jeunesse, mais qui ont tellement corrompu le corps de la Faculté et celui même des juges, que ce qu'ils ont autrefois condamné, ils l'approuvent à présent. Après avoir prédit en ces temps-là que les jésuites mettraient le royaume en combustion, aujourd'hui qu'ils ont été témoins de tous les troubles que ces pères ont excités parmi nous, ils ne laissent pas de dire qu'ils sont nés pour l'utilité publique (p. 480-481).

Ce que les curés prétendent donc montrer, c'est que les jésuites ne font point partie du clergé, ni comme prêtres séculiers, ni comme réguliers..... C'est sur l'Institut même de la Société que les curés prétendent l'attaquer. Quoique le pape ait approuvé les jésuites, ce n'est pas une raison pour qu'on les reçoive en France.

Digitized by Google | Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il y a bien des ordres religieux en Italie, qui n'ont point encore passé les Alpes..... L'austérité et des yeux baissés vers la terre, qu'on regarde ordinairement comme des marques de modestie et du mépris qu'on fait des biens de ce monde, ne sont dans ces Pères qu'un voile qui couvre leur faste et leur ambition. Ils ne baissent les yeux que pour envisager les biens et les honneurs de la terre (p. 481).

Pour s'en convaincre, il ne faut que considérer leur origine, et voir quels prodigieux progrès ils ont fait depuis cinquante ans. Ils n'étaient alors que soixante; aujourd'hui, ils ont plus de quatre cents établissements et ce nombre de soixante s'est multiplié jusqu'à sept mille. Dès leur berceau, ils occupèrent les plus grandes places de l'Eglise..... Ils ont eu des inquisiteurs, des évêques et des cardinaux..... Ils font vœu de pauvreté, mais comment l'entendent-ils? Ce que leur bouche assure, leurs actions le démentent, et ce qu'ils établissent avec une piété affectée, ils le renversent hardiment par des raisonnements pleins de sophismes. Combien de grâces les papes ne leur ont-ils pas accordées sans réflexion, et pour ainsi dire les yeux fermés!..... (p. 481).

Toutes ces concessions des papes ont mis une confusion effroyable dans l'Eglise, et ont entièrement ruiné sa discipline; car la bulle de Paul III permet au peuple de quitter ses pasteurs ordinaires, d'aller aux églises des jésuites, et d'y recevoir les sacrements. Grégoire XIII leur a donné une sorte d'inspection sur le peuple et sur le clergé; et les a chargés d'examiner si tout s'y passe dans l'ordre, selon les usages de Rome; en sorte que, de prêtres séculiers ou réguliers, sans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'on puisse décider lequel, les voilà devenus tout d'un coup des curés, des pasteurs universels, ou pour mieux dire des charlatans, des circumcellions (1), des évêques ambulants (p. 482).

Ils sont tout puissants à Rome. Ce sont les yeux de l'esprit du pape ; il ne voit que par eux et nous ne l'avons que trop reconnu. Ces harpies, qui infectent tout ce qu'elles touchent, ne se furent pas plus tôt emparées de l'esprit de Sa Sainteté, que ni les justes prières du Roi, ni les vœux des bons Français n'y ont été écoutés, au grand regret de tous les princes de l'Europe, qui s'intéressent au salut de la France (p. 482).

Il n'est pas possible que nous vivions avec des gens qui renversent la discipline de nos églises, et qui ont des sentiments inconnus à notre climat. Ce sont eux qui nous ont fermé le ciel ; et si, pour le faire ouvrir, il faut que les Français aient recours au dernier remède ; s'il faut assembler légitimement l'Eglise gallicane, pour soutenir elle-même ses libertés ; y travailleront-ils, eux qui ont un autre soleil que nous, et qui ont reçu des ordres exprès de ruiner nos libertés, tantôt par des intrigues secrètes, tantôt à force ouverte comme ils l'ont fait dans la dernière guerre ? (p. 482).

Ils anathématisent tous ceux qui ont été du parti du Roi. Les Français, au contraire, tiennent, que de ne pas obéir au Roi, c'est résister à Dieu..... Ils croient que le pape a le pouvoir d'excommunier, quand il veut, les peuples et les rois. Nous regardons au contraire

(1) On appelait ainsi des vagabonds qui couraient le pays en habit de religieux. (Note des éditeurs de de Thou.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

comme hérétiques ceux qui prétendent que le pape a droit d'interposer son autorité, lorsqu'une couronne est en litige, et que le glaive du souverain pontife peut contribuer à fortifier et à autoriser celui du prince. Ils attribuent au pape une autorité infinie sur toutes les puissances de la terre. Ils le placent au-dessus des conciles, au-dessus de l'Eglise ; en un mot sa puissance, selon eux, n'a point d'autres bornes que sa volonté. Mais, quoique les Français lui défèrent beaucoup, et qu'ils le placent au-dessus de tout ce qui est temporel, ils croient pourtant que son pouvoir a des bornes ; avouant d'ailleurs que sa juridiction spirituelle est aussi étendue que l'univers, que sa grandeur n'est point de ce monde, et que tout ce qui est hors de l'Eglise n'est pas digne de lui..... (p. 482).

Il suffit de dire qu'ils sont originaires d'Espagne et qu'ils ont juré une obéissance aveugle à un homme qui, étant Espagnol ou du moins né dans les Etats du roi catholique, est toujours livré à la faction d'Espagne ; qu'ainsi on doit s'attendre que le but de tous leurs discours, de tous leurs conseils, de toutes leurs actions, sera toujours d'augmenter la puissance de cette couronne. Il y a longtemps que Philippe travaille à ruiner la France, tantôt par des intrigues secrètes, tantôt à force ouverte ; ce n'est pas d'aujourd'hui que les cœurs des mauvais Français se sont laissés prendre à l'hameçon doré qu'il leur a jeté (p. 483-484).

Tout cela n'ayant cependant pas eu le succès qu'il espérait, il s'en tient à avoir en France cette multitude d'émissaires, tous zélés pour Sa Grandeur. C'est une espèce de citadelle qui lui sert à tenir en bride nos esprits, et une troupe d'assassins qu'il entretient dans ce royaume (p. 484).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On sait que c'était un jésuite qui était à la tête des *Seize*; et que Barrière ayant quelque scrupule sur la résolution qu'il avait prise de tuer le roi, ce fut le jésuite Varade qui l'affermit, et qui acheva de le déterminer. Ils n'en disconviennent pas eux-mêmes ; mais ils prétendent l'excuser par un raisonnement aussi impudent qu'il est faux. Au reste, ce crime n'est pas celui de Varade seul ; c'est celui de toute la Société ; car ils n'entreprennent rien d'important que d'un commun accord. Faut-il attendre à punir ce crime, qu'ils aient assassiné autant de rois qu'il y a de jésuites ?..... (p. 484).

En guerre, il est permis de joindre la ruse au courage ; mais dresser des embûches à la vie des rois, ce n'est pas remporter la victoire, mais la dérober. Que signifiaient ces mots furieux, que leur père Commolet répéta tant de fois en chaire : « Il nous faut un Aod ? » Prétendent-ils rétablir chez nous la secte et la pratique du vieux de la Montagne ?..... (1) (p. 484).

La direction des consciences donne encore aux jésuites une plus grande facilité de mal faire..... Par l'art qu'ils ont de pénétrer les secrets des familles, ils s'insinuent dans les esprits des personnes simples ; et,

(1) Antoine Arnauld avait aussi rappelé, et plus explicitement, cette incitation au régicide, lancée du haut de la chaire : « A la fête de Noël dernière, leur père Commolet, ayant pris pour texte dans son sermon ce passage du livre des juges, où il est rapporté qu'Aod tua le roi des Moabites et s'enfuit, se mit à crier en pleine chaire : « Il nous faut un *Aod*, fût-il moine, fût-il soldat, fût-il goujat, fût-il berger, il n'importe ». (*Ib.*, p. 473.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quand ils se sont une fois rendus maîtres de leur conscience, ils remplissent de superstitions et d'une humeur atrabilaire ces pauvres ignorants, qui ne voient que par eux (p. 484-485).

Nous en avons un exemple tout récent dans ce qui est arrivé aux cinq petits cantons catholiques. Les jésuites n'ayant pas réussi à les détacher de l'alliance qu'ils avaient contractée avec les cantons protestants, pour leur salut commun, firent comme le serpent qui trompa nos premiers pères ; ils attaquèrent les femmes, et leur persuadèrent de refuser ce qu'elles devaient à leurs maris, jusqu'à ce qu'ils eussent renoncé à cette alliance. Mais les Suisses, ayant découvert l'artifice, prirent une résolution vigoureuse, et punirent ces boute-feux comme ils le méritaient (p. 485).

Les Vénitiens, dont l'équité et la prudence paraissent assez, par la longue durée de leur République, ont bien compris combien cette Société est dangereuse ; ils ne les ont pas à la vérité bannis de leur Etat ; comment l'auraient-ils pu, étant si voisins des papes ? Mais, devenus sages à nos dépens, le parti qu'ils ont pris est de les renfermer chez eux, en leur interdisant la confession (p. 485).

Si nous avions pu douter combien le tribunal de la pénitence les rend puissants parmi nous, ils nous l'auraient appris eux-mêmes. Nous avons vu des lettres qu'ils écrivaient à leur général, où ils se vantaient que tout le monde était persuadé, en ce pays-ci, que la conscience n'était jamais bien en repos que quand on s'était confessé à eux. Voilà ce qui renverse la discipline. Un homme qui abandonne sa paroisse pour aller recevoir les sacrements aux jésuites, fait à peu près

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

comme ces juifs, qui quittaient le temple de Jérusalem, pour aller sacrifier sur les montagnes de Samarie. C'est ce qui a donné lieu à ce décret si saint et si sage du concile de Nantes, qui défend qu'aucun prêtre ou diacre ne reçoive à la messe les paroissiens d'un autre curé, à moins qu'ils ne soient en voyage, ou qu'ils n'aient quelque procès qui les tienne éloignés du lieu de leur demeure; car, comme le remarque saint Augustin, la pénitence ne peut être véritable, si elle n'est fondée sur l'unité de l'Eglise; et, sur ce principe, aucun prêtre ne doit admettre un pénitent, soumis à la juridiction d'un autre, sans le consentement de celui qui en est chargé. Sans cela, il ne peut ni le lier, ni l'absoudre..... (p. 485).

Ils attirent le peuple des paroisses, pour venir assister chez eux en particulier à la célébration et à la participation des saints mystères..... (p. 485).

Pour toutes ces raisons, les curés de Paris..... supplient et conjurent la cour..... de réprimer ces maîtres pernicieux, qui enseignent à leurs disciples qu'il est permis de tuer les Rois. Et si elle ne juge pas à propos de les bannir du royaume, comme l'Université le demande, de leur défendre au moins d'administrer à l'avenir les sacrements, et de faire aucune des fonctions qui appartiennent aux curés (p. 486).

L'avocat des jésuites, Duret, essaya de disculper la Compagnie sur le chef d'encouragement au régicide, disant brièvement que si des fautes individuelles avaient été commises, il appartenait au procureur général d'en rechercher et d'en poursuivre les auteurs.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le P. Barni publia une apologie, dont la conclusion était :

« Que la Sorbonne, sur une nouvelle réflexion, qui est d'ordinaire plus raisonnable que la première, avait déclaré qu'il ne fallait point les chasser, mais seulement les obliger à se soumettre aux règlements du reste des collèges de Paris ; qu'ils étaient disposés à prêter serment de fidélité au Roi, comme à leur prince naturel et légitime ; qu'ils profiteraient de la grâce accordée par l'amnistie, et qu'ils se conformeraient à l'avenir aux règlements de l'Université. Que si leurs parties gagnaient leur procès, il y aurait beaucoup de princes, de prélats et de seigneurs, à qui ce changement porterait un grand préjudice, parce qu'ayant fondé des collèges dans les villes de leur dépendance, si on chassait les jésuites de France, toutes ces maisons resteraient désertes ; que le peuple y perdrait aussi beaucoup, parce que les leçons ne se faisant pas gratuitement à l'Université comme chez eux, une partie des enfants demeureraient à l'avenir sans instruction, faute d'avoir de quoi payer les honoraires ; qu'au reste, la plus grande perte serait pour la religion, en faveur de laquelle ils avaient travaillé considérablement depuis qu'ils étaient en France ; qu'ils la défendaient encore tous les jours avec beaucoup de courage, en Guyenne et en Languedoc, contre ces hérétiques qui avaient inondé ces provinces ; qu'il n'était pas juste d'ailleurs que tout le corps fût puni pour les fautes d'un ou deux particuliers, ou du moins d'un fort petit nombre.....; qu'on pouvait couper les mauvaises branches, mais qu'on devait laisser le tronc, qui pourrait encore pousser des rejetons utiles à la postérité ; qu'on ne devait

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas appréhender qu'ils s'exposassent à l'avenir au reproche odieux qu'on leur fait, de se mêler trop des affaires publiques ; que rien n'était plus éloigné de leur institut, et que, l'année précédente, on avait fait, dans leur assemblée générale de Rome, un décret terrible sur cette matière, où on avait décerné de grandes peines contre ceux d'entre eux qui se mêleraient des intérêts des princes et des affaires d'Etat » (p. 487-488).

Il répondait ensuite aux objections de leurs adversaires, et, ayant trouvé une occasion favorable de parler de la primauté de Pierre, il disait que, puisque tous les catholiques la reconnaissaient, on avait tort de faire un crime aux jésuites de ce qu'ils la soutenaient contre les hérétiques.....; qu'il n'était pas vrai qu'ils eussent dépouillé l'amour de la patrie, et qu'ils se fussent, pour ainsi dire, métamorphosés en Italiens et en Espagnols..... L'apologie se terminait par un exposé des services que l'ordre avait rendus à la religion et aux lettres (p. 488).

Après que Duret eut fini sa harangue en peu de mots, malgré la haine publique, et l'indignation du Roi, les intrigues et les sollicitations des jésuites eurent tant de pouvoir, que, sur les conclusions du procureur général, pour qui Antoine Séguier porta la parole, la cour ordonna : Que les requêtes des Universités et des curés de Paris seraient jointes au procès appointé depuis trente ans, comme en étant une dépendance, pour être fait droit sur le tout, par un seul et même arrêt (p. 490).

Pendant qu'on allait aux opinions, il y eut des traits fort libres, lancés par quelques membres du Parlement, qui étaient sensiblement affligés de voir que le mauvais parti prévalait. Augustin de Thou surtout, président au Parlement, homme d'une droiture inflexi-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ble, et qui ne savait ce que c'était que de plier, après avoir parlé hautement contre la division des gens du Roi, ajouta avec un peu d'émotion : « Qu'il voyait bien que de laisser un tel procès indécis, c'était laisser la vie du Roi dans l'incertitude ; que ce n'était pas là ce qu'il devait attendre de la cour ; qu'il aurait mieux valu assurer les jours du prince, par un châtiment mémorable qu'on avait lieu d'attendre d'eux. Que, pour lui, il était assez vieux pour ne jamais voir la fin de ce procès ; mais que, pour ne pas mourir sans avoir opiné sur le fond, il était d'avis que tous les jésuites fussent chassés du royaume (p. 490).

Ce débat, qui partageait le Parlement, la cour et la ville, eut même pour effet de troubler la sérénité qui convient aux études. Jean Passerat, professeur d'éloquence au collège de Cambrai, interrompit une explication qu'il avait commencée de Cicéron, pour aborder l'éloge du Roi, et exprimer son sentiment personnel sur les jésuites. Quoique sa rhétorique, propre à ravir d'aise l'écolier Limousin, soit gâtée par le fatras mythologique, alourdie par l'abus des réminiscences classiques et des allusions virgiliennes, quoique sa plaisanterie manque de grâce et même de décence, certains traits néanmoins sont assez acérés et capables de porter coup :

Il dit qu'il fallait purifier et expier l'Université, qui avait été abandonnée par une partie de ses membres, trahie et profanée en cent manières par l'autre.....; que, si le Parlement et les personnes illustres que le Roi

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

avait chargées de travailler au rétablissement de l'Université et du Collège royal, ne bannissaient point de leurs frontières ces *harpies*....., c'était en vain qu'on sacrifierait aux dieux du rivage (p. 490-491).

On devait se souvenir de quelle manière ces fugitifs, aussi vagabonds que les Scythes, s'étaient introduits sous l'amorce d'une instruction gratuite, et s'étaient établis, malgré les dieux, sur le domaine de l'Université ; des moyens que leur avait suggérés l'avidité qu'ils avaient de s'emparer des biens des riches, pour faire tomber dans leurs filets des personnes opulentes, qui vivaient dans le célibat, ou qui étaient sans enfants, des femmelettes superstitieuses ou des jeunes gens sans expérience.....; comment ils avaient insensiblement fait entrer dans Paris leur cheval de Troie, sous prétexte des besoins de la religion, qui était le voile spécieux dont ils se servaient pour couvrir leurs fourbes et leur avarice insatiable ; comment ils avaient toujours été depuis en embuscade et au guet, épiant l'occasion de trahir la patrie ; comment, dès qu'elle s'était présentée, ils avaient ouvert leur cheval, en avaient fait sortir leurs soldats tout armés, et avaient rempli la France de misères et d'horreurs..... (p. 491).

On nous dit qu'ils instruisent gratuitement ; qu'on change quelques lettres, et qu'on dise qu'ils détruisent gratuitement. On dira précisément ce qu'ils font ; et c'est pour cela même qu'ils méritent d'autant mieux d'être exterminés, que leur malice est plus gratuite (p. 491).

Mais cette prétendue instruction gratuite, dont ils se glorifient, ne sera pas trop crue de ceux qui les connaissent ; j'en atteste de très grandes et de très honorables familles, dont ces sangsues ont sucé tout le sang

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour se payer de ces petits soins, qu'ils rendent, disent-ils, gratuitement. Libéralité admirable Ils refusent une dragme (1) et ils arrachent un talent (2). Voilà une générosité d'une espèce singulière. Au lieu d'une petite rétribution, qu'on doit recevoir par mois, on se fait léguer des sommes immenses. On est aux aguets, et l'on attrape enfin de grandes successions. La chanterelle de ces oiseleurs, pour attirer la proie, c'est l'institution des enfants..... ou, si vous l'aimez mieux, cette institution est une nasse, dont se servent ces pêcheurs plus qu'habiles, pour rafler tout le poisson jusqu'au fretin (p. 492).

Il faut que les pères qui leur confient leurs enfants soient bien simples. J'aimerais autant confier mes brebis au loup, mes pigeons à l'épervier, et mes poules au milan (p. 492).

Qu'est-ce, après tout, que ces nouveaux maîtres, descendus du ciel par une corde d'or, apprennent de si merveilleux à leurs disciples ? Le voici, c'est à ne trouver rien de beau que les manières d'Espagne, à haïr les lois et les coutumes de leur patrie ; à être poltrons, mal-propres, impolis, à ne point obéir, à parler un langage barbare, à sacrifier à la déesse Laverne (3). Voilà toute la doctrine qu'ils nous ont apportée, et qu'ils ont choisie telle exprès, afin qu'il n'y eût qu'eux qui l'enseignassent. Cependant ces vers luisants se cachent dans nos broussailles, et rongent le bien de nos citoyens ; ou, pour parler sans figure, cette instruction

(1) Monnaie ancienne qui valait sept à huit sols.

(2) Le talent d'argent valait deux mille francs.

(3) Déesse des voleurs et des hypocrites. (Notes des éditeurs de de Thou.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la jeunesse donne moyen à ces agents, à ces espions de Philippe, à ces zélés défenseurs de sa tyrannie, de demeurer impunément au milieu de nous (p. 492).

Ils enseignent, dira-t-on, les bonnes mœurs et la vertu. A voir leur mine triste et sévère, vous les prendriez sans doute pour des gens de bien ; mais, quoiqu'ils aient une agrafe (1) à leur robe, ils ne sont pas tous des Hippolytes, et s'ils châtrent les bons auteurs, ils n'en sont pas plus estimés des gens de bien, et surtout des Français, qui haïssent naturellement les marchands d'eunuques et leur marchandise. N'est-ce pas là, en effet, une action magnifique et digne d'un grand éloge, que d'un bélier en faire un mouton..... En redressant ainsi ce qui leur paraît tordu, ils gâtent la droiture de l'esprit ; ils enseignent à leurs disciples l'art de mentir, et ce qu'ils appellent tours d'adresse (p. 492).

Ne leur envions ni ces mœurs, ni cette science ; qu'ils les gardent et qu'ils se retirent loin de nous. Qu'ils retournent d'où ils sont venus pour notre malheur ; leurs paquets sont prêts, il y a longtemps. Le signal du départ est donné. Que font-ils encore ici ? La longue et dangereuse maladie que l'Université a contractée en les recevant dans son sein ne peut être guérie qu'en les vomissant (p. 492).

(1) Cette agrafe semble horripiler Passerat. Il dit, au début de sa diatribe : « il faut écarter [du temple des muses] ces oiseaux infâmes, qui, avec leurs ongles impurs, enlèvent ou souillent tout ce dont ils approchent; ou, pour mieux dire, ces animaux à deux pieds et sans plume, qui portaient une robe noire attachée avec une agrafe » (*Ib.*, p. 490-491).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Avant même que le jugement eût été rendu, la tentative d'assassinat effectuée par Jean Chatel sur la personne d'Henri IV acheva de surexciter les passions.

La cause est plaidée fortement et dignement par Me Antoine Arnault ; mais, comme l'on était sur le jugement du procès, voici une autre nouvelle pièce qui le fait juger tout à fait. Jean Chatel, parisien, âgé de dix-neuf ans, rejeton de ce malheureux séminaire, frappe d'un coup de couteau notre roi Henri IV, dedans sa maison royale du Louvre, au milieu de sa noblesse. Il est pris ; son procès fait et parfait ; intervient arrêt du 29 décembre 1594 dont la teneur s'ensuit :

Vu par la Cour, les Grand Chambre et Tournelle assemblées le procès criminel commencé à faire par le Prévot de l'Hôtel du Roi, et depuis parachevé d'instruire en icelle, à la requête du Procureur général du Roi, demandeur et accusateur à l'encontre de Jean Chatel, natif de Paris, écolier ayant fait le cours de ses études au collège de Clermont, prisonnier ès prisons de la Conciergerie du Palais, pour raison du très exécrable et très abominable parricide attenté sur la personne du Roi, interrogatoires et confessions dudit Jean Chatel, ouï et interrogé en ladite Cour ledit Chatel sur le fait dudit parricide ; ouï aussi en icelle Jean Guéret, prêtre, soi disant de la Congrégation et Société du nom de Jésus, demeurant audit collège, et ci devant précepteur dudit Jean Chatel ; Pierre Chatel et Denise Auzard, père et mère dudit Jean ; conclusions du Procureur général du Roi, et tout considéré,

Il sera dit que ladite Cour a déclaré et déclare ledit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jean Chatel atteint et convaincu du crime de lèse majesté divine et humaine au premier chef, par le très méchant et très détestable parricide attenté sur la personne du roi ; pour réparation duquel crime a condamné et condamne ledit Jean Chatel à faire amende honorable devant la principale porte de l'Eglise de Paris, nu en chemise, tenant une torche de cire ardente du poids de deux livres, et illec [la] à genoux dire et déclarer que, malheureureusement et proditoirement [par trahison] il a attenté le dit très inhumain et très abominable parricide, et blessé le roi d'un couteau en la face ; et, par fausses et damnables instructions il a dit audit procès, être permis de tuer les rois, et que le roi Henri IV, à présent régnant, n'est en l'Eglise jusques à ce qu'il ait l'approbation du Pape ; dont il se repent et demande pardon à Dieu, au roi et à Justice.

Ce fait, être mené et conduit en un tombereau en place de Grève. Illec tenaillé aux bras et cuisses, et sa main dextre tenant en icelle le couteau duquel il s'est efforcé commettre ledit parricide, coupée ; et après, son corps tiré et démembré avec quatre chevaux, et ses membres et corps jetés au feu et consumés en cendres, et les cendres jetées au vent. A déclaré et déclare tous et chacuns de ses biens acquis et confisqués au roi. Avant laquelle exécution sera ledit Jean Chatel appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour savoir la vérité de ses complices, et d'aucuns cas résultants dudit procès. A fait et fait Inhibitions et défenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, sous peine de crime de lèse majesté, de dire ne proférer en aucun lieu public, ni autre lesdits propos ; lesquels ladite cour a déclarés et déclare scandaleux, séditieux,

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

contraires à la parole de Dieu, et condamnés comme hérétiques par les saints Décrets.

Ordonne que les prêtres et écoliers du collège de Clermont et tous autres soi-disants de ladite société, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du Roi et de l'Etat, videront dedans trois jours après la signification du présent arrêt hors de Paris et autres villes et lieux où sont leurs collèges et quinzaine après hors du royaume, sur peine où ils seront trouvés ledit temps passé, d'être punis comme criminels et coupables dudit crime de lèse-majesté. Seront les biens, tant meubles qu'immeubles à eux appartenants, employés en œuvres pitoyables, et distribution d'iceux faite ainsi que par la cour sera ordonné. Outre fait défense à tous sujets du Roi d'envoyer des écoliers aux collèges de ladite société, qui sont hors du royaume, pour y être instruits, sur la même peine de crime de lèse-majesté. Ordonne la cour que les extraits du présent arrêt seront envoyés aux baillages et sénéchaussées de ce ressort, etc.

Signé du Tillet, — prononcé audit Jean Chatel, exécuté le jeudi 29 décembre 1594.

Pendant la procédure sur laquelle intervient cet arrêt, quelques seigneurs du Parlement furent députés pour se transporter au collège de Clermont, lesquels ayant fait saisir plusieurs papiers, trouvèrent entre autres des livres composés par Me Jean Guignard, prêtre, jésuite, contenant plusieurs faux et séditieux moyens pour prouver qu'il avait été loisible d'assassiner le feu roi Henri III, et inductions pour faire tuer le roi Henri IV, son successeur. En effet, voilà la fin des maîtres jésuites et de

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

leur malheureux écolier. A l'exemple de quoi, la seigneurie de Venise les a aussi chassés ; et m'assure que quelque jour la ville de Rome n'en fera pas moins et trouvera qu'elle nourrit dans son sein un ver qui, à la longue, rongnonnera son Etat. (Et. Pasquier, loc. cit., p. 374-376.)

XIII.

Conséquences politiques et sociales des doctrines des Jésuites. Ils affaiblissent l'autorité des rois et les droits des pères de famille. Ils instituent la souveraineté du peuple et la gratuité de l'enseignement. Ils préparent et rendent possible la Révolution de 1789. — Ils ouvrent les voies au Jacobinisme.

Le débat judiciaire, ouvert en 1564 avec le plaidoyer d'Estienne Pasquier, s'était poursuivi en août 1594 avec ceux d'Antoine Arnauld, avocat de l'Université, et de Louis Dolé, avocat des curés de Paris. Il avait trouvé un écho au Collège de France dans une digression de Jean Passerat.

Ces quatre documents, si différents de ton, procèdent d'un esprit unique, et présentent des caractères identiques. Ils déterminent très exactement le champ du débat, ouvert depuis plus de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trois siècles, et qui n'est pas près de se clore. Ils sont à la fois nationalistes, royalistes, gallicans, séculiers et universitaires. Ils renferment en substance, exprimée avec une violence qui sera rarement dépassée, toute la thèse antijésuitique.

Au point de vue national, ils dénoncent dans les jésuites et dans leurs partisans, les étrangers, les agents de l'étranger, les stipendiés de l'étranger, gorgés de l'or espagnol et des trésors arrachés par mille cruautés aux indigènes du nouveau monde (1). Comme royalistes, ils affirment que le Pape n'a pas le pouvoir, en anathématisant les princes, de les priver de leur couronne, de délier les sujets du serment de fidélité, d'autoriser les peuples à se révolter contre leurs rois, à les mettre à mort, à les assassiner. Comme gallicans et séculiers, ils veulent conserver la discipline et la doctrine traditionnelles. Séculiers et universitaires défendent la situation qu'ils occupent, soit pour la distribution des sacrements, soit pour la diffusion des connaissances, contre les empiètements d'intrus qui prétendent les supplanter. Leur honneur et leur intérêt matériel s'unissent pour les engager dans cette résistance.

Pour capter les fidèles et les écoliers, les jésuites usent d'un double appât. Aux fidèles, ils

(1) L'abbé Raynal (1713-1796), dans son *Histoire philosophique des deux Indes,* publiée en 1770 (2e édit. 1780), n'a guère fait que d'amplifier ce thème.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

présentent la pénitence sous un aspect moins rigoureux. Le péché est avec eux moins hideux ; l'absolution moins chèrement marchandée. Ils rendent les sacrements plus accessibles. Ils ont, pour assurer le salut, des recettes aisées, des dévotions qu'il n'est point trop pénible de pratiquer. Pour attirer les jeunes gens, ils offrent l'enseignement *gratuit*. Prêtres et professeurs se voient abandonnés par leurs paroissiens et par leurs élèves. Tous désertent leurs anciens pasteurs et leurs anciens instituteurs. Ils affluent dans les églises, dans les chapelles et dans les collèges de la société. Avec leur crédit et leur autorité, prêtres et professeurs perdent en même temps le gagne-pain qui leur permettait à subsister.

Examinons en détail chacun de ces griefs.

Pour ce qui a trait à leurs doctrines sur les limites dans lesquelles est contenue l'autorité royale, et sur la façon dont elle est subordonnée à l'autorité pontificale, aussi bien que sur la question de la « morale relâchée », un critique, qui n'est guère suspect de partialité à leur endroit, Pierre Bayle, a exprimé un jugement empreint d'une singulière modération.

Il n'y aura rien de plus surprenant à dire sur Loyola que la puissance prodigieuse que son ordre s'est acquise en si peu d'années dans le vieux monde et dans le nouveau, malgré les fortes oppositions de ses adversaires. Je ne pense pas que jamais aucune communauté ait eu autant d'ennemis et au dehors et au dedans, que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les jésuites en ont eu et en ont encore. Cependant leur autorité, qui est montée si promptement à un si haut point, semble plutôt croître tous les jours que diminuer. Les seuls livres qu'on a publiés contre eux formeraient une nombreuse bibliothèque. Ils peuvent dire que bien des gens les condamnent par prévention, et ils ne manquent pas de s'en prévaloir, afin que, sans prendre la peine de répondre aux plumes qui les maltraitent, ils aient un lieu commun général qui affaiblisse les accusations.

Mais il est certain qu'il y a des gens qui, sans paraître préoccupés, soutiennent que plusieurs choses ont rendu justement odieuse cette société. On n'acquiert pas une si grande puissance, disent-ils, et on ne la conserve pas si longtemps sans le secours d'une politique humaine très raffinée. Or n'est-ce point l'encyclopédie de la mauvaise morale quant aux péchés spirituels ? D'ailleurs ce sont les jésuites qui ont poussé le plus ardemment et le plus loin les conséquences de plusieurs doctrines, qui étaient nées avant eux, et qui exposent les souverains à de continuelles révolutions, les protestants au carnage, et la morale chrétienne au plus déplorable relâchement que l'on puisse appréhender.

(Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique ;* nouvelle éd. — P. Desoer, 1820, in-8°, t. IX, p. 309.)

P. Bayle, dans ses *notes*, apporte des précisions.

L'opinion que l'autorité des rois est inférieure à celle du peuple et qu'ils peuvent être punis par le peuple en certains cas, a été enseignée et mise en pratique dans tous les pays du monde, dans tous les siècles et dans toutes les communions chrétiennes, qui ont fait quelque figure. L'histoire nous montre partout des rois déposés à l'instigation ou avec l'approbation du clergé. L'opinion que les souverains ont reçu de Dieu le glaive pour

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

punir les hérétiques est encore plus universelle que la précédente, et a été réduite en pratique parmi les chrétiens depuis Constantin jusqu'à présent, dans toutes les communions chrétiennes qui ont dominé sur les autres, et à peine ose-t-on écrire en Hollande contre une telle opinion.

Ce ne sont donc pas les jésuites qui ont inventé ces deux sentiments ; mais ce sont eux qui en ont tiré les conséquences les plus odieuses et les plus préjudiciables au repos public ; car de la jonction de ces deux principes, ils ont conclu, et cela en croyant raisonner très conséquemment, qu'il faut déposer un prince hérétique et extirper l'hérésie par le fer et par le feu, si on ne la peut exterminer autrement.

Si les souverains ont reçu le glaive, afin de punir les hérétiques, il est évident que le peuple, le véritable souverain de ses monarques, selon le premier principe, les doit punir dès qu'ils s'opiniâtrent dans l'hérésie. Or la plus douce punition qu'on puisse infliger à un hérétique est sans doute la prison, l'exil, la confiscation des biens ; et, par conséquent, un roi hérétique doit pour le moins être détrôné par le peuple, son souverain et son commettant, s'il m'est permis de me servir de ce mot wallon dans une matière où il est fort propre, puisque, selon le premier principe, les monarques ne sont que des commissaires à qui le peuple, ne pouvant exercer sa souveraineté, en recommande les fonctions et l'exercice, avec la réserve et le droit inaliénable de les leur ôter quand ils s'en acquittent mal.

Or, il n'y a point de cas où il faille plus soigneusement les en dépouiller que lorsqu'ils méritent les peines que les souverains, selon le second principe, ont ordre de Dieu d'infliger aux hérétiques. Mais comme le plus souvent il n'est pas possible d'ôter aux monarques par les formes judiciaires, les biens dont ils sont déchus de droit,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en vertu des lois que Dieu veut qu'on établisse contre l'hérésie ; comme, dis-je, le plus souvent ils ont en main assez de forces pour se maintenir dans l'exercice de la royauté, exercice qui ne peut être qu'une usurpation, depuis qu'ils sont hérétiques, il s'ensuit qu'on peut recourir à l'artifice, afin de leur faire sublir les peines qu'ils ont encourues de droit ; c'est-à-dire qu'on peut former des conspirations contre leur personne, puisqu'autrement ce glaive que Dieu a donné au peuple, comme au véritable souverain pour la punition des hérétiques, demeurerait inutile.

D'un autre côté, si les souverains ont reçu le glaive pour punir les infractions des deux tables du décalogue, il s'ensuit qu'ils doivent punir avec plus de vigilance les hérétiques qui violent la première table, que les meurtriers et les larrons qui violent la seconde ; car les infractions de la première sont des crimes de lèse-majesté divine au premier chef, et attaquent Dieu directement, au lieu que les infractions à la seconde l'attaquent d'une manière plus indirecte.

C'est donc le devoir des ecclésiastiques d'animer les souverains à la punition des hérétiques violateurs du décalogue quant à la première table ; et, si les princes se relâchent à cet égard, il faut crier beaucoup plus contre cette négligence que contre celles qu'ils pourraient avoir de punir les homicides et les voleurs. Il faut même leur représenter que si le danger inévitable de perdre l'état les oblige à accorder des édits de tolérance aux hérétiques, ils ne sont tenus à leur parole qu'autant que ce péril dure ; et qu'ainsi, ce péril cessant, ils doivent remettre l'épée à la main pour l'extirpation de l'hérésie, tout de même qu'ils l'y remettraient contre les voleurs et les meurtriers, dès que le péril qui aurait contraint de faire trêve avec eux serait passé. En un mot, si Dieu a mis le glaive en main aux souve-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

rains pour la punition de l'hérésie, ils ne peuvent lui accorder l'impunité sans se rendre aussi criminels devant Dieu que s'ils l'accordaient au vol, à l'adultère et à l'homicide ; et la seule chose qui pourrait les disculper serait de dire que, pour éviter un plus grand mal, la ruine infaillible de l'Etat et de l'Eglise, il a fallu promettre de suspendre l'exécution des lois pénales ; d'où il résulte qu'ils sont obligés de reprendre leur premier engagement dès que le péril est cessé ; car tout serment qui engage à désobéir aux lois de Dieu est nul essentiellement.

Voilà sur quels fondements on a bâti le système qui a rendu les jésuites si odieux et qui a fait avoir une horreur si juste des maximes que plusieurs d'entre eux ont débitées. Ils ont bâti sur un fondement qu'ils avaient trouvé tout fait ; ils ont élevé conséquence sur conséquence à perte de vue, sans s'étonner de la laideur des objets ; ils ont cru que, d'une part, cela servirait au bien de l'Eglise, et de l'autre qu'ils ne feraient rien contre l'art de raisonner.

Je n'examinerai point si en effet la dialectique les a pu mener par toutes ces conséquences ; la matière serait trop odieuse. Je me contenterai de dire que la France, ayant vu périr tout de suite deux de ses rois, sous le pernicieux prétexte qu'ils étaient fauteurs des hérétiques, ne crut point pouvoir mieux ruiner cette malheureuse gradation de conséquence qu'en renversant le principe primitif d'où on le faisait couler. C'est pour cela que la Chambre du Tiers-Etat, l'an 1615, voulut faire condamner comme un dogme pernicieux, l'opinion qui fait dépendre d'ailleurs que de Dieu l'autorité des monarques. (Bayle, *loc. cit.*, t. IX, p. 327-328.)

Les jésuites présentent donc ce caractère essentiel que, pour instituer la souveraineté non seule-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment spirituelle, mais encore temporelle des papes (1), ils ont, vis-à-vis de la puissance royale, une doctrine résolument anarchique. Quand un prince n'est point, notamment contre les hérétiques, l'exécuteur docile et ponctuel des arrêts qu'ils ont formulés, ils poursuivent par tous les moyens la déchéance et la disparition de ce prince. Ils soulèvent contre lui ses sujets. Ce sont eux qui, les premiers, dans ce cas particulier, renversent la doctrine établie que l'autorité vient de haut en bas, et que les majestés humaines sont les émanations représentatives de la majesté divine, sacrées comme elle, inviolables comme elle. Nourris de la moelle républicaine des écrivains grecs et latins, ils empruntent aux anciens leurs doctrines démocratiques sur la souveraineté

(1) Cf... Tout ce qui ensanglante l'Europe aujourd'hui n'est provenu d'aucune colère prise de nouveau, mais d'un long et prémédité dessein... Généralement il paraît que tout tend à ce qui s'appelle le Grand dessein, car le même vocable s'y trouve à tous propos. Ce Grand dessein est de réduire l'Europe sous un seul évêque et sous un seul roi, toujours le titre de la religion le premier en paroles et le moins exprès ès choses ; et, tout de même que le voile spirituel s'accommode à son dessous, vous voyez encore deux autres branches couvertes l'une de l'autre, à savoir sous l'extinction et dissipation de l'hérésie à l'avantage du siège romain, la destruction de toutes les Républiques au profit des souverains.

(A. d'Aubigné, *Traité sur les guerres civiles*, chap. IV (éd. Eug. Réaume et de Caussade ; Paris, Lemerre 1877, in-8°, t. II, p. 15.)

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

du peuple. Tout ce que J.-J. Rousseau appellera plus tard le Contrat social (1762), procèdera de leur enseignement.

« Il faut obéir à Dieu avant d'obéir aux hommes. » Donc, un souverain qui emploie l'épée pour faire régner la loi de Dieu, participe de la toute-puissance céleste. Au contraire, celui qui prétend dresser contre la loi de Dieu sa propre loi, en se soulevant contre la source et l'origine de sa puissance, rend cette puissance précaire et abusive. Sa rébellion autorise et appelle la rébellion de ses sujets. Contre lui « l'insurrection est le premier et le plus impérieux des devoirs ». Et si, à cause des satellites dont il dispose, tout essai de révolution apparaît d'avance comme voué à un sanglant échec, ce que la multitude soulevée n'ose entreprendre, un isolé audacieux l'achèvera. Il sera l'exécuteur volontaire de la justice d'en haut. Il accomplira une œuvre nécessaire et méritoire en abattant aux périls de ses jours celui qui s'est mis lui-même hors la loi.

Cette contradiction a déjà été indiquée par Agrippa d'Aubigné.

Tout résonne d'écrits et de harangues de mercenaires qui sentent le traître aussi bien que le coquin. Nous n'oyons [entendons] que déclamations sur l'autorité des Rois sans bornes et sur ce qu'ils ne doivent point traiter avec leurs sujets ; mais ce que nous trouvons de plus étrange, c'est que les mêmes bouches et les mêmes plumes sont de ceux qui diffamaient il n'y a que trois jours

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Henri le Grand impudemment et donnaient aux sujets des libertés par delà toute raison, jusques à exalter les tyrannicides, et, après avoir rendu leurs chaires puantes d'invectives contre la succession du royaume, ils se sont enroués de crier : « Il nous faut un Aod ».

(A. d'Aubigné, *Devoirs des Rois et des Sujets*, ch.v (éd. Eug. Réaume et de Caussade ; Paris, A. Lemerre, in-8°, t. II, p. 56-57.)

Ce cri du P. Commolet : « Il nous faut un Aod », trouve un écho, deux siècles environ plus tard, dans l'*Etrurie Délivrée* d'Alfieri. Le poète d'Asti avait montré les ombres de tous les tueurs de tyrans se pressant la nuit autour du lit de Laurent de Médicis, surnommé Lorenzino ; l'excitant à délivrer Florence par le meurtre d'Alexandre de Médicis, lui promettant, pour prix de son audace, une glorieuse et impérissable renommée. Il poursuit ainsi :

Ces ombres sont d'une taille gigantesque ; les unes ont le sein percé de coups ; les autres, le flanc déchiré. Leurs membres énormes sont teints d'un sang noir, qui jamais ne cesse de couler de leurs blessures. Tout leur sang s'est épuisé ; leurs souillures ont été effacées ; leurs visages livides brillent d'une pâleur éclatante. Chacun est armé d'un fer nu et elles crient toutes : « Nous ne l'avons pas levé en vain ».

Une femme domine sur ces ombres ; elle les montre à Laurent. « Regarde ces ombres, dit-elle ; elles ont préféré la liberté à la vie ; leurs épées vengeresses ont tranché les jours des tyrans grecs et romains. Ces héros n'ont pas regardé la mort comme un malheur, puisqu'ils ont entraîné l'ennemi public dans leur tombe. Qui subit

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la servitude est un homme mort, mais peut-on dire que celui-là meurt qui jouit d'une éternelle renommée ? Les deux que tu vois près de moi sont Brutus et Cassius ; Rome finit avec eux. Voilà Pelopidas qui fut la terreur des rois. Celui-là est Thrasybule qui brisa le joug imposé au peuple de Minerve ; tu vois les meurtriers du fils de Pisistrate. Ils méritèrent les honneurs divins et la Grèce les leur accorda ».

(Alfieri, l'*Etrurie vengée*, canto I ; Milano, Pirotta e Maspero, 1802, in-12, p. 7-10.)

La lecture de Plutarque est sensible dans ce passage, ainsi qu'une puissante tradition gréco-italienne. Par les jésuites, cette double influence s'est propagée en France. C'est d'elle que procèdent d'une part les Jacques Clément, les Chatel, les Ravaillac ; de l'autre, les conventionnels qui condamnèrent Louis XVI et Marie-Antoinette, et, dans le camp des puritains, le Parlement anglais qui, docile aux suggestions de Cromwell, condamna Charles Ier à monter sur l'échafaud dressé devant le palais de Witehall (30 janvier 1649). Car la violence n'est pas le monopole d'un parti ou d'une secte. L'humanité ne se partage pas en loups dévorants et en moutons débonnaires. Il s'établit entre les factions ou les églises rivales une sorte d'émulation, par laquelle les attentats s'engendrent de part et d'autre et se répondent mutuellement. Il faut toutefois observer que ce sont les populations méridionales de l'Europe qui ont produit le plus grand nombre de régicides. Les plus considérables d'entre les jésuites étaient

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

originaires de ces régions, et ce sont celles qu'ils ont le plus profondément marquées de leur empreinte (1).

L'action dissolvante des jésuites ne se contente pas de détacher les sujets des princes, et en ébranlant la royauté, de ruiner la base traditionnelle de l'Etat. Ils attaquent également la famille en enlevant les enfants à leurs parents, en les retirant du foyer domestique pour les élever dans l'ombre de leurs internats.

Un curieux pamphlet du XVIII[e] siècle a pour titre « de la monarchie des Solipses », traduite de l'original latin de Melchior Inchofer, de la compagnie de Jésus, avec des remarques. Amsterdam, Herman Uytwert, 1754, in-12. Les jésuites y sont fort maltraités ; l'auteur s'est dispensé de se faire connaître, et les bibliographes sont réduits à des conjectures. Les uns indiquent Restaut ; les autres Jules Clément Scoti (cf. Barbier, *Dict. des Anon.*). Il n'a eu garde, parmi tant de griefs qu'il énumère sous une forme symbolique parfois un peu obscure, d'omettre les enlèvements d'enfants et les captations d'héritages. Voici comment il s'exprime à ce sujet :

(1) De la même source dérive V. Hugo, quand, dans les *Châtiments* (l. III, 15, *Le bord de la mer*), il justifie d'avance tout attentat commis contre la personne de Napoléon III (oct. 1852).

Tu peux tuer cet homme avec tranquillité.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les mariages des Solipses [***jésuites***] ***et l'éducation de leurs enfants.*** — Les Solipses ont autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir. Ils ne les prennent pas ordinairement jeunes, mais dans un âge mûr et formé, et plus souvent dans un âge décrépit. Ce qui est digne d'admiration, c'est que celles-ci sont les plus fécondes. Rarement elles avortent. Elles produisent au contraire, d'autant plus qu'elles approchent davantage de leur dernier jour. Toutes ces femmes ne conçoivent point d'une manière naturelle et ordinaire, mais par la vertu d'une parole ou d'un souffle. Et bien différentes du reste des femmes, elles enfantent par la main.

Elles peuvent aussi avoir plus d'un mari ; mais, pour lors, elles sont moins fécondes et leur fruit est moins agréable. Le terme de leur accouchement n'est pas réglé, les unes plus tôt, les autres plus tard.... Elles sont d'autant plus aimées de leurs maris, qu'elles accouchent plus promptement et plus souvent, et qu'elles leur donnent plus d'enfants à la fois ; et ceux qui sont les fruits d'une extrême vieillesse sont les plus agréables et les plus heureux.

.... Les Solipses ne se croiraient pas encore tout à fait heureux s'ils n'avaient que les enfants qui naissent de leurs mariages [c'est-à-dire les présents qu'ils tirent des vieilles dévotes]. Ce ne sont point eux qui fournissent le plus de peuples et de sujets à la monarchie ; mais ceux qu'ils enlèvent aux autres. De là ce grand nombre de citoyens qui passent leur vie dans l'oisiveté ; de là toutes ces colonies qu'ils envoient peupler les extrémités de la terre.

En effet, ils tendent des embûches aux enfants des nations voisines et n'ont pas moins d'adresse pour les surprendre que les serpents pour surprendre les œufs des perdrix. Ils les enlèvent lorsqu'ils commencent à sortir de la première jeunesse. Ils leur donnent une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nouvelle éducation et les forment si bien selon leurs coutumes et leur maximes, qu'ils semblent avoir pris naissance parmi eux. On les croirait lâchés par des ours, s'ils n'avaient pas été pris déjà tout élevés. Car es émissaires qui ont cette charge s'attachent surtout à faire leurs vols avec choix et à ne pas jeter les yeux sur des enfants de basse extraction, à moins qu'ils n'aient lieu de croire que leur caractère ou la fortune les élèvera quelque jour.

Il faut avouer que cette politique est toute divine, pour perpétuer et pour étendre la monarchie, sans aucun risque ; car ils font consentir les peuples voisins à ces enlèvements par des traités. Et, ce qui est admirable, c'est que, quand ils tiennent les enfants des grands, ils exercent un empire absolu sur leurs parents et sur tous leurs alliés. En sorte qu'en gagnant ainsi les familles, ils viennent bientôt à bout de se rendre maîtres des villes et des provinces. Aussi le monarque [le général de la C[ie]] fait-il gloire de sa puissance, surtout en ce qu'il a à son service plus de cent mille enfants des nations étrangères qui lui sont dévoués sans réserve, et que, par leur moyen, il voit tout l'univers soumis à sa domination.

J'ai appris autrefois qu'un certain Asiatique s'était plaint hautement qu'on épuisait les plus nobles familles et qu'on enlevait tous les ans plus de dix mille jeunes hommes, pour leur faire passer le reste de leur vie dans l'oisiveté et dans le chagrin, en forçant leur inclination, tandis qu'ils étaient destinés par leur naissance et leurs belles qualités à être l'appui et l'ornement de leur patrie. Bien loin que ses plaintes aient produit quelque effet, il fut aussitôt dépouillé du gouvernement d'une province qu'il venait de recevoir et peu de temps après, il fut relégué en Afrique (p. 233-236).

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tel est le prétendu texte de l'ouvrage. Comme il est peu intelligible dans quelques-uns de ses détails, un soi-disant annotateur le fait suivre des éclaircissements que voici :

Voici un chapitre bien mystérieux. Ces mariages, ces femmes, ces enfants ne peuvent pas s'entendre à la lettre. Il y a un sens caché, qu'il n'est pas aisé de découvrir d'abord..... C'est une énigme que Melchior Inchofer donne à deviner au public. Chacun est libre de donner son explication. Voici la mienne :

Les mariages des jésuites sont les étroites liaisons qu'ils ont avec les dévotes, et surtout avec les riches veuves par le moyen de la confession et de la direction. Leurs femmes sont ces mêmes dévotes, et leurs enfants sont l'argent et les présents qu'ils en tirent.

Tout le reste de l'énigme s'accommode parfaitement avec cette explication. Les jésuites ont autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir, c'est-à-dire qu'il font tomber dans leurs pièges autant de riches veuves qu'ils en peuvent trouver, parce que leur avarice est insatiable. Ils ne s'adressent pas à celles qui sont trop jeunes, parce qu'elles seraient moins disposées à goûter leurs discours et leurs maximes, et parce qu'ils ne pourraient pas espérer de les détourner des secondes noces. Mais quand une riche veuve est avancée en âge, ils mettent tout en usage pour se la rendre favorable ; ils la visitent assiduement ; ils l'enchantent par de beaux discours ; ils tâchent d'éteindre en elle le reste de l'amour qu'elle pourrait encore avoir pour le monde, et l'obligent à faire vœu de chasteté. Ils lui représentent avec beaucoup d'énergie le mérite de l'aumône ; ils lui exposent adroitement les besoins de la Société et font si bien par leurs artifices, qu'ils l'engagent insensiblement à disposer de ses biens en leur faveur.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Plus ces veuves sont âgées, plus il est aisé aux jésuites de les tromper, et d'abuser de leur faiblesse. C'est ce qui fait dire à Melchior qu'elles sont d'autant plus fécondes qu'elles approchent davantage de leur dernier jour.

Elles peuvent avoir plus d'un mari ; c'est-à-dire qu'il arrive quelquefois que ces femmes font part d'une partie de leurs biens à d'autres religieux, ce qui ne plaît pas aux jésuites ; aussi font-ils tout leur possible pour les en détourner et pour être seuls favorisés de leurs largesses, en leur inspirant beaucoup de mépris pour ce qui n'est pas jésuite, et en leur interdisant, s'ils peuvent, tout commerce avec les autres religieux.

Leurs artifices n'ont pas toujours un succès aussi prompt qu'ils souhaiteraient. Ils ont souvent bien des obstacles à surmonter, avant que de parvenir à leurs fins. Les affaires et les différents caractères de ces veuves font naître mille difficultés qui demandent beaucoup de temps et de précautions. Les unes se laissent gagner plus tôt, les autres plus tard. Mais à force de ménagements, d'assiduités et de beaux discours, les jésuites viennent à bout de leur dessein (p. 237-239).

Ce que l'auteur dit ici des enfants des *Solipses* ne peut plus convenir ni aux présents, ni aux biens de ces veuves. Il veut parler effectivement des enfants qu'elles peuvent avoir, quand les jésuites forment le dessein de s'emparer de leurs richesses.....

Pour se rendre maîtres de tous les biens de la mère, il est de leur intérêt de mettre les enfants hors d'état de demander ce qui leur est légitimement dû. C'est pourquoi, si elles ont des garçons, ils les font venir de bonne heure dans leurs collèges. Ils n'épargnent rien pour leur éducation ; ils leur donnent des précepteurs de confiance et propres à seconder leurs desseins ; ils les comblent de caresses et de petits présents, et ils

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

leur font naître insensiblement le désir d'entrer dans la Société et de renoncer par-là à leur patrimoine.

Pour ce qui est des filles, si elles sont jeunes, ils obligent ces veuves de les mettre au couvent, afin qu'elles en prennent l'esprit ; et que, n'ayant aucune connaissance du monde, elles y renoncent avec moins de peine. Si elles sont dans un âge formé, ils persuadent aux mères de les traiter durement, de leur faire un crime des moindres bagatelles, de leur refuser les ajustements qui conviennent aux jeunes personnes, parce que ces mauvais traitements ne manqueront pas de les rebuter et de leur faire prendre la résolution d'embrasser l'état religieux pour se soustraire à la mauvaise humeur de leur mère. C'est en ce sens que Melchior dit qu'on les marie dans leur tendre jeunesse sans leur donner de dot..... (p. 239-240).

Outre les enfants des riches veuves que les jésuites n'attirent parmi eux que pour satisfaire leur avarice, ils se croient encore en droit d'enlever de gré ou de force tous les jeunes gens qu'ils jugent capables de soutenir l'honneur de leur Société par les belles qualités de leur esprit ou par les avantages de leur naissance..... Il y a une infinité d'exemples de ces sortes d'enlèvements ; mais je me contenterai d'en rapporter ici un des plus remarquables.

Pierre Airault, lieutenant-criminel au présidial d'Angers, avait un fils nommé René Airault, qui naquit en 1567. Il le donna à instruire aux jésuites. Comme ce fils était son aîné, et que d'ailleurs il avait un esprit fort vif, beaucoup de mémoire et plusieurs qualités aimables, il pria très aimablement le provincial des jésuites et le recteur du collège de Clermont, lorsqu'il leur mit cet enfant entre les mains, qu'on ne le sollicitât en aucune manière à entrer dans leur religion. Il leur dit qu'il avait d'autres enfants à consacrer à l'église, mais qu'il destinait celui-là à remplir sa

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

charge et qu'il en voulait faire le soutien de sa famille. On lui promit tout ce qu'il voulut. Néanmoins les grands talents de ce jeune homme firent souhaiter aux jésuites d'avoir un sujet de cette importance dans leur Société ; de sorte qu'après qu'il eut étudié deux années en rhétorique sous le P. Sirmond, ils lui donnèrent l'habit de leur ordre en 1586.

Son père, sans lequel cela s'était exécuté, fait beaucoup de bruit. Il les accuse de plagiat, et les somme de lui rendre son enfant. Ils répondent qu'ils ne savent ce qu'il est devenu. Airault obtient un arrêt du Parlement qui ordonne aux jésuites du collège de Clermont de ne point recevoir dans leur ordre René Airault, et de notifier aux autres collèges cette défense. On n'obéit pas à cet arrêt. On transporte le jeune homme de lieu en lieu. On lui change le nom. On l'envoie en Lorraine, en Allemagne, en Italie. Henri III fait agir auprès du Pape son ambassadeur et le protecteur de ses affaires. Airault en écrit à S. S. Le Pape se fait montrer le rôle de tous les jésuites du monde. René Airault, revêtu d'un autre nom, ne paraît point dans ce rôle.

Trois ans de peines et de recherches n'ayant rien produit, le père recourt à la plume, fait un livre : *De la puissance paternelle*, et l'adresse à René son fils. René y fit une réponse. Mais les supérieurs ne trouvèrent pas à propos de la publier. On aima mieux que Richeome, provincial des jésuites de Paris, réfutât l'ouvrage de Pierre Airault. Enfin René ayant professé la philosophie et la théolologie dans plusieurs endroits, et après avoir possédé les plus belles charges de la société, mourut à la Flèche en 1644.

Son père, par acte passé devant notaire et témoins, le priva de sa bénédiction, l'an 1593. Mais il ne persévéra pas dans sa colère jusqu'à la mort ; car on trouva parmi ses papiers un écrit où il lui donnait sa bénédiction.

(*La monarchie des Solipses*, ch. XVIII, p. 240-242.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cet exemple, fort dramatique, dans lequel on entrevoit la plus pathétique des tragédies domestiques et le plus déchirant des cas de conscience, sacrifie absolument les « droits du père de famille ». Mais cette solution n'est point particulière aux jésuites. Elle est strictement conforme à l'enseignement général et constant de l'Eglise. Si nous consultons l'*Abrégé du Dictionnaire des cas de conscience de M. Pontas par M. Collet* (Toulouse, Etienne Sens, 1783, 2 vol. in-8°), nous y trouvons à l'article *Obéissance* cette question :

Cas XIV. — Alfonse, âgé de 16 ans, demande à son père la permission d'entrer en religion ; il lui défend absolument de le faire avant l'âge de 18 ans. Alfonse est-il obligé d'obéir ?

R. — Alfonse, après avoir humblement demandé à son père cette permission, peut, nonobstant son refus, suivre l'attrait de la grâce, qui le porte à une vie plus sainte. C'est le cas où ont lieu ces paroles de Moïse : « *Qui dixit patri suo et matri suæ : Nescio vos..... hi custodierunt eloquium tuum, etc....* » Deut. 33. [Quand quelqu'un a dit à son père et à sa mère : « Je ne vous connais pas, » ceux-ci ont observé ta parole]. Et ces autres de N. S. (Matth., 10, 17) : *Qui amat patrem aut matrem plus quam me, non est me dignus.* — [Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi]. Voyez l'ép. 143 de S. Augustin à Lætus (t. I^er^, p. 197).

Le cas choisi par Pontas est même singulièrement fort. Car enfin le père d'Alfonse ne lui interdit pas formellement et définitivement d'en-

trer en religion. Il lui défend d'y entrer avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans. Il craint qu'à l'âge de 16 ans, son fils ne cède à un entraînement qu'il pourrait regretter plus tard. Il voudrait que l'adolescent prît le temps de mûrir son dessein et d'éprouver sa vocation. Ce délai lui est refusé. De telles décisions sont indéniablement subversives de l'autorité paternelle. Les droits de l'Eglise sont mis au-dessus de ceux du chef de famille. Qu'à un moment donné l'Etat, s'étant, à la suite de diverses révolutions, arrogé les droits de l'Eglise, prétende exercer la même suprématie, c'est ce qui, en fait, ne pouvait manquer de se produire.

Si les jésuites ont été particulièrement mis en cause et dénoncés comme attirant à eux les enfants, c'est que jamais aucun ordre n'avait exercé une attraction aussi puissante et ne s'était grossi de tant de néophytes, recrutés dans des classes sociales plus élevées. Quelle était du moins la valeur de leur enseignement ? Le prétendu Melchior Inchofer la place assez bas.

Chap. VI. — Les collèges et les études des Solipses. — Ils ont des collèges dont la beauté est proportionnée aux villes où ils sont établis. Un grand concours d'écoliers vient y apprendre les sciences et les beaux-arts.

Ils passent plusieurs années à n'enseigner que les principes et font perdre beaucoup de temps à la jeunesse.

Un écolier a fait chez eux de grands progrès, lorsqu'il

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

a pu parvenir à mériter les applaudissements d'un spectateur sur le théâtre et qu'il sait le divertir par son esprit et ses figures. Ils s'appliquent entièrement à ces sortes de jeux et négligent tout le reste. Pour cet effet, ils choisissent les jeunes gens les plus riches, les mieux faits et les plus agiles ; leur font apprendre à danser et à sauter avec justesse, et les donnent en spectacle au public. Les uns s'y font admirer par leur déclamation, les autres par leur souplesse et leur agilité. C'est par là que les Solipses gagnent la plupart des jeunes gens et les engagent à demeurer avec eux.

Mais ils reconnaissent bientôt à leurs dépens que toute leur douceur apparente, leurs belles paroles, leurs promesses n'étaient qu'un appât pour les surprendre, et ils sont bien étonnés d'avoir affaire dans la suite à des bêtes féroces, qui les traitent avec toutes sortes de duretés.

Ceux qui peuvent échapper à leurs pièges remportent pour tous fruits de leurs études une grande facilité pour le théâtre et pour les gestes, beaucoup de liberté dans leurs actions et de licence dans leurs discours ; en sorte qu'un homme de qualité, qui est sorti de chez lui avec une éducation conforme à sa naissance, y revient avec les manières d'un charlatan et d'un bateleur. Ainsi c'est un avantage d'être disgracié de la nature et de la fortune ; ceux-là ne sont point recherchés pour les exercices et ont le temps de s'attacher entièrement à leur devoir et de se mettre en état d'être utiles à la République.

Après l'étude des belles-lettres, ils passent à la philosophie et ensuite à la théologie. On n'y récite rien de mémoire, mais on dispute le livre à la main, ce qui fait qu'ils ne sont habiles dans ces sciences que quand ils sont sur les bancs. Ils ne connaissent point la jurisprudence, parce que leurs jugements ne sont fondés ni

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur les lois, ni sur la raison, mais seulement sur l'autorité du monarque.

Ils agitent cependant en particulier et en présence de disciples choisis des questions sur le gouvernement qu'ils appellent monarcal, où ils disputent principalement *sur les moyens de faire des conquêtes et de les conserver, sur l'art, l'utilité et la nécessité de feindre, sur les amphibologies, les équivoques et les restrictions mentales, sur les moyens de faire à propos toutes sortes de syllogismes captieux, selon les différentes circonstances du lieu, de la chose et du temps.*

C'est dans cette science qu'ils excellent. Il n'y a point de difficultés qu'ils n'aplanissent, point d'objections qu'ils ne détruisent mieux que tous les jurisconsultes de l'Europe.

Ils n'ont point d'écoles publiques de médecine, et cet art leur est inutile, car la plupart se servent de préservatifs secrets, qu'ils préparent chez eux ou qu'ils ont l'adresse de faire venir des pays les plus éloignés. C'est ce qui fait qu'ils vivent ordinairement plus que les autres hommes. La première maladie leur est cependant quelquefois fatale ; mais ils tâchent d'échapper ce péril en ne négligeant rien pour se conserver la santé. Ainsi il n'est pas surprenant que dans un âge où les Européens sont incapables de rien faire, les *Solipses* commencent à entrer dans les charges de la République et les remplissent pendant le cours de plusieurs années, comme s'ils étaient encore dans la vigueur de leur jeunesse.

Ils ont en philosophie et en théologie une grande liberté pour les sentiments ; et c'est se rendre recommandable parmi eux, que d'inventer et d'enseigner différentes opinions. Il importe peu qu'elles soient vraies ou fausses, pourvu qu'elles aient la grâce de la nouveauté, et qu'elles n'aient pas encore été mises en

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

lumière. C'est pourquoi l'on prescrit chaque année de nouveaux systèmes et de nouveaux termes ; on change la méthode d'enseigner les arts et les sciences, en sorte que les derniers maîtres ne pourraient pas entendre ceux qui les ont précédés.

Il n'y a point d'ordre dans leurs disputes publiques. C'est une cacophonie et une crierie perpétuelle, et celui-là l'emporte qui a la voix la plus forte et la meilleure poitrine. On le voit sortir du champ de bataille tout rempli de lui-même et témoignant par les mouvements de son corps qu'il se sait bon gré de sa victoire. Il tourne les yeux de tous côtés pour recueillir des applaudissements ; mais le plus souvent on le siffle et on se moque de lui. Ce sont les Européens qui ne peuvent souffrir l'orgueil joint avec l'ignorance.

Ils n'ont d'autre connaissance d'Aristote que celle que les Européens leur ont donnée ; mais il n'est d'aucun poids parmi eux, non plus que les auteurs scolastiques pour la théologie. Ils ont quelques écrivains de grande autorité, à ce qu'ils prétendent ; mais cela n'empêche pas qu'ils n'abandonnent souvent leurs sentiments. Tels sont Franç. Suarez, Gabriel Vasquez, Léonard Lessius, Thomas Sanchez, Coninck, P. Baptiste, Greg. Valentia et plusieurs autres dont les noms sont dans les Annales du royaume.

Voici les principales questions qu'ils agitent en philosophie : « *An scarabeus paradigmaticè stercora volvat in orbem.* [*Si, par exemple, un scarabée fait tourner en rond ses excréments*]. *An si mus in mare mingat, timendum naufragium ?* [*Si un rat p..... dans la mer, faut-il craindre un naufrage ?*] *Si les esprits sont renfermés dans les points mathématiques ? Si les ouvertures du corps sont les soupiraux de l'âme ? Si l'aboiement des chiens produit les taches de la lune*, et plusieurs autres de cette nature, qu'ils enseignent et défendent avec chaleur.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les théologiens, de leur côté, examinent *si on pourrait naviguer dans les espaces imaginaires. — Si l'intelligence appelée Barach a la vertu de digérer le fer. Si les âmes des Dieux sont colorées. — Si les excréments des démons peuvent servir de remède aux hommes. — Si les intelligences se plaisent à entendre le bruit des tambours,* et plusieurs questions aussi ridicules, qu'ils soutiennent avec tant d'opiniâtreté, qu'ils regardent comme ennemis de la religion ceux qui osent les mépriser.

Nous voulions quelquefois leur parler de la théologie, telle qu'on l'enseigne en Europe, mais ils traitaient nos dogmes de rêveries et d'extravagances, que les monarques avaient proscrites dans tout le royaume.

Leurs Annales font mention de quelques professeurs européens, qui vinrent autrefois chez eux et qui s'étaient engagés de leur apprendre une nouvelle théologie. Ils obtinrent facilement du monarque la permission d'enseigner dans le collège royal; mais en parlant du *libre arbitre,* ils l'élevèrent si haut et lui donnèrent tant d'étendue qu'ils eurent la hardiesse d'assurer qu'il n'y avait point de puissance, ni de prince qui pussent le dominer. Ils furent aussitôt relégués par ordre des magistrats dans l'ile des Imaginaires, tant on craignait que cette doctrine ne portât les peuples à secouer le joug pour se mettre en liberté. Ce qui fut cause que les Européens qui étaient pour lors dans le royaume perdirent beaucoup de leur crédit et de l'estime qu'on avait pour eux.

Jusqu'à ce que quelques autres, venus depuis, protestèrent publiquement que ces prétendus docteurs étaient des gens sans nom et sans autorité, qui n'avaient ni feu, ni lieu, et qui, pour gagner leur vie, avaient coutume de parcourir toute l'Europe, débitant une doctrine telle quelle, sans ordre et sans méthode, qu'ils

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avaient été plus d'une fois chassés des villes, parce qu'ayant été reçus dans les Universités, ils en violaient les statuts et s'écartaient de la méthode ordinaire d'enseigner ; qu'ils s'opposaient partout aux coutumes et aux lois du pays ; que ce qui les rendait surtout odieux, c'est qu'ils avaient autorisé les docteurs à s'affranchir des lois, sous le prétexte de certains privilèges supposés ; qu'ils n'avaient d'ailleurs aucun titre ni aucun degré ; qu'ils n'étaient en un mot que des docteurs imaginaires. Cette protestation authentique rétablit entièrement la réputation des Européens.

...... Les Solipses accuseraient plutôt leurs divinités d'ignorance, que d'être réduits à reconnaître quelque erreur dans leurs maîtres, tant ils sont attachés et soumis à ce qu'ils enseignent. Ces seules sources sont pures ; toutes les autres sont corrompues, et rien n'est plus ordinaire que de les entendre élever leurs oracles par-dessus ceux des autres nations. Ils parlent publiquement et écrivent sur toutes sortes de matières avec une hardiesse inconcevable. Tout est de leur ressort jusqu'aux remèdes, et l'orviétan qu'ils savent vendre pour le moins avec autant d'adresse que ce charlatan d'Apulée, qui semblait avaler une épée empoisonnée, ou cet autre qui portait des serpents dans son sein, sans en recevoir aucun dommage. En un mot, on trouve chez eux un grand nombre d'opérateurs, de chirurgiens, de droguistes, d'apothicaires et de parfumeurs. Ils sont encore fort habiles à composer le fard ; et qui voudrait se perfectionner dans toutes ces sortes de professions n'aurait qu'à se faire instruire par les *Solipses* (p. 42-51).

Primitivement, leurs constitutions leur interdisaient l'étude de la jurisprudence et celle de la médecine, comme leur étant complétement inu-

tiles (part. 4, ch. 13, p. 161). Mais ils comprirent par la suite quelle influence devaient acquérir sur les hommes ceux qui se faisaient forts de défendre leur fortune ou de sauvegarder leur santé, de leur procurer, par des recettes spéciales et secrètes, le gain de leur procès et la guérison de leurs maladies. Aussi obtinrent-ils des bulles de Pie IV (19 août 1561) et de Grégoire XIII (11 février 1576) par lesquelles il leur était permis d'exercer la médecine, l'apothicairerie et la chirurgie, et il était défendu à tout médecin, apothicaire ou chirurgien de leur en disputer l'exercice. Pour se faire concéder de tels privilèges, ils avaient promis qu'ils soigneraient gratuitement les pauvres malades. Ils ne demandaient aucun salaire pour leurs consultations et leurs remèdes, aussi bien que pour leurs lectures et leurs enseignements. Ils ruinaient le corps médical, en même temps que le corps enseignant.

Doués des talents les plus divers, les jésuites avaient su bien vite se rendre partout indispensables. Mais la multiplicité de leurs occupations, les sujétions de la domesticité dans laquelle ils vivaient près de certains grands, leurs protecteurs, dont les exigences n'étaient pas moindres que les libéralités, avaient pour eux des inconvénients que certains pères signalaient dès le début du XVII^{e} siècle.

Ch. XX. — *Des affaires.* — Affaires en grand nombre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chargent ceux de la Compagnie. Notre Institut commande et embrasse grand nombre d'œuvres, prêcher, confesser, missions, visites de prisons, d'hôpitaux et de malades ; enseigner la jeunesse aux lettres humaines et aux plus hautes sciences ; et en quelques endroits s'abaisser jusqu'à enseigner à lire et à écrire aux petits enfants ; et le propre de notre Compagnie est d'enseigner la doctrine chrétienne aux ignorants, chacune de ces fonctions étant suffisante pour occuper beaucoup de gens.....

Mais il y a d'autres affaires fort peu convenables, plus séculières que spirituelles, dont nous sommes encore chargés sous le titre d'œuvres de piété. L'importunité du monde est grande ; et, comme ils nous assistent de leurs aumônes, ils veulent aussi que nous les assistions en toutes choses, en leurs mariages, à faire leurs testaments, à favoriser leurs prétentions avec des seigneurs, en leurs procès, dans les difficultés de leurs comptes avec les juges et nous tiennent occupés jusqu'à leur procurer des délices et des plaisirs, ou les choses nécessaires dans leurs maisons. C'est chose merveilleuse que les fonctions auxquelles ils nous emploient. Je crains que, quelque jour, ils ne veuillent que nous leur servions de maîtres d'hôtel, si cela ne se fait pas déjà ; de cuisiniers et de balayeurs, sous prétexte de dire que ce sont œuvres de piété ; et, par ce moyen, nos gens se sécularisent et courent, plus qu'il ne faudrait, hors de la maison, étant le plus souvent occupés en affaires d'amis, de parents et de personnes qui se recommandent à nous.

L'abus passe si avant, qu'il y a plusieurs seigneurs, tant ecclésiastiques que séculiers, qui, quelque part qu'ils aillent, mènent avec eux en leur compagnie quelques-uns des nôtres, sous titre de confesseurs, ni plus ni moins que s'ils étaient leurs chapelains ; et ceux-là

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vont en leurs maisons, pour les confesser eux et leurs domestiques et pour dire la messe en leurs chapelles, sans parler de beaucoup d'autres choses, en quoi on se sert d'eux. Dans la seule ville de Valladolid, je me suis laissé dire qu'il y a plus de douze pères qui sont d'ordinaire embarrassés en semblables occupations. Il est bien à craindre que ceux qui les emploient le fassent plus par des motifs d'état, pour acquérir eux-mêmes du crédit, que par dévotion, outre l'épargne qu'ils y trouvent ; d'autant qu'il leur en coûte moins de cette manière, que s'ils faisaient venir quelque grave personnage de quelque Université pour s'en servir aux mêmes usages.

De là procèdent plusieurs pratiques peu décentes comme en ce que quelques-uns de ces Pères se donnent la liberté de négliger l'observation de nos règles et même de faire tête à leurs Supérieurs à l'occasion de la faveur de ces Seigneurs leurs pénitents, dont ils se sentent appuyés, comme cela s'expérimente tous les jours.

Extrait du traité des choses qui sont dignes d'amendement en la compagnie des Jésuites par le Père M. Jean Mariana, de la même Compagnie — tiré du IIe tome du Mercure jésuitique, imprimé en 1630 — reproduit dans la *Monarchie des Solipses,* p. 392, sq.

En introduisant cette innovation de la *gratuité*, les jésuites troublèrent de fond en comble, dans les pays catholiques, toutes les conditions normales de l'instruction publique et privée. A Rome, dans un temps de disette, 438 avant J.-C., un chevalier, Spurius Melius, avait fait au peuple des distributions gratuites de blé. Le Sénat l'accusa de viser à la royauté. Cité devant le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dictateur Cincinnatus, il refusa de comparaître et fut tué en plein Forum par le maître de la cavalerie Caius Servilius Ahala.

Si c'était à Rome un crime capital de livrer gratuitement à la multitude la nourriture du corps, et si une telle largesse était considérée comme une manœuvre attentatoire à la sûreté de la République, tendant à la captation du peuple et à la conquête de la domination suprême, comment les distributeurs gratuits de la nourriture intellectuelle et spirituelle pouvaient-ils se soustraire à la même imputation ? Les Jésuites, en rendant toute concurrence pratiquement impossible, puisqu'ils ruinaient leurs rivaux, s'assuraient un monopole de fait. Pour contre-balancer la gratuité congréganiste, on a été amené nécessairement à faire intervenir la gratuité d'Etat. Il en est résulté, en France notamment, un dommage sensible pour les instituteurs qui touchent de l'Etat ou des communes des honoraires plus faibles que ceux qu'ils auraient acquis dans un pays où l'Eglise et le pouvoir civil ne se seraient point appliqués, de part et d'autre, à avilir le salaire des services d'enseignement.

L'Etat qui débite la marchandise « instruction publique » sans aucune rétribution (comme il fait dans l'enseignement primaire) ou moyennant une rétribution très sensiblement inférieure à son prix de revient (comme il le fait dans le secondaire)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

accrédite officiellement dans le public le faux préjugé que cette marchandise est en effet dépourvue de valeur. Car généralement les hommes ne font cas des choses que dans la mesure où ils les paient de leurs deniers, et ce qui ne coûte rien ou coûte peu est considéré le plus souvent comme ne valant rien du tout, ou même comme valant fort peu. Et même, par une inévitable aberration, ceux qui profitent de telles largesses en viennent facilement à croire non seulement qu'elles leur étaient dues, mais encore qu'ils rendent service à leur bienfaiteur en daignant accepter ses libéralités. Au théâtre, ceux des spectateurs qui n'ont pas payé leur place au bureau et qui ont été gratifiés de quelque billet de faveur, se considèrent le plus sincèrement du monde comme faisant au directeur le très méritoire sacrifice de leur soirée. Ils sont volontiers maussades et difficiles, et, pour bien montrer la généreuse indépendance de leur caractère, ils déchirent à belles dents la pièce et ses interprètes. Au contraire, les « *payants* » étant venus avec le propos délibéré de se divertir, inclinent naturellement à trouver tout excellent et s'efforcent de goûter du plaisir pour leur argent.

Il est dans la nature de tout parasite de prendre en mépris d'abord et en haine ensuite l'Amphitryon ou le Mécène aux dépens de qui il se goberge. Car l'amour-propre qui fait le fond de la nature humaine n'admet pas que les cœurs portent allègrement le fardeau de la reconnaissance.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tout sportulaire se console de son humiliation et se démontre à soi-même sa dignité, en traitant comme son ennemi le patron dans l'antichambre de qui il vient chaque matin apporter son panier vide et son compliment hypocrite. Encore ne conserve-t-il pas longtemps les attitudes humbles et prosternées. Il mendie avec une arrogance hardie et menaçante et élève chaque jour des prétentions nouvelles. Les sportulaires de l'enseignement, c'est-à-dire les élèves et leurs familles, ont fort logiquement suivi la même pente. Du jour où il a été bien entendu qu'ils n'avaient rien à débourser du tout, ou qu'ils en étaient quittes au meilleur compte, ils ont tout de suite enflé leurs exigences. Ils se sont comportés comme certains convives de banquets officiels, réduits habituellement à une pitance insipide et sommaire, qui, les jours où « *la Princesse* » les régale, tapent insolemment de leurs couteaux sur leurs verres, réclament du vin de Champagne avant même qu'on ait desservi les hors-d'œuvre, et s'en vont les poches bourrées de friandises et de cigares de luxe.

La gratuité de la grammaire, de l'arithmétique, de l'histoire, de la géographie et de l'instruction civique a appelé logiquement comme une suite nécessaire la gratuité des fournitures scolaires, celle des vêtements et des chaussures, celle des aliments, celle des divertissements, des parties de campagne, des excursions, des représentations

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

scéniques. Plus les marmots reçoivent, plus ils réclament. Voyant que deux partis se les disputent et cherchent à les capter, ils sont fondés à s'attribuer une importance primordiale ; comprenant que les factions rivales se proposent de les acheter, ils se mettent eux-mêmes aux enchères et cherchent à se vendre le plus cher possible.

A mesure que l'Etat, Providence Terrestre, fait de plus grands sacrifices pour l'élève, il en fait moins pour le maître. Il a évincé la famille ; il s'est subtitué à elle ; mais il n'a fait que suivre l'exemple que les jésuites avaient donné. Dans l'ordre naturel, c'est pour les parents une obligation de procurer à leurs enfants, non seulement l'entretien corporel, mais encore l'instruction et l'éducation. De la sorte, ils forment complètement des hommes destinés à les continuer quand eux-mêmes auront terminé leur carrière mortelle, à prolonger leur action, à être non seulement les héritiers de leurs biens, mais encore les défenseurs de leurs principes et les champions de leurs convictions. D'autre part, en vertu d'un juste retour, les enfants doivent non seulement vénérer leurs parents et s'inspirer de leurs exemples, mais encore les entourer de soins affectueux et pourvoir à tout ce qui est capable d'assurer le bien-être et la dignité de leurs vieux jours.

La tendance actuelle est que l'Etat assume la double charge, d'un côté, d'instruire et de nourrir les enfants ; de l'autre, d'abriter et d'entretenir

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

les vieillards. Ce double mobile, si profond et si puissant, qui avait pour support les sentiments les plus excellents et les instincts les plus irrésistibles de notre nature, la tendresse paternelle et maternelle d'une part, la piété filiale de l'autre, est remplacé par la doctrine purement théorique d'une vague et amorphe solidarité sociale, par l'organisation de services administratifs, par l'intervention de fonctionnaires. La « voix du sang » si raillée est condamnée au silence ; mais de nombreux cartons verts sont bourrés de fiches établies tant bien que mal par des indifférents.

Pour autoriser son intervention, l'Etat invoque un double droit, celui de l'enfant et celui de la société. D'une part, un être humain, par cela seul qu'il a été appelé à la vie, doit exister de la manière la plus large et la plus complète. Aucune de ses facultés ne doit être négligée. Toutes doivent être cultivées, portées au plus haut point de perfectionnement. La société, d'autre part, a un intérêt indéniable à ce que les individus dont elle est formée acquièrent chacun la plus haute valeur possible. De même qu'un propriétaire gèrerait très mal ses domaines s'il laissait en friche des terrains susceptibles d'être fertilisés et rendus productifs, de même les gouvernants ne poussent pas à son plus complet rendement l'intelligence publique s'ils laissent sans culture un petit pâtre des montagnes à qui un caprice insoupçonné du sort aurait donné le génie mathématique d'un Pascal, ou le génie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

artistique d'un Buonarotti. Et, comme la nation a besoin de savants et d'artistes qui contribuent efficacement à sa prospérité et sa gloire, elle s'applique à les découvrir ; elle va les chercher où ils se cachent, elle les féconde et les met en état de produire d'utiles ou de nobles travaux.

D'ailleurs, dans un pays où le gouvernement a pour base le suffrage universel, tout électeur est, dans une certaine mesure, souverain ; il serait à la fois indigne et périlleux de lui confier une si haute prérogative sans lui fournir les lumières nécessaires pour en remplir les devoirs, s'en acquitter en connaissance de cause. Sinon, la destinée du pays serait livrée à des arbitres aveugles, qui décideraient de tout au hasard, ou qui s'abandonneraient passivement à des directions qu'ils seraient incapables de contrôler.

Au fond, chaque parti politique se flatte, en se rendant maître de l'instruction publique, de convertir à sa cause les jeunes générations et, par elles, de s'assurer la domination de l'avenir. Les uns veulent perpétuer leur empire ; les autres, réparer leurs échecs et se tirer de leur sujétion. Si tous se disputent des âmes d'enfants, c'est dans l'espoir de conserver ou de conquérir le pouvoir avec tous les avantages moraux et matériels qui en dépendent. Depuis le temps où les ennemis de Socrate l'accusaient de pervertir la jeunesse en l'initiant au culte de divinités nouvelles, et réclamaient contre lui la peine de mort, la popu-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

lation scolaire a été l'enjeu que se sont disputé avec acharnement les factions opposées et les églises rivales. L'école a été le point stratégique que toutes ont voulu occuper, la citadelle sur laquelle elles se sont efforcées d'arborer leur drapeau.

L'examen des faits historiques démontre que cette théorie est, sinon absolument fausse, du moins fort exagérée. La mentalité d'un citoyen n'est point, dès les bancs de la classe, déterminée dans un sens invariable. Diverses influences interviennent qui corroborent, affaiblissent ou annihilent l'influence des premiers instituteurs : celle des parents, des camarades, des amis ; celle de la nouvelle famille et des nouvelles relations qu'on se procure par le mariage, et aussi celle des concurrents, des rivaux, des ennemis. L'esprit n'est pas un vase clos dans lequel des notions, une fois déposées, demeurent inertes et se conservent sans altération. C'est comme un creuset dans lequel sont en présence des corps divers. Ils se combinent ; ils forment des alliages, ou bien ils se rongent mutuellement ; ils constituent des mélanges explosifs. La réflexion individuelle réagit sans cesse contre les notions acquises, et l'expérience de la vie contrôle journellement les leçons des livres.

Certaines tendances générales sont produites par l'éducation et subsistent pendant le cours des années : l'esprit de foi ou l'esprit de libre exa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

men ; l'esprit de patience ou celui de colère ; l'esprit de soumission ou celui d'insubordination ; l'esprit de dévouement ou celui d'égoïsme ; l'esprit de modération ou celui d'exagération ; l'esprit de tolérance ou celui de despotisme ; le sens des réalités ou le goût des rêveries chimériques. Mais ces penchants ou ces habitudes se manifestent également dans les camps les plus opposés, et certaines dispositions engendrées par les disciplines d'un parti se retournent contre ce parti même. Que de fois un groupe est implacablement combattu par les lévites qu'il a instruits, avec les armes qu'il a forgées. La plupart des philosophes du XVIII^e^ siècle et des révolutionnaires de 1789-1793 étaient d'anciens élèves des jésuites ou des oratoriens. Les générations formées par le monopole universitaire de 1808 à 1851 acclamèrent le second empire et le soutinrent de leurs suffrages. Et celles qui furent éduquées consécutivement à la loi Falloux donnèrent à la République des majorités sans cesse croissantes. S'il y a chez les écoliers un fonds de soumission, il y a aussi un fonds d'indocilité ; tous n'acceptent pas servilement la parole du maître ; beaucoup mettent leur gloire à en prendre le contre-pied, et, s'ils voient qu'on leur recommande un chemin, ils croient spirituel et crâne de s'engager résolument dans la voie contraire.

Mais, quoiqu'en fait les partis considèrent comme réelle et efficace cette action de l'Ecole,

ils ne veulent pas la payer d'un prix trop élevé. Si faible que soit le salaire d'un maître, quand le budget d'un Etat doit assurer le fonctionnement de milliers d'écoles, la charge devient formidable. Les instituteurs sont donc dans l'obligation de se contenter d'appointements minimes, et de se résigner à subir le dédain dont la foule ne manque jamais d'accabler la médiocrité et l'indigence. En même temps qu'il est condamné à la gêne, sa liberté intellectuelle et morale est strictement limitée.

Lorsque deux adversaires se trouvent en présence, ils se trouvent fatalement amenés à s'imiter l'un l'autre. Donc, un corps enseignant d'Etat, condamné à lutter contre un corps enseignant congréganiste, est nécessairement voué à se transformer peu à peu en congrégation. Il devra professer une certaine doctrine, se conformer à une certaine discipline, et, plus la bataille sera acharnée, plus la doctrine recevra le caractère d'un dogme et la discipline celui d'une règle. Les chefs s'arrogeront une manière d'infaillibilité ; ils formuleront des instructions étroites et impératives, insoucieuses de la variété des caractères et de la diversité des lieux. Ils restreindront chaque jour davantage la part laissée à l'initiative et à l'originalité individuelles. Ils détesteront ce qu'ils appelleront dédaigneusement le talent, c'est-à-dire cette puissance naturelle qui ne se laisse pas aisément plier, contraindre, ni mutiler. Ils procla-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

mieront hautement la vertu des méthodes, à l'aide desquelles leur orgueil naïf caresse le projet odieux de couler toutes les individualités dans le même moule, de les frapper toutes au même coin, afin de réaliser pleinement le règne de l'égalité.

Les expériences qui suivirent la Révolution de 1789 font voir à quelles institutions aboutit dans la pratique la réalisation des doctrines des jésuites concernant l'instruction de la jeunesse et l'hospitalisation des vieillards. Non certes que les jésuites eussent souhaité ou prévu de telles conséquences. Mais le plus généralement, les projets des hommes aboutissent à des résultats diamétralement opposés à ceux qu'en attendaient leurs auteurs. En vertu de la grande loi formulée par Platon que les contraires naissent des contraires, tel politique, en fortifiant le despotisme, n'a fait que préparer l'anarchie, et tel autre, en donnant libre cours à l'anarchie, n'a fait qu'ouvrir les voies au despotisme. Les jésuites ont, à leur insu, préparé la Révolution de 1789, et ils l'ont rendue possible en affaiblissant la majesté du trône et en diminuant l'autorité et le crédit des grands corps sur lesquels s'étayait la puissance royale. Ils ont, à leur insu, préparé le monopole de l'enseignement d'Etat, en détachant l'enfant de la famille, pour l'amener dans les établissements dirigés par la Compagnie.

Les idéologues de la Révolution n'ont dégagé

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

que peu à peu les lignes essentielles de leurs plans d'éducation et d'assistance. La *Constitution française* décrétée par l'Assemblée nationale constituante aux années 1789, 1790 et 1791 contient dans le titre Ier (Dispositions fondamentales garanties par la Constitution) les articles suivants :

Il sera créé et organisé un établissement général de *secours publics* pour élever les enfants abandonnés, soulager les pauvres infirmes, et fournir du travail aux pauvres valides qui n'auraient pas pu s'en procurer.

Il sera créé et organisé une *Instruction publique* commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes et dont les établissements seront distribués graduellement dans un rapport combiné avec la division du royaume.

A ces projets étaient jointes les fêtes nationales. On en attendait une sorte de leçon éducative faisant naître ou développant dans la nation les vertus civiques. De plus, la Révolution devenant l'objet d'un culte religieux, ce culte devait avoir ses rites et ses cérémonies.

Il sera établi des fêtes nationales pour conserver le souvenir de la révolution française, entretenir la fraternité entre les citoyens, et les attacher à la constitution, à la patrie et aux lois.

([Lallement]. Choix de rapports, opinions et discours prononcés à la Tribune nationale depuis 1789 jusqu'à ce jour. — Paris, Eymery et Corréard, in-8°, 1819, t. VII, p. 290.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans les séances du 10 et du 11 septembre 1791, M. Talleyrand-Périgord, ancien évêque d'Autun, au nom du comité de constitution, lut à l'Assemblée constituante un rapport dans lequel il indiquait quels devaient être les divers degrés d'enseignement, et dans quelle mesure l'enseignement devait être distribué gratuitement par l'Etat, dans quelle mesure les frais devaient en être acquittés par ceux qui le reçoivent :

Il doit exister *pour tous les hommes* une première instruction commune à tous; il doit exister *pour un grand nombre* une instruction qui tende à donner un plus grand développement aux facultés, éclairer chaque élève sur sa destination particulière; il doit exister *pour un certain nombre* une instruction spéciale et approfondie nécessaire à divers états dont la société doit retirer de grands avantages..... (Lall., t. v, p. 349).

Cette hiérarchie ainsi exposée, il paraîtrait naturel de passer à l'indication des objets et des moyens d'instruction pour chacun des degrés que nous venons de marquer; mais auparavant, il est une question à résoudre et sur laquelle les bons esprits eux-mêmes sont partagés; c'est celle qui regarde la *gratuité de l'instruction.*

Il doit exister une instruction gratuite. Le principe est incontestable. Mais jusqu'à quel point doit-elle être gratuite ? Sur quels objets seulement doit-elle l'être ? Quels sont en un mot les limites de ce grand bienfait de la société envers ses membres.......

Sans approfondir la théorie de l'impôt, on sent qu'il doit y avoir un terme, passé lequel les contributions seraient un fardeau dont aucun emploi ne pour-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rait ni justifier, ni compenser l'énormité. On sent aussi que la société considérée en corps ne peut ni tout faire, ni tout ordonner, ni tout payer, puisque s'étant formée principalement pour assurer et défendre la liberté individuelle, elle doit habituellement laisser agir plutôt que faire elle-même.

Il est certain qu'elle doit d'abord payer ce qui est nécessaire pour la défendre et la gouverner, puisque avant tout elle doit pourvoir à son existence.

Il ne l'est pas moins qu'elle doit payer ce qu'exigent les diverses fins pour lesquelles elle existe, par conséquent ce qui est nécessaire pour assurer à chacun sa liberté et sa propriété, pour écarter des associés une foule de maux auxquels ils seraient sans cesse exposés hors de l'état de société; enfin pour les faire jouir des biens publics qui doivent naître d'une bonne association; car voilà les trois fins pour lesquelles toute société s'est formée; et, comme il est évident que l'instruction tiendra toujours un des premiers rangs parmi ces biens, il faut conclure que la société doit aussi payer tout ce qui est nécessaire pour que l'instruction parvienne à chacun de ses membres.

Mais s'ensuit-il de là que toute espèce d'instruction doive être accordée gratuitement à chaque individu ? Non.

La seule que la société doive avec la plus entière gratuité est celle qui est essentiellement commune à tous, parce qu'elle est nécessaire à tous. Le simple énoncé de cette proposition en renferme la preuve; car il est évident que c'est dans le trésor commun que doit être prise la dépense nécessaire pour un bien commun; or, l'instruction primaire est absolument et rigoureusement commune à tous, puisqu'elle doit comprendre les éléments de ce qui est indispensable, quelque état que l'on embrasse; d'ail-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leurs son but principal est d'apprendre aux enfants à devenir un jour des citoyens; elle les initie en quelque sorte dans la société en leur montrant les principales lois qui la gouvernent, les premiers moyens pour y exister; or n'est-il pas juste qu'on fasse connaître à tous gratuitement ce qu'on doit regarder comme les conditions mêmes de l'association dans laquelle on les invite d'entrer ? Cette première instruction nous a donc paru une dette rigoureuse de la société envers tous; il faut qu'elle l'acquitte sans aucune restriction.

Quant aux diverses parties d'instruction qui seront enseignées dans les écoles de district et de département, ou dans l'institut, comme elles ne sont point en ce sens communes à tous, quoiqu'elles soient accessibles à tous, la société n'en doit nullement l'application gratuite à ceux qui librement voudront les apprendre. Il est bien vrai que, puisqu'il doit en résulter un grand avantage pour la société, elle doit pourvoir à ce qu'elles existent; elle doit, par conséquent, se charger envers les instituteurs de la part rigoureusement nécessaire de leur traitement, en sorte que, dans aucun cas, leur existence et le sort de l'établissement ne puissent être compromis. Elle doit organisation, protection, même secours à ces divers établissements. Elle doit faire en un mot tout ce qui sera nécessaire pour que l'enseignement y soit bon, qu'il s'y perpétue et qu'il s'y perfectionne; mais comme ceux qui fréquentent ces écoles en recueilleront aussi un avantage très réel, il est parfaitement juste qu'ils supportent une partie des frais, et que ce soit eux qui ajoutent à l'existence de leurs instituteurs les moyens d'aisance qui allègeront leurs travaux, et qui s'accroîtront par la confiance qu'ils auront inspirée. Il ne conviendrait sous aucun rapport que la société s'imposât la loi de donner pour

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rien les moyens de parvenir à des états qui, en proportion du succès, doivent être très productifs pour celui qui les embrasse.

A ces motifs de raison et de justice s'unissent de grands motifs de convenance. On a pu mille fois remarquer que, parmi la foule d'élèves que *la vanité des parents jetait inconsidérément dans nos anciennes écoles, ouvertes gratuitement à tout le monde*, un grand nombre, parvenus à la fin des études qu'on y cultivait, n'en étaient pas plus propres aux divers états dont elles étaient les préliminaires; et qu'ils n'y avaient gagné qu'un dégoût insurmontable pour les professions honorables et dédaignées auxquelles la fortune les avait appelés, de telle sorte qu'ils devenaient des êtres très embarrassants dans la société; maintenant qu'il y aura une rétribution quelconque à donner qui stimulera à la fois le professeur et l'élève, il est clair que les parents ne seront plus tentés d'être les victimes d'une vanité mal entendue, et que par là l'agriculture et les métiers, dont un sot orgueil éloignait sans cesse, reprendront et conserveront tous ceux qui sont véritablement destinés à les cultiver.

Mais si la nation n'est point obligée, si même elle n'a pas le droit de s'imposer de telles avances, il est une exception honorable qu'elle est tenue de consacrer; c'est celle que la nature elle-même semble avoir faite en accordant le talent; destiné à être un jour le bienfaiteur de la société, il faut que, par une reconnaissance anticipée, il soit encouragé par elle, qu'elle le soigne; qu'elle écarte d'autour de lui tout ce qui pourrait arrêter ou retarder sa marche; il faut que, quelque part qu'il existe, il puisse librement parcourir tous les degrés de l'instruction; que l'élève des écoles primaires qui a manifesté des dispositions précieuses qui l'appellent à l'école supérieure y par-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vienne aux dépens de la société s'il est pauvre; que de l'école de district, lorsqu'il s'y distinguera, il puisse s'élever sans obstacle, et encore à titre de récompense, à l'école la plus savante du département, et ainsi de degré en degré, et par un choix toujours plus sévère, jusqu'à l'institut national.

Par là aucun talent véritable ne se trouvera perdu, ni négligé, et la société aura entièrement acquitté sa dette. Mais on sent qu'un tel bienfait ne doit pas être prodigué, soit parce qu'il est pris sur la fortune publique, dont on doit se montrer avare, soit aussi parce qu'il est dangereux de trop encourager les demi-talents.

Ainsi la gratuité de l'instruction s'étendra jusqu'où elle doit s'étendre; elle aura pourtant encore des bornes; mais ces bornes sont indiquées par la raison; il était nécessaire de les poser.

Toute la question sur l'instruction gratuite se résume donc en fort peu de mots.

Il est une instruction absolument nécessaire à tous; la société la doit à tous. Non seulement elle en doit les moyens, elle doit aussi l'application de ses (*sic*) [*cor.* ces] moyens.

Il est une instruction qui, sans être nécessaire à tous, est pourtant nécessaire dans la société en même temps qu'elle est utile à ceux qui la possèdent; la société doit en assurer les moyens; mais c'est aussi aux individus qui en profitent à prendre sur eux une partie des frais de l'application.

Il est enfin une instruction, qui, étant nécessaire dans la société, paraît lui devoir être beaucoup plus profitable si elle parvient à certains individus qui annoncent des dispositions particulières; la société, pour son intérêt autant que pour sa gloire, doit donc à ces individus non pas seulement l'existence des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

moyens d'instruction, mais encore tout ce qu'il faut pour qu'ils en puissent faire usage.

(Rapport fait au nom du Comité de constitution par M. Talleyrand-Périgord, ancien évêque d'Autun, lu à la Tribune de l'Assemblée constituante dans les séances du 10 et du 11 septembre 1791. — *Ib.*, t. v, p. 349-353.)

Quelle est la situation morale et matérielle faite par M. Talleyrand-Périgord aux membres de l'enseignement qu'il appelle ministres de l'instruction ?

Nous nous garderons de chercher à les venger ici de ce dédain superbe et protecteur dont ils furent si longtemps outragés; une semblable réparation serait elle-même un outrage, et certes il faudrait que l'esprit public fût étrangement resté en arrière si nous étions encore réduits à une telle nécessité.

Sans doute ceux qui dévouent à la fois et leur temps et leurs facultés au difficile emploi de former des hommes utiles, des citoyens vertueux, ont des droits au respect et à la reconnaissance de la nation; mais pour qu'ils soient ce qu'ils doivent être, il faut qu'ils parviennent à ces fonctions par un choix libre et sévère; il convient donc qu'ils soient nommés par ceux-là mêmes à qui le peuple a remis la surveillance de ses intérêts domestiques les plus chers et que leurs relations journalières mettent plus à portée de connaître et d'apprécier les hommes dans leurs mœurs et dans leurs talents. Il faut que ce choix ne puisse jamais s'égarer; il importe donc qu'il soit dirigé d'avance par des règles qui, en circonscrivant le champ de l'éligibilité, rendront l'élection toujours bonne, toujours rassurante, et presque inévitablement la meilleure.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il faut, pour qu'ils se montrent toujours dignes de leur place, qu'ils soient retenus par le danger de la perdre. Il importe donc qu'elle ne soit pas déclarée inamovible. Mais il faut aussi, pour qu'ils s'y disposent courageusement par d'utiles travaux, qu'ils aient le droit de la regarder comme telle. Il est donc nécessaire que leur déplacement soit soumis à des formalités qui ne soient jamais redoutables pour le mérite.

Enfin, il faut que la considération, l'aisance et un repos honorable soient le prix et le terme de tels services; il est donc indispensable que la nation leur prépare, leur assure ces avantages, dont la perspective doit les soutenir et les encourager dans cette noble, mais pénible carrière (Lallement, t. v, p. 391-392).

Aux *ministres de l'instruction publique,* Talleyrand promet la considération, l'aisance et un repos honorable. Toutes ces expressions sont fort vagues. *Repos honorable*, *otium cum dignitate*, c'est ce qu'on appelait alors une pension d'*éméritat* et qu'on nomme maintenant pension de retraite. Mais dans quelles conditions, après combien d'années de service est-elle attribuée ? Quelle en est la quotité, cela n'est point précisé. Aisance ne signifie rien d'objectivement déterminé. Ce mot marque tout simplement l'équilibre entre les ressources et les désirs. Il suffit de restreindre prodigieusement les désirs pour que cet équilibre soit obtenu à très bon marché. Un cénobite était dans l'aisance avec l'eau qui coulait du rocher, quelques racines et quelques fruits sauvages. A l'âge de vingt-cinq ans, Charles-Maurice de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Talleyrand-Périgord, né à Paris en 1754, avait été pourvu de l'évêché d'Autun, dont le revenu était de soixante mille livres. Comme ses goûts inclinaient vers la somptuosité, il dut se trouver fréquemment fort gêné. En revanche, il ne faisait point difficulté de supposer que trois cents livres par an fussent amplement suffisantes à un homme modeste pour mener une vie obscure, sobre et laborieuse.

La considération ne se distribue point par décret. Sinon, les gouvernants commenceraient par se doter eux-mêmes largement d'un bien qui leur manque quelquefois. Elle résulte d'une disposition générale de l'opinion publique que des causes multiples contribuent à faire naître. Un *ministre de l'instruction publique*, quelle que soit la bienveillance platonique dont les puissants du jour se plaisent à le gratifier dans la vaine parade des cérémonies officielles, ne peut l'obtenir s'il est le jouet dolent, piteux et désarmé de marmots indociles, turbulents et injurieux, pour qui le maître est l'ennemi à qui cet « âge sans pitié » fait une guerre de tous les instants, parfois dissimulée, parfois ouverte, tantôt sournoise, tantôt hargneuse, toujours implacable, sans trêve et sans merci. Les maîtres n'étaient point alors livrés sans défense à l'insolence et à la malignité de leurs adversaires. Le droit de punir ne leur était point contesté. Le code civil leur fit même quelques années plus tard une obligation stricte de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'exercer sans défaillance. Mais ce qu'il y a de terriblement lamentable dans la situation de l'instituteur, c'est qu'il n'échappe au ridicule que pour tomber dans l'odieux, à moins que, par un privilège spécial, il n'apparaisse ridicule et odieux tout ensemble. Car il ne cesse d'être victime que pour sembler bourreau ; victime d'enfants ou bourreau d'enfants, engagé dans une lutte inégale, où toujours il a contre lui les femmes, où il ne lui est permis d'être ni vaincu, ni vainqueur, grotesque quand il est livré à la risée et aux huées de ses disciples, lâchement cruel en apparence, quand il leur donne les verges.

Il ne peut obtenir la considération si un salaire dérisoire ne lui permet pas de se mettre en frais pour en faire emplette. Car la considération est une marchandise qui se vend sur la place et qu'il faut payer à beaux deniers comptants. La race servile et vénale des hommes, quand le progrès de la civilisation ne l'oblige plus à se vautrer devant la force brutale ne s'incline plus que devant l'irrécusable suprématie de l'argent.

La science et la vertu, quand elles sont jointes à la pauvreté, ne font que la rendre plus méprisable. Car ceux qui, conscients de leur ignorance et de leurs vices, seraient secrètement tentés de porter envie à la science et à la vertu sont bien heureux de constater que la misère dont elles sont enveloppées les couvre de son opprobre. On pardonne tout à la fortune ; on est inexorable pour l'indi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gence aggravée de la distinction de l'esprit et d'une certaine dignité de vie qui en est l'habituelle compagne.

Il ne peut enfin obtenir la considération si, tenant des mandataires du suffrage populaire un emploi toujours révocable, il est condamné à satisfaire sans cesse des maîtres temporaires, idoles passagères du vulgaire inconstant. Avoir plu à l'élu d'hier sera une raison suffisante pour être insupportable à l'élu d'aujourd'hui. Le législateur a beau stipuler des garanties, elles ne prémuniront pas l'instituteur contre la perfidie des calomnies, contre la violence des attaques, contre l'inquisition incessante dont il est obsédé, contre les inspections et les enquêtes, qui font de lui un perpétuel accusé pour qui le bénéfice d'un acquittement n'est jamais définitif, qui doit incessamment se laver de griefs dont il a cent fois démontré l'inanité, dont le procès est toujours pendant, qui est tenu d'oublier les injures, de pardonner à ses insulteurs, de chérir ses délateurs, et qui, au terme de l'instance, s'il a échappé à toutes les autres imputations, ne manque pas d'être convaincu de fatigue, de caducité, d'infirmités et de sénilité.

Talleyrand n'admettait la gratuité que pour l'enseignement primaire et pour l'enseignement supérieur. Il voulait que les familles supportassent une part des frais de l'enseignement secondaire, d'ailleurs subventionné par l'Etat, et rendu acces-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

sible par des *bourses de mérite* aux élèves les plus intelligents et les plus laborieux de l'enseignement primaire. Condorcet, dans son rapport sur l'organisation générale de l'Instruction publique fait à l'assemblée législative le 20 avril 1792, se prononce hardiment pour la gratuité de tous les ordres d'enseignement.

Dans ces quatre degrés d'instruction, l'enseignement sera totalement gratuit.

L'acte constitutionnel le prononce pour le premier degré, et le second qui peut aussi être regardé comme général, ne pourrait cesser d'être gratuit sans établir une inégalité favorable à la classe la plus riche, qui paie les contributions à proportion de ses facultés et ne paierait l'enseignement qu'à raison du nombre d'enfants qu'elle fournirait aux écoles secondaires.

Quant aux autres degrés, il importe à la prospérité publique de donner aux enfants des classes pauvres, qui sont les plus nombreuses, la possibilité de développer leurs talents. C'est un moyen non seulement d'assurer à la patrie plus de citoyens en état de la servir, aux sciences plus d'hommes capables de contribuer à leurs progrès, mais encore de diminuer cette inégalité qui naît de la différence des fortunes, de mêler entre elles les classes que cette différence tend à séparer. L'ordre de la nature n'établit dans la société d'autre inégalité que celle de l'instruction et de la richesse, et en étendant l'instruction, vous affaiblirez à la fois les effets de ces deux causes de distinction. L'avantage de l'instruction, moins exclusivement réuni à celui de l'opulence, deviendra moins sensible et ne pourra plus être dangereux. Celui de naître riche sera balancé par l'égalité, par la supériorité même des lumières que doivent natu-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rellement obtenir ceux qui ont un motif de plus d'en acquérir.

D'ailleurs, ni les lycées, ni les instituts n'attirant un nombre égal d'élèves, il résulterait de la non gratuité une différence trop grande dans l'état des professeurs. Les villes opulentes, les pays fertiles auraient tous les instituteurs habiles et ajouteraient encore cet avantage à tous les autres. Comme il existe des parties de sciences et ce ne sont pas toujours les moins utiles qui appelleront un plus faible concours, il faudrait ou établir des différences dans la manière de payer les professeurs, ou laisser entre eux une excessive inégalité, qui nuirait à cette espèce d'équilibre entre les diverses branches des connaissances humaines si nécessaires à leurs progrès réels.

Observons encore que l'élève d'un institut ou d'un lycée, dans lequel l'instruction est gratuite, peut suivre à la fois un grand nombre de cours sans augmenter la dépense de ses parents, qu'il est alors le maître de varier ses études, d'essayer son goût et ses forces; au lieu que, si chaque nouveau cours nécessite une dépense nouvelle, il est forcé de renfermer son activité dans des limites plus étroites, de sacrifier souvent à l'économie une partie importante de son instruction, et cet inconvénient n'existe encore que pour les familles peu riches.

D'ailleurs, puisqu'il faut donner des appointements fixes aux professeurs, puisque la contribution qu'on exigerait des écoliers devrait être nécessairement très faible, l'économie le serait aussi, et la dépense volontaire qui en résulterait tomberait moins sur les familles opulentes que sur celles qui s'imposent des sacrifices pour procurer à des enfants dont les premières années ont annoncé des talents les moyens de les cultiver et de les employer pour leur fortune.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Enfin, l'émulation que ferait naître entre les professeurs le désir de multiplier des élèves, dont le nombre augmenterait leur revenu, ne tient pas à des sentiments assez élevés pour que l'on puisse se permettre de la regretter. Ne serait-il pas à craindre qu'il ne résultât plutôt de cette émulation des rivalités entre les établissements d'instruction; que les maîtres ne cherchassent à briller plutôt qu'à instruire; que leurs méthodes, leurs opinions mêmes ne fussent calculées d'après ce désir d'attirer à eux un plus grand nombre d'élèves; qu'ils ne cédassent à la crainte de les éloigner en combattant certains préjugés, en s'élevant contre certains intérêts ?

Après avoir affranchi l'instruction de toute espèce d'autorité, gardons-nous de l'assujettir à l'opinion commune. Elle doit la devancer, la corriger, la former, et non la suivre et lui obéir.

Au delà des écoles primaires, l'instruction cesse d'être rigoureusement universelle. Mais nous avons cru que nous remplirions le double objet et d'assurer à la patrie tous les talents qui peuvent la servir, et de ne priver aucun individu de l'avantage de développer ceux qu'il a reçus, si les enfants qui en avaient annoncé le plus dans un degré d'instruction étaient appelés à en parcourir le degré supérieur et entretenus aux dépens du trésor national sous le nom d'élèves de la patrie. D'après le plan du Comité, trois mille huit cent cinquante enfants ou environ recevraient une somme suffisante pour leur entretien; mille suivraient l'instruction des instituts; six cents celle des lycées; environ quatre cents en sortiraient chaque année pour remplir dans la société des emplois utiles, ou pour se livrer aux sciences, et jamais dans aucun pays la puissance publique n'aurait ouvert à la partie pauvre du peuple une source si abondante de prospérité et d'instruction.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jamais elle n'aurait employé de plus puissants moyens de maintenir l'égalité naturelle. On ne s'y est pas même borné à encourager l'étude des sciences; on n'a pas négligé la modeste industrie qui ne prétendrait qu'à s'ouvrir une entrée plus facile dans une profession laborieuse. On a voulu qu'il y eût aussi des récompenses pour l'assiduité, pour l'amour du travail, pour la bonté, lors même qu'aucune qualité brillante n'en relevait l'éclat; et d'autres élèves de la patrie recevront d'elle leur apprentissage dans les arts d'une utilité générale.

(Rapport sur l'organisation générale de l'instruction publique, par Condorcet, fait à l'Assemblée législative, le 20 avril 1792 ; réimprimé par ordre de la Convention nationale.

[Lallement] Choix de rapports, opinions et discours prononcés à la Tribune nationale depuis 1789 ; Paris, Eymery, 1820, in-8°, t. XIII, p. 289-292.)

A mesure que le programme s'élargit, les défiances se font jour contre les membres du corps enseignant. Les uns redoutent que, du jour où ils seront assurés d'un traitement, ils ne montrent moins d'activité. Les autres insinuent qu'ils pourraient bien, avec le temps, former une sorte de congrégation et se rendre redoutables. Le rapporteur répond en ces termes à la première objection :

On craint que des maîtres appointés ne négligent leurs devoirs. On oublie trop qu'il n'y a plus ni distinctions héréditaires, ni places conférées à vie ou pour un grand nombre d'années et qu'ainsi un maître qui remplit bien ses devoirs est un citoyen respec-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

table et respecté, et non plus un *homme qui exerce pour de l'argent un métier très peu considéré* (*Ib.*, t. XIII, p. 295. — Note).

De ce passage, il résulte que l'enseignement est par lui-même un métier peu considéré, et qu'il l'est d'autant moins qu'il est exercé moyennant un salaire (1). Car le rapporteur s'exagère sensiblement les changements que la révolution a pu apporter dans les habitudes de l'esprit public. Condorcet est plus impérieux encore. D'une part, il proclame l'indépendance de l'instruction. Mais de l'autre, il place l'instituteur dans une dépendance telle qu'on peut se demander quel homme aurait jamais eu assez d'abnégation pour se plier à une condition si humiliée et si misérable.

L'indépendance de l'instruction fait en quelque

(1) Dans son journal, Lestoile mentionne en ces termes l'engagement d'un précepteur :

Le mardi 9 [janvier 1610] j'ai pris céans pour l'instruction et conduite principalement de Claude et Hierosme un jeune homme nommé Michel Fovet [ou Fouet], avec lequel, outre la nourriture, *je n'ai convenu d'aucuns gages, ains seulement de quelque honnêteté à ma discrétion*, selon ce qu'il fera et le temps qu'il y demeurera que je ne pense pas devoir être beaucoup long (Journ. de Lestoile, coll. Michaud et Poujoulat, t. XV, p. 557). — La situation d'un laquais n'est-elle pas préférable à cette domesticité gratuite qui fait du précepteur le plus besoigneux des gens de maison et que tous les autres haïssent parce que son travail est en apparence moins pénible et qu'il végète dans la familiarité des maîtres ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sorte partie des droits de l'espèce humaine. Puisque l'homme a reçu de la nature une perfectibilité dont les bornes inconnues s'étendent, si même elles existent, bien au delà de ce que nous pouvons concevoir encore; puisque la connaissance de vérités nouvelles est pour lui le seul moyen de développer cette heureuse faculté, source de son bonheur et de sa gloire, quelle puissance pourrait avoir le droit de lui dire : « Voilà ce qu'il faut que vous sachiez. Voilà le terme où vous devez vous arrêter. Puisque la vérité seule est utile, puisque toute erreur est un mal, de quel droit un pouvoir, quel qu'il fût, oserait-il déterminer où est la vérité, où se trouve l'erreur ?

D'ailleurs, un pouvoir qui interdirait d'enseigner une opinion contraire à celle qui a servi de fondement aux lois établies attaquerait directement la liberté de penser, contredirait le but de toute institution sociale, le perfectionnement des lois, suite nécessaire du combat des opinions et du progrès des lumières.

D'un autre côté, quelle autorité pourrait prescrire d'enseigner une doctrine contraire aux principes qui ont dirigé les législateurs ?

On se trouverait donc nécessairement placé entre un respect superstitieux pour les lois existantes, ou une atteinte indirecte, qui, portée à ces lois au nom d'un des pouvoirs institués par elles, pourrait affaiblir le respect des citoyens. Il ne reste donc qu'un seul moyen : l'indépendance absolue des opinions dans tout ce qui s'élève au-dessus de l'instruction élémentaire.

C'est alors qu'on verra la soumission volontaire aux lois et l'enseignement des moyens d'en corriger les vices, d'en rectifier les erreurs, exister ensemble sans que la liberté des opinions nuise à l'ordre public, sans que le respect pour la loi enchaîne les esprits,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

arrête le progrès des lumières et consacre des erreurs (*Ib.*, p. 311-312).

Le rapporteur précise dans une note :

Il est possible d'établir sur l'opinion universelle des hommes éclairés une instruction élémentaire conforme à la vérité et dirigée par une bonne méthode; et, après avoir séparé de la morale les opinions religieuses et l'enseignement des principes de la politique générale de l'exposition du droit public national, il est impossible que cette instruction corrompe les opinions sur la morale ou sur la politique, comme il est impossible qu'elle se trompe sur la physique ou sur la chimie.

Mais comme cette même certitude n'existe pas, ne peut exister pour le système entier d'aucune science, les mathématiques exceptées, la puissance publique ne doit influer sur l'enseignement des lycées qu'en établissant un moyen de choisir les maîtres, qui réponde de leurs talents sans influer sur leurs opinions (*Ib.*, t. XIII, p. 294. — Note).

Donc, dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur, le professeur a plein pouvoir d'enseigner ce qu'il pense. Mais il demeure sous-entendu qu'il ne doit rien penser de contraire aux lois existantes et à la forme du gouvernement établi. S'il s'égarait sur ce point, le rappel à l'ordre ne se ferait pas attendre.

Dans une constitution fondée sur l'égalité, on ne doit pas craindre de voir une société d'hommes éclairés contracter aisément cet esprit de corporation si dangereux, mais si naturel dans un temps où tout était privilège. Alors chaque homme s'occupait d'obte-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nir des prérogatives ou de les étendre; aujourd'hui tous savent que *les citoyens seuls ont des droits et que le titre de fonctionnaire public ne donne que des devoirs à remplir.*

Cette indépendance de toute puissance étrangère où nous avons placé l'enseignement public ne *peut effrayer personne, puisque l'abus serait à l'instant corrigé par le pouvoir législatif, dont l'autorité s'exerce immédiatement sur tout le système de l'instruction* (p. 309-311).

Rien de plus caractéristique que ces lignes. Elles expriment l'incurable mépris que les gouvernants ont toujours respiré pour le corps enseignant, et l'attitude ambiguë qu'ils ont observée à son égard. On lui concède généreusement un semblant de liberté, mais sous l'expresse condition qu'il n'en abusera pas. Or, qui distinguera l'usage et l'abus ? — Le pouvoir législatif, unique et omnipotent souverain. Et de qui émane le pouvoir législatif ? — Des citoyens. Or, *les professeurs ne sont pas citoyens ;* ils ne peuvent prétendre à aucun droit ; ils n'ont que des devoirs à remplir, car ils sont *fonctionnaires.*

Ainsi donc, dans un régime politique fondé sur *l'égalité*, il y a toute une catégorie d'individus frappés d'une indignité particulière. Ils sont les parias. Par la plus monstrueuse des anomalies, on abolit pour eux l'équitable corrélation des droits et des devoirs, et l'on décrète, à leur détriment, qu'ayant tous les devoirs, ils n'ont aucun droit. Ils sont placés en dehors de l'égalité économique

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et de l'égalité politique. Dans l'industrie, le salaire est considéré comme l'équivalent du travail effectué. Il est mobile, et s'élève à mesure que la puissance d'achat de l'argent s'affaiblit. Il est fixé par la libre discussion des deux parties intéressées. Il est honorable pour celui qui le donne et pour celui qui le reçoit. Jamais personne ne s'aviserait de dire que « *l'ouvrier mange au râtelier du patron* », expression injurieuse qui est chaque jour prodiguée aux serviteurs de l'Etat.

Les traitements de ces derniers sont fixés par le pouvoir législatif, arbitre suprême de tout droit. Si donc, autour d'eux le prix des choses nécessaires à la vie s'est sensiblement aggravé, ils ne peuvent que solliciter très humblement une légère augmentation. On les accuse aussitôt de mettre leur misérable intérêt personnel en opposition avec l'intérêt général ; on se donne le beau rôle de défendre contre leurs prétentions les contribuables menacés. On les éconduit comme des mendiants importuns. S'ils osent insister, s'ils élèvent la voix, tout de suite on les menace ; ce sont des séditieux insurgés contre la loi.

Dans l'ordre politique, ils ont un semblant de prérogative. On n'a pas jugé à propos de décider que, comme les officiers de l'armée, ils ne seraient ni électeurs, ni éligibles. Ils peuvent voter ; ils doivent même voter, et, s'ils en ont obtenu l'autorisation de leurs supérieurs hiérarchiques, il ne leur est pas formellement interdit de briguer les

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

suffrages de leurs concitoyens. Mais il va de soi qu'ils seraient considérés comme des factieux, et traités comme tels, s'ils ne donnaient pas leurs voix aux candidats officiels, ou s'ils ne s'inscrivaient point parmi les candidats officiels. Il serait plus franc de les exclure complètement de l'arène électorale que de leur permettre de s'y glisser pour y déposer un bulletin servile ou un bulletin hypocrite (1).

Bien plus, ces déshérités qu'on a mis sur le rang des banqueroutiers, qu'on a déclarés hautement n'être pas des citoyens, et à qui on concède dans la pratique de faire figure de citoyens

(1) Cf. Ainsi faisaient les Paturot. Ils mangeaient le pain du gouvernement, pour me servir de l'expression de Malvina [femme de Jérôme Paturot], et, ajoutait-elle, quoi de plus dur ? Mais on ne se croyait pas, dans la maison, tenu à autre chose. Le zèle se mesure aux appointements. Deux hommes d'ailleurs se confondaient en moi et s'y tempéraient : l'être libre, l'être assujetti. Comme employé, j'avais des devoirs à remplir ; comme citoyen, des droits à exercer. De là un mélange d'indépendance et de servitude. A vrai dire, le plus noble de ces mobiles l'emportait toujours. C'était dans l'ordre. Un fonctionnaire digne de ce nom en arrive le plus naturellement du monde à mépriser l'Etat qui le nourrit, et à effacer, par une protestation persévérante, les souillures périodiques de l'émargement.

J'en étais là ; j'appartenais à la classe des employés qui jugent le gouvernement de haut et en demeurent avec lui dans des termes froids et sévères. Je le servais en m'indignant ; je ne pouvais, sans rougir, songer à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

diminués et précaires, par la plus impertinente des dérisions, on ne cesse de leur répéter que leur fonction primordiale, leur devoir capital est de « faire des citoyens ». Comme si d'abord, il était possible de fabriquer des citoyens sur commande, livrables à l'âge de douze ans, comme on confectionne des paniers, ou comme on gave des poulets de grain. Et, quand ce chef-d'œuvre serait exécutable, c'est aux *citoyens* qu'il faudrait le demander.

L'instruction civique ne se distribue pas entre les quatre murs d'une classe, à l'aide d'un tableau enluminé de la *Déclaration des Droits de l'homme*, et de quelques formules élaborées par un rédacteur de manuel. Tout cela n'est que verbiage. La vertu civique s'enseigne dans la cité. Elle est une certaine disposition qu'ont acquise les particuliers à sacrifier leurs intérêts et leur vie pour la défense de la patrie et des lois. Cette disposition est comme naturelle chez ceux qui ont le bonheur de naître, de grandir et de se développer dans une patrie forte où les lois sont res-

---

la livrée que je portais et au salaire dont on m'infligeait l'humiliation. Loin de s'adoucir avec le temps, cet état de mon âme ne fit qu'empirer. Je puisais dans la durée même de mes liens un désir plus ardent d'y échapper par la révolte.

(Louis Reybaud, *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques*. — Paris, Michel Lévy, 1848, in-12, t. I, p. 6-7.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pectées et où le souci de l'intérêt général dirige toutes les actions.

Mais si les sophistes en place, les bateleurs en crédit et les tribuns au pouvoir ont fait de la politique un champ de foire, s'ils ont incliné la loi (1) devant les présents des plus riches ou les menaces des plus audacieux ; s'ils ont laissé impunis des appels à la désertion, à la rébellion, à l'insurrection et à la guerre civile ; si, par leur tolérance endurcie, ils ont encouragé les attentats contre les propriétés et les personnes, les pillages, les incendies et les meurtres ; s'ils ont permis que la bannière de l'anarchie cosmopolite se dresse arrogamment en face du drapeau national ; si, au lieu de distribuer les fonctions au mérite, ils les ont prostituées à la faveur ; s'ils ont été les agents d'affaires d'une coterie et les instruments d'une faction, contre la leçon de choses qu'ils ont donnée du haut de leur souveraineté, que peut la parole d'un pédagogue, mal payé, conspué, tenu en

(1) Cf. Quand l'Etat, près de sa ruine, ne subsiste plus que par une forme illusoire et vaine, que le lien social est rompu dans tous les cœurs, que le plus vif intérêt se pare effrontément du nom sacré de bien public ; alors la volonté générale devient muette ; tous, guidés par des motifs secrets, n'opinent pas plus comme citoyens, que si l'Etat n'eût jamais existé ; et l'on fait passer faussement sous le nom de lois des décrets iniques qui n'ont pour but que l'intérêt particulier.

(J.-J. Rousseau, *Contrat social* (1762), livre IV, ch. I.)

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

laisse, dissertant en face d'une poignée de bambins, qui songent à leurs jeux de billes et de barres, et comment avec quelques phrases obscures réparerait-elle les ruines morales qu'ils ont accumulées ?

Les véritables professeurs de civisme, ce sont les grands citoyens, ceux qui, peu à peu, par des efforts dont la continuité embrasse la suite des siècles, ont formé la patrie, ceux qui l'ont enrichie par leurs travaux, ceux qui l'ont défendue dans les périls, qui l'ont éclairée aux heures troublées, qui l'ont parée de chefs-d'œuvre, qui l'ont faite plus puissante, plus respectée, plus auguste.

Mais puisque l'on dénie à l'instituteur le titre de citoyen, qu'on ne le mette pas en demeure de former des citoyens. Le moins n'engendre pas le plus, et il n'appartient pas à un eunuque de procréer des hommes.

Dans l'antiquité, les patriciens romains chargeaient des esclaves grecs de l'éducation de leurs enfants. L'esclave était battu par le père si son élève ne faisait pas de progrès, et rossé par le fils s'il affichait la prétention de lui imposer le moindre travail. Pour le marquis de Condorcet, la tourbe de ceux qu'il appelle pompeusement « *les ministres de l'instruction publique* » constitue tout simplement une valetaille frottée de cuistrerie. Il convient de la reléguer à sa place, qui est la dernière, de ne pas la laisser s'insinuer parmi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les maîtres, de la confiner dans l'antichambre, à l'office, à la cuisine ou à l'écurie.

Mais nous ne sommes encore qu'au 20 avril 1792. Le jacobinisme n'a pas dit son dernier mot. Il n'a pas encore fait du corps enseignant, destiné à remplacer les congrégations abolies, la plus humiliée et la plus misérable des congrégations.

XIV.

L'Université congrégation.

Pour connaître dans toute son étendue l'idéal jacobin en matière d'instruction, il faut étudier dans son ensemble et dans ses détails le rapport rédigé par Michel Lepelletier (Saint-Fargeau) et présenté à la Convention par Robespierre, au nom de la Commission d'instruction publique, dans la séance du 13 juillet 1793 (*ib.*, t. XIII, p. 316-347) :

Il existe dans la République quarante-quatre mille municipalités; on propose l'établissement de vingt à vingt-cinq mille écoles primaires; il est clair que la proportion majeure sera à peu près de deux paroisses par école; or personne ne peut douter que la paroisse où l'école sera placée aura de grands avantages sur *(sic)* la continuité, la commodité de l'instruction et pour la durée des leçons.

Une bien plus grande inégalité va s'établir encore à raison des diverses facultés des parents; et ici les

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

personnes aisées, c'est-à-dire le plus petit nombre, ont tout l'avantage.

Quiconque peut se passer du travail de son enfant pour le nourrir a la facilité de le tenir aux écoles tous les jours, et plusieurs heures chaque jour.

Mais quant à la classe indigente, comment fera-t-elle ? Cet enfant pauvre, vous lui offrez bien l'instruction, mais avant il lui faut du pain. Son père laborieux s'en prive d'un morceau pour le lui donner; mais il faut que l'enfant gagne l'autre. Son temps est enchaîné au travail, car au travail est enchaînée sa subsistance. Après avoir passé aux champs une journée pénible, voulez-vous que pour repos il s'en aille à l'école, éloignée peut-être d'une demi-lieue de son domicile ? Vainement vous établiriez une loi coercitive contre le père; celui-ci ne saurait se passer journellement du travail d'un enfant, qui, à huit, neuf et dix ans, gagne déjà quelque chose; un petit nombre d'heures par semaine, voilà tout ce qu'il peut sacrifier. Ainsi l'établissement des écoles, telles qu'on les propose, ne sera, à proprement parler, bien profitable qu'au petit nombre de citoyens indépendants dans leur existence, hors de l'attente du besoin. Là ils pourront faire cueillir abondamment par leurs enfants les fruits de l'instruction; là il n'y aura encore qu'à glaner pour l'indigent.

Ayant ainsi posé la question sociale en opposant le *riche* et l'*indigent*, Michel Lepelletier la résout en soumettant tous les enfants du pays sans distinction et sans exception au régime communiste.

Osons faire une loi qui aplanisse tous les obstacles, qui rende faciles les plans les plus parfaits d'éduca-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion, qui appelle et réalise toutes les belles institutions, une loi qui sera faite avant dix ans, si nous nous privons de l'honneur de l'avoir portée; une loi *toute en faveur du pauvre*, puisqu'elle reporte sur lui le superflu de l'opulence; que le riche lui-même doit approuver s'il réfléchit, qu'il doit aimer s'il est sensible. Cette loi consiste à fonder une éducation vraiment nationale, vraiment républicaine, également et efficacement commune à tous, la seule capable de régénérer l'espèce humaine, soit pour les dons physiques, soit pour le caractère moral; en un mot cette loi est l'établissement de l'institution publique......

Je demande que vous décrétiez que *depuis l'âge de cinq ans jusqu'à douze pour les garçons, et jusqu'à onze pour les filles, tous les enfants, sans distinction et sans exception, seront élevés en commun aux dépens de la République, et que tous, sous la sainte loi de l'égalité, recevront mêmes vêtements, même nourriture, même instruction, mêmes soins.*

Par le mode suivant lequel je vous proposerai de répartir la charge de ces établissements, *presque tout portera sur le riche; la taxe sera presque insensible pour le pauvre. Ainsi vous atteindrez les avantages de l'impôt progressif que vous désirez d'établir;* ainsi, sans convulsion et sans injustice, *vous effacerez les énormes disparités de fortune dont l'existence est une calamité publique.....*

Tous les enfants recevront le bienfait de l'institution publique durant le cours de sept années, depuis cinq jusqu'à douze ans. Cette portion de la vie est vraiment décisive pour la formation de l'être physique et moral de l'homme. Il faut la dévouer tout entière à une surveillance de tous les jours, de tous les moments.

A cinq ans la patrie recevra donc l'enfant des mains

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la nature; à douze ans, elle le rendra à la société....

La société a divers emplois; une multitude de professions appellent les citoyens.

A douze ans le moment est venu de commencer le noviciat de chacune d'elles; plus tôt, l'apprentissage serait prématuré; plus tard, il ne resterait pas assez de cette souplesse, de cette flexibilité qui sont les dons heureux de l'enfance.

Jusqu'à douze ans, l'éducation commune est bonne, parce que jusque-là, il s'agit de former non des laboureurs, non des artisans, mais des savants, mais des hommes pour toutes les professions......

Lorsque l'âge des professions est arrivé, l'éducation commune doit cesser, parce que, pour chacune, l'instruction doit être différente; réunir dans une même école l'apprentissage de toutes est impossible.

Prolonger l'institution publique jusqu'à la fin de l'adolescence est un beau songe; quelquefois nous l'avons rêvé délicieusement avec Platon; quelquefois nous l'avons lu avec enthousiasme réalisé dans les fastes de Lacédémone. Quelquefois nous en avons retrouvé l'insipide caricature dans nos collèges; mais Platon ne faisait que des philosophes; Lycurgue ne faisait que des soldats; nos professeurs ne faisaient que des écoliers.

La République française, dont la splendeur consiste dans le commerce et l'agriculture, a besoin de faire des hommes de tous les états; alors ce n'est plus dans les écoles qu'il faut les renfermer; c'est dans les divers ateliers, c'est sur la surface des campagnes qu'il faut les répandre; toute autre idée est une chimère, qui, sous l'apparence trompeuse de la perfection, paralyserait des bras nécessaires, anéantirait l'industrie, amaigrirait le corps social, et bientôt en opèrerait la dissolution.....

Je reviens maintenant au mode d'en organiser les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

établissements. Dans les villes, pour chaque section; pour chaque canton dans les campagnes; d'ordinaire une seule maison d'institution pourra suffire. Il en sera établi plusieurs si la population l'exige. Chaque établissement contiendra quatre à six cents élèves.

Je propose cette division parce qu'elle concilie deux avantages. D'un côté, elle diminue les frais, qui sont moindres dans une seule grande maison que dans plusieurs maisons séparées; et cependant elle ne met pas une trop grande distance entre les enfants et leurs familles; le plus grand éloignement sera au plus de deux ou trois lieues; ainsi les parents pourront souvent et facilement revoir le dépôt qu'ils auront confié à la patrie et *l'austérité de l'institution républicaine ne coûtera pas un regret à la nature.*

Ici s'élève une question bien importante.

L'institution publique des enfants sera-t-elle d'obligation pour les parents, ou les parents auront-ils seulement la faculté de profiter de ce bienfait national ?

D'après les principes, tous doivent y être obligés.

Pour l'intérêt public, tous doivent y être obligés.

Dans peu d'années, tous doivent y être obligés.

Mais dans le moment actuel, il vous semblera peut-être convenable d'accoutumer insensiblement les esprits à la pureté des maximes de notre nouvelle constitution. Je ne vous le propose qu'à regret; je soumets à votre sagesse une modification que mon désir intime est que vous ne jugiez pas nécessaire. Elle consiste à décréter que d'ici à quatre ans l'institution publique ne sera que facultative pour les parents; mais ce délai expiré, lorsque nous aurons acquis, si je peux m'exprimer ainsi, la force et la maturité républicaines, je demande que quiconque refusera ses enfants à l'institution commune soit privé de l'exercice des droits de citoyen pendant tout le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

temps qu'il se sera soustrait à remplir ce devoir civique et qu'il paie en outre double contribution dans la taxe des enfants, dont je vous parlerai dans la suite.

Il vous sera facile de placer ces établissements dans les édifices appartenant à la nation : maisons religieuses, habitations d'émigrés et autres propriétés publiques.

Je voudrais encore qu'à défaut de cette ressource, les vieilles citadelles de la féodalité s'ouvrissent pour cette intéressante destination; de toute part on murmure et on réclame contre l'existence de ces châteaux et de ces tours, monuments odieux d'oppression. Au lieu de les détruire, employons utilement leur masse antique.....

D'après les calculs que j'ai faits, il m'a semblé qu'un maître pour cinquante enfants suffirait.

D'abord on pourrait croire que c'est une trop forte charge pour une seule personne; mais j'ai imaginé qu'il serait facile de classer les enfants de telle manière que les plus âgés, ceux de dix et de onze ans, par exemple, pussent soulager le maître dans ses fonctions, surveiller les plus jeunes, aider pour les répétitions.

Je trouve beaucoup d'avantages à établir dans la petite troupe enfantine ces espèces de grades; ils seront propres à faciliter l'exécution de tous les détails, et à y maintenir une exacte discipline.

Chaque maître aura sous lui un nombre égal d'enfants de différents âges. Il sera indépendant des autres maîtres, comme aussi son autorité se bornera aux enfants qui lui seront confiés. Il ne sera responsable qu'aux administrations publiques, et à l'établissement spécial de surveillance, dont je vais parler dans un moment.....

Nous voulons donner aux enfants les aptitudes physiques et morales qu'il importe à tous de retrouver

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans le cours de la vie, quelle que soit la position particulière de chacun; nous ne les formons pas pour telle ou telle destination déterminée; il faut les douer des avantages dont l'utilité est commune à l'homme de tous les états; en un mot, nous préparons, pour ainsi parler, une matière première, que nous tendons à rendre essentiellement bonne, dont nous élaborons les éléments de telle sorte qu'en sortant de nos mains, elle puisse recevoir la modification spéciale des diverses professions dont se compose la République.....

Nos premiers soins se porteront sur la portion physique de l'éducation.

Former un bon tempérament aux enfants, augmenter leurs forces, favoriser leur croissance, développer en eux vigueur, adresse, agilité, les endurcir contre la fatigue, les intempéries des saisons, la privation momentanée des premiers besoins de la vie; voilà le but auquel nous devons tendre, telles sont les habitudes heureuses que nous devons créer en eux, tels sont les avantages physiques qui, pour tous en général, sont un bien précieux.

Les moyens pour remplir cet objet seront faciles dans le système de l'institution publique. Ce qui serait impraticable pour des enfants envoyés à l'école deux heures par jour, quelquefois deux heures seulement par semaine, et tout le reste du temps hors de la dépendance d'une commune discipline, se réalise ici sans effort.

Continuellement sous l'œil et dans la main d'une active surveillance, chaque heure sera marquée pour le sommeil, le repas, le travail, l'exercice, le délassement; tout le régime de vie sera invariablement réglé; les épreuves graduelles et successives seront déterminées, les genres de travaux du corps seront désignés; les exercices de gymnastique seront indiqués;

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

un règlement salutaire et uniforme prescrira tous ces détails, et une exécution constante et facile en assurera les bons effets.

Je désire que pour les besoins ordinaires de la vie, les enfants privés de toute espèce de superfluité, soient restreints à l'absolu nécessaire.

Ils seront couchés durement; leur nourriture sera saine, mais frugale; leur vêtement commode, mais grossier.

Il importe que pour tous l'habitude de l'enfance soit telle qu'aucun n'ait à souffrir du passage de l'institution aux divers états de la société. L'enfant, qui rentrera dans le sein d'une famille pauvre, retrouvera toujours ce qu'il quitte; il aura été accoutumé à vivre de peu. Il n'aura pas changé d'existence. Quant à l'enfant du riche, d'autres habitudes plus douces l'attendent; mais celles-là se contractent facilement; et, pour le riche lui-même, il peut exister dans la vie telles circonstances où il bénira l'âpre austérité et la salutaire rudesse de l'éducation de ses premiers ans.

Après la force et la santé, il est un bien que l'institution publique doit à tous, parce que, pour tous, il est d'un avantage inestimable; je veux dire l'accoutumance au travail.....

Formez de tels hommes, et vous verrez disparaître presque tous les crimes.

Formez de tels hommes, et l'aspect hideux de la misère n'affligera plus vos regards.....

Dans l'emploi de la journée, tout le reste sera accessoire; le travail des mains sera la principale occupation. Un petit nombre d'heures en serait distrait.....

Régler sa vie, se plier au joug d'une exacte discipline sont encore deux habitudes importantes au bonheur de l'être social; elles ne peuvent se prendre que dans l'enfance. Acquises à cet âge, elles deviennent une seconde nature.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

On calculerait difficilement à quel point une vie réglée et bien ordonnée multiplie l'existence, moralise les actions de l'homme, fait entrer dans sa conduite tout ce qui est bien et la remplit tellement d'actes utiles, qu'il n'y reste plus de place, si je puis parler ainsi, pour tout ce qui est vice ou désordre.

Je n'attache pas un moindre prix à l'habitude d'une austère discipline. Souvenons-nous que nous élevons des hommes destinés à jouir de la liberté, et qu'il n'existe pas de liberté sans obéissance aux lois. Ployés tous les jours et à tous les instants sous le joug d'une règle exacte, les élèves de la patrie se trouveront tout formés à la sainte dépendance des lois et des autorités légitimes. Voyez ce jeune soldat avant qu'il ne s'engage; et retrouvez-le après qu'il a servi quelque temps; ce n'est plus le même homme. Ce changement est pourtant l'ouvrage de quelques mois de discipline militaire. Combien ce moyen ne sera-t-il pas plus efficace, étant dirigé sur les organes souples et flexibles de l'enfance, modifié avec philosophie et mis en œuvre avec habileté et intelligence ! Sans l'éducation commune et nationale, il est également impossible de créer les deux habitudes importantes que je viens de développer.

Sans l'éducation nationale, il vous faut aussi renoncer à former ce que j'appelle les mœurs de l'enfant, qui bientôt, par ce plan, vont devenir les mœurs nationales; et par là je veux dire la sociabilité, son caractère, un langage qui ne soit point grossier, l'attitude et le port d'un homme libre, enfin des manières franches également distantes de la politesse et de la rusticité. Entre citoyens égaux d'une même République, il faut que ces divers avantages de l'éducation soient répartis à tous, car on a beau dire, ces nuances, lorsqu'elles existent, créent d'incalculables dif-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

férences, et établissent de trop réelles inégalités entre les hommes.....

Quelles sont les notions, quelles sont les connaissances que nous devons à nos élèves ? Toujours celles qui leur sont nécessaires pour l'état de citoyen, et dont l'utilité est commune à toutes les professions... Apprendre à lire, écrire, compter, mesurer; recevoir des principes de morale, une connaissance sommaire de la constitution; des notions d'économie rustique et rurale; développer le don de la mémoire en y gravant les plus beaux récits de l'histoire des peuples libres et de la Révolution française; voilà le nécessaire pour chaque citoyen, voilà l'instruction qui est due à tous.......

Dans l'institution publique....., *la totalité de l'existence de l'enfant nous appartient; la matière, si je peux m'exprimer ainsi, ne sort jamais du moule; aucun objet extérieur ne vient déformer la modification que vous lui donnez.*

Jusqu'ici je n'ai considéré le sujet que je traite que sous le rapport de l'éducation. Maintenant je vais vous le présenter sous un autre aspect bien important, celui de l'économie politique.

Diminuer les nécessités de l'indigence, diminuer le superflu de la richesse, c'est un but auquel doivent tendre toutes nos institutions; mais il faut que la justice comme la prudence réglent notre marche. On ne peut s'avancer que pas à pas; tout moyen convulsif est inadmissible; la propriété est sacrée, et ce droit a reçu de votre premier décret une nouvelle et authentique garantie.

La mesure la plus douce comme la plus efficace de rapprocher l'immense distance des fortunes et de corriger la bizarre disparité que le hasard de la propriété jette entre les citoyens se trouve dans le mode de répartir les charges publiques. Soulager celui qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

a peu; que le poids porte principalement sur le riche, voilà toute la théorie, et j'en trouve une bien heureuse et bien facile application dans la nouvelle charge qui va résulter de l'établissement de l'institution publique.

En deux mots, l'enfant du pauvre sera élevé aux dépens du riche, tous contribuant pourtant dans une juste proportion, de manière à ne pas laisser à l'indigent même l'humiliation de recevoir un bienfait.

Un calcul simple va établir ce résultat jusqu'à l'évidence.

Je propose que dans chaque canton la dépense de la maison d'institution publique soit payée par tous les citoyens du canton au prorata de sa contribution directe. Pour rendre la proportion plus sensible, je prends l'exemple de trois citoyens.

Je suppose l'un ayant tout juste les facultés requises autrefois pour être citoyen actif, c'est-à-dire payant la valeur de trois journées de travail, que j'évalue trois livres.

Je suppose à l'autre un revenu de mille livres qui lui produit deux cents livres d'imposition.

Enfin je donne à l'autre cent mille livres de rente, pour lesquelles il paie une contribution de vingt mille livres.

Maintenant j'évalue par aperçu la taxe pour l'éducation commune des enfants à une moitié en sus de la contribution directe.

Quelle sera la portion contributoire de ces trois citoyens ?

L'homme aux trois journées de travail paiera pour la taxe des enfants une livre dix sous.

Le citoyen qui a mille livres de revenu y contribuera pour cent livres.

Et celui qui est riche de cent mille livres de rente mettra pour sa part dans la taxe dix mille livres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Comme vous voyez, c'est un dépôt commun qui se forme de la réunion de plusieurs mises inégales. Le pauvre met très peu; le riche met beaucoup. Mais, lorsque le dépôt est formé, il se partage ensuite également entre tous. Chacun en retire même avantage, l'éducation de ses enfants.

L'homme aux trois journées de travail, moyennant sa surtaxe de trente sous, se verra affranchi du poids d'une famille souvent nombreuse; tous ses enfants seront nourris aux dépens de l'Etat. Avec ce faible sacrifice de trente sous, il pourra avoir jusqu'à sept enfants à la fois élevés aux frais de la République.

J'ai cité l'homme aux trois journées, et cependant ce citoyen était dans la classe ci-devant privilégiée. Il était doué de l'activité. Quelle foule innombrable ne profitera pas d'une manière encore plus sensible de la bienfaisance de cette loi, puisque toute la classe des citoyens ci-devant inactifs, au moyen d'une taxe moindre que trente sous, jouira du même avantage.

Il est de toute évidence que, depuis la classe des citoyens ci-devant inactifs, en remontant jusqu'au propriétaire de mille livres de rente, tout ce qui se trouve dans l'intervalle a intérêt à la loi.

Même pour le propriétaire de mille livres de rente, elle est utile; car il n'est aucun citoyen qui, jouissant de ce revenu, ne s'abonne volontiers à cent livres par an pour la dépense de l'éducation de tous ses enfants. Ainsi tout le poids de la surcharge portera uniquement sur ceux qui possèdent plus de mille livres de rente.

Ainsi, plus des dix-neuf vingtièmes de la France sont intéressés à la loi, car certainement il n'y a pas plus d'un vingtième des citoyens dont le revenu excède cent pistoles.

Dans toute cette partie nombreuse de la nation, je

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ne vois de lésés que les célibataires, ou les personnes mariées et sans enfants, car ils mettent comme les autres à la masse commune, et ils retirent zéro. Mais je doute que leurs plaintes vous touchent; ceux-ci ont moins de charges que le reste des citoyens.

D'après ce système, vous voyez qu'il n'y a que le riche dont la taxe se trouverait plus forte que ce qui *(sic)* lui en coûterait pour élever sa famille; mais, dans sa surcharge même, j'aperçois un double avantage, celui de retrancher une portion du superflu de l'opulence, celui de faire tourner cette surabondance maladive au soulagement des citoyens peu fortunés, j'ose dire au profit de la société tout entière, puisqu'elle lui fournit les moyens de fonder une institution vraiment digne d'une république, et d'ouvrir la source la plus féconde de prospérité, de splendeur et de régénération.

J'ose le demander, où sera maintenant l'indigence? Une seule loi bienfaitrice l'aura fait disparaître du sol de la France.

Jetez les yeux sur les campagnes; portez vos regards dans l'intérieur des chaumières; pénétrez dans les extrémités des villes où une immense population fourmille, couverte à peine de haillons. Connaissez les détails de ces utiles familles; là même le travail apporterait l'aisance; mais la fécondité y ramène encore le besoin.....

Là, par l'injustice vraiment odieuse de notre économie sociale, tous les sentiments naturels se trouvent dépravés et anéantis.

La naissance d'un enfant est un accident.

..... Utiles et malheureux citoyens, bientôt peut-être cette charge ne sera plus pour vous un fardeau; la République bienfaisante viendra l'alléger un jour; peut-être, rendus à l'aisance et aux douces impulsions de la nature, vous pourrez donner sans regret des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

enfants à la patrie. La patrie les recevra tous également, les élèvera tous également, les vêtira tous également, et lorsque vous les reprendrez tout formés de ses mains, ils feront rentrer dans vos familles une nouvelle source d'abondance, puisqu'ils y apporteteront la force, la santé, l'amour et l'habitude du travail.

Quelque considérable que dût être la taxe des enfants, ce ne serait pas un motif suffisant pour se priver des avantages d'une aussi belle institution, puisque cette taxe ne grèverait que le riche, tandis que les parents dont la fortune est médiocre paieraient au-dessous de ce qu'il leur en coûterait chez eux pour élever leurs enfants.

Mais cette charge ne sera pas énorme si vous adoptez quelques autres dispositions que je vous propose.

D'abord le produit du travail des enfants viendra au soulagement de la dépense de la maison; tout enfant au-dessus de huit ans, c'est-à-dire plus de la moitié des élèves, peut gagner sa nourriture. Il n'y aura que les enfants de cinq, six et sept ans qui seront en pure charge; ceux-là recevront sans rien mettre. Quiconque a vu des lieux où fleurit l'industrie sait qu'on connaît l'art d'employer fort utilement des enfants de huit ans et au-dessus.....

Je crois qu'il est encore une autre ressource dont nous pourrons grossir les fonds destinés à nos établissements. Quelques enfants auront des revenus personnels. Tant qu'ils seront au nombre des élèves de la nation, toute dépense cesse pour eux. Qu'est-il besoin que ces revenus, épargnés chaque année, grossissent leurs capitaux pour le moment où ils seront en âge de jouir de leur bien ? N'est-il pas plus naturel que pendant le temps où la nation prend soin d'eux, leurs revenus soient appliqués à la dépense commune ?........

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Voici donc comment je propose de doter nos établissements d'institution nationale :

1° Le produit du travail des enfants ;

2° Les revenus personnels des enfants qui y seront élevés, pendant tout le temps de leur éducation ;

3° Le surplus sera fourni par les produits d'une taxe imposée sur tous les citoyens du canton, chacun dans la proportion de ses facultés.

Je n'ajoute plus qu'une observation pour terminer cet aperçu; c'est que les intéressés devant eux-mêmes administrer, ainsi que je vais le développer dans un instant, la *plus sévère économie sera apportée dans les dépenses. Les dépenses se borneront au juste nécessaire.*

Aucun domestique ne sera employé dans les maisons d'institution; les enfants les plus âgés donneront aux plus jeunes les secours dont ils pourront avoir besoin; ils feront chacun à leur tour le service commun; ils apprendront tout à la fois à se suffire à eux-mêmes et à se rendre utiles aux autres.

Il n'existera donc à proprement parler que trois articles de dépense : les appointements des instituteurs et institutrices, le vêtement, la nourriture des enfants.

Je propose de fixer les appointements des instituteurs à quatre cents livres et ceux des institutrices à trois cents, en leur donnant pour leur nourriture double portion de celle des enfants les plus âgés.

Quant aux vêtements, les étoffes les plus communes y seront employées, et vous pouvez concevoir que les frais n'en seront pas considérables.

Tous les citoyens du canton ayant un intérêt commun à l'économie, chacun y mettra un peu du sien; l'un y mettra son étoffe, l'autre le métier qu'il sait, les mères de famille leur travail; tous se partageront

Digitized by Google		Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la tâche à l'envi, et ainsi la charge deviendra plus légère pour tous.

A l'égard de la nourriture, les aliments les plus simples et les plus communs, à raison de leur abondance, seront préférés. Il sera fait un état de ceux qui conviennent à la santé des enfants, et, dans le nombre déterminé, on choisira toujours celui que le climat et la saison offrent à moins de frais. *Je crois que le vin et la viande en doivent être exclus.* L'usage n'en est point nécessaire à l'enfance..... (*ib.*, t. XIII, p. 319-339).

Tout ce vaste projet est d'une inspiration rigoureusement monacale. Mais jamais fondateur d'un ordre religieux n'a osé concevoir rien de si impérieux, rien de si chimérique, rien de si attentatoire aux sentiments les plus essentiels de l'âme humaine. Jamais la passion effrénée de l'égalité n'a rien suggéré de si oppressif et de si irréalisable.

D'abord tous les citoyens sont chargés d'une surtaxe égale à la moitié de leur contribution. Cette surtaxe est destinée à un objet déterminé : l'entretien et l'instruction de tous les enfants de l'un et de l'autre sexe pendant sept ou six ans. Le but que le législateur déclare se proposer par cette mesure est de mettre à la charge du « riche » la nourriture et l'instruction des enfants de « l'indigent ». Il crée donc un impôt de correction sociale, tendant à faire disparaître l'égalité des fortunes. Les *indigents* étant plus nombreux que les *riches* pourront, soit par leurs suffrages sous un régime

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

où la majorité crée le droit, soit par la force, dépouiller l'*opulence* d'une partie de son patrimoine, et les riches seront, bon gré mal gré, obligés de se soumettre ou de s'exiler. On confisquera également, pendant un certain temps, pour les verser dans la « Caisse des Ecoles », les revenus personnels que quelques-uns des enfants pourront posséder; enfin, on portera en recette le produit du travail des enfants.

L'expérience de certains Etats, comme Athènes, où les charges publiques pesaient presque uniquement sur les riches, et où l'ensemble des citoyens votait des dépenses qu'un petit nombre seulement était chargé d'acquitter, nous enseigne qu'en fort peu de temps les riches se trouvent ruinés ou ont émigré dans d'autres pays, et que les ressources escomptées se tarissent ou se dérobent. Mais, même en admettant que le rendement de cet impôt spécial et exceptionnel ne donne lieu à aucun mécompte, son produit demeurera bien modique en regard de l'importance des services auxquels il doit subvenir. C'est pourquoi ces services seront dotés avec une extrême parcimonie.

Qu'un grand pays productif et ménager comme la France se soumette à des sacrifices matériels, même exorbitants, cela est encore possible. Mais il faut une ignorance de moine claquemuré dans sa cellule et nourri de rêveries théoriques pour ignorer toute la puissance des sentiments, pour supposer un instant qu'une nation accepterait

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

quelque chose d'aussi monstrueusement inhumain que le système suivant :

A l'âge de cinq ans, par une conscription scolaire analogue à la conscription militaire, les enfants, garçons et filles, sont arrachés au foyer domestique. Ils sont internés dans des locaux qui n'ont rien de récréatif, et qui ne doivent pas être fort hygiéniques, couvents désaffectés et forteresses démantelées. Et ici encore la même objection. Tous les enfants de France de cinq à douze ans pourront-ils se caser dans tous les couvents et dans toutes les citadelles de France ? N'y seront-ils pas trop à l'étroit ? Bah ! ils se serreront, ou bien ils mourront en grand nombre et cela fera des places libres pour les survivants.

Ils seront non seulement logés, mais encore vêtus et nourris, tous de même, et de la façon la plus grossière. A partir de huit ans, ils seront occupés à des travaux dont le prix viendra en déduction de leurs frais d'entretien. Séparés de leurs parents, isolés du monde extérieur, ne recevant en aucune circonstance la leçon de la vie, ils seront une pâte molle que l'instituteur marquera de l'empreinte que lui-même aura reçu du législateur l'ordre de lui imprimer ; « *la totalité de l'existence de l'enfant nous appartient, la matière, si je peux m'exprimer ainsi, ne sort jamais du moule ; aucun objet extérieur ne vient déformer la modification que vous lui donnez* » (p. 333).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Eh bien ! voilà qui est foncièrement intolérable. Considérer l'intelligence et la sensibilité d'un enfant comme une matière inerte, plastique et molle que l'instituteur peut enfermer dans un moule, triturer et façonner à sa guise, conformément à un type élaboré par des idéologues en révolte contre la nature et contre la tradition nationale, confisquer l'enfance, l'arracher au foyer et au milieu domestiques, l'emprisonner dans des usines scolaires, lui imposer une discipline claustrale, la contraindre à la pratique de toutes les vertus ascétiques, le renoncement, l'obéissance, l'humilité, l'abstinence et la mortification, c'est le plus formidable et en même temps le plus imbécile attentat que le fanatisme jacobin, maladroit imitateur du fanatisme clérical, ait jamais imaginé contre la dignité de l'être humain, et contre les droits primordiaux de la famille.

Cette geôle éducative pouvait à la rigueur avoir sa place dans un coin de la caserne lacédémonienne, ou mieux encore dans la cité communiste dont Platon, dans sa *République,* a tracé le plan. Mais dans la cité de Platon, l'architecte logique ne s'est pas borné à prescrire la communauté des enfants. Il a ordonné aussi la communauté des biens et celle des femmes. Il a réglé sa ville comme une sorte de haras, mais de haras sans herd-book. Ce qui est théoriquement incohérent et pratiquement irréalisable, c'est de chercher, tout en maintenant l'individualisme de la famille

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et de la propriété, à instituer à côté le communisme de l'enfance. Dans la cité platonicienne, toutes les mesures sont prises pour que le père et la mère s'ignorent mutuellement, pour qu'ils ignorent leurs enfants, et pour que leurs enfants les ignorent. Et, sans doute, dans la réalité, toutes ces mesures seraient inefficaces. En dépit du législateur, les mères et les enfants se chercheraient et quelquefois se trouveraient, et l'édifice exécrable construit par des philosophes en délire s'abîmerait. Aveuglé par ses sophismes, Rousseau a pu porter d'un cœur allègre ses enfants nouveaux-nés à l'hospice des enfants trouvés. Encore lui a-t-il fallu triompher des résistances de Thérèse Levasseur. Mais qu'adviendrait-il, si tous les foyers dépeuplés étaient frappés de cette calamité que V. Hugo souhaitait de voir épargnée même à ses pires ennemis.

Seigneur, préservez-moi, préservez ceux que j'aime,
Frères, parents, amis, et mes ennemis même,
Dans le mal triomphants,
De jamais voir, Seigneur, l'été sans fleurs vermeilles,
La cage sans oiseaux, la ruche sans abeilles,
La maison sans enfants !

(V. Hugo, *Les Feuilles d'automne ;* 18 mai 1830.)

Est-ce que des mères ne viendraient pas rôder autour des murs odieux qui renfermeraient ce qu'elles ont de plus cher ? Est-ce que leur ingéniosité hardie ne trouverait pas moyen de s'introduire jusqu'à leurs enfants, de les voir, de les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

embrasser, de rompre l'égalité en leur donnant le bienfait envié d'une friandise ou d'un baiser ?

Les enfants manqueront aux mères, et plus encore les mères manqueront aux enfants, et tous seront également lésés et déchirés par un système despotique, attentatoire aux droits primordiaux de la nature.

............Les époux se chérissent, les liens des familles se resserrent; on devient bon fils, bon père, bon époux, parce que tout cela a son plaisir, abstraction faite de toute nécessité de devoir. Les enfants prennent la douce habitude de l'attachement, de la reconnaissance. Ce n'est plus parce qu'on leur a dit qu'il fallait aimer et respecter ses parents, qu'ils les aiment et les respectent; mais parce qu'ils éprouvent le plaisir le plus doux dans les caresses qu'ils leur rendent; la reconnaissance et le respect sont déjà dans leurs cœurs, avant que leur intelligence soit avertie que ce sont des devoirs; *il faut, il ne faut pas.*

Tais-toi, froid pédagogue, avec tes préceptes; amène tes élèves à ce qu'il faut par la sensibilité, et détourne-les par cette même sensibilité de ce qu'il ne faut pas. Le cœur n'entend que la langue du cœur; le sentiment n'arrive pas par l'intelligence; de là l'inutilité du précepte quand il est seul. O ma mère, comme tes tendres caresses avaient ouvert mon cœur à l'amour du bien; avec quel plaisir je volais dans tes bras recueillir le prix d'une journée bien remplie ! De quels regrets n'étais-je pas poigné, quand je lisais dans tes regards attristés l'accusation d'une faute quelle qu'elle fût ! Un de tes baisers plus ou moins tendre m'en disait plus que tous les livres de morale; je t'aimais; je te respectais longtemps avant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que je susse ce qu'était un devoir; et si, dans ce moment, le souvenir de ta tendresse fait encore couler mes larmes, c'est moins au précepte d'honorer la mémoire de ses parents que je dois cette tendre émotion, qu'au sentiment profond et à jamais ineffaçable de l'attachement.

Quel bonheur pour nous-mêmes et pour la société dans laquelle nous avons à vivre si, dès nos premières années, on nous présentait tous nos autres devoirs sous la forme attrayante du sentiment ! Si l'on s'occupait de nous y inviter par l'exemple ! A force d'imitation, on nous en rendrait la pratique habituelle et nécessaire.

Mais le contraire arrive. *On nous livre à des mercenaires*, auxquels il est impossible de prendre pour une foule d'enfants étrangers et également indifférents la sorte d'intérêt qui produit par revanche l'attachement. *Ainsi le cœur est sans exercice dans les années les plus tendres*. Dans le moment où il ne s'ouvre que pour aimer tout ce qui l'entoure, il se flétrit, se dessèche, va au bien sans intérêt et parce qu'on le lui dit; n'évite le mal que par la crainte d'être puni, et finit par rejeter les préceptes dont l'amertune et la tristesse le dégoûtent.

Je n'ai jamais pu entrer dans un collège, sans éprouver ce resserrement, ce malaise qui se fait sentir à l'aspect d'une maison qui ne renferme *que de malheureux orphelins.....*

Avec quelle ardeur ne s'attroupent-ils autour de vous ! Ils ont l'air de chercher leurs parents, de vous savoir mauvais gré de ce que vous ne l'êtes pas; *comme ils sont tristes et dévorés d'envie à la vue de l'un d'eux qui jouit des caresses de sa mère ! Ce spectacle m'a navré toutes les fois que j'en ai été témoin.*

(Perreau, art. Education, dans le *Dictionnaire d'écono-*

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

mie politique et diplomatique, par Demeunier, t. II, pages 217-218. — Encyclopédie méthodique. Paris, Panckoucke, 1786, in-4°.)

On peut objecter que la sensibilité de l'ancienne France était moins que la nôtre prompte à s'émouvoir. Les mères de la noblesse et de la bourgeoisie laissaient quelquefois jusque vers quatre ans leurs enfants en nourrice. A sept ans environ, elles les envoyaient aux collèges des jésuites dont ils ne sortaient qu'à dix-sept ou dix-huit ans. Beaucoup négligeaient de les faire venir pour les vacances. C'est que les familles nombreuses, qui constituent aujourd'hui l'exception, étaient alors la règle. Une mère, qui avait mis au monde douze ou quatorze enfants, pouvait accepter, sans trop de déchirement, que quatre ou cinq de ses garçons et de ses filles fussent loin d'elle, au pensionnat ou au couvent. Elles étaient mères avec une fécondité trop simple, trop franche, trop naturelle, pour être tentées de « jouer à la *maman* ». Un fils ou une fille n'était pas un objet rare, une pièce curieuse, qu'on voulait pouvoir à tout instant contempler avec un étonnement émerveillé. On ne songeait pas à l'exhiber, à le mettre en montre. C'est le fléchissement de la natalité, la névrose romantique et l'avènement de l'universel cabotinisme, c'est une littérature mièvre et morbide dont « *Monsieur, Madame et Bébé* » est l'exemple le plus caractéristique, qui font que des parents, après avoir choyé et dorloté la paresse de leur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fils, et ri aux larmes des bons tours qu'il a joués à ses maîtres et à ses professeurs, poussent les hauts cris quand ils le voient refusé au baccalauréat, et reçoivent cette leçon méritée avec des éclats de colère et de désespoir que n'auraient point laissé échapper des parents de la vieille France dont le fils aurait été tué dans un duel. Je dis dans un duel, car si ç'avait été sur un champ de bataille, ils en auraient éprouvé une satisfaction robuste et fière, et ils auraient rendu grâce à Dieu (1).

Mais les mères du peuple, toutes les mères, auraient-elles, comme celles des classes supérieures, accepté la séparation? D'autant plus que, dans un ménage rural, un enfant peut rendre plus d'un service. Il porte ou conduit ses frères et sœurs plus petits; il les ramasse quand ils tombent; leur défend d'approcher des endroits dangereux, et de toucher aux fruits vénéneux; surveille le feu, mène les bêtes en champ, ramasse et rapporte du bois mort, cueille les fruits tombés des arbres.

Pour toutes ces menues besognes, il fera défaut à la maison paternelle; mais à l'école, ce ne sera pas assez de se rendre utile, il lui faudra encore travailler à quelque tâche rémunératrice, assez pour gagner une partie de sa subsistance. Donc les plus

(1) Cf. Sedaine, *Le Philosophe sans le savoir* (2 déc. 1765), acte III, sc. 6. — Si son sang coulait pour son roi ou pour sa patrie; mais...

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

grands, ceux de douze ans, feront leur lit et celui des petits, balaieront les salles et les cours, prépareront les aliments et les serviront. Car il n'y aura pas de domestique. Si un petit camarade tombe malade, ils s'improviseront infirmiers ; s'il meurt, les voilà peut-être fossoyeurs. Pendant les classes, ils seront moniteurs, répétiteurs, surveillants. Et dans l'intervalle des classes, ils se transformeront en ouvriers. A quoi les emploiera-t-on ? — Aux travaux des champs ? Il faudrait qu'une exploitation agricole s'étendant sur un vaste domaine soit annexée à l'école. — Aux arts et métiers ? — Il faudrait des ateliers. A moins qu'on ne les envoie faire des heures ou des demi-journées dans les fermes et les manufactures du voisinage. Mais alors ils reprendraient contact avec le monde extérieur ; ils cesseraient de mijoter en vase clos. Les filles feraient du tricot et de la couture ; mais les garçons, que produiraient-ils ? Qui recueillerait les commandes ? Qui achèterait les outils et les matières premières ? Qui fixerait les prix de vente ? Qui écoulerait les marchandises ouvrées ?

Le rapporteur lui-même répond à cette question. — Ce sont les administrateurs des écoles. Et, qui sont ces administrateurs ? — Des instituteurs recommandés par leur âge, leur expérience, leur dévouement ? — Oh ! non pas ! Pour remplir cette charge prééminente d'administrateurs, il ne faut pas des *fonctionnaires ;* il faut des *citoyens.* Les instituteurs sont condamnés à obéir toujours

et à ne commander jamais; car l'Etat dont ils sont les serviteurs est un patron d'une essence exceptionnelle qui discrédite, disqualifie et avilit ceux qui le servent. Les supérieurs hiérarchiques des instituteurs, ce sont « les pères de famille ». De sorte qu'on aboutit à cette singulière conséquence que, dessaisis chez eux du droit d'exercer leur fonction essentielle, ils s'en trouvent inopinément investis hors de leur maison, dans l'école; que, s'étant vus substituer des « remplaçants » à qui ils ont abondonné le soin de cultiver l'esprit et le cœur de leurs enfants, ils surgissent tout d'un coup pour régler et ordonner dans des conditions artificielles un travail dont ils ont été déclarés incapables de s'acquitter chez eux.

Maintenant il ne me reste plus qu'à vous exposer de quelle manière je conçois que doit être organisée l'administration des nouveaux établissements d'institution publique.

Quels autres que les pères de famille du canton pourraient recevoir cette marque honorable de la confiance publique ?

Qui pourrait y trouver intérêt plus direct ?

Où trouverions-nous une surveillance plus éclairée ?

Les pères de famille ont tout à la fois et le droit et le devoir de couver continuellement des regards de la tendresse et de la sollicitude ces intéressants dépôts de leur plus douce espérance.

Mais aussi aux pères de famille seuls est dû cet honneur. Le célibataire ne l'a pas encore mérité.

Je propose que tous les ans les pères de famille du canton, réunis, choisissent pour chaque maison d'édu-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

cation nationale qui y sera établie un Conseil de cinquante-deux pères pris dans leur sein.

Chacun des membres du Conseil sera obligé de donner dans tout le cours de l'année sept jours de son temps, et chacun fera sa semaine de résidence dans la maison d'institution, pour suivre la conduite et des enfants et des maîtres.

De cette manière il y aura pour tous les jours de l'année un père de famille chargé de la surveillance ; ainsi l'œil de la paternité ne perdra pas de vue l'enfance d'un seul instant.

Le père de famille surveillant aura pour fonction de s'assurer de la bonne qualité et de la juste distribution des aliments, de maintenir l'exécution des règlements pour l'emploi des différentes heures de la journée, d'activer le travail des mains, de dresser l'état des tâches que chaque enfant aura remplies, d'entretenir la propreté, si nécessaire à la bonne santé des élèves, de les faire soigner s'ils sont malades, enfin de tenir constamment les enfants et les maîtres dans la ligne étroite des devoirs qui seront tracés aux uns et aux autres.

Une fois tous les mois le Conseil des cinquante-deux pères de famille s'assemblera, et chacun y rendra compte de ses observations, des plaintes ou des éloges dont sa semaine de surveillance lui aura fourni l'occasion.

Je crois utile que quelques membres des autorités constituées soient présents à cette séance, pour qu'ils puissent sans délai porter remède aux abus dont ils acquerraient la connaissance.

Pour l'administration pécuniaire, pour la recette et pour la dépense, le Conseil des cinquante-deux pères formera un comité de quatre membres pris dans son sein, dont les fonctions seront de régler tous les achats pour le vêtement, la nourriture et l'entretien de la maison ; de prescrire, suivant les saisons, la nature des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aliments qui seront fournis aux enfants ; de déterminer les genres de travaux corporels auxquels ils seront employés ; de fixer le prix de leurs tâches, enfin de tenir tous les registres.

Chaque mois ils présenteront leurs comptes au Conseil des cinquante-deux pères de famille, et le double en sera adressé aux autorités constituées.

Telle est l'administration, tout à la fois simple et active, que je propose pour chaque établissement d'éducation. Avec ces précautions, avec cette surveillance, avec cette économie de l'intérêt personnel, nous pouvons être assurés que la taxe, toujours légère pour le pauvre et pour le propriétaire d'une fortune médiocre, ne sera jamais excessive, même pour le riche (t. XIII, p. 339-341).

Ici encore est sensible l'influence des idées de Rousseau. La *politique*, c'est-à-dire l'administration de la cité et de l'Etat, doit être non seulement la principale, mais presque l'unique occupation du *citoyen*. Celui-ci, au lieu de s'occuper de ses affaires privées, donne tous ses soins aux affaires publiques. Personnellement et directement, il exécute tous les travaux qu'exige l'intérêt général et il les exécute gratuitement. Dans une cité bien constituée, il n'y a ni parlement, ni armée. Point de politicien de métier et point de militaire de métier. Des citoyens assemblés sur la place publique ne peuvent manquer de formuler les lois les plus justes. Des citoyens dressés en armes sur la frontière constituent une « phalange » invincible.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sitôt que le service public cesse d'être la principale affaire des citoyens et qu'ils aiment mieux servir de leur bourse que de leur personne, l'Etat est déjà près de sa ruine. Faut-il marcher au combat, ils paient des troupes et restent chez eux; faut-il aller au conseil, ils nomment des députés et restent chez eux. *A force de paresse et d'argent, ils ont enfin des soldats pour asservir la patrie, et des représentants pour la vendre.*

C'est le tracas du commerce et des arts, c'est l'avide intérêt du gain, c'est la mollesse et l'amour des commodités, qui changent les services personnels en argent. On cède une partie de son profit pour l'augmenter à son aise. *Donnez de l'argent et bientôt vous aurez des fers.* Ce mot de *finance* est un mot d'esclave; il est inconnu dans la cité. *Dans un Etat vraiment libre, les citoyens font tout avec leurs bras, et rien avec de l'argent;* loin de payer pour s'exempter de leurs devoirs, ils paieraient pour les remplir eux-mêmes. Je suis bien loin des idées communes; je crois les corvées moins contraires à la liberté que les taxes.

Mieux l'Etat est constitué, plus les affaires publiques l'emportent sur les privées dans l'esprit des citoyens..... Dans une cité bien conduite, chacun vole aux assemblées; sous un mauvais gouvernement, nul n'aime à faire un pas pour s'y rendre, parce que nul ne prend intérêt à ce qui s'y fait, qu'on prévoit que la volonté générale n'y dominera pas, et qu'enfin les soins domestiques absorbent tout..... Sitôt que quelqu'un dit des affaires de l'Etat : « que m'importe ? », on doit compter que l'Etat est perdu......

L'idée des représentants est moderne. Elle nous vient du gouvernement féodal, de cet inique et absurde gouvernement dans lequel l'espèce humaine est dégradée, et où le nom d'homme est en déshonneur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(J.-J. Rousseau, *Contrat social* (Amsterdam, 1762, in-12), l. III, ch. xv. — Ed. V.-D. Musset-Pathay. Paris, P. Dupont, 1823, in-8°, t. v, p 178-180.)

De cette page dérive la *gratuité* du mandat des membres des conseils et des assemblées. Les députés et les sénateurs même n'échappent pas à ce principe auxquels sont soumis les conseillers municipaux, cantonaux, généraux, etc. Ils ne touchent pas un *salaire*, loyer de leurs diligences et de leurs travaux, mais une *indemnité*, compensant leurs frais de déplacement, et le dommage qu'ils éprouvent dans leur patrimoine, qu'ils négligent nécessairement pour se consacrer exclusivement aux affaires publiques.

C'est, d'après Rousseau, un mauvais citoyen celui qui paie un terrassier pour l'envoyer à sa place recharger un chemin vicinal. Le citoyen, digne de ce nom, prendra lui-même une pioche, une pelle et une brouette, et ne ménagera pas sa peine. Mais un homme de cabinet, peu exercé aux besognes rustiques, se donnera beaucoup de peine et fera peu de travail. Tant pis pour lui. Pourquoi s'est-il placé hors de l'état de nature? Dans l'état de nature, tous sont robustes, endurants, excercés aux travaux des champs.

C'est encore en vertu du même principe que les *corps* doivent être supprimés.

Les deux états d'homme d'épée et d'homme de robe étaient inconnus des anciens. Les citoyens n'étaient

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par métier ni soldats, ni juges, ni prêtres, ils étaient tout par devoir. Voilà le vrai secret de faire que tout marche au but commun, d'empêcher que *l'esprit d'état ne s'enracine dans les corps aux dépens du patriotisme*, et que l'hydre de la chicane ne dévore une nation. La fonction de juge..... doit être un état passager d'épreuves sur lequel la nation puisse apprécier le mérite et la probité d'un citoyen pour l'élever ensuite aux postes plus éminents dont il est trouvé capable..... Voilà le moyen qu'avec peu de lois claires et simples, même avec peu de juges, la justice soit bien administrée, en laissant aux juges le *pouvoir de les interpréter et d'y suppléer au besoin par les lumières naturelles de la droiture et du bon sens*..... (*ib.*, t. v, p. 321).

J.-J. Rousseau étant foncièrement anarchique, il est logique qu'il inaugure la conception du « *bon juge* », de celui qui n'a jamais étudié la jurisprudence, ni pâli sur les Codes, mais dont les yeux sont sans cesse tournés vers le « *grand livre de la nature* » et qui n'écoute que les infaillibles mouvements de sa sensibilité. C'est pour restreindre le champ des fantaisies individuelles que les premiers législateurs avaient codifié des règles certaines, invariables, applicables à toutes les personnes et dans tous les cas. Rousseau rétablit l'omnipotence de l'arbitraire. Chaque juge tranchera les causes suivant son inspiration du moment, et, afin que les « mouvements de la nature » ne soient pas gênés ou faussés par les préjugés de corps, il n'y aura plus de corps, plus de magistrats, plus d'officiers, ou plutôt il n'y aura

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'un corps, le corps de la nation, un et indivisible, puisque la minorité est tenue d'abjurer son erreur et d'adhérer complètement au sentiment de la majorité. Tous les citoyens seront *magistrats* et *officiers*.

Pour bien établir la valeur de ces termes, nous donnons un court extrait d'un ouvrage anonyme contemporain de Rousseau, *Des corps politiques et de leurs gouvernements*. — Lyon, Pierre Duplain, 1764, in-12, 2 vol.

Pour peu que l'on réfléchisse au nombre infini des branches de la justice, soit publique, soit privée; à la multitude des détails dans lesquels elle doit se répandre, on concevra qu'elle exige une quantité de ministres pour énoncer les lois de la souveraineté, pour commander aux particuliers en conséquence de ces lois, et d'autres encore pour veiller plus immédiatement à leur exécution et en faire le rapport à ces premiers.

Il a été nécessaire de préposer à ces fonctions des personnes certaines que le public puisse reconnaître pour en être chargées et dont l'office est de faire circuler, si j'ose me servir de cette expression, la volonté souveraine; on a appelé leur état des charges, et on les connaît sous le nom d'officiers.

On doit donc entendre par officier *celui qui a une charge ordinaire, dont les devoirs et les attributs sont fixés par un édit.*

On compte deux espèces d'officiers; ceux qui ont le pouvoir de commander on les appelle magistrats et ceux à qui s'adressent les mandements des magistrats pour les faire exécuter, ils sont simples officiers.

Les uns et les autres sont personnes publiques. On

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

entend par ce terme, *tout citoyen dont le ministère est consacré au public, qui lui doit ses services et ses secours dans la sphère du devoir auquel il est préposé.* Il est juste par *reconnaissance* qu'il soit *considéré* par ce même public.

On ne doit pas dire cependant de toutes les personnes publiques qu'ils sont officiers. De ce nombre sont ceux qui possèdent certaines dignités ecclésiastiques. Ceux-ci sont établis pour les choses divines; les officiers pour les temporelles. Il en est de même des médecins, des professeurs, qui doivent leurs fonctions au public; ils sont au rang des personnes publiques et ne sont pas officiers.

Les offices sont perpétuels, et les officiers ne le sont pas toujours; on peut confier une administration pour un an, plus ou moins..... Dans la Démocratie fondée sur l'égalité, tout citoyen est d'un rang propre à faire un officier du premier ordre..... (t. II, p. 1-4, *pass.*).

Dans le système proposé par Michel Lepelletier Saint-Fargeau, *les instituteurs sont des officiers ou des personnes publiques et les pères de famille des magistrats ayant juridiction sur eux.*

Dans l'Etat démocratique, fondé sur l'égalité, tous sont magistrats et officiers. Administrer un certain nombre d'affaires n'est plus le privilège exclusif d'un groupe d'individus, s'y étant préparés par des études spéciales, s'y étant formés par une longue pratique, se distinguant par une certaine compétence et une certaine expérience.

Désormais tous sont propres à tout. Ou plutôt les citoyens étant supérieurs aux fonctionnaires, le premier citoyen venu en remontrera à un capi-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

taine blanchi dans les camps sur l'art de conduire les troupes et d'ordonner une bataille. A moins qu'il ne préfère enseigner aux ingénieurs comment on trace une route, ou on construit un pont; ou que, s'improvisant juge, il ne tranche les procès les plus délicats avec l'intrépidité d'un esprit à qui échappe la complexité des affaires et dont l'étude des textes juridiques n'a point altéré l'ingénuité; à moins enfin, que n'ayant jamais fait la classe, il ne trouve détestables toutes celles auxquelles il assiste, n'envoie à tort et à travers des réprimandes et des blâmes, n'ait sa méthode qu'il n'a jamais mise à l'épreuve, mais qu'il déclare excellente et qu'il impose. Si les résultats sont mauvais, ce ne sera pas sa faute à lui, l'homme de progrès, mais aux professionnels encroûtés dans leur routine, incapables de toute initiative intelligente et de tout effort désintéressé.

L'institution du jury nous permet de juger ce que cette conception a produit dans le domaine judiciaire. Des hommes sont pendant quelques jours enlevés à leurs familles et à leurs affaires, invités à rendre des verdicts pouvant entraîner la peine de mort. Sous le poids d'un devoir si lourd, quelques-uns fléchissent. Ils n'osent pas frapper; ils acquittent par faiblesse, et colorent de décevantes théories humanitaires l'impuissance dans laquelle ils se sont trouvés de remplir virilement la tâche que le législateur lui avait confiée. Mais, au lendemain d'un de ces acquittements mons-

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trueux qui semblent tantôt des défis jetés à la conscience universelle, tantôt des attentats contre l'ordre public, et la sécurité de la patrie, les jurés de qui émanent ces scandales rentreront paisiblement chez eux. Du malfaiteur qu'ils ont laissé partir indemne, ils diront : « Qu'il aille se faire pendre ailleurs. Après tout, ce ne sont pas mes affaires ». — Il se trompe, ce sont bien ses affaires. Il a été un juge prévaricateur. Mais il ne le sait point. Il n'y veut point songer. Il s'efforce de chasser de son esprit le souvenir de ces jours fastidieux.

Et cependant la démoralisation activée par de tels arrêts gagne de proche en proche. Les bons sont intimidés, les méchants sont rassurés. La cohorte louche et fangeuse de ceux que le romantisme a entourés d'une auréole poétique, et dont certains prétendus défenseurs des « *droits de l'homme* » se sont déclarés les défenseurs, les patrons et les apologistes, s'avance d'une marche plus assurée à l'assaut de la société. Les prostituées sont plus impudentes ; soutenues par des philanthropes imbéciles, les souteneurs s'arment contre l'autorité désarmée ; par le vol, le pillage, l'incendie, le meurtre, les adeptes de la société future préparent l'avènement de la justice intégrale.

Dans la cité idéale qu'on nous promet, il n'y aura ni professionnels, ni spécialistes. Le « *roulement* » présidera à la distribution des tâches. Chaque dimanche, on tirera au sort ce que chaque

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

citoyen devra faire tout le long de la semaine. Tel qui a été menuisier huit jours, deviendra pour huit jours boulanger, puis maçon, puis médecin, puis cuisinier, puis balayeur. Nos ministres, par la facilité avec laquelle ils gèrent successivement les départements les plus divers, nous enseignent hautement que, comme les marquis de Molière qui savaient tout sans avoir rien appris, les représentants du peuple, en qui résident toute lumière et toute vérité, sont, par la vertu même des suffrages qu'ils ont recueillis, investis de l'aptitude et de la capacité universelles.

Il en sera de même des cinquante-deux pères de famille, venant de semaine en semaine inspecter et administrer les établissements d'instruction. Mais quand on sait quelle discordance s'affirme pour l'ordinaire entre les jugements des inspecteurs professionnels, et comment il arrive fréquemment que l'un désapprouve ce dont son prédécesseur s'était déclaré satisfait, on peut se demander quel sera le désarroi des instituteurs recevant tant de directions, mal coordonnées entre elles. Il a été écrit qu'on ne peut servir deux maîtres. Etre subordonné à cinquante-deux, c'est n'être subordonné à personne, car l'instituteur ne manquera pas de les opposer l'un à l'autre, de triompher de leurs divergences, et de n'en faire qu'à sa tête, ce en quoi la plupart du temps, il fera très bien.

Un autre passage de Rousseau, extrait des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Considérations sur le gouvernement de Pologne et sur sa réformation projetée en avril 1772 », semble également avoir inspiré les législateurs de la Révolution française.

CHAP. IV. — *Education.* — C'est ici l'article important. C'est *l'éducation qui doit donner aux âmes la forme nationale, et diriger tellement leurs opinions et leurs goûts, qu'elles soient patriotes par inclination, par passion, par nécessité.* Un enfant, en ouvrant les yeux doit voir la patrie, et jusqu'à la mort ne doit plus voir qu'elle. Tout vrai républicain suça avec le lait de sa mère, l'amour de sa patrie, c'est-à-dire des lois et de la liberté. Cet amour fait toute son existence; il ne voit que la patrie, il ne vit que pour elle; sitôt qu'il est seul, il est nul; sitôt qu'il n'a plus de patrie, il n'est plus, et s'il n'est pas mort, il est pis.

L'éducation nationale n'appartient qu'aux hommes libres. Il n'y a qu'eux qui aient une existence commune et qui soient vraiment liés par la loi. Un Français, un Anglais, un Espagnol, un Italien, un Russe, sont tous à peu près le même homme; il sort du collège déjà tout façonné pour la licence, c'est-à-dire pour la servitude. A vingt ans, un Polonais ne doit pas être un autre homme; il doit être un Polonais. Je veux qu'en apprenant à lire, il lise des choses de son pays, qu'à dix ans, il en connaisse *toutes* les productions, à douze *toutes* les provinces, *tous* les chemins, *toutes* les villes, qu'à quinze, il en sache *toute* l'histoire, à seize, *toutes* les lois, qu'il n'y ait pas eu dans toute la Pologne une belle action ni un homme illustre dont il n'ait la mémoire et le cœur plein, et dont il ne puisse rendre compte à l'instant (*ib.*, t. v, p. 269-270).

Rousseau dans cet *Essai* a beau s'efforcer de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

concilier la théorie et la pratique, de tracer pour la Pologne un plan de gouvernement applicable. Son esprit autoritaire, absolu et chimérique l'emporte. Car son élève si bien instruit de géographie, sachant sur *le bout du doigt son Plutarque polonais*, n'ignorant ni un article des Codes, ni un fait historique, ni une production du sol, aura certainement une mémoire singulièrement chargée. Mais ignorant tout des pays étrangers, il a beau *savoir tout* du sien, en réalité il est incapable de le connaître si peu que ce soit, puisqu'il est hors d'état d'établir des comparaisons instructives et de se rendre un compte exact de la place que son pays tient dans le vaste univers. Pour l'instituteur qui doit donner cet enseignement, ce ne doit être ni un ecclésiastique, ni un congréganiste, ni un professeur professionnel.

On peut juger par là que ce ne sont pas les études ordinaires, dirigées par des étrangers et des prêtres, que je voudrais faire suivre aux enfants. La loi doit régler la matière, l'ordre et la forme de leurs études. Ils ne doivent avoir pour instituteurs que des Polonais, tous mariés, s'il est possible, tous distingués par leurs mœurs, par leur probité, par leur bon sens, par leurs lumières, et *tous destinés à des emplois, non plus importants ni plus honorables, car cela n'est pas possible, mais moins pénibles et plus éclatants, lorsqu'au bout d'un certain nombre d'années ils auront bien rempli celui-là. Gardez-vous surtout de faire un métier de l'état de pédagogue. Tout homme public en Pologne ne doit avoir d'autre état permanent que celui de citoyen.* Tous les postes qu'il remplit, et sur-

tout ceux qui sont importants, comme celui-ci, ne doivent être considérés que comme des places d'épreuve et des degrés pour monter plus haut après l'avoir mérité (*ib.*, t. v, p. 270).

En attendant qu'ils parviennent aux plus hautes dignités, pour les y préparer et les en rendre dignes, les membres de l'enseignement sont placés sous la surveillance immédiate d'une police spéciale.

Quelque forme qu'on donne à l'éducation publique, dont je n'entreprends pas ici le détail, il convient d'établir *un collège de magistrats du premier rang qui en ait la suprême administration et qui nomme, révoque et change à sa volonté tant les principaux et chefs des collèges, lesquels seront eux-mêmes, comme je l'ai déjà dit, des candidats pour les hautes magistratures, que les maîtres des exercices, dont on aura soin d'exciter ainsi le zèle et la vigilance par des places plus élevées, qui leur seront ouvertes ou fermées selon la manière dont ils auront rempli celles-là* (*ib.*, t. v, p. 273).

Rousseau recommande l'octroi de « *bourses de mérite* », mais il les attribue aux services rendus par les parents et non aux capacités montrées par les enfants, ce qui est, à mon sens, une erreur, car les bourses de mérite se justifient par l'intention de fournir à l'Etat des citoyens utiles. Un père de famille s'est distingué dans les emplois qu'il a remplis. Qu'on lui accorde à lui personnellement toutes les gratifications qu'il a méritées. Mais c'est lui rendre un très mauvais service, gaspiller en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pure perte les deniers de l'Etat, et en priver maladroitement ceux qui seraient capables d'en profiter, que d'entretenir aux frais du public un enfant dépourvu d'intelligence, qui est foncièrement incapable d'acquérir les connaissances qu'on cherche à lui communiquer, et que l'on prépare à devenir plus tard un déclassé.

Je n'aime point ces distinctions de collèges et d'académies, qui font que la noblesse riche et la noblesse pauvre sont élevées différemment et séparément. *Tous étant égaux par la constitution de l'Etat doivent être élevés ensemble et de la même manière; et si l'on ne peut établir une éducation publique tout à fait gratuite, il faut du moins la mettre à un prix que les pauvres puissent payer.*

Ne pourrait-on pas *fonder dans chaque collège un certain nombre de places purement gratuites, c'est-à-dire aux frais de l'Etat, et qu'on appelle en France des bourses ?* Ces places, données aux enfants des pauvres gentilshommes, qui auraient bien mérité de la patrie, non comme une aumône, mais comme une récompense des bons services des pères, deviendraient à ce titre honorables, et pourraient produire un double avantage qui ne serait pas à négliger. Il faudrait pour cela que la nomination n'en fût pas arbitraire, mais se fît par une espèce de jugement..... Ceux qui rempliraient ces places seraient appelés enfants de l'Etat et distingués par quelque marque honorable qui donnerait la préséance sur les autres enfants de leur âge, sans excepter ceux des grands (*ib.*, t. v, p. 270-271).

J.-J. Rousseau oublie un peu ici son culte rigoureux de l'égalité. Il veut que des enfants portent

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

des distinctions apparentes, commémorant les services rendus par leurs parents. On admettrait des signes marquants qu'ils se sont bien acquittés de leurs devoirs d'écoliers, mais quelle dérision si un paresseux indiscipliné, le rebut de la classe, est proposé à l'attention publique, parce que son père a bien servi l'Etat. Nous rentrons dans le système des honneurs transmis par l'héritage et non conquis par le mérite personnel. Et l'on ne voit pas bien pourquoi les *grands* dont les ancêtres se sont autrefois illustrés sont sacrifiés à des *grands* de plus fraîche date, à des parvenus du civisme et du patriotisme.

J.-J. Rousseau abandonne à la famille, si elle désire s'en charger, une certaine part de l'instruction, qui, pour lui, est chose de faible utilité, parfois même tout à fait pernicieuse. Mais il revendique pour l'Etat le seul enseignement auquel il attribue une réelle valeur éducative, celui de la gymnastique. Moins un enfant aura suivi de classes, mieux cela vaudra. En revanche les récréations, et surtout les jeux de plein air ont une importance fondamentale.

Dans tous les collèges, il faut établir un gymnase ou lieu d'exercices corporels pour les enfants. Cet article si négligé est, selon moi, la partie la plus importante de l'éducation, non seulement pour former des tempéraments robustes et sains, mais encore plus pour l'objet moral, qu'on néglige ou qu'on ne remplit que par un tas de préceptes pédantesques et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vains qui sont autant de paroles perdues. Je ne redirai jamais assez que la bonne éducation doit être négative.....

Les parents qui préfèreront l'éducation domestique et feront élever leurs enfants sous leurs yeux, doivent cependant les envoyer à ces exercices. Leur instruction peut être domestique et particulière, mais leurs jeux doivent toujours être publics et communs à tous; car il ne s'agit pas seulement ici de les occuper, de leur former une constitution robuste, de les rendre agiles et découplés, mais de les accoutumer de bonne heure à la règle, à l'égalité, à la fraternité, aux concurrences, à vivre sous les yeux de leurs concitoyens, et à désirer l'approbation publique.

Pour cela, il ne faut pas que les prix et récompenses des vainqueurs soient distribués arbitrairement par les maîtres des exercices, ni par les chefs des collèges, mais par acclamation et au jugement des spectateurs; et l'on peut compter que ces jugements seront toujours justes, surtout si l'on a soin de rendre ces jeux attirants pour le public, en *les ordonnant avec un peu d'appareil, et de façon qu'ils fassent spectacle.* Alors il est à présumer que tous les honnêtes gens et tous les bons patriotes se feront un devoir et un plaisir d'y assister (*ib.*, p. 271-273).

On a mille fois très durement repris les jésuites à l'occasion des comédies et des tragédies qu'ils faisaient représenter par leurs élèves. On les a accusés de former des *histrions,* nous dirions aujourd'hui des *cabotins.* Mais J.-J. Rousseau ne forme-t il pas des *athlètes?* L'auteur du *Devin du village* veut mal de mort au théâtre. Il lui décoche des invectives inspirées par le traité de Nicole

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur la comédie, que M. de Conzié lui avait prêté et qu'il avait lu et relu aux Charmettes. Une forte dose de rigorisme janséniste se mêle au puritanisme huguenot du citoyen de Genève et à la misanthropie du timide, besoigneux et maladif compagnon de Thérèse. Elle lui dicte non seulement la *Lettre à d'Alembert*, mais des boutades dans ce goût :

> Si [les modernes] ont des lois, c'est uniquement pour leur apprendre à bien obéir à leurs maîtres, à ne pas voler dans les poches et à donner beaucoup d'argent aux fripons publics. S'ils ont des usages, c'est pour savoir amuser l'oisiveté des femmes galantes, et promener la leur avec grâce. S'ils s'assemblent, c'est dans des temples, pour un culte qui n'a rien de national, qui ne rappelle en rien la patrie; c'est dans des salles bien fermées et à prix d'argent, pour voir sur des théâtres efféminés, dissolus, où l'on ne sait parler que d'amour, déclamer des histrions, minauder des prostituées, et pour y prendre des leçons de corruption, les seules qui profitent de toutes celles qu'on fait semblant d'y donner; c'est dans des fêtes où le peuple, toujours méprisé, est toujours sans influence, où le blâme et l'approbation publique ne produisent rien; c'est dans des cohues licencieuses, pour s'y faire des liaisons secrètes, pour y chercher les plaisirs qui séparent, isolent le plus les hommes, et qui relâchent le plus les cœurs. Sont-ce là des stimulants pour le patriotisme ? (*ib.*, p. 257-258.)

Abattons donc les temples et les théâtres, et construisons des cirques.

Il faut abolir, même à la cour, à cause de l'exem-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ple, les amusements ordinaires des cours, le jeu, les théâtres, comédie, opéra, tout ce qui efféminе les hommes, tout ce qui les distrait, les isole, leur fait oublier leur patrie et leur devoir..... Beaucoup de spectacles en plein air..... où, dans certaines occasions, la jeune noblesse fasse preuve de force et d'adresse. Les combats des taureaux n'ont pas peu contribué à maintenir une certaine vigueur chez la nation espagnole. Ces cirques où s'exerçait jadis la noblesse doivent être rétablis, et on en devrait faire pour elle des théâtres d'honneur et d'émulation (*ib.*, p. 263-264).

Un jeune élève qui récite avec intelligence et chaleur une des saines et généreuses tirades de l'*Horace* du grand Corneille perd son temps dans un divertissement immoral. Mais celui qui exécute de lestes cabrioles ou envoie décemment un coup de pied dans une balle de cuir promet à la patrie un citoyen vertueux.

En attendant que la jeunesse se perfectionne et s'épure par toute la variété de ce qu'on appelle aujourd'hui les sports, J.-J. Rousseau lui recommande un jeu fort propre à la préparer à l'accomplissement de ses devoirs civiques.

A Berne, il y a un exercice bien singulier pour les jeunes patriciens qui sortent du collège. C'est ce qu'on appelle *l'Etat extérieur*. C'est une copie en petit de tout ce qui compose le gouvernement de la République. Un sénat, des avoyers, des officiers, des huissiers, des orateurs, des causes, des jugements, des solennités. *L'Etat extérieur* a même un petit gouvernement et quelques rentes ; et cette institution, autorisée

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

et protégée par le souverain, est la pépinière des hommes d'Etat qui dirigeront un jour les affaires publiques dans les mêmes emplois qu'ils n'exercent d'abord que par jeu (p. 273).

Il faut remarquer d'abord dans le dernier exemple choisi par Rousseau, comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres, que d'un modèle exceptionnel il veut tirer une application générale. Les membres du Sénat en miniature de Berne sont âgés de dix-sept à dix-huit ans, puisque leurs études sont terminées, et même de vingt ou vingt-un ans, s'ils sortent, comme il est probable, de l'Ecole de droit. Ils sont patriciens et quelques rentes sont affectées à assurer le fonctionnement de l'institution, qui, en somme, se rapproche des « conférences » d'avocat et des « parlottes » plus ou moins fréquentées qu'on trouve dans les villes de facultés. Ceux qui suivent assiduement ces réunions et qui prennent part aux délibérations se perfectionnent excellemment dans l'art si utile de parler pour ne rien dire. Discutant des affaires fictives, prenant des décisions qui ne sont pas suivies d'effet, émettant des votes qui n'entraîneront aucune conséquence, ils acquièrent cette indifférence pour les réalités et les responsabilités qui permet d'acquérir dans les assemblées une situation prépondérante. Car ils ne se soucient que d'échafauder de spécieux systèmes, d'aiguiser des épigrammes, d'arrondir des périodes, de lancer des formules.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

J.-J. Rousseau souhaiterait que cette virtuosité ne fût point l'apanage d'une classe privilégiée. Tous les bambins de France élaborant des lois, remaniant les systèmes d'impôts, ouvrant les frontières ou les fermant par des tarifs douaniers, couvrant le pays de chemins de fer et de canaux, affermissant la paix ou déchaînant la guerre, quel noble et réconfortant spectacle pour un philosophe, pour un patriote, pour un ami de l'humanité. Quand les gamins seraient las de jouer aux quilles, ils s'amuseraient à bousculer des ministères. Nous avons eu les bataillons scolaires. On les a regardés d'abord avec un attendrissement enthousiaste ; puis on leur a trouvé mille défauts ; ce n'était pas la préparation à la guerre ; c'en était la caricature décevante et la menteuse parodie. Dans quel ridicule ne s'abîmeraient pas tout de suite les *parlements scolaires*. Tous les enfants aiment à jouer au soldat, mais un de leurs divertissements favoris est de jouer aux gendarmes et aux voleurs. Le rôle du voleur est le plus envié ; le gendarme est un personnage sacrifié. Il représente l'autorité ; le bandit incarne la révolte ; la jeunesse est spontanément anarchique, sans même avoir lu Schiller ou V. Hugo. On naît *romantique ;* aussi cette forme de littérature se rencontre-t-elle dans l'enfance et dans la décrépitude des sociétés. Le classicisme ne s'épanouit que dans la saine et vigoureuse maturité des individus et des peuples.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

XV.

Gymnastique et fêtes. — Instruction publique. Assistance publique.

Que les enfants soient donc gymnastes, athlètes, conseillers d'état, pour les disciples de Rousseau, ce n'est point encore assez. Michel Lepelletier veut encore faire d'eux, non seulement de petits artisans, gagnant par leur travail de quoi subvenir à leurs besoins, mais encore des infirmiers, des gardes-malades, donnant aux vieillards tous les soins que réclame leur état. Ayant enlevé du milieu familial le premier et le dernier âge, il les réunit l'un et l'autre dans des établissements mixtes, écoles-asiles, et il confond dans un même service l'instruction publique et l'assistance publique. A la *taxe des enfants*, il ajoute la *taxe des pauvres*.

Ce mot de taxe des pauvres me fait concevoir une pensée à laquelle je crois quelque moralité.

Nous regardons comme une dette de la société l'obligation de nourrir les vieillards et les infirmes hors d'état de gagner leur vie. Déjà vous en avez reconnu le principe, et vous vous occupez des moyens d'exécution. Pourquoi élever dispendieusement de nouveaux édifices ? Formons une réunion doublement

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

utile; je voudrais que les vieillards à la charge des communes d'un canton trouvassent leur asile dans une partie des établissements destinés à l'instruction publique.

Là, presque sans frais, ils recevraient les assistances journalières qui leur sont nécessaires; les enfants les plus âgés et les plus forts seraient successivement employés à l'honneur de les servir.

Quelle utile institution ! Quelle leçon vivante des devoirs sociaux !

Il me semble qu'il existe quelque chose de touchant et de religieux dans le rapprochement du premier et du dernier âge, de l'infirmité caduque et de la vigueur de l'enfance.

Ainsi le saint respect pour la vieillesse, la compassion pour le malheur, la bienfaisante humanité pénètreront dans l'âme de nos élèves avec leurs premières sensations, s'y graveront profondément. Leurs habitudes mêmes deviendront en eux des vertus (Lallement, t. XIII, p. 341-342).

A voir tout ce que Michel Lepelletier exige des enfants, tout ce qu'il en attend, on est tenté de s'écrier, en parodiant le mot de Figaro : « Aux qualités qu'on exige d'un enfant, combien peu d'hommes seraient capables de revivre leur dixième année. » Mais, sans s'inquiéter du détail de l'application de ses doctrines, il termine dans un élan d'enthousiasme :

Ainsi, depuis cinq ans jusqu'à douze, c'est-à-dire dans cette portion de la vie si décisive pour donner à l'être physique et moral la modification, l'impression, l'habitude qu'il conservera toujours, tout ce qui doit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

composer la République sera jeté dans un moule républicain.

Là, traités tous également, nourris également, l'égalité sera pour les jeunes élèves non une spécieuse théorie, mais une pratique continuellement effective.

Ainsi se formera une race renouvelée, forte, laborieuse, réglée, disciplinée, et qu'une barrière impénétrable aura séparée du contact impur des préjugés de notre espèce vieillie.

Ainsi réunis tous ensemble, tous indépendants du besoin par la munificence nationale, la même instruction, les mêmes connaissances leur seront données à tous également, et les circonstances particulières de l'éloignement du domicile, de l'indigence des parents ne rendront illusoire pour aucun le bienfait de la patrie.

Ainsi la pauvreté est secourue dans ce qui lui manque; ainsi la richesse est dépouillée d'une portion de son superflu, et sans crise ni convulsion, ces deux maladies du corps politique s'atténuent insensiblement.

Celui qui traçait un plan si vaste et si nouveau d'instruction nationale et d'assistance publique, qui ne prévoyait point d'obstacle à son exécution et en saluait par avance la réalisation prochaine, Louis-Michel Lepelletier, comte de Saint-Fargeau, était né à Paris en 1760. Sa famille, alliée à celle des Lamoignon, occupait un rang très distingué dans la noblesse de robe. Son père avait combattu énergiquement les projets du ministre Maupeou, qui disait à Louis XV : « Faites tomber la tête du président de Saint-Fargeau et je réponds du reste ». Le roi ne céda

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas à ce conseil violent. Le président fut seulement exilé en Auvergne.

Louis-Michel Lepelletier était âgé de dix-neuf ans quand il perdit son père. Ecolier singulièrement précoce, il avait, à l'âge de neuf ans, écrit une vie d'Epaminondas. Disposant d'une fortune immense (600,000 livres de rente), passionné pour l'étude, il avait réuni une magnifique bibliothèque. Il s'adonnait particulièrement aux études historiques, et, comme Montesquieu, il cherchait à pénétrer l'esprit des lois. Mais il ne vivait point exclusivement au milieu de ses livres. Il remplissait les fonctions d'avocat général au Parlement de Paris, et à l'âge de vingt-cinq ans, celles de président à mortier à la même cour. A l'âge de vingt-neuf ans, il était élu député de la noblesse aux Etats généraux, et montrait d'abord peu de sympathie pour le mouvement révolutionnaire. Le 6 mai 1789, il était admis dans la Chambre de la noblesse, et joignait ses votes à ceux de la majorité de ses collègues, très attachée à défendre les prérogatives de la monarchie. Le 27 juin 1789, la noblesse reçut du roi l'ordre formel de se réunir au Tiers-Etat. Elle s'y conforma. Seuls de cet ordre, Lepelletier et le comte de Mirepoix refusèrent d'obéir. Les 3, 9 et 11 juillet, il assista encore aux séances particulières de la noblesse et signa la protestation qui fut formulée contre toutes les décisions prises depuis l'ouverture des Etats.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais le 13 juillet, il changea brusquement d'attitude. Fut-il gagné par les sollicitations des intrigants dont le duc d'Orléans était le chef occulte? Fut-il intimidé par l'effervescence qui se manifestait dans Paris et qui devait aboutir, le 14, à la prise de la Bastille? Il réclama le rappel de Necker, dont le renvoi avait été connu dans la soirée du 12, et s'écria : « Représentons le peuple, si nous ne voulons pas qu'il se représente lui-même ».

Il s'efforça dès lors à représenter le peuple. Cet homme, jeune, cultivé, riche, élégant, ami des plaisirs, d'une politesse et d'une courtoisie achevées, s'appliqua à flatter et à caresser les passions du vulgaire. Bien avant la nuit du 4 août, il donna l'exemple du sacrifice en renonçant à ses titres de noblesse et à ses droits seigneuriaux. Il ne disait jamais les pauvres, mais « nos frères indigents ». Il continuait d'ailleurs de professer le respect le plus absolu pour le roi, et le 24 août, il faisait adopter une adresse de compliments à Louis XVI. En même temps, il présentait deux motions qui furent repoussées. Dans l'une, déposée en septembre, il proposait que le mandat des assemblées nationales fût limité à une année. Dans l'autre, il demandait la création d'un nouveau pouvoir à qui incomberait le soin de résoudre les difficultés politiques qui pourraient surgir. Par-là, il tendait à réduire l'importance de l'assemblée, puisqu'il restreignait

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

la durée de ses pouvoirs et qu'il en limitait l'étendue.

Au mois de janvier 1790, il devint membre du comité de jurisprudence criminelle. Il y travailla beaucoup, tâchant de faire passer dans les lois les principes de moindre répression que Beccaria avait mis à la mode. Le 7 avril et le 23 mai 1791, il soutint le projet de code pénal que ses collègues et lui avaient élaboré. Il voulait que la peine de mort fût abolie pour les crimes de droit commun et commuée en vingt-quatre ans de cachot. Il remplaçait par les travaux publics la peine des galères, à qui il reprochait d'être infamante. Mais, en matière politique, il édictait les supplices les plus rigoureux. Ceux qui tenteraient de dissoudre une simple assemblée primaire devaient être punis de quinze ans de fers. La peine de mort devait être réservée pour les adversaires politiques. « Elle doit, disait-il, être abolie pour tous, hors pour les chefs de parti, dont on ne peut prolonger la vie, sans conserver un germe dangereux de dissensions et de maux ».

Dans son traité des *Délits et des peines*, publié à Parme, en Italie, sans nom d'auteur, en 1764, l'abbé Beccaria avait écrit :

Convaincu que cette multiplicité de supplices n'a jamais rendu les hommes meilleurs, j'ai voulu examiner si la peine de mort est véritablement utile et juste dans un gouvernement bien organisé. Quel peut donc être ce droit que s'attribuent les hommes

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'égorger leur semblable ? Ce n'est certainement pas ce droit d'où émanent la souveraineté et les lois. Elles ne sont que la somme des portions de la liberté individuelle des citoyens. Chacun d'eux n'a déposé que la moindre portion possible; elles représentent la volonté générale, qui est la réunion des volontés particulières. Or, qui a jamais eu la pensée de donner aux autres le droit de le tuer ?....

La peine de mort n'est et ne peut pas être un droit. Ce n'est donc qu'une guerre déclarée à un citoyen par la nation, qui juge utile et nécessaire la destruction de son être; mais si je prouve que la peine de mort n'est ni utile, ni nécessaire, j'aurai fait triompher la cause de l'humanité.

La mort d'un citoyen ne peut être présumée nécessaire que pour deux motifs : Le premier, lorsque, privé de sa liberté, il conserve encore des relations et une influence qui peuvent compromettre la sûreté de la nation; quand le seul fait de son existence peut causer une révolution subversive de la forme du gouvernement établi.

La mort d'un citoyen quelconque peut donc devenir nécessaire quand une nation recouvre ou perd sa liberté, ou dans les temps d'anarchie, lorsque les abus usurpent la place des lois. Mais lorsque rien ne trouble le règne des lois, que la forme du gouvernement réunit les vœux de la nation, qu'elle est bien protégée contre les attaques du dehors, et qu'au dedans elle se maintient par une force bien organisée et par l'opinion, plus puissante encore que la force, que l'autorité est remise dans les mains au véritable souverain, que la richesse peut acquérir des jouissances et non du pouvoir, je ne vois aucune nécessité de faire périr un citoyen, si sa mort n'est point l'unique moyen d'empêcher les autres de commettre des délits.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est ce deuxième motif par lequel on prétend justifier la nécessité de la peine de mort. La crainte du dernier supplice n'a jamais empêché les hommes déterminés d'offenser la société. L'expérience de vingt siècles l'a prouvé.

.......Les esprits sont moins frappés de la rigueur des peines que de leur durée, parce que notre sensibilité est plus facilement et plus profondément émue par des impressions faibles, mais prolongées, que par un mouvement violent, mais momentané..... Le frein le plus puissant contre les délits n'est pas le terrible et rapide spectacle de la mort d'un scélérat, mais le tableau hideux et permanent d'un homme déshérité de sa liberté, descendu au rang des bêtes de somme, et condamné à expier par de longues et pénibles fatigues ses outrages envers la société.

(Beccaria, *Des délits et des peines*, trad. par P.-J.-S. Dufey (de l'Yonne), avocat. — P. Dalibon, 1821, in-8°, p. 71-74, *pass.*).

Dans son commentaire sur le livre des *Délits et des peines* (par. x), Voltaire indique spirituellement le parti qu'une société, experte à utiliser les déchets et les restes, peut retirer de l'exploitation judicieuse des condamnés.

On a dit, il y a longtemps, qu'un homme pendu n'est bon à rien, et que les supplices inventés pour le bien de la société doivent être utiles à cette société. Il est évident que vingt voleurs vigoureux, condamnés à travailler aux ouvrages publics toute leur vie, servent l'Etat par leur supplice, et que leur mort ne fait de bien qu'au bourreau que l'on paie pour tuer les hommes en public.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rarement les voleurs sont-ils punis de mort en Angleterre; on les transporte dans les colonies.

(*Ib.*, p. 213. — Volt., Œuv. compl. Paris, Antoine-Augustin Renouard, 1825, in-4°, t. xxvi, p. 273.)

C'est que les Anglais, peuple de nerfs robustes et de raison saine, osent imposer le *hard-labour*. Ils ne mollissent pas, ils ne tombent pas en pamoison, ils ne prennent pas de crises d'épilepsie ; ils ne se répandent pas en protestations véhémentes à la pensée qu'un geôlier inhumain ose faire à un sympathique assassin une peine même légèré. Si les criminels choyés, dorlotés, entourés de soins, comblés de prévenances, logés dans de fastueux palais, ou relégués dans de pittoresques et plantureuses villégiatures sont entourés de plus de bien-être que les travailleurs des villes et des champs, et vieillissent dans une sorte de prytanée national, une maison de retraite pour malfaiteurs honoraires, une telle perspective est incapable d'exercer la moindre crainte salutaire. Bien loin de décourager les vocations hésitantes des apprentis du vol et de l'assassinat, elle ne peut que les stimuler. Elle leur montre une carrière de tout repos, et, sur le tard, mieux que le pain des vieux jours, une aisance honorable où, libres de tout souci, affranchis de tout besoin, ils seront hébergés par « la princesse », servis par des fonctionnaires (1).

(1) Cf.— Sur cette question, abbé de Mably, *De la législation ou principes des lois*. — Œuv. compl. Lyon, veuve Delamollière et Falque, 1796, in-8°, t. ix, p. 275 sq.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Beccaria et Lepelletier nous semblent suivre les directions de J.-J. Rousseau.

Rousseau investit l'Etat d'une personnalité souveraine et, en quelque sorte, mystique. Il lui confère à la fois l'autorité civile et l'autorité religieuse. Pour supprimer toute possibilité de conflit entre l'Etat et l'Eglise, il fait de l'Etat une Eglise, mettant le glaive au service de sa propre infaillibilité. Les dogmes de cette Eglise sont promulgués par le corps électoral.

La volonté constante de tous les membres de l'Etat est la volonté générale. C'est par elle qu'ils sont citoyens libres. Quand on propose une loi dans l'assemblée du peuple, ce qu'on leur demande, ce n'est pas précisément s'ils approuvent la proposition ou s'ils la rejettent, mais si elle est conforme ou non à la volonté générale qui est la leur. Chacun, en donnant son suffrage, dit son avis là-dessus, et du calcul des voix se tire la déclaration de la volonté générale. Quand donc l'avis contraire au mien l'emporte, cela ne prouve autre chose, sinon que je m'étais trompé, et que ce que j'estimais être la volonté générale ne l'était pas (J.-J. Rousseau, édition Desoer, 1822, pet. in-12, t. v, p. 253-254).

La vérité suprême est déclarée par la moitié plus un des votants. Ce qui sort des urnes devient article de foi. La majorité est, de toute façon, souveraine maîtresse de la minorité.

Comme la nature donne à chaque homme un pouvoir absolu sur tous ses membres, le pacte social donne au corps politique un pouvoir absolu sur tous les siens (*ib.*, p. 143).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'individu n'a plus de vie, ni intérieure, ni extérieure, qui lui soit personnelle. Tout l'effort du législateur tend à entraver ou à briser son autonomie morale.

Celui qui ose entreprendre d'instituer un peuple doit se sentir en état *de changer, pour ainsi dire, la nature humaine, de transformer chaque individu qui, par lui-même, est un tout parfait et solitaire en partie d'un plus grand tout dont cet individu reçoive en quelque sorte sa vie et son être*, d'altérer la constitution de l'homme pour la renforcer, de substituer une existence partielle et morale à l'existence physique et indépendante que nous avons tous reçue de la nature.

Il faut, en un mot, qu'il ôte à l'homme ses forces propres, pour lui en donner qui lui soient étrangères et dont il ne puisse faire usage sans le secours d'autrui (*ib.*, p. 158. — Muss.-Path. — Paris, P. Dupont, 1823, in-8°, t. v, p. 109).

L'*individualisme* de Rousseau procède donc de son *collectivisme* et se répercute sur toute sa théorie des délits et des peines. Il n'y a aucun mal à attenter à la propriété d'autrui, car « le droit de propriété n'est que de convention et d'institution humaine » (1), et cette fiction inique par laquelle fut détruite l'égalité primitive a plongé l'humanité dans un abîme de maux.

C'est ainsi que les plus puissants ou les plus misérables se faisant de leurs forces ou de leurs be-

(1) Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes (Œuv. compl., éd. V.-D. Musset-Pathay, 1823, t. 1er, page 303).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

soins une sorte de droit au bien d'autrui, équivalant, selon eux, à celui de propriété, l'égalité rompue fut suivie du plus affreux désordre; c'est ainsi que les usurpations des riches, les brigandages des pauvres, les passions effrénées de tous, étouffant la pitié naturelle et la voix encore faible de la justice, rendirent les hommes avares, ambitieux et méchants. *Il s'élevait entre le droit du plus fort et le droit du premier occupant un conflit perpétuel qui ne se terminait que par des combats et des meurtres.* La société naissante fit place au plus horrible état de guerre; le genre humain avili et désolé, ne pouvant plus retourner sur ses pas, ni renoncer aux acquisitions malheureuses qu'il avait faites et ne travaillant qu'à sa honte, par l'abus des facultés qui l'honorent, se mit lui-même à la veille de sa ruine.
(*Ib.*, t. 1er, p. 289-290.)

Si la propriété est une violation de l'état de nature, que sera la famille? Dans le chaos de contradictions qui partagent l'âme tourmentée de Rousseau, il est ici plus difficile de discerner la doctrine du citoyen de Genève. Théoriquement, il multiplie les hommages enthousiastes à la pudeur, à l'innocence, à la pureté virginale, à la fidélité conjugale. Mais, dans la pratique, il raconte avec un cynisme si intrépide les plus scandaleuses aventures; il entoure d'une telle sympathie, il couronne d'une telle auréole les filles perdues et les épouses adultères, qu'il semble se faire implicitement sinon le panégyriste, tout au moins l'apologiste du dévergondage et de la trahison.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Si l'homme n'a sur les choses aucun droit qui lui permette d'en revendiquer la jouissance exclusive et stable, quelle arrogance intolérable montre-t-il lorsqu'il se prétend maître d'une autre personne, d'une créature libre, intelligente, sensible et volontaire, comme il est lui-même. Le lien conjugal ne doit garantir aucun privilège. L'époux ne doit tenir sa femme que d'elle-même. Celle qui a pu se donner demeure toujours maîtresse de se reprendre. Qu'elle se donne ou qu'elle se reprenne, il faut bénir sa sainte volonté, car la passion légitime tous les actes qu'elle détermine.

Une jeune fille ne dépend point de son père. La vertueuse Julie est éprise de son précepteur, le vertueux Saint-Preux. Le père de Julie refuse son consentement à un mariage dans lequel ne se trouvent point les convenances de la naissance et de la fortune. Ne pouvant appartenir légalement à celui qu'elle aime, la vertueuse Julie lui appartient clandestinement. Elle le reçoit la nuit dans sa chambre de jeune fille. Elle conçoit de lui un enfant, qui ne vient pas à terme et qui meurt. Sur quoi, cette Agnès, déniaisée, qui en somme a eu moins d'aventures que la fiancée du roi de Garbes ou que Cunégonde, éloigne Saint-Preux et, pour donner satisfaction à l'auteur de ses jours, consent à épouser M. de Wolmar. Après de longues hésitations, elle raconte à son mari le secret de sa première liaison. M. de Wolmar l'en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

estime davantage, et pour qu'elle soit moins mélancolique, il l'engage à faire revenir Saint-Preux. Voilà nos gens réunis, et un charmant petit ménage où Saint-Preux est très discret, Julie très réservée et M. de Wolmar très heureux, le plus heureux des trois.

Un mari doit d'abord conquérir sa femme. Mais, parce qu'il s'est fait aimer d'elle et qu'il l'a épousée, il ne doit pas se considérer comme son seigneur et maître. Il doit la conquérir encore et la conquérir toujours. Il doit, par une cour continuelle et sans relâche, mériter qu'elle lui conserve ses bonnes grâces. S'il faiblit, s'il a des distractions, il ne peut s'en prendre qu'à lui des disgrâces dont il ne manquera pas d'être atteint. Le mari trompé n'a qu'un droit sur l'épouse infidèle : lui pardonner, la plaindre, l'admirer, la béatifier ; se condamner lui-même et proclamer son indignité personnelle.

Emile a reçu l'éducation la plus parfaite qui se puisse concevoir. Toutes ses facultés intellectuelles et sensibles ont été mises en pleine valeur. On lui a donné pour épouse une femme, Sophie, dont la formation est le chef-d'œuvre de la pédagogie la plus rationnelle. Or ce mari modèle apprend de la bouche même de cette femme modèle qu'elle l'a trompé, et qu'elle est sur le point de mettre au monde un enfant dont il n'est pas le père. Ayant entendu cet aveu, Emile se met à raisonner sur l'accident inopiné dont il se trouve

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

victime. Et tout de suite il prend plaisir à plaider pour la coupable les circonstances atténuantes et à se proclamer lui-même coupable.

Mes premières réflexions sur elle furent amères. Si l'infidélité d'une femme ordinaire est un crime, quel nom faut-il donner à la sienne ? Les âmes viles ne s'abaissent point en faisant des bassesses ; elles restent dans leur état; il n'y a point pour elles d'ignominie, parce qu'il n'y a point d'élévation. Les adultères des femmes du monde ne sont que des galanteries; mais Sophie adultère est le plus odieux de tous les monstres; la distance de ce qu'elle est à ce qu'elle fut est immense; non, il n'y a point d'abaissement, point de crime pareil au sien.

Mais moi, reprenais-je, moi, qui l'en accuse et qui n'en ai que trop le droit, puisque c'est à moi que l'ingrate a donné la mort, de quel droit osé-je la juger si sévèrement, avant de m'être jugé moi-même, avant de savoir ce que je dois me reprocher de ses torts ? Tu l'accuses de n'être plus la même ! O Emile ! et toi, n'as-tu point changé ?.......... C'est ton refroidissement, ton oubli, ton indifférence qui t'ont arraché de son cœur. Il ne faut point cesser d'être aimable quand on veut être toujours aimé..... Il fallait ne point la négliger, et jamais elle ne t'eut trahi......

O Emile ! tu l'as perdue; tu dois te haïr et la plaindre, mais quel droit as-tu de la mépriser ? Es-tu resté toi-même irréprochable ? Le monde n'a-t-il rien pris sur tes mœurs ? Tu n'as point partagé son infidélité ; mais ne l'as-tu pas excusée en cessant d'honorer sa vertu ? Ne l'as-tu pas excitée en vivant dans des lieux où tout ce qui est honnête est en dérision, où les femmes rougiraient d'être

chastes, où le seul prix des vertus de leur sexe est la raillerie et l'incrédulité.

Emile a en effet commis l'imprudence d'aller demeurer quelque temps à Paris.

La foi que tu n'as point violée a-t-elle été exposée aux mêmes risques ? As-tu reçu comme elle ce tempérament de feu qui fait les grandes faiblesses ainsi que les grandes vertus ? As-tu ce corps trop formé par (1) l'amour, trop exposé au péril par ses charmes, et aux tentations par ses sens ? O que le sort d'une telle femme est à plaindre ! Quels combats n'a-t-elle point à rendre, sans relâche, sans cesse, contre autrui, contre elle-même ! Quel courage invincible, quelle opiniâtre résistance, quelle héroïque fermeté lui sont nécessaires ! Que de dangereuses victoires n'a-t-elle pas à remporter tous les jours, sans autre témoin de ses triomphes que le ciel et son propre cœur !

Et, après tant de belles années ainsi passées à souffrir, combattre et vaincre incessamment, un instant de faiblesse, un seul instant de relâche et d'oubli souille à jamais cette vie irréprochable et déshonore tant de vertus ! Femme infortunée, hélas ! un moment d'égarement fait tous tes malheurs et les miens. Oui son cœur est resté pur ; tout me l'assure ; il m'est trop connu pour pouvoir m'abuser........

Puis, venant ensuite à réfléchir plus en détail sur sa conduite et sur son étonnante déclaration, que ne sentais-je point en voyant cette femme timide et modeste vaincre la honte par la franchise, rejeter une estime démentie par son cœur, dédaigner de

(1) *pour* ne serait-il pas plus à sa place ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

conserver ma confiance et sa réputation en cachant une faute que rien ne la forçait d'avouer, en la couvrant des caresses qu'elle a rejetées, et craindre d'usurper ma tendresse de père pour un enfant qui n'était pas de mon sang ! Quelle force n'admirais-je pas dans cette invincible hauteur de courage, qui, même au prix de l'honneur et de la vie, ne pouvait s'abaisser à la fausseté, et portait jusque dans le crime l'intrépide audace de la vertu! Oui, me disais-je avec un applaudissement secret, au sein même de l'ignominie cette âme forte conserve encore tout son ressort; elle est coupable sans être vile; elle a pu commettre un crime, mais non pas une lâcheté.

C'est ainsi que, peu à peu, le penchant de mon cœur me ramenait en sa faveur à des jugements plus doux et plus supportables. Sans la justifier, je l'excusais; sans pardonner ses outrages, j'approuvais ses bons procédés. Je me complaisais dans ces sentiments. Je ne pouvais me défaire de tout mon amour. Il m'eut été trop cruel de le conserver sans estime. Sitôt que je crus lui en devoir encore, je sentis un soulagement inespéré. L'homme est trop faible pour pouvoir conserver longtemps des mouvements extrêmes. Dans l'excès même du désespoir, la Providence nous ménage des consolations. Malgré l'horreur de mon sort, *je sentais une sorte de joie à me représenter Sophie estimable et malheureuse.* J'aimais à fonder ainsi l'intérêt que je ne pouvais cesser de prendre à elle. Au lieu de la sèche douleur qui me consumait auparavant, *j'avais la douceur de m'attendrir jusqu'aux larmes.* Elle est perdue pour moi, je le sais, me disais-je. Mais du moins j'oserai penser encore à elle ; j'oserai la regretter. J'oserai quelquefois encore gémir et soupirer sans rougir......

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il médite ainsi en parcourant la campagne, au hasard, marchant droit devant lui. Il demeure près de trente-six heures sans rien prendre. Puis, étant arrivé dans un village, il mange avec assez d'appétit.

Je dormis paisiblement jusqu'au matin. .....J'achevai le chemin qui me restait à faire jusqu'à la ville la plus prochaine; j'entrai chez un maître, et je me mis à travailler de mon métier (1), en attendant que la fermentation de mes esprits fût tout à fait apaisée et que je pusse voir les objets tels qu'ils étaient.

Je n'ai jamais mieux senti la force de l'éducation que dans cette cruelle circonstance.

(*Emile et Sophie*, lettre I, J.-J. Rousseau, éd. V.-D. Musset-Pathay. Paris, P. Dupont, 1823, in-8°, t. IV, pages 499 sq. *pass*)

Né avec une âme faible, tendre à toutes les impressions, facile à troubler, timide à me résoudre (2), après les premiers moments cédés à la nature, je me trouvais maître de moi-même, et capable de considérer ma situation avec autant de sang-froid que celle d'un autre. Soumis à la loi de la nécessité, je cessai mes vains murmures; je pliai ma volonté sous l'inévitable joug; je regardai le passé comme étranger à moi, je me supposai commencer de naître, et, tirant de mon état présent les règles

(1) Emile, quoique d'une famille aisée, a appris la menuiserie. Il entre comme ouvrier chez le premier patron qui consent à lui donner de l'ouvrage, et chez lui opère la vertu sédative du travail manuel.

(2) C'est manifestement son propre caractère que Rousseau définit ici.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de ma conduite, je me mis paisiblement à l'ouvrage, comme si j'eusse été le plus content des hommes......

O merveilleuse vertu de la pédagogie et de la menuiserie ! Emile scie, rabote, et pardonne. Et du pardon d'Emile, naît, dans la littérature romantique, une infinité de pièces où les femmes tombées, lavées par les larmes de ceux qu'elles ont trahis, plus encore que par les leurs, sont offertes à la vénération des foules, purifiées par leur souillure, grandies par leur relèvement, rachetées par leur confession. — Des pierres pour la femme adultère ! — O barbarie antiphilosophique et antichrétienne ! — Non. — Mais plutôt des hommages ! de l'encens ! des guirlandes de fleurs !

Si Rousseau est plein d'indulgence pour les faiblesses auxquelles la passion condamne les âmes sensibles, en revanche, il est implacable pour l'*insociabilité* de ceux qui commettent un homicide.

Comme on ne tardera pas à agiter une terrible question, de la peine de mort, il n'est pas inutile de rapporter ici l'opinion de Rousseau :

On demande comment des particuliers, n'ayant pas droit de disposer de leur vie, peuvent transmettre au souverain ce même droit qu'ils n'ont pas. Cette question ne paraît difficile à répondre que parce qu'elle est mal posée. Tout homme a droit de risquer sa propre vie pour la conserver....

Le traité social a pour fin la conservation des con-

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tractants. Qui veut la fin veut aussi les moyens; et ces moyens sont inséparables de quelques risques, même de quelques pertes. Quiconque veut conserver sa vie aux dépens des autres doit la donner aussi pour eux quand il le faut. Or, le citoyen n'est plus juge du péril auquel la loi veut qu'il s'expose; et, quand le prince lui a dit : « Il est expédient à l'Etat que tu meures », il doit mourir, puisque ce n'est qu'à cette condition qu'il a vécu en sûreté jusqu'alors, et que *sa vie n'est plus seulement un bienfait de la nature, mais un don conditionnel de l'Etat.*

La peine de mort infligée aux criminels peut être envisagée à peu près sous le même point de vue. C'est pour ne pas être la victime d'un assassin que l'on consent à mourir si on le devient. Dans ce traité, loin de disposer de sa propre vie, on ne songe qu'à la garantir, et il n'est pas à présumer qu'aucun des contractants prémédite alors de se faire pendre.

D'ailleurs, tout malfaiteur, attaquant le droit social, devient par ses forfaits rebelle et traître à sa patrie ; il cesse d'en être membre en violant ses lois et même il lui fait la guerre. Alors la conservation de l'Etat est incompatible avec la sienne. Il faut qu'un des deux périsse; et, quand on fait mourir le coupable, c'est moins comme citoyen que comme ennemi. La procédure, le jugement sont les preuves de la déclaration qu'il a rompu le traité social, et, par conséquent qu'il n'est plus membre de l'Etat.

Or, comme il s'est reconnu tel, tout au moins par son séjour, il en doit être retranché par l'exil comme infracteur du pacte, ou *par la mort, comme ennemi public ;* car un tel ennemi n'est pas une personne morale, mais un homme. *C'est alors que le droit de la guerre est de tuer le vaincu* (Séb. Mercier, *J.-J.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rousseau considéré comme l'un des premiers auteurs de la révolution. Paris, Buisson, 1791, t. II, p. 311-312, note. — *Contr. soc.*, l. II, ch. 5; éd. Muss.-Path., t. V, p. 101 sq.).

Enfin on pourrait s'étonner aussi de voir Rousseau porter une décision prompte et froide sur la peine de mort; entraîné, sans doute, par l'exemple des peuples, et n'osant s'opposer au torrent, répéter quelques vieux arguments pour prouver que la société a ce terrible droit. Mais n'y aurait-il pas ici une espèce de superstition sociale ? Et l'avarice, et la vengeance n'ont-elles pas souvent montré leurs faces hideuses à travers le calme et la majesté des lois ? La suppression de la peine de mort devait-elle donc tant coûter, du moins en idée, à un philosophe ? Que des législateurs prononcent en corps, — je conçois. — Mais qu'un homme seul, qu'un écrivain ose donner à la société le droit de verser le sang. — Il est vrai que Rousseau ne s'était décidé pour l'assertion cruelle que dans le cas d'assassinat. Quoi qu'il en soit, l'ami de l'humanité ne se familiarisera jamais avec ces affreuses images.

(L.-S. Mercier, *ib.*, t. I^er^, p. 61.)

Après avoir analysé les opinions des plus célèbres philosophes, relativement à la peine de mort, [M. Pastoret, dans sa théorie des lois pénales] observe que Léopold l'avait abolie en Toscane, sans qu'il en résultât d'inconvénient. Il pense qu'elle excède les droits de la société, qu'elle est même contraire à ses intérêts; et, se rangeant à l'avis de Beccaria, il appuie de considérations nouvelles cette opinion, combattue fortement par J.-J. Rousseau, et plus fortement par Mably. En supposant néanmoins que la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peine de mort doive être regardée comme la seule suffisante pour les grands crimes, toute recherche dans les supplices est aux yeux de l'auteur, indigne des nations civilisées.

(M. J. Chénier, *Litt.*, chap. II. Paris, Guillaume, 1824. Œuv. posth., t. III, p. 87.)

Il n'est pas moins implacable pour l'aberration des hérésiarques qui n'adhèrent pas des lèvres et du cœur à la *Profession de foi du Vicaire savoyard.*

Les dogmes de la religion civile doivent être simples, en petit nombre, énoncés avec précision, sans explications, ni commentaires. L'existence de la divinité puissante, intelligente, bienfaisante, prévoyante et pourvoyante, la vie à venir, le bonheur des justes, le châtiment des méchants, la sainteté du contrat social et des lois; voilà les dogmes positifs. Quant aux dogmes négatifs, je les borne à un seul ; c'est l'intolérance; elle rentre dans les dogmes que nous avons exclus.

(*Contrat social*, l. IV, chap. 8; éd. Musset-Pathay. Paris, P. Dupont, in-8°, 1823, t. V, p. 237. — Garnier, in-12, s. d., p. 339.)

Ce Credo n'est pas soumis au libre examen des esprits, offert à la libre adhésion des consciences. Il est imposé par le pouvoir civil. L'Etat-Eglise n'a pas seulement ses docteurs et ses pontifes ; il a aussi ses inquisiteurs et ses bourreaux. Lui aussi, il prononce le « *Compelle intrare* » et il tourne la puissance du glaive contre ses ennemis. Car qui n'est pas avec lui est contre lui, et qui

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

est contre lui doit être anéanti. Car il ne faut point tolérer les intolérants, et il ne faut point tolérer les indépendants. L'exil et l'échafaud doivent avoir raison des uns et des autres.

Il y a donc une profession de foi purement civile dont il appartient au souverain de fixer les articles, non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen ou sujet fidèle. Sans pouvoir obliger personne à les croire, il peut bannir de l'Etat quiconque ne les croit pas; il peut le bannir. non comme impie, mais comme insociable, comme incapable d'aimer sincèrement les lois, la justice, et d'immoler au besoin sa vie à son devoir. Que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces mêmes dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort; il a commis le plus grand des crimes, il a menti devant les lois.

(*Ib.*, Garnier, p. 339. — Muss.-Path., v, p. 237.)

Quel Escobar a imaginé de plus subtils *distinguo?* « *il peut le bannir, non comme impie, mais comme insociable* ». Quel Torquemada a ouvert un plus vaste champ à l'espionnage et à la délation ? Ce citoyen de Genève, ce calviniste n'a pas oublié le bûcher de Michel Servet.

Il est à notre sens inexact de dire d'une manière générale et sans restriction que la révolution de 1789 ait subi les directions de Rousseau Si, par révolution de 1789, on entend l'avènement du gouvernement constitutionnel, du régime représentatif et parlementaire, Rousseau lui-

même déclare : *L'attiédissement de l'amour de la patrie, l'activité de l'intérêt privé, l'immensité des Etats, les conquêtes, l'abus du gouvernement ont fait imaginer la voie des députés ou représentants du peuple dans les assemblées de la nation. Le peuple anglais pense être libre, il se trompe fort ; il ne l'est que durant l'élection des membres du parlement ; sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien. Dans les courts moments de sa liberté, l'usage qu'il en fait mérite bien qu'il la perde..... A l'instant qu'un peuple se donne des représentants, il n'est plus libre ; il n'est plus.*

(*Contrat social*, l. III, ch. 15. — Ed. Garnier, in-12, p. 306-307. — Muss.-Path., t. v, p. 180-183.)

Les magistrats, qu'il ne faut point confondre avec les députés (car ils ne font pas la loi, qui résulte de la volonté unanime du peuple assemblé, mais ils l'exécutent), ne sont pas élus, mais tirés au sort ; leurs fonctions sont d'ailleurs absolument gratuites.

Dans toute véritable démocratie, la magistrature n'est pas un avantage, mais une charge onéreuse qu'on ne peut justement imposer à un particulier plutôt qu'à un autre. La loi seule peut imposer cette charge à celui sur qui le sort tombera.

(*Ib.*, l. IV, ch. 3.— Ed. Garn., p. 316. — Muss.-Path , v, p. 197.)

De toutes nos institutions, le jury est ce qui

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se rapproche le plus des vues de Rousseau. Nos Chambres sont la violation formelle de toute sa doctrine. Mais la *Constitution civile du clergé* et la *Terreur* émanent directement de lui. C'est bien de ses principes et de ceux de Lepelletier de Saint-Fargeau que s'inspire Robespierre quand, dans la séance du 18 pluviôse an II, il annonce l'intention de frapper impitoyablement tous ses adversaires politiques.

Cette grande pureté des bases de la révolution française, la sublimité même de son objet est précisément ce qui fait notre force et notre faiblesse; notre force, parce qu'il nous donne l'ascendant de la vérité sur l'imposture et les droits de l'intérêt public sur les intérêts privés; notre faiblesse, parce qu'il rallie contre nous tous les hommes vicieux, tous ceux qui, dans leur cœur, méditaient de dépouiller le peuple et tous ceux qui veulent l'avoir dépouillé impunément, et ceux qui ont repoussé la liberté comme une calamité personnelle, et ceux qui ont embrassé la révolution comme un métier et la république comme une proie. De là, la défection de tant d'hommes ambitieux ou cupides, qui, depuis le point du départ, nous ont abandonnés sur la route, parce qu'ils n'avaient pas commencé le voyage pour arriver au même but.

On dirait que les deux génies contraires que l'on a représentés se disputant l'empire de la nature, combattent dans cette grande époque de l'histoire humaine, pour fixer sans retour les destinées du monde et que la France est le théâtre de cette lutte redoutable. Au dehors, tous les tyrans vous cernent; au dedans, tous les amis de la tyrannie conspirent;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ils conspirent jusqu'à ce que l'espérance ait été ravie au crime. Il faut étouffer les ennemis intérieurs et extérieurs de la république, ou périr avec elle; or, dans cette situation, la première maxime de votre politique doit être qu'on conduit le peuple par la raison et les ennemis du peuple par la terreur.

Si le ressort du gouvernement populaire dans la paix est la vertu, *le ressort du gouvernement populaire en révolution est à la fois la vertu et la terreur :* la vertu, sans laquelle la terreur est funeste; la terreur, sans laquelle la vertu est impuissante. La terreur n'est autre chose que la justice prompte, sévère, inflexible; elle est donc une émanation de la vertu; elle est moins un principe particulier qu'une conséquence du principe général de la démocratie, appliqué aux plus pressants besoins de la patrie.

On a dit que la terreur était le ressort du gouvernement despotique. Le vôtre ressemble-t-il donc au despotisme ? Oui, comme le glaive qui brille dans les mains des héros de la liberté ressemble à celui dont les satellites de la tyrannie sont armés. Que le despote gouverne par la terreur ses sujets abrutis. Il a raison, comme despote. Domptez par la terreur les ennemis de la liberté, et vous aurez raison, comme fondateurs de la république. Le gouvernement de la révolution est le despotisme de la liberté contre la tyrannie. La force n'est-elle faite que pour protéger le crime ? Et n'est-ce pas pour frapper les têtes orgueilleuses que la foudre est destinée ?

La nature impose à tout être physique et moral la loi de pourvoir à sa conservation; le crime égorge l'innocence pour régner, et l'innocence se débat de toutes ses forces dans les mains du crime. Que la tyrannie règne en un seul jour, le lendemain, il ne restera plus un patriote. Jusqu'à quand la fureur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des despotes sera-t-elle appelée justice, et la justice du peuple, barbarie ou rébellion ? Comme on est tendre pour les oppresseurs et inexorable pour les opprimés ! Rien de plus naturel : quiconque ne hait point le crime ne peut aimer la vertu.

Il faut cependant que l'un ou l'autre succombe. Indulgence pour les royalistes, s'écrient certaines gens. Grâce pour les scélérats ! Non ! Grâce pour l'innocence ! Grâce pour les faibles ! Grâce pour les malheureux. Grâce pour l'humanité.

La protection sociale n'est due qu'aux citoyens paisibles. Il n'y a de citoyens dans la république que les républicains.

Les royalistes, les conspirateurs ne sont pour elle que des étrangers, ou plutôt des ennemis. Cette guerre terrible que soutient la liberté contre la tyrannie n'est-elle pas indivisible ? Les ennemis du dedans ne sont-ils pas les alliés des ennnemis du dehors ? Les assassins, qui déchirent la patrie dans l'intérieur, les intrigants qui achètent les consciences des mandataires du peuple, les traîtres qui les vendent, les libellistes mercenaires soudoyés pour déshonorer la cause du peuple, pour tuer la vertu publique, pour attiser le feu des discordes civiles, et pour préparer la contre-révolution politique par la contre-révolution morale; tous ces gens-là sont ils moins dangereux que les tyrans qu'ils servent ?

Tous ceux qui interposent leur douceur parricide entre ces scélérats et le glaive vengeur de la justice nationale ressemblent à ceux qui se jetteraient entre les satellites des tyrans et les baïonnettes de nos soldats. Tous les élans de leur fausse sensibilité ne me paraissent que des soupirs échappés vers l'Angleterre et vers l'Autriche.......

Avec quelle bonhomie nous sommes encore la du-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pe des mots ! Comme l'aristocratie et le modérantisme nous gouvernent encore par les maximes meurtrières qu'ils nous ont données !

L'aristocratie se défend mieux par ses intrigues que le patriotisme par ses services. On veut gouverner les révolutions par les arguties du palais. On traite les conspirations contre la république comme les procès des particuliers. La tyrannie tue et la liberté plaide, et le code, fait par les conspirateurs eux-mêmes, est la loi par laquelle on les juge......

La lenteur des jugements équivaut à l'impunité; l'incertitude de la peine encourage tous les coupables. Et cependant on se plaint de la détention des ennemis de la République. On cherche ses exemples dans l'histoire des tyrans, parce qu'on ne veut pas les choisir dans celle des peuples, ni les puiser dans le génie de la liberté menacée.

A Rome, quand le consul découvrit la conjuration, et l'étouffa au même instant par la mort des complices de Catilina, il fut accusé d'avoir violé les formes. Par qui ? par l'ambitieux César, qui voulait grossir son parti de la horde des conjurés, par les Pison, les Clodius et les mauvais citoyens, qui redoutaient pour eux-mêmes la vertu d'un vrai Romain et la sévérité des lois.

Punir les oppresseurs de l'humanité, c'est clémence; leur pardonner, c'est barbarie. La rigueur des tyrans n'a pour principe que la rigueur. Celle du gouvernement républicain part de la bienfaisance.

Aussi malheur à celui qui oserait diriger vers le peuple la terreur qui ne doit approcher que de ses ennemis.......

(Maximilien Robespierre. — Rapport sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention natio-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nale dans l'administration intérieure de la république, fait au nom du Comité du Salut public le 18 pluviôse an II de la Rép. — Imprimé par ordre de la Conv. nat. — de l'Impr. des 86 dép., rue Faubourg-Poissonnière, n° 2, — broch. in-8° de 32 p., p. 17 *pass.*)

A quel point ces menaces furent suivies d'effet, parmi tant d'autres contemporains, Laharpe en a rendu témoignage. Ce n'était pas un privilégié. Il avait été au nombre des admirateurs et des disciples de Voltaire. En 1770, il avait fait applaudir un drame en trois actes et en vers, *Mélanie*, dont le sujet procédait de la *Religieuse* de Diderot. Comme André Chénier, il avait salué avec ivresse la réunion des Etats généraux, la Proclamation des droits de l'homme et l'avènement de la liberté. Il avait cru voir s'ouvrir devant lui l'ère idéale annonçée par les philosophes, le règne de la sensibilité, de la raison, de l'humanité. Ses illusions furent de courte durée. Dans une série d'articles parus dans le *Mercure* les 25 mai, 15-22-29 juin et 4 août 1793, il exprima des sentiments peu propres à lui concilier la bienveillance des Jacobins. Il avait dit de Robespierre : « C'est un homme de la dernière médiocrité en tout, hors en hypocrisie. » Ce jugement sévère était assurément injuste, car Robespierre était, ce nous semble, un admirable orateur, d'une concision vigoureuse et tranchante. Robespierre avait répliqué en désignant Laharpe en ces termes : « Nous avons vu tel d'entre eux, presque républicain en

1789, plaider stupidement la cause des rois en 1793 » (1). Il fut incarcéré. Par quel miracle réussit-il à se dérober à l'échafaud? Mais, la tourmente passée, il a traduit ses impressions dans une brochure dont certaines pages annoncent les thèmes essentiels de Joseph de Maistre : *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire ou de la persécution suscitée par les Barbares du dix-huitième siècle contre la religion chrétienne et ses ministres* (Paris, Migneret, an V, 1797, in-8° de 144 p.).

Il a également dans le *Lycée* introduit une sorte de centon dans lequel il a donné un résumé des doctrines des *sans-culottes*.

Supposons......... qu'une puissance extraordinaire .....vienne dire aux hommes :

« Il faut régénérer le monde trop longtemps corrompu par l'esclavage et la superstition. Il faut refaire toutes les idées. Tout appartient à ceux qui n'ont rien. Toute aristocratie est exécrable, et la propriété n'est qu'une aristocratie, car il n'y a de véritable propriété que l'existence du peuple, et tous ceux qui ont de la fortune ou des talents, ou de la science, ou de l'éducation ou de l'industrie sont ennemis du peuple.

« L'humanité consiste à tout faire pour le peuple, et, par conséquent, à exterminer ses ennemis, et, pour cela, tous les moyens sont bons, tout est légitime et glorieux. La calomnie est un devoir, l'assas-

(1) Cf. Laharpe, *Lycée*. Paris, Déterville et Lefèvre, 1818, in-8°, t. XIV, p. 440.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sinat est une vertu. Tout ce que les aristocrates et les modérés, pires que les aristocrates appellent crime, brigandage, scélératesse, est en effet patriotisme, exaltation, énergie. Glorifions-nous donc de porter ces noms que la faction des honnêtes gens a voulu déshonorer. Soyons de braves brigands, des assassins, des scélérats........ Ils sont sensibles, ces messieurs ! Il n'y a de patriote que celui qui peut boire un verre de sang. Il n'y a de morale que la liberté; d'autre culte que la liberté; tout autre culte est un fanatisme, et tout fanatique mérite la mort. Honneur et récompense à celui qui dénoncera son père, sa mère, son frère, sa sœur, son bienfaiteur, son ami, qui les conduira lui-même à l'échafaud. Malheur à quiconque montrera de la pitié, à quiconque parlera d'ordre et de justice ! C'est un conspirateur : n'épargnez ni leurs femmes, ni leurs enfants. Ce sont des vipères et ce sont des louveteaux. En un mot, vous pouvez tout faire, tout casser, tout briser, tout renfermer, tout juger, tout déporter, tout massacrer et tout régénérer. »

A en croire Laharpe, ce passage serait formé d'extraits textuellement reproduits des journaux patriotiques. La conclusion serait prise « d'une lettre d'un monstre, nommé Piorry ». — Laharpe, *L'esprit de la Révolution,* — à la suite du Lycée ou Cours de littérature. Paris, Déterville et Lefèvre, 1818, in-8°, t. XIV, p. 479-480.

Joseph de Maistre, dans son *Discours du citoyen Cherchemot,* commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du M..., le jour de la fête de la Souveraineté du peuple, — Venise, 1799, — s'est diverti à un pastiche de ce genre. On y lit :

Qu'étions-nous avant la révolution ? Moins que des brutes. Que sommes-nous depuis la conquête des droits du peuple ? Plus que des hommes. Depuis quatorze siècles,

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

nous traînions dans le désespoir ces chaînes ignominieuses forgées par le hideux despotisme et rivées par le machiavélisme sacerdotal. L'incivilisation des Barbares vaut mieux que cet état. Nos chaînes sont brisées ; nous vivons ; nous bravons les vains rugissements des despotes.

L'œil du républicain n'est plus affligé par le spectacle impopulaire d'un sacerdoce oppressif. Leur clergé rapace et scandaleux avait l'impudeur de se donner pour le représentant de l'Etre suprême ; il a vécu ; exproprié par nos premiers législateurs, mis hors de la loi par les seconds, ses forfaits n'appartiennent plus qu'à l'histoire. On ne verra plus l'homme descendre des hauteurs de la raison devant un bipède mitré ; on ne verra plus ces histrions privilégiés latrociner les dupes pour garrotter les sages ; au bruit de la fermeture des temples de la superstition, celui de la raison s'est ouvert et la grande nation est entrée...

(J. de Maistre. — Œuv. compl.— Lyon, Witte et Perrussel, 1884, in-8°, t. VII, p. 369.)

Pour les Jacobins, dit Laharpe,

le fanatisme est la croyance à une religion quelconque, l'attachement à la foi de ses pères, la conviction de la nécessité d'un culte public, l'observation de ses cérémonies, le respect pour ses symboles, enfin cette déférence réciproque, qui est de tous les peuples policés et qui les oblige respectivement à ne violer nulle part les signes extérieurs de la religion.

Voilà le fanatisme. Quiconque en est atteint est un ennemi public et doit être exterminé.

(*Du fanatisme*, p. 10.)

......Le grand mot de ralliement contre les prêtres c'était « Guerre au fanatisme ! » Ce cri ne cessait de retentir dans la Convention, aux *Jacobins*, dans les *Sociétés populaires*, dans tous les actes d'administra-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion, dans les journaux patriotiques. Tout ce qui composait les comités révolutionnaires, les laquais (1), les escrocs, les banqueroutiers, les galériens, en un mot, toutes les grandes puissances de la France, apprirent alors ce grand mot de fanatisme, dont la plupart n'avaient jamais entendu parler et qui, en effet n'était pas de leur langue........ Faites la revue la plus exacte de ce qu'ont dit, à la barre de la Convention, ceux qui, pendant plus d'une année, venaient journellement lui apporter quelque chose de ce qu'ils avaient volé dans les églises ; jamais un seul ne s'est servi d'une autre expression que de celle de « dépouilles du fanatisme » et le bulletin des législateurs qui nous a heureusement conservé ces titres de leur gloire, dit toujours : « Tel citoyen apporte des dépouilles du fanatisme. — Mention honorable » (*ib.*, p. 50).

Quand nous lisions avec horreur les cruautés exercées contre les chrétiens des premiers siècles par les Césars persécuteurs, qui nous aurait dit que nous verrions nous, chez nous, une persécution plus cruelle et plus horrible ? Que nous la verrions dans un siècle qui s'appelait celui de la tolérance et de l'humanité ? Que nous la verrions exercée au nom de la tolérance et de l'humanité, au nom de la philosophie ? Que nous verrions des hommes chassés (2)

(1) Il y en avait sept dans un des *comités* de Paris. L'un d'eux avait servi dix-sept maîtres : il en fit périr neuf. J'ignore quelle place il occupe aujourd'hui, mais il a dû en avoir une considérable (N. de L. H.).

(2) Dans les départements voisins de la Vendée, et dans plusieurs autres, notamment en Auvergne, où commandait le proconsul Couthon, on allait à la chasse des prêtres, précisément comme à la chasse des loups (N. de L. H.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et massacrés comme des bêtes fauves, torturés de toutes les manières, brûlés, noyés, décapités, mutilés, déchiquetés, sans autre crime que leur croyance. Cette prophétie ne nous eut-elle paru, comme tant d'autres qu'on aurait pu faire dans le même genre la plus folle de toutes les visions ?......

Je ne prétends pas que la cruauté des supplices ait été plus loin dans les bourreaux français que dans les bourreaux romains. Non, je suis juste; et les chrétiens empalés par les ordres de Néron, et leurs corps enduits de poix-résine, allumés et servant de flambeaux pendant la nuit, peuvent soutenir la parallèle avec les prêtres qu'on attachait aux arbres dans la Vendée, pour les écarteler, qu'on crucifiait pour insulter à leur Dieu, qu'on brûlait à petit feu. Il y a ici compensation, je l'avoue, et même les fameuses noyades de Carrier, et l'invention des bateaux à soupape et l'*heureux tourbillon révolutionnaire* qui avait englouti quelques centaines de *fanatiques*, et les coups de sabre redoublés sur les malheureux qui tentaient d'échapper aux flots ont peut-être encore un peu d'infériorité dans la comparaison. Mais il n'en est pas moins vrai que le caractère général de la persécution a été plus horrible et plus barbare que les persécutions païennes, et il n'est pas difficile de rendre cette différence sensible.

.....Les Césars de Rome furent, sans doute, injustes et inhumains envers les chrétiens. Mais du moins ils avaient le prétexte, trop souvent regardé comme plausible, de la politique et de la raison d'état. Ils voyaient dans les chrétiens les ennemis de la religion de l'empire, et l'on sait que de tous les gouvernements du monde, celui des Romains a été le plus attaché à tout ce qui tenait à la religion. Ils la regardaient comme la sauvegarde des mœurs publiques,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le fondement de l'ordre social et de la prospérité générale........

Mais de quel nom appeler des hommes, qui, parce qu'il leur a plu d'abjurer toute religion, vous font un crime d'en avoir une, qui, tout en proclamant que leur république « permet tous les cultes » vous disent « renonce au tien ou je t'égorge ». Et si l'on ajoute que ces mêmes hommes n'ont proscrit les ministres que pour dépouiller les autels, et ne versaient le sang que pour ravir l'or, n'en résulte-t-il pas l'assemblage de tous les crimes et de toutes les infamies ? N'est-ce pas ce que l'espèce humaine a jamais offert de plus abject et de plus abominable (p. 32-36).

Parlerai-je des cruautés multipliées contre ces malheureux proscrits, et qui pourrait les dénombrer ? Qui pourra suivre, même par la pensée, tous les détails de cette longue oppression...... Il était défendu dans tous les départements, sous peine de la vie, de leur donner un asile ou des secours..... Obligés de s'enfoncer dans les bois et dans les rochers, bientôt assiégés par tous les besoins, par la faim, par la soif, par le froid, ils s'approchaient le soir des lieux habités et leurs cris lamentables, et à demi étouffés demandaient du pain. Des personnes charitables et craignant Dieu (il y en a toujours eu, grâces au ciel) allaient à la dérobée leur porter quelques aliments, qu'elles laissaient sur la lisière des bois, et s'enfuyaient au plus vite. Quelques-unes furent dénoncées, et le lendemain elles n'étaient plus.....

La moindre marque d'une pratique religieuse était un crime capital. On cachait, on enterrait un livre d'heures, une image, un crucifix, comme les voleurs entassent leurs larcins. Celui chez qui on aurait trouvé un bénitier eut été perdu. Une pauvre femme de Paris, qui parut choquée de voir traîner

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans la boue les ornements de l'autel, faillit d'être mise en pièces, et on ne la sauva qu'en la conduisant en prison. Une autre fut arrêtée pour avoir fait faire à son enfant le signe de la croix. Soixante paysannes d'Auvergne, convaincues d'avoir été à la messe, furent envoyées à Paris dans des charrettes et enfermées au Plessis qui s'appelait, comme on sait, l'antichambre de la mort. Elles chantaient toute la journée. On s'étonnait de leur gaieté. Elles répondirent : « Nous savons bien que nous mourrons ; mais ne sommes-nous pas trop heureuses de mourir pour notre foi. » C'était deux jours avant le 9 thermidor; elles furent mises en liberté et, comme elles manquaient de tout, les prisonniers se cotisèrent pour leur fournir les moyens de retourner dans leur pays. Il y a cent témoins de ce fait.

Dans le peu qui restait d'écoles, il était défendu, sous peine d'être *suspect*, c'est-à-dire sous peine de la vie, de parler de Dieu aux enfants en aucune manière, jusqu'à ce qu'il plut à Robespierre de proclamer l'*Etre suprême* de la république française, qui n'avait assurément rien de commun avec le « bon Dieu » du peuple français (1). A plus forte raison, était-il expressément défendu aux maîtres d'école de parler de religion.

Sous les empereurs romains ennemis du christianisme, il était permis à tout chrétien de célébrer chez lui les saints mystères; on ne défendait que les assemblées, comme celles des protestants étaient interdites parmi nous. Sous nos tyrans républicains, ce fut un crime de dire ou d'entendre la messe chez

(1) Un sans-culotte disait à un de ses camarades qui parlait de Dieu : « Tais-toi donc ; il n'y a plus de Dieu ; il n'y a plus qu'un Etre suprême.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

soi ; et plus d'une fois la découverte d'une maison où l'on avait dit la messe, fut annoncée à la Convention, comme un événement, ou dénoncée comme une conspiration (p. 52-54).

Lepelletier de Saint-Fargeau ne devait pas assister à la mise en pratique des principes qu'il avait posés. Il devait en être une des premières victimes, par un de ces inévitables chocs en retour qui ont fait dire : « Qui sème le vent, récolte la tempête ».

Le 19 juin 1790, le marquis de Lambel ayant fait voter la suppression de tous les titres nobiliaires, le comte de Saint-Fargeau crut à propos de renchérir. Il déposa une motion par laquelle il demandait qu'il fût interdit de prendre un autre nom que son nom patronymique, et, pour prêcher d'exemple, il signa Lepelletier. La motion fut votée au milieu d'un enthousiasme indescriptible. C'est en exécution de cette décision que les juges de Louis XVI l'appelaient « Capet ». Elle valut à son auteur la présidence de l'assemblée.

Il eut à diverses reprises l'occasion de contredire Mirabeau. Dans le débat sur la guerre et la paix, il soutint que le droit de décider la guerre devait être réservé au peuple seul. En une autre circonstance, il se fit le défenseur du prince de Condé, dont le 28 juillet 1790, Mirabeau avait réclamé la mise en accusation.

Après la session de l'assemblée constituante,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il fut membre de l'administration de Paris, et ensuite président de celui de l'Yonne où il possédait de vastes domaines. Elu par deux départements député à la Convention, il opta pour l'Yonne (sept. 1792), soutint le 30 octobre la liberté illimitée de la presse ; il réclama pour la Convention le droit de juger Louis XVI. Après quelques hésitations, il vota la mort de Louis XVI. *L'appel au peuple* aurait peut-être sauvé le monarque. Il publia contre lui un pamphlet, dans lequel, pour intimider ses collègues tentés de voter l'appel, il les menaçait d'un soulèvement populaire. Ce pamphlet fut attaqué par Petion comme un acte séditieux tendant à dissoudre la représentation nationale. Lepelletier soutint son point de vue avec une vigueur qui emporta les dernières résistances et consomma la perte de Louis XVI.

Un de ses amis lui demandait la raison de l'acharnement dont il avait fait preuve. Il répondit : « Que voulez-vous ? Quand on a six cent mille livres de rentes, il faut être à Coblentz ou au faîte *de la montagne* ». Cette formule explique bien des attitudes. Elle nous révèle le secret des motifs qui poussent certains millionnaires à se faire les protecteurs et les bailleurs de fond des pires anarchistes. Ils croient par là payer une prime d'assurance qui les met personnellement à l'abri de tout péril.

Si Lepelletier fut implacable par peur et crut

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

mettre sa fortune à l'abri aux dépens de la vie du prince pour lequel il avait autrefois multiplié les protestations de fidélité et de dévouement, il se trompa dans son calcul.

Le 20 janvier, veille de l'exécution, à cinq heures du soir, il dînait au Palais-Royal chez un restaurateur nommé Février. Il était curieux d'entendre ce qui se disait. Il fut vite renseigné. Comme un inconnu s'approcha de lui et lui demanda s'il ne se nommait pas M. Lepelletier et s'il n'avait pas voté la mort du roi, il répondit oui aux deux questions, et il ajouta : « J'ai voté selon ma conscience, et, au surplus, qu'est-ce que cela vous fait ? » Et il fit un geste pour écarter l'importun. Celui-ci tira un large couteau qu'il tenait caché et en frappa Lepelletier qui mourut à une heure du matin. A neuf heures, Louis XVI montait sur l'échafaud.

Le meurtrier était un ancien garde du corps nommé Paris. Il disparut, et malgré une prime de dix mille francs, offerte par la Convention, il échappa aux recherches. On crut le reconnaître dans un inconnu qui en février 1793, arrêté à Genève par la gendarmerie, se tira un coup de pistolet dans la tête et fut trouvé porteur de ses papiers, et dans divers individus dont l'un mourut en Angleterre en 1813. « Scélérat, voilà ta récompense », avait-il dit à Lepelletier en le frappant. Il avait suivi la propre doctrine de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sa victime en condamnant à mort un adversaire politique.

On frappa comme moralement complices de cet attentat, non seulement les royalistes, mais encore les républicains qui avaient voté l'appel au peuple.

La Convention décerna à Michel Lepelletier les plus grands honneurs. Son corps nu fut exposé publiquement sur le piédestal qui avant le 10 août avait supporté la statue équestre de Louis XIV érigée au milieu de la place Vendôme. Sur des écriteaux on lisait les dernières paroles qui lui étaient attribuées : « Je suis satisfait de verser mon sang pour la patrie ; j'espère qu'il servira à consolider la liberté et l'égalité et à faire reconnaître ses ennemis ». Ses restes furent transportés au Panthéon. M. Joseph Chénier avait, dans un rapport, réglé tous les détails de la cérémonie qui eut lieu le 24 janvier 1793 et fut fort imposante.

« Citoyens, vous léguerez à la postérité de grands souvenirs et de grands exemples. Mais, depuis que le peuple français a brisé le joug despotique, ses annales révolutionnaires n'offrent pas une époque plus imposante que celle où nous avons vu, presque au même instant, un ami de la liberté tomber sous le fer des assassins, et la tyrannie frappée du glaive de la loi. Quel était donc le monstrueux pouvoir de cette tyrannie, si, du fond de sa prison, et dans son agonie même, elle immolait encore les fondateurs de la république ! Toutefois ce reste de fanatisme et d'idôlatrie que le

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

despotisme expirant laisse au sein des âmes criminelles ou pusillanimes, bien loin de vous effrayer, vous affermira dans la route que vous devez suivre. Lepelletier, immortalisé par son assassin, vous montre la palme civique des martyrs de la liberté.....

« Ce n'est point ici une mort vulgaire ; les funérailles doivent porter également un caractère particulier. Que la superstition s'abaisse devant la religion de la liberté. Que des images, vraiment saintes, vraiment solennelles parlent aux cœurs attendris ; que le corps de notre vertueux collègue, découvert à tous les yeux, laisse voir la blessure mortelle qu'il a reçue pour la cause du peuple, qu'une inscription retrace avec une énergique simplicité le glorieux motif de sa mort ; que le fer parricide, sanctifié par le sang d'un patriote, étincelle à notre vue comme un témoignage des fureurs de la tyrannie et de ses vils adorateurs ; que les vêtements ensanglantés frappent les regards des citoyens et prononcent d'avance l'arrêt de mort contre l'assassin de la Patrie.

« Nous verrons marcher devant nous l'image de la Liberté, seul objet des hommages républicains, et la bannière de la Déclaration des droits, fondement sacré des constitutions populaires. Le génie de David animera ces faibles esquisses, tandis que le génie de Gossec fera retentir les sons de cette harmonie lugubre et touchante qui caractérise une mort triomphale. Ainsi Michel Lepelletier, accompagné de ses vertus, entouré de sa famille en pleurs, au milieu de la Convention nationale, du Conseil exécutif, des Administrateurs et des Juges, dépositaires de la loi, s'avancera vers le Panthéon français où la reconnaissance nationale a marqué sa place.

« C'est là que nous déposerons les restes de notre estimable collègue ; c'est encore là, citoyens, que nous déposerons les fatales préventions qui nous divisent ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

c'est là que nous jurerons de nous occuper uniquement du bonheur de la République, de mourir avant qu'elle périsse, de braver également le poignard du meurtrier et celui du calomniateur ; enfin de rester à notre poste, quelque dangereux qu'il puisse être, jusqu'au moment où nous pourrons dire : « La patrie est sauvée. » Michel Lepelletier entendra nos serments du fond de sa tombe ; et, quels que soient les honneurs dont vous avez payé ses services, l'union de tous les bons citoyens sera la plus belle récompense de sa vie et de sa mort. »

(Œuvres de M.-J. Chénier. Paris, Guillaume, 1826, in-8°, t. v, p. 89 sq.)

Le peintre David représenta le corps nu et sanglant de Lepelletier dans un tableau qui fut exposé dans la salle des séances de la Convention et dont on fit d'innombrables copies qui ornèrent les locaux des sociétés populaires où elles étaient regardées avec une dévotion attendrie, comme la véritable effigie d'un martyr. Sa fille unique, âgée de huit ans, fut présentée à la Convention et proclamée fille adoptive de la République.

Cet enthousiasme ne se prolongea point. Après le 9 thermidor (24 juillet 1794), le tableau commémoratif fut retiré de la salle des séances. Le 8 janvier 1795, le décret qui lui avait conféré les honneurs du Panthéon fut abrogé. On avait donné son nom à une rue. On le lui retira. On le lui a d'ailleurs rendu depuis. Ses œuvres et les mémoires de sa vie ont été imprimés à Bruxelles en 1826. Le comte Lepelletier de Saint-Fargeau mérite de demeurer comme le type représentatif

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

du millionnaire démagogue et du modéré qui croit à propos de se donner les allures d'un jacobin.

Les deux personnages qui, avant lui, avaient soumis à l'Assemblée constituante et à la Convention des projets d'organisation de l'Instruction publique (1) appartenaient également l'un et l'autre à une classe sociale fort étrangère au corps enseignant, accoutumée par naissance et par éducation à le regarder de très loin et de très haut.

Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord descendait de l'ancienne famille des comtes de Périgord. Il était né à Paris en 1754. — Un piquant ouvrage intitulé le *Dictionnaire des girouettes, ou nos contemporains peints d'après eux-mêmes* (2me édition. Paris, Al. Eymery, 1815, in-8o), esquisse dans un édifiant raccourci la série de palinodies qui avaient rempli la première partie de sa carrière.

Nommé évêque d'Autun en 1788 [à 34 ans], sacré le 4 janvier 1789; député du clergé du bailliage d'Autun aux Etats généraux, il se réunit à la Chambre

(1) Nous rendons hommage à ce plan d'instruction publique, monument de gloire littéraire élevé par M. Talleyrand, ouvrage où tous les charmes du style embellissent toutes les idées philosophiques.

(M.-J. Chénier, *Tabl. hist. de la littérature française*. Introd. Œuvres posthumes. Paris, Guillaume, 1824, in-8°, t. III, p. 11.)

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des communes dès leur ouverture. C'est lui qui fit la motion tendant à confisquer les biens du clergé. Il officia *pontificalement* sur l'autel de la patrie qu'on avait élevé au champ de Mars. Il fit la bénédiction des drapeaux qui devaient être remis aux différents départements. Il appelait ces drapeaux les *bannières sacrées* de la liberté. Après avoir prêté serment à la constitution civile du clergé, ce fut lui qui, assisté des évêques de Lyda et de Babylone, sacra les premiers évêques constitutionnels. A la fin de la session, il accompagna, comme chargé d'affaires, M. de Chauvelin, ministre, en Angleterre, qu'il habita jusqu'en 1794, époque à laquelle il la quitta pour passer aux Etats-Unis. Il revint bientôt en Europe. On l'avait inscrit sur la liste des émigrés. Chénier proposa et fit adopter par la Convention un décret pour la rentrée en France de Talleyrand-Périgord et le rapport du décret d'accusation porté contre lui (cf. *Mon.* du 21 fructidor an III (7 sept. 1795). Chénier fit valoir les nombreux services que l'évêque d'Autun avait rendus et les talents qui pouvaient encore être utiles à la république (1). Le 15 juillet 1797, il fut nommé ministre des relations extérieures de la République française; il donna sa démission, le 19 juillet 1799.

A cette époque, des méfiances, des plaintes, des dénonciations s'étaient élevées contre lui. Ce fut alors que parurent sous la date du 25 messidor an VII (13 juillet 1799) les *Eclaircissements donnés par le citoyen Talleyrand à ses concitoyens*. L'auteur, récapitulant les reproches que lui adressaient ses ennemis, s'écrie :

« Il doit sans doute être encourageant pour moi

(1) Le texte s'en trouve dans les œuvres de M.-J. Chénier. Paris, Guillaume, 1826, in-8°, t. v, p. 296 sq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de pouvoir rappeler, en commençant cette étrange justification, avec quel empressement, avec quelle joie j'allai me ranger, en 1789, parmi les premiers et les plus sincères amis de la liberté. Ce souvenir me remplit d'une satisfaction que l'injustice actuelle ne pourra elle-même me ravir. Il est vrai que je serais indigne d'avoir servi une si belle cause, si j'osais regarder comme sacrifice ce que je fis alors pour son triomphe. Mais que du moins il soit permis de s'étonner qu'après avoir mérité, à de si justes titres, les haines du ci-devant clergé, de la ci-devant noblesse, j'attire sur moi ces mêmes haines (p. 3)......

« Que disent-ils donc ces hommes non Français, ou ceux d'entre les Français dont ils ont su tromper la bonne foi ? Que j'ai été de l'Assemblée constituante ? Ah ! je savais bien qu'au fond de leur âme, ils ne pardonneraient jamais à ceux dont les noms brillent parmi les fondateurs de la liberté. Je savais bien que les hommes qui n'ont pas éprouvé ces premiers élans du peuple français en 1789, que ceux qu'on voyait alors s'associer honteusement aux froides railleries par lesquelles on insultait à ce sublime enthousiasme de la nation; que ceux enfin qu'on n'a vu (*sic*) se montrer dans la révolution qu'aux époques où ils ont espéré que, n'ayant pu la prévenir, ils parviendraient du moins à la rendre odieuse, s'indignaient en secret contre l'assemblée qui, la première, proclama la Déclaration des droits de l'homme, qu'ils accordaient surtout bien plus de faveur au côté anti-révolutionnaire de cette assemblée, qu'à celui qui fut le berceau de la révolution (p. 4 sq.)......

Ils disent que je ne suis qu'un constitutionnel de 1791, et ils prétendent que je n'offre point de garan-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tie contre le renversement de la république. Etrange allégation ! Quand même on se refuserait à voir que les hommes poursuivis avec le plus de fureur par les contre-révolutionnaires quelconques sont indubitablement ceux qui ont travaillé les premiers à une constitution en France, puisque c'était là le premier pas et un pas immense vers la république; quand on ne voudrait pas réfléchir que la plupart de ceux qui m'adressent cette bizarre injure n'auraient eux-mêmes à se reprocher, dans le cas d'une contre-révolution, que quelques propos, qui leur seraient si bien pardonnés; quand enfin il ne serait pas vrai de dire qu'un patriote de 1789, qui n'a pas hésité à faire son serment à la république, et qui l'a répété dans les circonstances les plus solennelles et les plus décisives, n'a aucune grâce à espérer d'un gouvernement français qui ne serait pas républicain; il sera incontestable, pour quiconque n'a pas fermé les yeux à toute lumière, que, dans l'effervescence où s'agitent les esprits, trois seules suppositions sont possibles : « Ou bien la république s'affermira au milieu de tant de chocs, ou nous serons abîmés dans la confusion, dans la destruction de tous (*sic*), ou la royauté reviendra nous asservir, mais avec un surcroît de rage et de tyrannie. Toute autre supposition est pour moi une chimère, et, sans doute, j'ai donné assez de garantie contre ces deux derniers régimes. On sait assez le sort que l'un et l'autre me réservent, et même le genre de préférence qu'ils m'accorderaient. Il est donc démontré, mille fois démontré que je n'ai, que je ne puis avoir d'autre vœu que celui de l'affermissement et de la gloire de la république (*ib.*, p. 5, 6, 7, 8)......

On ne saurait trop le répéter. Oui, les garanties véritables, les garanties les plus certaines qu'on

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

puisse offrir à la république, sont incontestablement dans un amour bien prononcé pour la liberté, qu'un Français quelconque, depuis 1792, ne peut, sans délire, chercher hors de la République; dans la manifestation ouverte de ce sentiment dès l'origine de la révolution; dans les haines qu'on a méritées constamment de la part des plus irréconciliables ennemis de la France; dans la réunion de tous les genres d'intérêt et de bonheur qui peuvent attacher à un régime sous lequel on a exercé de hautes fonctions, et à la gloire d'un pays qu'on a appris à chérir encore davantage pendant une absence de trois ans ; dans la conviction profonde que la république, qui nous a coûté si cher, ne pourrait périr qu'au milieu des flots de sang; que celui qui aurait osé concourir à cet horrible événement en serait probablement la première victime, et que son nom, comme celui de tout traître, arriverait à la postérité chargé du poids de l'exécration générale; dans tous les sentiments humains, qui font envisager avec horreur un bouleversement universel où s'engloutiraient le bonheur, la fortune, la vie de tant de citoyens, de tant de parents, de tant d'amis; enfin dans cet honneur national, qui doit être la vie d'un Français et qui soulève l'âme à l'idée seule que des Autrichiens et que des Russes, après avoir ravagé notre pays, viendraient insolemment nous dicter des lois..... (p. 8 et 9.

L'auteur d'un pamphlet a osé dire....... que, dans le cours de ce qu'il appelle mon émigration, je quittai l'Angleterre, pour aller en Amérique, où je portai, dit-il, la cocarde blanche.

.....De tels reproches..... quelque grave qu'en soit l'objet, sont bien peu de chose auprès de ceux dont on voudrait faire tomber le poids sur ma tête. Je me

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

hâte de le dire : si un seul était fondé, je serais indubitablement le fonctionnaire le plus criminel de la république (p. 13).

Cet impeccable républicain, dont la destinée était si indissolublement attachée à la durée du régime révolutionnaire, entra dans la confidence des projets du général Bonaparte et concourut à la révolution du 18 brumaire. Le ministère des affaires étrangères fut la récompense de son dévouement. En 1806, il fut nommé grand chambellan, puis prince de Bénévent, vice grand électeur de l'empire, grand aigle de la Légion d'honneur.

Il avait pu, grâce à un bref de Pie VII, le relevant de ses vœux, épouser une Indienne, Mme Grault. Le 8 août 1809, tombé en disgrâce, il quitta le ministère et se retira dans sa terre de Valençay. Les événements de 1814 lui fournirent l'occasion de rentrer en scène et de se libérer envers Napoléon en lui payant en un seul coup tout le bien et tout le mal qu'il en avait reçus.

Nommé le 1er janvier 1814, par le Sénat, président de la Commission chargée du gouvernement provisoire, il adressa aux armées la proclamation suivante :

Soldats, — La France vient de briser le joug sous lequel elle gémit avec vous depuis tant d'années. — Vous n'avez jamais combattu que pour la patrie ; vous ne pouvez plus combattre que contre elle sous les drapeaux de l'homme qui vous conduit. — Voyez

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tout ce que vous avez souffert de sa tyrannie; vous étiez naguère un million de soldats ; presque tous ont péri; on les a livrés au fer de l'ennemi sans subsistances, sans hôpitaux; ils ont été condamnés à périr de misère et de faim.

Soldats, il est temps de finir les maux de la patrie. La paix est dans vos mains; la refuserez-vous à la France désolée. Les ennemis mêmes vous la demandent. Ils regrettent de voir ravager ces belles contrées, et ne veulent s'armer que contre votre oppresseur et le nôtre. Seriez-vous sourds à la voix de la patrie qui vous rappelle et vous supplie ? Elle vous parle par son Sénat, par sa capitale et surtout par ses malheurs. Vous êtes ses plus nobles enfants et ne pouvez appartenir à celui qui l'a ravagée, qui l'a livrée sans armes, sans défense, qui a voulu rendre votre nom odieux à toutes les nations, et *qui aurait peut-être compromis votre gloire, si un homme, qui n'est pas même français*, pouvait jamais affaiblir l'honneur de nos armes et la générosité de nos soldats. — Vous n'êtes plus les soldats de Napoléon; le Sénat et la France entière vous dégagent de vos serments. — Paris, 2 avril 1814.

(*Dict. des gir.*, p. 449-450.)

Quelques jours plus tard, il allait recevoir à la barrière le comte d'Artois, lieutenant général du royaume. Il prit une part importante aux négociations qui amenèrent les souverains alliés à coopérer à la restauration des Bourbons. Les Bourbons, disait-il, sont un principe. Tout le reste n'est qu'une intrigue. Il avait acquis près de l'empereur Alexandre une telle considération

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

que lorsque le souverain russe fut entré dans Paris, il vint habiter rue de Saint-Florentin chez le prince de Bénévent. Nommé par Louis XVIII, pair de France, ministre des affaires étrangères, il assista au Congrès de Vienne et fit mettre Napoléon au ban de l'Europe.

Napoléon, d'autre part, en rentrant de l'île d'Elbe, l'avait nominativement exclu de l'amnistie.

Après les cent-jours, il devint suspect aux ultra-royalistes, contre l'opposition desquels il avait, en qualité de président du Conseil, fait voter l'hérédité de la pairie. Il préparait divers projets tendant à l'organisation de la royauté constitutionnelle, quand l'hostilité de la Chambre de 1815 l'obligea à quitter le pouvoir. N'ayant plus que le titre de grand chambellan de France, avec 100,000 francs de traitement, il figurait dans les rangs de l'opposition. Il ne fut pas étranger au mouvement qui déchaîna la Révolution de 1830. Nommé par Louis-Philippe plénipotentiaire en Angleterre, il réussit à conclure un accord entre la France et l'Angleterre. Quand, en 1834, il eut signé le traité de la quadruple alliance, et assisté aux conférences qui réconcilièrent la Belgique et la Hollande, il jugea sa tâche terminée par ce brillant succès. Il vécut désormais soit à Paris, soit dans son magnifique domaine de Valençay, dans une retraite au milieu de laquelle le nou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

veau gouvernement lui demandait ses conseils dans les affaires délicates. Sa nièce, la duchesse de Dino, travaillait dans le même temps à rétablir sa fortune gravement compromise par ses prodigalités et par des spéculations malheureuses.

Il mourut pieusement le 27 mai 1838, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il avait bénéficié de cette longévité particulière qui semble l'apanage des hommes d'église. Il avait été mêlé toute sa vie aux plus grandes affaires. Il avait servi successivement la monarchie de Louis XVI, la République girondine, le Directoire, l'Empire, la Monarchie de Louis XVIII et de Charles X et celle de Louis-Philippe. S'il avait terminé le siècle, il aurait sans doute brillé au premier rang parmi les dignitaires de la République de 1848 et ceux du second Empire. Il connaissait l'art si précieux aux ambitieux qui veulent durer, de disparaître à temps, et de demeurer quand même présent, de se dérober et de se ménager, de sortir et de rentrer. Il avait été prince de l'Eglise et grand chambellan de Napoléon, et prince de Bénévent. Il avait sous tous les régimes reçu des sommes considérables, revenus énormes de prébendes et d'évêché : 150,000 fr. comme prince de Bénévent ; 500,000 fr. comme vice grand électeur de l'Empire; 100,000 fr. comme grand chambellan de France, sans compter le traitement de

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ministre des affaires étrangères, plénipotentiaire, etc. Il avait dissipé des trésors. Il avait vécu dans la familiarité des monarques. Il s'était occupé de spéculations commerciales et financières. Il avait célébré la messe au champ de Mars, le jour de la fête de la Fédération. A l'article de la mort, il avait fait lire, en présence de témoins, la déclaration de ses sentiments religieux, et il avait reçu les sacrements de l'Eglise. Il était assurément qualifié pour tracer le premier plan officiel d'instruction républicaine et laïque et pour dresser le code rigoureux des obligations auxquelles sont soumis les instituteurs à la portion congrue que la munificence nationale gratifie magnifiquement d'un traitement annuel de 300 à 400 francs.

Son successeur n'était pas non plus un plébéien.

Marie-Jean-Antoine-Nicolas Caritat, marquis de Condorcet, était né le 17 décembre 1743, à Ribemont, près de Saint-Quentin, en Picardie. Sa famille était originaire du Dauphiné. Son oncle, Jacques-Marie de Condorcet, était évêque de Lisieux. Il fit ses études au collège de Navarre et y montra pour les mathématiques des aptitutes telles qu'à seize ans il soutenait une thèse sur cette science en présence de d'Alembert, de Clairault et de Fontaine. A l'âge de vingt-deux ans, en 1765, il publiait un *Essai sur le calcul intégral.* En 1767, il donnait le *Problème des trois corps ;*

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à vingt-six ans, en 1769, il était admis à l'Académie des sciences, et, dans l'espérance d'en être nommé secrétaire perpétuel, il rédigeait les éloges des académiciens morts avant 1699. Il les publia en 1773 et obtint le poste qu'il convoitait. Mais il ne borna pas là son ambition. Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, il entra en 1782 à l'Académie française. Son discours de réception exposait *les avantages que la société peut retirer de la réunion des sciences physiques aux sciences morales.*

Il avait précédemment donné à ses collègues de l'Académie des sciences lecture de divers éloges dont les plus remarqués furent ceux de d'Alembert, Buffon, Euler, Franklin et Linné. En 1776, il avait fait imprimer à Londres une étude sur les *Pensées* de Pascal. En 1777, sa *Théorie des comètes* était couronnée par l'Académie de Berlin.

Lié avec les philosophes, et surtout avec d'Alembert, Voltaire et Turgot, il avait collaboré à l'*Encyclopédie.*

Dès la guerre d'Indépendance des Etats Unis, de l'Amérique du Nord, il avait plaidé la cause des esclaves noirs et proclamé la supériorité du régime républicain sur le despotique. En 1788, il publiait un ouvrage sur les *Assemblées provinciales.* Avec Cerutti il faisait paraître un journal la *Feuille villageoise*, dans lequel il cherchait à faire l'éducation politique de la nation, à lui ensei-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

gner ses droits et ses devoirs, à lui faire connaître le mécanisme des institutions nouvelles. Après la fuite de Varenne, il se jeta délibérément dans la lutte des partis. Il soutint dans un discours que la royauté était une institution antisociale. Une telle attitude lui valut une bruyante popularité, une place de commissaire de la Trésorerie, un siège de député et le poste de secrétaire de l'assemblée législative (3 oct.). Pour mériter tant d'honneurs, il se signala parmi les Girondins. Mais après le 31 mai, les 1er et 2 juin, il prit hardiment position contre les Montagnards. Il publia un mémoire sur la Constitution de 1793. On le manda au Comité de Salut public et on le mit en demeure de désavouer cet écrit. Il refusa et fut mis hors la loi comme traître à la patrie. Son accusateur était l'ex-capucin Chabot.

Il réussit à demeurer caché pendant huit mois, chez une dame de ses amies. Il mettait à profit sa réclusion forcée pour composer son « *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'Esprit humain* », dans laquelle il proclamait la perfectibilité indéfinie du genre humain. Pour le distraire, son hôtesse lui adressait parfois des couplets. Il fut si touché de cette attention qu'il voulut la payer de la même monnaie : « Je n'ai jamais fait de vers, lui dit-il un jour, mais vous m'en ferez faire ». Et en effet, il composa une épître dans laquelle un Polonais exilé en Sibérie fait confidence à sa femme des sentiments que lui inspirent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ses malheurs. On y remarque ce trait d'une concision éloquente :

> **Ils m'ont dit : Choisis d'être oppresseur ou victime;**
> **J'embrassai le malheur et leur laissai le crime.**

Dans la maison où il avait trouvé un refuge habitait J.-B. Marcoz, celui qui devait léguer à la ville de Chambéry les fonds qui ont été consacrés à la fondation de l'Ecole de dessin linéaire, puis à l'Ecole préparatoire à l'Enseignement supérieur. Né à Jarrier en Maurienne, le 18 août 1759, docteur en médecine de l'Université de Turin le 2 mai 1782, il avait été élu par la province de Maurienne membre de la Convention le 17 février 1793.

« Un jour que [Marcoz] montait l'escalier conduisant à sa chambre, il rencontra Condorcet; mais il ne le reconnut pas sous son déguisement. Le célèbre proscrit ne pouvait pas compter longtemps sur la sécurité de l'incognito que son collègue et voisin découvrirait sans doute, tôt ou tard, dans une nouvelle rencontre. Il fit part de ses inquiétudes à son hôte dévouée. Celle-ci lui dit aussitôt : « Attendez; je vais arranger cette affaire. »

Elle monta chez Marcoz et, sans aucun préambule, lui adressa ces paroles :

« Le citoyen Condorcet demeure sous le même toit que vous. Si on l'arrête, c'est vous qui l'aurez dénoncé. S'il périt, c'est vous qui aurez fait tomber sa tête. Vous êtes un honnête homme; je n'ai pas besoin de vous en dire davantage. »

Cette noble confiance ne fut pas trahie. Marcoz fit plus que de s'en rendre digne en entrant au péril de sa vie en relation directe avec Condorcet. Il charmait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sa solitude, soutenait son courage en passant de longues heures avec lui et lui procurait les livres dont il avait besoin pour l'achèvement de son *Esquisse historique de l'entendement humain* (1).

Mais cette demi-sécurité ne dura point. Condorcet se crut réduit à se donner la mort.

Un nouveau décret, qui frappait de mort ceux qui donneraient asile aux personnes mises hors la loi l'obligea de changer de retraite, ne voulant pas exposer davantage sa généreuse bienfaitrice, qui voulait le retenir en lui disant : « Si vous êtes hors de la loi, nous ne sommes pas hors de l'humanité. » Il sortit de Paris vers le milieu de mars 1794, sans passeport, vêtu d'une simple veste et la tête couverte d'un bonnet. Son intention était de chercher pendant quelques jours un asile dans la maison de campagne d'un ancien ami. Ne l'ayant pas trouvé, et craignant d'être reconnu, il fut forcé de se cacher pendant plusieurs nuits dans des carrières abandonnées.

Pressé par la faim, il entra dans un cabaret de Clamart, où il demanda une omelette de six œufs, se donnant pour un domestique dont le maître venait de mourir. Son air inquiet, sa longue barbe et son misérable équipage donnèrent à l'hôtesse des inquiétudes sur le paiement. Pour les dissiper, il sortit son portefeuille dont l'élégance contrastait si fort avec son extérieur qu'un membre du comité révolutionnaire du lieu le fit arrêter et conduire au Bourg-la-

(1) X. [Louis Berthet] *J.-B. Marcoz, astronome, fondateur de l'Ecole de dessin linéaire de Chambéry.* — Impr. Savoisienne, 1890, in-12, p. 14. — Cf. Œuvres de François Arago, biogr. de Condorcet. — Dict. biogr. des contemporains, art. Condorcet.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Reine. Blessé au pied et exténué de besoin, il tombait en défaillance sur la route, et on fut obligé de lui donner le cheval d'un vigneron. Arrivé au Bourg-la-Reine, on le jeta dans un cachot, et, quand on vint le lendemain pour l'interroger, on le trouva mort, le 28 mars 1794. Il avait fait usage du poison qu'il portait depuis longtemps sur lui pour se dérober au supplice.

Ainsi périt Condorcet à l'âge de cinquante ans : « La bonté brillait dans ses yeux, dit Grimm, et il aurait eu plus de tort qu'un autre de n'être pas honnête homme, parce qu'il aurait trompé davantage par sa physionomie, qui annonçait les qualités les plus paisibles et les plus douces » .....Sa philosophie, dont la base était le scepticisme, eut toujours pour but le perfectionnement indéfini de l'espèce humaine, et il y rapportait tout. A la fin de sa vie, cette passion du bonheur de l'humanité semblait occuper exclusivement son cœur; mais il ne songeait jamais à sa femme (née Grouchy) et à sa fille sans répandre des larmes. Il était à la fois ferme et indulgent. Il a poursuivi sans relâche les parlements, le sacerdoce, la noblesse, la royauté; mais c'était les institutions qu'il haïssait et non les hommes. Il savait excuser les défauts et pardonner les vices..... Ses œuvres complètes, imprimées à Paris en 1804, forment 21 vol. in-8° (1).

Le rédacteur des *Mémoires ecclésiastiques* commente éloquemment les circonstances tragiques dans lesquelles périt Condorcet.

[Condorcet] proclame lui-même ces doubles com-

(1) L. (Anon.), *Biographie universelle.* — Paris, Michaud, 1813, in-8°, t. IX, p. 405 sq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plots contre la religion et le gouvernement, et peint au naturel dans son langage fanatique ces efforts redoublés, ces artifices pernicieux, ces déclamations violentes, ces ménagements perfides qui signalent en effet la marche tantôt dissimulée tantôt audacieuse des écrivains irréligieux.

Ce philosophe nous parle des « complots hypocrites et des fureurs sanguinaires de la supersition » et il a vécu assez pour voir des complots hypocrites et des fureurs sanguinaires qu'il n'a pu attribuer à la superstition. Il loue ses maîtres « s'élevant avec une infatigable énergie contre tous les crimes du fanatisme et de la tyrannie » et il s'est tu lorsqu'un fanatisme et une tyrannie inconnus jusque-là, multipliaient sous ses yeux les crimes les plus noirs. Il peint les philosophes « ordonnant aux rois et aux prêtres de respecter le sang des hommes », et il a vu le sang des hommes ruisseler à l'ordre des destructeurs des rois, des assassins des prêtres. Il célèbre le cri de guerre de ses devanciers « raison, tolérance, humanité » et il a vu en effet élever des autels à la raison, décréter la tolérance, afficher l'humanité; mais la déraison la plus complète, l'intolérance la plus ardente, l'inhumanité la plus odieuse régnaient sur la France, enfantaient toute sorte de folies, de vexations et de cruautés, et formaient la réfutation la plus éloquente de ces systèmes mensongers, où l'on voulait substituer la raison à la foi, et l'humanité philosophique à la charité chrétienne.

Qu'on se représente Condorcet à ses derniers moments, réfléchissant, s'il l'a pu, à ces contrastes si frappants, comparant le gouvernement qu'il appelait « despotique, oppresseur, sanguinaire » à ce régime populaire et républicain qui le condamnait à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

errcr et à périr de faim ou sur l'échafaud, mettant d'un côté dans la balance les abus de la superstition et du fanatisme, pour parler ici son langage, et, de l'autre, ce règne de l'impiété, ces décrets barbares, ces exécutions meurtrières, cet esprit de vertige et de fureur qui souillaient notre sol malheureux, et qu'on juge ce qu'il a dû penser lui-même de ses propres déclamations.

Ah ! qui méconnaîtrait la main de la Providence dans la triste fin de cet apôtre de l'impiété ?

Son supplice commence en se voyant victime de ses propres leçons. Factieux, il est persécuté par d'autres factieux. Flatteur du peuple, il est en butte aux fureurs populaires. Il s'était flatté dans son délire de voir reculer les bornes de la vie humaine, et il ne trouve qu'une mort violente et prématurée; et lorsque tant d'autres victimes de la tyrannie portaient sur l'échafaud le courage de l'innocence, et la résignation de la piété, lui, assiégé de craintes, bourrelé de remords, expie dans de longs tourments sa haine impuissante contre le Dieu qu'il avait si longtemps blasphémé.

(*Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le* XVIIIe *siècle*. — Paris, Adrien Le Clerc, 1806 ; in-8°, t. II, p. 441-444.)

Sur Condorcet, cf. A. Charma, *Cond., sa vie et ses œuvres* Mém. Ac. de Caen, 1863. — Dr Robinet, *Cond., sa vie et son œuvre*. — Alengry, *Cond.*, 1903, in-8°. — L. Cahen, *Cond. et la Révol. franç.*, 1904, in-8°. — Vial, *De Cond. institutionis liberalis conditore*, 1902, in 8°. — *Cond. et l'éduc. démocratique*, 1902, in-8°. — H. Sée, *Cond., ses idées et son rôle politique*, Rev. synth., 1905.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XVI.

Réforme sur réforme.
Ecroulements de châteaux de cartes.

Quand la Révolution voulut constituer l'enseignement d'Etat, trois projets furent coup sur coup présentés. Les auteurs en étaient Talleyrand-Périgord, ancien évêque d'Autun (10-11 septembre 1791), le marquis de Condorcet (20 avril 1792), Michel Lepelletier de Saint-Fargeau (13 juillet 1793). Talleyrand, dès 1792, avait passé en Angleterre, où il avait accompagné l'ambassadeur Chauvelin. En 1794, il s'était rendu en Amérique. C'est en 1796 seulement qu'il était rentré en France. Il avait ainsi échappé aux violences de la Terreur, et conservé une existence qui devait être comblée d'honneurs. Condorcet, pour se soustraire à l'échafaud, s'empoisonna le 27 mars 1794. — Michel Lepelletier de Saint-Fargeau fut assassiné par le garde du corps Paris, le 20 janvier 1793. — Ces projets ont donc été conçus, rédigés et présentés au sein même de la tourmente. Ceux qui les avaient élaborés étaient étrangers à la pratique de l'enseignement. Ils se laissaient conduire par des idées préconçues et des systèmes a priori. Ils ne s'étaient jamais

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trouvés en présence d'enfants réunis. Car l'expérience démontre que, de même qu'il existe une folie des foules, il existe également un délire spécial des écoliers assemblés, et que les conditions d'une classe faite à cinquante gamins, dans un collège, sont essentiellement différentes de celles d'une répétition donnée par un précepteur dans la maison familiale. Le trait commun de ces plans d'instruction est d'être ou complètement irréalisables ou très difficilement réalisables, parce que, déduits de conceptions arbitraires et subjectives, ils ne tiennent aucun compte de la réalité, ou même qu'ils lui font violence.

Un nouveau débat donna lieu le 15 brumaire an II (5 novembre 1793) à un discours de M.-J. Chénier, né à Constantinople en 1764, et dont le frère, André, né en 1762, devait monter sur l'échafaud le 25 juillet 1794, victime des Terroristes qu'il avait courageusement flétris dans ses articles du *Journal de Paris*. M.-J. Chénier avait été pendant deux ans (1781-1783) lieutenant de dragons. Puis il avait composé des pièces de théâtre qui durent leur succès aux allusions politiques et religieuses dont elles étaient assaisonnées. Celle qui fit le plus de bruit fut le *Charles IX* (4 novembre 1789) dont le sujet était le massacre de la Saint-Barthélemy et les excès du fanatisme. *Jean Calas* et *Fénelon* étaient animés du même esprit.

La pédagogie de M.-J. Chénier sera donc celle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'un cavalier poète et homme de théâtre, qui fait profession de ce que nous appellerions aujourd'hui l'anticléricalisme. Il n'a jamais fait ni classe, ni cours; jamais il n'a pris la mesure de la capacité intellectuelle d'un enfant. Il éprouve un indicible dédain pour les pédants crasseux et obtus qui se sont consacrés à des besognes si subalternes. Il veut donc extirper des programmes et des méthodes tout ce qu'y ont mis les prêtres et les religieux, et il considère que la partie la plus essentielle de l'instruction est constituée par les *Fêtes nationales*. Cette idée lui est si chère qu'il ne cesse de l'exprimer et de la mettre en lumière. (Rapport sur les Fêtes décadaires (1), t. v., p. 167) ; — sur les fêtes du 14 juillet et du 10 août ; — (28 juillet 1796) *ib.*, p 367 ; — sur la Fondation de la République (15 août 1796) *ib* , p. 374 ; — discours pour l'armée française victorieuse en Helvétie (13 mars 1797) *ib.*, p. 414 ; — sur les Exploits des républicains à Ostende (25 mai 1798) *ib.*, p. 420 ; — sur l'anniversaire du 14 juillet (14 juillet 1798) *ib.*, p. 427 ; — en l'honneur des vainqueurs de l'Egypte (23 août 1798) *ib.*, p. 461 ; en l'honneur de l'armée française en Batavie (23 septembre 1799) *ib.*, p. 510).

Ces fêtes étaient de pompeuses représentations gratuites et populaires. Elles comportaient une mise en scène imposante, un décor magnifique,

(1) Paris, Guillaume, 1826, in-8°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une figuration nombreuse et pittoresque, des cortèges bien réglés, des chœurs, des soli, des danses, tout ce que l'opéra, le ballet et le mélodrame peuvent fournir de plus propre à frapper et à exalter l'imagination des foules. Elles étaient empreintes d'un certain caractère religieux. C'étaient des offices laïques avec cantiques et processions. Elles étaient destinées à faire naître et à entretenir les sentiments patriotiques. Elles n'étaient pas confinées dans les dimensions étroites d'un édifice. Elles se déroulaient majestueusement au sein de l'immense nature, mère, créatrice, nourrice, institutrice, moralisatrice, éducatrice, à la face du ciel, en présence de l'Etre suprême, sublime auteur de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité. Dans ces assemblées solennelles, les citoyens comprenaient et sentaient la dignité supérieure de ce grand Tout, qui est constitué par l'Etat, et dont ils ne sont que d'infimes parcelles, tenant de l'ensemble toute sensibilité, toute intelligence et toute volonté. Dans ces communions, ils se formaient à la vertu, sans laquelle les républiques ne peuvent subsister et qui n'est autre chose que le ferme propos et l'habitude constante de subordonner les opinions individuelles aux arrêts de la majorité et les intérêts particuliers aux intérêts généraux. Ils renouvelaient le pacte et le contrat social. Ils affirmaient et proclamaient leurs droits.

Ici encore l'expérience a fait apparaître un

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

prodigieux écart entre le rêve et la réalité. Le premier crayon des fêtes populaires a été esquissé par Montesquieu dans l'histoire des Troglodytes, apologue philosophique intercalé dans les *Lettres persanes* (1721).

Ils instituèrent des fêtes en l'honneur des Dieux. Les jeunes filles ornées de fleurs et les jeunes garçons les célébraient par leurs danses et par les accords d'une musique champêtre. On faisait ensuite des festins, où la joie ne régnait pas moins que la frugalité. C'était dans ces assemblées que parlait la nature naïve. C'est là qu'on apprenait à donner le cœur et à le recevoir; c'est là que la pudeur virginale faisait en rougissant un aveu surpris, mais bientôt confirmé par le consentement des pères ; et c'est là que les tendres mères se plaisaient à prévoir par avance une union douce et fidèle.

On allait au temple pour demander les faveurs des dieux; ce n'était pas les richesses et une onéreuse abondance; de pareils souhaits étaient indignes des heureux Troglodytes; ils ne savaient les désirer que pour leurs compatriotes (1); ils n'étaient aux pieds des autels que pour demander la santé de leurs pères, l'union de leurs frères, la tendresse de leurs femmes, l'amour et l'obéissance de leurs enfants. Les filles y venaient apporter le tendre sacrifice de leur cœur, et ne leur demandaient d'autre

(1) Remarquer ici un manque de logique. Si les richesses sont en elles-mêmes un mal qui ronge celui qui en est détenteur et cause sa perte, les souhaiter à un de ses voisins équivaut au fait de lui souhaiter un cheval morveux, un chien enragé, une source empoisonnée, une femme acariâtre et infidèle, etc.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

grâce que celle de pouvoir rendre un Troglodyte heureux.

Le soir, lorsque les troupeaux quittaient les prairies et que les bœufs fatigués avaient ramené la charrue, ils s'assemblaient, et, dans un repas frugal, ils chantaient les injustices des premiers Troglodytes et leurs malheurs, la vertu renaissante avec un nouveau peuple et sa félicité; ils chantaient ensuite les grandeurs des dieux, leurs faveurs toujours présentes aux hommes qui les implorent, et leur colère inévitable à ceux qui ne les craignent pas; ils décrivaient ensuite les délices de la vie champêtre et le bonheur d'une condition toujours parée de l'innocence. Bientôt ils s'abandonnaient à un sommeil que les soins et les chagrins n'interrompaient jamais.

La nature ne fournissait pas moins à leurs désirs qu'à leurs besoins.

(Montesquieu, *Lettres persanes*, l. XII. — Avignon, Joly, 1815, in-12, t. Ier, p. 38-39.)

Cette phrase assez obscure semble dire que la nature leur fournissait le superflu aussi bien que le nécessaire, et l'agréable en même temps que l'utile. Tout l'optimisme ingénu des faiseurs de systèmes apparaît là. La débilité et l'imprévoyance humaine ne peuvent se passer de Providence. Il leur faut, pour remettre en état leurs affaires, la perpétuelle intervention du faiseur de miracles. Ce rôle est ici attribué à la *Nature*. La Nature, infiniment prodigue, distribue à pleines mains tous les trésors. L'homme n'a que la peine de les recevoir. Mais il faut éviter que certains

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

malfaiteurs — les riches — s'en attribuent la part la plus considérable et en frustrent leurs frères indigents. De nos jours, l'Etat-Providence ne se contente plus d'assurer la paix publique et de sauvegarder l'honneur national ; il est mis en demeure de prendre toutes les initiatives qui, jusque-là, incombaient aux particuliers, de s'immiscer dans toutes les affaires privées, de considérer tous les citoyens comme des incapables dont il est le tuteur, d'enserrer le commerce et l'industrie dans les règlements les plus minutieux et les plus impératifs, de tout inspecter, de tout contrôler, et de répandre les lumières, le bien-être, la santé, la richesse et la joie dans toutes les classes de la nation. Cette tâche énorme et surhumaine, il l'assume avec allégresse, car sa bonté et ses ressources sont inépuisables. Les Troglodytes ne demandaient pas trop à la Nature, car ils vivaient sous le régime collectiviste ou communiste.

Dans ce pays heureux, la cupidité était étrangère. Ils se faisaient des présents, où celui qui donnait croyait toujours avoir l'avantage; le peuple troglodyte se regardait comme une seule famille; les troupeaux étaient presque toujours confondus; la seule peine qu'on s'épargnait ordinairement, c'était de les partager (*ib.*).

Ce bonheur ne dura point. Ceux qui en jouissaient ne purent le supporter. Ils se donnèrent un roi. Pour que les citoyens que la révolution vient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'émanciper et qui, le 21 janvier 1793, ont cru assurer à jamais le règne de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité, en abattant sur l'échafaud la tête de Louis XVI, ne tombent pas dans une telle faiblesse, il convient de les armer de toute la force de l'éducation Cette éducation ne doit être donnée ni par la famille, ni par des pédants mercenaires. Elle doit être générale et consister en des exercices de plein air, en des jeux et en des banquets. C'est ce que Rousseau avait déjà posé. Mably (1) l'avait marqué plus nettement encore.

.....Je crois que vous serez bientôt persuadé avec moi que la république ne formera jamais d'excellents citoyens, tant que l'éducation ne sera pas publique et générale.

Permettez-vous aux pères de famille de se faire arbitrairement des règles à cet égard ?

Il me semble dès lors qu'il doit y avoir dans les mœurs une variété qui n'y permettra aucune consistance. La jeunesse trompera des pères et des mères à qui leur tendresse n'est que trop propre à faire illusion; et, sans perdre aucun de leurs vices, les enfants se hâteront de prendre ceux de leurs parents. Ces citoyens, nés avec des caractères, des tempéraments et des inclinations différentes, mais à qui la république doit donner des principes communs d'union, de paix et de concorde, pour n'avoir, s'il est possible,

(1) Gabriel Bonnot de Mably, né à Grenoble, en mars 1706, frère de Condillac et parent du cardinal de Tencin, mort à Paris, le 23 avril 1785. — Son ouvrage le plus connu est *Les entretiens de Phocion*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'un même esprit, ne porteront dans la société que les préjugés domestiques de leur éducation et de leur profession. Chacun ne considèrera le bien de l'état que par l'avantage de son ordre en particulier. On se craindra, on se méprisera, on se haïra. Attendez-vous donc à n'avoir qu'une république divisée par les intérêts contraires de ses citoyens et gouvernée par des intrigants qui ne seront occupés que de leur fortune domestique.

Dans la situation actuelle des choses en Europe, je ne nie pas que l'éducation domestique ne puisse être préférable à ce que nous appelons communément une éducation publique. Je le sais, et *ce n'est point dans le château où nous nous trouvons actuellement qu'on en pourrait douter*. Il y a encore des familles qui ont résisté à la contagion générale, et où l'honneur semble substitué comme les terres.

Je conviens que *des parents vertueux et éclairés donneront une meilleure éducation que des maîtres mercenaires, dont tout l'objet est d'enseigner péniblement dans un collége un peu de mauvais latin et beaucoup de sottises, et qui ne rassemblent pour ainsi dire une foule d'enfants, que pour qu'ils se communiquent plus aisément leurs vices et leurs préjugés.*

Je conviens de tout ce que vous voudrez; mais que résulte-t-il de cette éducation domestique ? Quelques honnêtes gens qui feront le bonheur de leur famille et de leurs amis, mais qui n'auront aucune influence sur les mœurs publiques. Est-ce là tout l'avantage que doit se proposer un législateur ?

Quand je parle, continua notre philosophe, de l'éducation publique, *Dieu me préserve de penser aux universités et aux colléges établis en Europe, il n'appartient pas à des pédants qui n'ont aucune idée de*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la société, ni des ressorts qui la font mouvoir et fleurir, de prétendre à l'honneur d'élever des citoyens.

Je demande que dans chaque ville et dans chaque canton, *la jeunesse ait un lieu d'exercice où elle se rassemble à des heures marquées.* Je désire, avec les plus sages législateurs de l'antiquité, qu'elle s'y forme à tout ce qui peut fortifier son tempérament et élever l'âme en écartant les voluptés et les délicatesses qui énervent le corps. Que les jeunes gens trouvent du plaisir et de la gloire à porter des fardeaux, à courir, à nager, à lutter, à lancer des pierres et des javelots. *Tantôt qu'ils creusent une tranchée et que tantôt ils la comblent.* Qu'ils apprennent à braver toutes les intempéries des saisons et à ne rien craindre. Il faut commencer par s'accoutumer au malaise pour être heureux toute sa vie. Enfin que les élèves de la république se familiarisent avec les armes qui doivent servir à la défense de la patrie, et exécutent avec la plus grande précision toutes les évolutions militaires.

Si vous avez réglé de telle manière la discipline de ces champs de Mars, que les jeunes gens distribuent eux-mêmes les récompenses qui sont dues au mérite, soyez convaincu que vous avez formé une école où l'amour de la gloire élèvera des héros. Ils s'instruiront journellement à la pratique de la justice, et l'émulation ne dégénèrera ni en envie, ni en jalousie. Voulez-vous accoutumer la jeunesse à l'obéissance et à la subordination, si nécessaires parmi les hommes et lui apprendre en même temps à commander. Divisez-la en turmes ou en compagnies, et que chacune ait ses chefs ou ses capitaines qu'elle aura choisis. Par cette méthode, vous parviendrez même à vous faire des magistrats qui gouverneront un jour la république sans arrogance et sans orgueil ; parce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'ils se seront accoutumés de bonne heure à commander sans caprice et sans hauteur des camarades qui ignoraient l'art de flatter le vice.

Ce n'est ni un pédant, ni un mercenaire qui doit présider à la police de ces jeux; cet honneur doit être la paisible récompense des magistrats qui ont vieilli en servant utilement la patrie, et qui l'aiment assez pour s'occuper de la génération suivante. Platon établit des banquets publics pour la jeunesse de sa république, et il veut que la joie libre et naïve qui règne dans ces fêtes, prête assez de grâces à la frugalité et à la tempérance pour qu'on n'y songe point à la volupté. Cet établissement est très sage; je voudrais que chaque turme ou chaque compagnie eût ses festins et que son chef fût chargé lui-même d'élever une barrière entre les plaisirs et la licence. Les jeunes gens seront moins tentés de s'écarter de leurs devoirs quand ils en seront avertis par un homme de leur âge. Ne craignez pas que celui-ci se néglige; il aura sans effort la vigilance et l'exactitude qui fatiguent souvent un vieux magistrat. Il aimera à exercer son autorité sur ses pareils; et s'il s'étudie à ne leur pas déplaire, il craindra en même temps les reproches de ses supérieurs.

La république n'est pas composée d'hommes seuls, et je vous avertis que vous n'avez rien fait si vous négligez l'éducation des femmes. *Il faut choisir ou d'en faire des hommes comme à Sparte, ou de les condamner à la retraite.*

Si vous ne leur donnez pas la force, le courage et l'élévation dont je parle, elles vous communiqueront toutes leurs faiblesses. Elles veulent dominer comme nous, mais par de petits moyens, la ruse, l'artifice, les larmes, les bouderies, la pitié et toutes les ressources inépuisables de la coquetterie. Il n'en faut

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas davantage pour subjuguer le plus brave homme; et, si nous sommes domptés, vous n'aurez qu'une république de femmelettes. Nous serons les esclaves de nos femmes; elles seront les tyrans de leurs maisons, et bientôt des magistrats et des lois. Elles feront un commerce de leur pudeur; et moins elles en auront, plus le commerce sera lucratif. Je vous défie de me citer un Etat où les femmes aient eu du pouvoir sans détruire les mœurs, les lois et le gouvernement. Elevez donc les jeunes filles à la modestie et à l'amour du travail. Formez leurs premières mœurs de façon qu'elles n'ambitionnent point d'autre gloire que celle d'être excellentes mères de famille. Si elles sont oisives dans leurs maisons, la retraite leur paraîtra insupportable; et dès que la dissipation leur sera nécessaire, elles aimeront toute autre chose que leurs maris et leurs enfants.

Quelque attention, milord, que j'aie apporté pour faire de bons citoyens, ne croyez pas en être quitte à si bon marché. Je connais trop le pouvoir des passions dans une république où l'inégalité des fortunes et des conditions les échauffe et les irrite continuellement, pour ne pas vous parler encore de quelques établissements que je crois indispensables. Platon, que j'aime à vous citer, croyait que les Grecs pouvaient aisément abuser des qualités un peu rudes et sauvages que leur donnait la gymnastique, et c'est pour prévenir cet abus qu'il voulait tempérer par là [la] grossièreté ou l'espèce de brutalité qu'on ne contracte que trop souvent au milieu des exercices violents du champ de Mars. A son exemple, je voudrais éclairer l'esprit et conduire périodiquement nos jeunes citoyens dans des écoles où l'on formerait leur raison; et c'est là que, sans être oisifs, ils se délasseraient utilement de leurs fatigues.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Que la base de ces études soit une saine morale ou la connaissance des règles par lesquelles doit se conduire un être raisonnable, qui ne peut être heureux qu'en obéissant à sa raison..... Que le législateur ordonne d'accoutumer les jeunes citoyens à juger du plus grand bien ou du plus grand mal d'une action par le plus grand avantage ou le plus grand tort qui résultera pour les autres. Avec le secours de cette mesure, nous apprendrons à donner à chaque vertu et à chaque vice la place qui lui appartient naturellement. A la tête de cette échelle morale se trouveront les vertus et les vices qui intéressent le corps entier de la société, et, dans un rang inférieur, ceux qui ne regardent que la vie privée et domestique. Il n'en faut pas davantage pour voir disparaître cette foule innombrable de préjugés qui a exercé et qui exerce encore aujourd'hui un empire si cruel et si inutile sur le monde entier. Vos citoyens philosophes ne se tourmenteront point pour acquérir et pratiquer des vertus qui ne sont bonnes à rien, et qui ne sont estimées que parce qu'elles sont bizarres, extraordinaires, peu conformes à notre nature, d'une pratique difficile, et conservées par la mode et l'habitude.

Le but de la société n'étant que de conserver à tous les hommes les droits qu'ils tiennent des mains libérales de la nature, et le législateur ne devant nous imposer que des devoirs qu'il nous importe à chacun de remplir, vous sentez aisément de quelle importance il est d'étudier le droit naturel que je pourrais appeler le droit de l'égalité entre les hommes......

Connaissez ce que la nature exige de nous et vous verrez qu'il n'y a point, comme nous le croyons ordinairement, différentes morales pour le riche,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour le pauvre, pour le grand, pour le petit, pour le magistrat, le souverain et le simple citoyen; vous verrez que le père dans sa famille, le sénateur dans la république, et la république dans le monde entier doivent avoir les mêmes principes de conduite.

Enseignez à vos jeunes élèves l'histoire de leur nation et celle des anciens et de vos voisins; *mais je n'entends point que vous les occupiez de ces événements obscurs que des pédants ont retirés de l'obscurité où ils devaient tomber et rester.* Attachez-les à l'étude des peuples les plus célèbres par leurs mœurs, leur prudence, leur courage et leur amour de la justice et de la patrie. En étudiant leurs lois, faites remarquer le bien et le mal qu'elles ont produits, et votre législation se perfectionnera sans effort. Tous les peuples ont éprouvé des révolutions, et rien n'est plus nécessaire que d'en connaître les causes, si vous voulez prévoir d'avance les biens que vous pouvez espérer et les maux que vous devez craindre. Plus les jeunes citoyens acquerront de connaissances, dans cette partie, plus ils détesteront cette politique ruineuse qui croit qu'il est utile d'être injuste, fourbe, dissimulé et méchant. Ils se convaincront par l'expérience de tous les temps que les passions telles que l'avarice et l'ambition ne donnent qu'une prospérité passagère ; que la vertu seule a fait fleurir les sociétés, et que le vice seul les a ruinées. Ils apprendront à mépriser ce que l'Europe estime; et s'ils ne possèdent pas encore toutes les vérités, ils seront du moins dégagés d'une foule innombrable d'erreurs.

L'éducation doit nous disposer à aimer le gouvernement auquel nous devons obéir ; mais craignez d'inspirer un amour aveugle et superstitieux, qui nous empêcherait de voir les vices de nos lois et d'en désirer de meilleures.....

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Que les lois de l'éducation établissent l'égalité la plus entière entre les enfants. Accoutumez-les à l'aimer. Quand ils seront bien persuadés que la nature n'a point fait des nobles et des roturiers, des riches et des pauvres ; quand ils auront contracté de bonne heure l'habitude de ne s'estimer et de ne se considérer que par leurs qualités personnelles, soyez sûr que, dans la suite, s'ils vivent sous les lois de la démocratie, ils seront moins tentés de créer un ordre de patriciens et un ordre de plébéiens. S'ils vivent sous un gouvernement moins sage, les grands et les riches ne pensant point que tout doit leur appartenir, seront moins attachés à leurs distractions ; et la réforme de la république sera par conséquent plus aisée. Moins le premier ordre des citoyens sera avare, orgueilleux et insolent, plus le peuple sans haine, et presque sans envie et sans jalousie, sera disposé à se tenir sans murmurer dans la place où la fortune l'aura mis.

Quand il s'agira de réformer quelque loi, et de se rapprocher encore davantage de l'égalité, ce ne sera point tumultuairement et en formant des conjurations, des cabales et des partis. Je voudrais que les grands eussent appris dans leur éducation qu'ils ne peuvent rien perdre à se faire aimer, et à rendre considérables ceux qui leur sont inférieurs. Je voudrais que ceux-ci fussent convaincus qu'il leur suffit d'avoir des vertus et des talents pour être sûrs de l'estime et de la considération du public.

(Mably, *De la législation ou principes des lois*, livre IV, ch. 1er. — Œuvres complètes. — Lyon, Vve J.-B. Delamollière et Falque, 1796, in-8°, t. IX, p. 309-320. — Les chapitres suivants ont eu également une influence considérable sur la direction morale de la révolution. Ils sont intitulés : II. De la nécessité de reconnaître un Etre suprême. — Des

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

maux que produit l'athéisme. — Des lois qu'on doit lui opposer. — III. De la nécessité d'un culte public. Que le législateur doit le faire respecter, et empêcher que la religion ne dégénère en fanatisme et en superstition. — IV. Des lois nécessaires pour établir l'union entre la religion et la philosophie, ou pour empêcher que l'une ne dégénère en superstition et l'autre en impiété.

L'influence de Rousseau et celle de Mably est très sensible dans le discours sur l'Instruction publique, prononcé à la Convention nationale par M.-J. Chénier le 15 brumaire an II (5 novembre 1793).

Citoyens, vous cherchez au milieu des orages révolutionnaires les moyens de rendre le calme à la république; et, sans doute, le moyen le plus efficace est d'organiser l'instruction, *premier besoin de l'homme en société, première dette de la société envers ses membres*. Quel est notre devoir en organisant l'instruction ? C'est de *former des républicains; c'est encore de former des Français, de faire adopter à la nation une physionomie qui lui soit propre et particulière;* c'est enfin de songer à l'importance, à l'étendue, à la situation géographique de la France, *à son influence sur l'Europe et sur le monde, à l'intérêt puissant qui lui commande de perfectionner la raison publique, et d'accélérer les progrès de l'esprit humain.....*

Il est aisé de distinguer dans l'instruction publique, quand on veut en saisir l'ensemble, et ne pas confondre toutes les idées, trois parties qui concourent également à former l'homme en société, je veux dire la partie de l'enseignement, la partie morale et la partie physique. La première développe les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

facultés intellectuelles. Aussi vaste que l'esprit humain, dont elle offre l'état de situation, elle recule chaque jour ses limites et fait par lui de nouvelles conquêtes; elle embrasse tout ce qui peut se réduire en théorie. La seconde s'occupe, pour ainsi dire, de l'éducation du cœur; l'enseignement n'est pas de son ressort. On enseigne les métiers, les sciences, les arts; mais les mœurs et la vertu s'inspirent. La troisième, appelée gymnastique dans les républiques de la Grèce, comprend tous les exercices qui peuvent entretenir et augmenter la force ou la souplesse du corps.

C'est sous ce triple rapport donné par l'essence humaine que doit être considérée l'instruction publique. Il est des hommes qui ne trouvent jamais un sujet vaste, par la raison qu'ils n'embrassent jamais qu'une très petite partie de la matière, et qu'ils prennent cette petite partie pour l'ouvrage entier. Une seule observation peut suffire à ceux qui voudront concevoir l'étendue de l'institution dont il s'agit. Les philosophes qui ont consacré leurs travaux au perfectionnement de l'instruction, et certes il n'est pas d'étude plus digne des méditations philosophiques, se sont tous circonscrits dans des bornes rigoureuses et resserrées. Aucun écrivain célèbre, chez aucune nation, n'a pu donner une théorie complète de l'instruction publique. Jugez cependant combien quelques hommes rassemblés, guidés souvent par des principes contraires, travaillant à la hâte, forcés de calculer la résistance des préjugés et des passions, ont de désavantage, comparés au philosophe isolé, appliquant à un seul objet son immense loisir, ne craignant de blesser que la vérité, ne calculant aucun obstacle, et, dans le silence du cabinet, imprimant à ses travaux cette maturité, cette précision, cette cohérence intime et profonde, qui caractéri-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sent les idées d'une seule tête, quand elle est fortement organisée.

Ajoutez que, dans cette partie, aucun législateur, aucun peuple ne nous a laissé des modèles que puisse adopter la République française..... Il est donc nécessaire de créer et non de compiler, d'inventer et non de se souvenir. Après avoir jeté un coup d'œil général sur toutes les parties de l'instruction, il faut organiser tour à tour chacune de ses parties. Cette organisation est véritablement la chose importante et pénible, puisque alors les difficultés d'exécution se présentent en foule avec les détails imprévus qui se multiplient sans cesse. Si l'on veut tout embrasser à la fois, chaque partie sera incomplète et tronquée; si, dans une matière de cette importance, on veut faire des lois avec la même impétuosité que nos soldats prennent des villes, on fera des lois provisoires et qui s'évanouiront bientôt devant la Raison publique.

Une organisation provisoire est toujours la désorganisation continuée. Rien n'est donc plus essentiel, en traitant de l'instruction, que de savoir procéder dans un ordre philosophique, que d'assujettir ses travaux à une marche analytique et raisonnée. Le champ que l'imagination rapide parcourt et dévore en un moment paraît s'étendre chaque jour devant la Raison, qui marche à pas lents, mais dont les pas s'impriment dans la terre et laissent des vestiges immortels.

Le torrent révolutionnaire avait entraîné dans son cours une foule d'abus consacrés par le despotisme; mais l'oubli de l'Assemblée constituante ou je ne sais quelle fatalité, l'a empêchée, dans les jours de sa force et de son génie, de jeter sur l'éducation un coup d'œil régénérateur et d'y porter la cognée de la réforme. C'est dans sa décrépitude

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'elle accorda quelques séances à la lecture d'un plan sur cette vaste matière; mais alors l'Assemblée constituante n'avait plus ni assez de temps, ni assez de vigueur pour discuter, encore moins pour corriger ou pour refondre ce système, mieux présenté que combiné, et plus éclatant que solide. *Ainsi la génération qui s'avance, la nation future qui doit un jour consolider toutes les parties de l'édifice révolutionnaire, restait livrée à des instituteurs vieillis dans les préjugés du royalisme et de la superstition.*

Par une contradiction ridicule et désastreuse, des prêtres dirigeaient encore l'éducation des enfants chez un peuple dont les plus grands efforts avaient à peine suffi pour renverser l'empire des prêtres; et, tandis que les représentants de la nation sapaient de tous côtés les préjugés qui servaient de fondement aux différentes usurpations, ils en laissaient perpétuer le germe au milieu de ces collèges qui restaient immobiles dans l'écroulement successif de tous les anciens établissements.

Quelle était donc votre pensée, premiers législateurs de la France, en négligeant l'instruction, cette constitution des mœurs, plus importante, j'ose le dire, que la constitution même des lois ? *Vous flattiez-vous d'avoir imprimé à votre incohérent ouvrage une sagesse assez puissante, une force assez magique pour changer en hommes nouveaux des instituteurs que vous laissiez dépositaires de la destinée nationale, puisqu'ils formaient ceux que la Nature appelle à nous succéder, puisqu'ils mettaient d'ensemble, pour ainsi dire, les éléments de la postérité ? Espériez-vous qu'ils recommenceraient à apprendre, après avoir enseigné si longtemps; qu'ils abandonneraient tout à coup leur esprit d'imitation, la routine de leurs livres, de leur méthode d'enseignement, leurs passions, leur fanatisme ? Ou bien espériez-vous que*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vos enfants et ceux de vos concitoyens deviendraient d'habiles défenseurs de la Patrie, en étudiant exclusivement, pendant plusieurs années, la langue de l'ancienne Rome, et les rêveries inintelligibles de la superstition de (sic) *Rome moderne.*

Non, sans doute, vous n'y comptiez pas. Eh ! qui ne sait combien ces illustres écrivains, qui ont mûri la raison publique, ces véritables instituteurs des peuples, ont consacré de travaux, sacrifié de veilles; essuyé de dégoûts et de persécutions ; *combien il leur a fallu d'amour du bien, de patience et de courage, pour débarrasser insensiblement l'esprit humain d'une partie des langes impurs dont il était naguère enveloppé ? Qui d'entre nous, citoyens, n'a pas été forcé, au sortir des écoles publiques, de recommencer son éducation, de devenir son propre instituteur, de lutter longtemps et sans cesse contre la tyrannie des premières impressions, et de se reconquérir lui-même, malgré la résistance des préjugés qui avaient usurpé toutes les facultés de son âme ? Eh bien ! si c'est là une longue et pénible étude, épargnez à vos enfants des travaux dont le succès est incertain. Arrachez les fils de la République au joug de la théocratie qui pèse encore sur eux.*

Vous avez réformé les instituteurs, et le mode de leur nomination, et le mode d'enseignement, et le choix des études; ne perdez pas un instant pour mettre en activité les écoles primaires. Examinez avec attention s'il n'est pas convenable d'y joindre quelques instituts dans les grandes communes. Voilà les premiers fondements de l'instruction. C'est par là qu'il faut commencer; et ne voyez-vous pas que les établissements une fois organisés dans des principes républicains et philosophiques, les diverses institutions, soit morales, soit physiques qui ne font pas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

essentiellement partie de l'enseignement, viendront, comme autant de rameaux, se réunir à ce tronc vigoureux, dont vous aurez planté les racines fécondes.

Je vais maintenant jeter un coup d'œil rapide sur l'éducation physique et parcourir, ou plutôt montrer du doigt les différentes institutions qu'elle embrasse. Il ne s'agit pas encore d'élever le monument, mais de ranger ensemble et de numéroter les pierres principales qui doivent servir à sa construction. Ici, comme dans la partie de l'enseignement, il faut travailler avec ses idées et non pas avec celles d'autrui; il faut étudier les hommes et les choses, les temps et les lieux, la Nature, immuable dans ses principes, mais toujours variée dans ses résultats; et peut-être alors sera-t-on moins empressé de nous présenter des romans politiques, faiblement échafaudés d'après la république de Platon, ou d'après les romans historiques composés sur Lacédémone.

La première chose qui se présente à l'esprit en traitant de l'éducation morale, c'est l'établissement des fêtes nationales. C'est là que l'imagination doit déployer ses inépuisables trésors, qu'elle doit éveiller dans l'âme des citoyens toutes les sensations libérales, toutes les passions généreuses et républicaines..... La liberté sera l'âme de nos fêtes publiques; elles n'existeront que pour elle et par elle. L'architecture élevant son temple, la peinture et la sculpture retraçant à l'envi son image; l'éloquence célébrant ses héros; la poésie chantant ses louanges; la musique lui soumettant les cœurs par une harmonie fière et touchante; la danse égayant ses triomphes; *les hymnes; les cérémonies, les emblèmes, variés selon les différentes fêtes, mais toujours animés de son génie; tous les âges prosternés devant sa statue; tous les arts agrandis et sanctifiés par elle,*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'unissant pour la faire chérir ; tels sont les matériaux qui s'offriront aux législateurs, quand il s'agira d'organiser les fêtes du peuple; tels sont les éléments auxquels la Convention nationale doit imprimer le mouvement et la vie.

Il ne suffira point alors, citoyens, d'établir la fête de l'Enfance et celle de l'Adolescence, ainsi qu'on vous l'a proposé; des idées plus élevées et plus étendues se présenteront à vous. Il faudra semer l'année de grands souvenirs, composer de l'ensemble de nos fêtes civiques une histoire annuelle et commémorative de la Révolution française. Sans doute, il ne sera point question de faire repasser annuellement sous nos yeux l'image des événements rapides, mais sans caractère, qui appartiennent à toute révolution; mais il faudra consacrer dans l'avenir les époques immortelles où les différentes tyrannies se seront écroulées devant le souffle national et les grands pas de la Raison, qui franchissent l'Europe, et vont frapper les bornes du monde.

Enfin, *libres de préjugés, et dignes de représenter la nation française, vous saurez fonder sur les débris des superstitions détrônées la seule religion universelle qui apporte la paix et non le glaive, qui fait des citoyens et non des sujets, des frères et non des ennemis; qui n'a ni sectes, ni mystères, dont le seul dogme est l'Egalité, dont les lois sont les oracles, dont les magistrats sont les pontifes, et qui ne fait brûler l'encens de la grande famille que devant l'autel de la Patrie, mère et divinité commune.*

Après les fêtes nationales, ou conjointement avec elles, viennent les récompenses que le peuple doit consacrer aux vertus utiles et au génie bienfaiteur des hommes. On sent bien qu'il n'est pas ici question de ces encouragements, de ces indemnités pécuniaires, que l'Etat peut accorder sous le titre de pension

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ou de gratification, soit aux fonctionnaires publics recommandables par de longs services, soit aux braves citoyens qui ont versé leur sang pour la Liberté, soit aux citoyens laborieux dont les veilles ont servi la patrie et qui réclament sa bienfaisance.

On conçoit qu'il est encore moins question *de ces ridicules prix décernés par des Académies à quelques poèmes médiocres, sur les sujets les plus futiles, ou à de longs éloges de personnages illustres que personne ne blâme. Vous avez renversé les académies et dissipé la fausse instruction qu'y répandaient le savoir sans philosophie, et le bel esprit sans idées.*

L'objet dont il s'agit uniquement ici est un de ceux qui doivent le plus intéresser une république naissante, si elle veut s'appuyer sur des fondements solides; j'entends parler de cet hommage public rendu par le peuple aux choses extraordinaires dans un genre utile. Un peuple qui sait honorer ce qui est grand ne manque jamais de grandes actions ni de grands hommes.

La nature et le mode des récompenses ne servent pas médiocrement à distinguer les nations libres des troupeaux d'esclaves. Laissons les trésors aux tyrans; la gloire est la monnaie des républiques....... Sans doute, il ne faut pas attendre par la *gloire* ces petites jouissances de l'amour-propre, cet *honneur* que Montesquieu appelle le fondement des monarchies. Quand les rois, qui achetaient des esclaves avec le sang du peuple, après avoir épuisé leurs monceaux d'or, distribuaient aux hommes qui restaient à corrompre cette foule ridicule de titres et de cordons, c'était l'orgueil d'un seul qui caressait la vanité de plusieurs. La gloire n'était point dans ces mascarades; elle est dans la feuille de chêne décernée par le Peuple au citoyen qui a bien mérité de la Patrie. La gloire ne peut être où n'est pas l'utilité

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

publique; la gloire est inséparable de la vertu. Chez des républicains, amour de la Patrie, gloire, vertu sont trois mots qui représentent une même idée.

Il me reste, citoyens, à dire quelques mots de la gymnastique, cette éducation du corps, sans laquelle tout autre serait incomplète et stérile.

Il semble d'abord que les premiers travaux relatifs à l'éducation nationale auraient dû concerner la gymnastique, puisqu'elle commence avec l'homme. Ce serait en effet le premier objet présenté par la Nature à l'instituteur chargé de l'éducation d'un individu. Mais vous, législateurs, placés dans des circonstances orageuses et pressantes, où vous ne pouviez observer dans la discussion cet ordre immédiat, cette régularité paisible; *vous, environnés au loin d'établissements d'instruction qui sont contraires à l'esprit public; voyant encore, malgré le cours de la révolution, des prêtres qui élevaient des citoyens, et les dogmes religieux substitués sans cesse à cette morale éternelle, source de tout ce qui est bon sur la terre; vous avez dû vous empresser de détruire ces grands abus*, et songer moins à la première enfance qu'on ne peut instruire que d'une manière très imparfaite, pour vous occuper spécialement de cette génération d'adolescents, qui, dans quelques années, exercera ses droits politiques, et doit influer sur l'Etat. Ces motifs vous ont engagés à décréter la formation des écoles primaires, avant de penser à la gymnastique; et, sans doute, ils vous feront sentir la nécessité d'organiser au plus tôt tout ce qui tient à l'Enseignement.

Celui des philosophes qui a le mieux connu la véritable théorie de l'éducation, comme il est encore celui qui a le mieux développé les éléments des sociétés humaines et les principes de la Liberté, l'éloquent, le profond, le sensible auteur d'*Emile* s'est

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

surtout occupé de la gymnastique dans les premiers livres de son immortel ouvrage; et, suivant en cela le système de Platon, ou plutôt l'instinct de la Nature, c'est dans les jeux et dans les exercices du corps qu'il fait consister jusqu'à l'âge de douze ans toute l'éducation de son élève.

Vous pouvez réaliser en partie les plans du grand homme; vous pouvez appliquer à l'Instruction publique et à la Nation entière la marche que Jean-Jacques a suivie pour Emile. De cette manière on occuperait les enfants des premiers, des plus simples exercices de la gymnastique, même avant d'inculquer à leur esprit les notions élémentaires, et tout ce qui exige des combinaisons d'idées. Ce n'est pas à dire que la gymnastique doive être réservée à l'enfance; à mesure que les organes de l'homme se perfectionnent, ce genre d'éducation doit s'étendre et se perfectionner avec lui. La course, la lutte, l'art de nager, l'exercice du canon, du fusil; le maniement de la pique, du sabre et de l'épée, telle est la gymnastique d'un peuple libre. Tout cela n'est point nécessaire à des esclaves; ils doivent être faibles, puisqu'ils doivent servir; une race de républicains doit être robuste; la vigueur de l'âme tient à celle du corps. Que des prix de gymnastique soient distribués dans les jeux publics. Il serait puéril de vouloir démontrer combien les différents exercices dont je viens de parler se lient naturellement à l'ensemble des fêtes et des récompenses nationales. Toutes ces institutions républicaines pressent l'âme des citoyens et environnent d'un triple rempart de patriotime....... Le despotisme porte en tous lieux les glaces du Nord; il frappe le sol de stérilité. La Liberté ressemble à l'astre du jour; elle anime et féconde la terre; les hommes croissent et s'élèvent par elle; et la Nature s'agrandit à son aspect......

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fondateurs de la République et d'une constitution vraiment populaire, une nouvelle gloire vous attend ! Votre génie révolutionnaire déconcerte les rois rebelles à la souveraineté du Peuple, et laisse entrevoir aux nations opprimées le crépuscule (1) de la Liberté naissante; mais l'*Education nationale reste à créer parmi nous. C'est à vous de réparer l'énorme faute de l'Assemblée constituante.* Vos calomniateurs vous ont reproché de mépriser la philosophie; vous les avez réfutés, en rendant hommage à la mémoire des philosophes, et en décrétant des lois sages; ce n'est pas tout. Consommez vos travaux sacrés; que la rouille des temps anciens ne souille plus nos institutions. Les mauvaises mœurs tuent les bonnes lois; vous avez fait les lois; faites les mœurs; continuez à diriger d'une main ferme et rapide le grand mouvement imprimé par le peuple français à l'esprit humain, et *complétez cet évangile de l'Egalité, qui doit triompher des préjugés les plus antiques et renouveler la face du monde.*

(Œuvres de M.-J. Chénier. — Paris, Guillaume, 1826, in-8°, t. v, p. 120-137.)

C'est le 13 juillet 1793 que Robespierre avait présenté à la Convention le plan d'Education nationale dans lequel Michel Lepelletier de Saint-Fargeau s'était abandonné à ses rêves ambitieux. Le projet tracé par celui qui avait été assassiné le 20 janvier 1793, fut adopté par un décret du 13 août 1793. Ce décret fut rapporté environ deux mois après, le 20 octobre de la même année.

Cette époque troublée vit ainsi naître et périr

(1) L'*aurore* semblerait être plus attendue.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

presque en même temps les créations les plus diverses. Ce que produisait la fantaisie d'un législateur, ce qu'approuvait l'engouement passager d'un comité était abandonné avant même d'avoir subi l'épreuve de l'expérience, à laquelle d'ailleurs il était le plus souvent incapable de résister.

On n'avait même pas la patience de donner aux organisations à peine ébauchées le loisir de régler leur mode d'action. L'Ecole normale avait été instituée par un décret du 9 brumaire an III (30 novembre 1794) rendu sur un rapport de Lakanal. L'ouverture eut lieu le 1er pluviôse suivant, et la clôture le 30 floréal de la même année. Le décret avait fixé à quatre mois au moins la durée normale des cours. Ce terme avait été fixé par égard pour Bernardin de Saint-Pierre qui ne pouvait pas dans un délai plus bref achever le cours de morale dont il était chargé. Le troisième mois n'était pas terminé que déjà la fermeture de l'Ecole était réclamée par plusieurs députés. Le décret de suppression fut porté le 7 floréal. En le proposant, Daunou, au nom du comité d'instruction publique, rendit hommage au mérite des professeurs qui étaient Lagrange, Laplace, Haüy, Monge, Daubenton, Berthollet, Thouin, Buache, Mentelle, Volney, Bernardin de Saint-Pierre, Sicard, Garat, Laharpe. Mais il exprima le regret d'avoir trouvé dans leurs cours plutôt un enseignement direct des sciences qu'une exposition des méthodes qu'il faut suivre en les ensei-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

gnant. La pédagogie inaugurait son règne en étouffant dans l'œuf l'Ecole normale. Les inventeurs et les exploiteurs de méthodes bâillonnaient, ligottaient et chassaient les hommes de savoir.

C'est le 5 novembre 1793 (15 brumaire an II) que M.-J. Chénier invitait la Convention, après avoir fondé la république et publié une constitution vraiment populaire à conquérir une nouvelle gloire en créant l'Education démocratique.

Deux ans après, le législateur rabaisse et restreint son programme.

Constitution de la République Française décrétée par la Convention nationale et acceptée par le peuple dans le mois de fructidor an III, promulguée le 1er vendémiaire an IV (août et septembre 1795).

Titre X. — Instruction publique.

296. — Il y a dans la République des écoles primaires où les élèves apprennent à lire, à écrire, les éléments du calcul et ceux de la morale. La République pourvoit aux frais du logement des instituteurs préposés à ces écoles.

297. — Il y a dans les diverses parties de la République des écoles supérieures aux écoles primaires, et dont le nombre sera tel qu'il y en ait au moins une pour deux départements.

298. — Il y a pour toute la République un Institut national, chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences.

299. — Les divers établissements d'instruction publique n'ont entre eux aucun rapport de subordination, ni de correspondance administrative.

300. — Les citoyens ont le droit de former des éta-

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

blissements particuliers d'éducation et d'instruction, ainsi que des sociétés libres pour concourir au progrès des sciences, des lettres et des arts.

301. — Il sera établi des fêtes nationales pour entretenir la fraternité entre les citoyens et les attacher à la constitution, à la patrie et aux lois.

(Lall., t. xv, p. 189-190.)

Le rapporteur Daunou n'était pas, en matière d'instruction publique, un songe creux dépourvu de compétence. Né à Boulogne-sur-Mer le 18 août 1761, il avait fait ses études au collège des Oratoriens de sa ville natale. A seize ans, en 1777, il avait été reçu dans la congrégation. Il avait professé successivement à Troyes, à Soissons, à Boulogne, à Montmorency où il avait enseigné la philosophie, puis la théologie. L'Académie française couronnait son étude : « Quelle a été l'influence de Boileau sur la littérature française », et l'Académie de Berlin décernait un accessit à son mémoire : « De l'origine, de l'étendue et des limites de la puissance paternelle. »

Ses croyances religieuses avaient peu à peu fait place à un demi scepticisme malicieux et sans aigreur. Il embrassa les doctrines de la Révolution et les soutint dans des brochures et des discours.

Elu membre de la Convention, il s'y fit remarquer par la modération de son attitude. Il s'efforça de sauver Louis XVI. Il fut arrêté avec les 71 signataires qui avaient protesté contre les vio-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lences de la Terreur, mais il ne fut point condamné et revint même reprendre sa place parmi ses collègues. Nommé membre de la Commission des onze, chargée des lois organiques de la Constitution, membre de la Convention, membre du comité du Salut public, par deux fois président du Conseil des Cinq-Cents, président de l'Institut national, il fut sur le point d'être nommé consul. Mais Bonaparte écarta cet homme à principes, d'une droiture inflexible.

Pendant cette période, il avait publié un *Essai sur l'instruction publique*, dans lequel il combattait les doctrines de Lepelletier de Saint-Fargeau et de Robespierre, un *Essai sur la Constitution*, des *Remarques sur le projet proposé par le comité de Salut public*, un *rapport sur les moyens de donner plus d'intensité au gouvernement*. Ecarté de la politique par Napoléon, garde de la bibliothèque du Panthéon, puis des archives du Corps législatif, membre de l'Académie française, secrétaire perpétuel de la classe d'histoire et de littérature à l'Institut, professeur au Collège de France, il se fit remarquer par de nombreuses études : *Histoire de l'anarchie de Pologne*, 1807, 4 vol. in-8°, commencée par Rulhière. — *Essai historique sur la puissance temporelle des papes* (1810). — Notices sur M.-J. Chénier (1811), sur Ginguené, sur Labarpe. — Essai sur les garanties individuelles que réclame l'état actuel de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

société. Il collabora à la collection des historiens de France et à l'histoire littéraire de la France.

En 1815, il avait perdu la place de garde des archives du royaume. En 1818, il fut élu député du Finistère, et constamment réélu jusqu'en 1834. Il fut nommé pair de France le 7 novembre 1839 et mourut à Paris le 20 juin 1840.

Philarète Chasles a tracé de lui un portrait saisissant : « Personnage singulier, simple, froid. peu communicatif, plutôt répulsif qu'attrayant dans ses rapports, mais ami sûr dès qu'on se l'était acquis, l'oratorien demi-sceptique, le républicain gardant la régularité du moine, offrait un remarquable phénomène. Sur ses vieux jours, le législateur, le conventionnel, l'oratorien, le tribun, inquiétude du premier consul, se fondirent en un savant rigide, aristarque impitoyable pour les hardiesses. Sa vie est comme sa phrase. Tous les matins, à quatre heures, en quelque lieu qu'il soit, sa bougie s'allume et sa chambre s'éclaire. La pensée chez lui n'est pas une de ces nobles aventurières qui se hasardent sérieusement et rapportent quelquefois une bonne prise. Sa pensée est ingénieusement judicieuse et circonscrite dans sa justesse. Il voit juste, parce qu'il voit de près ; mais, à ce prix, plus d'horizon, et par conséquent, point de nouveauté à espérer, ni de pas à faire. De même, dans sa vie, homme de droiture, d'équité, ferme de principes et persévé-

rant vers son but, il n'a rien de violent et de téméraire. Il admet tard une innovation et la quitte tard. Il se restreint et veut se restreindre, parce qu'il est partisan de la justesse avant tout. (Dict. de la Conversation, — sous la direction de W. Duckett. — Paris, in-4°, 1854.)

Les précieuses qualités de cet esprit judicieux, formé à l'école du raisonnable Boileau, ennemi des excès et des utopies, se retrouvent dans le rapport très remarquable dont il donna lecture à la Convention, le 19 octobre 1795.

Représentants du peuple, les lettres ont suivi, depuis trois années, la destinée de la Convention nationale ; elles ont gémi avec vous sous la tyrannie de Robespierre ; elles montaient sur les échafauds avec vos collègues, et, dans ces temps de calamités, le patriotisme et les sciences, confondant leurs regrets et leurs larmes, redemandaient aux mêmes tombeaux des victimes également chères.

Après le 9 thermidor, en reprenant le pouvoir et la liberté, vous en avez consacré le premier usage à la consolation, à l'encouragement des arts.....

En 1789, l'éducation était vicieuse, sans doute ; mais elle était organisée ; les établissements supérieurs, tout ce qui formait, pour ainsi dire, le sommet de l'instruction, les académies, les sociétés, les lycées, les théâtres avaient honoré la nation française aux yeux de tous les peuples cultivés.

Là des héritiers toujours dignes de leurs prédécesseurs recevaient depuis plus d'un siècle et portaient dignement de génération en génération de vastes dépôts de science et de gloire.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Là les pensées des grands hommes étaient continuées par de grands hommes.

Là l'éloquence et la philosophie s'unissaient quelquefois pour jeter aux pieds des trônes épouvantés de longs sillons de lumière, à travers l'antique nuit des préjugés et des erreurs.

Là se formait une sorte d'opinion publique qui, sans doute, n'était pas toujours pure, et qui n'avait d'ailleurs qu'une circulation lente et circonscrite dans un assez étroit espace, mais qui s'accoutumait néanmoins à murmurer autour du gouvernement, et parvenait même à l'intimider quelquefois ; en un mot, on ne pouvait pas dire qu'il n'y eût point d'instruction chez un peuple où l'on commençait à méditer les écrits de Dalembert, de Condillac et surtout de cet immortel auteur d'Emile, qui semblait être jeté par erreur, dans nos temps modernes et parmi des foules d'esclaves, comme le représentant de l'antiquité et de la liberté.

Voilà ce qu'était parmi nous, en 1789, l'instruction publique, considérée dans ses degrés supérieurs ; mais, *comme si le fléau de l'inégalité eût frappé inévitablement toutes les parties de l'édifice social, comme si le despotisme eût voulu se venger de l'audace de la pensée et de la révolte des lumières, il s'étudiait sans cesse à les arrêter, à les entraver dans leur cours.*

Le gouvernement avait élevé tant de barrières qu'il existait en quelque sorte des castes, où s'isolait la science, et d'où elle ne pouvait plus descendre.

Tout était disposé pour ralentir les progrès du goût, pour interrompre le versement des connaissances, pour faire en un mot que dans les établissements du second ordre on ne retrouvât presque plus rien de la physionomie et du caractère des premiers. Ce n'est pas que plusieurs universités, plusieurs collèges ne fussent justement renommés pour l'habileté des maîtres et pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'émulation des disciples. Mais le plan que les uns et les autres étaient condamnés à suivre égarait leurs talents et trompait leur activité. *Je ne rappellerai point ici les instructions bizarres qui fatiguaient et dépravaient l'enfance, usaient la première jeunesse dans un pénible apprentissage de mots, vain simulacre d'éducation, où la mémoire seule était exercée, où une année faisait connaître un livre de plus, où la raison était insultée avec les formes de raisonnement, où enfin rien n'était destiné à développer l'homme, ni même à le commencer. Mais c'était surtout à la porte des petites écoles que veillaient soigneusement l'ignorance, le fanatisme, les préjugés de tous les genres.*

Ne soyons point ingrats envers les hommes laborieux qui remplissaient dans ces écoles des fonctions trop infructueusement pénibles avec un zèle digne d'être mieux appliqué, n'imputons qu'à la tyrannie le crime d'avoir empoisonné ces premières sources de l'éducation, afin de n'avoir rien à craindre des progrès que l'instruction pouvait faire dans l'extrémité supérieure, à l'influence de laquelle il était devenu trop aisé de soustraire la presque universalité de la nation.

Ainsi, tandis que le génie de quelques hommes s'élançait loin même des routes frayées de la science et de la raison, la superstition, s'emparant de bonne heure des esprits de la multitude, les dégradait au-dessous du niveau de l'intelligence commune, et condamnait un grand peuple à une éternelle enfance.

On voit quelle énorme inégalité de lumières devait résulter, sur le même sol et sous l'empire des mêmes lois, de la progression naturelle de ces deux efforts opposés, d'une part vers la perfection de toutes les connaissances humaines, de l'autre vers l'asservissement des facultés ; et cet état de l'intruction publique était d'autant plus déplorable que le despotisme se rat-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tachait encore les écrivains illustres par les liens de l'intérêt, par la séduction de la faveur, par tout ce qui rendait le génie tributaire de la puissance.

Le même gouvernemcnt qui courbait les peuples sous l'ignominieux empire de toutes les erreurs avilissait davantage encore les hommes les plus éclairés en les plaçant avec lui dans la sphère de toutes les immoralités et de tous les vices ; les résultats de ce système étaient d'une part l'ignorance, et la corruption de l'autre.

Vous voyez, représentants du peuple, que l'instruction publique était liée par trop de chaînes aux abus que vous avez renversés pour qu'elle pût résister aux chocs de la révolution.....

L'anarchie vint ensuite : l'anarchie dont les farouches regards étaient offusqués des restes de toutes les gloires, s'empressa de démolir, de disperser les débris des corps littéraires; si son règne eût été plus long, elle les eût tous consumés.

Cependant d'autres causes, plus immédiatement actives, devaient contribuer à la désorganisation totale de l'instruction publique; l'amour de la liberté y concourut lui-même, lorsqu'il entraîna loin des lettres et transporta dans les camps des milliers d'instituteurs et d'élèves, subitement transformés en d'intrépides vainqueurs. La France républicaine devait montrer les vertus et la valeur de Rome guerrière avant de briller, comme Rome victorieuse, de l'immortel éclat de tous les talents de la paix. Dans ces années de périls et de combats, les Français ne pouvaient guère étudier qu'un seul art, celui de vaincre, et l'on doit convenir qu'ils y ont fait d'assez rapides et assez vastes progrès.

Enfin les délires de l'esprit public, les divagations de l'opinion, les querelles des partis, les guerres des factions, les distractions continuelles de la pensée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tout, jusqu'à l'intention même d'améliorer l'instruction publique, en a dû suspendre la marche, en amener la décadence. Tel est, citoyens, l'effet naturel de l'annonce d'une réforme prochaine que les établissements, qui en sont menacés s'ébranlent par cela même, et tombent de leur propre poids, sans qu'aucune main ait le courage de retenir ou de relever leur caduque et provisoire existence ; on se trouve découragé par une sorte d'inquiétude vague, on n'a plus cette émulation ardente, cette vigueur laborieuse que donnent le besoin et l'espérance du succès ; le trop séduisant attrait de la paresse s'accroît de l'inutilité vraisemblable du travail et des efforts et l'esprit incertain ne poursuit plus la science avec cette volonté ferme qui seule a le pouvoir de l'atteindre.

Daunou faisait ensuite la critique des divers projets antérieurement présentés.

Parmi les projets d'instruction publique, si multipliés depuis six années, il en est deux auxquels vos comités ont cru devoir une attention particulière.

Le premier présenté à l'Assemblée constituante à la fin de sa session est un monument de littérature nationale qu'un même siècle est fier d'offrir à la postérité à côté du discours préliminaire de l'Encyclopédie .... Mais si ce travail est un magnifique tableau de l'état des lumières nationales, et une sorte d'itinéraire de leurs progrès futurs, le projet de décret qui le termine ne présente pas aussi heureusement un bon système législatif de l'organisation matérielle de l'instruction.

Trop de respect pour les anciennes formes ; l'idée d'entourer les instituteurs de liens et d'entraves, le désir de multiplier les places sans fonctions et les bureaux ministériellement littéraires, tout a trompé dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les conclusions l'attente de l'esprit étonné par les plus majestueux préliminaires.

C'est peut-être un défaut contraire que l'on peut reprocher au plan de l'illustre et malheureux Condorcet, de ce savant républicain qui, proscrit, fugitif et jusque dans les bras de la mort, s'occupait encore du bonheur à venir de son pays, et, victime de l'ingratitude des hommes, développait l'honorable système de la perfectibilité humaine.

Condorcet, l'ennemi des corporations, en consacrait une dans son projet d'instruction nationale ; il instituait en quelque sorte une église académique ; c'est que Condorcet, l'ennemi des rois, voulait ajouter dans la balance des pouvoirs publics un contrepoids de plus à ce pouvoir royal dont l'existence monstrueuse au milieu d'une constitution libre était assez réprouvée par les alarmes et les craintes de tous les amis de la liberté.

Osons le dire, ce n'est peut-être qu'à l'époque où nous sommes parvenus qu'il était réservé de voir renaître l'instruction publique. Comme cette partie de l'établissement social appelle également les encouragements de la liberté et la protection de l'ordre, elle ne pouvait s'élever ni à côté de la corruption d'un trône, ni au milieu des sanglantes fureurs de l'anarchie. Il fallait peut-être aussi, pour ramener avec plus de charmes aux jouissances de la retraite et à la paisible ambition de la gloire littéraire ; il fallait, dis-je, cette longue expérience des agitations fatigantes et cette lassitude de mouvements tumultueux.

En un mot, un système d'instruction publique ne pouvait se placer qu'à côté d'une constitution républicaine ; il avait besoin d'elle ; mais aujourd'hui c'est elle à son tour qui le réclame comme un appui que rien ne peut suppléer.

Vos comités, en rédigeant le projet qu'ils vous ont

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

offert le 6 messidor, et qu'ils reproduisent aujourd'hui, ont trouvé du plaisir et de la gloire à s'emparer des richesses qu'avaient déjà répandues sur cette matière les hommes célèbres qui s'en étaient occupés ; nous n'avons fait que rassembler leurs idées éparses en les raccordant aux principes de la constitution républicaine. Nous nous honorons de recommander ce projet des noms de Talleyrand, de Condorcet et de plusieurs autres écrivains. Nous n'avons laissé que Robespierre, qui vous a aussi entretenus d'instruction publique, *et qui, jusque dans ce travail, a trouvé le secret d'imprimer le sceau de sa tyrannie stupide par la disposition barbare qui arrachait l'enfant des bras de son père, qui faisait une dure servitude du bienfait de l'éducation, et qui menaçait de la prison, de la mort, les parents qui auraient pu et voulu remplir eux-mêmes le plus doux devoir de la nature, la plus sainte fonction de la paternité.*

Pour nous, nous avons cru devoir rechercher d'abord quelles étaient les limites naturelles de la loi, dont nous avions à vous présenter le projet, *et nous avons aperçu ses limites dans les droits individuels que la constitution vous ordonnait de respecter.*

Nous nous sommes dit : liberté de l'éducation domestique ; liberté des établissements particuliers d'instruction. Nous avons ajouté : liberté des méthodes instructives. Car dans l'art de cultiver les facultés de l'homme, il existe un nombre presque infini de détails secrets qui sont tout à fait inaccessibles à la loi, non seulement parce que, dans leur extrême délicatesse, ils n'ont point encore, si j'ose parler, d'expression dans l'idiome du législateur ; non seulement parce qu'à l'égard de ces détails la fidélité ou la négligence des maîtres serait toujours trop peu apparente, et qu'il n'est pas bon que la loi prescrive ce dont l'exécution

ne pourrait pas être surveillée, mais surtout parce qu'il ne faut point consacrer et déterminer par des décrets des procédés, qui, entre les mains de fonctionnaires habiles, peuvent s'améliorer par l'expérience de chaque jour.

Je ne vous entretiendrai point ici des écoles primaires et des écoles centrales, dont l'organisation vous est depuis longtemps connue.....

Le troisième titre du projet de loi que je vais soumettre à votre discussion a pour objet les écoles spéciales, c'est-à-dire celles qui sont particulièrement consacrées à l'enseignement exclusif d'une science, d'un art ou d'une profession.....

Nous avons emprunté de Talleyrand et de Condorcet le plan d'un institut national.

Mais le plus vaste moyen d'instruction publique est dans l'établissement des fêtes nationales..... Recevez donc au sein de la France ces brillantes solennités qui offraient jadis aux communes assemblées de la Grèce le ravissant spectacle de tous les plaisirs, de tous les talents et de toutes les gloires.

..... Renouvelez, il en est temps, ces institutions bienfaisantes ; rassemblez-y les exercices de tous les âges, la musique et la danse, la course et la lutte, les évolutions militaires et les représentations scéniques. Etalez-y toutes les richesses de la population, de l'industrie et des arts ; que l'activité nationale vienne y donner la mesure de ses progrès dans tous les genres ; que le commerce y apporte les produits des manufactures, que les artistes y présentent leurs chefs-d'œuvre et les savants leurs découvertes, tandis que l'histoire, la poésie, l'éloquence proclameront les triomphes de la liberté et couvriront d'une impérissable splendeur tout ce qui aura été grand, utile, républicain et généreux !...

Le plan, que je suis chargé de vous présenter, a du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

moins cet avantage qu'il fait clairement apercevoir que *les solennités nationales peuvent exister sans se mettre en concurrence avec les cultes particuliers..... Au milieu des cultes divers, librement exercés, mais soumis aux lois de la République, le patriotisme deviendra bientôt le culte commun de tous les Français.*

Représentants du peuple, après tant de secousses violentes, tant de soupçons inquiets, tant de guerres nécessaires, tant de défiances vertueuses ; après cinq années si pleines de tourments, d'efforts et de sacrifices, le besoin le plus universellement senti est sans doute celui de la bienveillance, du rapprochement, de la réunion, du repos, dans le sein des passions douces et des sentiments paisibles.

Or qui, mieux que l'instruction publique, exercera ce ministère de réconciliation générale...... Oui, c'est aux lettres qu'il est réservé de finir la révolution qu'elles ont commencée, d'éteindre tous les dissentiments, de rétablir la concorde entre tous ceux qui les cultivent, et l'on ne peut se dissimuler qu'en France, au XVIII[e] siècle, et sous l'empire des lumières, la paix entre les hommes éclairés ne soit le signal de la paix du monde ? (Lall., t. XV, p. 403 412.)

Le projet fut converti en loi le 3 brumaire suivant (25 octobre 1795). Le 26 octobre 1795, fut prononcée la clôture de la Convention. Cette assemblée, qui, à de certaines heures, s'était montrée hideuse, finissait en beauté. Elle avait triomphé de difficultés prodigieuses. Elle avait réprimé au dedans toutes les variétés de guerre civile, guerre religieuse, guerre sociale et guerre politique. Elle avait sauvegardé, contre les fédéralistes, l'unité et l'indivisibilité de la France. En face

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'étranger, elle avait décrété, organisé et emporté la victoire. Et maintenant, sa tâche formidable accomplie, après avoir osé procéder à des exécutions, dont quelques-unes au moins étaient nécessaires, elle se parait de sérénité et de douceur. Elle avait fait trembler, et peut-être la patrie eût-elle été envahie et la révolution étouffée dans son berceau, si elle avait paru hésitante, faible et débonnaire. Triomphante, elle entrait victorieusement dans la voie des réalisations, et elle essayait de faire passer dans les faits le premier mot de sa devise : Liberté. Mais ce ne fut qu'une courte halte. L'ère des guerres étrangères n'était point close. La lutte des partis allait reprendre et, le 18 brumaire an VIII (9 nov. 1799), la Liberté devait être renversée par le « Robespierre à cheval ». L'ordre allait régner, mais un ordre despotique. L'université allait renaître, mais soumise à une impérieuse consigne.

Pendant la période qui s'écoula entre 1795 et 1800, le Corps législatif fut appelé à discuter certains détails de l'organisation scolaire. C'est ainsi que le Directoire exécutif invita le conseil des Cinq-Cents à examiner s'il ne convenait point que les langues vivantes fussent enseignées dans les Ecoles centrales de Paris. La commission, nommée pour cet objet, avait voté la négative et réclamé l'ordre du jour. Dans la séance du 17 fructidor an IV (3 sept. 1796), M.-J. Chénier com-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

battit cette proposition, et s'éleva contre le rapporteur, Sébastien Mercier.

Louis-Sébastien Mercier était né à Paris le 6 juin 1740. Il fut quelque temps professeur de rhétorique au collège de Beauvais et à celui de Bordeaux. Mais son humeur paradoxale, et son parti pris de publier en toute matière la contre-partie des idées généralement admises convenait mal à l'enseignement. Aux environs de la vingtième année, il avait composé des *Héroïdes*, genre renouvelé d'Ovide, que Pope et Colardeau venaient de remettre à la mode (Epître d'Héloïse). Mais il découvrit soudain que Boileau et Racine avaient perdu la poésie française. Cette constatation tarit tout aussitôt sa veine, et lui inspira pour la prose une dévotion enthousiaste. « La prose, écrivait-il dans sa *Néologie* (p. XLV), est à nous. Il n'appartient qu'à nous de lui imprimer un caractère plus vivant. Les prosateurs sont nos vrais poètes ; qu'ils osent, et la langue prendra des accents tout nouveaux. » Dans ce jugement, Mercier songeait peut-être à Fénelon, qui était alors fort à la mode, et certainement à J.-J. Rousseau, pour qui il professait un véritable culte. Et en somme, la thèse était défendable, et Chateaubriand devait bientôt justifier la prophétie.

Il songea ensuite à concourir pour les prix d'éloquence de l'Académie française. Puis il s'appliqua à régénérer la scène française. Mettant à exécution les théories de Diderot, il est un des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

créateurs du drame. Dans l'*Indigent,* il pose la question sociale, plaçant en opposition l'homme vertueux qui manque du nécessaire et le riche perdu de vices. La *Brouette du vinaigrier* montre quel bien permettent de faire les qualités d'épargne chez un modeste travailleur. — Dans l'*Habitant de la Guadeloupe*, un oncle d'Amérique éprouve les parents à qui il va faire part de son immense fortune. — Dans le *Juge*, Mercier montre un magistrat acceptant de perdre sa place plutôt que de commettre une injustice qu'exige de lui le grand seigneur par le crédit duquel il a été nommé. Dans le *Déserteur*, il soulevait les âmes sensibles contre la rigueur du code militaire. Dans la *Maison de Molière*, reprenant un thème déjà traité par Goldoni, il faisait assister le public aux chagrins domestiques du grand comique. *Natalie, Olinde et Sophronie* ont pour sujet la question de la femme séduite et abandonnée. *Jenneval ou le Barneveld français* montre dans quels maux un homme peut être conduit par la passion du jeu. Jean Hennuyer, évêque de Lisieux, est un héros de la tolérance. Mercier avait également traité quelques sujets historiques tels que *Childéric Ier, Louis XI et Philippe II.* Son *Charles II*, *roi d'Angleterre, en certain lieu*, comédie très morale en 5 actes très courts, dédiée aux jeunes princes, et qui sera représentée, dit-on, pour la récréation des Etats généraux, parut sans nom d'auteur, comme l'œuvre d'un disciple de

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pythagore. Sa donnée, très hardie, qui conduisait un roi dans une maison de débauches, prêtait à des allusions visant certains membres de la famille royale. Elle a suggéré à Alexandre Duval l'idée de *La jeunesse de Henri V*, à Arvers celle de quelques scènes de la mort de François Ier *(Heures perdues)* (1833), et à Victor Hugo celle des deux derniers actes du *Roi s'amuse*. Quelques-unes de ces pièces ont été insérées dans l'édition fort incomplète de son théâtre. Amsterdam, 1778-1784, 4 vol. in-8°.

Les drames de Mercier étaient accueillis avec faveur en province et à l'étranger, mais à Paris, ils étaient fort décriés. Sabatier de Castres les exécute cruellement.

Après avoir débuté par des Héroïdes, aussi fades que langoureuses, il s'est jeté depuis quelque temps à corps perdu dans la composition des drames, autres productions de la même espèce.

Ne paraîtra-t-il pas étrange de voir s'élever, chaque jour, parmi nous, de ces écrivains hypocondriaques, qui semblent avoir conjuré contre la gaieté de notre nation ? Ne vaut-il pas mieux ne point écrire, que de semer partout la doléance, et d'épaissir les vapeurs, qui ne dominent déjà que trop dans la plupart des cerveaux ?

Il est vrai que les drames de M. Mercier n'ont pas encore eu les honneurs de la représentation, du moins dans la capitale, pas même au milieu de ces sociétés mornes et prétendues sensibles où les soupirs factices d'un héros sanglotant de trois points en trois points, sont toujours sûrs d'être merveilleusement accueillis.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais ils ont trouvé des lecteurs toujours prêts à dévorer ce qui est nouveau et, encore plus, tout ce qui est marqué au vénérable coin de l'affectation, de l'enflure, du pathos, style ordinaire de tous ceux qui veulent jouer le sentiment.

(Les trois siècles de la littérature française ou Tableau de l'esprit de nos écrivains depuis François Ier jusqu'en 1773, par M. l'abbé S*** [Sabatier], de Castres. Amsterdam, et se trouve à Paris, chez de Hansy le jeune, 1774, in-12, t. III, p. 104-105.)

Laharpe (1), dans sa Correspondance avec le grand-duc de Russie (1772-1789), Grimm (2), dans sa correspondance (1753-1790), ne montrent pas plus d'indulgence. Les comédiens français avaient refusé toutes les pièces qu'il leur avait présentées. Ils n'avaient reçu que *Natalie,* mais ils en ajournaient indéfiniment la représentation. Mercier publia contre eux un libelle ; ils lui retirèrent ses entrées. Il partit aussitôt pour Reims afin de s'y faire recevoir avocat, et de plaider lui-même sa cause dans le procès qu'il se proposait de leur intenter. Dans son livre : *Du théâtre ou Essai sur l'art dramatique*, Amsterdam, 1773, in-8°, il maltraitait fort la tragédie classique, et accablait de sarcasmes Racine, pour lequel il avait autant d'aversion que pour le rossignol. En somme, presque tout le théâtre du XIXe siècle

(1) 1806-1807. — 6 vol. in-8°.

(2) 1812-1813. — 16 vol., 1 vol. de supplément par Barbier, 1814. Corr inéd., 1829 ; — éd. Tourneux, 1877-1882, in-8°, 16 vol.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

est contenu en germe dans les drames de Mercier, et c'est lui qui a formulé le premier les doctrines du romantisme.

On est presque d'accord que cette Melpomène française, si excessivement vantée, n'a vécu que d'imitations ; qu'elle n'offre que quelques portraits, au lieu de ces tableaux larges et animés par la multitude des caractères, qui appartiennent à un sujet historique.

On a dit tout haut que notre petite scène n'était qu'un parloir, que nos vingt-quatre heures n'avaient servi qu'à accumuler grossièrement les invraisemblances les plus ineptes et les plus bizarres. On est convenu qu'un seul et même patron dramatique pour tous les peuples, pour tous les gouvernements, pour tous les événements terribles ou touchants, simples ou compliqués était une adoption puérile, qui n'avait pu être consacrée que par les copistes d'un art qu'ils n'ont point eu le génie de modifier, tous adorateurs serviles de ce qui avait été fait avant eux, et absolument dépourvus d'invention.....

On rit quand on voit un auteur tragique prendre sans façon deux ou trois pièces grecques pour en composer une à sa fantaisie...., traiter indifféremment un sujet anglais, allemand, russe, turc ou tartaro-chinois ; ne daigner jamais lire son original, ni l'histoire du temps, ne vouloir que le titre, et débiter hardiment sa composition étrange sous le nom de tragédie. On affiche le monstre sous cette dénomination et le monstre a son passeport, mais les gens sensés vont voir par curiosité de quelle manière un poète français défigure l'histoire, l'idiome, le génie, le caractère de tous les peuples du monde à l'aide de quelques vers ronflants.

Il est vraiment plaisant de voir ces conspirations d'écoliers, de prêter l'oreille à ces conjurés qui apprê-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tent le poignard ou la coupe empoisonnée ; de voir un acteur en instruire un autre, en rimes très sonores, de sa généalogie, de sa naissance, de l'histoire de ses parents ; d'examiner ces rois, tous agissant et parlant de même, n'ayant aucune physionomie distincte, dont, pour plus grande commodité, le poète a fait des despotes altiers, environnés de gardes, comme s'il n'y avait au monde que cette forme asiatique. Et voilà le fantôme que la nation, par une sotte habitude, adore sous le nom de goût...

Nous sommes environnés de toutes les sciences, de tous les arts, des miracles multipliés de l'industrie humaine ; nous habitons une capitale peuplée de neuf cent mille âmes, où la prodigieuse inégalité des fortunes, la variété des états, des opinions, des caractères forment les contrastes les plus énergiques et les plus piquants ; et, tandis que mille personnages divers nous environnent avec leurs traits caractéristiques, appellent la chaleur de nos pinceaux et nous commandent la vérité, nous quitterions aveuglément une nature vivante, où tous les muscles sont enflés, saillants, pleins de vie et d'expression, pour aller dessiner un cadavre grec ou romain, colorer ses joues livides, habiller ses membres froids, le dresser sur ses pieds tout chancelant, et imprimer à cet œil terne, à cette langue glacée, à ces bras raidis le regard, l'idiome et les gestes qui sont de convenance sur les planches de nos tréteaux ? Quel abus du mannequin.....

Jeunes écrivains, voulez-vous connaître l'art, voulez-vous le faire sortir des bornes puériles où il est enchaîné. Lisez Shakespeare, non pour le copier, mais pour vous pénétrer de sa manière grande et aisée, simple, naturelle, forte, éloquente ; étudiez-le comme le fidèle interprète de la nature, et vous verrez bientôt toutes ces petites tragédies étranglées, uniformes, sans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plan vrai et sans mouvement, ne plus vous offrir qu'une sécheresse et une maigreur hideuse.....

Alors nous apercevrons d'une manière distincte la difformité burlesque de nos pièces uniformes et factices, et nous adopterons une innovation salutaire qui tournera au profit de la vérité, du génie, des mœurs et des plaisirs de la nation.

(*Tabl. de Paris*, t. IV, p. 169-177, ch. CCCXXXIII. Tragédies modernes.)

Nous avons ici la substance des théories que défendront et feront triompher V. Hugo, Alfred de Vigny et Alexandre Dumas. Mercier se flattait que son *Homme sauvage* (Amsterdam, 1767, in-8°. — Neufchâtel, 1784) avait fourni à Chateaubriand l'idée première *d'Atala*.

L'an 2440, *Rêve s'il en fut jamais* (Amsterdam, 1770, in-8°; — nouv. éd. 1786 et 1799, 3 vol. in-8°) procède de cette idée du progrès qui était si chère à Condorcet. Mercier suppose qu'il revient sur la terre en 2440 et il note tous les changements qu'il y trouve. La plupart des transformations qu'il annonçait dans le gouvernement, la législation, les mœurs, etc., sont aujourd'hui accomplies. — En 1781, il faisait paraître sous le couvert de l'anonymat les deux premiers volumes de son *Tableau de Paris*. Quand il apprit que la direction de la librairie, qui déjà avait interdit *L'an 2240*, faisait une enquête pour découvrir et poursuivre l'auteur du livre, il se présenta chez l'« *inquisiteur* » Lenoir et lui dit : « Ne cherchez

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus l'auteur ; c'est moi. » On lui laissa franchir la frontière. Il vint en Suisse, où il se présenta incognito chez Lavater. Le grand physionomiste, qui, sans doute, avait été prévenu de sa visite, lui adressa les éloges les plus flatteurs, et conclut en lui disant qu'à son air spirituel on ne pouvait méconnaître l'auteur du *Tableau de Paris.*

L'ouvrage fut terminé à Neufchâtel. Les éditions, grossies par des additions, se succédèrent rapidement (Amsterdam, 1782-1788, 12 vol. in-8°). *Mon bonnet de nuit* (Neufchâtel, 1773, 4 vol. in-8°) contient un certain nombre de vues paradoxales, et de ces boutades qui semblent n'avoir pour but que « d'effarer les bourgeois ». L'*Iliade* y est déclarée inférieure aux contes de fées. Cette opinion n'était point nouvelle, puisqu'au commencement du XVIII^e^ siècle, dans la querelle des anciens et des modernes, des idées analogues avaient été soutenues par Houdart de La Motte. (L'*Iliade* en vers français, avec un discours sur Homère, 1716). Les tableaux des plus grands artistes ne sont que de la toile peinte. Mercier exprime son dédain pour Boileau et pour ce Racine doucereux qui pourtant avait de l'esprit. Les romantiques, lors de la bataille d'Hernani, conspueront ce « polisson » de Racine, Auguste Vacquerie le maltraitera dans ses *Profils et grimaces*, et de temps en temps, quelque blanc-bec lui décochera une nazarde. — Les *Portraits des*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rois de France (Neufchâtel, 1785, 4 vol. in-8°) ne sont pas flattés. « Vous voyez, disait-il, comme j'ai diminué leur taille et combien j'ai écarté d'illusions. » *Les Fragments de politique, d'histoire et de morale* (*ib.*, 1787, 3 vol. in-8°) venaient à leur heure au moment où tout le monde souhaitait et attendait de grands changements. En 1791, il publiait *De J.-J. Rousseau considéré comme auteur de la révolution française*, 2 vol. in-8°. Depuis quelque temps déjà, il était rentré d'Allemagne où il avait provoqué une vive admiration, et il s'était associé à Carra pour la rédaction d'un journal, intitulé *Les Annales patriotiques*, dans lequel les opinions les plus démagogiques étaient soutenues avec la dernière violence. En septembre 1792, il fut élu par le département de Seine-et-Oise membre de la Convention. Mais il ne fit pas plus tôt partie de l'assemblée, que le fond de bon sens, d'honnêteté et de courage qui était en lui fut révolté des excès des Jacobins. Il n'hésita pas à les combattre dans la *Chronique du mois*, journal favorable aux Girondins. Il dénonça en eux les plus redoutables ennemis du régime constitutionnel. Il refusa de voter la mort du roi Louis XVI et se prononça pour la détention perpétuelle et ensuite pour le sursis. Le 17 juin 1793, quelques membres de l'assemblée avaient déposé une proposition interdisant fièrement de traiter avec l'ennemi, tant qu'il occuperait le territoire français. Mercier la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

combattit et demanda : « Avez-vous fait un pacte avec la victoire ? » — Bazire lui répondit ce mot héroïque : « Non, mais nous en avons fait un avec la mort. »

Après la journée du 31 mai 1793, il signa la protestation des 72 députés contre les violences de la Montagne. Il fut compris dans le décret d'arrestation ; il échappa à la guillotine et se fit quelque temps oublier. Après la chute de Robespierre, il reparut à l'assemblée.

En 1795, il fut du nombre des membres de la Convention qui passèrent au Conseil des Cinq-Cents, créé par la Constitution directoriale. C'est là qu'il se fit appliquer le surnom de *Singe de Jean-Jacques*. En effet, il s'éleva contre le décret qui décernait à Descartes les honneurs du Panthéon. Il attaqua vivement Voltaire à qui il reprocha d'avoir atteint la morale en voulant frapper la superstition. Il déclama également contre la philosophie et contre *l'instruction qu'il appelait la peste du genre humain*. C'est à ce moment qu'il rédigea le rapport que M.-J. Chénier attaqua. Il partit aussi en guerre contre les artistes qu'il plaçait au-dessous des simples artisans et il proposa de soumettre à la patente les sculpteurs, les peintres et les graveurs au même titre que les bourreliers, les tailleurs d'habits et les cordonniers.

En revanche, il soutint le rétablissement des loteries qu'il avait autrefois combattues dans ses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

écrits, et obtint en 1797 la place de contrôleur de la caisse de la loterie. Comme on ne lui ménageait pas les épigrammes à ce propos, il répondit avec désinvolture : « Depuis quand n'est-il plus permis de vivre aux dépens de l'ennemi ? » En sortant du conseil des Cinq-Cents, il fut nommé professeur d'histoire à l'Ecole centrale et membre de l'Institut. Pendant les trois ans, durant lesquels il occupa sa chaire, il mit toute sa verve à tourner en dérision tous les hommes qui s'étaient signalés dans les sciences et les lettres. Par un jeu de mots, peu digne de sa fonction, il qualifiait *d'idiologues* (au lieu d'idéologues), Locke, Condillac et leurs disciples. Il prétendait avoir ruiné le système de Newton. Il refusait de reconnaître les progrès récemment réalisés par les sciences physiques et naturelles. Il faisait alors sa compagnie habituelle de deux bohêmes, qui ne manquent d'ailleurs pas de saveur et d'intérêt, Retif de la Bretonne et Cubières-Palmezeaux. Il pérorait avec eux dans les cafés, amusant ou révoltant les badauds par l'incongruité de ses théories et le cynisme de ses propos.

Celui qui se proclamait le « *premier livrier de France* » ne pouvait manquer d'écrire et d'écrire encore et d'écrire toujours. Il a pris soin de dresser lui-même le catalogue des innombrables ouvrages qu'il a produits et il les a distribués sous les rubriques suivantes : Romans, — politique, — histoire, — morale ou œuvres philoso-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

phiques, — littérature, — barreau, — pièces historiques, — drames, — comédies, — féeries, — polémique, — journaux, — discours académiques, — dialogues, — poésies et traductions.

Il a aussi exprimé tout le bien qu'il pensait de ses productions, estimant, avec raison, qu'il n'avait pas de plus fervent admirateur que lui-même. « Dans tous les écrits que j'ai publiés, j'ai eu soin de me payer d'avance et de mes propres mains, afin de n'avoir pas ensuite à crier à l'ingratitude (*Néol.*, p. XXXIX). » En 1800, il faisait paraître « *Le Nouveau Paris* », Brunswick (Paris), 6 vol. in-12. On y trouve à côté de pages triviales et même cyniques, des tableaux vivants de quelques journées révolutionnaires et des déclarations personnelles dans le goût de celle-ci : « J'ai fait ce qui était en moi pour sauver le dernier roi du supplice ; il n'est plus ; ses cendres sont insensibles ; s'il le faut, je danserai politiquement sur ses cendres. »

En 1801, il donnait au public : *La Néologie* ou *Vocabulaire des mots nouveaux, à renouveler, ou pris dans des acceptions nouvelles,* 2 vol. in-8°. Cette fois c'est la langue et la grammaire que bouscule l'irrévérencieux Touche à tout. « Je me fais gloire d'être néologue ; je l'ai été dans tous mes écrits et surtout dans mon *Tableau de Paris*..... Je veux étouffer la rate des étouffeurs (les grammairiens de l'Académie) ; je me sers pour cela des bras d'Hercule. Il ne faut plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'enlever le pédant en l'air (l'abbé Morellet) et le séparer de ce qui fait sa force. » En 1802, il publiait une traduction de la *Jeanne d'Arc* de Schiller, in-8° ; en 1806, *De l'impossibilité du système astronomique de Copernic et de Newton ;* en 1808, satire contre Racine et Boileau. Il ajoutait un supplément à la *Nouvelle Héloïse*. Pour faire pièce à la phrénologie, il annonçait la *Platopodologie* ou connaissance de l'homme par la longueur et la forme de ses pieds. Il avait enfin rédigé un *Cours de littérature* qui est resté inédit (6 vol. in-8°).

Il avait peu de sympathie pour Napoléon. Dans ses dernières années, pressentant la chute prochaine de l'empereur, il disait qu'il voulait voir comment cela finirait, et qu'il ne vivait plus que par curiosité. Il vit jouer l'avant-dernier acte du drame, car il mourut pieusement le 25 avril 1814. Il avait 74 ans. Dussault, dans le *Journal des Débats* (15 mai 1814), lui a consacré un article nécrologique, dont voici quelques extraits :

Il a terminé tranquillement sa carrière à Paris où il était né. On le voyait errer comme une ombre depuis assez longtemps, avec tous les signes de la caducité, dans ces mêmes rues dont jadis il s'était constitué le peintre. Il se survivait à lui-même. Qu'était devenue l'époque où sa réputation attirait sur ses pas la foule des curieux, où l'on s'empressait dans les lieux publics, dans les cafés, pour le voir, pour l'entendre ? L'indifférence la plus froide avait succédé à cette curiosité si vive ; sa présence retraçait même plutôt encore ce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'il y avait de ridicule dans ses paradoxes, que ce qu'on avait observé de remarquable dans son talent. M. Mercier fut d'abord, aux yeux du moins de la jeunesse enthousiaste, une espèce de grand homme ; il finit par n'être plus rien du tout, autrefois on le regardait avec admiration ; dans ces derniers temps, on ne pouvait plus le regarder sans rire.

L'image de l'indépendance plaît et séduit toujours, et l'on résiste avec peine aux attraits de la nouveauté. Un écrivain qui pense d'après lui-même et qui par des idées neuves, extraordinaires, heurte et contredit les opinions reçues, est toujours assuré de faire quelque impression, si d'ailleurs il n'est pas dépourvu de talent. *Les hommes dont, en général, l'imagination inquiète va cherchant sans cesse je ne sais quelles vérités hors du vrai même, ne portent qu'impatiemment le joug des traditions.* Mais si l'on veut spéculer avec quelque bonheur sur cet instinct et cette inquiétude, il faut les flatter avec adresse, et non les déconcerter grossièrement.

..... Il faut peu d'esprit pour trouver un paradoxe. Il en faut beaucoup pour le bien défendre. M. Mercier n'en manquait pas, mais il avait plus de mouvement que de lumière dans la tête. Il mettait plus d'impétuosité et de brusquerie dans ses assertions que de subtilité dans ses arguments et paraissait compter plus encore sur l'autorité de ses paroles que sur la force de ses raisons. Il déclamait beaucoup, il argumentait peu ; et comme il attaquait généralement moins des opinions que des sentiments, et qu'il en voulait surtout à certaines admirations, on ne doit pas être surpris qu'il ait été moins fertile en sophismes ingénieux, qu'en décisions tranchantes (*Annales littéraires,* — Paris, Maradan, 1818, in-8°, t. IV, p. 285, sq.).

(***Repert. de la litt. anc. et moderne.*** — **Paris, Castel de Courval, 1825, in-8°, t. XIX, p. 132-134,** ***pass.***)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les traits essentiels de Mercier sont la haine de la tradition et la fureur de détruire tout ce qui existe, la manie de décorer du nom de réforme les innovations les plus inconsidérées. Mercier a traversé l'enseignement. Il y a séjourné assez pour le prendre en dégoût.

On nomme *pays latin*, le quartier de la rue Saint-Jacques, de la montagne Sainte-Geneviève et de la rue de la Harpe. Là sont les collèges de l'Université et l'on y voit monter et descendre une nuée de Sorbonistes en soutane, de précepteurs en rabat, d'écoliers en droit et d'étudiants en chirurgie et en médecine. Leur indigence nécessite leur vocation.

Les collèges et les écoles gratuites de dessin propagent l'abus de ce reflux éternel de tant de jeunes gens sur les arts de pur agrément, pour lesquels souvent ils ne sont pas nés. Cette pernicieuse routine des petits bourgeois de Paris dépeuple les ateliers des professions mécaniques, bien plus importantes à l'ordre de la société. Ces écoles de dessin ne font que des barbouilleurs; et ces collèges de plein exercice, pour ceux qui n'ont point de fortune, répandent dans le monde une foule de scribes, qui n'ont que leur plume pour toute ressource, et qui portent partout leur indigence et leur inaptitude à des travaux fructueux.

Le plan actuel des études est très vicieux, et le meilleur écolier remporte au bout de dix années bien peu de connaissances en tout genre. *On doit être vraiment étonné de voir des gens de lettres; mais ils se forment d'eux-mêmes.*

Cette prétention n'était point nouvelle ; et La Bruyère y avait répondu par avance.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

On se nourrit des anciens et des habiles modernes; on les presse; on en tire le plus que l'on peut; on en renfle ses ouvrages; et, *quand enfin l'on est auteur, et que l'on croit marcher tout seul, on s'élève contre eux, on les maltraite*, semblable à ces enfants drus et forts d'un bon lait qu'ils ont sucé, qui battent leur nourrice.

(La Bruyère, *Les caractères ou les mœurs de ce siècle* (éd. de 1696) ; ch I^er^, Des ouvrages de l'Esprit. — Paris Lefèvre, 1844, in-12, p. 68.)

Qu'un tambourinaire, grisé par des triomphes factices, estime ne devoir qu'à soi-même la gloire de ses tutu-panpan, et déclare superbement que son talent lui est venu en écoutant le rossignol, s'il répudie tout enseignement humain, il se reconnaît cependant l'élève du chanteur ailé. Mais quelle singulière prétention d'autodidacte de soutenir que son génie ne doit rien à la formation scolaire qu'il a reçue. Tous les grands philosophes du XVIII^e^ siècle avaient fait dans des collèges, et notamment dans ceux des jésuites, des classes excellentes, et ce que nous pourrions appeler une rhétorique supérieure. Rousseau, à qui cette discipline initiale avait manqué, essaya de se la donner par des études personnelles, pour lesquelles il eut la bonne fortune de trouver des guides bienfaisants et sûrs, l'abbé de Gouvion, M. de Conzié, etc., sans compter les professeurs du séminaire d'Annecy et les jésuites du collège de Chambéry. Il n'aurait pas acquis sa forme, son

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vocabulaire, sa période, s'il ne s'était évertué aux Charmettes pour faire des versions latines. Cela n'empêche pas Mercier, ancien professeur de rhétorique au collège de Bordeaux, de partir en guerre contre le latin et ceux qui l'enseignent.

Tous les ordres d'enseignement sont indifféremment en butte à ses sarcasmes. Le Collège de France ne trouve pas grâce devant lui.

Quand on a parlé d'un professeur, on a parlé de tous. Ils se ressemblent dans leurs stériles fonctions. L'on sait aujourd'hui de quelle mince utilité sont tous ces régents pour les arts ou pour les sciences, qu'ils enseignent à bâtons rompus et pendant quelques minutes. J'en appelle ici à leur propre conscience sur les progrès réels de leurs disciples.

Nous sommes loin du siècle de Ramus, et l'on nous ramène ces grotesques leçons qui ne nous conviennent plus. Les livres, voilà les vrais précepteurs des hommes raisonnables. Nous avons des livres. Nous n'avons plus besoin de professeurs.

Quoi de plus ridicule que de voir des hommes de vingt-cinq à trente ans aller écouter un régent qui parle incessamment de goût et qui n'a point de goût, et son voisin qui explique sans traduire et qui traduit sans expliquer.

Argent mal gagné ; temps perdu ; telle devrait être l'inscription véridique du Collège Royal.

On l'a rebâti à neuf, dépense fort inutile. C'était le dernier édifice de la ville qu'on dût relever.

Au reste les professeurs auront bien raison d'insister sur l'utilité de ce collège et *encore plus sur la validité de leurs appointements ;* mais ceux qui savent ce que sont ces documents de professeurs, leur futilité, leur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vain étalage, et de quelle manière ils font la classe, doivent dire aux étrangers : Ne faites pas le voyage pour venir entendre place Cambray celui qui possède la chaire de littérature française.

Vraisemblablement cet homme, dépourvu de goût, avait faiblement admiré *Jenneval* ou la *Brouette du Vinaigrier*, et il s'était obstiné à louer Boileau et Racine.

On ne sait pas encore si ce collège tient ou ne tient pas à une université ; c'est un beau sujet de discordes dans le pays latin. En attendant, le pays est plein de sottises et de solécismes..... En vérité, nos professeurs de l'université ne savent pas mieux le latin que leur langue maternelle.....
(*Tableau de Paris*, t. VI, p. 128-129.)

La Sorbonne et les collèges ont leur tour.

Rousseau méprisa encore toute sa vie les universités, les colléges, les grades et les fourrures des risibles facultés de théologie, de droit et de médecine. *L'intérêt national demande aujourd'hui leur suppression. L'étude du grec et du latin, considérée comme base de l'enseignement public, est absurde et nuisible.*

Les Grecs et les Romains ne connurent jamais ces pédagogies publiques, ces corps didactiques qui font ramper ensemble tant d'esprits inégaux, qui forment cette foule de littérateurs sans lettres, de poètes sans imagination, d'écrivains sans style, de raisonneurs sans raison, lesquels, dédaignant ensuite les professions utiles, n'embrassent aucun état, ou en choisissent un pour lequel ils ne sont point faits et pèsent sur leur famille dont ils sont le fardeau ou sur la société dont ils sont l'opprobre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La destruction des collèges tuera l'épidémie de mille talents médiocres dans les arts frivoles. *Ces études communes à tous, où l'on veut ressusciter forcément des langues mortes*, sont plus ou moins contraires au caractère des enfants, à la volonté sage et à la marche simple de la nature. Les philosophes, les rhéteurs et les grammairiens de Rome et d'Athènes donnaient leurs leçons où ils pouvaient, soit dans les jardins d'Académie, soit au Lycée, soit au Portique, soit dans leurs maisons ou dans celles de leurs amis, aux disciples qui s'attachaient à eux. Comme leur fortune n'était fondée que sur le nombre de leurs auditeurs, qui payaient une rétribution, c'était à qui en attirerait davantage, et chacun à l'envi s'efforçait de mériter par la bonté de ses leçons la confiance publique.

Voyez la médecine. Sa marche semble être rétrograde; mais l'art de guérir, dégagé du jargon et de la routine scholastique, a fait plus de progrès en quelques années dans la *société de médecine*, par le zèle et les travaux utiles de quelques hommes, qu'il n'en avait fait en quatre siècles dans toute la faculté.

Qui croirait que l'on a fait de l'enseignement un privilège exclusif, ce qui a débarrassé les professeurs de rivaux, et les a plongés dans la routine et dans l'inertie. Un collége de la place Cambrai (dit royal) s'affiche pour donner des leçons sur toutes les sciences; c'est le chef-lieu de la prétention ridicule et de l'indolence pensionnée. Ces collégiens enfantent des académiciens et toutes ces confréries d'illustres sont infiniment au-dessous des petites écoles; car, pour qu'un homme devienne quelque chose, il ne faut lui apprendre qu'à lire, écrire et chiffrer; il se formera ensuite de lui-même dans l'art pour lequel il est né.

Les livres, voilà les seuls précepteurs. Ainsi il ré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sulterait des avantages sans nombre de la dissolution de tous les corps didactiques et académiques; car, *outre l'argent qu'ils coûtent en pure perte, ces corps privilégiés exercent une aristocratie odieuse dans la république des lettres, et, par conséquent, sont incompatibles avec une constitution libre. Vicieuses par leur nature, essentiellement inutiles, et radicalement nuisibles, elles fomentent l'ignorance et l'orgueil, inspirent le charlatanisme*, et favorisent l'oisiveté inepte, au préjudice du mérite laborieux.

(Séb. Mercier, *De J.-J. Rousseau, considéré comme l'un des premiers auteurs de la Révolution.* — Paris, Buisson, juin 1791, t. II, p. 204-206 (note).

S'il accepte les livres pour précepteurs, ce n'est que sous bénéfice d'inventaire. Dans l'an 2440, où il suppose ses rêves réalisés, il nous conduit à la bibliothèque du roi. Elle est réduite à sa plus simple expression. Vers l'année 636, Omar II, second calife des musulmans, ayant conquis l'Egypte, fit brûler indistinctement tous les livres que contenait la bibliothèque d'Alexandrie, commencée par Ptolémée Philadelphe, enrichie par ses successeurs, et qui contenait tout ce que l'antiquité avait produit. Car Omar Ier estimait que le seul livre était le Khoran. Mercier n'est pas fort éloigné de penser de même. « Nous avons beaucoup de livres, dit-il, *et le livre nous manque ; ce livre que je conçois et qui pourrait nous tenir lieu de tous les autres* » *(Néol.*, p. XLV). En attendant que ce livre définitif soit sorti des mains de Mercier, car quel autre serait capable d'enfanter un tel chef-d'œuvre, quelques volumes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sont conservés, pendant que beaucoup d'autres sont envoyés aux vieux papiers. Point de grâce pour Malebranche le visionnaire, pour le triste Nicole, l'impitoyable Arnauld, le cruel Bourdaloue. Les Lettres provinciales sont condamnées en même temps que les Œuvres complètes de Bossuet dont l'histoire universelle n'est qu'un pauvre squelette chronologique, sans vie et sans couleur. Voltaire est presque complètement anéanti. Montaigne s'en tire avec quelques coupures. On conserve Descartes, Charron, l'*Ami des Hommes* de Mirabeau le père, le *Bélisaire* de Marmontel, les Œuvres de Linguet, les discours éloquents de Letourneur, et, à la place d'honneur, cela va sans dire les Œuvres complètes du citoyen de Genève. La postérité a un peu révisé cette liste.

Dans le *Tableau de Paris*, il dénonce également l'inutilité de la plupart des ouvrages conservés à la bibliothèque du roi. Mais il n'en demande pas la destruction.

Ce monument du génie et de la sottise prouve que le nombre des livres ne fait pas la richesse de l'esprit humain. *C'est dans une centaine de volumes environ que réside son opulence et sa véritable gloire.* Parcourez cet édifice ; dans les allées de cette bibliothèque immense, vous trouverez deux cents pieds en longueur sur vingt de hauteur de théologie mystique ; cent cinquante de la plus fine scolastique ; quarante toises de droit civil ; une longue muraille d'histoires volumineuses rangées comme des pierres de taille et non moins pesantes ; environ quatre mille poètes épiques, drama-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tiques, lyriques, etc., sans compter six mille romanciers et presque autant de voyageurs. L'esprit se trouve obscurci dans cette multitude de livres insignifiants, qui tiennent tant de place, et qui ne servent qu'à troubler la mémoire du bibliothécaire, qui ne peut pas venir à bout de les arranger. Aussi ne les arrange-t-on pas... Nos pères ont assurément épuisé toutes les extravagances possibles. Tous ces gros volumes de théologie, de médecine, d'histoire, etc., en sont la preuve. L'esprit humain paraît bien misérable dans cette riche collection ; et c'est là le vrai lieu pour déplorer la faiblesse de la raison de l'homme, et gémir sur ses incroyables productions.....

Mais qui saisira un flambeau pour anéantir cet absurde ramas de vieilles et folles conceptions, que le génie méconnaissant ses propres forces et se confiant en autrui va consulter encore dans les premières années de la vie, et qui lui font perdre un temps si précieux... Que dis-je ? Réprimons ce premier mouvement ; ne brûlons rien. Cessez de frémir, pesants érudits, bizarres bibliomanes, fastidieux compilateurs de faits inutiles; allez, gorgez-vous d'une science déplorable... Votre pédanterie m'amuse, et le mépris suffit...

Ce vaste dépôt n'est ouvert que deux fois la semaine et pendant deux heures et demie. Le bibliothécaire prend des vacances à tout propos. Le public y est mal servi et d'un air dédaigneux. La magnificence royale devient inutile devant les règlements des subalternes paresseux à l'excès. Ne devrait-on pas pouvoir puiser chaque jour dans ces gros volumes faits pour être consultés plutôt que pour être lus ? Il faut attendre des mois entiers qu'il plaise aux commis d'ouvrir la porte. Les livres les ennuient et ils ne vous les donnent qu'en rechignant.

(*Tabl. de Paris*, t. II, p. 308-312, ch. CXCIV. — Bibliothèque de Paris.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le visiteur de l'an 2440 n'est plus condamné aux longues attentes à la Bibliothèque Royale. Il n'a pas l'occasion de déverser sa mauvaise humeur sur des bibliothécaires coupables de ne pas mettre la main en une minute sur le volume demandé qu'il faut aller chercher dans des milliers d'autres. La bibliothèque est maintenant réduite à un petit nombre de volumes enfermés dans deux salles ; on est servi tout de suite ; à moins que cent lecteurs ne réclament en même temps le même ouvrage. Il n'a pas non plus à invectiver les professeurs ; il n'ose en croire ses oreilles et donner libre cours à sa joie, quand il apprend que l'Université, désormais mise hors d'état de nuire, a substitué à l'enseignement du latin celui des langues vivantes.

Enseignez-vous le grec et le latin à de pauvres enfants qu'on faisait de mon temps mourir d'ennui ? Consacrez-vous dix années de leur vie (les plus belles, les plus précieuses) à leur donner une teinture superficielle de deux langues mortes qu'ils ne parleront jamais ?

— Nous savons mieux employer le temps. La langue grecque est très vénérable, sans doute par son antiquité; mais nous avons Homère, Platon, Sophocle parfaitement traduits; quoiqu'il ait été dit par des pédants insignes qu'on ne pourrait jamais atteindre à leur beauté. Quant à la langue latine, qui, plus moderne, ne doit pas être si belle, elle est morte de sa belle mort.

— Comment ?

— La langue française a prévalu de toute part.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On a fait d'abord des traductions si achevées qu'elles ont presque dispensé de recourir aux sources. Ensuite on a composé des ouvrages dignes d'effacer ceux des anciens. Ces nouveaux poèmes sont incomparablement plus utiles, plus intéressants pour nous, plus relatifs à nos mœurs, à notre gouvernement, à nos progrès dans nos connaissances physiques et politiques, au but moral, enfin, qu'il ne faut jamais perdre de vue. Les deux langues antiques dont nous parlions tout à l'heure ne sont plus que celles de quelques savants. On lit Tite-Live à peu près, comme l'Alcoran.

— Mais cependant ce collége que j'aperçois porte encore sur son frontispice écrit en gros caractère : *Ecole des quatre nations.*

— Nous avons conservé ce monument et même son nom, mais pour le mettre mieux à profit. Il y a quatre différentes classes dans ce collége, et l'on enseigne l'italien, l'anglais, l'allemand et l'espagnol. Enrichis des trésors de ces langues vivantes, nous n'envions rien aux anciens.... La sottise et le pédantisme sont bannis de ce collége, où les étrangers sont appelés pour faciliter la prononciation des langages qu'on y enseigne. On y traduit les meilleurs auteurs. De cette correspondance mutuelle jaillit une masse de lumières. Un autre avantage s'y rencontre; c'est que le commerce de la pensée s'étendant davantage, les haines nationales s'éteignent insensiblement. Les peuples ont vu que quelques coutumes particulières ne détruisaient pas cette raison universelle qui parle d'un bout du monde à l'autre, et qu'ils pensaient à peu près la même chose sur les mêmes objets qui avaient allumé des disputes si longues et si vives.

— Mais que fait l'Université, cette fille aînée des rois ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— C'est une princesse délaissée. Cette vieille fille, après avoir reçu les derniers soupirs d'une langue fastidieuse, dénaturée, voulait encore la faire passer pour neuve, fraîche et ravissante. Elle volait des périodes, estropiait des hémistiches, et, dans un jargon barbare et maussade, prétendait ressusciter la langue du siècle d'Auguste. Enfin l'on s'aperçut qu'elle n'avait plus qu'un filet de voix aigre et discordant et qu'elle faisait bâiller la cour, la ville et surtout ses disciples. Il lui fut ordonné par arrêt de l'Académie française de comparaître devant son tribunal, pour rendre compte du bien qu'elle avait fait depuis quatre siècles, *pendant lesquels on l'avait alimentée, honorée et pensionnée.* Elle voulait plaider sa cause dans son risible idiome que sûrement les Latins n'auraient jamais pu comprendre. Pour le français, elle n'en savait pas un mot; elle n'osa pas se hasarder devant ses juges.

L'Académie eut pitié de son embarras. Il lui fut ordonné charitablement de se taire. On eut ensuite l'humanité de lui apprendre à parler la langue de la nation; et, depuis ce temps, dépouillée de son antique coiffure, de sa morgue et de sa férule, elle ne s'applique plus qu'à enseigner avec soin et facilité cette belle langue que perfectionne tous les jours l'Académie française. Celle-ci, moins timide, moins scrupuleuse, la châtie, sans toutefois l'énerver.

— Et l'école militaire, qu'est-elle devenue ?

— Elle a suivi le destin des autres collèges ; elle en réunissait tous les abus, sans compter les abus privilégiés qui tenaient à son institution particulière. *On ne fait pas des hommes comme on fait des soldats.*

— Pardon, si j'abuse de votre complaisance, mais ce point est trop important pour que je l'abandonne. *On ne parlait dans ma jeunesse que d'éduca-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion. Chaque pédant faisait son livre; heureux encore tant qu'il n'était qu'ennuyeux. Le meilleur de tous, le plus simple, le plus raisonnable et en même temps le plus profond, avait été brûlé par la main du bourreau, et décrié par des gens qui ne l'entendaient pas plus que le valet de cet exécuteur. Enseignez-moi, de grâce, la marche que vous avez suivie pour former des hommes ?

— Les hommes sont plutôt formés par la sage tendresse de notre gouvernement que par toute autre institution. Mais, pour ne parler ici que de la culture de l'esprit, en familiarisant les enfants avec les lettres, nous les familiarisons avec les opérations de l'algèbre. Cet art est simple et d'une utilité générale; il n'en coûte pas plus le savoir que d'apprendre à lire; l'ombre même des difficultés a disparu. Les caractères algébriques ne passent plus chez le vulgaire pour des caractères magiques. Nous avons remarqué que cette science accoutumait l'esprit à voir les choses rigoureusement telles qu'elles sont et que cette justesse est précieuse, appliquée aux arts.

On apprenait aux enfants une infinité de connaissances qui ne servent de rien au bonheur de la vie. Nous n'avons choisi que ce qui pouvait leur donner des idées vraies et réfléchies. On leur enseignait à tous indifféremment deux langues mortes, qui semblaient renfermer la science universelle, et qui ne pouvaient leur donner la moindre idée des hommes avec lesquels ils devaient vivre. Nous nous contentons de leur enseigner la langue nationale, et nous leur permettons même de la modifier d'après leur génie, parce que nous ne voulons pas des grammairiens, mais des hommes éloquents. Le style est l'homme, et l'âme forte doit avoir un idiome qui lui soit propre et bien différent de la nomenclature, la

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

seule ressource de ces esprits faibles qui n'ont qu'une triste mémoire.

On ne leur enseigne pas d'histoire, parce que l'histoire est la honte de l'humanité, et que chaque page est un tissu de crimes et de folies. A Dieu ne plaise que nous leur mettions sous les yeux ces exemples de brigandage et d'ambition..... Quoi ! le temps est court et rapide, et nous employerions le loisir de nos enfants à arranger dans leur mémoire des noms, des dates, des faits innombrables, des arbres généalogiques ? Quelles futilités misérables lorsqu'on a devant les yeux le vaste champ de la morale et de la physique.....

Nous avons assez de mépris pour la métaphysique, cet espace ténébreux où chacun édifiait un système chimérique et toujours inutile. C'est là qu'on allait puiser des images imparfaites de la Divinité, qu'on défigurait son essence à force de subtiliser sur ses attributs, et qu'on étourdissait la raison humaine en lui offrant un point glissant et mobile, d'où elle était toujours prête à tomber dans le doute. C'est à l'aide de la physique, cette clef de la nature, cette science vivante et palpable, que parcourant le dédale de cet ensemble merveilleux, nous leur apprenons à sentir l'intelligence et la sagesse du Créateur. Cette science bien approfondie les délivre d'une infinité d'erreurs, et la masse informe des préjugés cède à la lumière pure qu'elle se répand sur tous les objets. (*L'an 2440*, p, 56-64.)

Mercier, si enthousiaste ici pour la physique, qu'à la suite d'Epicure et de Lucrèce, il considère comme la plus redoutable ennemie de la superstition, ne se fait point faute de la maltraiter dans un autre passage du même livre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A voir le point d'où les hommes sont partis en physique, et le point où ils s'arrêtent aujourd'hui, il faut avouer qu'avec toutes nos machines nous ne faisons point un usage aussi étendu de notre sagacité et de notre pénétration. L'homme, livré à lui-même, semblait plus fort qu'avec tous ces leviers étrangers. Plus nous avons acquis, plus nous sommes devenus paresseux. Ce nombre infini d'expériences n'a guère servi qu'à consacrer l'erreur. Content de voir, on a cru toucher le but, on a dédaigné d'aller plus loin.

Nos physiciens glissent sur mille objets importants, dont ils paraîtraient devoir donner la solution. *La physique expérimentale est devenue un spectacle ou plutôt une espèce de charlatanerie publique. Le démonstrateur aide souvent du doigt l'expérience qu'il a annoncée, si elle est paresseuse ou désobéissante*. Que voit-on aujourd'hui ? Des découvertes isolées, inutiles; des physiciens dogmatiques, immolant tout à un système; des diseurs de mots, éblouissant le vulgaire et faisant pitié à l'homme qui soulève l'écorce polie de ces vaines paroles. Les mémoires de l'Académie des sciences présentent une multitude de faits; on y rencontre des observations étonnantes; mais toutes ces observations ressemblent à l'histoire de ces peuples inconnus où un seul homme s'est trouvé et chez lesquels personne ne saurait aborder de nouveau. Il faut croire le voyageur et le physicien; il faut les croire même s'ils se sont trompés; on ne peut tirer aucune utilité de leurs discours, vu la distance des lieux et la difficulté d'appliquer leur récit à quelque objet réel. (*Ib.*, p. 246-247, note.)

Les découvertes accomplies au cours du XIX^e^ siècle et au commencement du XX^e^ vengent assez

la physique des boutades de Mercier. Cet universel dénigreur, qui semble prendre à tâche d'accumuler les paradoxes et de bousculer toutes les idées établies, n'a garde de ménager la poésie.

A un certain âge nous permettons à un jeune homme de lire les poètes. Les nôtres ont su allier la sagesse à l'enthousiasme. Ce ne sont point de ces hommes qui imposent à la raison par la cadence et l'harmonie des paroles, qui se trouvent conduits comme malgré eux, dans le faux et le bizarre, ou qui s'amusent à parer des nains, à faire tourner des moulinets, à agiter le grelot et la marotte. *Ils sont les chantres des grandes actions qui illustrent l'humanité; leurs héros sont choisis partout* où se rencontre (*sic*) le courage et la vertu. Cette trompette vénale et mensongère, qui flattait orgueilleusement les colosses de la terre, est à jamais brisée. La poésie n'a conservé que cette trompette véridique, qui doit retentir dans l'étendue des siècles parce qu'elle annonce, pour ainsi dire, la voix de la postérité; formés sur de tels modèles, nos enfants reçoivent des idées justes de la véritable grandeur, et le rateau, la navette, le marteau sont devenus des objets plus brillants que le sceptre, le diadème, le manteau royal, etc. (*ib.*, p. 64-65).

Lorsqu'au lieu de prédire un avenir conforme à ses souhaits, Mercier se contente de représenter la réalité actuelle, il marque avec des traits cruels la misère matérielle et morale dans laquelle croupissent les précepteurs et les professeurs de collèges.

Paris est rempli d'abbés, clercs tonsurés, qui ne

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

servent ni l'Eglise, ni l'Etat, qui vivent dans l'oisiveté la plus suivie et qui ne font que des inutilités et des fadaises.

Ensuite viennent les précepteurs qui sont aussi des abbés. Dans les maisons de quelque importance, on ne les distingue guère des domestiques. Pendant le cours de l'éducation, on les ménage un peu. Dès qu'elle est finie, on leur donne une pension modique ou on leur fait avoir un bénéfice. Puis on les congédie.

Le peu d'estime qu'on leur accorde est cause qu'ils négligent leurs élèves. Mais *comment s'est-on imaginé qu'un mercenaire, pour douze cents francs par an, vous formera un homme ?* On lui a imposé la tâche la plus difficile et la plus incertaine. D'ailleurs *nemo dat quod non habet* [personne ne peut donner ce qu'il ne possède pas]. Il n'y a *qu'un homme supérieur, qui puisse réellement donner des sentiments à un autre être et réformer son ingrate ou perverse nature* (Mercier, *Tabl. de Paris*, I, 286-287).

Dans ce siècle, dit éclairé, les arts ne sont jamais récompensés qu'en raison inverse de leur utilité. *Tel danseur de l'Opéra gagne tous les ans plus que tous les régents d'un collège ensemble. Les gages d'un cocher brillant, ou d'un excellent cuisinier doublent ceux d'un précepteur, se nommât-il J.-J. Rousseau* (*ib.*, t. II, p. 149).

Les petites pensions de l'Université offrent un aspect ridicule et hideux. La nourriture morale y est encore au dessous de la nourriture physique. Là se trouvent de malheureux précepteurs, dits gascheux, dont l'indigence extrême ne saurait même atteindre à l'extérieur d'un abbé, quoiqu'il soit peu coûteux. Ils ont un costume mixte, les cheveux ronds et gras, les bas noirs, la culotte déchirée, l'habit de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

couleur, point de poudre, la figure hâve et famélique.

Ces latinistes se louent à un plus bas prix que le laquais de la maison. Les maîtresses de pension leur rognent le pain et la viande; des écoliers, qui les voient méprisés, se moquent d'eux et les tourmentent.

Point de loisir. Ils n'ont ni congé, ni vacance. Ces jours-là sont pour eux des jours de fatigue. Ils mènent les écoliers aux promenades, répondent de leurs bras et de leurs jambes, corrigent les devoirs de trois classes, ont affaire au maître de pension, aux professeurs du collège, aux parents, n'exercent qu'en tremblant une équivoque autorité sur une foule d'espiègles, les surveillent le jour et la nuit, se lèvent avant eux, se couchent après, également coupables par l'indulgence et la fermeté, et menacés chaque jour d'être mis à la porte avec leur latin; les cuistres et les marmitons de la cuisine sont cent fois plus heureux.

Il faut avoir balancé quelque temps entre la rivière et ce triste emploi pour avoir le courage d'embrasser ce dernier parti. Des hommes de mérite, connus aujourd'hui dans la république des lettres, ont néanmoins commencé par là; tant l'infortune impérieuse contraint quelquefois le génie naissant (*ib.*, t. II p. 207) (1).

Tous ces régents ont une couche épaisse de pédanterie, qu'il leur est impossible de secouer. On la reconnaît même après qu'ils ont renoncé au métier. Leur ton est ce qu'il y a de plus ridicule et de plus insupportable au monde..... (*ib.*, t. Ier, p. 254).

(1) Cf. Alphonse Daudet : *Le petit Chose;* — Jules Vallès : *Jacques Vingtras,* etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A force d'enseigner des enfants, ces professeurs ou régents tombent dans l'enfance de la littérature. Accoutumés à régenter, ils croient pouvoir régenter tout le monde. Comme ils ne voient du haut de leur chaire que des visages dans l'extase de l'admiration (1), ils s'habituent aisément à se croire un tact particulier et un goût infaillible; ils le disent dans leurs classes et ont la sottise de le répéter ailleurs. Ils ne peuvent jamais perdre le ton du collège; c'est une rouille ineffaçable.

S'ils écrivent en latin, ils n'ont pas le génie de la langue française, et, par conséquent, ils la rabaissent; mais il vaudrait mieux l'étudier que de la calomnier. Ils affectent pour les ouvrages de nos grands écrivains un mépris superbe; mais il y a fort à parier qu'ils ne les entendent pas toujours. On ignorerait ce ton pédantesque, s'ils ne s'avisaient pas quelquefois de le hasarder dans les sociétés, et de vouloir juger des hommes dont ils ne seraient pas dignes d'être les disciples.

Les latinistes, exclus du monde littéraire par leur incapacité, leur pédanterie et leurs sots préjugés, devraient se borner à la syntaxe et à la grammaire, leur véritable métier, et se défendre l'analyse du génie.

Ils tourmentent toujours leurs écoliers (2) et s'en font haïr de sorte que ceux-ci n'ont pour eux ni amitié, ni reconnaissance; ils ne tardent pas à les mépriser dès qu'ils entrent dans le monde, parce qu'ils découvrent d'eux-mêmes leur insuffisance et leur ineptie.

Le plan des études est toujours horriblement dé-

(1) Cela paraît bien invraisemblable.
(2) Comme le lapin tourmente le chasseur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fectueux. Il se borne à la connaissance de quelques mots latins; de sorte qu'il faut en sortant du collège se recréer et relire ce qu'on a lu pour en sentir la grâce, la force et la finesse.

Le plus grand nombre a contracté du dégoût pour les sciences et l'étude, par la faute de leurs premiers et sots instituteurs; et il fallait qu'ils fussent bien haïssables pour rendre les lettres odieuses à des âmes jeunes et sensibles (1) (*ib.*, t. II, p. 46-48).

Ce que nous appelons aujourd'hui l'enseignement libre n'est pas mieux partagé. Les professeurs ici sont des escrocs minables, de faméliques fripons. Ils pipent des auditeurs par l'annonce fallacieuse de cours gratuits, et quand ils les ont frauduleusement attirés dans leur repaire, ils leur volent leur temps.

Au coin des rues, vous voyez : Cours gratuit d'architecture. — Cours gratuit d'histoire. — Cours gratuit de belles-lettres. — Cours gratuit de géographie, de langue française, d'orthographe, etc.

Accourez, citadins et provinciaux ! Accourez, étrangers ! Quoi de plus heureux que d'avoir des maîtres à ses ordres, qui vous livrent la science *gratis !* Allez les trouver à leurs adresses imprimées. Vous montez un petit escalier tortueux, fort obscur ; vous arrivez chez l'homme généreux, prodigue distributeur des connaissances humaines ; il se plaint de l'ingratitude de son siècle, de l'indifférence coupable du public, qui passe devant ses affiches sans les regarder ; l'ignorance et la barbarie conspirent contre son établissement ; il vous

(1) Comment cette antipathie se concilie-t-elle avec l'admiration béate indiquée plus haut ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prie de le dédommager des peines qu'il s'est données depuis vingt ans pour l'instruction publique.

La leçon est courte ; les plaintes sont fort longues. Tous ces maîtres vous enseignent parfaitement tout ce que vous savez ; et, *malgré la méthode particulière qu'ils ont tous imaginée,* il n'y a rien de neuf dans leurs documents. Vous descendez l'escalier et vous oubliez la rue, le maître et sa méthode. Vous ne vous en souvenez que quand vous revoyez près de la borne du carrefour : Cours gratuit, affiche mensongère, car le temps qu'on y perd est assurément ce qu'il y a de plus cher au monde, et d'un prix bien au-dessus de l'argent.

(*Tabl. de Paris*, t. 1er, p. 297-298.)

Les écoles primaires ou petites écoles sont, comme du temps de Montaigne, des « geôles d'enfants suppliciés ».

On connaît les abus nombreux de l'éducation scolastique, combien il en coûte pour entendre Virgile et quelques pages de Tite-Live. Mais on peut à toute force se passer de cette langue, au lieu qu'il est absolument nécessaire à chaque individu de savoir lire, écrire et chiffrer.

Eh bien ! cette science commune s'achète encore fort cher et la capitale n'est pas plus avancée à cet égard que le dernier village de Hongrie.

On tourmente l'aimable enfance ; on lui inflige des châtiments journaliers. La faiblesse de cet âge ne devrait-elle pas intéresser en sa faveur ? Pénétrons maintenant dans l'intérieur de ces petites écoles. On y voit couler des pleurs sur des joues enfantines ; on y entend des sanglots et des gémissements ; comme si la douleur n'était pas faite pour des hommes formés, et non pour les enfants. On y voit des pédagogues, dont la vue seule inspire l'effroi, armés de fouets et de férules, traitant avec inhumanité le premier âge de la vie. **(*Tabl. de Paris,* t. II, p. 48-49 ; — chap. CXIX : Les petites écoles.)**

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le tableau est maintenant modifié. Ces aimables enfants ne sont plus victimes ; ils sont bourreaux ; car la somme de dureté est constante dans la vie. Quand les sociétés sont saines, les rigueurs viennent de haut en bas ; elles sont provoquées par les attentats des méchants ; elles ont pour but et pour effet de sauvegarder l'ordre et de permettre à chacun de développer librement son activité et de jouir du fruit de son travail. Quand une société est mortellement atteinte, l'autorité doute de son droit de punir, ou plutôt elle se munit de sophismes pour se fournir des prétextes à ne pas l'exercer. Sous couleur de protéger les accusés, on entoure de mille difficultés la recherche et la découverte des coupables. Si, par hasard, une condamnation capitale est prononcée, une grâce intervient, sollicitée le plus souvent par les jurés eux-mêmes, et soustrait le criminel à l'expiation nécessaire. Mais les bandits et les passionnés ne s'embarrassent pas de tant de scrupules. Ils condamnent ; ils exécutent, c'est tout un. Un ministre de la justice déclare du haut de la tribune du Sénat que l'adultère n'est pas un délit, et cette monstrueuse déclaration, qui ruine la base même de la famille : l'institution du mariage, assure l'impunité à tous les caprices des sens et à tous désordres. Il donne à la prostitution le droit de s'installer victorieuse et impudente au foyer conjugal. Mais les amants trahis et les maîtresses délaissées exigent une

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

fidélité plus rigoureuse ; sur le premier soupçon, ils jouent du revolver. Le glaive de la loi, rouillé, ébréché, branlant dans sa poignée disjointe, n'est plus qu'un épouvantail suranné dont on rit. Mais le bol de vitriol de l'intéressante *Jenny l'ouvrière*, ou le *Browning de Julot*, *la terreur de Montmartre*, ne sont pas des jouets d'enfant. La vie d'un assassin est sacrée. Celle d'un promeneur solitaire qui rêve en regardant le paysage est exposée à mille périls. Notre société a imaginé un forfait nouveau et qui mérite le dernier supplice, ne pas bondir au plus vite dans le fossé de la route quand on entend un cornet d'automobile.

Pourquoi ces quinze énergumènes sont-ils acharnés contre ce malheureux, qu'ils ont renversé et dont ils écrasent la figure à coups de souliers ferrés ? Le pauvre diable, qu'on vient d'achever, avait mérité son sort, car, chargé de famille, pour nourrir les siens, il avait refusé de faire grève. Il travaillait, le fainéant. Il était *jaune*, et les *jaunes* sont faits pour périr sous les coups des *rouges*, comme les passants pour être écrasés par les chauffeurs.

Pourquoi ces jeunes bourgeois bien vêtus poussent-ils des hurlements, vocifèrent-ils des injures et font-ils pleuvoir sur ce professeur une nuée de projectiles divers, œufs pourris et réveil-matin ? Ces jeunes bourgeois sont des patriotes qui portent des fleurs à Jeanne d'Arc et qui n'admettent

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas qu'un monsieur venu de Nancy leur fasse un cours d'anatomie.

L'opinion publique se déclare ouvertement pour les étudiants. Les salons prennent parti pour les lanceurs d'œufs pourris. On crie haro sur le pelé, le galeux d'où vient tout le mal. Le plus parisien des journaux morigène ce provincial incongru. On lui rappelle que son prédécesseur lui aussi a eu des débuts houleux. Mais ce prédécesseur n'était pas un Huron. Sous l'avalanche des sous qu'on lui lançait, il minaudait, il mettait la main sur son cœur, il envoyait des baisers avec la grâce affectée d'une ballerine ou d'une chanteuse de concert. Il disait d'une voix flûtée : « Merci, messieurs, vous me comblez. » Une si galante attitude avait désarmé ses insulteurs. Voilà le modèle qu'il fallait suivre.

Ainsi donc il fallait que le professeur, pour se faire tolérer, se dégradât ; qu'après de longues années d'études, pour acquérir le droit de faire son cours, il contrefît l'*Auguste* de cirque et de music-hall. A-t-on jamais imaginé qu'un caporal, pour inaugurer ses galons, dût esquisser des pîtreries variées ? C'est qu'en France tout le monde respecte un caporal, personne ne respecte un professeur. Qu'on s'étonne après cela si certains universitaires sont parfois de méchante humeur.

Pourquoi des gamins injurient-ils ce vieillard qui essaie en vain de faire un cours de mathématiques ou de langues vivantes ? Pourquoi le bous-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

culent-ils ? Le frappent-ils ? C'est qu'ils sont gais. Le pédagogue épuisé par trente-cinq ans de dévouement, qui est à bout de courage et qui n'en peut plus, essaie vainement de les attendrir : « Ayez pitié de moi, qui suis un vieil homme. Vous voulez donc me tuer ? » Le *chahut* redouble. Il faut bien s'amuser. « L'an prochain, dit un aimable éphèbe devant ses parents ravis d'aise, j'aurai le père un tel ; ce qu'on va rigoler ! » L'espoir du folâtre Eliacin fut trompé. Les potaches avaient tant rigolé que le professeur était mort de chagrin. Cela dispensa l'Etat-Mécène de lui servir cette pension de retraite, pour laquelle il avait, pendant trente-cinq ans, subi des retenues, et que les boutiquiers retirés des affaires, à cinquante ans, après fortune faite, ne cessent de reprocher aux universitaires.

Et cela fit une place pour un jeune. Les vieux sont à charge aux potaches, aux mamans et aux administrateurs. Ils ne savent pas, comme les nouveaux venus, se plier aux méthodes nouvelles. Ils acceptent difficilement les *réformes*. En effet, quand on décore du nom de réforme le gâchis, la confusion et l'indiscipline, ceux qui avaient vécu dans des époques où l'ordre régnait, manquent d'enthousiasme. Quand les circulaires prescrivent de déclarer désormais que le noir est le blanc et le blanc le noir, les vieux ne se décident pas, dès la première sommation, à brûler ce qu'ils avaient adoré et à adorer ce qu'ils avaient brûlé, si tant

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

est qu'ils eussent jamais brûlé quelque chose. Un vieux entend son supérieur hiérarchique lui déclarer officiellement que les grades qu'il a conquis dans les concours les plus difficiles n'ont aucune espèce de valeur, et que seul un orgueil morbide et voisin de la folie des grandeurs peut s'en prévaloir. Il est mis en demeure d'avouer publiquement qu'il a manqué ses études, parce qu'un arriviste très arrivé a trouvé piquant d'ajouter cette palinodie à toutes celles qui lui ont valu tant d'honneurs et de profits. Il est sommé de renier les maîtres qui l'ont formé, les études dans lesquelles il a été nourri, l'idéal auquel il s'est consacré ; un professeur de littérature reçoit l'ordre de déclarer son mépris pour la littérature, et de confesser qu'alors qu'il croyait remplir son devoir, il était en réalité le plus immoral des malfaiteurs, car son enseignement, tout verbal, était vide de suc pédagogique. Il enseignait les mots et non les choses. Il surchargeait la mémoire au lieu de former la raison. Il employait des méthodes passives. Mis à une si rude épreuve, ce vieux professeur ne peut pas toujours refouler sa protestation douloureuse. Il ne peut pas se renier, faire amende honorable de tout ce qu'il considérait comme sa dignité et son titre d'honneur. Moins encore il peut faire la cabriole et marcher sur les mains. Uu bambin à qui on fait cette offre alléchante : « Mon petit, dis que la somme des angles d'un triangle est

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

égale à trois droits, et je te donnerai un bâton de sucre d'orge », ne se fait point prier. Il obéit tout de suite. C'est pour cela que les jeunes sont plus souples et plient plus aisément.

Ce que les doctrinaires de la dissolution universitaire appellent *discipline paternelle* mériterait mieux le nom de *discipline parricide*. Mais nous ne sommes plus au temps où les parricides étaient conduits à l'échafaud la tête couverte d'un voile, et où, avant de leur trancher la tête, on leur abattait le poing. Un père et un fils causent ; ils ne sont point d'accord. Le fils prend son revolver, tire sur son père et le tue. Il passe devant les assises. Le ministère public lui-même plaide sa cause : « Ses remords seront pour lui le plus cruel des châtiments. » Il est acquitté. Oreste ne fut pas condamné par l'Aréopage ; les suffrages se partagèrent également, et Minerve, la sage déesse, s'était prononcée pour l'absolution. Mais le cas était un peu différent et les remords d'Oreste l'ont rendu fou.

Dans les classes de maintenant, si des pleurs coulent, c'est sur des joues séniles. L'âge traité avec inhumanité est le dernier de la vie. Et le pire opprobre de notre époque férocement et lâchement anarchique, c'est de voir la vieillesse, autrefois entourée d'un respect pieux, devenue une tare impardonnable, la chaire transformée en un pilori, où, pour prix d'une carrière usée dans les services les plus pénibles, un maître est livré

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sans défense aux outrages d'une bande de gamins. C'est qu'il porte ce nom odieux de maître. Si l'insurrection est pour les citoyens le premier des devoirs, pour les écoliers conscients, le premier des devoirs c'est l'insubordination.

J.-J. Rousseau qui se vante d'avoir laissé mettre sa progéniture à l'hôpital, s'extasie volontiers sur le charme des enfants, qui, voisins de la nature, par laquelle ils ont été formés, ne sont pas encore pervertis par la société des hommes, abêtis par les livres, corrompus par les lettres, les sciences et les arts. Victor Hugo, dans ses *Misérables*, couronnement d'une œuvre essentiellement délétère, comme Lamartine l'a indiqué dans son Cours de littérature, hisse sur un piédestal fangeux ses deux héros de prédilection : le forçat et la prostituée. Il est plein de complaisance pour Gavroche. Dans son *Dernier jour d'un condamné,* il rend odieuse la peine de mort, et tout le sophisme du livre est de chercher à nous attendrir sur le meurtrier qui va mourir et de dérober derrière un voile la victime de ce meurtrier. La peine de mort sera pratiquement abolie quand, suivant le mot si juste d'Alphonse Karr, messieurs les assassins, tous les premiers, auront daigné l'abroger. Mais c'est la plus sinistre des aberrations de prétendre laisser la société nue et désarmée devant des bandits qui n'hésitent pas à frapper. Chez Hugo, le défenseur de la société, le policier Javert, est le personnage sacrifié.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Aussi, quand « Jeanne est au pain sec », le grand-père lui glisse en cachette quelque friandise. Le grand-père a tort. Il est lui-même obligé d'en convenir. Mais la façon dont il confesse sa faute l'aggrave.

Jeanne était au pain sec dans le cabinet noir,
Pour un crime quelconque, et, manquant au devoir,
J'allai voir la proscrite en pleine forfaiture,
Et lui glissai dans l'ombre un pot de confiture
Contraire aux lois. Tous ceux sur qui, dans ma cité,
Repose le salut de la société
S'indignèrent, et Jeanne a dit d'une voix douce :
« Je ne toucherai plus mon nez avec mon pouce.
Je ne me ferai plus griffer par le minet. »
Mais on s'est écrié : « Cette enfant vous connaît ;
Elle sait à quel point vous êtes faible et lâche.
Elle vous voit toujours rire quand on se fâche.
Pas de gouvernement possible. A chaque instant
L'ordre est troublé par vous ; le pouvoir se détend ;
Plus de règle. L'enfant n'a plus rien qui l'arrête.
Vous démolissez tout. » — Et j'ai baissé la tête,
Et j'ai dit : « Je n'ai rien à répondre à cela
J'ai tort. Oui. C'est avec ces indulgences-là
Qu'on a toujours conduit les peuples à leur perte.

(V. Hugo, *L'art d'être grand-père,* vi. — Grand âge et bas âge mêlés, 6)

De la petite main sort une grosse tape. [frappe !
— « Grand-père, grondez-la ! Quoi ! c'est vous qu'elle
Vous semblez avec plus d'amour la regarder !
Grondez donc ! » — L'aïeul dit : « Je ne puis plus
(*Ib.*, 4.) [gronder. »

L'aberration publique est telle, qu'il n'est pas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une classe où ce morceau subversif ne soit commenté avec enthousiasme. Jeanne s'essayant à frapper son grand-père, qui lui-même professe l'art de retomber en enfance, est offerte comme un modèle aux écolières et aux écoliers. Le cabinet noir, qu'on appelait *sequestre*, a été supprimé. Si on le rétablit, ce qui est probable, ce sera pour y enfermer les maîtres coupables d'avoir grondé et puni. L'impuissance à gronder et à punir est imposée par les règlements mêmes. Un chef d'académie, dans une circulaire, disait : « Je punirai ceux qui puniront. » Tous se faisaient remettre les états des punitions infligées. On comparait les chiffres. Celui qui n'avait pas puni du tout était félicité. Celui qui avait infligé le plus de tâches supplémentaires recevait un blâme, et était retardé dans son avancement. Ainsi s'introduisait d'en haut dans le corps enseignant cette maxime des états anarchiques, par laquelle tous les services publics sont désorganisés et toutes les administrations publiques corrompues : « Pas d'histoires ! »

Ce gamin-là est paresseux, indiscipliné. — Pédagogue niais, qui vous en étonnez, qui vous en indignez, qui voulez lui imposer une salutaire contrainte ! De quelle idée surannée de zèle et d'honneur professionnel êtes-vous entêté ? Et d'abord leur faute, que vous signalez, vous accuse vous-même, tout le premier, et n'accuse que vous. Ce sont les mauvais professeurs qui font les mau-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vais élèves. Si vous aviez quelque autorité morale, vous n'éprouveriez pas le besoin de recourir à des châtiments matériels. Choisissez bien vos sujets de leçons et de devoirs. Faites-en comprendre et sentir l'intérêt, les élèves se feront un plaisir d'étudier et de rédiger. Une leçon non sue, un devoir manqué, cela prouve seulement que le texte n'a pas été assez expliqué, la matière assez commentée. Car Platon a écrit : « Si les hommes pouvaient voir à plein la splendeur rayonnante des idées, de quel irrésistible amour ne s'éprendraient-ils pas pour elles. Avec quelle ferveur ne les embrasseraient-ils pas. » Cette splendeur des idées, faites-la briller. Inondez vos disciples de lumière et de chaleur. S'ils ne voient pas, s'ils demeurent de glace, c'est que vous avez mal allumé votre lanterne.

Celui qui sait s'adapter aux circonstances donne tant d'explications préalables, des indications si détaillées, des conseils si abondants, que la question est traitée d'avance dans le sens où il est à propos qu'elle le soit. Il a rendu à ses disciples un merveilleux service, le seul qu'aujourd'hui on réclame de lui. Il les a dispensés de tout effort. Il ne leur a laissé aucune initiative à prendre, aucun péril à courir, comme certains maîtres de dessin qui exposent à l'admiration des mamans une série de chefs-d'œuvre auxquels ils ont si bien mis la main, que les écoliers n'ont eu que la peine d'y apposer leur signature. Et surtout, si quelque

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chose cloche, il étend sur les erreurs commises un voile pieux et tutélaire. Son optimisme laisse bien loin en arrière celui du plus déterminé Pangloss. Certains jésuites, raillés et blâmés par Pascal, trouvaient des excuses aux péchés les plus affreux. Les effacer était le triomphe de la grâce. Nos casuistes universitaires ont pour leurs disciples des complaisances et des indulgences infinies. Pour eux, toutes les fautes sont vénielles et d'avance pardonnées. Il n'y a plus ni barbarisme, ni solécisme ; il n'y a que des inadvertances. Comme toutefois des esprits hantés de scrupules archaïques pourraient s'en scandaliser, les pédagogues avonculaires s'appliquent à les voiler, à les soustraire à tous les regards. Les notes, les rapports tendent à devenir un trompe-l'œil, une façade pompeuse et mensongère, derrière laquelle se cache une réalité qu'on n'oserait laisser paraître. Et de toutes ces atténuations, de tous ces déguisements, de tous ces maquillages, insensiblement, avec une contagion perfide et captieuse, se dégage une leçon d'hypocrisie, de dissimulation et de mensonge.

Si Jeanne a été mise au pain sec, ce n'est pas pour son plaisir que la mère s'est résolue à sévir. Elle a été sévère par sentiment du devoir. Elle a songé à l'avenir. C'est rendre un bien mauvais service à un enfant que de satisfaire à tous ses caprices. Le grand-père, par faiblesse, par affectation de fausse bonté, a conspiré contre la mère. Il a laissé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à celle-ci le rôle ingrat. Il a pris pour lui le rôle sympathique. Clémence fallacieuse dont la vie, trop souvent, démontrera l'erreur. L'enfant est beau, l'enfant est bon. On est en adoration devant lui ; il en profite pour établir sa tyrannie. La Bruyère, qui avait été précepteur dans la maison de Condé, le peint d'après nature dans ces lignes qui font un singulier contraste avec l'optimisme lyrique et béat des romantiques :

Les enfants sont hautains, dédaigneux, colères, envieux, curieux, intéressés, paresseux, volages, timides, intempérants, menteurs, dissimulés ; ils rient et pleurent facilement; ils ont des joies immodérées et des afflictions amères sur de très petits sujets; ils ne veulent point souffrir de mal et aiment à en faire, ils sont déjà des hommes.

(La Bruyère, *Les Caractères*. — Paris, Lefèvre, 1844, in-8°, p. 306-308 ; ch. XI : De l'homme.

L'unique soin des enfants est de trouver l'endroit faible de leurs maîtres, comme de tous ceux à qui ils sont soumis. Dès qu'ils ont pu les entamer, ils gagnent le dessus, et prennent sur eux un ascendant qu'ils ne perdent plus. Ce qui nous fait déchoir une première fois de cette supériorité à leur égard est toujours ce qui nous empêche de la recouvrer. (*Ib.*)

Ce n'est pas que les enfants soient tous au même degré, turbulents, insolents et cruels. Dans une classe de trente élèves, il y en a, pour l'ordinaire, une huitaine qui sont d'excellentes natures, ne demandent qu'à travailler et sont heureux de contenter leurs maîtres et leurs parents. A l'autre

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

extrémité, il y en a également une huitaine qui ne songent qu'à ruser avec la règle, à esquiver leurs devoirs et à s'illustrer par d'insignes polissonneries; quatorze intermédiaires sont bons ou mauvais, selon les moments et les occasions, également prêts à suivre l'exemple des meilleurs ou des pires. Mais alors que les meilleurs emploient leur activité à leurs tâches scolaires, les pires s'organisent et se constituent en bande.

Les enfants commencent entre eux par l'état populaire; chacun y est le maître, et, ce qui est bien naturel, ils ne s'en accommodent pas longtemps et passent au monarchique ; quelqu'un se distingue ou par une plus grande vivacité, ou par une meilleure disposition du corps, ou par une connaissance plus exacte des jeux différents et des petites lois qui les composent ; les autres lui défèrent, et il se forme alors un gouvernement absolu qui ne roule que sur le plaisir.

(La Bruyère, *ib.*, p. 308-309.)

Le plaisir le plus recherché de certains enfants, c'est de déchirer, de mettre en pièces les objets, de faire souffrir les bêtes et les gens. Une charmante petite fille vient de recevoir une poupée depuis longtemps désirée ; et, tout d'abord, elle l'admire, la berce, la dorlote, la caresse, puis elle lui arrache les bras et les jambes, et, avec des ciseaux, elle lui ouvre le sein d'où le son s'écoule lamentablement. Du son, c'est tout ce que ce jouet ridicule avait dans le ventre, ah ! fi ! — Plus tard,

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

peut-être, elle recommencera le même jeu avec son mari ou ses amants. Les vitraux de la Sainte-Chapelle sont une cible de choix pour le gracieux rejeton d'un papa considérable. Un fils de recteur bombarde de morceaux de craie un professeur de mathémathiques qui, tourné vers le tableau, suit une démonstration géométrique. Le recteur s'indigne contre le professeur : « C'est, dit-il, un grand malheur, pour des élèves de tomber sur un professeur qui ne sait pas se faire respecter. » — Il aurait été peut-être plus juste de dire : « C'est un grand malheur pour un professeur de tomber sur des élèves à qui leurs parents n'ont point enseigné la loi du respect. » Le professeur est relégué dans un poste infime. Faire éclater des pois fulminants dans la classe d'un professeur de lycée est le divertissement princier du fils d'un professeur de faculté. Un proviseur mal avisé ose punir cet illustre pétaradeur. La sanction ne se fait pas attendre ; on l'envoie mourir de chagrin dans une lointaine disgrâce ; car il faut vénérer les enfants des dieux.

C'est aussi pour les gamins un amusement savoureux de torturer les animaux, de pourchasser les pauvres, les infirmes, les vieilles gens, les pauvres d'esprit.

Il y a un jeu atroce, commun aux enfants du Midi : tout le monde le sait. On forme un cercle de charbons ardents. On saisit un scorpion avec des pinces et on le pose au centre. Il demeure d'abord

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

immobile jusqu'à ce que la chaleur le brûle; alors il s'effraye et s'agite. On rit. Il se décide vite, marche droit à la flamme, et tente courageusement de se frayer une route à travers les charbons. Mais la douleur est excessive, il se retire. On rit. Il fait lentement le tour du cercle et cherche partout un passage impossible. Alors il revient au centre et rentre dans sa première, mais plus sombre immobilité. Enfin, il prend son parti, retourne contre lui-même son dard empoisonné et tombe mort sur-le-champ. On rit plus fort que jamais.

C'est lui sans doute qui est cruel et coupable, et ces enfants sont bons et innocents.

(Alfred de Vigny, *Chatterton*, drame représenté sur le Théâtre français le 12 février 1835. — Dernières nuits de travail du 29 au 30 juin 1836. — Théâtre Complet (2e édit.). — Paris, Calmann Lévy, 1877, in-12, p 9-10.)

Dans cette tirade, le scorpion est le symbole du poète. Le poète est l'être de choix qui a pour mission de révéler à la foule les sublimes clartés de l'idéal. Mais la foule abhorre la lumière. Elle refuse de suivre l'apôtre qui prétend la conduire sur les sommets. Elle le méprise et elle le hait. Elle le tourne en dérision parce qu'il ne cherche pas, comme fait le vulgaire, les biens de la terre, les richesses, l'or. Elle ne peut le souffrir, parce qu'elle devine en lui une supériorité intellectuelle et morale qu'elle ne peut tolérer. Aussi la matière opprime-t-elle l'esprit; les ténèbres étouffent les clartés ; le commerçant enrichi John Bell et lord Beckford, lord maire de Londres, sont placés en regard du rêveur Chatterton. John Bell est « un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

homme de quarante à cinquante ans, vigoureux, rouge de visage, gonflé d'ale, de porter et de roatsbeef, étalant dans sa démarche l'aplomb de sa richesse ; le regard soupçonneux, dominateur ; avare et jaloux, brusque dans ses manières, et faisant sentir le maître à chaque geste et à chaque mot. — Lord Beckford est un vieillard riche, important ; figure de protecteur sot ; les joues orgueilleuses, satisfaites, pendant sur une cravate brodée ; un pas ferme et imposant. Rempli d'estime pour la richesse et de mépris pour la pauvreté » (*ib.*, p. 16-17). Humilié par eux, Chatterton se donne la mort. Dans les enfants qui torturent le scorpion, A. de Vigny incarne la méchanceté des sots qui s'acharnent contre la créature d'élite.

Dans le *Luthier de Crémone* de François Coppée (Com. franç., 23 mai 1876), le bossu Filippo a voulu intercéder pour un chien minable que des gamins torturaient. Mal lui en a pris.

........................De méchants polissons,
Qui s'armant de cailloux fort durs et de tessons,
Ont voulu m'assommer... Ils étaient quinze ou vingt,
Gâte-sauce, écoliers, un tas de rien qui vaille,
A lapider un chien au pied d'une muraille,
Un pauvre chien, aux yeux éteints, aux poils pendants,
Ayant la force au plus de leur montrer les dents,
Infirme et se traînant sur sa patte brisée.
En voyant cette bête ainsi martyrisée,
J'eus le cœur soulevé d'un douloureux émoi.
Je croyais voir souffrir un humble comme moi.
Bravement je m'élance au sein du populaire ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En demandant pitié, j'excite la colère ;
Ah ! l'on ne songe plus à la bête, à présent.
Lapider un bossu, c'est bien plus amusant !
Je me mets à courir, les traînant à ma suite,
J'enfile une ruelle, une autre; et, sans ma fuite,
On m'eût assassiné, cela n'est pas douteux....
Mais j'ai sauvé la vie au pauvre chien boiteux.

GIANNINA. — Ces vagabonds ! vit-on jamais tant de malice.

(V. Coppée, le *Luthier de Crémone*, sc. III.)

Malgré son parti pris de béatifier l'enfance, Victor Hugo se trouve quelquefois obligé par le souci de la vérité — ou par la recherche de l'antithèse — de peindre la sauvagerie ingénue des enfants ! Dans un des morceaux de la *Légende des siècles,* il prend pour personnage sympathique le *crapaud,* comme dans *Notre-Dame de Paris* il avait pris *Quasimodo.* Et il montre en face des enfants barbares l'âne compatissant.

Près d'une ornière, au bord d'une flaque de pluie,
Un crapaud regardait le ciel, bête éblouie;
Grave, il songeait ; l'horreur contemplait la splen-
Vinrent quatre écoliers, sereins comme le ciel, [deur...
— J'étais enfant, j'étais petit, j'étais cruel. —
Tout homme, sur la terre où l'âme erre asservie,
Peut commencer ainsi le récit de sa vie.
On a le jeu, l'ivresse et l'aube dans les yeux,
On a sa mère, on est des écoliers joyeux,
De petits hommes gais, respirant l'atmosphère
A pleins poumons, aimés, libres, contents; que faire
Sinon de torturer quelque être malheureux ?
Le crapaud se traînait au fond du chemin creux....

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fauve, il cherchait la nuit; les enfants l'aperçurent
Et crièrent : « Tuons ce vilain animal,
Et, puisqu'il est si laid, faisons-lui bien du mal. »
Et chacun d'eux riant, — l'enfant rit quand il tue, —
Se mit à le piquer d'une branche pointue.....
Et les enfants, avec le printemps sur la joue,
Blonds, charmants, ne s'étaient jamais tant divertis;
Tous parlaient à la fois, et les grands aux petits
Criaient : « Viens voir, dis donc, Adolphe, dis donc, [Pierre,
Allons, pour l'achever, prendre une grosse pierre !

(V. Hugo, *La Légende des siècles*, LIII, 26-29 mai 1858.)

Ces bourreaux qui torturent avec des rires et des cris de joie, dans un morceau antérieur, Victor Hugo avait cherché à les apitoyer sur le sort de leur souffre-douleur ordinaire, le maître d'études, ou plutôt le professeur :

Ne le tourmentez pas, il souffre. Il est celui
Sur qui, jusqu'à ce jour, pas un rayon n'a lui ;
Oh ! ne confondez pas l'esclave avec le maître !
Et quand vous le voyez dans vos rangs apparaître,
Humble et calme, et s'asseoir la tête dans ses mains,
Ayant peut-être en lui l'esprit des vieux Romains
Dont il vous dit les noms, dont il vous lit les livres,
Ecoliers, frais enfants, de joie et d'amour ivres,
Ne le tourmentez pas ! Soyez doux, soyez bons....
Respectez-le deux fois, dans le deuil qui le mine,
Puisque de deux sommets, enfants, il vous domine,
Puisqu'il est le plus pauvre et qu'il est le plus grand.
Songez que, triste, en butte au souci dévorant,
A travers ses douleurs, ce fils de la chaumière
Vous verse la raison, le savoir, la lumière,
Et qu'il vous donne l'or et qu'il n'a pas de pain.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Oh ! dans la longue salle aux tables de sapin,
Enfants, faites silence à la lueur des lampes !
Voyez, la morne angoisse a fait blêmir ses tempes ;
Songez qu'il saigne, hélas ! Sous ses pauvres habits,
L'herbe que mord la dent cruelle des brebis,
C'est lui ; vous riez, vous, et vous lui rongez l'âme.
Songez qu'il agonise, amer, sans air, sans flamme ;
Que sa colère dit : « Plaignez-moi », que ses pleurs
Ne peuvent pas couler devant vos yeux railleurs !
Aux heures du travail votre ennui le dévore,
Aux heures du plaisir vous le rongez encore ;
Sa pensée, arrachée et froissée, est à vous,
Et, pareille au papier qu'on distribue à tous,
Page blanche d'abord, devient lentement noire,
Vous feuilletez son cœur; vous videz sa mémoire;
Vos mains, jetant chacune un bruit, un trouble, un [mot,
Et raturant l'idée en lui dès qu'elle éclot,
Toutes en même temps dans son esprit écrivent.
Si des rêves parfois jusqu'à son front arrivent,
Vous répandez votre encre à flots sur cet azur;
Vos plumes, tas d'oiseaux hideux au vol obscur,
De leurs mille becs noirs lui fouillent la cervelle.
Le nuage d'ennui passe et se renouvelle.
Dormir, il ne le peut; penser, il ne le peut.
Chaque enfant est un fil dont son cœur sent le nœud.
Oui, s'il veut songer, fuir, oublier, franchir l'ombre,
Laisser voler son âme aux chimères sans nombre,
Ces écoliers joueurs, vifs, légers, doux, aimants,
Pèsent sur lui, de l'aube au soir, à tous moments,
Et le font retomber des voûtes immortelles ;
Et tous ces papillons sont le plomb de ses ailes.
Saint et grave martyr, changeant de chevalet,
Crucifié par vous, bourreaux charmants, il est
Votre souffre douleurs et votre souffre joies ;
Ses nuits sont vos hochets et ses jours sont vos proies,
Il porte sur son front votre essaim orageux ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il a toujours vos bruits, vos rires et vos jeux,
Tourbillonnant sur lui comme une âpre tempête.
Hélas ! il est le deuil dont vous êtes la fête,
Hélas ! il est le cri dont vous êtes le chant...
Songez que pour cette œuvre, enfants, il se dévoue,
Brûle ses yeux, meurtrit son cœur, tourne la roue,
Traîne la chaîne, hélas ! Pour lui, pour son destin,
Pour ses espoirs perdus à l'horizon lointain,
Pour ses vœux, pour son âme aux fers, pour sa pru-
Votre cage d'un jour est prison éternelle, [nelle,
Songez que c'est sur lui que marchent tous vos pas !
Songez qu'il ne rit pas, songez qu'il ne vit pas !
L'avenir, cet avril plein de fleurs, vous convie ;
Vous vous envolerez demain en pleine vie ;
Vous sortirez de l'ombre; il restera. Pour lui
Demain sera muet et sourd comme aujourd'hui;
Demain, même en juillet, sera toujours décembre,
Toujours l'étroit préau, toujours la pauvre chambre,
Toujours le ciel glacé, gris, blafard, pluvieux ;
Et quand vous serez grands, enfants, il sera vieux.
Et si quelque heureux vent ne souffle et ne l'emporte,
Toujours il sera là, seul sous la sombre porte,
Gardant les beaux enfants sous ce mur redouté,
Ayant tout de leur peine et rien de leur gaieté.
Oh ! que votre pensée aime, console, encense,
Ce sublime forçat du bagne d'innocence...

(Victor Hugo. — *Les Contemplations,* livre III. — XVI. — (juin 1842). — Paris, Hachette, 1868, in-12, t. Ier, p. 235-239, *pass.*)

Malgré l'habituelle prolixité et l'abus des antithèses, ce morceau contient des détails justes et précis. Il exprime, avec un peu d'exagération, mais en somme avec exactitude, la situation du jeune homme « en proie aux enfants ». Je ne me

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

souviens pas de l'avoir rencontré dans aucun recueil scolaire de morceaux choisis. C'est qu'il serait sans doute singulièrement difficile de le commenter dans une classe. Dans cette sorte d'escarmouches obscures et incessantes que lui livrent les élèves, insaisissables et cuisants, comme un essaim de moustiques qui bourdonnent et qui piquent, le maître doit avant tout se couvrir d'un masque d'impassibilité. S'ils peuvent soupçonner que leurs aiguillons ont pénétré, les agresseurs, encouragés de leurs succès, redoublent leurs coups. Le seul moyen de lasser leur effort est de leur donner l'impression qu'il est vain. Découvrir la blessure intime et profonde, sembler demander grâce, serait se condamner irrémédiablement. Le maître peut encore se défendre s'il reste debout et stoïque. Agenouillé et geignard, il est perdu sans ressource.

Lapider un chien, un crapaud ou un bossu est une fête qui ne se présente pas tous les jours. Mais abattre à coup de cailloux des lampes électriques, pendre un chat à un cordon de sonnette, dévisser une boîte aux lettres ou y verser des ordures sont des parties de plaisir qui se renouvellent plus fréquemment. Encore peut-on considérer celles-là avec une certaine indulgence; mais comment juger la gentillesse que voici? Un répétiteur, qui n'est pas dans le mouvement, se permet d'être sévère. Il vient d'Algérie où le principe d'autorité n'est pas encore abrogé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quelques élèves complotent de se débarrasser de lui. Ils font entre eux une collecte pour réunir la somme de douze sous avec laquelle ils achètent une feuille de papier timbré. Sur cette feuille, l'un d'entre eux, à l'instigation des autres, écrit une dénonciation anonyme, adressée au ministre et accusant le maître incriminé de blesser sans cesse, par la grossièreté de ses propos obscènes, l'exquise délicatesse de leurs oreilles virginales. Le papier abject va au ministère ; on ne le jette pas au panier. On prescrit une enquête. L'innocence du maître est complètement reconnue, mais on lui conseille, dans son intérêt, de changer d'air. L'élève qui avait écrit la plainte est découvert ; il avoue ; le conseil de discipline demande son exclusion. Le ministère, sur les instances d'une tragédienne belge, invite le conseil de discipline à délibérer de nouveau. La seconde décision confirme la première. Et pendant un mois ou deux, le ministère pèse sur le personnel du lycée pour que la plainte soit retirée et pour qu'une parfaite impunité soit assurée à son correspondant. Car il avait agi, non à titre individuel, mais comme représentant d'un groupe de camarades..., pourquoi pas comme secrétaire d'un syndicat des potaches affilié à la C. G. T.

Un professeur de mathématiques, qui a la vue extrêmement faible, reste habituellement, en dehors des heures de leçon, dans sa classe, occupé à ses travaux personnels. Un de ses disci-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ples favoris aperçoit une échelle, laissée par des ouvriers dans le couloir qui dessert la salle de mathématiques. Il l'étend sur le pavé, à proximité de la porte, dans la douce espérance que son bon maître, en sortant au crépuscule, se prendra les pieds dans quelque échelon, s'allongera et se cassera la figure. Ce n'était pas qu'il eût la moindre animosité contre ce professeur, dont le dévouement était légendaire et dont les élèves étaient reçus brillamment à tous les examens. Il a vraisemblablement conservé pour lui des sentiments d'affectueuse gratitude. Mais ce jour-là, il a été entraîné par un vertige spécial, par une folie particulière à laquelle sont sujets les potaches. Dans un accès de la même démence, pendant une récréation d'interclasse, un malandrin envoie depuis un palier supérieur dans la cage d'escalier une bûche sur une division qui montait. Un des élèves la reçoit sur le crâne. Les Savoyards heureusement ont la tête dure, et le blessé est bientôt rétabli. Mais il s'en fallut de peu que ce pauvre garçon, intelligent, laborieux, irréprochable, ne pérît de la mort de Cyrano. De telles incartades ne sont en somme rien moins que des tentatives d'assassinat. Mais les gens circonspects les considèrent comme des plaisanteries sans importance. Ce sont jeux de pages.

Dans le train habituel des choses, les écoliers exercent leur malice d'abord sur leurs camarades, à qui ils infligent des brimades et des taquineries

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de tout genre. Il faut que, parmi eux, ils trouvent un souffre-douleur. C'est naturellement un chétif, un infirme, un doux qui ne sait pas, qui ne peut pas ou qui ne veut pas imposer le respect à coups de poing. Car l'état de guerre, qui est l'état naturel de cette société comme de toutes les autres, sévit au milieu d'elle d'une façon plus ou moins ouverte et se manifeste sous les modes les plus divers, tantôt en bien, tantôt en mal. Les bons sont poussés par une émulation féconde, qui les pousse à se perfectionner, afin de l'emporter sur leurs rivaux. Cette émulation trouve encore sa place dans les exercices physiques et dans les jeux. Elle s'exaspère dans certains concours et dans certains *matches*. La vanité est plus chatouillée chez le vainqueur d'une épreuve de *football* ou chez un champion de la course et du saut, que chez un fort en thème dont la copie a été classée première. La mode, d'ailleurs, est de railler les forts en thème et d'acclamer les *sportifs*. Car notre époque matérialiste et bassement utilitaire a déclaré la guerre, non seulement à toute foi, mais encore à tout idéal. Certains jeunes riraient aux éclats, s'ils étaient capables de rire, à la pensée que V. Cousin a écrit un livre intitulé « Du vrai, du beau et du bien ». Le spiritualisme reste proscrit. La ci-devant âme est niée ou bafouée. Le corps, « cette guenille », comme disait Philaminte, mérite seul tous les égards et tous les soins. Sentir, penser, écrire,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fadaises surannées. Il faut pourchasser les microbes et cultiver ses muscles. Une certaine brutalité est fort appréciée. Les gens du meilleur monde assistent à des parties de boxe, et prennent plaisir à voir des poings fermés s'abattre sur des faces tuméfiées et sanglantes. Les vainqueurs de ces luttes grossières deviennent des héros très sympathiques.

Très sympathiques également sont, dans les agglomérations scolaires, les fanfarons de tapage et d'indiscipline. On sait bon gré à tel mauvais sujet d'avoir dévissé les tables, mis les encriers dans le poêle, lancé des boulettes de papier mâché, chansonné, caricaturé ou injurié le professeur. Les pédagogues d'autrefois étaient armés de fouets et de férules. Les châtiments corporels sont encore en usage en Allemagne et en Angleterre, et ces deux nations sont les plus puissantes du monde. En France, le droit de punir a été retiré aux professeurs, et certain censeur, qui n'a pas manqué de faire une brillante carrière, captait une popularité de mauvais aloi en flagornant dans les cours de récréation les plus indisciplinés, et en leur disant de sa voix la plus melliflue : « *Mes pauvres amis, mes pauvres enfants, que deviendriez-vous si vous ne m'aviez pour vous défendre contre vos professeurs et contre vos maîtres?* » Les magistrats de la démagogie disent de même aux ouvriers qui arborent le drapeau rouge, chantent l'*Internationale,* et croient pré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

parer la cité idéale en sabotant des machines, en incendiant des usines, en assommant des travailleurs, en frappant et en tuant des ingénieurs : « *Mes pauvres amis, mes pauvres enfants, que deviendriez-vous si vous ne m'aviez pour vous défendre contre vos patrons ?* »

Marquant les caractères essentiels d'un gouvernement populaire, le grand Corneille a mis dans la bouche de Cinna ces vers :

.........Cette liberté qui lui semble si chère
N'est pour Rome, seigneur, qu'un bien imaginaire
Plus nuisible qu'utile et qui n'approche pas
De celui qu'un bon prince apporte en ses Etats.
Avec ordre et raison les honneurs il dispense,
Avec discernement punit et récompense,
Et dispose de tout en juste possesseur,
Sans rien précipiter de peur d'un successeur.
Mais, quand le peuple est maître, on n'agit qu'en
La voix de la raison jamais ne se consulte; [tumulte;
Les honneurs sont vendus aux plus ambitieux,
L'autorité livrée aux plus séditieux.

(*Cinna*, acte II, sc. 1, v, 501 sq.)

De même Tite-Live fait dire aux consuls combattant les propositions de loi déposées par le tribun de la plèbe Canuleius :

Cujus rei prœmium sit in civitate, eam maximis semper auctibus crescere; sic pace bonos, sic bello fieri. Maximum Romæ prœmium seditionum esse ; id et singulis universisque semper honori fuisse. — Tout ce qui, dans la cité, trouve sa récompense ne manque point de se développer et de faire les plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grands progrès. C'est l'attente d'une récompense qui suscite les hommes qui se distinguent dans la paix et dans la guerre. Ce que Rome récompense le mieux, ce sont les séditions, c'est par cette voie qu'en masse ou individuellement, on parvient aux honneurs.

(Tite-Live, *Hist. rom.*, IV, 2.)

Il en est de même dans tout état démagogique. On y prend pour fête nationale non l'anniversaire d'une victoire remportée sur l'ennemi extérieur, mais celui d'un soulèvement populaire, dans lequel les défenseurs du régime établi ont été vaincus et massacrés par des émeutiers. Ces vers de Victor Hugo, si souvent cités mal à propos :

Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie (1), etc.

n'ont pas été écrits pour les soldats de Rocroy, de Malplaquet, de Valmy, d'Iéna ou de Waterloo. Ils s'adressent aux combattants des *Trois Glorieuses*, à ceux qui élevaient des barricades et faisaient le coup de feu sur les troupes régulières. Où un gouvernement qui commémore de tels faits d'armes trouvera-t-il l'autorité nécessaire pour condamner le 18 mars et la Commune, pour réprimer les Jacqueries viticoles du Languedoc ou de la Champagne ? Toute révolte est sainte et légitime à la condition de vaincre. Elle n'est sacrilège et criminelle que si elle est réprimée.

(1) Victor Hugo, *Les Chants du crépuscule*, hymne III, juillet 1831 ; Paris, Charpentier, 1846, in-12, p. 179.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 4 septembre 1870, c'était un crime, le matin, de crier : « Vive la République ! », le soir, de crier : « Vive l'Empereur ! ». De même que dans l'Etat, la légalité a pour fondement l'insurrection, de même pour les individus, c'est en attaquant la société qu'on acquiert le droit de la défendre. Celui qui, en débutant dans la vie publique, professe des idées justes, sages et modérées, tant qu'il conservera cette attitude, doit abdiquer toute ambition. Car dans les époques troublées, les protestations du centre sont couvertes par les clameurs des partis extrêmes ; toujours et partout, les Jacobins envoient les Girondins à l'échafaud.

Mais s'il enfle la voix, si, au lieu de chercher à éclairer la foule, il s'applique à l'égarer, s'il fait appel aux passions les plus aveugles et les plus violentes, s'il accuse les bons citoyens, s'il encense les plus manifestes coquins, s'il multiplie les contradictions, les mensonges, les surenchères, les reniements, s'il livre ses partisans et embrasse ses adversaires, tous les plus vastes espoirs lui sont permis. Dans le tohu-bohu démagogique, un ancien fauteur de grève est tout désigné pour rassurer les usiniers alarmés et mater les ouvriers qu'il a lui-même grisés de sophismes et dont il a cultivé les pires instincts. D'un contrebandier on fait un douanier, d'un braconnier un garde-chasse, d'un rôdeur de barrière un agent de la sûreté, d'un incendiaire un colonel de pompiers. M. Prudhomme défend les institutions avec le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sabre dont il s'est servi pour l'attaquer. Rabagas, une fois ministre, contresigne les ordres donnés par les ministres à poigne qu'il a supplantés, et fait mitrailler ses anciens partisans qu'il a lui-même lancés à l'assaut du Palais-Royal.

De la sorte se prépare l'avènement de la société idéale, celle dans laquelle sera atteinte l'égalité intégrale, vainement poursuivie par les idéologues de la révolution, dont nos idéologues, avec moins de convictions et plus d'appétits, sont les disciples et les continuateurs. La parfaite égalité se réalisera dans l'ignorance et dans la misère universelles, à moins qu'avertis par le spectacle des effondrements qui se produisent de toutes parts, stimulés par l'instinct de la conservation, effrayés par l'invasion des barbares intérieurs, fourriers des envahisseurs étrangers, les citoyens ne chassent les courtisans de la multitude, ne bâillonnent les prédicateurs de doctrines empoisonnées, ne recourent au remède dangereux, et pire peut-être que le mal, auquel eurent recours les Troglodytes lassés de la vertu républicaine et, après la guillotine de 1793, et les fusillades des journées de juin, les Français qui croyaient renaître en acclamant le 18 brumaire et le 2 décembre.

C'est le terme fatal que Platon lui-même a marqué aux démocraties atteintes de ces maux caractéristiques : impuissance de supporter une hiérarchie et une discipline ; impuissance de com-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mander ; impuissance d'obéir ; impuissance de punir.

S'il advient qu'une cité régie par une constitution démocratique et altérée de liberté se trouve avoir à sa tête de méchants échansons, et si, plus copieusement qu'il ne faut, elle s'est gorgée de l'ivresse de cette liberté sans mélange, ceux des gouvernants qui ne se montrent point tout à fait complaisants et ne font point couler aux banquets publics la liberté à flots, ceux-là la multitude les blâme et les accuse d'être impurs et oligarchiques. Mais ceux des gouvernants qui se plient à tous ses caprices, la multitude les couvre de boue en les traitant d'esclaves volontaires et de gens de rien.

L'égalité complète et absolue des gouvernants et des gouvernés, des gouvernés et des gouvernants, voilà ce qu'en particulier et en public elle loue et elle honore.

N'est-il pas fatal que, dans une telle cité, le règne de la liberté s'étende partout ? — Comment en serait-il autrement ? — et que l'anarchie, qui doit en résulter, se propage dans les maisons particulières et gagne jusqu'aux animaux. — Comment, dit l'autre, décrivons-nous quelque chose de tel ? — C'est par exemple lorsque le père s'accoutume à être sur le même pied que son enfant et à craindre ses fils, lorsque le fils s'accoutume à être sur le même pied que son père, à ne point respecter ses parents, à ne point les craindre, afin d'être tout à fait libre. — De même, le métèque, c'est-à-dire l'étranger établi dans le pays, s'égale au citoyen; le citoyen s'égale au métèque et l'étranger pareillement. — Les choses se passent bien ainsi. — Oui, ces faits se produisent et d'autres analogues. Dans une telle cité, le maître craint ses élèves et il les flagorne, et les élèves ne font aucun cas ni des maîtres, ni des pédagogues.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et d'une façon générale, les jeunes gens se placent sur le même pied que ceux qui sont plus âgés qu'eux. Ils leur tiennent tête en paroles et en actions. Les vieillards se penchent vers les jeunes gens, les comblent de prévenances et de gentillesses et imitent les jeunes gens, afin de ne pas paraître déplaisants ni despotiques. — Cela est fort exact. — Mais le dernier terme de la liberté dans un tel peuple, c'est quand les esclaves, hommes et femmes, ne sont pas moins libres que ceux qui les ont achetés. Nous allions oublier de dire que les hommes et les femmes ont des droits égaux et une égale indépendance.

Enfin combien les animaux domestiques eux-mêmes sont plus libres dans une telle cité que dans une autre, c'est ce qu'on ne pourrait croire, si on ne l'avait éprouvé par l'expérience. Les chiens s'en vont à la débandade. Les chevaux et les ânes font de même, accoutumés à se pavaner d'un air indifférent et fier et bouculant les passants qui ne se rangent pas assez vite pour leur faire place.

Car il faut que tout soit imprégné de liberté....... Or, vois-tu le résultat de cet ensemble de faits ? Vois-tu combien les citoyens en deviennent ombrageux au point de se soulever, de se révolter à la moindre apparence de servitude. Ils en viennent à la fin, comme tu sais, jusqu'à ne tenir aucun compte des lois écrites ou non écrites, afin de n'avoir absolument aucun maître.... Eh bien, c'est de ce jeune et beau gouvernement que naît la tyrannie, du moins à ce que je pense..... Le même fléau qui s'est déclaré dans l'oligarchie et qui l'a perdue, devenant plus fort et plus puissant à la faveur de la licence générale, perd à son tour l'état démocratique et change sa liberté en esclavage; car il est vrai de dire qu'un excès amène ordinairement l'excès contraire dans les saisons, dans les végétaux, dans nos corps

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et dans les États plus qu'ailleurs..... Ainsi l'excès de la liberté doit amener l'excès de la servitude pour un Etat comme pour un individu.... Par conséquent ce qui doit être, c'est que la tyrannie ne prenne naissance d'aucun autre gouvernement que du gouvernement populaire, c'est-à-dire qu'à la liberté la plus extrême succède le despotisme le plus absolu et le plus intolérable. — C'est l'ordre même des choses.

(Platon, *La République*, l. VIII. — Cf. trad. A. Bastien, P. Garnier, in-12, s. d., p. 342 sq. Ce passage a été traduit par Cicéron de Républica, I, 43.)

Quel est le moyen de prévenir de tels malheurs? C'est de faire régner dans les tribunaux et dans les écoles une exacte et sévère discipline.

Il faut établir un ordre judiciaire très ferme si vous ne voulez point de tyrannie.... Il n'y a de liberté civile que là où les tribunaux sont forts.... La société a besoin d'une justice rigoureuse. C'est là l'humanité d'Etat; l'autre est l'humanité d'opéra. Combien de fois ne m'a-t-il pas fallu sacrifier un bataillon pour sauver l'armée.... Il faut être un peu moins philanthrope et plus philosophe. Léopold tant vanté ne condamnait point à mort; mais aussi il signait par jour cinquante injustices. Le magistrat n'est point père, il est juste et sévère. Il n'y a que les tyrans qui soient pères.

(A. Marquisat, *Napoléon sténographié au Conseil d'Etat (Revue des Deux-Mondes)*, VIe période, t. IX, p. 365-366.)

Il faut dire de même : « le professeur n'est point père ; il est juste et sévère ». Et ainsi il forme pour la vie, non des enfants gâtés, incapa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bles d'endurer la plus légère contrainte, de s'imposer le moins pénible effort, mais des hommes fortement trempés, aussi avertis de leurs devoirs que de leurs droits, aussi prêts à accomplir les premiers qu'à revendiquer les seconds.

S. Mercier n'est pas seulement le précurseur de ceux qui, en ouvrant la crise de la discipline ont, avec les meilleures intentions du monde et par pure bonté d'âme, condamné à la folie ou à la mort quelques-uns de leurs humbles et modestes collègues. Par la crise du latin, il prépare la crise du français.

Cent pédants veulent apprendre à des enfants la langue latine avant qu'ils sachent leur propre langue, tandis qu'il faut d'abord en savoir une à fond pour en bien apprendre une autre. Comme on s'est lourdement mépris dans tous les systèmes d'étude !

Il y a dix collèges de plein exercice; on y emploie sept ou huit ans pour apprendre la langue latine; et, sur cent écoliers, quatre-vingt-dix en sortent sans la savoir. (*Tableau de Paris.*)

Dans ce passage, il y a presque autant d'erreurs que de mots. On n'enseigne pas le latin pour enseigner le latin, ce qui serait en effet d'une médiocre utilité, mais pour enseigner le français. Car le français n'est nullement indépendant du latin; il est tout simplement un des états actuels du latin. Les langues, comme tous les organismes vivants, évoluent, mais elles évoluent conformément à leur génie. Les mots s'usent en passant

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur les lèvres des hommes ; le frottement leur enlève leur relief, les rogne, les aplatit. L'écriture les protège ; et l'écrasement est moindre dans les langues que dans les patois. *Seniorem* donne dans la langue savante, c'est-à-dire factice, *seigneur*, dans la langue populaire, *sieur*, dans notre patois, *chu* ou *chi*. *Monchu* est exactement *meum seniorem*, comme l'héroïque *E ca poe* de Rumilly est *Et quid postea*, — italien *E che poi ;* c'est-à-dire : eh bien ? après ? Or, si l'on ne sait pas que *E ca poe* est *et quid postea*, non seulement on n'en connaît pas bien la valeur exacte, mais quand on veut l'écrire, on le coupe d'une manière arbitraire et illogique : *E capoë*.

Il y a dans les mots une partie plus solide, qui en forme l'ossature et le squelette, ce sont les consonnes, et une partie plus faible, correspondant aux chairs, ce sont les voyelles. Consonnes et voyelles sont soumises à des conditions ethniques, climatériques et topographiques. Les Français ont peine à prononcer le *c* italien et l'on sait qu'aux vêpres siciliennes, on égorgea tous ceux qui ne pouvaient dire *ceci* (pois chiches). En revanche, les Piémontais sont gênés pour dire *jardin* et disent généralement *zardine*. Les voyelles sont plus sonores dans les campagnes que dans les villes, dans les montagnes que dans les plaines, dans le midi que dans le nord. Pour rappeler sa fille, qui a mené en champs les vaches, une mère est obligée de recourir aux voyel-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les les plus sonores, c'est-à-dire d'ouvrir la bouche plus largement, si elle doit se faire entendre à grande distance et dans un pays accidenté. Les gens du midi qui vivent en plein air, dans une atmosphère plus tiède, ouvrent aussi la bouche plus largement que les habitants du nord, qui ne tiennent pas à avaler du brouillard, et causent, serrés les uns contre les autres, sous le manteau de la cheminée. Le *verbe*, d'ailleurs, accompagne le geste et le mimique et se règle sur eux. Les méridionaux *parlent;* les septentrionaux *chuchotent*. Chez les premiers l'*a* domine; chez les seconds les *u*, les *i*, les *ch*.

Le latin qui, sous l'Empire, se parlait dans les provinces du vaste *orbis romanus*, était vraisemblablement idendique à peu de chose près à Lyon, à Rome, à Carthagène, à Alexandrie, et Ausone, professeur de rhétorique à Bordeaux, ne devait guère plus se distinguer de ses collègues de Milan, qu'aujourd'hui, chez nous, un professeur de Lille ne se distingue d'un professeur de Marseille. Avec le temps, cette langue unique s'est morcelée en un grand nombre de patois, et de ces patois se sont distingués certains idiomes qui, peu à peu, ont établi leur prédominance, moins pour des raisons philologiques que pour des raisons politiques. Généralement ce sont les provinces qui ont fait l'unité nationale, qui imposent leur dialecte. Ainsi, chez nous, à la suite de la croisade des Albigeois, le nord ayant écrasé le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

midi, la langue *d'oil* l'a remporté sur la langue *d'oc*. Ce qu'on appelle le français est un amalgame des dialectes de l'Ile-de-France, de la Touraine et de la Picardie. Si en Italie, où l'unité a été surtout réalisée militairement et diplomatiquement par le Piémont, c'est le Toscan et le Romain qui ont fait accepter leur prééminence, cela tient d'une part à l'éclat des littératures et des civilisations florentine et romaine, d'autre part, au fait qu'en Piémont, par suite des origines savoyardes de la maison régnante, la langue généralement employée à la cour, dans la société polie et chez la colonie savoisienne et valdostaine était la langue française. Les patois sont d'autant plus voisins du latin que les régions dans lesquelles ils sont en usage sont plus rapprochées de Rome. Ainsi, dans notre patois savoyard, la déformation est sensiblement moindre que dans le français et, par conséquent, la parenté avec l'italien est beaucoup plus étroite : lat. *amabam;* ital. *amava;* sav. *amava* (le son de l'*a* n'est pas tout à fait le même qu'en italien; l'*a* italien est plus clair, plus vibrant ; l'*a* savoyard participe d'un *ô*) ; *français : amoie ; aimoie ;* aimais (par une erreur imbécile des grammairiens du seizième siècle qui ont donné à la première personne la caractéristique de la seconde : l'*s* qui procède du pronom *su* (qui est devenu *tu*). L'analogie entre le Savoyard et le Piémontais est très grande, ce qui explique qu'avant l'annexion, les Savoyards

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'on envoyait en garnison à Turin, arrivaient très vite à comprendre et à se faire comprendre, de même que les Piémontais qu'on envoyait en garnison à Chambéry.

La conséquence de ces faits est que la connaissance du latin donne la clef de l'italien, de l'espagnol, du portugais, du roumain, du français, d'une notable partie de l'anglais, du ladin et de tous les patois parlés par les membres des races latines. Toutes ces langues ont leur origine et, pour ainsi dire, leur commune mesure dans le latin. C'est en les rapprochant du latin, et en les comparant les unes et les autres avec le latin qu'on peut remonter au sens primitif de chaque mot et, par conséquent, en suivre les diverses dérivations et modifications. Au contraire, expliquer le français par le français, ce qui est la nécessité à laquelle sont réduits les primaires, et l'idéal que se proposent certains secondaires ou supérieurs primarisants, c'est se réduire à ne se rendre compte que par des à peu près inexacts ou hasardeux de l'état actuel de la langue, et se condamner aux bévues les plus grossières concernant la langue du XVII^e^ siècle. Comment, sans l'aide du latin, discerner le sens de ce vers de Racine :

> Mon génie étonné tremble devant le sien.

Comment ne pas tomber presqu'à chaque ligne dans des erreurs aussi grossières que celle qu'on

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

attribue à certains examinateurs, qui avaient donné pour sujet de composition au brevet supérieur : Expliquez et commentez cette pensée de La Bruyère : « L'honnête homme ne se pique de rien. » Le véritable sens est : « L'homme bien élevé ne se vante d'aucune supériorité. Il ne dit pas « je suis noble ; je suis riche ; je monte fort bien à cheval ; j'ai de l'esprit ; j'ai de belles relations », etc. L'équivalent en argot est : « Un type chic ne pose pour rien. » La plupart des candidats traduisirent : « L'homme vertueux ne s'offense pas des reproches immérités, car il a pour lui la conscience du devoir accompli. » Ceux qui donnèrent une autre interprétation furent fort mal notés, et les juges déclarèrent qu'ils n'avaient pas compris le sujet. Ces juges ignoraient l'acception aristocratique et même féodale qu'avait au XVII[e] siècle le mot honneur, et qu'il a en grande partie conservée. Comment expliquaient-ils : « une affaire d'*honneur*, une dette d'*honneur* » ? etc. Et comment s'en tiraient-ils avec la distinction de Montesquieu, que les gouvernements monarchiques ont pour principe l'*honneur*, et les gouvernements « démocratiques » la *vertu* ? Il n'y a de véritable grammaire que la grammaire historique, et la grammaire historique a pour fondement le latin. Donc, on ne peut savoir le français, si on ne sait le latin, et on sait d'autant mieux le français qu'on sait mieux le latin, car l'étymologie latine seule four-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nit la valeur exacte de chaque expression et permet de distinguer la nuance exacte des synonymes. Le latin donc, actuellement, n'est pas une *fin*, il est un *moyen*.

Mais il faut reconnaître qu'aux XVI[e] et XVII[e] siècles, il a fréquemment été une *fin*. Il remplissait et excellemment, entre les savants, le rôle de langue internationale. Il aurait pu le remplir de même entre les négociants. Mais le pédantisme des humanistes de la Renaissance s'est flatté de continuer le siècle d'Auguste. Il s'est par là condamné au pastiche. Il est devenu conventionnel, incapable d'exprimer la réalité contemporaine, ce qui lui eût été très aisé s'il n'avait pas rejeté la base solide et commode que lui offrait le latin du moyen-âge. En appelant dédaigneusement *latin de cuisine* le latin usuel, en s'interdisant de forger dans le moule latin des mots nouveaux pour désigner des objets inconnus aux anciens, (par exemple *focile*), en recourant à de lourdes et obscures périphrases, ils ont annihilé le latin en tant que langue vivante; ils en ont fait une langue morte, et par là fourni un prétexte aux fossoyeurs impatients de la mettre au tombeau, comme aux novateurs désireux de lui substituer un autre organe de communication et de conversation internationales.

Rousseau m'a parlé plus d'une fois du projet d'une *langue universelle* pour les savants, où les mots re-

Digitized by Google		Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cevraient une signification exacte et scrupuleuse, comme l'un des plus beaux qui ait été conçu, et il jugeait qu'il n'était pas impraticable. — Mais il faisait peu de cas de la connaissance des langues anciennes. « Si je savais l'hébreu, disait-il, je le céderais pour six francs, que je donnerais à un pauvre. Si je savais le grec, j'en demanderais, je crois, dix louis. »

(Mercier, *De J.-J. Rousseau, considéré comme l'un des premiers auteurs de la Révolution.* — Paris, Buisson, juin 1791, in-8°, t. II, p. 199.)

Les expressions prêtées à Rousseau par Mercier montrent assez l'erreur dans laquelle tombent ceux qui considèrent la question sous cet aspect. La connaissance du latin n'est pas un objet mobilier comparable à un vieux bouquin, maculé par l'humidité, ou rongé par les rats, qu'on laisse inutilisé et poudreux au fond de quelque armoire, qu'on trouve un matin encombrant, et dont on est enchanté de se défaire chez le brocanteur voisin. On n'est pas exigeant et le marché est bien vite bâclé.

Mais la connaissance du latin n'est pas un « riblon » (1) qu'on puisse se transmettre de la main à la main, et dont on est enchanté de trouver quelques sous. C'est un certain état de l'intelligence qui la rend propre, non seulement à comprendre et à traduire des textes latins, ce dont en effet la plupart des hommes mûrs se dis-

(1) Mot sav. très expressif, qui désigne un ustensile hors d'usage et mis au rebut.

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pensent fort bien, mais à suivre un raisonnement et à exprimer — en français — les idées qu'on a conçues et les sentiments qu'on éprouve, ce qui est indispensable à tous les âges et dans toutes les conditions. L'étude du latin est une discipline dont on n'a point trouvé l'équivalent pour former l'esprit, pour lui donner de la vigueur et de la souplesse. Elle lui fait exécuter ses opérations les plus essentielles. Elle lui enseigne d'abord l'application, l'ordre, l'attention soutenue. Puis la série de raisonnements qu'exige la perpétuelle recherche du sujet, du verbe, des régimes, la distinction des propositions principales et des propositions accessoires est une merveilleuse école de logique. Et, suivant une comparaison très souvent employée, les études classiques forment une excellente gymnastique de l'esprit.

La place précédemment occupée par l'étude du latin, Mercier la cède aux langues vivantes.

On a senti la nécessité d'enseigner aux enfants autre chose que la langue latine. Plusieurs pensions, où l'éducation est complète, se sont formées sous les auspices des lumières nouvelles. Cette éducation est purgée de cet alliage pédantesque, qui ailleurs la déshonore. *Il était excessivement ridicule de donner la même éducation à un militaire, à un magistrat, à un négociant, à un médecin et d'éloigner l'étude la plus nécessaire, celle des langues vivantes.*

On trouve donc à Paris des pensions nouvelles, formées sur un plan raisonné, où tous les arts sont admis, où chaque élève choisit la science qui doit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prédominer dans son emploi futur. Ces établissements sont dus au progrès des lumières et aux plaintes fréquentes et légitimes que les écrivains ont jetées sur la déplorable routine de notre université.

Elle suit encore aveuglément ces futiles et pernicieux usages. Mais bientôt elle ne recevra plus dans son sein que les enfants de la dernière classe de la société qui, par pauvreté, seront forcés de s'adresser à sa vieille déraison (*ib.*, t. II, p. 205-206).

(*Tableau de Paris*, nouv. éd. corr. et augm. Amsterdam, 1782, in-8° ; chap. CLXXXI.)

Remarquons bien ce mot : *par pauvreté.* Il délimite exactement le problème. Ce que l'on pouvait trouver répréhensible, c'était non l'enseignement du latin, mais la *gratuité* de cet enseignement, qui le rendait accessible à une foule d'écoliers, incapables d'en tirer aucun parti pratique. Or, c'est cette *gratuité* qui avait été la grande innovation des jésuites. Les critiques, qui nous paraissent ici fondées, de Mercier, montrent assez bien à quoi cette création avait abouti dans la pratique.

Aujourd'hui, le petit bourgeois (qui ne sait pas lire), veut faire absolument de son fils un *latiniste.* Il dit d'un air capable à tous ses voisins auquel il communique son sot projet : « Oh ! le latin conduit à tout. Mon fils saura le latin. »

C'est un très grand mal. L'enfant va au collège où il n'apprend rien. Sorti du collège, c'est un fainéant, qui dédaigne tout travail manuel, qui se croit plus savant que toute sa famille et méprise l'état de son père. On l'entend décider sur tout.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cependant il faut qu'il vive. Quel état va-t-on lui faire prendre ? A quoi est-il propre ? Son père n'a point de fortune. On le lance dans l'étude poudreuse d'un procureur ou d'un notaire, et puis voilà mon jeune homme qui postule une place de clerc, de commis, d'homme d'affaires ; le plus souvent, il ne l'obtient pas. Oh ! le latin conduit à tout.

Au bout de douze ans, le pauvre père est détrompé. Il ne sait plus que faire de son fils. Il lui reste à charge à la maison. Le latiniste ne sait plus se servir de ses bras ; il est trop tard pour embrasser un métier. Puis ce docteur qui sait quatre phrases de Cicéron, croirait déroger. Inutile à lui même et aux autres, il va partout solliciter de l'emploi. Il ne connait ni le monde, ni les anciens. Il a fait des thèmes et des versions sous la dictée de quelques pédants qui font leur classe machinalement, et qui s'intéressent fort peu à leurs disciples, parce qu'ils sont toujours payés, soit que les écoliers apprennent, soit qu'ils n'apprennent pas.

Le gouvernement devrait interdire au plutôt ces *collèges de plein exercice,* où il n'y a réellement que l'apparence de l'éducation. *Elle semble gratuite.* Elle pompe les plus précieuses années de la jeunesse. Les petits bourgeois, *qui n'ont rien à payer*, précipitent en foule leurs enfants dans ces classes stériles, pour les retirer au bout de dix ans, plus sots, plus gauches et plus neufs que s'ils avaient été élevés chez un paysan, qui du moins leur aurait donné l'éducation physique et la connaissance du potager.

N'est-il pas ridicule et déplorable de voir des boutiquiers, des artisans, des domestiques même, vouloir élever leurs enfants ainsi que font les premiers citoyens ; se repaître d'une profession imaginaire pour leurs descendants et répéter imbécilement d'après le régent de sixième : Oh ! le latin conduit à tout.

Les collèges de plein exercice, *indiscrètement ouverts*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à tout le monde, ne font que verser sur le pavé de Paris une multitude d'inutiles sujets qui, avec une éducation ébauchée, vont corrompre tous les états où ils se glissent. Ce fléau s'étend et se propage et menace la société d'un déluge de fainéants et d'oisifs. Je le répète avec entière et pleine connaissance de cause, il serait temps de fermer ces collèges, si le gouvernement ne veut pas que la prochaine génération des Parisiens ne soit composée que de parleurs, de libertins, de demi-docteurs et de toute cette race qui va achever de ruiner la fortune paternelle en vaguant toute l'année dans les spectacles, dans les cafés et dans les mauvais lieux. Interrogez cette troupe vagabonde. Elle sort des collèges.

Il faudrait qu'il fût enjoint au petit bourgeois de donner un métier à ses enfants, au lieu de les envoyer sur les bancs de ces classes, *où tous ces vils régents volent au roi son argent*, et la jeunesse le temps le plus propre à apprendre des choses utiles.

Je n'ai point fait, je le déclare, de chapitre plus important que celui-ci et tous les gens sensés et instruits en feront le commentaire. Plus d'un père, en le lisant, dira en gémissant : « il a raison ; mon fils a perdu son temps et ses mœurs, parce que j'ai voulu qu'il étudiât au collège ». La gangrène augmente dans la petite bourgeoisie ; le mal presse et il est temps que l'on y porte remède sérieusement.

Les études, qui regardent les langues anciennes, conviennent peut-être à quelques esprits privilégiés, qui dans la suite en tireront quelques fruits ; mais il n'y a aucun avantage pour l'état ni pour les disciples, à enseigner indistinctement à tous ceux qui se présentent l'Enéide de Virgile et les Décades de Tite-Live.

L'université de Paris, qui, au lieu de sortir de la fange de ses honteux préjugés, s'y enfonce chaque jour davantage, n'a-t-elle pas délibéré dernièrement qu'il

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

fallait enseigner par dessus le marché à un petit écolier de sixième la syntaxe grecque pour le disposer à la lecture d'Homère? Un pauvre enfant revient à la maison avec les livres de Tacite et les plaidoyers de Démosthène, il les dépose sur le comptoir graisseux de son père l'épicier droguiste, ou sur le poêle du portier d'un hôtel.

(*Tableau de Paris*, nouv. éd. corr. et augm. Amsterdam, 1783, in-8° ; t. v, page 126-119, chap. ccccxv.)

Nous trouvons une opinion sensiblement analogue, exprimée environ un demi-siècle plus tôt (en 1741) par un prêtre lyonnais, nommé Noël Chomel.

Les pères et mères, qui mettront leurs enfants dans le commerce, doivent commencer dès l'âge de sept à huit ans à leur faire apprendre les exercices nécessaires pour cette profession : c'est-à-dire à bien écrire, à bien savoir l'arithmétique, à tenir les livres en partie double et simple, afin qu'ils ne s'écartent pas du dessein qu'ils ont pris de faire le négoce ; même les langues italienne, espagnole et allemande (1) ; parce qu'elles sont très nécessaires à ceux qui veulent négocier dans les pays étrangers.

Dans les heures où ils ne sont point employés à ces sortes d'exercices, il faut leur faire lire les histoires tant de France qu'étrangères et les livres qui traitent des voyages et du commerce, parce que ces sortes de lectures forment merveilleusement le jugement des jeunes gens et ils y apprennent par théorie ce qu'ils devront pratiquer quand ils feront le commerce dans les pays étrangers ; car ils y apprendront les mœurs et les coutumes des peuples avec lesquels ils auront à

(1) Il est surprenant que l'anglais soit omis.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

traiter ; comme aussi pour les matières qui sont propres pour les manufactures qu'ils voudront entreprendre, celles qui servent aux teintures et généralement toutes sortes de marchandises qui sont propres et nécessaires en d'autres lieux où il n'y en a point; ils y apprendront encore celles qui sont nécessaires et qui y manquent, pour y envoyer, car il faut remarquer que de la connaissance de toutes ces choses résulte l'acquisition des grands biens par le double commerce qui s'y fait.

Il suffit, pour rendre les enfants capables du commerce, qu'ils soient savants en tout ce qui le concerne; les autres sciences leur sont non seulement inutiles, mais encore très nuisibles; car l'expérience nous apprend que les enfants que les pères et mères envoient au collège pour étudier la langue latine, apprendre la grammaire, la rhétorique et la philosophie, jusqu'à l'âge de dix-sept ou dix-huit ans, ne sont jamais guère propres au commerce, et que de trente, il n'y en aura pas quatre qui s'adonnent à cette profession, s'ils n'y sont forcés par leurs parents.

La raison en est premièrement, parce que dans les collèges, ils conservent et contractent amitié avec d'autres enfants de personnes de qualité, dont les pères sont dans les charges de la cour ou de la robe, leur entretien et conversation étant le plus souvent de la grandeur et de l'élévation de leur maison. Les jeunes gentilshommes, qui ont des sentiments élevés par la grandeur de leur naissance, méprisent le commerce et toutes les conditions qui sont au-dessous d'eux ; et même quelquefois dans leurs petites querelles, ils appellent par moquerie les autres : fils de courtaud de boutique, de sorte que toutes ces choses font naître dans l'esprit des enfants le mépris pour la profession mercantile.

Secondement, quand les jeunes gens ont fait leur rhétorique et leur philosophie, ils n'ont plus de goût

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que pour les bonnes lettres et croiraient être méprisés et estimés manquer de cœur et de courage, s'ils embrassaient la profession ; c'est pourquoi, après la philosophie, les uns étudient en théologie pour se mettre dans l'église ; les autres en droit pour suivre le barreau; et les autres la médecine pour faire leur établissement dans cette profession. S'il s'en trouve quelques-uns qui, pour contenter leurs pères et leurs mères, forcent leur inclination pour entrer dans le commerce, il est certain qu'il y en a peu qui y réussissent, parce que, comme j'ai dit ci-dessus, ils ont du mépris pour cette profession; et d'ailleurs ils ont leur esprit si élevé par l'étude de la philosophie, qu'ils ont peine à s'abaisser à faire quantité de choses qu'ils estiment basses et abjectes, à quoi ils sont réduits pendant leur apprentissage, qui les rebutent extrêmement. Outre cela, la philosophie leur donne une si bonne opinion d'eux-mêmes, qu'ils s'estiment seuls capables de toutes choses; ainsi ils méprisent leurs maîtres et leurs camarades, se rendant par là insupportables à tout le monde, de sorte que l'on a toutes les peines imaginables à les réduire.

En troisième lieu, ils contractent dans les collèges des habitudes avec de jeunes gens qui, en étant sortis, suivent la profession des armes, dont la plupart sont libertins dans leur jeunesse ; ils continuent de les fréquenter et de se débaucher; de sorte qu'ils ne sauraient demeurer assidus dans un magasin ou dans une boutique au service de leurs maîtres et bien souvent, pour entretenir leurs débauches et leur libertinage, ils dérobent; ou bien, s'ils sont gens de bien et qu'ils aient l'honneur en recommandation, ils empruntent de l'argent à des personnes qui ne font autre chose que d'en prêter à des jeunes gens, quand ils savent qu'ils sont de famille, ayant perpétuellement dans la bouche ce dangereux proverbe « qu'un bon mariage paiera

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tout ». Sans considérer qu'ils se ruinent avant que d'entrer dans le commerce et bien souvent au bout de trois ou quatre ans, on les voit faire faillite et faire perdre à leurs créanciers des sommes considérables, sans qu'ils puissent se justifier ni rendre raison de leur perte. Ces exemples ne sont que trop fréquents dans toutes les bonnes villes du royaume, et particulièrement à Paris.....

Si les pères et les mères veulent bien faire réflexion sur ce que j'ai dit ci-dessus, j'estime qu'ils n'auront pas de peine à concevoir, s'ils veulent mettre leurs enfants dans le commerce, qu'il est très dangereux de les envoyer au collège....»

(Noël Chomel, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Vincent de Lyon, et J. Marret, docteur en médecine, *Dictionnaire économique, contenant divers moyens d'augmenter son bien et de conserver sa santé.*— Commercy, Henry Thomas et Cie, 1741, in-folio ; au mot « Enfant », t. Ier, p. 278-279.)

La *question du latin* est également traitée d'une façon fort judicieuse par Perreau, dans l'*Encyclopédie*. Et à la question du latin est jointe celle de l'antagonisme, que quelques-uns essaient de susciter entre la culture littéraire et la culture scientifique.

Jamais siècle ne fut plus fécond que le nôtre en projets d'éducation, et jamais on ne s'accorda si peu sur les principes qui doivent en être la base. Le plus petit pédant s'évertue dans un imposant prospectus, où il ne vous promet rien moins que des Spartiates pour le corps et des Athéniens pour l'esprit, après quatre ou six années d'études et d'exercices, et Dieu sait quels sont ces prodiges. Celui-ci ne veut former que le cœur,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dit-il, et rendre l'esprit juste. Pour cela, qui est tout simple, il ne s'agit que de ne plus étudier le latin, l'histoire que très faiblement, et au contraire de ne s'occuper que de mathémathiques, parce que cette science est la seule vraie, la seule utile. Celui-là trouve plus commode de s'en tenir à l'ancienne manière, et tout simplement suit le plan d'études de Charlemagne, décline et conjugue éternellement et méprise les innovateurs qu'il regarde comme des athées.

Que résulte-t-il de cette diversité d'opinions sur une matière aussi importante ? Beaucoup d'incertitudes pour les gens sensés, et de perte de temps pour les gens trop confiants. *L'erreur, ce me semble, vient de ce qu'on n'a pas assez distingué deux objets, qu'il est dangereux de confondre dans l'éducation, l'instruction et l'éducation proprement dite. L'instruction doit avoir pour but de donner les connaissances générales, communes et convenables à tous les hommes vivants dans l'ordre de la société, et de plus les éléments des connaissances particulières, relatives à l'état de chaque individu dans l'ordre de cette société.*

Ces deux principes bien distingués, je pense que l'instruction doit être publique, parce que l'aiguillon le plus vif, qui puisse le plus exciter les enfants et leur inspirer le courage de surmonter les peines et les difficultés de l'application qu'exige l'étude est l'émulation, qui, à cet âge, est d'ordinaire d'une vivacité extrême, et telle que, s'il est des enfants sur lesquels ce motif ne puisse rien, il me semble inutile d'en chercher d'autres. Les établissements publics (1) dans ce genre, doivent être

(1) Il faut prendre garde au sens qu'a ici le mot « public ». Une école *publique* est une école où fréquentent des enfants de familles diverses, et non pas comme on l'entend fréquemment aujourd'hui, une école régie par l'Etat. Ce que l'on appelle communément des écoles *libres* n'en sont pas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sous la main directe d'une administration éclairée, qui veille de près sur les maîtres avant tout,et sur l'ordre des études.

L'objet de l'instruction en général doit être l'étude de la religion, des langues anciennes trop négligées et sans lesquelles cependant nous retomberions bientôt dans la barbarie du neuvième siècle, car il en est des sociétés instruites, en général, comme des hommes qui, en particulier, mettent à profit l'expérience de leurs pères. C'est l'histoire qui donne à chaque génération l'expérience qui lui manque et sans laquelle il est évident que le monde se renouvellerait à chaque instant, pour recommencer la même chose sans aucune espèce de progrès. C'est en profitant de l'expérience de la génération qui la précède, et en prenant les connaissances au point où cette première les a laissées, que la génération qui suit peut en acquérir de nouvelles. L'unique cause de la barbarie des nations sauvages est l'ignorance des temps qui les ont précédées. Ce n'est que dans le souvenir du passé qu'il faut rechercher la perfectibilité de l'homme; car le présent ne fait que l'étonner sans lui rien apprendre. S'il lui arrive d'étendre un peu ses regards sur l'avenir, il s'égare en vaines conjectures, et rebuté par la fatigue de tant d'efforts inutiles, qui n'ont pour base aucun point de comparaison, il retombe bientôt dans son état primitif d'abrutissement et de stupidité.

Les philosophes et les calculateurs ont beau raisonner sur les identités et les nombres, il n'en sera pas moins vrai de dire que l'étude de l'histoire est une des

moins des écoles *publiques*. Le contraire de l'école publique c'est l'*éducation familiale*, dirigée par le père de famille ou par un précepteur choisi et appointé par lui. Le parallèle entre l'instruction familiale et l'instruction publique se trouve également dans Quintilien (Inst. Orat.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus importantes, en ce qu'elle indique aux nations la route qu'elles doivent suivre, et aux particuliers les modèles qu'ils doivent imiter.

Les langues anciennes sont nécessaires en ce qu'elles nous conservent et nous facilitent cette étude. On dit toujours que les traductions suffisent ; je le crois à certains égards ; mais encore faut-il qu'il y ait des gens assez instruits pour traduire et d'autres, non moins instruits encore, pour juger les traductions.

On ne rencontre partout que de ces raisonneurs exclusifs et tranchants, qui trouvent en général plus commode de dépriser ce qu'ils ignorent que de l'apprendre. De quelle utilité peut être le latin qu'on ne parle plus ? Mais les livres écrits en latin, comment les lira-t on ? Mais ils sont eux-mêmes inutiles pour la plupart, direz-vous ; qu'a-t-on à faire de toutes les inepties dont la plupart sont remplis. Quoi qu'il en soit de ces inepties, si l'on ne vous les avait pas transmises, vous n'auriez pas acquis de vous-même le jugement que vous croyez avoir assez sain pour les éviter. Croyez que ceux qui vous ont précédés, philosophes altiers, étaient aussi avancés qu'ils pouvaient l'être ; qu'à leur place, sans l'expérience que l''on vous a transmise, vous auriez dit et fait plus de sottises peut-être, et qu'à la vôtre, ils raisonneraient plus sensément que vous ne faites.

Il ne faut plus que des mathématiques (1). *J'avoue que*

(1) Du Marsais recommande également l'étude de la physique. « On devrait aussi faire voir de bonne heure aux jeunes gens les expériences de physique. On trouverait dans la description de plusieurs machines d'usage une ample moisson de faits amusants et instructifs, capables d'exciter la curiosité des jeunes gens ; tels sont les divers phosphores, la pierre de Boulogne, la poudre inflammable, les effets de la pierre d'aimant et ceux de l'électricité, ceux de la raréfaction et de la pesanteur de l'air, etc. Il ne faut

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cette science peut être utile à qui veut être architecte, navigateur, astronome, mais pour celui qui ne veut rien être de tout cela, les premiers éléments doivent suffire. Il est faux, comme on le prétend, que cette étude rende l'esprit juste : 1° parce que rien ne peut rendre juste un esprit qui ne l'est pas ; 2° parce que cette justesse d'esprit, que l'on suppose l'effet de l'étude des mathématiques, doit au contraire être supposée antérieure, sans quoi il n'y a ni goût, ni progrès à attendre (1). D'ailleurs, il résulte de quantités d'observations et d'expériences, que cette étude, sinon en

d'abord que bien faire connaître les instruments et faire voir les effets qui résultent de leur combinaison et de leur jeu. On ne montre d'abord que les faits et l'on diffère pour un âge plus avancé, à donner les explications les plus vraisemblables que les philosophes ont imaginées. En combien d'inconvénients des hommes, qui d'ailleurs avaient du mérite, ne sont-ils pas tombés, pour avoir ignoré ces petits mystères de la nature ? » — *(L'Esprit de l'Encyclopédie ou choix des articles les plus agréables, les plus curieux et les plus piquants de ce grand dictionnaire.* — Paris, Fauvelle et Sagnier, in-8°, an VI. — Tome III, p. 399-400. — Art. *Education.)*

(1) Il y a, ce nous semble, action réciproque ; la justesse initiale de l'esprit constitue une aptitude à l'étude de n'importe quelle science, et cette aptitude est à son tour développée par l'étude, et ce développement conduit à de nouveaux progrès, et cela indéfiniment. Mais qu'est-ce qu'un esprit juste ? C'est, croyons-nous, un esprit qui ne se laisse influencer ni par l'instinct, ni par l'habitude, ni par la passion, tous mobiles qui n'agissent pas alors qu'on est occupé de résoudre un problème purement théorique de mathématiques, mais qui reprennent leur force lorsque le mathématicien se retrouve aux prises avec les réalités de la vie pratique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

donnant, au moins en perfectionnant très strictement la justesse de l'esprit, a l'inconvénient d'appauvrir et de dessécher l'imagination, et de faire des raisonneurs qui nient tous ce qui ne leur est pas démontré. Ce n'est que depuis quelques années, où l'on s'est livré indistinctement à cette étude, que nous avons vu s'éteindre le goût de la littérature et des arts d'agrément. La poésie elle-même a cessé de peindre et d'émouvoir. Elle est devenue raisonneuse, et conséquemment a cessé d'être poésie. On a vu de toutes parts s'élever des essaims de philosophes géomètres, qui ont tout soumis au calcul, art, goût, génie, sentiment. De là l'extinction absolue des talents et des affections les plus douces. Le siècle de Louis XIV, qui valait bien le nôtre, avait produit, dans tous les genres, des grands hommes que les mathématiques n'avaient pas sûrement rendus tels. Je ne vois pas que Bossuet, Fléchier, Fénelon, Racine, Molière, Boileau, La Fontaine soient arrivés par des séries de calcul à cette justesse d'esprit, à cette vérité de goût, qui est un grand mérite de leurs écrits. L'application du calcul ne peut se faire, en un mot, qu'aux objets qui, de leur nature, peuvent se mesurer ou se compter ; tout ce qui tient à l'élévation du génie, à la richesse de l'imagination et à la sensibilité du cœur n'est et ne fut jamais de leur ressort.

Il est cependant des établissements publics à Paris, où l'on n'étudie les autres sciences qu'accessoirement à celle-ci, qui est l'objet seul de l'instruction. La raison que l'on donne de cet étrange plan, est que les enfants entendent mieux les rapports de figures crayonnées sous leurs yeux, qu'ils n'entendent l'histoire et le principe des langues. A cela je réponds : qu'il ne faut pas imputer à l'étude même de l'histoire et des langues, la maladresse des instituteurs qui n'ont pas l'avantage d'une règle invariable, commune à tous les maîtres de mathématiques, qui n'ont à faire que d'exposer la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chose pour la faire entendre, à très peu de différence près dans les méthodes.

Encore une fois, les siècles qui nous ont précédés ont eu des poètes, des orateurs, des philosophes, des législateurs, des généraux d'armée, et nous ne voyons nulle part que ce fut à l'étude des mathématiques qu'ils fussent redevables de leurs talents, de leur génie, encore moins de cette force et de cette énergie de sentiments qui ont produit tant de belles actions. Cette observation, jointe à celle du dénuement et de la sécheresse de notre siècle calculateur, devrait, ce me semble, nous rendre un peu plus circonspects sur le choix des études, et nous faire conclure que, sans tout accorder à l'ancienne manière d'instruire, nous ne devons pas tout prendre de la nouvelle.

La seconde partie de l'éducation, que je nomme institution, et qui a pour but essentiel, comme je l'ai dit plus haut, de former un corps bien constitué et un cœur sain, ne doit pas être livrée aux soins publics, mais aux soins domestiques de ceux qui touchent de plus près aux enfants : je veux dire de leurs parents ; car c'est de l'affection, de la tendresse et l'influence journalière des bons exemples qu'il faut à la jeunesse, et non les préceptes et le raisonnement du pédagogue. C'est par la sensibilité que l'amour de la vertu pénètre dans le cœur ; c'est par l'exemple qu'il s'y établit et s'y fortifie.

J'avoue que pour cela il serait nécessaire que l'intérieur de nos maisons ne pût offrir aux enfants que des exemples de pères vertueux, et que malheureusement il est à peu près démontré que, dans ce siècle, ce serait trop exiger. Mais cependant, en établissant ce principe d'institution pour les enfants, ne serait-ce pas travailler en même temps à réformer les mœurs des pères et à leur imposer la nécessité d'en avoir de plus pures...

L'instruction et l'institution diffèrent tellement, qu'il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

est dangereux de les réunir sous le même point de vue et d'en confondre les moyens comme on le fait tous les jours. L'une, je le répète, doit être publique et confiée à des étrangers ; publique, parce qu'elle a son ressort dans l'émulation qui naît de la concurrence, et confiée à des étrangers, parce qu'elle exige de la fermeté. L'autre doit être particulière, parce qu'elle n'agit que par l'intérêt, l'affection et la tendresse. L'une n'exige que des préceptes, des règles et des leçons ; l'autre rejette tout ce qui a l'air de préceptes, de règles et de leçons, et ne demande que des sentiments.

Il est donc dangereux de réunir, dans la personne d'un étranger, l'institution à l'instruction, parce que l'instructeur qui n'est jamais aimé, inspire du dégoût pour le même homme, en sa qualité d'instituteur qu'il ne peut jamais être avec fruit. Dans la sorte d'éducation particulière, où les parents donnent chez eux un gouverneur à leurs enfants, il serait nécessaire, en suivant les mêmes principes, que le gouverneur fût digne, par son affection et par sa tendresse, d'être le représentant du père, et qu'il fût au plus chargé de veiller sur l'ordre des études ; car, *dès que la leçon arrive, on ne s'aime plus* ; *il s'y mêle de la contrariété, de l'ennui, par conséquent du dégoût, de l'éloignement, et à la longue de l'humeur*. L'enfant, s'il est bien né, convient bien qu'il doit reconnaître les soins de son gouverneur, et l'aimer parce que le tout est pour son bien. Oui, il en conviendra ; il le dira ; *mais il ne le sentira pas, tout est manqué*. En un mot, il ne devrait être question, dans l'éducation publique que d'instruction, et dans l'éducation particulière que d'institution ; et nous n'aurons d'éducation vraie et profitable qu'alors que ces deux objets, si essentiellement distincts, cesseront d'être confondus.

(Perreau, art. Education, dans le *Dictionnaire d'économie*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

politique et diplomatique, par Demeunier, t. II, p. 216-218, pass. Encycl. méthod.; Paris, Panckoucke, 1786, in-4° ; cf. *supra*, p. 190-192.)

La même distinction entre l'instruction et l'éducation se retrouve dans le rapport sur l'éducation nationale rédigé par Jean-Bon Saint-André et imprimé par ordre de la Convention. Jean-Bon Saint-André donne le premier rang à l'éducation qu'il veut nationale et égale pour tous.

Jean-Bon Saint-André était né à Montauban, le 25 février 1749. Son père était foulonnier, ou fabricant de draps. Quoique protestant, il le mit au collège des jésuites. Comme l'enfant s'y ennuyait et montrait peu de goût pour l'étude, il le conduisit un jour au chef de son atelier, à qui il donna cette consigne : « Je t'amène mon fils ; tu lui feras carder la laine comme un simple ouvrier, et, s'il ne travaille pas comme il faut, voici un fouet avec lequel tu le châtieras. » Cette discipline, vraiment paternelle, eut un effet salutaire et immédiat. L'enfant se sentit tout à coup une passion irrésistible pour les lettres anciennes. Son existence fut fort agitée. Ne pouvant, à cause de sa religion, entrer au barreau, il fut officier de marine et parvint au grade de capitaine, puis pasteur protestant. Elu par le Lot, le 5 septembre 1792, membre de la Convention, il siégea à la Montagne et vota la mort du roi. Le 10 juillet 1793, il entra au nouveau Comité de

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Salut public et fut président de la Convention. Le 1er août, il fut envoyé en mission aux armées du Nord, des Ardennes, de la Moselle et du Rhin. Il en revint enflammé d'une véhémente indignation contre la prostitution, et réclama, le 5 septembre, des mesures énergiques contre les gourgandines qui pullulaient dans la capitale.

« Il existe à Paris, disait-il, une classe d'individus, qui, malgré la faiblesse de leur sexe, font beaucoup de mal à la République. Ils corrompent vos jeunes gens, et, au lieu de les rendre vigoureux et dignes des anciens Spartiates, ils n'en font que des sybarites, incapables de servir la liberté : je veux parler de ces femmes impudiques qui font un honteux trafic de leurs charmes. C'est une peste dans la société et tout bon gouvernement devrait les bannir de son sein. Je demande que le Comité de Salut public examine s'il ne serait pas utile d'étouffer ce germe de contre-révolution, en déportant au-delà des mers les femmes de mauvaise vie. »

Il fut ensuite délégué en mission auprès des armées navales. Dénoncé par Hardy comme complice des insurgés du 1er prairial an IV, et décrété d'arrestation, il bénéficia de l'amnistie du 4 brumaire. Sous le Directoire, il fut nommé consul général à Alger, puis à Smyrne, où les Turcs le retinrent captif pendant trois ans.

Rentré en France sous le Consulat, il fut nommé commissaire général chargé de l'organisation des quatre départements du Rhin. Le 11 fructidor an X, il fut promu, à Mayence, préfet du département du Mont-Tonnerre. Il occupa ce poste

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

pendant douze années avec un mérite qui lui valut d'être nommé, le 25 prairial an XII, membre de la Légion d'honneur et le 9 juin 1809 baron de l'Empire.

Il mourut en décembre 1813, atteint du typhus, que les troupes en retraite avaient apporté sur les bords du Rhin. Sainte-Beuve l'a jugé en ces termes élogieux : « Cette figure sévère et probe m'a paru pouvoir offrir dans son entière précision le type de cette race d'hommes violents, emportés, chimériques, incomplets du moins, foncièrement honnêtes toutefois à l'état révolutionnaire, et devenus à la fin des instruments exacts, sûrs et pratiques, sous une main habile, dans un empire organisé...... Nul exemple ne me paraît plus propre à montrer à quel point des hommes, même énergiques de trempe et de volonté, sont assujettis et soumis au milieu où ils vivent, dépendant des circonstances, changeant de face sans changer de caractère ; combien il est juste, même après des excès et des torts, de ne pas désespérer de ceux qui ont une valeur réelle et un vertueux principe d'énergie ; comment le malheur éprouve et épure, même à leur insu, certaines natures restées saines au fond ; et ce que peuvent devenir d'honorable et d'utile pour la société et pour la patrie ceux qui, hors des cadres réguliers et durant l'orage des interrègnes, dans la convulsion des mouvements révolutionnaires, cherchaient vainement leur niveau et leur emploi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Insuffisants et impuissants aux premiers rôles où le hasard des événements les avait portés, on les retrouve, à peu d'années d'intervalle, aux seconds rangs, devenus de bons, de fermes, d'intègres et infatigables serviteurs du pays. Le premier Consul, avec son coup d'œil et sa parfaite connaissance des hommes, sut démêler, dès le premier jour, dans les débris des anciens partis, tous les matériaux vivants, toutes les pierres ouvrières, si j'ose dire, qui pouvaient servir à l'œuvre de reconstruction sociale qu'il entreprenait. »

(Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis ;* Paris, Calmann Lévy (1e éd., 1885), t. VIII, p. 138 sq. — Cf. J.-B. S.-A. — Sa vie et ses écrits, par Michel Nicolas ; Montauban, in-18, 1848. — Oscar Havard, *Histoire de la Révolution dans les ports de guerre ;* Nouvelle librairie nationale, 1913.)

[Législateurs,]

Montaigne, Loke, Fénélon, J.-J. Rousseau ont tout dit sur l'éducation ; ils l'ont envisagée en philosophes ; vous devez l'envisager en législateurs. Les principes qu'ils ont posés éclaireront votre délibération. Vous avez à réduire en pratique les théories qu'ils ont conçues et développées avec cette supériorité de génie qui leur assure l'admiration et la reconnaissance de tous les siècles.

L'instruction n'est pas l'éducation; elle n'en est qu'une branche, et j'ajoute, la moins essentielle : mais quand il s'agit d'éducation, tout est important; et l'on aurait tort de conclure de ce que je viens de dire, que l'instruction me paraît, ou superflue, ou indifférente.

L'éducation, pour être bonne, doit remplir trois

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

objets : le développement des facultés physiques, intellectuelles et morales.

On a dit que la société doit à chacun de ses membres une bonne éducation : je ne m'oppose point à cette idée. Je remarque seulement qu'il serait plus vrai de dire que la société se doit à elle-même que tous ses membres soient bien élevés : c'est pour elle, c'est pour sa conservation et sa prospérité que la société agit constamment; et voilà pourquoi, sous un gouvernement libre, chacun est assuré de la jouissance de ses droits; car il sait que sous un pareil gouvernement l'intérêt général se confond avec l'intérêt particulier. La société a besoin que chacun de ses membres ait une constitution vigoureuse, un esprit éclairé et un cœur droit.

C'est de ces bases si simples que votre comité a dû partir pour former le plan qu'il vous a proposé. Mais une première observation à faire sur ce plan, c'est qu'il ne vous est présenté que par parties détachées : vous ne le voyez pas dans son ensemble, et dès lors vous ne pouvez juger, ni le tout que vous ne connaissez pas, ni les parties qui, par leur isolement, doivent vous présenter des imperfections qu'on n'aurait peut-être pas à relever, si on les voyait dans leurs rapports avec le plan général.

Ce que nous savons, c'est que, jusqu'à présent, on s'est occupé, non d'éducation, mais d'instruction; et tout ce qui vous a été présenté n'est qu'une pédagogie plus ou moins ingénieuse, plus ou moins propre à faire des savants, mais non pas des hommes forts, éclairés et vertueux.

Condorcet, qui avait fait sur ce sujet un rapport à l'assemblée législative, a prouvé qu'il savait rendre intéressants des détails très arides par eux-mêmes. Mais ce rapport ne présente ni un plan d'édu-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

cation nationale, ni même un plan d'instruction républicaine.

Lanthenas (1) vous a fait un rapport sur les écoles primaires. Je m'abstiens de l'analyser; mais je dois dire que le moindre de ses défauts est la mesquinerie de l'établissement qu'on propose à une grande et généreuse nation de créer pour l'instruction de tous les citoyens.

Romme (2) vous a fait un troisième rapport, le même au fonds que celui de Condorcet, et qui ne diffère de celui-ci que par quelques détails, et par la suppression de la société nationale, qu'on a jugée au moins inutile, et peut-être dangereuse.

On se demande avec raison pourquoi votre comité a séparé des choses inséparables ? pourquoi il n'a pas

(1) Né au Puy (Haute Loire), le 18 avril 1751, docteur en médecine, premier commis à l'administration de l'instruction publique, au ministère de l'intérieur, pendant le ministère de Roland (23 mars-13 juin 1792), élu le 9 septembre 1792 membre de la Convention par le département de la Haute-Loire et par celui du Rhône-et-Loire, siégea parmi les Girondins; proscrit par les Montagnards le 31 mai 1793, dut son salut à une boutade de Marat qui déclara : « Tout le monde sait que le docteur Lantemas *(sic)* est un pauvre d'esprit. » Après avoir siégé aux Cinq-Cents, il reprit l'exercice de la médecine et mourut à Paris le 2 janvier 1799.

(2) Né à Riom (Puy-de-Dôme) le 26 mai 1750, étudia les mathématiques et fut précepteur en Russie. Nommé membre de l'assemblée législative (1791), puis de la Convention, il rédigea le rapport sur l'invention du télégraphe et fit établir le calendrier républicain. Impliqué de complaisance pour Carrière, dont il avait été chargé d'examiner les cruautés à Nantes, et condamné à mort, il échappa au supplice en se perçant le cœur d'un coup de poignard.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

abordé de front et avec courage le grand objet dont il était chargé ? Encore une fois, c'est une éducation qu'il nous faut; et il est aisé de sentir que, suivant les précautions que vous aurez prises pour conserver au physique de l'enfant toute sa force, à son âme toute sa pureté, l'instruction sera plus ou moins facile, et devra même être dirigée dans un autre esprit et d'après d'autres maximes.

Je ne suis pas étonné que, sous le despotisme, on ait imaginé cette éducation scientifique et verbeuse qui, après avoir fatigué notre enfance, et l'avoir rendue malheureuse, ne nous a laissé que des erreurs, des préjugés et des vices. Il fallait familiariser de bonne heure l'esprit et le cœur avec la servitude; il fallait énerver le corps pour ôter à l'âme le sentiment de la liberté. Et quel meilleur moyen pouvait-on employer pour cela, que cette contrainte éternelle, que cette vie sédentaire, que ces occupations monotones et pénibles qui ont fait le triste partage de nos premières années ? Eh bien ! c'est à peu près ce qu'on vous propose encore aujourd'hui. Dans un Etat républicain, nous aurons encore pour nos enfants, et des livres, et des maîtres, et des tâches; en un mot, tout cet attirail de nos vieux collèges, un peu modifié à la vérité, mais encore assez mauvais pour se ressentir des vices de son origine, et qui ne tardera pas à lui ressembler complètement.

L'enfance est surtout l'âge de la liberté. La nature, qui a besoin de se développer, donne alors à l'animal un surcroît, si j'ose ainsi dire, une surabondance de vie et de mouvement qu'il est aussi barbare que dangereux de vouloir contenir. Hélas ! il n'arrive que trop tôt le temps où nos organes, flétris et desséchés, ne nous laissent qu'une existence glacée qui ressemble à la mort, et qui en est le prélude ! Voulons-nous aussi étouffer nos enfants au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

moment qu'ils commencent à naître ? Contrarierons-nous sans cesse la volonté de la nature, et, au lieu de la consulter et de la suivre, aurons-nous l'absurde prétention de la plier, de l'assujettir à nos caprices ? Les inconvénients qui résulteraient d'une pareille erreur sont incalculabes. Il suffit de dire qu'une telle éducation n'est propre qu'à énerver le physique, et à dépraver le moral de l'enfant.

C'est une grande et belle conception que le plan d'éducation tracé par le célèbre J.-J. Rousseau. Elle n'est point en préceptes cette éducation ; elle est toute en action. Rousseau n'est point le pédagogue, l'instituteur d'Emile; il est bien plus sans doute, il est sa providence. Il dispose tout autour de lui, les hommes et les choses. Tout ce que voit son jeune élève, tout ce qu'il entend, est fait exprès pour lui : aussi ne reçoit-il aucune idée qui ne soit vraie; son cœur tendre et novice n'est affecté d'aucun sentiment qui ne soit pur; sa raison croît et se développe avec son corps; son âme acquiert toute l'énergie qu'elle doit avoir; et, lancé dans le monde, Emile saura tout ce qu'il faut savoir, sans avoir été torturé par des études rebutantes (1).

Législateurs, le plan que le citoyen de Genève avait conçu, et qu'il n'avait osé croire applicable qu'à des

(1) Il nous semble au contraire que rien n'est plus propre à fausser le jugement que cette découverte toujours suggérée d'une nature factice et truquée. Emile est une façon de pantin. Il a l'illusion de se croire libre et indépendant. Mais le précepteur tient les ficelles qui le font se mouvoir dans un décor arrangé d'avance, au milieu d'une figuration bien stylée. Que l'opérateur, qui mène de la coulisse toute la comédie, vienne à disparaître, que personne ne tire plus les ficelles, Emile s'affalera inerte et impuissant.

individus isolés, c'est à vous à le réaliser pour la nation entière. Vous êtes vraiment la providence de la république; vous pouvez, vous devez tout disposer de manière que la jeunesse lise partout ses devoirs, trouve partout des maîtres et des leçons. On a dit que les mœurs servaient de complément aux lois; cela peut être vrai, mais ce qui ne l'est pas moins, ce qui l'est peut-être davantage, c'est que ce sont les lois qui forment les mœurs; et s'il en était autrement, comment oseriez-vous espérer de parvenir à établir une liberté durable, chez un peuple vieilli dans l'habitude d'une longue servitude ? Vos lois doivent donc tout changer pour nous; et quand elles auront tout changé, il faudra bien que nos idées et nos sentiments prennent la pente que vous aurez voulu leur donner. Jusques-là, nous n'aurons pas d'éducation vraiment et absolument nationale; jusques-là, tout ce qu'on nous donnera sous ce nom n'en sera que l'ombre et le squelette.

Quelques peuples anciens l'ont eue cette éducation nationale. Je n'en connais point qui ait eu, à proprement parler, ce que nous appelons une instruction publique. A Sparte, on méprisait les sciences ; à Athènes, chaque philosophe, chaque rhéteur donnait des leçons à ceux qui venaient les entendre; à Rome, on était réduit à s'expatrier pour aller chercher, dans une ville de la Grèce, l'éloquence et la philosophie. Ce qu'on appelle instruction publique n'est donc pas essentiellement du domaine de l'éducation nationale, et l'on sent aisément qu'elle en pourrait être détachée, et néanmoins l'éducation être très propre à former des citoyens.

Ce n'est pas que j'imagine que, dans la situation particulière où nous nous trouvons, il soit possible de se passer entièrement d'écoles. Le temps n'est pas encore venu d'opérer cette grande et importante ré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

forme qui, aux yeux du philosophe, doit être le tombeau de toutes les erreurs, de tous les préjugés, et le principe régénérateur de la vraie science de l'homme. Il nous faut donc des écoles, mais je les veux simples, beaucoup moins nombreuses, établies sur d'autres bases que celles que le comité vous propose, et surtout intimement liées avec les soins indispensables pour former le corps et le caractère des élèves. Je veux des luttes, des jeux, des exercices, des courses, du mouvement, bien plus que des livres et des leçons.

J'ai entendu réfuter à cette tribune Durand-Maillane comme un fauteur absurde de l'ignorance, parce qu'il avait avancé une vérité incontestable ; savoir, que la république n'est pas obligée de faire des savants. Et de quel droit, en effet, demanderait-on pour eux un privilège ? Leur privilège, c'est leur génie, et celui-là est assez beau, pour qu'ils n'en veuillent pas obtenir un autre. Ce n'est pas la science qui rend l'homme heureux, mais la vertu, et quoi qu'on puisse dire, si nous voulons devenir vraiment républicains, il nous faudra oublier au moins la moitié de ce que nous savons, pour apprendre ce que nous ne savons pas encore, à être simples, laborieux et contents de peu.

Il est facile de dire que c'est aspirer aux honneurs du paradoxe, que d'avancer de pareilles maximes ; mais il n'est pas aussi facile de le prouver. Ne confondons pas la science vraiment digne de ce nom, avec ce qu'on appelle communément du savoir ou des connaissances. L'une est le produit de la réflexion, l'autre est l'ouvrage de la mémoire, et de cette routine qui appartient exclusivement à l'imitation. Il faut peu de livres à celui qui ne veut savoir que ce qui est utile et vrai; il en faut beaucoup à celui qui veut dévorer tout ce que les autres ont dit.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tous les jours, depuis que vous vous occupez d'éducation, j'entends répéter qu'il faut accoutumer les enfants à lire dans le grand livre de la nature, que c'est le seul qui ne trompe jamais, le seul qu'il importe de bien connaître; et l'instant d'après, on me parle des ouvrages des hommes; et quand j'attends, quand je demande qu'on me montre enfin ce livre de la nature, on me mène dans une bibliothèque.

Je laisse à d'autres le soin de concilier cette contradiction; mais je sais bien que le philosophe qui a écrit contre les sciences et les arts n'a point écrit de paradoxes. Il n'était pas, quoiqu'on l'en ait accusé, le partisan de l'ignorance; et certes celui qui enseignait à un enfant, qui ne s'en doutait même pas, à retrouver, quand il était égaré, sa route, par la simple inspection du soleil; celui qui faisait lever à cet enfant des plans, sans le secours des instruments; celui qui lui enseignait à connaître, sans lever la tête, le lieu d'un astre dans le ciel, faisait quelque cas de l'astronomie et de la géographie : mais c'était la vraie qu'il voulait, celle qui s'apprend par la contemplation de l'objet même, et non celle qu'on étudie avec la tristesse de l'ennui, sous la férule d'un pédant, sur un planisphère ou une mappemonde.

Il est à remarquer que les deux hommes qui ont le moins estimé les sciences soient précisément ceux qui ont le mieux senti le prix de l'éducation, je veux dire Socrate et J.-J. Rousseau : nouvelle preuve que ce qu'on appelle communément instruction n'est pas ce qu'il y a de plus propre à rendre l'esprit juste et vaste. Socrate, qui avait médité assez profondément pour tirer de ses études ce résultat, que tout ce qu'il avait appris se réduisait à connaître qu'il ne savait rien, Socrate travailla toute sa vie à former des citoyens éclairés et vertueux; mais sa méthode était celle de la nature; il favorisait le développement des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

facultés morales, et ne le forçait pas; il aidait, disait-il lui-même, les esprits à accoucher. Eh bien ! ce sont des écoles formées sur ce modèle qu'il nous faut. Il nous faut des maîtres plus sensibles qu'instruits, plus raisonnables que savants, qui, dans un lieu vaste et commode, hors des villes, hors de l'infection de l'air qu'on y respire, et de la dépravation des mœurs qui s'introduit par tous les pores, soient les égaux, les amis, les compagnons de leurs élèves; que toute la peine, que tout le travail de l'instruction soit pour le maître, et que les enfants ne se doutent même pas qu'ils sont à l'école; que, dans des conversations familières, en présence de la nature, et sous cette voûte sacrée dont le brillant éclat excite l'étonnement et l'admiration, leur âme s'ouvre aux sentiments les plus purs; qu'ils ne fassent pas un seul pas qui ne soit une leçon; que, le jour, la nuit, aux heures qui seront jugées les plus convenables, des courses plus ou moins longues, dans les bois, sur les montagnes, sur les bords des rivières, des ruisseaux ou de la mer, leur fournissent l'occasion et les moyens de recevoir des instructions aussi variées que la nature elle-même, et qu'on s'attache moins à classer les idées dans leur tête, qu'à les y faire arriver sans mélange d'erreur ou de confusion.

Je ne sais si je dois approuver qu'il soit fait des livres élémentaires pour les enfants. Mais je ne crois pas qu'il soit possible d'en faire de bons. Un livre élémentaire, pour être bon, devrait être fait par un enfant qui, à la faiblesse, à la naïveté, à l'ignorance de son âge, réunirait la force, la science, et la vertu de l'homme fait. Ce que j'approuve, ce que je regarde comme absolument indispensable, et ce que je regarde aussi comme possible, quoiqu'un pareil ouvrage exige les plus grands talents et la plus profonde philosophie, c'est les livres d'instruction pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les maîtres. Là est tout le secret de l'éducation. Ce sont ces hommes qui seront chargés par vous de la plus importante et de la plus sainte des magistratures, que la Convention nationale doit chercher à élever au niveau de leurs devoirs; car si vous parvenez à former des hommes dignes de la tâche qui leur sera imposée, vous aurez bientôt une excellente éducation, et vous serez les bienfaiteurs de la République.

Mais, pour cela, point de distinction entre les maîtres ni entre les écoles. Il n'y a, il ne peut, il ne doit y avoir qu'une seule éducation nationale, à laquelle tous participent, ou aient le droit de participer. Et c'est ici surtout que le plan du comité me paraît extrêmement vicieux. Pourquoi tous ces degrés qu'on nous annonce ? pourquoi cette diversité d'établissements ? Législateurs, vous ne pouvez les adopter sans manquer à vos principes.

L'égalité sera la base de votre Constitution, et votre Constitution doit être elle-même la base de tous vos établissements; car tout ce que vous ferez ne devra être que le développement des principes constitutifs que vous aurez posés. Or, dès l'instant que vous aurez deux écoles différentes entre elles, l'une plus parfaite que l'autre, l'égalité est détruite. Celui que le hasard des circonstances, ou des facultés pécuniaires mettront à portée de recevoir une instruction plus approfondie, aura un avantage réel sur une foule de citoyens, moins heureusement placés, moins favorisés que lui des biens de la fortune.

La question de savoir si l'instruction sera gratuite dans tous ses degrés est diversement envisagée par ceux-là même qui veulent des degrés. Mais en supposant même que tous ces degrés d'instruction fussent déclarés gratuits, l'égalité ne serait pas rétablie. Le riche aurait encore un avantage réel et considé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rable sur le pauvre. L'un pourrait faire les frais de son déplacement, l'autre ne le pourrait pas. On propose, il est vrai, de distinguer dans la foule des enfants qui fréquenteront les écoles primaires, ceux qui annonceront des talents distingués, et la nation devra se charger de leur fournir les moyens de suivre leur instruction dans les degrés supérieurs. Mais ce n'est ici qu'une justice apparente. Quelles que soient les règles de précaution que vous jugerez à propos d'adopter, vous ne fermerez jamais la porte à l'intérêt personnel, qui souvent déterminera de mauvais choix, et donnera à l'intrigue ce qui sera refusé au mérite.

La nation ne doit faire, ni trop, ni trop peu. Il est une borne où s'arrêtent ses devoirs. Au-delà tout doit être abandonné à l'industrie ou au génie, et vos obligations à cet égard ne sont pas de former des écoles, mais d'encourager par des récompenses, par la considération, par tous les moyens honorables qu'un gouvernement républicain sait employer à propos, ces hommes distingués qui étendent la sphère des sciences et des arts. La Grèce n'avait point d'écoles publiques telles que celles qu'on vous propose d'établir; il n'y avait point une hiérarchie d'instruction qui s'élevât, comme on vous l'a dit, du simple au composé; et néanmoins la Grèce fut la patrie d'Homère, de Platon, de Démosthène, de Praxitèle, de Phidias, et de tant d'autres dont la postérité ne prononcera les noms qu'avec le respect dû au génie.

Il pourra paraître étonnant à des hommes de sang-froid qu'on soit taxé d'être Goth ou Vandale, quand on ne veut pas mettre à la charge de la nation les frais d'une instruction scientifique qu'elle n'a aucun intérêt de salarier. J'ai bien vu dans l'histoire que les despotes les plus exécrables, que Louis XIII, Louis XIV, qu'Auguste, que Léon X, et tant d'autres

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ont fondé de grandes écoles et salarié des académies; mais je n'ai point vu que les Républiques aient jamais employé leurs fonds à avilir ainsi les savants et les artistes. Et que résulterait-il de ce qu'on vous propose ? Une multitude d'hommes médiocres qui surchargeraient la terre que vous habitez, du poids de leur triste et coûteuse médiocrité. Le génie est un don de la nature, il se forme lui-même, et il lui suffit qu'on lui montre la route où il doit marcher, il la parcourt à pas de géant. Or, c'est ce que vos écoles doivent faire, donner aux individus assez de lumières, pour qu'à l'aide de leurs propres efforts, ils puissent devenir tout ce qu'ils voudront.

Mais, est-ce après avoir renversé la hiérarchie sacerdotale que vous devez créer une hiérarchie savante qui la remplacera ? Qu'est-ce que cette instruction graduée, et à quoi aboutira-t-elle ? à former une vraie corporation, un nouveau clergé armé par vous d'une influence redoutable, ou si vous l'aimez mieux, une maîtrise, une jurande. Ces établissements dépendants les uns des autres, suivant l'ordre de leur dégradation, ils seront sous quelques rapports soumis aux corps administratifs. Les uns seront les juges du talent, les autres, les surveillants de la conduite. Dès lors voilà une double juridiction qui peut-être un jour rappellera les absurdités et les crimes de celle que nous avons eu trop tard le bonheur d'anéantir. On me fera observer quelques différences, je le sais; mais jamais l'on ne justifiera la violation des principes, et l'on n'empêchera pas ceux qui ont lu l'histoire de l'Université de Paris de craindre le retour des abus.

Législateurs, sachez les prévenir ces abus. Ne fondez pas des établissements pour créer des places, mais pour opérer le bien. Que des vues d'utilité générale soient les seules qui vous déterminent. Mé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fiez-vous de tout ce qui peut alimenter les deux passions les plus dangereuses du cœur humain, l'amour-propre et la cupidité. Jamais, quoi qu'on puisse faire, le professeur d'un lycée ne regardera comme son égal l'humble mais utile instituteur d'un village, ni l'élève de celui-ci ne sera reconnu pour être le compagnon de l'autre. Le vice de l'inégalité est ici inhérent à la chose même. Laissez-le s'introduire dans vos institutions, vos efforts seront ensuite impuissants pour l'extirper.

On redoute avec raison tout ce qui peut favoriser le retour de la superstition : mais formez une corporation, et la superstition va renaître infailliblement de ses cendres. Qu'ont été dans l'origine la plupart des cultes religieux, dont les stupides sectateurs ont déshonoré la raison humaine par leur avilissement et leur barbarie ? des systèmes de philosophie, très bons pour les temps qui les avaient vu naître, mais qui ont dégénéré par les moyens même qu'on avait pris pour les conserver. Les prêtres de Memphis et de Thèbes n'étaient que les dépositaires de la philosophie des temps primitifs, et les hyérogliphes, restes précieux des premiers efforts de l'esprit humain, devinrent entre leurs mains des caractères magiques dont ils se servirent pour mettre leurs concitoyens à genoux aux pieds du bœuf Apis. Personne n'ignore aujourd'hui que ce ramas de superstitions grossières qui compose la mythologie des anciens, n'est autre chose que la physique et l'astronomie mises en langage allégorique, et confiées à des hommes qui eurent intérêt à couvrir la vérité d'une voile impénétrable. Le fils de Marie lui-même ne prescrivit point de culte à ses disciples, il se borna à leur recommander la justice, la bienfaisance et la prière; et cependant nous savons ce que sa doctrine a produit de folies et de crimes dans les mains d'une

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

classe particulière qui avait eu l'art de s'enrichir au nom de la pauvreté, et dont l'insolent orgueil était monté au point de faire trembler les peuples et les rois.

Que ces exemples nous instruisent. On a beau déclamer contre l'ambition sacerdotale, si le législateur n'y veille avec la plus grande attention, elle se reproduira toujours sous mille formes diverses. Les mêmes causes amèneront toujours les mêmes effets. Voulez-vous en effet purger la patrie de toute superstition ? Que le point central de l'éducation soit ici, qu'il n'y en ait point d'autre. Qu'on rende compte à chaque session du corps législatif de l'état des écoles dans toutes les parties de la République; qu'on vous fasse connaître l'imperfection des méthodes, les progrès des connaissances et des mœurs, les erreurs qui ont le plus de pente à s'accréditer, et soyez les seuls juges de ce qui conviendra à ces diverses circonstances. Ici l'erreur s'introduit difficilement, parce qu'ici vous considérez la morale dans ses rapports avec l'intérêt général. Une corporation en vient bientôt à ne l'envisager que par rapport à son intérêt particulier.

Gardez-vous surtout, citoyens, gardez-vous de mettre sous la main d'un ministre, quel qu'il puisse être, la direction de la partie morale de l'éducation. Vous auriez bientôt, sous un nom différent, un grand-prêtre, un pontife, dont le pouvoir pourrait un jour balancer le vôtre, et dont l'adroite ambition, couverte du masque de la vertu, finirait peut-être par détruire la liberté. On affecte de craindre les prêtres des cultes religieux que nos principes ont sagement isolés du système politique. Leur règne est passé, ils ne sont plus à craindre ; mais si je dois dire librement ma pensée, si je dois offrir à ma patrie le tribut de la méditation la plus impartiale, je dirai

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que je crains ceux qui pourraient aspirer à les remplacer : or comme l'ambition est la maladie la plus invétérée du cœur humain, il s'en présentera, n'en doutez point, de ces hommes qui essaieront de mettre à profit la crédulité de leurs semblables; et c'est vous mêmes qui leur en aurez offert les moyens, si votre instruction publique n'est pas d'une simplicité telle qu'il ne puisse s'y introduire la moindre erreur, sans que vous en soyez subitement avertis.

Un orateur qui a combattu le plan du comité a cru le modifier suffisamment, en ne vous proposant que deux degrés d'instruction; savoir, les écoles primaires, et les écoles centrales de département. Ce plan présente aussi, à mon avis, de très grands inconvénients. D'abord, il a le défaut essentiel de n'être pas un et simple; il choque, il renverse les principes de l'égalité, et en cela il n'a aucun avantage sur celui du comité. En second lieu, ce plan est très scientifique et très compliqué. On veut des bibliothèques, des cabinets d'histoire naturelle... que sais-je encore ! Nous voilà déjà bien loin de notre objet; et dans ce grand appareil, je vois une instruction pour le riche, et non pas une éducation pour le pauvre. En troisième lieu, je demanderai si l'on croit sérieusement que ce soit un moyen d'instruire les jeunes gens, que de leur mettre sous les yeux tous ces squelettes qu'on a pris la peine de dessécher et d'anatomiser à grands frais; et si, tandis que la nature vivante et animée parle à tous leurs sens, et les conduit à la science par l'attrait sans cesse renaissant de la curiosité, on doit préférer de les enfermer, en quelque sorte, dans des tombeaux, pour ne leur donner que des idées fausses ou incomplètes ? Enfin, quand j'admettrais avec l'auteur de ce projet qu'il doit y avoir des écoles centrales, je demanderais pourquoi il faudrait les placer dans le chef-lieu de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chaque département ? Est-il juste, est-il prudent de cumuler tous les établissements dans un même lieu, d'exciter par là de nouvelles réclamations, et de créer une aristocratie très réelle de la part des villes qui auront reçu toutes les faveurs de la République ? Mais si la localité résiste à ces établissements, ou seulement s'il est dans le département un lieu plus convenable et plus commode, faudra-t-il être astreint à une misérable règle qui n'est fondée sur aucune base solide ? L'auteur du plan que j'examine ici a lui-même remarqué, et avec beaucoup de raison, que l'assemblée constituante n'avait pas toujours placé le siège de l'administration au lieu le plus propre à le recevoir. Si cette observation est juste, que serait-ce autre chose que rendre les erreurs plus funestes, en y plaçant encore les écoles centrales ? Mais si, comme j'ose l'espérer, la Convention nationale décrète une éducation simple et uniforme, cette discussion ne devra pas même être entamée, et vous aurez tari une grande source de jalousie qui s'apprête à naître entre toutes les villes de la République.

On a proposé des moyens coactifs pour engager tous les citoyens, sans distinction, à envoyer leurs enfants dans les écoles nationales. L'un consiste à donner aux municipalités le droit de surveiller et de punir les négligences. L'autre à priver des droits de citoyen actif celui qui n'aurait pas suivi les cours d'enseignement. Ces moyens sont injustes, insuffisants et inutiles; injustes, en ce que vous devez laisser à chacun la liberté de juger pour lui-même de ce qui lui convient. Insuffisants, en ce que si c'est l'orgueil de l'aristocratie qui dédaigne vos écoles, il dédaignera aussi l'espèce de châtiment dont vous voudrez le frapper. Inutiles, en ce que vous avez en vos mains un moyen plus efficace pour déterminer la volonté, sans contrainte et sans punition.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Faites que votre éducation soit, non seulement la meilleure, mais la plus agréable, et reposez vous ensuite sur les enfants eux-mêmes du soin de la désirer. Honorez surtout les maîtres et encouragez les élèves. J'aime à voir ces fêtes nationales consacrées à l'éducation, où tous les âges se réunissent, où, comme à Lacédémone, les vieillards, les hommes faits, et les enfants entonnent des hymmes à la louange de la patrie, et se rappellent avec plaisir qu'ils l'ont servie, ou jurent avec transport de la servir. Que dans ces fêtes que vous rendrez aussi touchantes qu'il vous sera possible, qui seront simples, mais significatives, ceux-là seuls soient admis, qui auront pris part à votre éducation. Ceux que la patrie élève sont ses enfants. Montrez, en ces jours solennels, le fils du pauvre qui a aimé vos institutions et vos lois, recevant de la bouche du magistrat le témoignage de la satisfaction publique, et que le fils du riche qui a dédaigné l'un et l'autre, aille avec son père cacher son dépit et sa vanité.

Un des membres du comité a justement observé que l'éducation nationale se lie à toutes les institutions civiles et politiques. Mais il est surtout une mesure que vous ne devez pas, que vous ne pouvez pas séparer de vos travaux sur l'éducation nationale. C'est la destruction de la mendicité. En principe général, dans une République tout doit tendre à l'égalité et le grand objet du législateur doit être d'en rapprocher les fortunes, autant du moins que le permettent la nature et la multiplicité des rapports dont se compose une grande société. Partout où il y aura des riches excessivement riches, et des pauvres excessivement pauvres, il n'y aura ni vertus, ni morale publique, ni liberté. Les uns, dominés d'ambition et d'orgueil, seront tentés d'acheter la patrie, les autres pressés par la misère et les besoins, seront peut-être, hélas !

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

forcés de la vendre. Que fera donc au milieu de ces passions opposées, mais toutes également destructives, votre éducation ? bien loin d'opérer le bien que vous en attendez, elle produira un mal réel. Vous réduisez par là le pauvre à former toujours une classe distincte et séparée de celle des riches. Vous aurez beau le déclarer, par vos lois, l'égal en droits des autres citoyens, jamais cette égalité n'existera pour lui. Le riche instruit par vous, dans vos écoles, deviendra capable de servir la République dans les emplois auxquels le respect même dû à la loi, oblige d'attacher de la considération. Le pauvre pressé de la nécessité de vivre, végètera tristement sur la terre qui l'a vu naître, objet de l'indifférence ou de la pitié. Je me trompe peut-être, mais cet objet me paraît être de la plus grande importance. Un mouvement révolutionnaire nous a entraînés jusqu'à présent. Nous n'avons vu que la liberté, nous n'avons senti que le besoin de la conquérir, en renversant tous les genres de tyrannie. Maintenant il s'agit de la conserver, de la cimenter cette liberté qui nous a coûté si cher. On ne la conserve, on ne la cimente que par la justice. Il fallait sans doute à l'aristocratie monarchique, nobiliaire et sacerdotale des indigents et des malheureux, parce qu'il leur fallait des esclaves. Des républicains ne veulent que des frères, et ce titre qui fait évanouir toutes les distinctions, impose aux législateurs le devoir, non de niveler les fortunes, comme on accuse les vrais amis de la liberté de le vouloir faire, mais d'établir un ordre de choses, tel qu'aucun citoyen n'éprouve les horreurs d'un dénuement absolu.

On se demande avec étonnement pourquoi les lois sur l'adoption, sur le partage égal des successions en ligne directe, celles qui doivent corriger et prévenir les abus des successions collatérales, pourquoi

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'organisation du système général des secours publics ne vous ont pas encore été présentées (*). Ces lois, et quelques autres non moins utiles, doivent, j'ose le dire, sinon devancer celles que vous allez rendre sur l'instruction publique, au moins être décrétées simultanément. L'égalité est le principe fécond de toutes les vertus sociales. N'oubliez pas que la dernière et la plus dangereuse des aristocraties, parce qu'elle est la plus vile et la plus méprisable, l'aristocratie des richesses reste à détruire. Or tant qu'elle existera, je ne conçois pas possible une bonne éducation nationale.

Les considérations que j'ai présentées me paraissent établir incontestablement les vérités suivantes :

1° Que l'éducation nationale appartient également à tous ;

2° Que cette éducation nationale ne consiste point en préceptes, mais qu'elle est le résultat de vos lois, de vos institutions, de vos mœurs, de vos usages ;

3° Que, pour qu'elle soit bonne, vous devez tout organiser, de manière qu'il ne reste aucune trace de l'ancien régime ; mais que tout rappelle au citoyen le culte sacré de la patrie, et la nécessité des vertus morales, sans lesquelles il n'y a point de liberté ;

4° Que l'instruction publique n'est qu'une branche très secondaire de l'éducation nationale ;

5° Que cette instruction doit être une et la même pour tous ;

6° Qu'elle doit, par conséquent, être bornée aux connaissances élémentaires indispensables pour former le citoyen ;

(*) N. B. — La Convention nationale s'est depuis occupée de ces lois bienfaisantes ; quelques-unes ont été décrétées et les autres ne tarderont pas à l'être.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

7° Que les arts et les sciences, dans des degrés supérieurs aux simples besoins, doivent être abandonnés à l'industrie et au génie ;

8° Que néanmoins l'Etat se doit à lui-même et à sa propre splendeur, d'encourager les savants et les artistes, et qu'il doit être établi pour cet objet des lois particulières dignes de la munificence de la nation française, mais assez sévères pour exclure la médiocrité ;

9° Que l'instruction publique ne doit point être remise entre les mains d'hommes dépendants, en quoi que ce soit, les uns des autres, ou même liés entr'eux, de manière à faire craindre aucune corporation, mais qu'au contraire, chaque école doit être indépendante, et ne doit reconnaître d'autorité que celle de la loi, et des magistrats chargés de veiller à son exécution ;

10° Que, pour rendre l'instruction vraiment utile et bonne, c'est surtout les maîtres qu'il importe d'éclairer sur leurs devoirs et sur la manière de les remplir ;

11° Qu'il faut accorder aux maîtres et la considération et le traitement analogues à l'importance de leurs fonctions ;

12° Qu'il faut rendre l'instruction agréable en la variant, et qu'il est surtout essentiel qu'elle ne soit pas monotone et pédantesque ;

13° Qu'il faut mettre tous les citoyens à même d'y participer, en s'occupant sans délai des moyens de procurer à tous une honnête aisance qui ne les détourne pas du soin de s'instruire par la nécessité de céder à des besoins urgents et impérieux.

Je demande donc que la Convention nationale décrète qu'il n'y aura qu'un seul et même genre d'instruction pour tous les citoyens, et qu'elle renvoie à son comité d'instruction publique, pour lui présen-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ter un plan simple et uniforme dans lequel l'éducation se trouve liée à l'enseignement, d'après les principes de liberté et d'égalité qui doivent former la base de la constitution.

(*Sur l'éducation nationale*, par Jean-Bon Saint-André, imprimé par ordre de la Convention. — Ces réflexions étaient destinées à être présentées à la Convention nationale, lors de la première discussion sur l'instruction publique, d'après le plan de Condorcet; rappelé par Romme, avec quelques modifications. — De l'imprimerie nationale, br. in-8° de 14 p.)

Il est de toute évidence que dans le système d'instruction publique conçu par Jean-Bon Saint-André, le latin n'a pas de place et ne saurait en avoir. Subordonnant tout à l'éducation, dont les fêtes seront un des facteurs essentiels, plaçant au premier rang les exercices physiques, exigeant d'ailleurs une égalité absolue, l'auteur des réflexions ne peut admettre qu'un enseignement primaire tout à fait rudimentaire.

S. Mercier adresse aux études latines un reproche qui semble surprenant dans sa bouche : *Elles forment des républicains*.

Le nom de Rome est le premier nom qui ait frappé mon oreille. Dès que j'ai pu tenir un rudiment, on m'a entretenu de Romulus et de sa louve ; on m'a parlé du Capitole et du Tibre. Les noms de Brutus, de Caton et de Scipion me poursuivaient dans mon sommeil ; on entassait dans ma mémoire les épitres familières de Cicéron ; tandis que, d'un autre côté, le catéchiste venait le dimanche et me parlait encore de Rome comme de la capitale du monde, où résidait le trône pontifical, sur les

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

débris du trône impérial, de sorte que j'étais loin de Paris, étranger à ses murailles et que je vivais à Rome que je n'ai jamais vue et que probablement je ne verrai jamais.

Les décades de Tite-Live ont tellement occupé mon cerveau pendant mes études, qu'il m'a fallu dans la suite beaucoup de temps pour redevenir citoyen de mon propre pays, tant j'avais épousé les fortunes de ces anciens Romains.

J'étais républicain avec tous les défenseurs de la République. Je faisais la guerre avec le Sénat contre le redoutable Annibal. Je rasais Carthage la superbe. Je suivais la marche des généraux romains et le vol triomphant de leurs aigles dans la Gaule. Je les voyais sans terreur conquérir le pays où je suis né. Je voulais faire des tragédies de toutes les stations de César ; et ce n'est que depuis quelques années que je ne sais quelle lueur de bon sens m'a rendu français et habitant de Paris.

Il est sûr qu'on rapporte de l'étude de la langue latine un certain goût pour les républiques et qu'on voudrait pouvoir ressusciter celle dont on lit la grande et vaste histoire. Il est sûr qu'en entendant parler du Sénat, de la liberté, de la majesté du peuple romain, de ses victoires, de la juste mort de César, du poignard de Caton, qui ne put survivre à la destruction des lois, il en coûte pour sortir de Rome et pour se retrouver bourgeois de la rue des Noyers.

C'est cependant dans une monarchie que l'on entretient perpétuellement les jeunes gens de ces idées étrangères qu'ils doivent perdre et oublier bien vite pour leur sûreté, pour leur avancement et pour leur bonheur ; et c'est un roi absolu qui paie les professeurs pour vous expliquer gravement toutes les éloquentes déclamations lancées contre le pouvoir des rois; de sorte qu'un élève de l'Université, quand il se trouve à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Versailles et qu'il a un peu de bon sens, songe malgré lui à Tarquin, à Brutus, à tous les fiers ennemis de la royauté. Alors sa pauvre tête ne sait plus où elle en est. Il est un sot et un esclave né, ou il lui faut du temps pour se familiariser avec un pays qui n'a ni tribuns, ni décemvirs, ni sénateurs, ni consuls (*Tableau de Paris*, t. Ier, p. 252-257).

Il adresse le même reproche au théâtre, inspiré tout entier par l'idéal des Grecs et des Romains.

Comment a-t-on représenté sur ce théâtre tant de tragédies où les rois sont toujours des tyrans qu'il faut détrôner pour le moins, où il ne s'agit que de poignarder et d'empoisonner des souverains qui déplaisent aux fiers amants de la liberté, logés au faubourg Saint-Germain ?

Comment nos poètes ont-ils placé dans la bouche de leurs personnages les mêmes maximes tant de fois reprochées aux jésuites, qui, du moins, ne les ont pas mises en vers ?

Comment a-t-on si fort exalté les gouvernements républicains au sein d'une monarchie ? Comment Corneille n'a-t-il point passé pour poète séditieux, en nous faisant détester la royauté, en nous la peignant des plus révoltantes couleurs, en nous montrant Cinna, Emilie, en anoblissant tout rôle de conspirateur, en consacrant la coupe et le poignard ?

Comment une foule de tirades modernes, qui respirent le meurtre des rois ont-elles circulé chez un peuple soumis qui adore ses monarques ? Notre tragédie n'est-elle pas pleinement et constamment en contradiction avec les principes monarchiques... Des écoliers font des vers abominables, dits tragiques. L'un fait dire à un conspirateur qui tient le couteau levé :

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

. . . . Tu vois
La ressource du peuple et la leçon des rois ;

un autre :

. . . . Et j'ai besoin d'un bras
Qui du meurtre d'un roi ne s'épouvante pas.

Ces hémistiches monstrueux paraissent forts à l'oreille de ces faiseurs de tragédies, qui s'attablent dans le coin d'un café, pour y réciter le plan de leurs pièces insensées, où le parricide se commettra au nom de la liberté.

(*Tabl. de Paris*, t. VII, p. 61-62, chap. DLX ; Théâtre-National.)

S. Mercier a raison de discerner la puissance de propagande des idées républicaines qui se dégage de la lecture assidue des auteurs anciens et de la représentation de tragédies inspirées du même esprit. Et, peut-être, dans l'intérêt de sa conservation, la royauté eût-elle été prudente en éteignant ce foyer d'indépendance intellectuelle et morale. Mais la République victorieuse étouffant ce flambeau, quelle singulière anomalie ! Quel renoncement à son idéal ! Quelle perversion de ce qui forme sa raison d'être !

Comme s'il existait une sorte de corrélation nécessaire entre un certain nombre de doctrines pédagogiques, Mercier, ennemi déclaré des humanités classiques, disciple enthousiaste de Fénelon et de J.-J. Rousseau, annonce par avance le malthusianisme et pousse le pacifisme jusqu'à l'antipatriotisme.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans les calamités actuelles qui désolent l'Europe, ce que je trouve de plus avantageux est la dépopulation. Du moins, puisque les hommes doivent être si malheureux, il y aura moins d'infortunés. Si cette réflexion est barbare, que le blâme en retombe sur ses auteurs !

Singulière et déplorable constitution de notre monde politique. Huit à dix têtes couronnées tiennent l'espèce humaine à la chaîne, se correspondent, se prêtent des secours mutuels pour la maintenir entre leurs mains royales, pour la serrer à leur gré jusqu'à produire des mouvements convulsifs. La conspiration n'est point cachée dans l'ombre; elle est publique; elle est ouverte; elle se traite par ambassadeurs. Nos plaintes n'arrivent plus jusqu'à leurs superbes oreilles.

Jetons un coup d'œil sur l'Europe; elle n'est plus qu'un vaste arsenal où des milliers de barils de poudre n'attendent pour prendre feu qu'une légère étincelle. Souvent c'est la main d'un ministre étourdi qui cause l'explosion. Elle embrase à la fois le midi, le nord, les deux bouts de la terre. Combien de pièces de canons, de bombes, de fusils, de boulets, de balles, d'épées, de bayonnettes, etc., de marionnettes meurtrières, obéissantes au fouet de la discipline, attendent l'ordre émané d'un cabinet pour jouer leurs parades sanglantes ?

La géométrie elle-même a profané ses divins attributs ! Elle favorise les fureurs tour à tour ambitieuses, tour à tour extravagantes des souverains. Avec quelle précision on sait détruire une armée, foudroyer un camp, assiéger une place, incendier une ville ! J'ai vu des académiciens combiner de sang-froid la charge d'un canon. Eh ! messieurs, attendez que vous ayez seulement une principauté.

Digitized by Google		Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Que vous importe quel nom doit régner dans tel pays ?

Votre patriotisme est une vertu fausse et dangereuse à l'humanité. Car examinons un peu ce que signifie ce mot *patriotisme*. Pour être attaché à un état, il faut être membre de l'état. Excepté deux ou trois républiques, il n'y a plus de patrie proprement dite. Pourquoi l'Anglais serait-il mon ennemi ? Je suis lié avec lui par le commerce, par les arts, par tous les nœuds possibles; il n'existe entre nous aucune antipathie naturelle. Pourquoi voulez-vous donc que, passé telle borne, je sépare ma cause de celle des autres hommes ?

Le patriotisme est un fanatisme inventé par les rois et funeste à l'univers. Car si ma nation était trois fois plus petite, j'aurais à haïr trois fois plus de gens. Mes affections dépendraient des limites changeantes des états; dans la même année il faudrait aller porter la flamme chez mon voisin, et me réconcilier avec celui que j'aurais égorgé la veille. Je ne soutiendrais donc au fond que les droits capricieux d'un maître qui voudrait commander à mon âme. Non; l'Europe ne doit plus former à mes yeux qu'un vaste état, et le souhait que j'ose faire, c'est qu'elle se réunisse sous une seule et même domination. Tout vu, tout considéré, ce serait là un grand avantage; alors je pourrais être patriote. Mais aujourd'hui, qu'est-ce que la liberté moderne ? Elle n'est autre chose (dit un écrivain) que l'héroïsme de l'esclavage.

Quel spectacle ! deux cent mille hommes répandus dans de vastes campagnes, et qui n'attendent que le signal pour s'égorger. Ils se massacrent à la face du soleil, sur les fleurs du printemps. Ce n'est point la haine qui les anime; ce sont des rois qui leur ordonnent de mourir.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

(Séb. Mercier, *L'an deux mille quatre cent quarante ; rêve s'il en fut jamais*. — Londres, 1772; in-8°, page 259, note.)

La discussion ouverte sur la question de l'enseignement des langues vivantes dans les écoles centrales fournit à Sébastien Mercier l'occasion d'incorporer dans un document officiel quelques-unes des diatribes éparses dans ses divers ouvrages et de dresser contre la culture classique, qu'il haïssait, un réquisitoire absolu et tranchant *(17 fructidor an IV — 3 sept. 1796).*

[Citoyens représentants,]

D'après un message du Directoire exécutif, par lequel il soumet au conseil s'il ne conviendrait pas d'établir auprès de chacune des écoles centrales du canton de Paris un professeur de langues vivantes, vous avez nommé une commission qui m'a chargé de vous faire le rapport suivant.

Il contient des vérités qui, pour être contestées par une foule d'hommes à préjugés n'en triompheront pas moins tôt ou tard, parce qu'elles intéressent l'instruction publique qui, mal vue, plus mal organisée, exigera bientôt les plus grandes réformes, sous peine de risée universelle.

C'était bien la peine d'élever une statue à Jean-Jacques Rousseau pour n'avoir pas su comprendre les premières pages de son livre immortel.

Citoyens représentants, vous avez été assiégés jusqu'à ce jour par tous les préjugés littéraires, les plus tenaces, les plus déraisonnables et les plus indestructibles de tous. Il vous était impossible de vous en défendre. Il n'y a que le temps qui puisse vaincre l'obstination de la sottise qui prend le nom de *science*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On n'a fait que rebâtir les collèges. On a confondu perpétuellement éducation, enseignement, instruction, trois choses si distinctes ; mais le *professorat,* si l'on n'y prend garde, *va remplacer parmi nous le sacerdoce et recréer une foule d'hommes à verbiage, à prétentions, à chicane, à misères, largement soudoyés et parfaitement inutiles.*

Il y a de quoi dilater la rate de vingt démocrates, et de quoi fournir des tableaux à dix Molières, en voyant ce régiment de professeurs d'entendement humain, de législation, d'histoire, de morale, d'économie politique. Des professeurs et point des *(sic)* disciples ! C'est que les disciples pourraient, en ce genre, se dire professeurs, tout comme les professeurs eux-mêmes.

Des professeurs d'histoire. Eh ! pauvre disciple, prends un livre et lis. Ton professeur inventera-t-il l'histoire ? Un incendie a-t-il ravagé toutes nos bibliothèques ? *Les véritables éducateurs ce sont les livres.*

Economie politique, législation, entendement humain! Encore des professeurs, mon cher Rabelais !

Ces matières-là, qui touchent de si près à de profondes obscurités, ne s'enseignent point. L'homme, né pour ces connaissances, s'y élance de lui-même, et la direction en ce genre abâtardit beaucoup plus l'esprit humain qu'elle ne l'élève.

Or, après *tant de professeurs, qui ne sont au fond que des prédicateurs*, comme je me charge de vous le démontrer dans la suite, que vous demande-t-on ? Des professeurs de langues vivantes, c'est-à-dire de langues étrangères.

Des langues étrangères ! Je croyais qu'il n'y avait plus qu'une langue en Europe, celle des républicains français. Même avant la révolution, notre langue était celle de l'Europe ; tous nos livres étaient traduits (1).

(1) Le fougueux Mercier ne s'aperçoit pas qu'il se contre-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Voyageurs, nous n'étions étrangers nulle part ; on nous répondait dans notre propre langue de l'embouchure du Tage à celle de la Newa. La France préludait à ses hautes destinées par ses grands écrivains. Ceux de nos jours iront aussi loin que ses guerriers dans la carrière des conquêtes. Notre langue ne dégénèrera point entre les mains d'un peuple libre ; elle n'abaissera point sa supériorité, et elle n'aura pas besoin, nous nous en flattons, d'autres accents que ceux qu'elle fait entendre et qui font pâlir au loin toute tyrannie. C'est donc à l'étranger qu'il appartient plus que jamais d'apprendre la langue des vainqueurs.

Et quel est le peuple voisin qui ne s'empressera d'étudier l'idiome républicain ? L'histoire de notre révolution sera nécessairement son premier livre ; il y verra en dernière analyse et après la lutte la plus terrible, la victoire de la vertu sur le crime ; il y verra des hommes rares et qui, de part et d'autre, soit dans le bien, soit dans le mal, n'ont point été médiocres. L'énergie de la scélératesse a rencontré une autre énergie non moins puissante, et si Lucain disait : *victrix causa diis placuit sed victa Catoni,* nous, nous pouvons dire : Malgré tous les dieux ennemis, les Catons sont vainqueurs. Voilà enfin le Français ; montrons-le à l'univers.

D'après le souhait universel depuis si longtemps prononcé qu'il n'y ait qu'une langue en Europe, ne pouvons-nous pas dire, sans trop d'orgueil, que ce soit la nôtre, et ne pouvons-nous pas ajouter, avec le sentiment légitime de notre dignité, que l'Europe la sache et s'instruise à l'école de nos guerriers et de nos écrivains ?

Qu'avons-nous besoin de la langue efféminée des

dit. Si nos livres étaient traduits, c'est que les étrangers ne pouvaient les lire dans l'original.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peuples d'Italie, de la langue des esclaves d'Allemagne ? Je le sais : *Hostium facta non linguæ nocent* (1).

Mais nos richesses littéraires et surtout la régénération de nos idées nous rendent les idées politiques de nos voisins d'autant plus dangereuses qu'elles se rapprochent plus des nôtres. Vous m'entendez ; c'est ainsi que les religions qui se touchent sont les religions les plus irréconciliables.

S'il faut considérer ensuite la demande du Directoire sous le rapport littéraire, plusieurs obstacles se présentent. Il y a quinze ou seize langues vivantes en Europe. Auxquelles donnera-t-on la préférence ? Faudra-t-il les enseigner toutes ? La plupart de ces langues n'ont point de dictionnaire, encore moins de grammaires (2). Que fera ensuite un disciple de l'acquisition d'une langue étrangère, s'il n'en a pas la prononciation, et comment apprendre cette prononciation autrement que sur les lieux où cette langue se parle ?

Une langue morte est fixée ; une langue vivante ne l'est point. Comment deviner toutes ces nuances si variées, si changeantes ? Le disciple n'aura que l'ostéologie de l'idiome, jamais les formes vivantes propres à la conversation.

Il y a chez beaucoup de ces peuples la langue populaire. On peut savoir l'une et ignorer l'autre : les enseigner toutes deux, chose impossible.

La langue du Dante est une autre langue que celle de Métastase. La langue de Klopstock n'est plus celle de Gessner ; et comme, parmi nous, Montaigne, Marot et

(1) Cette formule amphibologique peut s'interpréter : « Ce sont les actions des ennemis et non leurs langues qui sont funestes — ou les actions des ennemis ne font point de tort à la langue.

(2) Pourquoi Mercier met-il dictionnaire au singulier et grammaire au pluriel ?

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rabelais ont un autre style que Chaulieu, Dorat et Parny, de même, chez nos voisins, cette différence de langue existe non seulement de province à province, mais encore de ville à ville ; et en Allemagne, l'idiome change de cercle à cercle, ainsi que la monnaie. Qui m'assurera que le professeur ne me donnera point un jargon particulier, au lieu d'un langage déterminé (1) ? et si, par goût ou par erreur volontaire, il allait distribuer à ses disciples un langage suranné, que reviendrait-il à l'étudiant d'entendre Chaucer et de ne pas savoir demander son chemin en anglais ?

J'aurais dit une grande absurdité, si j'avais condamné l'étude des langues vivantes. Que l'on me comprenne bien, je ne condamne que le professorat de ces langues, parce que *je suis convaincu, par ma propre expérience, qu'une langue ne s'apprend que par les yeux* (2). J'ai été professeur et je soutiens qu'il est aussi impossible d'apprendre une langue de la bouche d'un professeur

(1) Le texte porte *déterminée*.

(2) Il est impossible de débiter avec plus d'assurance des erreurs plus manifestes. Ce n'est pas par les yeux, mais par les oreilles que les enfants, près de leur nourrice, de leurs mère et père, de leurs frères et sœurs, de leurs camarades, des parents et des voisins, apprennent la langue nationale. De nombreux illettrés parlent avec facilité et même sans trop d'incorrection. Mais Mercier, en disciple de Rousseau, ne peut pas admettre qu'on apprenne les langues vivantes par une méthode autre que celle qu'il a lui-même employée. Or Mercier est un faux *autodidacte*. Quand il se met en tête d'apprendre tout seul l'anglais pour lire Shakespeare dans le texte, ce professeur, qui n'a pas seulement appris, mais qui a enseigné le latin et le grec, fait une version anglaise d'après la méthode traditionnellement employée pour les versions latines ou

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

public parlant à vingt ou trente disciples que d'apprendre la pyrotechnie en voyant un feu d'artifice.

Quand un homme de lettres a besoin de savoir une langue, il prend une grammaire dont il lit les six premières pages, puis un dictionnaire ; ensuite il se jette dans l'idiome inconnu comme dans une forêt ; là il cherche les issues en s'orientant, il apprend la langue par les yeux, mais il est hors d'état en même temps de parler la langue qu'il traduit, parce que l'accent d'une langue est et sera toujours insaisissable, lorsqu'on n'est pas au milieu de ceux qui la parlent, et lorsque l'oreille n'est pas frappée de ses sons journaliers. Prendrait-il par miracle l'accent du professeur ? L'accent d'un homme n'est pas encore l'accent d'un peuple (1).

L'enseignement d'une langue ne saurait se comparer à une expérience physique ou chimique, ni même à une démonstration mathématique. Il faut que le disciple

grecques. Il affronte son auteur et se débrouille à coups de dictionnaire. C'est ainsi qu'en usent encore aujourd'hui tous les professeurs qui ont une sérieuse base d'études classiques. Et cela encore prouve que les études classiques ne sont point inutiles. Mais autre chose est qu'un esprit très cultivé, jaloux d'accroître ses jouissances littéraires, étudie l'anglais pour entrer en contact plus direct avec Shakespeare, ou qu'un voyageur de commerce, uniquement soucieux de résultats pratiques, puisse entrer en relations avec des négociants britanniques, se former une clientèle et obtenir des commandes.

(1) On peut même, semble-t-il, se demander si l'*accent* ne procède pas d'une certaine disposition des organes vocaux acquise soit dès la naissance, soit ultérieurement. En effet, depuis que, dans l'Université, on enseigne les langues vivantes par *la méthode orale*, on peut constater que des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'exerce au maniement personnel du dictionnaire, qu'il cherche lui-même ses mots ; il faut qu'il pèse sur les composés, qu'il y revienne plusieurs fois. On a besoin alors non d'un professeur public, mais d'un pédagogue,

professeurs, nés français et élevés en France, se mettent à parler français *avec l'accent de la langue qu'ils enseignent* et en viennent à *baragouiner* comme s'ils étaient effectivement nés sur les bords de la Tamise et de la Sprée. Est-ce une *pose*, destinée à accroître leur prestige et à inspirer confiance aux élèves, aux familles et à l'Administration ? — Cela est peu probable. — Nous constatons au contraire qu'ils s'accoutument peu à peu, même à leur insu, non seulement à ne plus parler, mais encore à ne plus penser et à ne plus sentir en français. Il suffit par exemple, d'entendre les panégyriques hyperboliques dans lesquels ils se complaisent, de la puissance et de la culture germaniques, et les parallèles tout à notre désavantage, qu'ils instituent sans répit. Que dire du jargon qu'affectent certains d'entre eux ? Rabelais a raillé l'écolier limousin. Mais il est de mode d'admirer l'écolier brandebourgeois ou mecklembourgeois. Certes, il est absurde d'ignorer et de déprécier l'étranger. Mais il n'est pas non plus bien sain de mettre sa gloire à se ravaler soi-même. En constatant assiduement une infériorité théorique, on s'accoutume à l'idée d'une défaite nécessaire. On l'accepte sans révolte. On la rend possible et même fatale. Et l'on arrive à ceci : Tandis que l'étude du latin rendait *plus français* ceux qui s'y livraient, l'étude des langues vivantes rend *moins français*. Elle fraie les voies d'abord à un cosmopolitisme général, puis à une subordination et à une servitude consenties au profit d'une nation déterminée. C'est par l'invasion des mots qu'on commence. — L'invasion des produits va de pair. — Et l'invasion des armées ne peut manquer de s'ensuivre. C'est pourquoi les soi-disant réformes qui abolissent les traditionnelles études gréco-latines et leur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'un maître particulier (1) tout à vous, patient, attentif, zélé, qui vous mène pas à pas, et qui ne vous en laisse pas faire un seul que le premier ne soit bien affermi. Ce n'est qu'ainsi que l'on dévore les premières difficultés d'une langue, et, sans la pratique constante des échelons, l'on ne saurait monter.

C'est donc le pédagogue qui fait un métier utile, et le professeur qui pérore dans une chaire n'est le plus souvent qu'un objet de parade. Environné d'écoliers adultes et parlant tout seul, ne ressemble-t-il pas parfaitement à ce qu'on appelait un *prédicateur ?* (2) Encore un peu de temps, et l'on sentira le vide du système d'instruction publique tel qu'il a été adopté. Je crois qu'il était difficile d'accumuler plus d'erreurs. Mais

substituent d'autres disciplines, nous apparaissent comme un attentat dirigé non seulement contre l'esprit français, mais encore contre la nationalité française.

(1) Cela est exact. — Et les familles, il y a une trentaine d'années encore, s'en rendaient parfaitement compte, qui demandaient au professeur de compléter et d'adapter son enseignement collectif par des *répétitions* particulières. — Mais cela coûtait quelque argent. Et, dans les établissements de l'Etat, les familles se croient dispensées du plus minime effort financier. Elles ne veulent même plus payer les livres, plus contribuer pour les sports qu'elles réclament. — Aussi les proviseurs qui font du zèle aux dépens de leurs subordonnés, invitent-ils plus ou moins impérativement les professeurs à donner des répétitions *gratuites* supplémentaires en outre de leur maximum de service.

(2) Cela ne peut s'appliquer qu'aux professeurs qui *font un cours*, c'est-à-dire à ceux de philosophie, d'histoire et de sciences. Il est rigoureusement interdit de faire un cours de littérature. L'explication doit être une conférence dialoguée entre le maitre et les élèves.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

c'est en répétant avec emphase : *les sciences et les arts étouffés par les Vandales* (1) que l'on a tué la science, l'art d'enseigner et l'art de vivre.

Je ne me flatte pas d'être compris de ceux qui ont eu sans cesse ces grands mots à la bouche.

La République française doit à tous ses enfants la clef des connaissances humaines, c'est-à-dire savoir lire, écrire, chiffrer (2), les éléments de l'arpentage et de la géométrie ; mais, quand l'individu a la clef en main, c'est à lui de trouver la serrure. La République ne doit à personne ni grec, ni latin, ni hébreu, ni métaphysique, ni histoire, ni géométrie transcendantes ; il y a des livres et des hommes pour ces connaissances : et c'est le refrain éternel de la folie de crier au vandalisme, parce que l'on a mutilé des monuments périssables. La foule des hommes propres à instruire la jeunesse, loin d'être éteinte, est plus nombreuse que jamais ; mais ces hommes-là sont indépendants, et ne veulent point se soumettre à de pédantesques idées.

Voulez-vous que la France possède une littérature

(1) Si la République voulait donner un jour un repas à tous les individus de la République, sous prétexte que tous doivent manger, le repas, à coup sûr, serait un chaos détestable. Eh bien, appliquez l'image à l'instruction publique : la comparaison n'est pas tout aussi fausse qu'elle pourrait le paraître au premier coup d'œil.

Eh ! dit Rabelais, *laissez-nous mâcher chacun avec nos molaires.* Voyez son chapitre des *Mâcheurs* (Note de Mercier).

(2) *Rappelez les frères ignorantins, ai-je toujours dit, et mettez-les à la place de vos professeurs*, mais on ne m'a pas compris.

L'instruction ne pourra jamais bien aller qu'à l'aide de plusieurs *instituts* ou sociétés semblables à celles des *frères ignorantins* et des *frères de l'Oratoire* (Note de Mercier).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vraiment grande, vraiment neuve, vraiment originale ? Citoyens législateurs, abandonnez-là à elle-même. La plus grande erreur du Gouvernement est de vouloir tout gouverner. Voulez-vous que l'instruction publique fasse les plus grands progrès ? Protégez-la, mais ne la soudoyez pas. Favorisez les instituteurs de toute espèce ; mais que la République ne les salarie point (1);

(1) Voyez l'institution du *Lycée des Arts*. Douze établissements de cette espèce, répandus en France, feraient plus de bien que toutes les écoles centrales. (Note de Mercier.)

Le Lycée était un des collèges libres d'enseignement supérieur qui existèrent à Paris, vers la fin du XVIII^e siècle. La première des sociétés de ce genre fut constituée en 1781, par Pilastre du Rozier. Elle était appelée le Musée. Elle tenait ses séances au Palais-Royal, et était placée sous la protection de Monsieur, frère du roi. Aprés la mort tragique de Pilastre du Rozier, qui périt en 1785, victime de sa passion pour les ascensions aérostatiques, le Musée traversa une crise financière très grave. Il fallut même vendre la bibliothèque et les instruments de physique et de chimie. Grâce au patronage de Montucorin et de Montesquiou, il se reconstitua et s'installa rue de Valois.

Il reçut successivement les noms de Lycée de Paris, puis de Lycée républicain. Comme organisation de l'enseignement, il était assez sensiblement analogue à notre école préparatoire à l'enseignement supérieur. Les cours de sciences étaient professés par Fourcroy, Chaptal, Monge et Cuvier ; ceux d'histoire, par Marmontel et Garat ; ceux de littérature par Lemercier, Ginguené et Laharpe. Il changea encore de nom et devint l'Athénée républicain, l'Athénée de Paris, puis, après la Restauration, l'Athénée royal.

Une nouvelle société fut constituée par Desaudrais, colonel du génie. La séance d'inauguration fut tenue en août 1792, au Cirque, qui se trouvait alors dans le jardin du Palais-Royal. Une délégation de vingt-quatre membres

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

récompensez les travaux, mais ne donnez point de places, car on court après les places, et les professeurs oiseux et bavards font les hommes oisifs, qui restent toujours médiocres.

Ces arts de luxe, ces arts de convention, ces arts brillants ou de goût, ne seront dès lors cultivés que par ceux qui y sont poussés par un génie irrésistible, gage de leur succès. La littérature est déjà par elle-même une coupe assez enivrante pour qu'on n'y appelle pas indifféremment ceux qui ne sont pas nés pour y porter les lèvres. Le goût de la littérature a fait une foule d'infortunés. Il faut resserrer le troupeau des littérateurs au lieu de l'étendre, et je le dis hautement pour l'intérêt de la République.

de l'Assemblée législative y assistait. Les professeurs étaient Lavoisier, Vicq d'Azyr, Lalande, Condorcet, Parmentier, Berthollet, Darcet, Fourcroy, Millin, Sue, Daubenton, Thouin, Vauquelin, Sedaine, Lesueur, Sicard, Lalayrac, Desforges, auxquels vinrent se joindre par la suite Boissy d'Anglas, Chaptal, François de Neufchateau, Portalis père, Talleyrand-Périgord, Cuvier, etc. Les cours étaient publics et gratuits.

Cette institution connut des vicissitudes multiples. Elle occupa des locaux divers. Après l'incendie du Cirque (décembre 1799), elle se transporta à l'Oratoire, puis, en 1803, à l'Hôtel de Ville. Elle n'enrichit point ses fondateurs. Elle vit se fonder des sociétés rivales : Athénée des Arts, Athénée des Etrangers, etc. Elle acheva de s'éteindre aux environs de 1825, au moment où Villemain, Michelet, Guizot, etc., commençaient à faire la gloire de la Sorbonne. Il y a chez nous un public friand des belles leçons de littérature et d'histoire. Il accourt en foule là où elles lui sont offertes. Depuis que l'*éloquence* est systématiquement bannie de la Sorbonne et du Collège de France, il afflue à l'Université des Annales, à la Société des conférences, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Des études superficielles de quelques poètes et de quelques orateurs ont engendré cette horde de folliculaires libellistes qui, comme les sauterelles de l'Egypte, ont mis en putréfaction la récolte entière. Il ne reste plus, pour les punir, qu'à les enhardir à écrire, à écrire encore, afin qu'ils achèvent de tomber dans toute la profondeur du mépris où ils ne sont pas encore tout à fait parvenus, comme en Angleterre.

Eh ! plût à Dieu qu'à la place de ces peintres, de ces statuaires, de ces décorateurs, graveurs, de ces versificateurs, de ces folliculaires, de tous ces gratte-papiers, gratte-toiles, gratte-pierres, gratte-métaux, que l'on a trop encouragés (1), nous eussions des gratte-terres, c'est-à-dire des jardiniers, des botanistes, des physiciens-cultivateurs, des hortologistes bêchant

(1) Ici, par delà J.-J. Rousseau, Mercier se rattache à Fénelon, qui a écrit dans son *Télémaque :* « La peinture et la sculpture parurent à Mentor des arts qu'il n'est pas permis d'abandonner ; mais il voulut qu'on souffrît dans Salente peu d'hommes attachés à ces arts. Il établit une école où présidaient des maîtres d'un goût exquis, qui examinaient des jeunes élèves. » *Il ne faut, disait-il, rien de bas et de faible dans ces arts qui ne sont pas absolument nécessaires. Par conséquent, on n'y doit admettre que les jeunes gens d'un génie qui promette beaucoup, et qui tendent à la perfection Les autres sont nés pour les arts moins nobles, et ils seront employés plus utilement aux besoins ordinaires de la République.* Il ne faut employer les sculpteurs et les peintres que pour conserver la mémoire des grands hommes et des grandes actions. C'est dans les bâtiments publics, ou dans les tombeaux, qu'on doit conserver des représentations de tout ce qui a été fait avec une vertu extraordinaire pour le service de la patrie ». — Fénelon, *Télémaque,* livre X. — Paris, Lefèvre, 1844, in-12, p. 293.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le potager et plantant légumes nouveaux et arbres fruitiers ! Oh ! la belle toile pour exercer son imagination et y répandre les bestiaux, qui reverdissent les pâturages et qui vivifient les campagnes ! Oh ! la belle églogue ! Oh ! la pompeuse idylle ! Et, puisqu'on parle tant des Grecs, qu'on se rappelle donc que leurs salles d'étude étaient toutes dans les campagnes.

Oh ! quand nous sera-t-il permis de hâter les progrès de l'esprit humain, en songeant plus aux besoins de nos neveux qu'aux idées de nos ancêtres !

L'instruction publique est un beau fantôme, qui en impose de loin ; de près, elle n'a point de réalité ; c'est qu'il n'y a que l'instruction particulière ou domestique qui grave sur les cerveaux en traits durables. Comme les esprits sont inégaux, la même leçon, la même manière d'enseigner ne peut servir à tous. Dans toute école publique, une lacune ne se répare point. Deux ou trois sujets privilégiés ou favorisés profitent, et le troupeau se traîne. L'on n'apprend bien que ce qu'on apprend par soi-même et avec quelque peine ; et, dans toute science, dans tout art, si vous n'avez à côté de vous ou le pédagogue, ou l'instituteur, ou le précepteur, ou l'ami zélé, vous ne ferez rien. *Enseigner, c'est un métier, et le pédagogue fera toujours en trois mois ce que le professeur ne fera point en dix-huit.*

Chassez tous les professeurs publics, si vous voulez qu'il y ait réellement en France de l'enseignement ; protégez tous les établissements pédagogiques de cette espèce et surtout les pensionnats, où l'on peut suivre tout à la fois l'enseignement, l'instruction, l'éducation, trois choses qui ne peuvent être séparées ; qui, bien unies, sont admirables ; qui, ne l'étant pas, sont, moralement parlant, mortelles à l'homme. Et faut-il que je vous répète ici le livre le plus utile qui ait été écrit dans notre langue, l'*Emile*, de Rousseau ? Quoi ! Les bases de cet admirable ouvrage sont déjà oubliées ou

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

méconnues, et l'on noircit des rames de papier, tandis que la vérité est là et n'est que là !

Rousseau veut que l'instituteur soit l'ami de son élève ; cela veut dire qu'il ne soit jamais payé par un gouvernement quelconque : première et indispensable condition. Méditez donc, éternels phrasiers.

Chassez les professeurs publics, et ouvrez les pensionnats, que vous surveillerez. Mettez en honneur la pédagogie, car il n'y a qu'elle qui soit vraiment utile. Le professorat vous trompera toujours, tandis que la réunion d'honnêtes pédagogues, qui ne feront point les académiciens, vous formera *de bons élèves.* Donnez, donnez la clef à tous, et regardez en pitié ceux qui vous parlent sans cesse du jeu de la serrure, et qui ne savent point forger la clef.

Je le répète avec le sentiment de la plus intime conviction, et pour l'honneur et le bonheur de mon pays, *un professeur payé par le Gouvernement sera presque toujours plus ou moins négligent, plus ou moins détaché de ses devoirs ; et, s'il veut briller, il devient plus mauvais encore.*

Qu'il ait du zèle, qu'il n'en ait point, son salaire ne sera-t-il pas toujours le même. Qu'il réussisse, qu'il ne réussisse pas, cela devient à peu près égal ; il a fait sa classe ; il a parlé tant d'heures.

Si ses disciples ne savent rien ou peu de chose au bout de l'année, c'est leur faute et non la sienne. *Il vous offrira un athlète en fait de mémoire qu'il aura bourré, et il se fera applaudir en ouvrant l'écluse de sa bouche. J'entends d'ici la cataracte ; encore s'il l'avait rendu muet et écoutant !* (1).

(1) Un des lieux communs dont nos professeurs de philosophie abusent avec le plus d'indiscrétion est de représenter leurs indignes collègues, les professeurs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il n'y aura de véritables professeurs en aucun genre que ceux qui seront payés par leurs élèves selon leur mérite, et surveillés par les parents des élèves, qui jugeront des progrès du disciple, et qui alors honoreront plus ou moins le maître. Pour tout homme qui a médité sur ces matières, *le professorat n'est qu'une stérile décoration, et les professeurs des orne-*

de rhétorique comme d'intarissables bavards. Car chacun sait que les philosophes n'aiment rien tant que la concision. Il n'est point de question, si complexe soit-elle, que le plus éloquent d'entre eux — il n'est pas besoin de le nommer — ne tranche d'un apophthegme à la laconienne.

M. Dimier s'est diverti à ce jeu, et, dans un roman intitulé *La souricière,* il nous présente un professeur de rhétorique qu'il appelle gentiment Gautruche, ce qui probablement équivaut à Baudruche, pour indiquer que le bonhomme est tout bouffi de vent, et qu'il suffirait d'un coup d'épingle pour le dégonfler. A quatre heures du soir, sa classe terminée, au lieu d'aller déambuler sous les frais ombrages, ou de savourer un repos bien gagné : M. Gautruche, infatigable, jamais à court de mots, pouvant dire comme Cicéron : *Verba, quibus abundo,* prend en particulier un de ses élèves dont il est peu satisfait, et se met à l'admonester. Voici le langage que M. Dimier lui fait tenir :

« .....Malgré tout ce qu'on dit, c'est une chose que je soutiendrai toujours, les humanités demeurent seules capables de former les intelligences. L'histoire littéraire éclaire tout le reste; sans elle, on ne saurait rien comprendre. »

Et voilà que, mis en verve [il a fait classe de 8 à 10 et de 2 à 4, et c'est à 4 h. 5 qu'il se met en verve — quel retard à l'allumage, diraient nos jeunes chauf-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ments futiles d'ostentation publique. Je n'envisage ici que les professeurs de langues, de littérature et de beaux arts; car, en fait de physique, de chimie, d'histoire naturelle, c'est autre chose.

Je compte donner à ces idées le plus grand développement. Les préjugés font encore résistance; mais l'expérience confirmera bientôt ma théorie; et, quand

---

feurs !] et grisé de sa propre éloquence, M. Gautruche refaisait pour Hennequin seul, moins honoré que gêné d'une pareille fortune, tout son cours de littérature (1).

Du plus lointain de l'année commencée, le jeune homme ouït ramener tous les plus ennuyeux morceaux de cette rhétorique scolaire. Toutes les plus fades rengaines qu'il avait une fois vomies lui furent resservies en rangs pressés *avec des distinctions et des figures* [ce trait semble s'appliquer mieux à l'enseignement congréganiste qu'à celui de l'Etat]. Une fois de plus, il eut à savoir que Racine était la passion; Corneille, le devoir; Boileau, la raison; le XVII^e^, la règle; le XVIII^e^, la critique. On l'avertit de ne pas mêler les genres, de ne pas demander à l'un ce que l'autre seul peut fournir. Et le professeur distin-

(1) La *Souricière* est de 1901. — Les instructions ministérielles de 1890 portent (p. 25 sq.) : « Le danger de l'histoire littéraire est d'usurper dans la classe une place excessive.... Si quelque jeune maître peu expérimenté se laissait aller au plaisir de faire devant des élèves de seconde ou de rhétorique de véritables leçons de Faculté,..... il se tromperait..... Quelques dates, quelques faits précis et les principales idées générales qui sont comme le fil conducteur de l'intelligence à travers la diversité des œuvres et des genres, voilà tout ce qu'exigent les besoins du lycée.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le sage a affaire aux insensés (1), il ne lui faut qu'attendre.

Le philosophe est le plus souvent comme le maître à chanter; il faut qu'il répète mot à mot la gamme au premier arrivant. *J'avais cru de bonne foi, en entrant au comité d'instruction, qu'on y avait lu le*

---

guait, comparait, définissait, rapprochait, divisait et subdivisait.

Enfin, à bout de souffle et presque satisfait, il s'arrêta, saisit d'une main sa canne, de l'autre sa serviette bourrée de critique littéraire et de manuels de tout acabit, et sur un dernier mot de correction encourageante, il quitta Hannequin et la classe. » p. 5-6.

Quel peut être l'élève d'un pareil maître ? — « Evidemment la vie d'un homme de dix-huit ans réclamait d'autres occupations. M. Gautruche et l'Université, et la France entière n'y savaient rien de mieux qu'une classe de rhétorique, un épluchage de textes latins, que, pour s'y être mis trop tard, on ânonnaient comme des bébés, une récitation mécanique de dates, d'auteurs et de noms d'ouvrages qu'on ne lirait jamais, et qu'à cette cause on était invité à juger sur parole en formules stéréotypées où la pédanterie des cuistres brochait sur les incohérences des francs-tireurs de la critique, une confection de devoirs maussades dont la mémoire faisait tous les frais, recousus de vieux ponts-neufs et de nouveautés coupables, rédigées au hasard, sans guide et sans méthode; c'était là ce qu'on proposait à l'activité de son âge (p. 7). — Paris, Perrin, in-12.

(1) Voilà bien l'arrogance pharisaïque du pédagogue. Il se décerne à lui-même un brevet supérieur d'infaillibilité et envoie ses contradicteurs aux *Petites maisons*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

livre de Rousseau ; mais il y fut déclaré un beau jour qu'on enlèverait aux pères et mères tous leurs enfants pour les endoctriner par des professeurs de droit public (1). Je me gardai bien de combattre cette haute conception.

Si je combats celle du directoire, c'est qu'il a été

(1) Des théories de Mercier il est piquant de rapprocher celles qu'au début de sa carrière politique, M. Jules Carret émettait dans la « Politique de Jean Claude ».

Je n'ai pas besoin, Jean-Claude, de vous montrer combien l'instruction est utile à chacun pour ses affaires particulières. Vous le savez aussi bien que moi. Vous savez que ceux qui sont intelligents *peuvent réussir à tout* (2) quand ils ont appris quelque chose à l'école, et que ceux-là qui ne savent ni lire, ni écrire n'arrivent que bien difficilement à *gagner quelque aisance.*

Ceci est vrai pour une société comme pour un individu. Un peuple instruit travaille mieux qu'un peuple ignorant. Il est plus riche, plus libre, plus respecté, plus heureux (3).

Qu'est-ce qui fait que nous avons si peu de liberté ? C'est que nos campagnes sont ignorantes. — Et la preuve que voilà la vraie cause, c'est que les députés que nomment les villes, plus instruites que les cam-

(2) O combien dangereuse illusion ! Qu'elle a fait de déclassés et de misérables !

(3) Exemples : La Grèce policée, quand elle fut conquise et foulée par les Romains incultes ; l'empire romain quand il fut envahi par les barbares ; Alexandrie et Byzance, quand elles furent saccagées par les Turcs, et l'Italie de la Renaissance quand elle servit de champ de bataille à la France et à l'Espagne rivales ; etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mû par un zèle pur. C'est qu'il a oublié qu'il y avait assez de livres et d'hommes pour l'espèce d'enseignement qu'il désire; c'est qu'il sentira, dès qu'il y aura réfléchi, que la pédagogie offrira des ressources sans nombre à une foule de maîtres qui ne coû-

---

pagnes, sont presque tous républicains, et qu'ils demandent la liberté. — Tandis que les députés nommés par les populations de campagnards aiment le clergé et le gouvernement (1), et ne veulent pas entendre parler de liberté. Certainement les choses ne se seraient pas passées ainsi, si les habitants des campagnes étaient instruits — certainement, nous serions tous libres si, il y a vingt ans, les députés avaient voté l'instruction gratuite et obligatoire.

Beaucoup de gens pensent que les ignorants faisant tort au reste de la société, on a le droit de les forcer à s'instruire. C'est l'instruction *obligatoire.*

Mais on ne peut pas obliger les gens qui n'ont rien à payer pour faire instruire leurs enfants. Il faut que pour ceux-ci les autres citoyens payent. L'instruction pour les enfants pauvres est ainsi *gratuite et obligatoire.*

Quelques-uns enfin demandent que l'instruction donnée à tous ces enfants soit *intégrale*, c'est-à-dire qu'on leur montre, au moins en partie, tous les arts et toutes les sciences utiles.

Si tous les enfants de France restaient chacun cinq ans seulement à l'école, l'impôt pour l'instruction gratuite monteraient à six cents millions par année. Je ne trouve pas que ce soit trop cher, bien

(1) Ceci est écrit au commencement de 1870, à la veille du plébiscite.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

teront rien à l'Etat, et qui feront mieux que les professeurs. Qu'il les appelle, qu'il les invite ces maîtres, et il en trouvera pour remplir son but; qu'il se

---

au contraire ; ne dépensons-nous pas aujourd'hui tout autant pour notre armée (1), où loin d'apprendre des choses utiles, on désapprend les bonnes

(1) Cf. dans le même ouvrage :

Ce partage de la grande société [c'est-à-dire de *l'humanité*] en une quantité de petites sociétés chacune commandée par un roi, est la cause de beaucoup de guerres et d'une grande partie de la misère. Ce ne sont presque jamais les peuples qui veulent se batailler, mais les rois qui se sont fait quelque insulte, ou qui veulent agrandir leur royaume aux dépens du voisin pour commander à davantage de sujets. Et alors, tout au contraire de ce qui devrait arriver, les rois qui sont en guerre, loin de se battre tout simplement entre eux, restent tranquillement dans leurs palais avec leurs femmes, et envoient leurs peuples s'entre-détruire, — comme en Crimée.

Dans ces occasions, tout ce qui est du gouvernement fait sonner de grands mots : *l'honneur du drapeau ! l'amour de la patrie !* C'est pour que les braves Jean-Claude de tous les pays se ruinent pour payer les frais d'entretien des soldats et envoient leurs fils se faire massacrer pour la *gloire*. C'est le cas de le dire.

Jean-Claude, *comprenez donc une bonne fois que le drapeau, la patrie et la gloire ne sont pas pour vous, et il n'y aura plus de guerres — et alors plus de conscription et moins d'impôts.*

Avez-vous entendu parler du Mexique, Jean-Clau-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

persuade surtout que les sciences et les arts vont tout seuls, et que ce sont les lois qu'on veut leur imprimer qui les font disparaître ; qu'il ne faut point salarier, mais laisser faire chacun, et encou-

---

choses. Je pense même qu'il faudrait donner une certaine somme aux parents très pauvres dont on prend les enfants pour les mettre à l'école — alors que ces enfants les auraient aidés à vivre en menant paître la vache ou la chèvre sur les communaux ou

de, ou de la Cochinchine ? Ce sont des pays qui se trouvent à plus de deux mille lieues, bien loin au-delà des mers. Aviez-vous des motifs de faire la guerre à des gens si éloignés ? Non, n'est-ce pas ? Eh bien ! vous leur avez fait la guerre.

Comment cela, me direz-vous ?

Vous souvenez-vous, Jean-Claude, qu'à certains jours, on vous appela pour les élections, qu'on vous donna un morceau de papier blanc, sur lequel était un nom imprimé, et que, sans trop savoir ce que vous faisiez, vous mettiez ce morceau de papier dans la boîte du scrutin ? Ce papier c'était votre volonté que vous prêtiez à quelqu'un, le monsieur, dont le nom était marqué dessus. Puis on a dit : « Jean-Claude a voulu faire la guerre ». Et Jean-Claude a vu ses enfants pris par la conscription pour aller se faire tuer au Mexique ou en Cochinchine (1), et il a dû

(1) Depuis ce temps-là, un fils, deux neveux et plusieurs cousins de Jean-Claude ont obtenu de bonnes places du gouvernement en Cochinchine. Ils vivent, à Saïgon, plus grassement qu'ils n'auraient fait à Lovettaz. Ils viennent de temps en temps au pays, où ils ont acheté des propriétés dans lesquelles ils comptent manger bientôt une retraite appréciable.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rager d'après les premiers succès : voilà tout le secret; mais cela est si simple !

Que ceux donc qui voudront savoir les langues anciennes, les achètent; que ceux qui voudront savoir les langues vivantes voyagent chez les nations

---

le long des chemins; la société n'a le droit de condamner personne à mourir de misère.

Sûrement, il y aurait grand avantage pour la société à ce que, pendant vingt ou trente ans, on instruisît tous les enfants, de manière à former une première génération puissante par ses connaissan-

travailler un peu plus tous les jours pour payer les frais de la guerre.

Il fallait, Jean-Claude, avant de voter, savoir ce qu'était le monsieur auquel vous prêtiez votre volonté, il fallait lui demander ce qu'il entendait faire — ou ce qu'on voulait lui faire faire.

Les Mexicains, au moins, Jean-Claude, se sont bien défendus. Nous avons voulu donner par force un empereur à ce petit peuple, qui avait la chance de n'en pas avoir eu jusque-là; les Mexicains ont fusillé cet empereur (1), et fièrement battu notre armée.

C'est, ma foi, bien fait — et si maintenant ils disent du mal des Français, ils n'ont qu'à moitié tort.

Si nous avions remporté la victoire, *quelques hommes en France seraient devenus riches aux dépens des Mexicains*, et vos affaires, Jean-Claude, n'en auraient pas été mieux, bien au contraire, car la liberté d'un peuple est une garantie pour la liberté

(1) Ils ne traitent pas beaucoup mieux les présidents de république.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui les parlent. Je ne connais pas de moyen plus prompt, plus sûr, et même plus économique.

Voyager n'est pas s'expatrier ; en trois mois, ils apprendront plus qu'ils ne le feraient ici en deux

---

ces, habile au travail, et qui fonderait la république et la liberté.

Quand tout le monde aurait compris la nécessité de l'instruction, — quand la génération des citoyens serait assez riche pour que chacun pût payer l'ins-

des peuples libres, et un espoir pour la délivrance des peuples trop gouvernés.

Ces leçons, cependant, ne vous ont pas profité, car aujourd'hui encore, nous avons en France une armée très grande, qui nous coûte les yeux de la tête à nourrir, habiller, loger, qui au lieu de nous aider au travail, nous force à travailler pour elle — et on parle de faire battre les Français contre les Prussiens, parce que l'empereur de France et le roi de Prusse veulent augmenter le nombre de leurs sujets (1).

(1) Quelques mois plus tard, J. Carret s'engageait comme volontaire dans les *chasseurs des Alpes*. Cette guerre , « dont on parlait », avait éclaté. Elle aurait eu peut-être une autre issue si Carret et tant d'autres n'avaient cru préparer le progrès démocratique en désarmant la France. — Et pour reprendre en sens inverse, la formule de Carret. « Ces leçons, cependant, ne nous ont pas profité », car en changeant quelques mots, en écrivant Maroc, au lieu de Mexique, et la bourgeoisie capitaliste au lieu des empereurs et des rois, on obtiendrait un article d'actualité, que signeraient d'un cœur léger, le premier

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

années. D'ailleurs le régiment de professeurs qui tend chaque jour à s'augmenter, songez-y, citoyens législateurs, est payé par des sous additionnels. Le

truction de ses enfants, — alors, non seulement la société ne tirerait plus de bons effets de la loi sur l'instruction gratuite et obligatoire, mais encore cette loi entraînerait de graves désavantages.

Nous avons vu qu'un impôt n'est juste que s'il est basé sur le principe : « Chacun doit payer en matière d'impôt ce qu'il consomme en matière de gouvernement. » Or, ici, ceux qui n'ont pas d'enfants paient pour ceux qui en ont. Où est la justice ? Cet impôt n'est pas juste — donc il pousse la société du côté de la misère et de l'asservissement.

En outre, cet impôt tendra constamment à grossir; que de pères se diront : « Puisque avec cette loi, cinq enfants ne me coûtent pas plus à élever que trois, j'en aurai cinq au lieu de trois ». *Et ils en auront cinq.* Alors qui dépensera l'argent pour deux de ces enfants ? Le père ? — Non; mais un autre, sans enfants, qui paiera pour le père. Et en fin de compte, la société se ruinera petit à petit, comme ces familles où on trouve plus d'enfants que les parents n'en peuvent élever.

Il arrivera d'autres malheurs encore dans cette société trop nombreuse en bouches à nourrir, et trop

venu des pacifistes obtus, qui veulent nous conduire les yeux bandés, vers un nouveau Sedan. — La *France nouvelle* de Prévost Paradol était plus clairvoyante que la *Politique de Jean-Claude*.

(*La Politique de Jean-Claude*, par Jules Carret, médecin en Savoie. — Paris, Armand Le Chevalier, 1870, in-12 de 141 p. — P. 9-13.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peuple doit-il payer l'apprentissage des amateurs de la littérature étrangère.

C'est un grand plaisir que d'entendre Milton, le

---

pauvre en terres à cultiver — si on ne supprime pas à ce moment la loi sur l'instruction gratuite ; mais voici déjà beaucoup de bonnes raisons, et il serait inutile et trop long, de vous dire les autres.

Beaucoup de gens veulent que cette instruction soit *libre* — beaucoup aussi ne le veulent pas. *Instruction libre* signifie instruction donnée par des professeurs choisis par les parents. — Si l'instruction n'est pas libre, les professeurs sont imposés par le gouvernement, et ils ne peuvent enseigner que ce que le gouvernement permet.

Ceux qui ne veulent pas de l'instruction libre donnent pour raison que les gens du clergé s'empareraient de l'éducation, et instruiraient les enfants d'une mauvaise manière.

Je crois qu'ils ont tort de craindre autant le clergé, car aujourdhui qu'il suffit à un frère de la doctrine chrétienne de montrer un certificat d'obédience pour avoir le droit d'enseigner, tandis qu'un homme ordinaire doit présenter un diplôme d'instituteur, le clergé est loin d'avoir le monopole de l'enseignement. Il enseignerait moins à coup sûr, alors que le budget des cultes serait supprimé (1). En outre,

(1) Encore une singulière illusion, dont les faits ont cruellement fait justice. La séparation de l'Eglise et de l'Etat, dont certains anciens congréganistes et certains anciens élèves des congréganistes s'étant improvisés protecteurs et sauveurs de l'esprit laïque, auquel ils sont radicalement étrangers, et de l'Université à qui ils inspirent une invincible répulsion, se sont fait les promoteurs, bien loin

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tasse, le Camoens, Lopez de Vega, Cervantès, Klopstock et Wieland ; c'est une volupté profonde sans doute que de lire les poètes hollandais et les

---

le clergé ne pratique guère que l'enseignement élémentaire, et la plus grande partie de ceux qui sont sortis de ses mains abandonnent ses principes; ce serait bien pis, quand tout le monde recevrait une instruction plus avancée.

Malgré que je pense tout autrement que le clergé en religion, en morale, en politique, *je demande que l'instruction soit libre*, et pour beaucoup de raisons que je vais dire.

Le gouvernement n'a pas le droit d'imposer une croyance quelconque aux citoyens; — chasser de l'enseignement les gens qui n'enseignent pas ce qui lui plait, forcer les enfants à écouter sa doctrine, ou à ne pas en entendre une autre, c'est violer la liberté publique, c'est porter atteinte au droit des gens.

Si les doctrines de certains professeurs sont réellement mauvaises, le meilleur moyen de les combattre n'est pas de les persécuter. Si nous avons réellement raison, nous ne devons pas craindre de voir en face de nous des principes opposés aux nôtres, nous ne devons pas refuser le combat.

d'affaiblir le catholicisme, l'a fortifié en le libérant, et a marqué le point de départ d'une renaissance de l'esprit religieux dont les progrès apparaissent chaque jour plus sensibles. On se flattait d'anéantir le clergé en le ruinant. On oubliait l'éminente dignité des pauvres dans l'église de Dieu. En retour des biens matériels dont on l'a dépouillée, l'Eglise s'est enrichie de biens spirituels. Elle a crû en énergie et en audace. Elle se prépare à devenir un formidable adversaire.

Digitized by Google | Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

poètes russes. Mais que ceux qui veulent avoir ce plaisir l'achètent. La République n'a pas besoin de se mêler de ces jouissances-là.

Votre commission, d'après ces considérations, est

Ceux-là qui, ayant des principes quelconques, veulent les imposer par acte d'autorité, se rendent coupables d'un crime aux yeux des gens qui n'ont pas les mêmes principes. De là des mécontentements sans fin; — et qui, en politique, dit mécontentement, dit aussi despotisme, et dépenses pour la répression.

Pour qu'un homme intelligent se fasse une croyance, il faut qu'il puisse choisir librement entre toutes les doctrines, il faut que toutes les doctrines soient enseignées. Pour qu'un peuple intelligent marche avec résolution dans le chemin du progrès et de la vérité, il faut qu'il ait pu librement choisir entre toutes les doctrines, philosophiques ou scientifiques, celle qui lui paraît la meilleure, il faut qu'il ait pu s'instruire de toutes.

Le manque de liberté dans l'instruction des sociétés fait l'intolérance des esprits, d'où des divisions nombreuses entre les peuples et entre les individus. Dans la grande république américaine, il est permis d'enseigner toutes les doctrines; aussi personne ne trouve mauvais que son voisin ait une autre croyance que la sienne; tout le monde vit d'accord et les persécutions y seraient impossibles, parce que chacun se mettrait du côté des persécutés. Chez nous, quand un parti arrive au pouvoir, aussitôt il défend d'enseigner ce qu'il n'aime pas; ce n'est pas le moyen de persuader; aussi bientôt arrive un autre parti qui enseigne le contraire, et ainsi de suite. Subirons-nous toujours ces oppressions ?

La meilleure manière de faire triompher la vérité

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'avis qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur le message du directoire-exécutif.

Divers orateurs combattirent la conclusion du rapport. Le premier, Lamarque, répliqua en ces termes :

L'ordre du jour qu'on propose est subversif des principes et contraire aux progrès des relations com-

---

est de combattre avec les bonnes raisons, parce que les bonnes raisons finissent toujours par gagner. Pour combattre les mauvaises doctrines, il faut les laisser se montrer; il faut qu'elles puissent être enseignées — il faut que l'instruction soit libre.

Ceux qui veulent imposer par la force leur manière de voir sont — ou bien peu convaincus de la bonté de leurs croyances, puisqu'ils ont peur de les laisser discuter — ou bien prétentieux et méprisants pour les autres hommes, puisqu'ils pensent qu'on ne saurait pas voir le vrai, quand on pourrait librement choisir entre tout ce qui est enseigné (1).

Remarquez enfin, Jean-Claude, que si on refuse le droit d'enseigner à beaucoup de nos professeurs d'aujourd'hui, il faudra les remplacer à tout prix par un grand nombre d'hommes pensant comme le gouvernement; parmi ceux-là beaucoup sauront mal instruire les enfants, — et cependant il faudra les payer très cher, parce qu'on les trouvera difficilement.

Je suis tellement partisan de la liberté de l'instruction, que je demande que le gouvernement n'oblige plus personne à subir aucun examen pour arriver à

(1) Tout ce passage nous semble excellent.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

merciales, de la connaissance de l'histoire et des mœurs des peuples, connaissances qui ont une si grande influence sur la morale.

Selon le rapporteur, la langue française était celle de l'Europe avant la révolution. Il ne faut donc pas

---

une place quelconque dans la société. Je demande qu'on ne force plus à passer le baccalauréat (1) ni à étudier aux écoles de médecine ou de droit pour de-

(1) Voilà encore un des thèmes dont on abuse le plus volontiers. Le « baccalauréat est un malfaiteur », a déclaré M. Lavisse. — Pourquoi ? — Parce que M. Lavisse, en sa qualité de professeur à la Sorbonne, était condamné à interroger des candidats, pendant les mois de juillet et d'août, et qu'il aurait beaucoup mieux aimé flâner et se promener à la campagne. — Le baccalauréat était un malfaiteur, parce qu'il écornait les très précieuses vacances de M. Lavisse. Mais, toute question de fastidieuse corvée mise à part, le baccalauréat ne mérite aucun reproche qu'on ne puisse, à plus juste titre, adresser à la licence et au doctorat, — et aussi aux certificats d'études primaires, d'études primaires supérieures, au brevet simple et au brevet supérieur. Ceux qui l'accusent de pousser la nation tout entière vers le fonctionnarisme, de paralyser l'agriculture, le commerce, l'industrie et l'expansion coloniale n'ont guère pris la peine de se renseigner. Le nombre des bacheliers est en fait très minime relativement à l'ensemble de la population scolaire. L'Académie de Chambéry, c'est-à-dire les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, — enseignement de l'Etat et enseignement libre, — n'en produit pas une centaine par an, dont le tiers au moins est formé de boursiers. — Restent en dehors les fils de famille qui se sont dispensés de s'y préparer sérieusement et qui n'ont pas été reçus — et les gros bataillons des écoles primaires,

qu'elle dégénère, actuellement que la France est en République. Les vainqueurs ne doivent pas adopter la langue des vaincus. Il n'en faut qu'une, celle de la liberté. A quoi nous servirait la langue efféminée

---

venir médecin ou avocat. Que chacun étudie où il lui conviendra — qu'il se fasse donner des diplômes s'il le veut, par dix écoles différentes, ou qu'il n'en ait aucun — le public saura bien toujours choisir les médecins et les avocats qui lui paraîtront les meilleurs — il les paiera ce qu'ils valent, et il y aura bénéfice pour tout le monde.

(*Ib.*, p. 126-136.)

primaires supérieures, d'arts et métiers, de commerce et d'industrie, etc.

La grande vertu du baccalauréat est qu'il est la première épreuve où les enfants fassent l'essai de leur valeur personnelle. Ici ce ne sont plus leurs parents qui agissent pour eux. Certaine année, on a vu refuser un fils de recteur, un fils de proviseur, plusieurs fils de professeurs ou de fonctionnaires considérables. Cela a appris à ces jeunes gens qu'avoir « un papa » ne les dispensait pas de tout travail.

L'Etat n'oblige personne à passer cet examen. On peut sans lui s'enrichir dans l'agriculture, le commerce et l'industrie, faire fortune aux colonies. Il l'exige seulement pour un très petit nombre de services publics, ceux précisément où les appointements sont les plus faibles, et à l'entrée des écoles d'enseignement supérieur. Qu'on abatte cette barrière salutaire, le nombre des candidats à ces emplois s'accroîtra et les carrières dites libérales seront de plus en plus envahies. L'examen aboli, les recommandations politiques ou mondaines disposeront de toutes les places. — Sera-ce véritablement un progrès démocratique ?

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

née des Italiens ? A nous amollir. Celle des esclaves allemands ? A nous rappeler à l'esclavage.

Je désirerais qu'il n'y eût qu'une langue; les sciences, la morale et les arts y gagneraient, mais la nation française qui a décrété l'unité, l'indivisibilité de la république sur son territoire n'a pas le droit de décréter l'unité de langue dans toute l'Europe.

La langue allemande n'est pas celle de la servitude; elle est celle des anciens Germains, le plus libre de tous les peuples; elle a conservé la noblesse et la liberté. Si au lieu de lire Pascal, Fénelon, Racine et Voltaire, on lisait Benserade, Chapelle, La Serre, etc., on prendrait une fort mauvaise idée de la langue française. Eh bien ! qu'on lise l'Arioste, le Tasse, Métastase et on conviendra que la langue italienne renferme à la fois de la douceur et de la force, de l'élégance et de la noblesse.

La langue anglaise est celle de Pitt; elle fut aussi celle du grand Newton, du sublime Milton et de Shakespear.

Lorsqu'on étudie une langue, c'est moins pour la parler que pour lire ses chefs-d'œuvre, s'instruire de ses racines, et fouiller dans les antiques monuments.

Les détracteurs de l'érudition ont-ils voulu déprimer les savants, qui, lors de la renaissance des lettres, ont réveillé l'étude des langues anciennes....

La commission ne condamne pas l'enseignement, mais le *professorat* de ces langues. La république, dit-elle, ne doit ni grec, ni latin, ni hébreu. Il faut chasser les professeurs. Ceux qui voudront savoir les langues mortes, qu'ils les achètent, les langues vivantes, qu'ils voyagent. *Je réponds que, dans une république, les moyens d'instruction doivent être à la portée de tous les citoyens et que le gouvernement doit les payer. L'instruction est une nourriture nationale, à laquelle tous les citoyens ont un droit*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

égal. Ceux qui ne pourraient ni acheter, ni voyager seraient donc privés de la connaissance des langues vivantes ; ainsi renaîtraient les prétentions d'une caste privilégiée; ainsi les riches orgueilleux auraient tous les avantages et les pauvres seraient réduits à l'esclavage, car l'homme ignorant est esclave.

Les sciences sont l'aliment de la morale et de la liberté. Plus les lumières sont répandues, plus les peuples sont sages, bons et heureux et tous ces avantages ne peuvent s'acquérir sans la connaissance des langues; c'est donc cette connaissance que le gouvernement doit favoriser ; il faut donc des professeurs salariés.

L'orateur propose d'établir près les écoles centrales de la Seine des professeurs de langue arabe, latine, grecque, allemande, anglaise et esclavonne ; ils seraient salariés par la nation.

Ludot prit ensuite la parole et dit :

J'applaudissais au message du directoire-exécutif dont l'objet est d'établir auprès de chacune des écoles centrales du canton de Paris, un professeur de langues vivantes. L'ignorance ou les préjugés en avaient banni l'enseignement dans nos collèges ; il fallait remédier à cet abus que semblait proscrire à l'avance la loi du 3 brumaire an IV. Une de ses dispositions porte : qu'il sera établi un professeur de langues vivantes lorsque les administrations de départements le jugeront convenable, et qu'elles auront obtenu à cet égard l'autorisation du corps législatif.

Comment donc, à la suite du rapport qui vous est fait sur ce message, a-t-on pu vous proposer de rejeter le projet du directoire-exécutif ? Le système de la commission, s'il était adopté, ne tendrait-il pas à

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

rétrécir le cercle de nos connaissances, plutôt qu'à nous ramener à cette simplicité de mœurs qu'on nous vante, simplicité si facile à peindre et si difficile à mettre en pratique.

La constitution, titre 10, articles 296 et 297, admet en France des écoles d'instruction publique et veut que le gouvernement pourvoie aux frais du logement des instituteurs préposés à ces écoles.

Le mode d'enseignement sur lequel elle n'a pas prononcé, au moins d'une manière précise, est réglé par la loi du 3 brumaire, qui porte entre autres dispositions, qu'il y aura dans la première section de l'enseignement des écoles centrales et dans les cas qu'elle détermine, un professeur des langues vivantes.

Or, dans le rapport que je discute, votre commission s'est élevée contre le mode et le principe de l'instruction publique, contre l'établissement de professeurs publics et le salaire qui doit leur être accordé. Son avis pour vous faire rejeter la proposition du Directoire est en partie fondé sur ces bases.

Il est donc, sous ce premier point de vue, contraire à l'esprit de la constitution et de la loi du 3 brumaire, il ne peut donc être adopté.

Ludot indique les services que rend aux commerçants la connaissance des langues étrangères. Elle permet aussi de mieux se rendre compte des mœurs des nations, et de profiter des progrès réalisés par elles dans les arts, les finances et la législation. Puis il discute les objections présentées par Mercier.

Me sera-t-il permis aussi d'envisager la question sous le point de vue littéraire ? Car enfin je ne puis présumer qu'on ait voulu faire revivre ce brillant

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

paradoxe que les sciences et les arts ont nui aux mœurs; paradoxe que je mettrais à côté de ces éternelles déclamations contre le luxe, produites par la mesquinerie et écartées par le goût; qu'on veuille encore nous exposer aux maux incalculables que nous ont causés l'ignorance, le fanatisme et la superstition. Quoi ! on trouvera bon que notre jeunesse consume une longue suite d'années à étudier la langue et les beautés d'Homère et de Virgile, de Démosthène et de Cicéron; et l'on ne voudra pas qu'on puisse admirer l'Arioste et le Tasse, Cervantès et Lopez de Vega, Leibnitz, Wolf et Gesner, Locke Addisson, Shakespear, Milton, Pope et tant d'autres célèbres auteurs ! On forcera nos légistes de pâlir sur Justinien ! Et ils n'auront pas le droit de consulter Blackstone ! Si je pouvais craindre un instant qu'on en voulût aux sciences, ma crainte s'étendrait au renversement des mœurs et je m'écrierais avec l'auteur des délits et des peines : « Voulez-vous prévenir le crime ! Que la liberté marche éclairée du flambeau des sciences !...

Au reste, il faut le dire, on s'est un peu écarté de la question. Il ne s'agissait que de savoir si on attacherait à chacun des cantons de Paris un professeur de langues vivantes, ainsi que le demande le directoire-exécutif; et, au lieu de discuter l'avantage ou l'inutilité de cet établissement, on a attaqué le mode d'instruction publique, tel qu'il existe, et on a semblé lui préférer l'enseignement tel qu'il se pratiquait autrefois par les oratoriens ou d'autres sociétés, ou enfin l'instruction particulière.

Comment imaginer en premier lieu, que le mode d'instruction, tel qu'il existe aujourd'hui est vicieux, lorsqu'on se contente de l'alléguer sans le démontrer, sans entrer dans aucun développement à cet égard ?

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Comment admettre en deuxième lieu la préférence donnée par la commission à certaines sociétés, à qui elle veut confier l'instruction publique lorsqu'un semblable système tend évidemment à faire revivre des corporations qu'on a éteintes.

Enfin, comment prétend-on faire souscrire le conseil à rejeter le mode d'instruction publique, pour se renfermer dans le particulier ?

L'instituteur public, obligé de partager ses soins entre un grand nombre d'élèves, ne pourra pas, autant que l'instituteur particulier, étudier les dispositions de chacun d'eux et développer leurs moyens; mais ses principes d'instruction, présentés d'une manière plus grande, plus générale, germeront dans un bien plus grand nombre de têtes; ils seront recueillis par quelques-uns de ses auditeurs plus heureusement nés que les autres. L'émulation (1), que le dé-

(1) Georges-Marie Raymond, professeur d'histoire et de mathématiques à l'Ecole centrale du Mont-Blanc, publia en l'an X (1802), à Genève, chez J.-J. Paschoud, et mit en dépôt à Paris, chez Fuchs, rue des Mathurins hôtel Cluny, un *Essai sur l'émulation* dans l'ordre social et sur son application à l'éducation, ouvrage mentionné honorablement par l'Institut national de France, dans la séance publique du 15 messidor an IX. Ce mémoire répondait à une question proposée par l'Institut au commencement de l'an VIII. Il débute ainsi :

« C'est dans les lieux habités par Jean-Jacques que j'ai osé tracer quelques-unes de ces lignes sur l'éducation. Les pages immortelles de l'*Emile* sous les yeux, et invoquant le génie de son auteur, je le priais de pardonner à ma témérité. Quelle est donc la magie des lieux où a respiré un grand homme? Entraîné vers cette retraite que Rousseau consacra à l'étude, j'y méditais plus à mon aise. Mais le prestige des lieux, le souvenir de l'homme célèbre, la pré-

Digitized by Google   Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sir de la supériorité fera naître parmi ses élèves, et que l'instruction particulière ne peut produire, multipliera ses succès; en un mot, l'objet du gouverment et le sien seront remplis.

Une considération qui doit écarter sans retour le système de la commission; c'est qui'l n'est applicable qu'à un très petit nombre de riches particuliers, à qui leur fortune permettra de payer les sueurs d'un instituteur exclusivement consacré à leurs en-

sence de son génie, l'admiration de ses talents, le pouvoir de sa renommée, n'ont pu m'ôter le courage de relever quelques-unes de ses méprises. Les erreurs accréditées par un grand nom portent avec elles un danger autant supérieur à celui des erreurs de l'homme vulgaire, que le génie est au-dessus de la médiocrité ». (P. 1. 4.)

L'émulation, en effet, est considérée par nos rousseaulâtres comme une passion perverse, faite de vanité et d'appétit de domination qui pousse à commettre des attentats contre la sacrosainte égalité. Les compositions sont, à leurs yeux, quelque chose de très immoral. Aussi ils ont supprimé le concours général et les distributions de prix. Mais ces hommes modestes et logiques, qui s'indignent à la pensée des ravages que peut faire dans une âme enfantine la possession d'une couronne en papier doré, briguent pour eux les distinctions et les décorations, les grands emplois et les grands honneurs et mettent leur gloire à présider des *matches de foot-ball* ou des concours de musique.

L'*Essai sur l'Emulation* a été apprécié en ces termes par le *Journal des Débats* du 28 floréal, an X :

« M. Raymond prouve par le talent, avec lequel il a traité ce sujet, combien il serait injuste de le ranger dans la classe des littérateurs médiocres, et, par le système qu'il embrasse, combien il est étranger à celle des sophistes. Il tremble, il est vrai, soit vénération réelle pour J.-J. Rousseau, soit déférence et ménagement pour ses juges, d'avoir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fants; et que le gouvernement a voulu répandre la faveur de l'instruction sur l'universalité des républicains.

On craint de surcharger l'Etat. Mais, quand le fardeau se borne à mettre à la charge du trésor public trois professeurs dont le traitement individuel équivaut à celui d'un administrateur de département, et qu'il doit en résulter des effets si heureux, est-il donc si grand qu'on ne puisse s'empêcher de crier à la dilapidation des deniers de l'Etat.

Je demande la question préalable sur le projet de résolution, qui vous est présenté, l'adoption du message du directoire-exécutif sur l'objet qui vous est soumis et le renvoi à une nouvelle commission pour vous en présenter le mode.

Quelques voix ayant demandé l'impression des discours qui venaient d'être prononcés, Fabre de l'Aude protesta en faisant remarquer que les frais d'impression s'élevaient à un chiffre élevé et que le Conseil ne devait pas s'abandonner à une excessive prodigalité pour ce genre de dépenses. Puis, en quelques paroles pleines de bon sens, il ramena ses collègues à l'examen de la simple réalité.

Je reviens à la proposition de Lamarque, qui de-

à soutenir un sentiment combattu par l'auteur de l'*Emile*. Mais enfin, quand il a pris son parti, il n'en ébranle pas d'une main moins ferme le trône sur lequel est assise la divinité ; il renverse avec une logique très solide tout cet échafaudage de mauvais raisonnements, de sophismes captieux, de contradictions évidentes, que peut revêtir, mais que ne pourra jamais faire absoudre une éloquence vive et entraînante. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mande l'institution de chaires dans lesquelles on enseignera l'italien, l'anglais, l'allemand et même l'esclavon. Ce projet peut être fort utile; mais, à coup sûr, il n'est pas le plus urgent ; *on vous propose bien de décréter*, mais on ne vous indique pas les moyens d'exécution; on ne vous dit pas que vos écoles centrales n'existent presque nulle part, que vos écoles primaires n'existent que dans vos décrets; cependant, à mon avis, avant d'apprendre le celte, l'arabe et l'esclavon, faut-il savoir lire et écrire (on rit). Représentants, il est temps d'en venir à un système invariable d'économie; il est temps surtout de se pénétrer de cette vérité, qu'il est fort inutile de décréter ce qu'on n'a pas la certitude de pouvoir exécuter.

Je demande l'ajournement indéfini de la question (1).

M. J. Chénier demanda à être entendu.

Le rapporteur commence par assurer que son discours contient des vérités contestées par une foule d'hommes à préjugés; qu'on a confondu perpétuellement éducation, enseignement, instruction, et que ce n'était pas la peine d'élever une statue à J.-J. Rousseau, pour n'avoir pas su comprendre les premières pages de son livre immortel. Il ajoute à la fin de son rapport, en parlant d'*Emile*, que la vérité est là, et n'est que là.

Loin de moi l'idée de vouloir affaiblir la vénération

(1) *Gazette nationale* ou le *Moniteur universel*, n° 352. — Duodi, 22 fructidor, l'an 4 de la République française, une et indivisible (jeudi 8 septembre 1796, vieux style) et n° 353, Tridi, 23 fructidor (vendredi 9 septembre), p. 1408, 1410, 1412. — Paris, C.-A. Agasse, in-fol.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui est due à ce chef-d'œuvre de la philosophie moderne ! Cependant je n'ai pas besoin d'indiquer à des esprits aussi exercés que les vôtres que proclamer, prêcher un livre quel qu'il soit, c'est parler en sectaire et non pas en philosophe. Je n'ai pas besoin de vous dire que le législateur n'aurait que des idées étroites et peu dignes de sa mission, s'il voulait modeler servilement toutes les institutions d'un peuple sur la théorie d'un grand écrivain, et si, d'après les proportions données, il mutilait une nation comme Procuste mutilait les étrangers.

Maintenant je vais plus loin. Le ton du rapporteur est sans doute affirmatif et tranchant; il serait fâcheux qu'avec un peu d'analyse il fût possible de lui prouver à lui-même que c'est lui qui confond des idées très distinctes et qui applique mal d'excellents principes. C'est pourtant ce qui lui arrive; en effet, l'*Emile est un cours d'éducation, et nullement un cours d'instruction; c'est un système appliqué à un individu, et nullement un plan d'enseignement public.* Ce système est excellent en soi; *il n'en faudrait même pas d'autre, si chaque citoyen trouvait un homme de génie pour instituteur; mais, comme cela est peu probable, il ne semble pas encore démontré qu'il faille renoncer tout à fait à l'enseignement public;* et tout ce qu'on peut lui appliquer dans cet immortel ouvrage, c'est la méthode de l'instituteur, quand il veut asseoir les idées de son élève et lui faire acquérir par besoin les connaissances qui lui sont nécessaires. Au reste, cela même est de l'éducation bien plutôt que de l'enseignement.

Rousseau veut que l'instituteur soit l'ami de son élève; cela veut dire, prétend le rapporteur, *qu'il ne soit payé par aucun gouvernement.* Cela veut dire bien plus dans le sens que Rousseau donne au mot ami. Il entend que l'élève doit avoir un instituteur pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lui seul; car *l'instituteur public ne saurait être l'ami de tous ceux qui viennent recevoir ses leçons.*

On croirait que, pour être conséquent, le rapporteur, adoptant sans restriction la rigueur de ce système, va s'élever contre toute espèce d'enseignement public; point du tout.... Il demande bien, il est vrai, *que tous les professeurs publics soient chassés, afin qu'il y ait en France de l'enseignement;* ce sont ses propres paroles. Mais il fait l'éloge de la pédagogie; mais il veut qu'on ouvre les pensionnats; il *propose même sérieusement de rappeler les frères ignorantins, le tout pour l'honneur et le bonheur de son pays.* Il attend avec tranquillité le succès de ces propositions; car ce n'est pas là un système; et il assure avec modestie que, quand le sage a affaire aux insensés, il ne lui faut qu'attendre.....

Le rapporteur, en se déchaînant longuement contre le professorat, et en voulant mettre en honneur la pédagogie et les frères ignorantins est surtout indigné de voir des professeurs publics pour *l'économie politique* et *pour la législation.* Il en permet pour la *physique*, pour la *chimie*, pour les *mathématiques*, apparemment parce que ce sont des sciences positives et fondées sur des faits; mais la science des langues est aussi une science positive, et fondée sur des faits certains, surtout quant aux langues vivantes.

Il m'est impossible, je l'avoue, de rien comprendre aux insurmontables difficultés qu'entasse à plaisir le rapporteur. Probablement, celui qu'on choisira pour enseigner une langue vivante en connaîtra la véritable prononciation. Alors, il peut l'enseigner, car c'est une chose de fait. Quant aux divers changements qu'une langue a éprouvés, c'est encore une chose de fait, tout aussi facile à enseigner, quand on la sait bien, que les découvertes en *chimie*, en *phy-*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sique; que les inventions dans les sciences mathématiques....... (p. 399).

Il y a quinze ou seize langues vivantes en Europe..... Auxquelles donnera-t-on la préférence ? — Je réponds : à celles des peuples principaux qui sont nos voisins, qui ont avec nous les relations les plus intimes d'alliance, de navigation, de commerce ou même de ceux qui sont avec nous le plus fréquemment en guerre; qui exercent une influence majeure en Europe; et *surtout qui ont produit dans les sciences physiques, mathématiques, métaphysiques, morales et politiques*, et *de plus dans les arts libéraux et mécaniques*, *le plus grand nombre d'ouvrages essentiels*..... (p. 398) (1).

Il me reste à détruire une objection, qui.... est tout autrement grave que les autres, et qui, malgré son peu de fondement, mérite, par sa nature, une réponse spéciale et solennelle. Il ne s'agit de rien moins que de réaliser en Europe l'antique chimère d'une langue rigoureusement universelle et d'imposer, pour ainsi dire, la langue de la république française aux nations qu'elle a vaincues..... (p. 399-400).

Il est temps qu'en ce point comme en tous les autres, le Corps législatif fasse triompher les principes de la vraie sociabilité. Les relations commerciales, les intérêts publics et privés s'unissent pour encourager parmi nous l'enseignement des idiomes de plusieurs peuples voisins. Il importe à une multitude de Français de connaître les langues allemande, anglaise, italienne, espagnole. Cette connaissance est même aussi utile dans l'état de guerre que dans les paisibles opérations du commerce. Que dis-je ? Les liens même du commerce ont beau se relâcher et se rompre, il subsiste encore entre les nations un com-

(1) J'ai transposé ce paragraphe.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

merce indestructible de lumière et de travaux intellectuels.

Sous l'ancien gouvernement même, le vaisseau du capitaine Cook était regardé comme sacré; le gouvernement républicain doit aider encore davantage les progrès de l'esprit humain. La République française n'est point en guerre avec les langues; elles ne l'est pas même avec les peuples; elle soutient seulement une guerre légitime contre quelques gouvernements agresseurs. Il est donc de l'intérêt et de la dignité du Peuple que vous représentez de prouver en cette occasion qu'au milieu même des calamités d'une longue guerre, vous êtes en paix avec le génie de toutes les nations, et que vous respectez ces liens éternels qui unissent les hommes entre eux, par la communication des idées et l'étude des sciences fondatrices et tutélaires des sociétés civiles.

(M.-J. Chénier, t. v, p. 395-401.)

Après le discours de Chénier (dont le texte n'est pas inséré dans le *Moniteur*), l'ajournement indéfini est prononcé.

« L'ajournement indéfini. » Telle était la devise de cette époque frappée d'impuissance et de stérilité. Tant qu'il s'était agi d'abattre, de ruiner, de détruire en un moment l'œuvre des siècles, on avait procédé avec une allégresse impatiente. Maintenant qu'il s'agissait de restaurer, on ne savait plus à quel parti s'arrêter, quel plan adopter.

Les caractéristiques essentielles de cette période nous semblent pouvoir se déterminer ainsi :

Etat politique : En dehors des frontières, une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

armée pleine de vaillance et d'audace, qui reporte chez les monarchies voisines l'invasion dont ces monarchies avaient menacé la République, et qui promène ses prouesses jusqu'au pied des Pyramides ; — à l'intérieur, un pouvoir exécutif atrophié; une oligarchie parlementaire, corrompue et discréditée, toute absorbée dans ses ambitions, dans ses compétitions, dans ses calculs, dans ses profits, dans ses plaisirs, dans son faste ; des voluptueux, au sortir de l'orgie, redisant machinalement, comme la litanie qui leur assure les bénéfices du pouvoir, les antiennes démodées du jacobinisme, et continuant à flagorner les plus bas appétits et plus violents instincts de la démagogie.

Etat moral : Le culte catholique proscrit ; l'irréligion d'Etat cherchant à s'imposer, et, sans crainte du ridicule, imaginant des simulacres de cultes et des parodies de cérémonies, — toutes les âmes pénétrées de Rousseaulâtrie.

De la Rousseaulâtrie dérive, dans l'organisation de l'instruction publique, la crainte de voir se reformer les congrégations. Par conséquent, si l'on se trouve réduit à entretenir un corps enseignant, il convient de maintenir ses membres dans la misère matérielle. Il convient de lui enlever toute dignité. On proclamera donc l'incapacité des professeurs que l'on qualifiera de pédants. On amputera chez eux toute originalité et toute personnalité ; on les étendra frémissants

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et garrottés sur le lit de Procuste d'une pédagogie impérieuse, tâtillonne, qui ne tient compte d'aucune variété, et courbe toutes les initiatives sous un caporalisme étroit, hargneux et brutal. On proscrira tout ce qui constituait autrefois la base de leur prestige, et particulièrement les langues anciennes. Le latin sera condamné, non seulement comme contribuant à faire naître l'inégalité, mais encore comme étant la langue traditionnelle et officielle de l'église romaine et du papisme. Les rancunes huguenotes conspireront avec les ambitions primaires. La classe en français complète la messe en français. Les langues vivantes et particulièrement celles des pays protestants seront substituées aux langues anciennes que l'on dénommera langues mortes, et aux langues des pays catholiques. Les sciences seront en honneur, car les philosophes en ont fait une machine de guerre contre le catholicisme, et les utilitaristes leur demandent les secrets propres à accroître la richesse et le bien-être. Comme toutes les sources d'idéalisme sont taries, tout converge vers le matérialisme le plus grossier. L'âme est abolie ; la vertu consiste à soigner le corps, et l'hygiène se présente minutieuse et obsédante comme une dévotion. Les exercices physiques sont investis de la dignité la plus haute. Cultiver ses muscles est le chef-d'œuvre d'une volonté consciente et bien ordonnée. Les luttes, les jeux sont les pompes officielles d'un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

culte nouveau qui a déifié toutes les forces et particulièrement les forces physiques.

Comme d'ailleurs, le dogme de l'égalité s'impose avec toute l'autorité qui réside dans le peuple souverain, tout est mêlé et confondu. L'instruction publique n'est qu'une des parties de l'assistance publique. Toute division, toute hiérarchie, toute subordination, toute règle sont tombées en désuétude. L'anarchie s'étale dans le désordre, imprudente et impérieuse, outrancière et outrageuse. Elle engendre le chaos, la ruine, la mort.

A la fin du Directoire, la France était tombée au dernier point de la déliquescence. Elle ne consentit point à périr de consomption. Elle justifia et acclama le 18 brumaire (1). L'ère des réparations et des réalisations allait s'ouvrir.

(1) Les premiers jours qui suivirent le 9 thermidor, tous les cœurs s'ouvrirent aux plus douces espérances. C'était un spectacle touchant que cet empressement des citoyens à se rechercher, à se raconter leur bonne ou mauvaise fortune pendant la Terreur, à se féliciter, à se consoler. Les oppresseurs n'avaient plus l'air farouche et menaçant ; leurs traits n'exprimaient que le dépit et la honte. Quelques-uns même, par lâcheté ou de bonne foi, partageaient l'allégresse commune. La sérénité et la joie avaient remplacé, chez les victimes, la contrainte et la désolation. On semblait sortir du tombeau et renaître à la vie. Tous les liens sociaux brisés, tous les rapports politiques interrompus se rétablirent. La France cessa d'être pour elle-même et pour l'étranger un objet d'épouvante ; rayée, pour ainsi dire, de l'état des nations civilisées, elle y reprit son rang (Thibaudeau, *Mém. sur la Convention et le Directoire ;* Paris, Ponthieu, 1827 ; in-8°, t. Ier, p. 124-125).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais, comme le génie de la nation française est le plus souvent de ne pouvoir tolérer la modération, et de se ruer d'une extrémité dans l'extrémité opposée, après avoir connu ce qu'il y a de plus dissolvant dans l'anarchie, elle éprouva ce qu'il y a de plus oppressif dans l'autorité. Mais le despotisme d'un monarque lui fut moins clément que n'avait été la licence d'une assemblée. La république avait assuré la sécurité du territoire par la conquête de la frontière du Rhin; elle avait conclu à Amiens (27 mars 1802) la paix victorieuse, la paix française. L'empire s'effondra à Waterloo; la France fut envahie et démembrée.

FIN DU 1er VOLUME DU TOME I.

Le 18 brumaire an VIII correspond au 9 novembre 1799. Quelques mois plus tard, on lisait dans le *Mercure de France :*

« La fête du 14 juillet (25 messidor an VIII) a été célébrée avec un enthousiasme qui rappelait cette époque mémorable ; le même cri que le sentiment et la raison élevèrent en 1789 pour commencer la révolution s'est fait entendre, dix ans après, pour la terminer. Grâces immortelles soient rendues au gouver-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nement qui, ramenant parmi nous l'ordre et la sécurité, rallie autour de lui toutes les affections et toutes les espérances, et qui, d'une fête consacrée à la liberté politique, a fait aussi la fête de la liberté civile et religieuse, de la justice, de la concorde et de la modération !

« Il n'est pas possible de retracer à nos lecteurs le spectacle que Paris présentait dans la journée du 25 messidor. »

Le ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte, prononça un discours dont voici quelques extraits :

« Je vais poser au nom des consuls la première pierre de la colonne nationale consacrée aux braves, dont les services éclatants et la mort glorieuse ont consolidé la République...

La guerre intestine restera donc toute entière dans l'oubli; mais elle vivra dans la postérité, cette guerre étrangère de dix années, où le génie et l'intrépidité ont brillé tout à la fois ; ces quatorze armées de la république combattant l'Europe feront à jamais l'honneur du grand peuple et l'admiration des peuples à venir. L'impéritie bouleversait tout au dedans; le génie réparait tout au dehors. La fureur était dans le *forum*, l'héroïsme était dans les camps... la raison était exilée, mais la victoire était fidèle... honneur, gloire sans bornes aux quatorze armées de la République... Ainsi, après des obstacles sans cesse renaissants, nous nous retrouvons aujourd'hui au point que, depuis dix années, nous voulions atteindre. Aujourd'hui la nation a repris les sentiments patriotiques et généreux des premiers jours de son réveil. Un pacte, sanctionné par son vœu unanime, a affermi sur des bases solides la liberté, l'égalité conquises le 14 juillet 1789.... — Et, comme si le retour au véritable patriotisme et à la concorde

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'était pas encore assez pour le triomphe d'un si beau jour, il semble que, pour mieux l'embellir, la victoire ait voulu multiplier ses prodiges... La renommée les redit du haut des Alpes, et ses cent voix prolongées du Rhin à l'Eridan et du Danube jusqu'au Nil reviennent retentir avec plus de force sous ce dôme majestueux qui rassemble les chefs de l'Etat et les plus fameux de nos guerriers... Les plus fameux de nos guerriers !... Hélas ! tous ne sont pas revenus triomphants !.... les héros morts au champ de bataille furent toujours l'objet de la vénération des peuples, mais ils deviennent des objets sacrés lorsque la paix de la terre était le seul but des combats... O France, république cimentée par le sang des héros et des victimes, que la liberté, d'autant plus précieuse qu'elle t'a coûté plus cher, que la concorde réparatrice de tous les maux, soient à jamais tes divinités tutélaires ! Le 18 brumaire a achevé l'ouvrage du 14 juillet ; tout ce que le premier a détruit ne doit plus reparaître ; tout ce que le dernier édifie ne doit plus se détruire. »

(*Mercure de France*, nº III (1er thermidor an VIII). — P. Didot jeune, an VIII, in-8º, t. Ier, p. 228-234 *pass.*)

Le rédacteur des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du dix-huitième siècle*, qui avait vu dans la mort de Condorcet (cf. sup., p. 272-274) une exemplaire manifestation de la justice divine, commente dans le même esprit les événements du 18 brumaire.

....Telle fut la fin de ce pape vertueux [Pie VI, mort le 29 août 1799], destiné à tant de revers, successivement en butte aux tracasseries de souverains abusés et aux fureurs de républicains impies, et dans ses malheurs, modèle de modération, de courage et de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

résignation. Son nom que l'on avait voulu flétrir, ne sera transmis à la postérité qu'avec le souvenir de ses grandes qualités, et avec l'indignation générale contre ses oppresseurs.... son pontificat et sa mort offriront à jamais dans les annales de l'Eglise, une époque mémorable, où la piété opprimée triomphe de la philosophie toute puissante, et où la religion recueille, au milieu du deuil et des larmes, des fruits abondants et des exemples précieux...

Le Directoire fut renversé. Cette magistrature tyrannique nous ramenait à grands pas vers un régime assez semblable à celui de Robespierre. Des mesures violentes et arbitraires, des décrets de terreur, des proscriptions se succédaient d'une manière effrayante. Un général, déjà célèbre par d'éclatants succès, parut être le seul qui pût secourir la France contre des despotes haïs et méprisés. Le 9 novembre 1799, il se fit un mouvement en faveur de Bonaparte, et il prit le timon des affaires, sous le titre de premier consul, et, quelques années après, sous celui d'empereur.

Ainsi le Directoire survécut peu à Pie VII ; et ces hommes, qui s'étaient flattés d'anéantir l'autorité du Saint-Siège, virent s'écrouler la leur, au moment où ils triomphaient du succès de leur impiété, et sans prévoir sans doute que, quelques mois après leur chute, ce trône qu'ils avaient cru renversé pour jamais, devait se relever du milieu de ses ruines ; que ce pontife, qu'ils avaient espéré devoir être le dernier des papes, aurait un successeur ; et que cette Eglise catholique, dont ils avaient juré la destruction, allait retrouver un chef et reprendre peu à peu une assiette plus tranquille.

Le premier consul commença par renverser plusieurs lois vexatoires, inventées par des tyrans soup-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

çonneux. Il éteignit le fléau (1) des guerres civiles, qu'avait rallumé l'inquisition directoriale. Les déportations cessèrent. On ne prescrivit pour les ecclésiastiques, comme pour les autres fonctionnaires, que cette formule : « Je promets fidélité à la Constitution », et beaucoup de prêtres ne firent aucune difficulté de contracter cet engagement. D'autres, que tant de serments, de mesures antérieures dictées par la haine, et de procédés arbitraires avaient rendus défiants, et qui croyaient avoir appris à craindre qu'une première démarche ne devînt un titre pour leur en demander d'autres, ne troublèrent pas un gouvernement, qui paraissait vouloir réparer les maux de la France. On respirait après tant de désastres.

Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle ; Paris, Adrien Le Clère, in-8°, 1806 ; t. II, p. 504 sq. — Cet ouvrage anonyme fait suite à l'*Histoire de l'Eglise* de l'abbé Berault-Bercastel ; Toulouse, Desclassan et Navarre, — et François Fages, 1809. — 12 vol. in-8°. — Nouvelle édition, augmentée d'une continuation de cette même histoire depuis 1721, où s'est arrêté M. Bérault, jusqu'en 1801, époque du Concordat sur les affaires de l'Eglise de France. On en peut rapprocher, abbé Jauffret, *Mémoires pour servir à l'histoire de la religion, à la fin du dix-huitième siècle*, 2 v. in-8° ; chez les mêmes éditeurs.

Le gouvernement consulaire s'empressa de rassurer ceux qu'alarmaient les visées avouées des contre-révolutionnaires.

(1) *Flambeau* serait plus attendu. On n'éteint, ni ne rallume un *fléau*. La *crise du français* se révèle déjà (1806) dans ce morceau. Le fléchissement des études, pendant la révolution, en est peut-être la cause.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Malgré leurs efforts pour se tenir dans un juste milieu, les consuls ne pouvaient, surtout dans les premiers temps, empêcher les divers partis de concevoir des inquiétudes et des espérances. Des mécontents, des hommes de bonne foi même, criaient que l'on renversait toutes les institutions républicaines. Les royalistes de leur côté se flattaient hautement que l'on travaillait pour eux, et l'émigration croyait avoir, le 18 brumaire, gagné son procès.

Les ministres écrivaient donc aux différentes administrations : « La superstition n'aura pas plus à s'applaudir que le royalisme. On observera les lois des fêtes nationales et décadaires, le calendrier républicain [on ne les a pas observées bien longtemps], le nouveau système des poids et mesures (lettre du ministre de l'Intérieur, 30 brumaire). — Que ceux qui croient encore à la chimère du rétablissement de la royauté apprennent que la république est aujourd'hui affermie ; que les fanatiques n'espèrent point faire dominer un culte intolérant ; *le gouvernement les protège tous, sans en favoriser aucun.* Que les émigrés trouvent, s'ils le peuvent, le repos et la paix loin de la patrie qu'ils voulaient asservir et détruire; mais *cette patrie les rejette éternellement de son sein* (lettre du ministre de la police, 1er frimaire) (Thibaudeau, *Consulat*, I, p. 77-78).

Thibaudeau, qui après avoir été un adepte fervent de l'idéal révolutionnaire fut un serviteur éclairé de l'empire, dresse un bilan exact des résultats obtenus depuis 1789, et démêle les motifs qui firent accueillir favorablement le 18 brumaire.

Depuis dix ans, la révolution se débattait contre ses ennemis intérieurs et extérieurs. Malgré ses vicissitudes, ses triomphes surpassaient ses revers ; ses malheurs étaient effacés par ses avantages. Elle res-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tait debout ; elle était accomplie. Un grand peuple ne s'était pas, au milieu de tant d'obstacles, avancé dans la voie de tous les progrès, pour rétrograder honteusement vers son point de départ. Il n'avait pas offert au monde un spectacle aussi imposant pour en devenir la risée et la fable. La secousse avait été trop violente pour que son retentissement n'eût pas une longue durée.

Désormais, en France, de grands buts avaient été atteints. La division systématique du territoire, la suppression du régime féodal, des ordres et des privilèges ; l'unité dans les lois, la nation armée en garde nationale ; la monarchie remplacée par la république ; une représentation nationale, les élections populaires ; l'égalité devant la loi ; la liberté des personnes, des cultes et de l'industrie ; la vente des biens ecclésiastiques, le pays se gouvernant lui-même. La plupart de ces conquêtes étaient à jamais consacrées ; on ne les disputait plus. Si l'étranger n'était pas, de bonne foi, réconcilié avec la révolution, il n'espérait plus rétablir l'ancien régime...

Il ne s'agissait plus que de garantir, par des institutions, la jouissance réelle des libertés nationales et de terminer ainsi la révolution... Après avoir usé, renversé, dévoré un roi, toute une dynastie, des hommes forts, des orateurs, des généraux : Mirabeau, Lafayette, Dumouriez, la Gironde, Danton, Robespierre, elle allait se trouver aux prises avec Bonaparte.

Pendant son absence, les affaires intérieures, loin de s'améliorer, s'étaient empirées.... Les partis se turent un moment pour s'incliner devant la victoire, la République respira. Mais.... les divisions intestines n'étaient pas éteintes ; on cherchait en vain le pilote capable de conduire le vaisseau de l'Etat sur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une mer qu'agitait sourdement la tempête, et l'ancre qui le fixerait dans le port. A l'extérieur, nulle sécurité, tant que l'intérieur n'en offrait pas.... (p. 1, 3, *pass.*).

Quant on vit un gouvernement dont la marche, ferme et assurée, annonçait un changement de système et un plan irrévocablement arrêté ; qui appelait autour de lui les lumières, l'expérience, le mérite et la probité ; qui n'adoptait, ne persécutait et ne reconnaissait plus aucun parti ; qui professait le respect des institutions libérales et voulait mettre un terme aux mesures révolutionnaires, l'opinion générale se manifesta ouvertement pour le nouvel ordre de choses. Pour la première fois peut-être depuis dix ans, l'assentiment national fut plus le résultat de la réflexion et de l'expérience que d'un aveugle enthousiasme.

On accourut donc de toutes parts au devant d'un gouvernement qui se montrait prévoyant, libéral, généreux, les uns, pour conserver leurs places, les autres pour en obtenir, tous, par le besoin généralement senti d'ordre et de garanties, et par l'espoir de voir enfin renaître la paix intérieure et extérieure, et les libertés publiques consolidées.

(A.-C. Thibaudeau, *Histoire de la France et de Napoléon Bonaparte de* 1799 *à* 1815. — Paris, Jules Renouard, 1834, in-8°, p. 1-3, 78-79.)

Le 18 floréal an X, le Sénat rendit le sénatus-consulte suivant, qui fut adressé le 20 au Corps législatif et au tribunat :

« Le Sénat, réuni au nombre de membres prescrit par l'acte constitutionnel : — Vu le message des Consuls de la république, transmis par trois orateurs du gouvernement et relatif à la paix de la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

France avec l'Angleterre ; — Après avoir entendu sa commission spéciale, chargée par son arrêté du 16 de ce mois, de lui présenter ses vues sur le témoignage de reconnaissance nationale que le Sénat est d'avis de donner au premier Consul de la république;

Considérant que, dans les circonstances où se trouve la république, *il est du devoir du Sénat conservateur d'employer tous les moyens que la Constitution a mis en son pouvoir pour donner au gouvernement la stabilité, qui seule multiplie les ressources, inspire la confiance au dehors, établit le crédit au dedans, rassure les alliés, décourage les ennemis secrets, écarte les fléaux de la guerre, permet de jouir des fruits de la paix, et laisse concevoir à la sagesse le temps d'exécuter tout ce qu'elle peut concevoir pour le bonheur d'un peuple libre ;*

Considérant de plus que le magistrat suprême qui, *après avoir conduit tant de fois les légions républicaines à la victoire, délivré l'Italie, triomphé en Europe, en Afrique, en Asie et rempli le monde de sa renommée, a préservé la France des horreurs de l'anarchie qui la menaçait, brisé la faux révolutionnaire, dissipé les factions, éteint les discordes civiles et les troubles religieux, ajouté aux bienfaits de la liberté ceux de l'ordre et de la sécurité, hâté les progrès des lumières, consolé l'humanité, et pacifié le continent et les mers, a les plus grands droits à la reconnaissance de ses concitoyens, ainsi qu'à l'admiration de la postérité,.....*

Le Sénat décrète ce qui suit : Art. 1er. — Le Sénat conservateur, au nom du peuple français, témoigne sa reconnaissance aux Consuls de la république. — Art. 2e. — Le Sénat conservateur réélit le citoyen Napoléon Bonaparte premier consul de la république française pour les dix années qui suivront immé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

diatement les dix ans pour lesquels il a été nommé par l'art. 39 de la Constitution.... »

Après la lecture du message des consuls du 21 floréal an X, les propositions faites au Corps législatif furent lues par Rabaut-Pommier.

... Deux ans et demi de gloire et de bonheur se sont écoulés depuis le 18 brumaire; et, dans ce court intervalle de temps, la constante sollicitude du gouvernement s'est portée sur tout ce qui pouvait fermer les plaies du corps social, rétablir l'ordre, maintenir la tranquillité publique, et faire rendre à la grande nation le rang qu'elle doit occuper dans le monde politique. Ses efforts ont été couronnés par les plus glorieux succès. Vous avez entendu hier le Sénat conservateur vous en faire le récit, et présenter au premier consul, *comme un gage de la reconnaissance publique*, une prolongation de ses fonctions, que déjà le peuple avait devancée par ses vœux, mais il n'appartient qu'à lui seul de mesurer la durée sur l'étendue de sa reconnaissance et de ses besoins.

Le premier consul désire que le peuple soit consulté. Vous voyez, comme moi, dans cette honorable conduite du premier consul un hommage rendu à la souveraineté du peuple français, à ce grand principe que notre révolution a si solennellement consacré, et qui a survécu à tous les orages politiques. Le Corps législatif, lui-même soumis à cette volonté suprême, par qui et pour qui il existe, ne saurait exprimer trop solennellement sa reconnaissance pour cette grande marque de respect pour la volonté nationale. En conséquence, je propose qu'une députation, composée d'un membre de chacun des départements de la république, soit chargée de porter au gouvernement l'expression de ses sentiments. »

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La députation, composée de cent deux membres, et qui prit pour orateur Viennot-Vaublanc, se rendit, le 24 floréal an X, auprès du premier consul qui lui adressa l'allocution suivante :

« Les sentiments que vous venez d'exprimer et cette députation solennelle sont pour le gouvernement un gage précieux de l'estime du Corps législatif. — J'ai été appelé à la magistrature suprême dans des circonstances telles que le peuple n'a pu peser dans le calme de la réflexion le mérite de son choix. — Alors la république était déchirée par la guerre civile; l'ennemi menaçait ses frontières, il n'y avait plus ni sécurité, ni gouvernement. Dans une telle crise, ce choix a pu ne paraître que le produit indélibéré de ses alarmes. — Aujourd'hui, la paix est rétablie avec toutes les puissances de l'Europe ; les citoyens n'offrent plus que l'image d'une famille réunie, et l'expérience qu'ils ont faite de leur gouvernement les a éclairés sur la valeur de leur premier choix. Qu'ils manifestent leur volonté dans toute sa franchise et dans toute son indépendance ; elle sera obéie ; quelle que soit ma destinée, consul ou citoyen, je n'existerai que pour la grandeur et la félicité de la France » (Lallement, t. XVIII, p. 224 — 235, *pass.*).

Le compilateur du recueil de Lallement fait sur ces événements des réflexions judicieuses :

« Bonaparte justifia le 18 brumaire par quatre années de merveilles. Un concert inouï de toutes les volontés et de tous les dévouements avait encore ajouté à la puissance de son génie; c'est que l'ombre de la République protégeait le consulat.

« Mais cette ombre même va disparaître, et les Français qui se sont endormis souverains, se réveil-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leront sujets. Ce n'est plus le peuple roi qui imposera au monde; un puissant empire s'élève, dont tous les citoyens se perdent dans la personne de leur chef. La France, l'Europe, Bonaparte lui-même, entrent dans les sentiers vulgaires. En quittant la couronne civique, Napoléon descend au diadème, et se fait ainsi des égaux ; il n'est plus qu'un grand roi. La France reprend un maître, et dès lors, elle cesse d'être héroïque par sentiment national; elle ne l'est plus que par fierté et soumission. L'armée ne reconnait plus qu'un chef suprême, dispensateur unique des récompenses, et dont un seul regard enfante des prodiges qui naguère n'étaient dus qu'à l'amour de la patrie » (p. XI-XII).

Addition à la page 6.

LE PÈRE PIERRE LEFÈVRE OU FAVRE
de la Compagnie de Jésus

Le père Pierre Favre a fait l'objet d'une étude de M. Dépommier, chanoine et professeur de théologie (Chambéry, chez Puthod, imprimeur-libraire du clergé, 1832, brochure in-8° de 164 p., prix 1,25) (cf. Orlandini, Bartoli, le P. Bouhours, etc.) Le *Journal de Savoie* (XVIII^e année — n° 3 — p. 29 sq.) en rend compte dans un article dont voici quelques extraits.

On doit louer les intentions religieuses et patriotiques de M. le chanoine Dépommier, qui, pour la seconde fois, vient de consacrer ses soins et de savan-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tes recherches à recueillir des détails biographiques aussi honorables pour notre pays, qu'ils sont intéressants sous le rapport des personnages qu'ils concernent.... Il nous offre maintenant.... l'admirable tableau de la vie et des travaux apostoliques d'un... Savoisien trop peu connu jusqu'ici, dont la carrière active et laborieuse, qui a eu tour à tour pour théâtre les principaux états de l'Europe, nous paraît devoir exciter à un haut degré l'attention et l'intérêt des lecteurs.

« En publiant, dit l'auteur dans sa préface, la vie d'un saint prêtre qui a laissé une mémoire si justement révérée dans la Compagnie de Jésus, je crois avoir bien mérité de cet amour de la patrie, si cher à tout vrai Savoisien... J'aurais atteint mon but si je pouvais attirer l'attention de la génération actuelle sur cet homme vertueux, que nos ancêtres qualifièrent de bienheureux, que saint François de Sales lui-même honora d'un culte religieux, et dont le génie et les grands travaux excitent encore la reconnaissance et l'admiration dans l'illustre société dont il fut un des premiers fondateurs... »

Le père Favre, connu aussi sous le nom de Lefêvre, est né au hameau du Villaret, commune de Saint-Jean-de-Sixt, dans la province du Genevois [aujourd'hui, département de la Haute-Savoie]. Nous le voyons, dans le cours de sa vie, garder d'abord les troupeaux de son père..., manifester un désir ardent d'acquérir quelque instruction, obtenir de ses parents la permission de fréquenter une école de village, passer de là au collège de La Roche et ensuite à l'Université de Paris, pour y achever ses études ; être admis au sacerdoce et contracter ses premiers engagements avec saint Ignace de Loyola, dont il avait été le répétiteur au collège de Sainte-Barbe.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous le voyons bientôt enseigner à Rome l'Ecriture sainte, et exercer dans cette ville, ensuite à Parme, ses premières missions évangéliques, dont les succès faisaient présager les heureux fruits que l'on avait lieu d'attendre de ses lumières et du zèle infatigable qu'il allait bientôt déployer successivement dans un grand nombre d'autres contrées. « Depuis l'importante et belle mission du P. Favre dans le Parmesan, dit l'auteur, il faut convenir que sa mission a quelque chose de singulier ; il ne doit plus goûter ni trêve, ni repos sur la terre. *Enfant soumis et plein d'abnégation, au premier signe de l'autorité, on le voit à toute heure, errant et voyageur, passer en un clin d'œil des bords du Rhin aux rives du Tage, du fond de la Péninsule au centre de l'empire germanique ; tantôt dans les assemblées des princes et des docteurs, tantôt dans l'obscur réduit de la misère. Obligé par là même de parcourir tous les climats, d'en subir toutes les rigueurs, de parler toutes les langues, de se plier à toutes les exigences, de supporter toutes les fatigues, ainsi que toutes les privations de la pauvreté, jamais on ne l'entendra ni se plaindre, ni se livrer au découragement.*

Le P. Favre est envoyé par le pape Paul III (souverain pontife, 13 oct. 1534, mort en 1549) en Allemagne, pour contribuer à y combattre.... les entreprises des novateurs, qui, ayant rompu l'unité de la foi et secoué l'autorité divine de l'Eglise de J.-C. ont préparé le même désordre dans le système social, tous les maux de l'anarchie politique, qui, plus tard, ont désolé les états de l'Europe, et cette anarchie morale qui a fini par attaquer toutes les vérités et dénaturé, au sein des peuples civilisés, tous les principes d'ordre et de justice [Cf. J.-P. Veyrat, — préface de *la Coupe de l'exil*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le P. Favre exerce tour à tour son zèle à Worms, à Spire, à Ratisbonne, à Nuremberg. De nouveaux ordres du Saint-Siège le destinent pour l'Espagne ; il s'y rend avec le même empressement qu'il avait mis à passer en Allemagne, où il est de nouveau rappelé pour réunir ses efforts à ceux des défenseurs de la foi contre les progrès du luthéranisme.

Nous ne pouvons le suivre dans le cours de ses missions réitérées à Spire, à Mayence, à Cologne, ensuite en Portugal, où le pape l'envoya d'après les instances du roi Jean pour l'obtenir... Du Portugal, il passe à la cour de Castille, fonde une maison de son ordre à Valladolid, et termine avec succès toutes les affaires pour lesquelles il avait été envoyé en Portugal et en Espagne, à la faveur de la haute considération dont il jouissait et des relations qu'il avait eues avec les personnages les plus distingués de la Péninsule, comme il en avait eu dans tous les lieux témoins de sa science et de ses éminentes qualités personnelles, relations qui n'avaient pas peu contribué à recommander partout l'illustre Société dont il a été l'un des premiers fondateurs.

« Quelle étonnante destinée, observe M. Dépommier, que celle du P. Favre ! Né dans une chaumière des Alpes, cet humble et pauvre prêtre, sans autre recommandation que celle de son savoir et de ses vertus, sans autre ambition que le désir de faire le bien, se trouve en peu d'années en rapport avec les premiers potentats de l'Europe, avec les savants du premier mérite, avec les prélats et les personnages de la plus haute distinction, qui réclament ses lumières et lui confient leurs intérês les plus sacrés. »

Le Pape, résolu d'envoyer le P. Favre au Concile de Trente, le manda à Rome, où la chaleur de la saison, l'influence d'un mauvais air, et plus encore les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

longues fatigues, qui avaient achevé d'épuiser les forces du pieux et dévoué missionnaire, mirent fin à une vie si pleine de travaux... Le P. Favre mourut à Rome le 1er août 1546, âgé seulement de quarante ans.

En m'élevant, conclut M. Dépommier, par la pensée au dessus de ce groupe de montagnes qui occupe le centre du vaste et beau diocèse d'Annecy, j'aperçois d'un coup d'œil des sanctuaires et des lieux bien chers à la religion et à la patrie. Dans un intervalle assez resserré, mes regards s'abaissent avec complaisance sur le berceau ou la tombe de saint Germain de Talloire, de saint Bernard de Menthon, du bienheureux P. Favre du Villaret, du saint évêque de Genève [saint François de Sales], du cardinal de Brogny, du saint et savant d'Arenthon d'Alex, et de leurs dignes imitateurs Mgrs Bigex et de Thiollaz, d'illustre et sainte mémoire. Si ma vue se reporte un peu plus loin du côté du Nord, j'entrevois la patrie des Biord, des Gerdil, et de bien d'autres illustres Savoisiens. »

Cette liste ne contient qu'une partie des Savoyards illustres, ceux qui sont nés dans la région d'Annecy, et qui se sont consacrés au sacerdoce. Depuis 1832, et d'autres noms sont venus s'y inscrire, la Savoie toute entière était pour l'église catholique et pour la maison de Savoie une riche pépinière de serviteurs du premier mérite. Cédant au préjugé anti-savoyard, la bureaucratie parisienne ne sait guère tirer parti des dévouements et des talents qui continuent à naître dans nos régions, et qu'elle subordonne à ses favoris, plus riches de savoir-faire que de savoir, et plus empressés à collectionner des lettres de recommandation, et à se faire valoir dans les antichambres.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES

Pages

I (XI). — Le numérotage des chapitres est compté à la suite du Préjugé anti-savoyard.

Les Jésuites et l'Université de Paris. — Le jansénisme et le gallicanisme. — Le plaidoyer d'Etienne Pasquier (1564). — *Les Recherches de la France* (1561-1617).

II (XII). — Les Jésuites contre l'université et les curés de Paris. — Les plaidoyers d'Antoine Arnauld et de Louis Dolé. — Une leçon de Jean Passerat (1594) 78

III (XIII). — Conséquences politiques et sociales des doctrines des Jésuites. Ils affaiblissent l'autorité des Rois et les droits des pères de famille. Ils instituent la souveraineté du peuple et la gratuité de l'enseignement. Ils préparent et rendent possible la Révolution de 1789. Ils ouvrent les voies au jacobinisme... 108

IV (XIV). — L'université congrégation 170

V (XV). — Gymnastique et fêtes. — Instruction publique. Assistance publique..... 216

VI (XVI). — Réforme sur Réforme. Ecroulement de châteaux de cartes — Projets et plans d'éducation publique : Talleyrand. — Condorcet. — Michel Lepelletier de Saint-Fargeau. — Daunou. — Jean-Bon-Saint-André. — Les théories de Rousseau et de ses disciples : Mably, M.-J. Chénier. — Sébastien Mercier. — Le romantisme. — L'écolier est-il bon ? — Est-il méchant ? — Pacifisme scolaire. — Anarchie politique et indiscipline universitaire. — La question du latin. — Les langues vivantes. — Le patriotisme. — Situation morale au temps du Directoire 275

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CORRECTIONS

Pages 10. — De quoi ils peuvent charger.
— 39. — L'université de Paris, voyant toutes *ces* petites menées.
— 110. — Qui leur permettait *de* subsister.
— 160. — Le rapporteur répond..... — Le rapporteur est Condorcet.
— 168 (note). — Que le plus *vil* intérêt.
— 203. — La tâche que le législateur *leur* avait confiée.
— 204. — *Glorifiés* par des philanthropes.
— 233. — Je me *trouvai.*
— 280. — La débilité et l'imprévoyance humai*nes*.

Cet ouvrage commencé depuis de longues années et presque complètement écrit était composé et tiré jusqu'à la page 512 en juillet 1913. — Abandonnée à cette date, la composition a été reprise en août 1915. L'obsession de la guerre imminente, que je sentais approcher, est déjà sensible dans mes *Promenades autour de Chambéry*. Elle l'est bien plus encore dans le volume actuel qui a été achevé d'imprimer le 30 septembre 1916.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

SOMMAIRE

des principales Etudes contenues dans les Mémoires

de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie

PREMIÈRE SÉRIE

I. 1856. F. Rabut. — Documents relatifs au couvent de Saint-Dominique de Chambéry (61 pages).

Ch. Guillermin. — Notice de M. de Conzié des Charmettes sur Mme de Warens et J.-J. Rousseau, et bail de la propriété des Charmettes passé par Claude Nocrey à dame Louise-Eléonore de Latour, baronne de Warens (18 p.).

F. Rabut. — Liste des hameaux, châteaux, fermes et autres lieux habités de la province de Savoie-Propre (30 p.).

J. Dessaix. — La Savoie, de Jacques Pelletier du Mans, précédé d'une dissertation critique sur l'auteur et le poème (135 p.).

II. 1858. G. de Mortillet. — Note sur la voie romaine qui traversait Passy en Faucigny (9 p.).

E. Combet. — Sur l'ancienneté, les noms et la situation du diocèse de Maurienne, édité par le comte Martin d'Arves (32 p.).

III. 1859. L. Sevez. — Notice sur l'Académie chimique, ducale, royale de Savoie et sur Grimaldi de Copponey, son fondateur (41 p.).

A. Dufour. — Etat des bénéfices du décanat de Savoie, tiré du pouillé du diocèse de Grenoble (109 p.).

IV. 1860. A. Dufour. — Documents inédits relatifs à la Savoie, franchises (112 p.).

V. 1861. J. Philippe. — Notice historique sur l'abbaye de Talloires (289 p.).

F.-J. Bebert. — Biographie de Michel Saint-Martin, professeur au lycée de Chambéry.

VI. 1862. F. Rabut. — Obituaire des Frères mineurs de Chambéry de l'Ordre de Saint-François (133 p.).

L. Sevez. — Note sur la bijouterie et l'iconographie religieuse des campagnes de la Savoie (32 p.).

E. Burnier. — Le Parlement de Chambéry sous François Ier et Henri II (186 p.).

VII. 1863. A. Perrin. — Notice historique sur l'église paroissiale de Saint-Léger, à Chambéry (211 p.).

M. Glover. — Notice historique sur le prieuré de Bellevaux (24 p.).

VIII. 1864. A. Perrin. — Les Moines de la Bazoche (27 p.).

L. Rabut. — Habitations lacustres de la Savoie (62 p.).

IX. A. Perrin. — Les Moines de la Bazoche, 2e partie (213 p.).

X. 1866. E. Burnier. — Le château et le prieuré du Bourget (131 p.).

L. Pillet. — Un factum des Espagnols en Savoie, 1743 (32 p.).

XI. 1867. Dufour et Rabut. — Histoire de la commune de Flumet (164 p.).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A. Albrier.—Testament de Jean-François Berliet, archevêque de Tarentaise, baron du Bourget (16 p.).

P. Naz. — Examen des franchises de Saint-Genix (55 p.).

XII. Dufour et Rabut. — Notes pour servir à l'histoire des Sa-
1870. voyards de divers états, peintres et peintures en Savoie (305 p.).

XIII. A. Perrin. — Le monnayage en Savoie sous les princes
1872. de cette Maison (174 p.).

F. Rabut. — Le mystère de Mgr Saint-Sébastien, drame en vers joué à Lanslevillard, en 1567 (197 p.).

XIV. Dufour et Rabut.— Notes pour servir à l'histoire des
1873. compagnies de tir en Savoie (92 p.).

C. Blanchard. — Les juges seigneuriaux en Savoie au XVIIIe siècle (60 p.).

Dufour et Rabut. — Notes pour servir à l'histoire des Savoyards de divers états, sculpteurs et sculptures en Savoie (94 p.).

J. Carret. — Explorations à la grotte de Challes (182 p.).

XV. Dufour et Rabut. — Louis de Nice, juif converti, filleul et
1876. médecin du duc Louis de Savoie et directeur des Salines de Tarentaise (49 p.).

A. Dufour. — Documents inédits relatifs à la Savoie : topographie de Chambéry au XVe siècle (42 p.).

P. Naz. — Obituaire de l'abbaye d'Aulps en Chablais (30 p.).

F. Rabut. — Méraux de la Sainte-Chapelle de Chambéry et de l'église de Belley (12 p.).

XVI. Dufour et Rabut. — Notes pour l'histoire des Savoyards
1877. de divers états : imprimeurs et libraires en Savoie (105 p.).

XVII. Dufour et Rabut. — Notes pour l'histoire des Savoyards
1878. de divers états : musiciens et instruments de musique en Savoie (231 p.).

J. Carret. — Sur la cause du déplacement polaire (15 p.).

A. Albrier. — Les naturalisés de Savoie en France de 1814 à 1848.

XVIII. Dufour et Rabut. — Miolan, prison d'Etat (533 p.).

XIX. L. Guilland. — Bibliographie d'Aix en Savoie (156 p.).

1881. G. Vallier. — Glanures monétaires en Savoie, 1188-1630 (16 p.).

XX. Dufour et Rabut. — Montmélian, place forte (269 p.).

1882. F. Mugnier. — Une année de la vie municipale de Rumilly, 1689-1690 (70 p.).

XXI. J. Carret. — Etude sur les Savoyards (109 p.).

1883. Dufour et Rabut. — Notes pour servir à l'histoire des Savoyards de divers états : fondeurs de cuivre, canons, clochers (139 p.).

C. Gaillard. — Documents sur l'abbaye de Talloires (24 p.).

M. Girod. — Notice sur la grande congrégation de Notre-Dame de l'Assomption (102 p.).

XXII. F. Mugnier. — Le mariage d'Alphonse de Lamartine
1884. (58 p.).

Dufour et Rabut. — Notes pour l'histoire des Savoyards de divers états : les armuriers, les fabricants

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de poudres à canon et les armes de diverses espèces (132 p.).

F. CROISOLLET. — Extrait des mémoires du couvent de la Visitation de Rumilly (120 p.).

M. GIROD. — Généalogie de la famille de Lescheraines (24 p.).

XXIII. F. MUGNIER. — Saint François de Sales (165 p.).

1885. DUFOUR et RABUT. — Deuxième centurie de documents historiques inédits : chartes municipales des pays soumis à la Maison de Savoie en deçà des Alpes (352 p.).

XXIV. F. MUGNIER. — Histoire documentaire de l'abbaye de

1886. Sainte-Catherine et de l'abbaye de Bonlieu (219 p.).

XXV. DUFOUR, RABUT et M. GIROD. — Répertoire de la première série des travaux de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie (419 p.).

DEUXIÈME SÉRIE

XXVI. F. MUGNIER. — Le Théâtre en Savoie (304 p.).

1887. F. RABUT — Le séjour de Janus de Savoie en France (44 p.).

DE ROCHETTE (notices et généalogie par F. Mugnier). — Relation d'un voyage à Fez en 1825 et Extrait d'un voyage au Brésil et à la Plata en 1834 (157 p.).

XXVII. L. GUILLAND et F. RABUT. — Notes pour servir à l'his-

1888. toire des Savoyards des divers états. — Les médecins (264 p.).

HIPPOLYTE TAVERNIER.— Taninge et ses environs (164 p.).

F. MUGNIER. — Lettres des princes de la Maison de Savoie à la ville de Chambéry (85 p.).

XXVIII. HIPPOLYTE TAVERNIER. — La Confrérie de Saint-Nicolas

1889. à Samoëns et à Taninge (80 p.).

Abbé J. MAILLAND. — Les Savoyards et Saint-Louis-des-Français (Rome) (176 p.).

A. DUFOUR et F. MUGNIER. — Les Maillard, seigneurs et barons du Bouchet (162 p.).

ELOI SERAN. — Notes et documents sur le château d'Annecy (16 p.).

F. MUGNIER. — Registre du Sénat de Savoie pour la présentation des magistrats au XVI^e^ siècle (29 p.).

XXIX. H. TAVERNIER. — Mieussy; mémoire descriptif et histo-

1890. rique (120 p.).

F. RABUT. — Vingt chartes inédites relatives à la chartreuse de Saint-Hugon (30 p.).

F. MUGNIER. — Les Savoyards en Angleterre au XIII^e^ siècle (335 p.).

XXX. F. MUGNIER. — Titres et documents relatifs à l'ancien

1891. comté de Genevois (105 p.).

J. LÉTANCHE. — La Maladrerie d'Yenne (48 p.).

F. RABUT.— Chartes relatives à l'abbaye d'Aulps (88 p.).

F. MUGNIER. — Poésies chambériennes au XVI^e^ siècle (24 p.).

E. SERAND. — Notes sur quelques peintres d'Annecy (8 p.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

F. Mugnier. — La Collégiale d'Aix-les-Bains (60 p.).
F. Mugnier. — Comptes des châtellenies de la Balme, de Saint-Genix, Seyssel et Chaumont (83 p.).
XXXI. 1892. H. Tavernier. — Histoire de Samoëns (293 p.).
F. Mugnier. — Une poésie en patois savoyard de 1564 (32 p.).
J. Guigues. — La basoche de Saint-Pierre-d'Albigny (32 p.).
J. Létanche. — La préceptoriale d'Yenne (16 p.).
XXXII. 1893. F. Mugnier. — Les rois des métiers (23 p.).
J. Létanche. — L'hôpital d'Yenne (20 p.).
M. Girod. — Les divinailles de Cl.-Etienne Nouvellet (20 p.).
C. Duval. — Un aventurier napolitain en 1870 (70 p.).
XXXIII. 1894. F. Mugnier. — Guy de Feisigny et Jacques de Montmayeur (190 p.).
Dufour et Mugnier. — Les verriers en Savoie (190 p.).
XXXIV. 1895. J. Létanche. — La municipalité d'Yenne en 1793 (97 p.).
Dufour et Mugnier. — Les ouvriers sur le cuir, sur le fer; les merciers, les maîtres de poste (132 p.).
F. Mugnier. — Le Dict des jardiniers, farce morale du XVI^e siècle (76 p.).
XXXV. 1896. F. Mugnier. — Marc.-Cl. de Buttet, poète savoisien (230 p.).
F. Perpechon. — L'Art d'amours de Jakes d'Amiens, poème-roman du XIII^e siècle (96 p.).
F. Mugnier. — Lettres aux comtes de Savoie (96 p.).
F. Mugnier. — La mission du maréchal de Bassompierre dans la Valteline (37 p.).
XXXVI. 1897. F. Mugnier. — Jehan de Boyssonné et le Parlement de Chambéry (509 p.).
C. Duval. — La 19^e demi-brigade à l'armée d'Italie (54 p.).
XXXVII. 1898. F. Mugnier. — Le club des Jacobins de Thonon (242 p.).
F. Mugnier. — Les registres des entrées du Sénat de Savoie (125 p.).
XXXVIII. 1899. Mugnier et Duval. — Procédure pour placards injurieux à la mémoire de François I^er (42 p.).
F. Mugnier. — L'état civil de Rumilly avant 1793 et d'Annecy avant 1630 (276 p.).
Max Bruchet. — Trois inventaires du château d'Annecy (110 p.).
F. Mugnier. — Nouvelles lettres de M^me de Warens (144 p.).
XXXIX. 1900. Max Bruchet. — Inventaire partiel du trésor des chartes de Chambéry à l'époque d'Amédée VIII (274 p.).
J. Manecy. — L'Hymne triomphal de Claude-Etienne Nouvellet (38 p.).
XL. F. Mugnier. — Antoine Govéan, professeur de droit (78 p.).
1901. Tredicini de Saint-Séverin. — Les messageries de Savoie en 1789.
F. Mugnier.— La desconfiture de Charles-le-Téméraire (26 p.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

G. PÉROUSE. — Un compte de dépenses d'Humbert de Savoie (52 p.).
J. MANECY. — Le chant funèbre de Cl.-Et. Nouvellet sur la mort de Jean de Voyet (14 p.).
F. MUGNIER. — Les faictz et guerre de l'empereur Charles-Quint à la guerre d'Allemagne de 1546 (141 p.).

XLI. 1902. F. MUGNIER. — Antoine Favre, Président de Genevois, Premier Président du Sénat de Savoie (1557-1624).— 1re partie : Histoire du Président Favre (537 p.).

XLII. 1903. F. MUGNIER. — A. Favre (2e partie). — Correspondance du Président Favre, t. 1er. — Publication faite d'après les originaux conservés aux archives d'Etat à Turin, aux archives du Sénat de Savoie, dans la collection du comte Amédée de Foras, etc. (545 p.).
Gabriel PÉROUSE. — Dépenses du voyage de Louis, duc de Savoie, dans la Bresse et le Dauphiné en 1451 et en 1452 (p. XXX à LXI, — 31 p.).
Gabriel PÉROUSE. — Dépenses de la Maison du prince Amé de Savoie, fils du duc Louis, de 1462 à 1465 (p. CXVIII à CLXVI, — 48 p.).
J. LÉTANCHE. — Les cloches d'Yenne (p. LXXXIII à XCVIII).

XLIII. 1905. *1er fascicule.* — F. MUGNIER. — La correspondance du Président Favre, t. II, publié d'après le manuscrit de l'auteur et conformément à ses instructions par les soins de M. Pérouse (t. II, 1re partie, — 230 p.).
2e fascicule. — Adolphe DESCOSTES. — J.-J. Rousseau (p. 1 à 28, — 28 p.).
A. METZGER. — J.-J. Rousseau à l'île de Saint-Pierre (lac de Bienne, 1765) (p. 29 à 43, — 14 p.).
J.-R. MICHEL. — La Société savoisienne d'histoire et d'archéologie et les Etudes historiques en Savoie (LXX p.).
J.-R. MICHEL, G. GRENIER, Fr. DESCOSTES, MARIE-GIROD, etc. — Notices nécrologiques sur Fr. Mugnier (34 p.).
Louis SCHAUDEL. — Les pierres à cupules et à bassins de la Savoie (p. 43 à 65, -- 22 p.).
D. HOLLANDE. — Considérations générales sur les climats et en particulier sur celui des Alpes de Savoie (p. 65 à 92, — 27 p.).
Jean LÉTANCHE. — Quelques notes sur la chartreuse de Pierre-Châtel et son prieuré d'Yenne (p. 93 à 114, — 21 p.).
Gabriel PÉROUSE. — Un budget d'une municipalité rurale en Savoie au XVe siècle (Mâcot, dans le canton d'Aime, arrondissement de Moûtiers) (p. 115 à 130, 16 p.).
J CORCELLE. — L'Académie florimontane, — les Sociétés savantes et les Etudes historiques en Savoie (p. 131 à 215, — 85 p.). — Bibliographie.

XLIV. 1906. *1er fascicule.* — J.-R. MICHEL. — Le préjugé Anti-Savoyard. L'Académie française et les Gloires littéraires de la Savoie. — Introduction : 1re partie. — Election à l'Académie française du marquis A. Costa

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Beauregard (23 janvier 1896). — Le marquis A. Costa de Beauregard : sa vie, son œuvre (conférence faite à l'Ecole préparatoire à l'Enseignement supérieur le 27 mars 1896). — Les survivances du passé. — L'âme traditionnelle et l'âme actuelle. — La fureur de l'intolérance (152 p.).

J. CORCELLE. — Les Pêcheurs d'or en Savoie (6 p.).

SCHAUDEL. — Bibliographie.

2e *fascicule.* — F. VERMALE. — Etude d'histoire économique sur la Révolution française. — Essai sur la répartition sociale des biens ecclésiastiques nationalisée dans le département du Rhône (146 p.).

J. CORCELLE. — La Tarentaise et ses premiers habitants, les Ceutrons (19 p.).

3e et 4e *fascicules.* — F. MUGNIER. — La correspondance du Président Favre (t. II, 2e et dernière partie) (173 p.).

J. MANECY. — Le général Janin (p. 175 à 212, — 35 p.).

MARC DE BUTTET-D'ENTREMONT, baron du Bourget. — Notes historiques sur les ruines du Bourget (p. 213 à 232, — 19 p.).

L. SCHAUDEL. — Chronique.

XLV. 1907. 1er *fascicule.* — Jean LÉTANCHE. — Les vieux châteaux, maisons fortes et ruines féodales du canton d'Yenne (100 p. avec photogravures).

THÉODORE REINACH. — La date et l'auteur de la restauration de l'église du Bourget-du-Lac au XVe siècle (p. 101 à 146, — 44 p. avec 2 photogravures).

J. CORCELLE. — Bibliographie.

2e et 3e *fascicules.* — F. FENOUILLET. — Monographie de la commune de Desingy (Haute-Savoie) (160 p. avec 1 carte).

L.-E. PICCARD. — Inventaire des parchemins de Coudrée (château ayant appartenu à la maison d'Allinges et situé dans la paroisse de Sciez, sur les bords du lac Léman (Haute-Savoie) (p. 313 à 336, — 54 p.).

Th. REINACH. — Note additionnelle à l'article : La date et l'auteur de la restauration de l'église du Bourget-du-Lac au XVe siècle (p. 367 à 368, — 2 p.).

2e *fascicule.* — Fr. VERMALE et Alexis ROCHET. — Registre des délibérations du Comité révolutionnaire d'Aix-les-Bains (6 mai 1794, 24 juin 1794) (p. 369 à 477, — 110 p.).

Marcel USANNAZ-JORIS. — Une reconnaissance en fief rural dans la Haute-Tarentaise (commune des Chapelles (p. 479 à 492, — 12 p.).

L. SCHAUDEL. — Pierres à cupules.

XLVI. 1908. (Vol. un.). J. COCHON. — Portraits de Michel Paccard et Charles Balmat, par Bacler d'Albe Louis-Albert Guislain (p. 1 à 18, — 18 p. avec photogravure).

F. VERMALE et S. BLANCHOZ. — Procès-verbaux de la commission provisoire d'administration des Allobroges (p. 19 à 186, — 167 p.).

J. LÉTANCHE. — Le prieuré d'Yenne et sa léproserie (maladrerie d'Entresaix (p. 187 à 244, — 57 p).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

J. Masse. — Histoire de l'ancienne Chautagne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution. — 1re partie. — (*A suivre*), (p. 245 à 485, — 240 p.).

XLVII. F. Vermale et A. Rochet. — Registre des délibérations
1909. du Comité révolutionnaire d'Aix-les-Bains (2e fasci-
(Vol. un.). cule). — 24 juin 1794-28 septembre 1794 (p. 1 à 304, — 304 pages).

L. Bayot. — Les manuscrits de provenance savoisienne à la bibliothèque de Bourgogne (bibl. royale de Belgique à Bruxelles (p. 305 à 410, — 105 pages).

J. Létanche. — La chartreuse-forteresse de Pierre-Châtel en Bugey (p. 411 à 502, - 92 pages).

XLVIII. Emile Plaisance. — Histoire des Savoyens (tome I),
1910. 230 pages.

XLIX. Emile Plaisance. — Histoire des Savoyens (tome II),
1910. 365 p., un index alphabétique dressé par M. Pérouse, et un album de 56 planches, d'après les documents originaux, recueillis par M. Cochon.

L. F. Vermale et S.-C. Blanchoz. — Procès-verbaux de la
1911. Commission provisoire des Allobroges, — du lundi
(1re part.). 29 octobre au vendredi 16 novembre 1692, — 124 p.

J. Masse. — Histoire de l'ancienne Chautagne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution. — 1re partie (suite), p. 125-392, — 267 p.

LI. J.-R. Michel. — Le Préjugé anti-savoyard. II. — Char-
2e partie les Chalmot de Saint-Rhue, dit Saint-Ruth, maréchal
du t. L. de camp des armées de Louis XIV. — Le parti dévot
1911. au XVIIe siècle. — Les Dragonnades dans le Dauphiné (1683). — La Révocation de l'Edit de Nantes et la Conquête de la Savoie en 1690. — Tome I, — p. 383-801, — 408 pages.

LII. J. Balmain. — Les franchises et la communauté d'Aiton
1912. (Savoie) (p. 1 à 212).

J. Masse. — Histoire de l'ancienne Chautagne depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution. — 2e partie (p. 215 à 503, — 288 p.).

Jean Barut. — Le château-prieuré du Bourget-du-Lac (p. 505 à 551, — 46 p.).

Théodore Reinach. — Un nouveau sous-préfet romain de la Tarentaise (p. 553 à 575, — 22 p.).

J. Cochon. — La Savoie à l'exposition rétrospective franco-italienne de Turin en 1911 (p. 577 à 589, — 12 p.).

LIII. J.-R. Michel. — A travers Chambéry. — Promenades
1913. archéologiques (p. I à CCCXXXVI, — 336 p.).

J.-R. Michel et J. Simond. — Chronique de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie (1er janvier 1908 — 13 décembre 1912) (p. CCCXXXVII à CCCCLXX, — 134 p.).

LIV. Docteur L. Moret. — Miolans, conférence au château
1913. de Miolans, le 25 juillet 1909 (p. 1 à 32) 2 gr. sur bois par l'auteur.

Ph. Falcoz. — Notice sur la commune d'Arbin (p. 33 à 70, — 36 p.).

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. A. DE BUTTET D'ENTREMONT, baron du Bourget. — Notes historiques sur l'église et le prieuré du Bourget (p. 71 à 102, — 31 p., 5 photogravures).
F. FENOUILLET. — Monographie de la commune de Savigny (Haute-Savoie), 1 carte (p. 103 à 424, — 321 p.).
F. VERMALE. — Un vol littéraire d'André Theuriet (p. 425 à 432, — 7 p.).

LV. 1914. Docteur L. MORET.— La Dame de Menjoud (p. 1 à 40,— avec 3 photogravures hors texte et 2 gravures sur bois par l'auteur.
Philibert FALCOZ. — Les ruines de Saint-Claude à St-Cassin, près Chambéry (p. 41 à 63, — 23 p.).
Gabriel PEROUSE. — Inventaire des archives anciennes (antérieures à l'année 1793) de la ville de Moûtiers (p. 65 à 131, — 66 p.).
C. BOUVIER. — La Bibliothèque des Charmettes (p. 133 à 176, — 34 p.).
François VERMALE. — Le régime des prisons en Savoie aux XVII^e et XVIII^e siècles (p. 177 à 187, — 11 p.).
Jules COCHON. — Le général Songeon, sa vie militaire et civile, 1771-1834 (p. 189 à 404, — 216 p.), avec 3 photogravures hors texte, dont une en miniature.
François VERMALE. — Journal d'un paysan de Maurienne pendant la Révolution et l'Empire (1^re partie, p. 405 à 490, — 86 p. *A suivre*).

LVI J. MASSE. — Histoire de l'ancienne Chautagne depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution, — 2^e partie (2^e fascicule) (p. 1 à 616).

Chaque volume de la collection est en vente au siège de la Société (Palais de Justice de Chambéry), au prix de 10 fr. le volume pour la seconde série, et de 15 fr. le volume pour la première. Quelques-uns des volumes de la première série sont presque épuisés et ne seront bientôt plus mis en vente séparément. Il nous reste quelques collections complètes (51 volumes; Atlas de planches; Chronologie) au prix exceptionnel de 370 francs.

Des remises très importantes sont faites à nos sociétaires, qui, de plus, peuvent obtenir quelques-uns de nos volumes en échange d'ouvrages offerts par eux. Les demandes d'échange doivent être faites par écrit, mentionner d'une part les volumes demandés, d'autre part les volumes proposés avec les indications de date, de format et leur évaluation. Le bibliothécaire examine si les ouvrages proposés ne se trouvent point actuellement dans nos collections, et s'il y a lieu de les y admettre. Il discute l'évaluation du proposant. La demande est portée devant le comité, qui statue sur elle. L'auteur de toute proposition d'échange peut prendre part à la discussion, mais non au vote, qui est définitif, à moins que le Président ne demande, pour supplément d'enquête, le renvoi à une séance ultérieure.

Des échanges peuvent également être acceptés de personnes non sociétaires faisant partie d'une des Sociétés correspondantes. — Toutes les demandes d'achat, d'échanges de communications ou de prêts au dehors doivent être adressées à Monsieur J. Cochon, vice-président, bibliothécaire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06456 7905
Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN